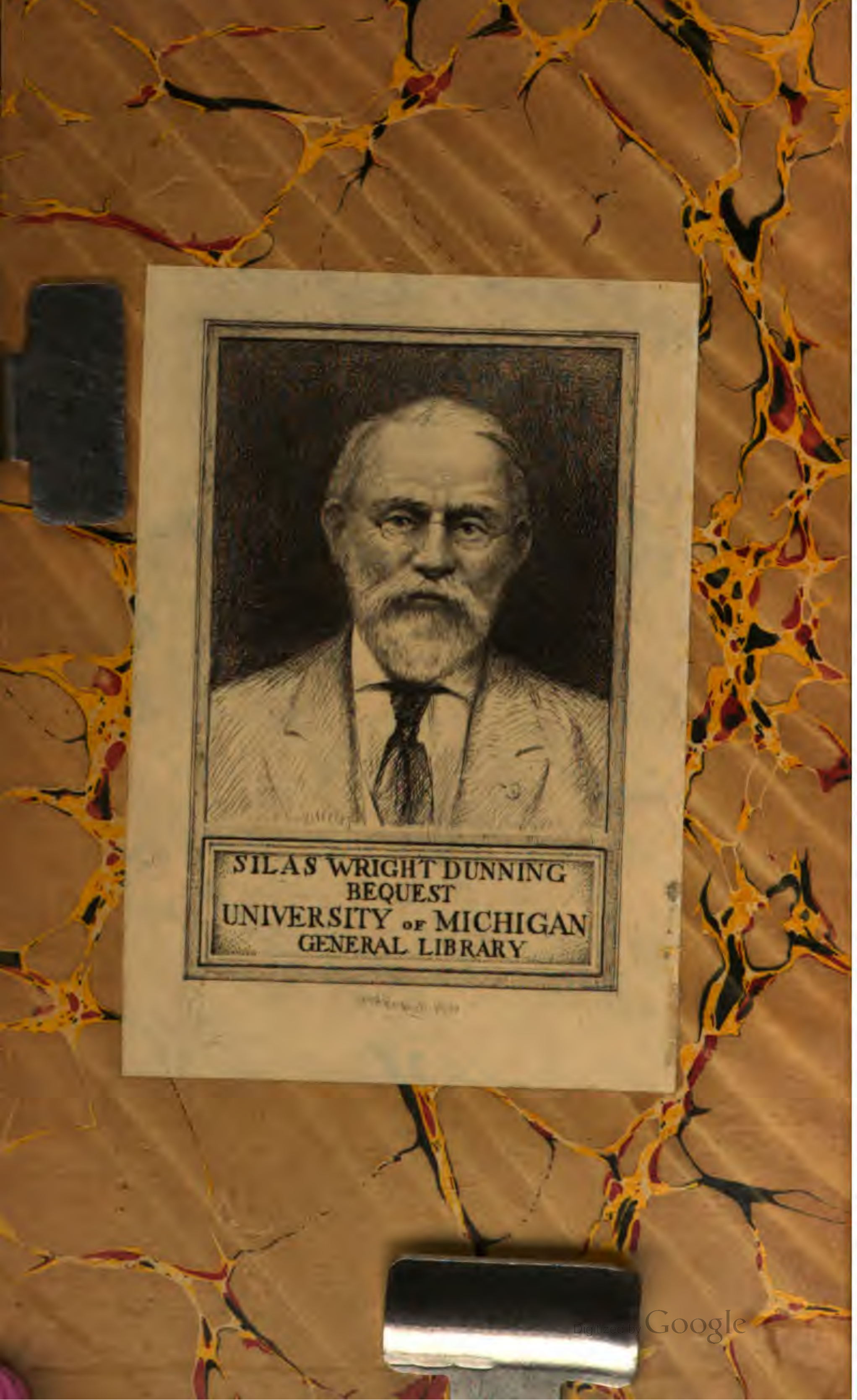



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME CINQUANTE ET UNIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME I

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME PREMIER



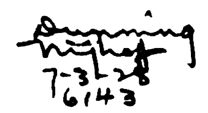
PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XC



LES
POIDS ANCIENS EN PLOMB
DU MUSÉE DU LOUVRE.

Par M. Étienne Michon, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 5 mars 1890.

Le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre s'est enrichi dans ces dernières années de quelques exemplaires remarquables de poids anciens en plomb, provenant de Grèce et d'Asie-Mineure.

Il n'est pas inutile avant de les décrire de rappeler quels étaient les poids de cette nature que possédait le Musée. Quatre seulement, à ma connaissance, des sept poids déjà exposés ont été publiés[1]. Je les mentionne brièvement d'abord.

1. A. de Longpérier, *Annales de l'Institut archéologique*, vol. XIX, 1847, p. 333-347; *Monumenti*, vol. IV, pl. XLV; *Œuvres*, t. II, p. 198-219. Je ne comprends pas, dans ce nombre de sept, deux petits poids provenant de la collection Durand, l'un en forme de sphère aplatie anépigraphe, l'autre carré, dont l'une des faces légèrement en creux semble avoir porté quelques signes aujourd'hui effacés; le premier pèse 71 gr. 8, le second 36 gr. 25. Il y faut encore ajouter quelques

1° Plaque rectangulaire de 0m075 sur 0m070, portant en fort relief un sphinx et une amphore avec l'inscription MNA[1]; acquise à Smyrne par Philippe Le Bas et rapportée par lui au Musée du Louvre; assez bien conservée, poids 527 gr. 8[2]. Le sphinx avec l'amphore est le type ordinaire des monnaies de Chios et le poids du Louvre ne diffère que par ses dimensions d'une double mine avec l'inscription ΔΥΟ ΜΝΑΑ[Ι] conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[3].

2° Plaque rectangulaire, épaisse, de 0m047 sur 0m045, sur laquelle se voit une figure sphérique, où M. de Longpérier croit reconnaître la pomme

poids provenant de Syrie, qui, par leur forme et leurs dimensions, se rapprochent des poids qui vont être décrits, mais qui portent des légendes phéniciennes et font partie des collections du département des antiquités orientales.

1. Le poids est aussi reproduit dans Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce,* publié par S. Reinach, pl. 106, n° 4, et Duruy, *Histoire des Grecs,* I, p. 189, qui l'attribue à tort au système attique.

2. Je ne puis expliquer que par une erreur, quelle que soit la facilité avec laquelle s'altèrent les poids de plomb, le poids de 547 gr. indiqué par M. de Longpérier.

3. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue,* n° 3181; poids 1,124 gr. 10. Je ne connais que deux autres exemplaires du sphinx accroupi avec l'amphore, l'un de 416 gr., l'autre de 38 gr. seulement, qui sont conservés, le premier au Musée du Gymnase de Chios (Studniczka, *Mittheil. des d. Instit. in Athen,* XIII, p. 186; cf. S. Reinach, *Chronique d'Orient, Rev. arch.,* 1889, t. XIV, p. 117), le second au Musée de Berlin (Schillbach, *De ponderibus aliquot antiquis, Ann. de l'Inst. arch.,* vol. XXXVII, 1865, n° 73).

de Melos; bien conservée, poids 291 gr. 4. La figure est coupée par une marque rectangulaire contenant les lettres ΜΑΦ[1].

3° Plaque carrée de 0m06 de côté, ayant pour type un dauphin en relief; quelque peu endommagée, poids 467 gr. 05. Les mines au dauphin, qui portent souvent l'inscription MNA, quelquefois en outre un pentagramme, forment aujourd'hui une série assez nombreuse[2], dont le British Museum en particulier ne possède pas moins de sept exemplaires.

4° Plaque carrée de 0m04 de côté, sur laquelle est figurée la moitié supérieure d'une amphore surmontant quelques lettres aujourd'hui entièrement effacées; assez bien conservée, poids 125 gr. 85. M. de Longpérier y lisait THI et attribuait le poids à Téos. L'amphore et les fractions d'amphore semblant, d'après un nombre assez considérable d'exemplaires, la marque du tiers de mine et de ses subdivisions[3], il est plus

1. *C. I. G.*, IV, 8541. Un petit poids en plomb de la collection Stackelberg portant les lettres ΝΑΦ (la première liée avec l'A peut être une M ou une N) a été publié par Hase (*Ann. de l'Inst. arch.*, vol. XI, 1839, p. 278) et attribué par lui à la ville de Phanagoria. La lettre M est certaine sur le poids du Louvre; le *Corpus* rappelle la χώραν Φαμιζωνίτιδα mentionnée par Étienne de Byzance et propose d'expliquer par cette provenance l'abréviation ΦΑΜ.

2. Schillbach, p. 196.

3. Id., nos 36, 36 *a-h*, 37, 38, 38 *a*, 39, 39 *a*. Voir aussi la collection du British Museum.

probable qu'il y faut reconnaître le reste du mot ἡμίτριτον.

Le Louvre avait acquis depuis l'article de M. de Longpérier un poids semblable au dernier qui vient d'être décrit, si ce n'est que l'amphore y est entière, et mesurant 0^m^046 sur 0^m^048 ; assez bien conservé, poids 131 gr. 05. Il a appartenu à M. Lenormant et a sans doute fait partie de la collection d'antiquités trouvées à Éleusis et à Mégare que M. Lenormant donna au Louvre en 1860. Les quatre angles et l'un des côtés du champ laissé libre par l'amphore y sont occupés par les lettres TPITH, indice de la valeur τριτημόριον dont les abréviations plus ou moins incomplètes se lisent sur un certain nombre de poids à l'amphore[1].

La série des poids appartenant anciennement au Musée du Louvre se terminait par deux poids semblables, de 0^m^045 de côté, portant, dans un encadrement en relief, sur l'une des faces l'inscription

T P I
O Y N
K I N

sur l'autre

I T A
Λ I K
O N

1. Schillbach, n°s 36, 36 *b*, *d*, *e*.

poids de trois onces italiques[1]. Les poids de ce modèle ont été déjà signalés, avec cette variante que la valeur y est indiquée sous la forme non contracte ΤΡΙΟΥΝΚΙΟΝ[2] et que l'inscription est quelquefois accompagnée d'une amphore et d'un caducée[3]. Un poids notamment de tous points semblable, découvert à Kustendjé par M. Michel, ingénieur des ponts et chaussées, a fait l'objet d'une note de M. de Longpérier[4], qui mentionne à ce propos l'existence d'un exemplaire pareil au Louvre. L'un des deux poids du Musée, trouvé aussi à Kustendjé, a été donné en 1855 par M. Léon Lalanne; assez bien conservé, poids 78 gr. L'autre, qu'a cité incidemment M. de Longpérier et qui est assez endommagé, a fait partie de la collection Durand; poids 75 gr. 25.

Le Musée du Louvre n'était donc pas sans posséder quelques poids anciens en plomb intéressants; sa collection toutefois n'était pas très riche. Les nouvelles acquisitions, quoiqu'en doublant presque l'importance numérique, ne le mettent pas encore au premier rang par le nombre; du

1. Un poids carré du Musée de Berlin porte de même l'inscription ΛΕΙΤΡΑ ΙΤΑΛΙΚΗ (Schillbach, n° 90).

2. Une forme contracte analogue à τριουνκιν, ημιλιτριν, se lit sur un poids d'Antioche donné par M. Waddington au Cabinet des médailles (Waddington, *Inscriptions de Syrie*, n° 2713).

3. Schillbach, n° 88.

4. *Bulletin archéologique de l'Athénaeum français*, 2e année, n° 3, mars 1856, p. 24; *Œuvres*, t. II, p. 364.

moins ses exemplaires sont-ils de haute valeur et dignes de former le pendant de la belle série gardée au Cabinet des médailles[1].

Les poids récemment entrés au Louvre sont les suivants :

1° Plaque ayant la forme d'un trapèze à peu de chose près rectangulaire, dont les bases sont de 0m045 et 0m048 et la hauteur de 0m045; trouvée



dans les environs de Smyrne; sur la surface supérieure une légère excavation hémisphérique de 0m01 de diamètre; poids 133 gr. 35. L'une des faces est plane, l'autre porte sur un champ légère-

1. Chabouillet, *Catalogue*, nos 3181-3191; une quinzaine d'autres poids d'acquisition postérieure et provenant en partie de la collection de Luynes ne se trouvent pas dans ce catalogue.

ment en relief, qu'encadre un filet, l'inscription :

ΑΓΟΡΑΝ
..ΜΟΣ
ΣΜΥΡΝΥ

La partie supérieure des caractères du début de la seconde ligne est détruite par une dépression dans le plomb. Il n'est pas possible de lire, ainsi qu'on serait tenté de le faire au premier abord, ΑΓΟΡΑΝ|ΟΜΟΣ ; le deuxième O n'a pas pu être carré, plutôt plus large même que haut, ainsi que l'exigeraient les traits encore visibles, alors que le premier et le troisième sont arrondis. Le rapprochement d'ailleurs avec un poids semblable publié par M. Papadopoulos dans le catalogue du Musée de l'École évangélique de Smyrne[1] sous le n° 95 impose la lecture :

ΑΓΟΡΑΝ
ΔΗΜΟΣ
ΣΜΥΡΝΥ

1. Je n'ai pu me procurer la brochure même de M. Papadopoulos, Τὰ ἀρχαῖα Σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μουσείου τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς (Smyrne, 1875), dont M. Dumont a rendu compte dans la *Revue critique* (1876, t. X, p. 371). Le poids ne figure pas dans le *Catalogue descriptif des poids antiques du Musée de l'École évangélique*, inséré par M. Papadopoulos dans le Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς, περίοδος τρίτη, ἔτος πρῶτον καὶ δεύτερον, 1878-79 καὶ 1879-80, Smyrne, 1880, p. 55-86, qui reproduit les numéros du premier catalogue d'après lesquels sont faits, pour plus de commodité, les renvois qui suivent.

J'avoue toutefois que l'espace disponible est bien étroit pour les deux caractères ΔΗ, à moins qu'ils n'aient été liés.

La première ligne devra donc être complétée ΑΓΟΡΑΝ(ομων), des agoranomes, sous le contrôle des agoranomes, ainsi que sur une mine au dauphin du British Museum ΜΝΑ ΑΓΟΡ(ανομων)[1], sur un poids de Corfou au Musée d'Athènes qui porte l'inscription ΑΓΟΡΑΝΟΜΩΝ Μ[2] et sur une demi-mine à l'amphore de la collection Prokesh-Osten ΗΜΙ(μναιον) ΑΓΟΡΑΝΟ(μων)[3].

Il reste à interpréter la fin de l'inscription que M. Dumont, dans le compte-rendu qu'il a consacré à l'ouvrage de M. Papadopoulos, s'est borné à reproduire sans explications. Il faut, je crois, suppléer d'abord δημόσ(ιον), qui se trouve si souvent sur les poids d'Athènes et dont une variante est fournie par les inscriptions ΔΗΜΟΣΙΑ ΔΙΜΝΑ, ΔΗΜΟΣΙΑ ΜΝΑ, ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ, ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΟΓΔΟΟΝ, que portent une double mine de provenance inconnue[4] et deux magnifiques poids d'Antioche du Cabinet des médailles[5] et un poids en bronze, orné d'une

1. Murray, *Greek weights in the British Museum, Numismatic Chronicle,* 1868, t. XXIX, n° 122.

2. Wachsmuth, *Inschriften aus Korkyra, Rheinisches Museum,* 1863, t. XVIII, p. 556; Schillbach, n° 78.

3. Schillbach, n° 35.

4. Collection de Luynes.

5. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue,* n°s 3182 et 3183.

tête de veau en relief, du British Museum[1]. Je n'en connais pas d'autre exemple sur des poids de Smyrne : un seul des poids publiés par M. Papadopoulos[2] porte l'inscription ΔΗ, dont la restitution ΔΗ(μοσιον) n'est que conjecturale.

La dernière ligne donnera Σμυρν(αίων)[3] suivi d'un Υ qui ne saurait guère être alors qu'une marque de valeur et où peut-être on pourrait voir l'indice d'un poids de vingt drachmes. Les subdivisions de la mine de cette valeur étaient usitées; Schillbach en signale deux, dont l'une marquée de deux ΔΔ[4]; six autres, portant les lettres Π et M, Π(εμπτημόριον) M(νᾶς), figurent dans la collection du British Museum[5]; mais je ne sache pas qu'on ait d'exemples de la notation Υ. On verra plus loin que la valeur de vingt drachmes se peut du moins accorder avec le poids réel.

2° Poids trouvé au Pirée; sa forme est celle d'un tronc de pyramide rectangulaire, de telle sorte que, la face supérieure mesurant 0m07 de côté, la face inférieure taillée en biseaux n'a que 0m05; intact, poids 499 gr. 6. L'une et l'autre face portent des inscriptions : sur la face supé-

1. Schillbach, n° 70.

2. N° 92.

3. La mention Σμυρναίων se rencontre fréquemment sur les poids de Smyrne, soit en entier (Papadopoulos, n° 63), soit en abrégé (nos 87, 178, 220), soit en monogramme (nos 107, 174).

4. Schillbach, nos 31 et 31 *b*.

5. Murray, nos 59 à 64.

rieure, dans un encadrement formé par un rebord en saillie

ΙΟΥΛΙΟΥ
ΚΕΛCΟΥ

sur la face inférieure

ΑΓΟΡΑ
ΝΟΜΟ
Υ[1]

On voit de plus, dans l'angle inférieur droit de la première face, un timbre circulaire portant, au centre d'un filet en relief, un monogramme formé des quatre premières lettres du nom ΚΕΛC(ος). La belle demi-mine des agoranomes Apollonides et Nicanor, donnée au Cabinet des médailles par Prosper Dupré[2], et plusieurs poids du Musée de

1. Un poids de forme toute semblable est conservé au British Museum; on y lit, sur une face

ΛΕΙ
ΤΡΑ

sur l'autre

ΑΠΟΛ
ΛΩΝΙ
Ο Υ Ϛ

Il a été publié dans l'*Archaeologische Zeitung,* t. XL, p. 170.

2. N° 3183 du *Catalogue;* voir ci-dessus. L'inscription ΑΓΟΡΑΝΩΜΟΥ|ΝΤΩΝ ΝΙΚΑΝΟ|ΡΟΣ ΤΟΥ ΑΡ|ΤΕΜΙΔΩΡΟΥ| ΚΑΙ ΑΠΟΛΛ|ΩΝΙΔΟ|Υ ΤΟΥ ΑΜ|ΦΑΙΝΕΤΟΥ se développe sur les quatre bords du cadre en biseau, moitié d'un côté, moitié de l'autre; sur la face, la Fortune debout de profil à gauche, tenant une corne d'abondance et s'appuyant sur une ancre, la date ΕΤΟΥΣ Β et les deux monogrammes d'Apollo-

l'École évangélique de Smyrne[1] nous attestent de même l'usage de graver sur les poids, à côté des noms des agoranomes, des monogrammes de ces mêmes noms.

3° Grande plaque carrée de 0m10 de côté; a souffert, notamment dans l'angle supérieur gauche qui est troué ; très forte oxydation, poids 614 gr. 4. Sur la face, qu'encadre un rebord en relief, une ancre disposée horizontalement dans toute la largeur sépare en deux parties égales l'inscription :

[ΒΑ]ΣΙ[ΛΕ]Ω[Σ]
ΑΝΤΙΟΧΟΥ

ΕΥΣΕΒΟΥΣ
ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ

Le poids appartient donc au règne court et troublé d'Antiochus X, qui, pour avoir épousé la veuve de son père, reçut les deux noms d'Εὐσεβής et de Φιλοπάτωρ. Je ne connais d'analogue qu'une mine d'Antiochus VI de la collection de Luynes, sur laquelle se voit une Victoire, de profil à gauche, tenant une couronne, entre deux étoiles à

nides à gauche et de Nicanor à droite; au revers, un bélier tourné à gauche au-dessous d'un astre et les mots ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΗΜΙ|ΜΝΑΙΟΝ; poids 535 gr. 15.

1. Voir notamment les poids des agoranomes Αὐρήλιος Πέρπερης (n° 62) et Λείβιος Πωλλιανός (n° 175) et l'article de M. Papadopoulos dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1878, p. 29.

six rayons, avec l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΝΤΙΟ-ΧΟΥ ΘΕΟ[Υ] | ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ | ΜΝΑ disposée sur



les quatre côtés[1]. L'inscription que porte le revers du poids d'Antiochus X en précise encore la date ;

1. Poids 516 gr. 1/2.

on y lit en effet en quatre registres horizontaux :

Ε Τ Ο Υ Σ Κ Σ
ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΟΣ
ΔΙΟΝΥΣ[Ι]ΟΥ
Μ Ν Α

L'inscription nous reporte donc à l'année 220 de l'ère des Séleucides, année 92 avant notre ère, en même temps qu'elle nous donne le nom de l'agoranome et la valeur du poids. Un cinquième registre dans l'espace laissé libre à la partie inférieure de cette face n'est occupé que par un quadrillage en relief.

A la mine aurait été fixé, dit-on, un petit poids de forme circulaire, également en plomb, pesant 33 gr. 5, dont le revers est quadrillé et la tranche ornée de côtes[1]. Le poids circulaire en effet est encore traversé par une cheville en fer dont l'extrémité semble être restée engagée dans la mine au-dessus de la barre horizontale de l'ancre et un peu sur la droite. Il est permis toutefois de se demander s'il n'y a pas là un simple accident.

4° Plaque rectangulaire de $0^{m}085$ sur $0^{m}080$, trouvée en Syrie; en parfait état de conservation,

1. La face supérieure de ce petit poids porte un signe en relief, dont le sens est assez obscur, qui se trouve également sur plusieurs des poids syriens du département des antiquités orientales dont il a été parlé plus haut.

poids 252 gr. 45. La face supérieure, encadrée par un léger rebord, a pour emblème une corne



d'abondance, parée de bandelettes, d'où s'échappent des fruits et des raisins. L'inscription

ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ
ΕΝΡ
ΕΠΙ ΛΥΚΙΝΟΥ

ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ

nous apprend à la fois la ville dont le poids est originaire, Séleucie, sa date, Ἔ(τους) ΝΡ, année 150, sans doute de l'ère des Séleucides[1], 162 avant notre ère, le nom du magistrat en fonctions de qui dépendait le contrôle des poids, Λυχῖνος, et la valeur pondérale[2]. La face postérieure est décorée d'un élégant quadrillage en relief[3].

1. Il n'est pas vraisemblable, malgré le voisinage, qu'il s'agisse plutôt de l'ère d'Antioche; quant à l'ère particulière de Séleucie, dont on a quelques exemples, son emploi est restreint à une très courte période et elle ne saurait être ici en cause.

2. Il faut rapprocher de l'expression ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ l'inscription ΑΝΤΙΟΧΕΙΟΝ ΤΕΤΑΡΤΟΝ, que portent à la fois un poids en bronze de la Bibliothèque nationale, ayant pour emblème un bœuf bossu type des monnaies d'Antioche de Carie (Longpérier, *l. c.*), et un poids en plomb du British Museum, orné d'une ancre, qui doit être attribué à Antioche en Syrie (*Archaeologische Zeitung*, t. XXXV, p. 80; poids 109 gr. 965); sur un poids du Musée de Berlin se voit aussi l'inscription en relief ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΝ (*Jahrb. d. Inst.*, 1889, p. 85). Un autre poids de Séleucie, au contraire, offre la formule quelque peu différente ΤΕΤΑΡΤΟΝ ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ (Longpérier, *l. c.*), où la provenance est indiquée par l'ethnique et que portent également un poids de Laodicée du Cabinet des médailles, ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΜΝΑ (Waddington, *Inscr. de Syrie*, nº 2720), un poids de Magnésie du Méandre au Musée de Berlin avec l'inscription ΜΑΓΝΗΤΩΝ (*Archaeologische Zeitung*, t. XXXVII, p. 104), et des poids de Smyrne.

3. Les poids sur lesquels un quadrillage semblable s'est intégralement conservé au revers sont assez rares; je citerai les deux quarts de mine d'Antioche de Carie et d'Antioche

5° Plaque rectangulaire de 0m039 sur 0m042, offrant à sa partie supérieure un appendice circulaire sur lequel est imprimé un timbre de 0m018 de diamètre[1]; trouvée au Pirée; assez bien conservée sauf une partie du timbre, poids 52 gr. 55. La face est taillée à biseaux; sa partie centrale en creux porte un B, indice de la valeur. Les dimensions ne permettent pas de toute évidence de songer à une didrachme; il est clair qu'il s'agit d'un sextans ou poids de deux onces du système pondéral romain. La description donnée par Schillbach dans son catalogue d'un sextans trouvé à Samos « *in area depressiore quam margo est, B prominens*[2] » convient de tous points à notre exemplaire. Un autre sextans semblable fait partie des collections du British Museum. Les noms d'ailleurs qui se lisent sur le poids sont ceux d'un personnage portant les *tria nomina* romains. Sur le timbre apparaissent encore les lettres

en Syrie, mentionnés dans la note précédente; le revers du premier est reproduit dans Longpérier.

1. Je ne connais pas d'autre poids reproduisant exactement une telle particularité; la Bibliothèque nationale (voir notamment un poids donné par M. Waddington, reproduit dans les *Inscriptions de Syrie*, n° 2713), le British Museum, etc., ont dans leurs collections des poids munis d'appendices, qui forment quelquefois des anneaux; on a supposé qu'il s'agissait de poids consacrés destinés à être suspendus, mais sur aucun d'eux l'appendice n'a été réservé, ainsi que sur le poids du Louvre, pour l'apposition d'un timbre.

2. N° 86.

Γ·CE
ΡΟΥΦ

qu'il est facile de compléter en Γ(άιος) Σεξτίλιος Ῥουφῖνος. Tels sont aussi les noms qui se lisent en relief sur le revers :

ΓCEΞ
ΤΙΛΙΟ
ΡΟΥΦΙ

Les bords ont été rognés après coup, et partie des lettres extrêmes ainsi que toute la moitié inférieure de la troisième ligne ont disparu. Il n'est pas douteux que ces rognures n'aient été faites intentionnellement, peut-être pour ramener à sa juste valeur le poids primitivement trop fort.

La reproduction intégrale par un sceau, en lettres plus petites, des noms du magistrat se voit également sur un poids du Musée de l'École évangélique de Smyrne, qui porte sur une face

[Ι]ΠΠΑΡΧΟΥ

sur l'autre

ΜΑΥ
ΕΡΑCΩΝΟΥ
ΥΟΥΑCΙΑΡ
ΧΟΥ

avec addition, dans l'espace laissé libre à la suite de la première ligne, d'un timbre carré où l'on lit

[MAΥ]
[ΕΡΑC]ΩΝΟ
Υ[ΥΙΟΥ]Α
[CΙ]ΑΡΧΟ
[ΥΙ]ΠΠΑ[1]

Le poids recevait par là, plus complètement encore que par l'apposition d'un simple monogramme, un surcroît de garantie.

6° Plaque hexagonale de 0m065 de hauteur sur autant de large; trouvée au Pirée; a quelque peu



1. Papadopoulos, n° 238; Id., *Bull. de corr. hellén.*, 1877, p. 55. Un autre poids de Smyrne qui porte les noms de l'agoranome Αὐρήλιος Διονύσιος offre un exemple semblable (*Bull. de corr. hellén.*, 1878, p. 29).

souffert, poids 325 gr. 4. L'une des faces est plane, l'autre porte l'inscription

KAI
CAPΩ
N

suivie d'un timbre circulaire où se voient deux bustes affrontés. Je crois y reconnaître, malgré le peu de netteté des profils, Marc-Aurèle et Lucius Verus[1]. Les timbres à effigies ne sont pas inconnus sur les poids anciens; quelques exemplaires de poids athéniens sont timbrés d'une chouette[2]; sur un autre, au lieu de l'amphore en relief du type ordinaire, est un timbre portant une petite amphore entourée d'une couronne[3]. Un exemple plus remarquable est celui d'une demi-mine du Musée de Berlin qui est frappée dans les quatre angles de timbres représentant Hercule appuyé sur sa massue, vers lequel se dirige un adorant[4]. La Bibliothèque nationale enfin possède une quadruple mine de la collection de Luynes remarquable par une sorte de croix pattée en fort relief, qui est ornée à l'intersection des branches d'un timbre sur lequel

1. Il faut noter toutefois que la forme des caractères et le mot même Κάισαρων sembleraient indiquer une époque postérieure.

2. Schillbach, nos 5, 37, 60.

3. Au British Museum.

4. Schillbach, n° 75; un autre poids du Musée de Berlin (Id., n° 90 *a*) porte cinq timbres avec un buste d'homme aujourd'hui peu visible.

se voit une tête de Minerve casquée du plus beau style[1]. Je ne connais toutefois d'exemplaires vraiment analogues au poids du Louvre que dans la collection du Musée de Smyrne dont plusieurs poids portent un timbre ovale orné du buste de l'empereur Marc-Aurèle[2].

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'intérêt que présentent les nouveaux poids acquis par le Musée du Louvre. Ils sont nouveaux d'abord par les types qu'ils présentent qui ne rentrent pas, à ma connaissance du moins, dans la liste déjà longue des types relevés sur les poids : sphinx, cheval ailé, dauphin, tortue, chouette, bélier, bœuf, éléphant[3], lion[4], cheval[5], chèvre[6], arc

1. Id., nº 79 ; le poids avait été publié antérieurement dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, 1849, p. 147, et par Rangabé (*Antiquités hellén.*, t. II, p. 589, nº 894 *d*), qui y a vu une tête de jeune homme. Les cantons de la croix sont occupés par les lettres ΔΕΜΟ en boustrophédon ; autour de la tête se lit l'inscription ΜΕΤΡΟΝΟΜΩΝ. Un poids de tous points semblable, à l'exception du timbre, a été vendu avec la collection Hoffmann en 1888 (*Catalogue*, nº 525) ; poids 1,865 gr. L'un et l'autre (le poids de la Bibliothèque nationale pèse 1,854 gr. 3/8) sont des poids de quatre mines ou doubles statères.

2. Papadopoulos, nºˢ 218, 219, 240.

3. Schillbach, *passim*.

4. Plaque demi-ovale, attribuée à Cnide ; tête de lion, la gueule béante, dans une bordure perlée ; poids 16 gr. (*Cat. Hoffmann*, nº 526).

5. Poids d'Alexandrie en Troade ; cheval paissant à droite sur une ligne de terre, ΑΛΕ|Τ ; poids 99 gr. 78 (*Bull. de corr. hellén.*, 1883, p. 100).

6. Poids attribué à Aegos Potamos, ayant pour type une

et carquois[1], amphore, bouclier, osselet, torche, croissant, etc.[2]. L'ancre pourtant figure sur un poids d'Antioche récemment entré au British Museum[3]. Les monnaies d'ailleurs des Séleucides, on le sait, en sont souvent ornées : une légende voulait que Laodicée, rendue mère par Apollon, eût reçu du dieu comme prix de ses faveurs un anneau sur le chaton duquel était gravée une ancre et qu'une ancre se vît sur la cuisse de Séleucus enfant, attestant son origine divine[4]. Il n'est donc que tout naturel de rencontrer l'ancre comme type d'un poids d'un des rois de Syrie. Il y a peut-être lieu de rapprocher aussi l'une et l'autre représentation, l'ancre et la corne d'abondance, de celle qui se voit sur une demi-mine, attribuée également à Antioche, de la Bibliothèque nationale, que j'ai déjà eu l'occasion de signaler : l'une des faces porte la Fortune debout tenant une corne d'abondance sur le bras gauche et s'appuyant sur une ancre. Il faut rappeler enfin que deux cornes d'abondance se voient

chèvre avec l'inscription ΔΗ; poids 51 gr. 062 (*Archaeologische Zeitung*, t. XXXV, p. 80).

1. Poids carré portant la légende APTE et MNH autour d'un carquois et d'un arc, provenant d'Éphèse (S. Reinach, *Chronique d'Orient, Rev. arch.*, 1888, t. XI, p. 385).

2. Schillbach, *passim*.

3. Plaque carrée, mince; l'ancre, en très faible relief, est disposée verticalement, les bras en haut, séparant en deux lignes la légende [ANTI]OXEIO[N]|TETAPTON; voir ci-dessus.

4. Justin, XV, 4, 3-5.

disposées de part et d'autre d'un monogramme qu'elles encadrent sur une double mine, datée de l'année 31 de l'ère des Séleucides, de la collection de Luynes[1].

Les trois premiers poids, de plus, nous apportent trois nouvelles mentions d'agoranomes. Quoique des magistrats de ce nom aient existé dans beaucoup de villes grecques, le nombre des poids qui en font mention reste assez restreint. M. Dumont, dans un article sur un poids grec signé de l'agoranome Θεοδόσιος, trouvé à Babylone[2], n'en a relevé que huit parmi les cent cinquante poids du catalogue de Schillbach. Le nombre s'en est depuis accru : j'en signalerai quelques-uns. Le Musée de l'École évangélique de Smyrne en possède à lui seul une série de huit[3]. Deux autres sont conservés au British Museum, la

1. Plaque carrée ; sur la face supérieure

ΕΤΟΥΣ ΑΛ
ΔΗΜΟΣΙΑ
(monogramme entre deux cornes d'abondance.)
Δ Ι Μ Ν Α

poids 678 gr. J'ai remarqué encore au British Museum un moule en pierre, destiné à fondre des plaques de forme carrée avec appendice au bord supérieur, qui porte une tête de jeune femme couronnée du modius, de profil à gauche, ayant devant elle une corne d'abondance et surmontant l'inscription ΚΕΡΔΟC, également en creux et de droite à gauche.

2. *Revue archéologique*, 1869, t. XX, p. 191.

3. Papadopoulos, *Bull. de corr. hellén.*, 1878, p. 28.

mine au dauphin mentionnée plus haut et un poids de bronze carré, muni d'un anneau à la partie supérieure, sur les deux faces duquel se lit l'inscription

NE[..]OΛ
AOCMA
PKOYAΓO

et

PANOM
ΩNΛE
BAΔEY[1]

Deux sont entrés à la Bibliothèque nationale depuis la publication du catalogue de M. Chabouillet; sur l'un, donné par M. Waddington, se lit l'inscription

ΛAOΔIKEΩNTΩN
ΠΡOΣ ΘAΛAΣΣHI
AΓOPA

ΦIΛOΔAMOY
MNA

de part et d'autre d'un croissant surmonté d'une étoile[2]; le second porte sur une face

1. La dernière ligne et les deux dernières lettres de l'avant-dernière sont incertaines; il faut, je crois, y voir l'indication de la provenance, sans doute Lébadée en Béotie.

2. Poids carré acquis en Syrie; les lettres PA sont seules certaines à la troisième ligne; deux petits ΣΣ se voient en

ΑΓΟΡ
ΑΝΟΜ
ΟΥ

sur l'autre

Δ Ι Ο Ν
[ΥΣ]ΙΟΥ

au-dessous des lettres MN, sans doute MN(α)[1]. Un dernier enfin, dont l'inscription très mutilée laisse voir les lettres ΑΓ puis ΟΜΟΥΝΤ, restes certains du mot ἀγορανομοῦντος, a été vendu en 1888 avec la collection Hoffmann[2].

La valeur des mentions d'agoranomes portées par trois des poids du Louvre est d'autant plus

outre au-dessus du Φ de ΦΙΛΟΔΑΜΟΥ; très oxydé, poids 641 gr. (Waddington, *Inscr. de Syrie*, n° 2720).

1. Poids en forme de tronc de pyramide rectangulaire, l'une des faces taillée à biseaux et plus petite; poids 315 gr. Le nom de Διονύσιος, que portent aussi un agoranome mentionné sur un poids de Smyrne (Papadopoulos, *Bull. de corr. hellén.*, 1878, p. 29) et l'agoranome du poids d'Antiochus X, est trop commun pour que l'on puisse rien inférer de ce rapprochement.

2. *Catalogue*, n° 527; primitivement publié dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, 1882, p. 35, comme acheté à Naples et de provenance inconnue. Le *Catalogue* en donne la description suivante : poids de Smyrne; grande plaque échancrée munie d'un anneau; le centre est bombé et perforé; la date ΕΤΟΥΣ ΣΠ (280) est incertaine; le nom de l'agoranome, qui semble porter en même temps le titre d'asiarque, est devenu illisible. La dernière ligne indique le poids, ὁλκή, deux livres huit onces romaines; poids 634 gr.

précieuse que nous en connaissons exactement la provenance. M. Dumont, dans l'article cité plus haut, en proclamant tout l'intérêt qu'il y aurait à établir un classement géographique des formules, analogue à celui dont M. Le Blant avait donné l'exemple pour les épitaphes chrétiennes, avait tenté de le faire pour les poids à mentions d'agoranomes. Il remarquait que des huit poids à lui connus trois appartiennent à la Syrie de toute certitude[1], un quatrième avec grande vraisemblance[2], un autre vient d'Héraclée du Pont[3], un est de provenance inconnue[4], un a été trouvé à Corfou, mais ne porte que l'inscription ΑΓΟΡΑΝΟΜΩΝ sans aucun nom propre à la suite[5], un enfin est d'origine athénienne, mais la lecture ΑΓΟΡΑΝΟ(μων) y est douteuse et a été contestée[6]. Le rapprochement des marques de poteries lui semblait venir aussi à l'appui de l'opinion que les mentions d'agoranomes se trouvent presque exclusivement sur les poids provenant de la Syrie et des côtes du Pont-Euxin[7]. Les conclusions de M. Dumont

1. Schillbach, nos 75 *g, h, i*.
2. Id., n° 90 *e*.
3. Id., p. 183.
4. *C. I. G.*, IV, 8545.
5. Schillbach, n° 78; voir ci-dessus.
6. Schillbach, n° 35; voir ci-dessus.
7. Il n'est guère possible de lire ΑΓΟ(ρανομος), ainsi que M. Dumont le proposait en note, sur un poids de Bisanthe en Thrace, décrit par Schillbach (n° 74), qui porte un caducée, au-dessus ΒΙΣΑΝ, au-dessous et à droite ΜΝΑ et un

doivent être aujourd'hui un peu élargies, ainsi que lui-même d'ailleurs l'a plus tard reconnu[1]. J'ajouterai que peut-être ne peut-on point poser de règles absolues. La collection du Musée de l'École évangélique de Smyrne, par exemple, nous atteste la fréquence des mentions d'agoranomes sur les poids de Smyrne, fréquence dont un de nos poids ainsi que le poids de la collection Hoffmann nous apportent un nouveau témoignage; mais un autre poids de la même ville est, nous l'avons vu, signé de l'hipparque[2]. Il en est de même pour la Syrie, où la formule ἀγορανόμου ou ἀγορανομοῦντος a certainement été assez répandue et d'où proviennent encore, outre les exemples connus de M. Dumont, le poids de Laodicée et le poids d'Antiochus X : un poids provenant de Gaza, donné à la Bibliothèque nationale par M. Waddington[3], et le poids de Séleucie ΕΠΙ ΛΥΚΙΝΟΥ

monogramme formé d'une lettre douteuse dans laquelle est inscrit un O, à gauche un A. Un poids identique, si ce n'est le même, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale; l'A n'y est pas visible, et le monogramme ne saurait donner ΓΟ; plaque carrée; poids 555 gr.

1. *Revue critique,* 1876, t. X, p. 371.

2. Poids de M. Αὐ(ρήλιος) Ἐράσωνος (*Bull. de corr. hellén.*, 1877, p. 55). Il est vrai que dans plusieurs cas le même magistrat semble avoir été agoranome et hipparque.

3. Plaque carrée, très bien conservée, portant l'inscription

ΚΟΛΩΝΙ
ΑϹΓΑΖΗϹ
ΕΠΙΗΡΩ
ΔΟΥΔΙΟ
ΦΑΝΤΟΥ

nous montrent que la formule ἐπὶ suivi d'un nom au génitif n'y était pas non plus inconnue[1]. L'Attique enfin, alors même qu'on voudrait encore contester la lecture ΑΓΟΡΑΝΟ(μων) faite sur un poids d'Athènes[2], a fourni le poids ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΕΛCΟΥ ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥ, trouvé au Pirée. Il est impossible, en présence de ces deux exemples que corrobore la mine au dauphin du British Museum[3], omise par M. Dumont et qui vient d'Athènes, de ne pas admettre que les poids athéniens, au moins à une certaine époque, aient été soumis au contrôle de l'agoranome et, si l'on peut ainsi parler, signés par lui.

Il faut signaler enfin, à côté du contrôle des agoranomes, l'existence attestée à l'époque romaine — on voit par là le grand intérêt du poids avec l'inscription ΚΑΙCΑΡΩΝ — d'un autre contrôle, non plus local, mais s'étendant, semble-t-il, à tout l'empire, exercé au nom de l'empereur et dont l'effigie du prince, frappée ainsi que sur une monnaie, était la marque et la garantie.

Il resterait à étudier les poids décrits dans ces

Au revers, dans un cercle, un mim phénicien, initiale du nom du dieu Marnas, symbole ordinaire des monnaies de Gaza (*Inscr. de Syrie,* n° 1904).

1. Voir aussi un autre poids acheté à Alep comme venant d'Antioche et donné également par M. Waddington à la Bibliothèque nationale (*Ibid.,* n° 2713).

2. Schillbach, n° 35; voir ci-dessus.

3. Voir ci-dessus, Murray, n° 122.

quelques pages au point de vue métrologique proprement dit. La pesée des poids anciens ne semble pas avoir apporté de secours bien utile tant qu'on s'est borné à l'appliquer aux quelques exemplaires conservés dans les Musées. M. de Longpérier notamment, dans son étude, est obligé de reconnaître presque autant d'étalons différents qu'il a étudié de poids. Il faut avouer d'ailleurs que les exemplaires les plus intéressants au point de vue archéologique et épigraphique ne sont pas, il s'en faut, les plus propres à nous renseigner exactement sur les différents systèmes pondéraux des anciens. Les poids de métal, les poids de plomb surtout ont eu à souffrir à la fois d'oxydations et de pertes de substance qu'il sera toujours difficile d'évaluer avec certitude. Il faut, pour que l'observation directe supplée avec efficacité aux trop rares renseignements que nous ont laissés les auteurs, qu'elle s'exerce à la fois sur un grand nombre de poids et sur des poids dont la matière soit peu sujette à altération : on ne saurait trop louer à ce point de vue les beaux travaux de M. Flinders Petrie, qui portent sur près de treize cents poids, la plupart en pierre, trouvés en Égypte à Naukratis et à Defenneh[1].

1. *Naukratis, part I, third memoir of the Egypt Exploration Fund; Tanis, part II, fourth memoir*. Seize cents poids en métal, trouvés en outre à Defenneh, ont été réservés pour une étude ultérieure. M. Flinders Petrie a excellemment indiqué dans les quelques lignes suivantes les principes qui

Il ne saurait donc s'agir pour nous de tirer parti des quelques poids entrés au Louvre pour prétendre ajouter quelque chose à ce que nous

doivent servir de base à toute étude métrologique sur les poids anciens : « On looking at a collection of ancient weights, it is at once manifest that they have undergone changes of various extent since their original formation and adjustment. These changes cannot be avoided by ignoring them, as has been done by all writers on metrology and in all published lists of weights. If we are to draw any precise conclusion as to the relationships, exact or approximate, of various ancient standards of weight, it can only be done after taking account of the changes that our remaining examples have undergone... We should treat ancient weights as we should a set of astronomical observations, with the same care in elimination of errors in our material, with the same consideration of the proper method for educing various results from them of different kinds, with the same unbiassed search for facts which they may show us, and above all with the same regard for the extent of their errors and the amount of uncertainty or certainty in our results » (*Naukratis,* I, p. 70). M. Flinders Petrie résume ensuite les règles particulières qui doivent être appliquées aux poids en métal, en plomb notamment, dont le poids a pu diminuer par suite de perte de substance par effritement de la couche oxydée de carbonate de plomb : reconnaître les pertes par usure, brisure, etc.; déterminer au microscope l'épaisseur et le volume de la couche d'oxyde et l'accroissement de poids d'après la proportion et la densité de l'élément non métallique du sel ; évaluer la couche d'oxyde perdue et la perte de substance métallique qui en résulte; faire le total et les compensations. Il est impossible de pousser plus loin l'application de la méthode scientifique et pourtant de tels calculs supposent toujours une part d'appréciation, qui ne permet pas de trouver dans l'étude des poids en métal des données aussi rigoureuses que dans les poids en pierre.

savons des étalons employés dans les différentes villes grecques. Mais peut-on répartir les exemplaires nouveaux entre les différents systèmes reconnus par les métrologistes? Il nous a semblé qu'il n'était pas impossible de le faire, pour la plupart au moins, avec quelque certitude.

Il n'en est pas moins de quatre tout d'abord qu'on doit attribuer aux deux systèmes attiques. Le poids au dauphin est sans aucun doute une mine solonienne, quelque peu supérieure à la valeur normale, ainsi que le sont d'ailleurs la plupart des exemplaires semblables parvenus jusqu'à nous[1], puisqu'il pèse 467 gr. 05 au lieu de 436,6. Il en est de même, je crois, du poids de Julius Celsus, quoiqu'il soit plus lourd encore, 499 gr. 6. Il est à noter, en effet, que son poids est quelque peu augmenté par de la terre profondément incrustée dans les rugosités du plomb et dont il n'a pu encore être débarrassé. Il résulte de plus des textes aussi bien que des poids qu'à l'époque romaine on voulut établir entre la mine et la livre un rapport simple, qu'on obtint en faisant de la mine alourdie, que quelques auteurs appellent

1. Le plus grand nombre des exemplaires catalogués par Schillbach (nos 33, 33 *a-h*) et M. Murray (nos 124-127) sont au-dessus de 450 gr., le plus lourd atteint 477 gr. Je ne parle pas des trois exemplaires (Schillbach, n° 32; Murray, nos 122 et 123) qui appartiennent au système éginétique, dont il sera question dans un paragraphe suivant, et qui pèsent 643, 645,08 et 632 gr. 64.

italique ou ptolémaïque, l'équivalent d'une livre et demie, soit 490 grammes environ[1].

La mine solonienne n'était à Athènes que l'étalon de l'argent : un décret, dont le texte nous a été conservé[2], nous apprend que pour toute autre marchandise, à moins de mention expresse, il était fait usage d'une mine commerciale équivalant à 138 drachmes de la mine solonienne, à laquelle s'ajoutait encore un poids additionnel, ῥοπή, de 12 drachmes, mine que les métrologistes sont d'ordinaire d'accord pour considérer comme empruntée au système antérieurement employé à Égine. A l'étalon commercial ou éginétique, qu'il n'est pas surprenant de rencontrer en Syrie à l'époque des Séleucides, se rattache la mine d'Antiochus X[3].

1. Voir Schillbach, p. 173. Le poids pourrait être aussi rattaché au système de la mine royale babylonienne légère de 504 gr., dont il sera parlé plus loin, qui, dans les exemplaires trouvés à Athènes et employés à titre de mine commerciale, descend notablement au-dessous du poids normal et se confond par des degrés insensibles avec la mine solonienne. M. Hultsch en a fait la remarque à propos d'un poids de vingt drachmes d'Athènes, qui donnerait une mine de 490 gr. (*Griechische u. römische Metrologie,* 2e éd., p. 140).

2. *C. I. G.*, I, 123.

3. La mine récente d'Égine est de 605 gr., la mine du tarif de Solon de 654 gr. 9, la vieille mine d'Égine de 672 gr. (Hultsch, *l. c.*) Le poids actuel de la mine d'Antiochus, 614 gr. 4, ne représente pas tout à fait le poids original. L'addition, d'ailleurs peu probable, du petit poids circulaire porterait l'exemplaire au poids de 647 gr. 9 qui se rapproche fort de celui de la mine de Laodicée du Cabinet des médailles, 641 gr.

Le poids de Smyrne nouvellement acquis par le Louvre, s'il représente réellement vingt drachmes, serait aussi le cinquième d'une mine de 666 gr. 75, tenant le milieu entre la mine commerciale fixée par le tarif de Solon et les plus anciens exemplaires de la mine éginétique qui pèsent 672 gr.

Les poids à l'amphore sont de ceux dont l'interprétation a le plus exercé les métrologistes. Ils appartiennent, ainsi que les poids à la tortue, qui ont été comme eux découverts en grand nombre à Athènes, à un système de mines lourdes[1]. Schillbach y reconnaissait une mine de 150 drachmes éginétiques, résultant de l'extension à cet étalon du tarif de Solon[2]. M. Murray, avec plus de vraisemblance, y voit un souvenir du temps où l'unité pondérale était, non la drachme ou la mine, mais la didrachme et la double mine; s'appuyant sur l'emploi des mots ἡμίτριτον et ἡμιτέταρτον, au lieu de ἕκτον et ὄγδοον, pour désigner les fractions qu'ils représentent, il les rapporte à une mine double qui aurait valu cent didrachmes[3]. La découverte de poids de deux mines avec l'inscription ΣΤΑΤΗΡ[4], qui prouve que le nom ne s'appliquait

1. Schillbach (p. 198) et M. Murray (nos 90 à 98 et 102 à 121) en donnent une longue liste avec les poids correspondants.

2. P. 175.

3. Murray, p. 163, 168, 172. Les poids à l'amphore et à la tortue sont en conséquence catalogués au British Museum comme fractions « of attic dimnoun. »

4. Schillbach, n° 71; *Cat. Hoffmann*, n° 524; plaques car-

pas moins à la double mine qu'à la double drachme, ajoute à son hypothèse un nouvel argument. Il est plus probable toutefois qu'il faut rattacher les poids à l'amphore et à la tortue, ainsi que l'a fait M. Hultsch[1], au système de la mine royale babylonienne du poids normal de 1,008 gr. Il convient tout d'abord de remarquer que les poids de plusieurs des exemplaires de ces deux types semblent à première vue venir en contradiction de la règle qui fait de la division d'un même type l'indice des fractions. L'amphore, par exemple, et la demi-amphore de la Bibliothèque nationale[2], pesant l'une 284 gr. 80, l'autre 156 gr. 80, se peuvent encore regarder comme ayant été dans le rapport de deux à un : il ne saurait, au contraire, en être nullement de même de l'amphore et de la demi-amphore du Louvre, qui pèsent la première 131 gr. 05, la seconde 125 gr. 85. Il est clair que l'amphore du Louvre appartient à un autre étalon que la plupart des poids semblables[3]; il

rées ayant pour type un osselet et un pentagramme en relief avec l'inscription ΣΤΑ;ΤΗΡ de part et d'autre; poids [illegible] et 950 gr.

1. P. 141.

2. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue*, nos 3188 et 3189.

3. La même remarque se peut appliquer à un poids à l'amphore du British Museum (Murray, n° 93, qui pèse 192 gr. 76, à fort peu de chose près la même chose que le poids à la demi-amphore catalogué sous le numéro suivant, et au poids

faut pourtant, semble-t-il, que cet étalon soit de la même famille pour justifier la présence du même type; la comparaison de l'amphore et de la demi-amphore du Louvre montre de plus qu'il est approximativement la moitié du premier. Il est remarquable que le système de la mine babylonienne rend compte, au moins partiellement, de ces difficultés. Les différentes mines babyloniennes, en effet, se divisaient dans la pratique en mines lourdes et mines légères de la moitié. L'amphore et la demi-amphore de la Bibliothèque nationale, la demi-amphore du Louvre seraient donc respectivement, d'après l'évaluation précédente, un tiers et des sixièmes de la mine royale lourde; la dernière toutefois, il faut le reconnaître, ne donnerait qu'une mine de 755 gr. bien inférieure au double de la mine de Solon, 873 gr., que M. Hultsch indique à peu près comme minimum de la série descendante formée par les exemplaires trouvés à Athènes[1]. L'amphore du Louvre, trop légère également[2], serait un tiers de la mine royale légère.

Le poids de Séleucie, que son inscription désigne pour une demi-mine, se rapporte au contraire

à l'amphore de 126 gr. 935 décrit par Schillbach (nº 36 *h*). Il est évident que les deux statères à l'osselet, pesant 1,422 gr. 5 et 950 gr., n'appartiennent pas non plus au même étalon.

1. Il résulte de ces exemplaires un maximum de beaucoup inférieur à la valeur normale de 1,008 gr.; quelques-uns descendent même au-dessous de 873 gr. (Hultsch, p. 141.)

2. L'exemplaire ne donnerait qu'une mine de 393 gr. 15.

avec une exactitude presque parfaite, 504 gr. 9 au lieu de 504 gr., à la valeur normale de la mine royale babylonienne légère.

Une autre mine babylonienne, la mine d'argent, de 560 gr. pour la mine légère, est l'étalon des deux poids au sphinx de Chios, la double mine du Cabinet des médailles, qui atteint et dépasse même un peu la valeur normale[1], la mine du Louvre qui lui est inférieure de 32 gr. 2.

Les autres poids du Musée du Louvre, quoique venant de Grèce, n'appartiennent pas aux différents systèmes pondéraux grecs; d'une époque postérieure, ils se rattachent à la livre romaine et ne donnent lieu à aucune difficulté : la livre à l'effigie de Marc-Aurèle et de Lucius Verus de 325 gr. 4 au lieu de 327 gr. 45; les deux poids de trois onces ou quadrantes de 78 et 75 gr. 25 au lieu de 81 gr. 86; le sextans de Γ. Σεξτίλιος Ῥουφῖνος de 51 gr. au lieu de 54 gr. 57.

J'ajouterai, en terminant, qu'il en est dans les poids décrits dans cette étude au moins une partie qui ont été, si l'on peut ainsi parler, des exemplaires publics. Il n'en est pas sans doute qui soit dédié, comme le poids d'Héraclée sur les rebords duquel se lit l'inscription ΘΕΟΙΣ | ΣΕΒΑΣ | ΤΟΙΣ ΚΑΙ | ΤΩ ΔΑΜΩ | ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝ | ΤΩΝ Π ΚΛΩΔΙΟΥ | ΡΟΥΦΟΥ ΚΑΙ ΤΕΡΤΙ | ΟΥ ΒΕΚΙΛΙΟΥ[2], dont

1. 1,124 gr. 10 au lieu de 1,120 gr.

2. Plaque carrée épaisse en bronze; sur la partie centrale

le caractère sacré met hors de doute la destination officielle[1], ou qui porte la mention explicite qui rend si précieux le poids d'Antioche donné au Cabinet des médailles par M. Waddington

ΕΤΟΥϹΓΙΤΜΗ
ΝΟϹΞΑΝΔΙΚ
ΟΥΕΠΙΜΑΡΚΟ
ΥΑΥΡΗΛΙΟΥ · ΙΕ
ΡΑΚΟϹΧΕΙΛΙΑ
ΡΧΟΥΕϹΗΚΩ
ΘΗΗΜΙΛΙΤΡΙΝ
ΟΝΚΙΩΝ · Ι< [2]

en creux belle tête d'Hercule barbu de profil à droite; aujourd'hui au British Museum (*Ann. de l'Inst. arch.*, 1855, p. 1). Le *Corpus* (IV, 8545 *b*) donne ΤΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ.

1. Un autre poids dédié, en bronze, trouvé à Feurs, qui appartient au Louvre et porte l'inscription DEAE · SEG · F | P · X, a été publié par M. Mowat dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1883, p. 77.

2. Plaque carrée munie d'un appendice semi-circulaire, achetée à Alep comme venant d'Antioche; année 313 de l'ère d'Antioche, 265 de notre ère. M. Waddington remarque que le poids, 341 gr., ne s'accorde ni avec la livre romaine, ni avec la mine d'Antioche, telle que l'évaluait M. de Longpérier; il donne au dernier signe la valeur d'une fraction et signale la contradiction qui semble exister entre le mot ἡμιλίτρι(ο)ν, qui désigne toujours la demi-livre romaine, et la valeur de dix onces et demie (*Inscr. de Syrie*, n° 2713). Il y aurait peut-être quelque rapprochement à faire avec la mine tyrienne de l'époque romaine, dérivée de la mine phénicienne légère de 373 gr. 3, qui équivaut à 12 onces et demie et pèse 341 gr. (Hultsch, p. 541.)

Il n'est pas besoin toutefois, selon la remarque de M. Dumont[1], de signes aussi manifestes, et l'on peut affirmer avec grande vraisemblance que les poids datés, — il y en a deux, — les poids portant des inscriptions développées, ont dû être des étalons destinés à contrôler et à maintenir l'exactitude et la sincérité des poids employés dans le commerce.

1. *Revue archéologique,* 1869, t. XX, p. 206.

LES BAS-RELIEFS ANTIQUES

DE

LA PLACE LENCHE, A MARSEILLE.

Par M. Ed. Flouest, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 juin 1890.

Je dois à l'obligeance de M. Héron de Villefosse le moulage d'un bas-relief, ou plutôt de deux bas-reliefs antiques en marbre, probablement jadis étrangers l'un à l'autre, mais assez étroitement réunis pour donner aujourd'hui l'illusion d'un seul et même bloc. Le monument qu'ils constituent se voit sur la Place Lenche, dans les vieux quartiers de Marseille, encastré dans la façade d'une maison construite en 1614 et des fondations de laquelle on a, paraît-il, retiré les éléments dont il se compose.

Il apparaît en l'état disposé en deux registres superposés[1].

1. Cette disposition est trop accusée par la photographie du moulage ci-après reproduite. Il a fallu faire ce moulage en deux pièces, pour lesquelles on a employé la pâte de carton; on n'a pu les joindre l'une à l'autre avec toute la précision désirable. Le mauvais vouloir de la population du quartier a empêché jusqu'ici des reproductions pleinement satisfaisantes.

Celui d'en haut est passablement détérioré; il a perdu notamment trois de ses bords marginaux et la plupart de ses reliefs, dans les parties subsistantes, sont assez corrodés pour que beaucoup de détails aient disparu. On peut encore néanmoins juger avec quelque certitude de ce qu'était la composition dans son intégrité première. La base paraît seule conservée. On voit à gauche les restes d'une figure de femme tenant une corne d'abondance; elle est vêtue d'une robe talaire sur laquelle un voile descend du sommet de la tête. Au côté opposé, un personnage masculin présente de la main droite un objet devenu indécis et s'appuie, de la gauche, sur une manière de sceptre dont une cassure a emporté le couronnement. Entre ces deux figures et à leurs pieds, un chien, assis sur son train d'arrière, se tourne vers le personnage masculin. Il en est beaucoup plus rapproché que de la femme, afin de montrer que c'est spécialement à lui qu'il se rattache. Un petit autel, dont on n'aperçoit plus que le soubassement et une partie du dé, fait pendant au chien à la gauche du personnage.

Le registre inférieur déborde inégalement de chaque côté celui qu'il supporte. Il contraste avec lui par une conservation à peu près irréprochable; c'est déjà une première raison de supposer que leur association est de date relativement récente; on s'expliquerait mal que les siècles aient pu épargner l'un en maltraitant l'autre. D'ailleurs,



LES BAS-RELIEFS ANTIQUES DE LA PLACE LENCHE

A MARSEILLE.

bien que des deux parts le travail soit fort rudimentaire et ne s'élève pas au-dessus du niveau des œuvres industrielles les plus vulgaires de la sculpture gallo-romaine, on a l'impression très nette que le faire n'est pas le même et que le ciseau qui a taillé le premier bas-relief avait des nécessités de la forme et des convenances de la saillie un sentiment plus juste que celui auquel on doit la représentation qui reste à décrire. L'élément principal en est une barque dont la poupe flotte encore sur une onde à hachures obliques figurant les vagues de la mer, pendant que sa proue, touchant à une masse solide, indique une arrivée au port. Il semble qu'on ait fait occuper cette barque par deux personnes, mais la figuration en est si sommairement traitée qu'une seule est vraiment reconnaissable : l'épaississement conique réservé dans la pierre, du côté de la poupe, peut favoriser toutes les interprétations. L'homme qui se tient à la proue paraît avoir devant lui un oiseau, à qui il a fallu donner une taille égale à la sienne, afin de lui laisser quelque chance de n'être pas méconnu.

Une femme, un homme, un bateau touchant la rive, il n'en fallait pas davantage à l'imagination méridionale pour faire de ces représentations un mémorial du miraculeux abordage à Marseille de Lazare ressuscité et de ses sœurs. La piété populaire n'y a pas manqué et elle entoure le monu-

ment d'une vénération témoignant de plus de zèle religieux que d'instinct archéologique.

Des lettrés de grand mérite ont judicieusement résisté au sentiment populaire, mais, imbus des enseignements classiques au point que des antiquités autres que celles dont on y trouve l'explication semblent ne pouvoir exister pour eux, ils se sont écartés de la vérité en présentant l'ensemble des sculptures comme un ex-voto à Isis. Sa protection aurait empêché un naufrage imminent et la reconnaissance de pieux matelots phocéens aurait ainsi préludé à la coutume qui a rempli d'images analogues le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde[1].

A la rigueur, un vêtement féminin et une corne d'abondance peuvent suffire pour faire songer à Isis, bien que Cybèle, Cérès, Proserpine, Fortuna et bien d'autres divinités de même ordre, infiniment plus familières qu'elles à nos monuments gallo-romains, s'y montrent dans des conditions identiques. Mais il existe auprès de cette Isis un chien qu'on n'est point habitué à trouver en rapports avec son *numen* et un homme dont les traits et la manière d'être ne rappellent en rien son traditionnel parèdre Osiris. Leur présence ne

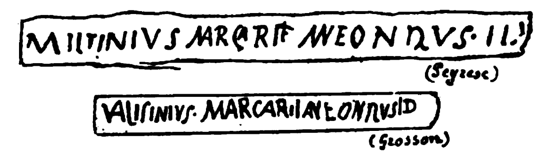
1. Voy. l'article publié sous le titre : *Un prophète marseillais* dans le tome VI (1886, p. 117, 124 et 125) du *Bulletin épigraphique*. L'auteur s'en est rapporté à une opinion émise avant lui.

provoquait-elle pas une grave objection? Les ressources de l'antiquité classique ont paru satisfaire à la difficulté. N'est-il pas fait mention dans les enseignements de cette antiquité d'un chien céleste ayant nom Sirius à qui Jupiter confia la garde de la belle Europe? C'est lui qui figure sur le monument, et, puisqu'un représentant de la race canine a pu y trouver place, pourquoi le personnage masculin ne serait-il pas ce *latrator Anubis*, connu lui aussi aux bords du Nil et qui fournit au 698e vers du VIIIe livre de l'*Énéide* le dactyle et le spondée nécessaires à son mètre final! Cette interprétation égyptologique ne peut, à la vérité, s'étayer d'une inscription sous-jacente au bateau et masquée par l'envahissante enseigne d'un marchand de parapluies malintentionné pour l'archéologie; mais ce texte épigraphique paraît quantité négligeable : on s'accorde à croire qu'il serait de peu de secours. Très mutilé lui-même, suivant toute vraisemblance, il se réduit à une seule ligne dont les lettres connues n'y signalent guère, malgré leurs variantes, que des noms propres sans portée appréciable[1].

1. Les transcriptions, qui semblent se réduire à deux et qui affectent tous les caractères d'une reproduction exacte de l'original, se rencontrent : l'une, dans les manuscrits de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale (fonds lat., n° 8958, fol. 43), l'autre, dans le *Recueil des antiquités et*

Ces noms, toutefois, étant essentiellement de forme romaine, auraient pu faire hésiter à aller chercher en Égypte les éléments principaux d'une explication. Peut-être eût-il été plus rationnel de se demander tout d'abord s'il n'existe point dans la région de représentations similaires. En admettant que l'on n'eût pas rencontré promptement une seconde édition du bateau, dès Arles, Avignon, ou Nîmes, on eût trouvé, en ce qui concerne le bas-relief supérieur, de précieux jalons pour la découverte de la vérité. Seulement, pour les apercevoir, il eût fallu qu'à la foi légitime en l'antiquité classique s'adjoignît quelque conscience du parallélisme d'une antiquité barbare concomitante et qu'il fût accordé quelque place, par les données de l'archéologie gréco-romaine, à celles de cette archéologie gauloise qui a conquis droit de cité depuis la seconde moitié de ce siècle.

monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et l'art, publié par Grosson en 1773. En voici des fac-similés :



Peiresc n'a essayé aucune lecture, mais Grosson a proposé la suivante à laquelle il est impossible de s'arrêter : VALISINIVS MARCI CARII ANNONÆ VOTO SOLVTO LIBERE DICAT.

C'est à ces dernières données, en effet, que se rattache la figuration occupant le registre supérieur des bas-reliefs de la Place Lenche. Étrangère à la mythologie connue des conquérants successifs des plages massaliotes, cette figuration procède de traditions propres aux populations fixées en Gaule de vieille date et, en tous cas, d'origine autre que ces conquérants. Le personnage masculin, qui manifestement y tient la place principale, n'est autre que le grand Dieu gaulois, communément appelé le *Dieu au maillet*, faute de savoir de source sûre le nom que lui donnaient nos ancêtres. Il n'est pas difficile à reconnaître, pour peu qu'on ait étudié les monuments de son culte, épars en grand nombre de Mayence à Marseille et des rives berrichonnes de la Loire au Wurtemberg et aux Alpes Pennines. Aucune image divine n'a des traits plus caractérisés, ni plus constants : la spécialité du costume et des attributs s'ajoute aux particularités de la physionomie pour lui constituer une personnalité des plus tranchées.

Si la luxuriante abondance d'une chevelure et d'une barbe aux ondulations exagérées, pour inspirer de sa vigueur et de sa puissance une idée plus haute, peut se rencontrer parfois chez le Dieu suprême du Panthéon gréco-romain, le vêtement du moins s'oppose à toute confusion et devient dans sa fixité à peu près invariable une caractéristique des plus sûres. Généralement dédaigneux de la

nudité olympienne, de l'appareil héroïque, ou des grandes draperies dont l'art a gratifié les autres dieux, le Dieu gaulois demeure fidèle au costume national de ses adorateurs. Avec les braies barbares, larges et flottantes quélquefois, plus souvent ajustées, et les chaussures indigènes dont la Rome impériale adopta la mode, on lui voit souvent le plaid ou *sagum* attaché sur l'épaule droite et, toujours, le bliaud à ceinture[1], boutonné au cou, fendu par devant, serré au corps, et, suivant l'exacte remarque de Strabon, s'arrêtant au-dessus des genoux[2]. De la main droite, il présente le vase

1. On a parfois désigné ce vêtement sous le nom de *tunique;* le terme paraît impropre, puisque la tunique était le vêtement de dessous devenu la chemise moderne. On distingue d'ailleurs dans les statuettes du Dieu, lorsqu'elles sont suffisamment travaillées et finies, un premier vêtement porté sous celui dont il est ici question. Les auteurs anciens ne nous ayant pas conservé le nom par lequel les Gaulois désignaient ce dernier, il semble assez logique de lui attribuer celui du *surtout* que nos chevaliers des XIIe et XIIIe siècles superposaient à leur costume de guerre. Il est vraisemblable que leur *bliaud* continuait simplement une de ces traditions nationales qui reprirent tant de faveur à cette époque. On s'accorde, du reste, à voir un dérivé très direct du costume gaulois dans la blouse (*Blaude, Biaude, Bliaude,* suivant les contrées) de nos populations rurales; aussi Napoléon a-t-il appelé *blouse gauloise* le vêtement d'uniforme donné par lui en 1814 aux gardes nationales des campagnes et adopté de nouveau pour elles en 1830.

2. Voy. *Géog.*, IV, 3. Strabon le caractérise par l'adjectif Σχιστὸς pris substantivement.

ollaire dont il ne se sépare jamais : de la gauche, il s'appuie sur son maillet, au manche fréquemment assez allongé pour qu'il devienne un véritable sceptre. Il tient de la sorte son rang divin avec autant de majesté que ses antiques frères aryens Ζευς et Jupiter, mais il reste moins fidèle que Thor, son autre frère, à la tradition primordiale.

Quelques détériorations que les injures du temps lui aient fait subir, son image de la Place Lenche se montre encore en parfaite harmonie avec le type fondamental. La silhouette de la tête affirme le développement considérable qui y est de règle. Le cou, engoncé dans l'épaisseur d'une lourde étoffe dont le bord se dessine en saillie oblique sur la poitrine et, suivant l'usage, descend de l'épaule droite, y atteste l'adaptation d'un sagum. Le bliaud intervient par-dessous, serré à la taille et s'arrêtant à mi-hauteur de jambes qui ne sont assurément pas nues. Légèrement relevé, le bras droit accomplit le mouvement habituel pour la présentation d'une olla aujourd'hui réduite à l'état de masse globuleuse, tandis que le bras gauche s'appuie très nettement sur la longue tige que nombre de monuments similaires démontrent être le manche d'un maillet-sceptre brisé par le haut.

Quant au chien reposant aux pieds du Dieu, et tournant vers lui la tête, dans une attitude incontestable de soumission et de vigilance bienveillante,

ce n'est pas Sirius, mais le chien des enfers, certifiant par sa présence la justesse de l'impression qui a déterminé César à considérer comme étant d'essence infernale, et conséquemment à assimiler au *Dis Pater* de Rome, le Dieu que la doctrine des Druides désignait comme le procréateur de la race gauloise[1].

Le petit autel qui avoisine la base du sceptre est une particularité nouvelle, mais de portée secondaire, qui ne peut réagir, pour la modifier, sur l'interprétation de l'ensemble. Il rappelle probablement un sacrifice offert par le dédicant du bas-relief.

La divinité féminine sculptée à gauche est cette parèdre du Dieu au maillet que certaines inscriptions nomment *Herecura* ou *Ærecura*[2] et que l'on figurait toujours à côté de lui, lorsqu'on avait à satisfaire rigoureusement à une croyance gauloise digne de remarque. Attestée par un grand nombre de monuments divers, cette croyance ne tenait, paraît-il, pour intégrale et parfaite la représentation d'une numen important, que lorsqu'on l'avait

1. Cæs., *Bell. Gall.*, VI, 18.

2. Voy. Gaidoz, *le Dieu au maillet dans les autels à quatre faces* (*Rev. arch.*, avril-mai 1890, p. 167 en note), autel de Rottenburg. — Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain,* p. XI, inscr. nº 31. — Brambach, *Baden unter Ræmischer herrschaft,* voy. la pl. — Renier, *Inscr. d'Algérie,* nº 2579, et le *C. I. L.,* t. III, nº 4395 et nº 725.

incarnée en deux êtres de sexe différent, conformément au principe d'hermaphrodisme symbolique dont la donnée se retrouve dans toutes les religions de souche aryenne. Jamais, dans les régions de la Gaule constituant la France actuelle, la parèdre du Dieu ne s'est dessaisie de la corne d'abondance, ou du fruit du grenadier, son doublet rationnel, puisque ce fruit, à la pulpe rare, mais aux graines innombrables, éveille par excellence l'idée de la fécondité[1]. Assurément la grande Isis, qui définissait en termes si nobles l'importance de son rôle vis-à-vis du héros d'Apulée[2], avait tous les droits du monde à porter la corne d'abondance, mais, puisque l'on trouve en Gaule une déesse de premier rang qui partage ce privilège avec elle, il paraîtra sans doute moins hasardeux, en dehors même des raisons déjà invoquées, de rattacher à celle-ci le monument marseillais, plutôt qu'à la déesse égyptienne, quelques traces qu'ait d'ailleurs laissées sur notre sol le vaste retentissement de sa puissance.

On conçoit qu'un navire terminant un voyage maritime devient tout à fait un hors-d'œuvre au regard des indications qui précèdent. Les Gaulois n'ont jamais passé pour navigateurs. Si l'on a reconnu quelque expérience nautique aux Vénètes

1. On verra plus loin qu'il y a parfois cumul des deux emblèmes.

2. Voy. *l'Ane d'or*, livre XI.

armoricains[1], on n'a point attribué le même mérite aux Salyens qui entouraient Marseille, ni aux autres peuplades riveraines du Rhône. Annibal, pour faire franchir le fleuve à son armée, ne trouva chez elles que des pirogues *monoxyles*[2], c'est-à-dire de simples troncs d'arbres creusés à la manière de ceux où s'aventurent de nos jours les sauvages de l'Afrique ou de la Polynésie. C'est donc une raison nouvelle, d'ordre intellectuel, mais très suggestive, qui s'ajoute aux faits matériels relevés au début de cette note, pour démontrer de plus fort l'indépendance originaire des deux bas-reliefs et leur juxtaposition arbitraire à une époque plus ou moins récente.

Cette élimination logique du bas-relief inférieur profite grandement sans doute à la thèse soutenue, mais il est un moyen plus efficace encore d'en faire ressortir le bien fondé, c'est de montrer que la figuration supérieure du monument de la place Lenche a, en des territoires foncièrement gaulois, des similaires se suffisant à eux-mêmes et universellement admis comme se rapportant d'une manière exclusive au culte du Dieu national au maillet.

On n'a à cet égard que l'embarras du choix. Les musées de la plupart des villes assises au voisinage

1. Cæs., *Bell. Gall.*, III, 8.
2. Polybe, III, 42.

du Rhône et de la Saône contiennent en abondance des monuments de son culte ; ils fournissent, soit par le détail, soit par l'ensemble, tous les éléments désirables d'éclaircissement. Le bronze et la pierre y pourvoient également. Peut-être le Dieu a-t-il seul été coulé en bronze : les statuettes des divinités féminines sont en général de caractérisation si vague et monotone, qu'on n'ose pas attribuer la parédrie à son égard à toutes celles qui soutiennent isolément une corne d'abondance. On est mieux servi par les bas-reliefs de pierre et de marbre : Œrecura (si telle est la traduction latine de son nom celtique) y est fréquemment associée au Dieu ; les musées d'Autun, de Beaune, de Dijon en fournissent notamment des exemples très démonstratifs ; mais, comme, en pareille occurrence, la moindre image vaut mieux que l'affirmation la plus ferme, ou la meilleure description, voici deux reproductions phototypiques de monuments choisis, l'un au voisinage de Marseille, l'autre, au contraire, dans la vallée du Rhin, afin de marquer mieux la constance fondamentale des types, malgré le grand éloignement des territoires.

L'autel de laraire que le musée de Nîmes doit à une découverte faite aux abords de la promenade du Cours-Neuf, du côté de la Fontaine, ne semble-t-il pas fournir, en ce qui concerne la figuration du Dieu, une simple copie du bas-relief de Marseille ? Toutes les particularités distinctives qui



AUTEL DE LARAIRE

AU MUSÉE DE NIMES.

ont pu être signalées dans celui-ci s'y retrouvent, soit pour le vêtement, soit pour les attributs, dans des conditions d'identité on ne peut plus saisissantes. Il n'est pas jusqu'au chien nîmois qui ne se soit modelé sur son émule de la Place Lenche, comme pour rendre impossible la récusation du témoignage apporté par un semblable rapprochement.

On estimera certainement qu'il en va de même au regard du monument d'Ober-Seebach, si heureusement signalé par M. Anatole de Barthélemy[1], à la faveur de la photographie qu'il en possédait, après sa destruction par les obus prussiens lancés sur Strasbourg en 1870. L'analogie avec le monument marseillais y est encore plus complète, puisque Œrecura s'y montre à côté du Dieu. Les attributs de l'un et de l'autre ont un peu changé de place, ou passé d'une main dans l'autre : la *cornucopia* de la déesse est posée sur le sol, parce que sa main gauche qui la soutient d'ordinaire présente une grenade qu'elle met bien en vue à la hauteur de sa poitrine, afin sans doute de se faire reconnaître sans hésitation[2]; le Dieu tient de la main

1. *Revue archéologique*, livr. de juin 1879, pl. XII. L'article auquel cette planche se rapporte est intitulé : *Un mot sur une des figures du menhir de Kernuz;* nous devons à l'obligeance de l'ancien éditeur de la *Revue* d'avoir pu la reproduire.

2. Cette grenade n'est peut-être pas très apparente dans la photographie et l'objet placé dans la main gauche du Dieu



LE BAS-RELIEF D'OBER-SEEBACH.

droite un maillet-sceptre qu'on rencontre plus fréquemment dans sa main gauche et c'est alors cette dernière main qui est munie du vase traditionnel, mais ces modifications légères, loin de porter atteinte à la constance du type essentiel, semblent, au contraire, en justifier davantage. Le chien, qui cette fois est nettement le Cerbère tricéphale, apporte un argument de première valeur à la thèse qui identifie le Dieu au maillet au Dis Pater mentionné par les Commentaires. Quant au vêtement, s'il paraît emprunté à des étoffes épaisses et raides, peut-être même à des pelleteries, ainsi que le comporte une latitude plus septentrionale, il n'en accuse pas moins tous les détails qu'on remarque à Marseille. L'identité fondamentale est ainsi positive et, comme il est incontestable que, fort éloignés de toute mer, les Triboques des plaines rhénanes n'ont guère entendu parler d'Isis, ni pris part à une navigation pouvant les amener à lui vouer un monument, il faut bien reconnaître que cette figuration, toujours et partout marquée au

est aussi de figuration un peu indécise : si ce n'est point une lacune de la *pose,* il faut croire à quelque altération de la pierre postérieure à la découverte du monument. Le commandant Oppermann, qui l'avait vu et étudié à la Bibliothèque de Strasbourg et dont le coup d'œil expérimenté est certifié par la belle collection qu'il a offerte au Cabinet de France, écrivait, en 1867, à M. A. de Barthélemy qu'on voyait *une grenade dans la main de la déesse et un objet ressemblant à une tasse dans celle du Dieu.*

coin de la même conception et caractérisée par les mêmes données, est d'origine exclusivement gauloise et qu'elle ne peut s'interpréter utilement, si on ne tient pas compte avant tout de cette vérité. Peut-être n'est-il pas de grande conséquence que le peuple de Marseille persévère dans l'illusion où se complaît son zèle pour le culte de saint Lazare, mais il est de l'intérêt de l'archéologie nationale que la véritable nature des bas-reliefs de la Place Lenche ne soit plus méconnue.

LA FUITE DE DÉDALE

NOTE SUR UNE STÈLE ÉTRUSQUE

A SUJETS MYTHOLOGIQUES

TROUVÉE A BOLOGNE.

Par M. Jules Martha, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 décembre 1890.

On connaît les stèles en pierre calcaire avec bas-reliefs qui ont été recueillies dans la nécropole étrusque de Bologne. La série, déjà riche, de ces monuments s'est accrue cette année d'une stèle nouvelle, particulièrement intéressante et par les sujets qui y sont figurés et par ce qu'elle nous permet d'entrevoir des procédés de la sculpture étrusque au nord de l'Apennin[1].

Par sa forme et le caractère général de son ornementation, elle ressemble à celles que l'on possède déjà, sauf qu'elle est plus épaisse (environ 36 centimètres) et qu'elle est couverte de bas-

1. Elle a été publiée par Brizio, *Notizie degli Scavi*, mai 1890, p. 139.

reliefs, non pas seulement sur la face principale et le revers, comme les autres, mais encore sur tout le pourtour de la tranche ; on n'avait jusqu'ici qu'un seul et unique exemple d'une semblable disposition[1].

Je n'insiste pas sur les figures de la face et du revers : le dauphin, le char attelé de chevaux ailés, le génie volant, le personnage debout enveloppé dans son manteau sont des types connus. Il n'en est pas de même des figures de la tranche. Celles-ci, qui se répartissent en six compartiments rectangulaires contenant chacun un sujet distinct, sont entièrement nouvelles, du moins à Bologne ; l'auteur de la notice des *Notizie*, M. Brizio, a essayé d'en expliquer le sens ; mais sur plusieurs points son interprétation peut être rectifiée et complétée.

Sur les six tableaux, il y en a deux (ceux qui, sur la planche des *Notizie*, portent les n°s 4 et 5) qu'il faut renoncer, je crois, à identifier, les personnages n'ayant aucun attribut caractéristique, hormis une épée et une fleur de lotus.

Des quatre autres tableaux, il y en a trois dont le sens est très clair. L'un (n° 6) représente une Néréide assise sur la croupe d'un dauphin, les bras levés en l'air et tenant de chaque main, soit, comme le suppose M. Brizio, les cnémides d'Achille, soit plus probablement les deux extrémités d'un voile gonflé par le vent. Le tableau

1. Gozzadini, *Notizie*, 1885, p. 60.

n° 1 montre Scylla avec sa double queue entortillée et sa taille hérissée de têtes de chiens; le monstre brandit de chaque main une épée courte. Enfin, dans le tableau n° 2, il est facile de reconnaître Circé : la magicienne tient dans chaque main un vase à boire, et près d'elle se dressent d'une part un porc, d'autre part un homme nu à tête de porc.

Reste le dernier tableau (n° 3) dont la signification n'a pas encore été déterminée d'une manière satisfaisante. On y voit un personnage ailé, les jambes repliées comme le sont les pattes de l'oiseau qui vole; il tient d'une main une scie et de l'autre un marteau ou une herminette, avec un instrument à graduation qui ressemble à une équerre ou à la moitié d'un rapporteur. Pour M. Brizio, ce personnage n'est pas autre chose qu'un de ces génies de la mort, pourvus d'ailes et armés d'un marteau, comme en montrent si souvent les peintures et les bas-reliefs de l'Étrurie propre, ainsi que les autres stèles de Bologne. Mais, si le marteau est, en effet, l'attribut ordinaire du Charon étrusque et de ses acolytes, nulle part on n'observe un démon étrusque muni d'une équerre ou d'une scie.

Au surplus, est-ce bien dans la démonologie étrusque qu'il convient de chercher l'explication de cette figure? Du moment que les trois sujets des tableaux 1, 2 et 6 sont notoirement empruntés à la mythologie grecque, on a tout lieu de croire

que le tableau qui nous occupe a, lui aussi, une origine hellénique. Or, il y a dans la mythologie grecque un personnage auquel tous les traits de la figure, sans exception, conviennent à merveille, les ailes aussi bien que les instruments de charpente : c'est Dédale. On sait, en effet, que la légende attribuait à Dédale l'invention de la scie, de l'herminette et du fil à plomb[1]. Ici le fil à plomb proprement dit est remplacé par une espèce d'équerre ; mais rien de plus naturel qu'une pareille substitution, Dédale étant aussi considéré comme l'inventeur des outils de la charpenterie en général, *fabricam materiariam*[2]. Je crois donc que le tableau n° 3 représente Dédale s'enfuyant de Crète à travers les airs et emportant avec lui les instruments de son art.

Si cette interprétation est juste, la stèle de Bologne acquiert un prix tout particulier. Ce n'est pas le seul monument où figure Dédale, mais c'est le seul où il figure avec tous ses attributs. La fuite ailée de Dédale se voit sur un skyphos du Louvre publié par Rayet[3], sur un vase de Lucanie[4], sur une lampe en terre cuite d'époque romaine[5], enfin sur plusieurs fresques de Pompéi[6].

1. Pline, *H. N.*, VII, 198 ; Hygin, *Fab.*, 39.
2. Pline, *l. c.*
3. *Gaz. arch.*, 1884, p. 6, pl. I et II.
4. Gerhard, *Hyperboreisch. röm. Studien*, t. I, p. 173, n° 9.
5. *Arch. Zeit.*, 1852, pl. XXXIX, 2.
6. Helbig, *Wandgemälde*, p. 459 et nos 1209, 1210. *Mittheil. d. k. d. a. Inst., röm. Abth.*, V, p. 263.

Mais Dédale n'y tient en mains aucun de ses instruments d'architecte. L'herminette est représentée sur un bas-relief de la villa Albani où Dédale fabrique les ailes d'Icare[1], ainsi que sur un vase peint du Musée de Naples, où il ajuste les ailes de son fils en présence de Minerve[2]. Quant à la scie, on ne l'observe que sur un bas-relief du palais Spada[3], où Dédale offre à Pasiphaé la vache de bois qu'il a fabriquée pour elle. Nous retrouvons ainsi, dispersés sur différents monuments, les éléments dont se compose notre figure. Mais nulle part ces éléments ne sont rassemblés comme nous les avons ici. C'est la première fois que l'on rencontre l'image de Dédale avec l'ensemble de ses attributs caractéristiques.

La nouvelle stèle de Bologne n'a pas seulement pour nous cet intérêt qu'elle fait connaître un type d'archéologie figurée encore inédit; elle permet aussi de mieux comprendre, qu'on ne pouvait le faire jusqu'à présent, de quelle façon et sous quelles influences l'art de la sculpture s'est développé dans l'Étrurie circumpadane. Jusqu'ici on ne pouvait affirmer qu'une chose, c'est que la sculpture des stèles de Bologne n'était pas originale[4]. D'une part, en effet, on constatait des groupes plus ou moins habilement agencés, des profils relative-

1. Braun, *XII bas-reliefs griech. Erfind.*, pl. XII.
2. Heydemann, *Vasensammlung*, 1767.
3. Braun, *XII bas-reliefs*, pl. V.
4. Cf. J. Martha, *l'Art étrusque*, p. 371.

ment corrects, des mouvements souvent justes et bien saisis, des essais de raccourci et de nu, toutes choses qui indiquent un art déjà maître de ses procédés. D'autre part, un examen détaillé des figures découvrait une foule de solécismes grossiers et une ignorance invraisemblable des lois les plus élémentaires du modelé. Un contraste aussi étrange entre la composition et l'exécution donnait à penser que les sculpteurs de Bologne étaient des ouvriers inexpérimentés, incapables de construire par eux-mêmes une figure, et dont le travail se bornait à transporter sur la pierre des modèles empruntés à un art plus avancé, modèles dont ils savaient bien mettre la silhouette en saillie par un simple grattage de la pierre le long des contours, mais qu'ils étaient impuissants à reproduire avec le véritable relief des formes. A certains traits, on pouvait encore soupçonner que les modèles en question venaient de la Grèce, mais on ne pouvait rien affirmer, car, abstraction faite de deux tableaux représentant l'un une danse de Satyres[1], l'autre un épisode présumé de la légende des Lemniennes[2], aucun bas-relief ne pouvait être sûrement identifié avec une scène mythologique connue. Ce qui n'était jusqu'à présent qu'une hypothèse devient une certitude aujourd'hui. On ne peut plus douter que les sculpteurs des stèles bolonaises n'aient eu sous la main une

1. *Notizie*, 1885, p. 60.
2. Gamurrini, *Mittheilungen* (Rome), t. I, p. 183.

collection de types helléniques faciles à reproduire.

Mais ces types, de qui les tenaient-ils? Des Grecs, qui, dès le v[e] siècle, importaient des vases peints au nord de l'Italie, ou bien des Étrusques de la Toscane, avec lesquels ceux du Bolonais entretenaient certainement des relations de commerce et de voisinage et dont la civilisation, à partir du v[e] siècle, était tout hellénique? La seconde hypothèse est celle à laquelle il convient de s'arrêter.

En effet, il y a d'abord des affinités évidentes entre le symbolisme des stèles de Bologne et celui des peintures ou sculptures de la Toscane; c'est ainsi que, de part et d'autre, on observe le type du char ou du cheval entraînant le défunt, de même que le type du démon ailé présidant au voyage. En second lieu, les sujets mythologiques que nous avons relevés sur les stèles de Bologne se rapportent à des mythes que la sculpture de la Toscane avait précisément transformés en symboles funéraires : Scylla, les Néréides, Circé, Dédale même[1] figurent sur des urnes cinéraires toscanes. Enfin, et c'est là, à mon sens, l'argument décisif, l'appropriation même des légendes grecques à une destination funéraire trahit l'imitation de l'art toscan. Et en effet, cette appropriation n'a aucune raison d'être et ne s'explique pas

1. Dédale chez Minos : Körte, *Die Kreter des Euripides*, dans les *Histor. u. phil. Aufsätze E. Curtius gewidm.*, p. 199 et suiv.

d'elle-même par la nature des scènes représentées, puisque les tableaux de la mythologie grecque n'ont jamais eu aucun caractère funéraire. Elle ne s'explique pas davantage par une influence directement venue de la Grèce, puisque jamais les Grecs n'ont appliqué leur mythologie à l'ornementation des tombeaux. Elle ne peut s'expliquer que par l'importation de certaines coutumes toscanes dans le Bolonais. Ce sont, en effet, les Étrusques de la Toscane qui, pour la première fois, ont eu cette idée étrange, depuis adoptée par les Romains, de transformer en symboles de deuil les principales légendes de la Grèce et de recueillir les scènes illustrées par plusieurs siècles d'art et de poésie pour en faire l'assortiment banal des marbriers funéraires.

Et maintenant, comme il est démontré que les sujets mythologiques n'ont fait leur apparition dans la symbolique funéraire de la Toscane qu'à partir du IIIe siècle avant notre ère, les stèles bolonaises avec figures légendaires ne sauraient être antérieures à cette époque et la stèle que nous venons d'étudier se trouve par là même replacée à sa date.

ÉTUDE

SUR

LES FIGURINES EN TERRE CUITE

DE LA GAULE ROMAINE.

Par M. Adr. Blanchet, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 21, 27 janvier et 3 février 1891.

I.

HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Les figurines gallo-romaines, répandues un peu partout sur notre sol, étaient d'habitude rencontrées isolément. Pour tenter une étude un peu sérieuse de ces monuments intéressants pour notre histoire, il fallait une réunion suffisante de matériaux. M. Rever, correspondant de l'Institut, eut la bonne fortune d'étudier un atelier de figurines découvert dans une mare près Baux (Eure). Il donna en 1826 le premier travail d'ensemble qui eût encore paru sur les figurines de la Gaule romaine[1], et ce travail, s'il n'est pas le plus

1. *Extrait d'un mémoire sur quelques figurines antiques de terre cuite découvertes à Baux, département de l'Eure,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 189-205.

important par l'étendue, nous paraît, par la méthode et le soin qu'il dénote, meilleur que beaucoup d'autres parus dans la suite.

Les découvertes du genre de celle de Baux passèrent inaperçues, si l'on en fit, jusqu'en 1856. A partir de cette époque, la Société d'émulation de l'Allier s'occupa des ateliers signalés par M. A. Bertrand, de Moulins, dès le 3 mai 1856. Cet archéologue, d'accord avec M. Esmonnot, commença, au Champ-Lary (près de Toulon-sur-Allier), des fouilles qui donnèrent une abondante récolte de figurines recueillies près des fours où on les avait fabriquées[1]. M. E. Tudot entreprit, en 1857, d'autres fouilles dont le résultat fut encore plus heureux.

Le premier compte-rendu des travaux fut rédigé par M. Esmonnot[2], et M. Tudot donna en même temps un travail sur les marques et les signatures des céramistes du Bourbonnais.

M. Tudot adressa aussi à M. de Caumont un résumé des fouilles qui parut dans le *Bulletin monumental* (1857)[3]. A ce moment, M. de Payan-Dumoulin, archéologue improvisé, qui avait, à

1. *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. V, 1855-56, p. 224-226. On trouva aussi de nombreux moules.

2. *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VI, 1856-58, p. 25.

3. Les publications de Tudot furent vite remarquées ; en Angleterre, le *Gentleman's Magazine* (décembre 1860) et les *Collectanea antiqua* (t. VI, 1868, p. 48) parlèrent des découvertes de l'Allier.

plusieurs reprises, profité des fouilles de ses collègues et qui dispersait sa collection formée au moyen d'achats et d'échanges, essaya de se faire passer pour l'auteur des découvertes. Il publia deux articles sur les figurines de l'Allier dans l'*Illustration* de 1857[1], puis une brochure dans laquelle il répéta les mêmes erreurs volontaires au sujet des découvertes[2]. Le véritable travail donnant l'ensemble des fouilles faites dans l'Allier, annoncé par M. E. Tudot dès le mois d'août 1859, parut en 1860[3]. L'auteur, qui était peintre et directeur de l'École de dessin de Moulins, illustra lui-même son livre de 75 planches reproduisant des figurines et des moules nombreux. A part quelques inexactitudes[4], l'ensemble est satisfaisant et permet d'étudier les statuettes dans leurs détails. Quant au reste de l'ouvrage, il ne mérite pas le même éloge. Le manque de méthode et de critique rend le texte de peu d'utilité. L'auteur disperse en divers endroits des renseignements

1. Novembre, nº 771, p. 366-367.

2. *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier*. Le Puy, 1860. (Tirage à part de l'*Annuaire de la Société d'agriculture du Puy*, t. XXI.)

3. Edmond Tudot, *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées*. Paris, 1860, in-4º.

4. Certaines inexactitudes sont voulues, car l'auteur dit, p. 28, note 1 : « Afin que notre travail puisse être mis sous « les yeux de tout le monde, nous avons dû supprimer certains détails dans les formes (des Vénus) qui pouvaient « blesser le regard. »

relatifs à une même figurine ; il cite des auteurs anciens et modernes sans jamais indiquer la référence et déduit des passages qu'il cite des conséquences erronées. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, nous citerons cette phrase de Tudot, à la page 27 de son grand travail : « Le type le « plus répandu dans la Gaule est celui de *Vénus* « *Anadyomène ;* les exemplaires en sont innom- « brables, et cette singulière multiplicité s'ex- « plique par une remarque de saint Augustin à « propos des laraires : l'auteur de la *Cité de Dieu* « constate qu'au milieu des divinités du paga- « nisme réunies dans ces petits oratoires, c'est « toujours Vénus qui préside[1]. » Nous n'avons pas trouvé, malgré nos recherches, de passage aussi affirmatif dans la *Cité de Dieu* et le texte dont Tudot paraît s'être inspiré renferme seulement une comparaison de Vénus et de Vesta[2].

Après la page 88, Tudot donne, sous le titre de *Complément à la description des planches*, de nombreux renseignements, mais, en réalité, la description des planches n'existe pas, et c'est une lacune regrettable. Malgré ces lacunes et ces imperfections, le livre de Tudot a servi jusqu'à ce jour de *Corpus* des figurines gallo-romaines, et son utilité l'a rendu fort rare.

1. Caumont a répété cette assertion de Tudot (*Abécédaire d'archéologie. Ère gallo-romaine,* p. 423). F. Baudry a fait de même (*Puits funéraires gallo-romains du Bernard,* p. 262).

2. Saint Augustin, *Cité de Dieu,* liv. IV, c. x : « Aliquando « Vestam non erubescunt etiam Venerem dicere, etc. »

Comme travail d'ensemble, il faut citer une étude de H. A. Mazard, attaché au Musée de Saint-Germain, dans lequel on trouve un classement plus méthodique, avec quelques vues particulières sur le symbolisme de certaines figurines[1].

M. Michel Cohendy avait eu, pendant un moment, l'idée d'écrire un travail sous le titre de : *Céramique arverne*, car il existe au Musée de Clermont-Ferrand des planches photographiées portant ce titre et représentant des figurines de terre cuite[2]. Mais nous ne croyons pas que cet archiviste ait jamais publié un travail de ce genre.

M. F. Pérot, publiant un article sur les figurines de l'Allier, annonçait un travail sur l'*Art céramique dans les Gaules et le Bourbonnais*[3].

Mentionnons encore quelques articles, ayant trait à des points spéciaux de la question, par MM. Ch. Robert, Roach-Smith, A. Héron de Villefosse, etc. Nous en parlerons en temps voulu dans la suite de notre étude. Tout récemment M. E. Pottier, dans un excellent livre de vulgarisation, a consacré quelques pages aux figurines de la Gaule romaine[4].

1. *Étude descriptive de la céramique du Musée de Saint-Germain-en-Laye*. Saint-Germain, 1875, in-8°, p. 297 et suiv.

2. Ce projet est exposé brièvement dans le procès-verbal de l'Académie de Clermont-Ferrand, séance du 2 juillet 1874. Voy. les *Mémoires* de cette société.

3. *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* t. XI, 1877, p. 174, à la fin de l'article.

4. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, 1890 (Bibliothèque des merveilles), p. 236-241.

II.

TECHNIQUE ET FABRICATION.

La condition première de l'établissement d'un atelier de figurines était la proximité d'un gisement d'argile propre à cette fabrication. En général, la pâte employée est d'un blanc mat[1] tirant sur le gris. Mais il ne faut pas toujours considérer la couleur apparente comme celle de la terre employée, car nous connaissons plusieurs terres cuites dont la pâte est en argile rouge[2] ou grise souvent recouverte d'un engobe blanc.

C'est pourquoi il est bien hasardé de dire, comme Tudot l'a fait, que les figurines en terre rouge n'appartiennent pas à l'art gaulois[3].

Dans d'autres cas, on trouve une terre blanche recouverte d'un engobe rouge (Vénus trouvée dans la forêt de Compiègne; Musée de Saint-Germain, n° 13,705), ou bien une terre noirâtre (Mercure trouvé à Bordeaux; Saint-Germain, n° 6874)[4]. Nous reviendrons, du reste, sur la question de la coloration; il nous suffit d'établir maintenant que la couleur apparente de la statuette peut ne pas être celle de la pâte.

Le sol de la France renferme des gisements d'argile analogue à celle que les céramistes gallo-

1. Certaines figurines ont un aspect poli.
2. Déesse-mère, Saint-Germain, n° 9746, etc.
3. *Op. laud.*, p. 15.
4. Les régions du Cantal et de la Gironde ont plutôt fourni des statuettes en terre grise ou noire.

romains ont employée. Brongniart en cite un certain nombre, parmi lesquels : Abondant (près Dreux, Eure-et-Loir), Argenton (Indre), Argenteuil (Seine-et-Oise), Bagnol (Rhône), Barsons (Hautes-Pyrénées), Bertraubois (Meurthe), Bort, Bouzy, Courpière et Thiers (Puy-de-Dôme)[1], etc. Pour le département de l'Allier, si riche en figurines, on connaît un gisement d'argile kaolin dans la commune d'Échassière[2]. Tudot a retrouvé aussi les puits creusés aux *Segauds*, près de Moulins, par les céramistes de Toulon-sur-Allier. Sous le gisement d'argile blanche se trouve une veine de la même terre, mais un peu plus sableuse, qui paraît avoir fourni la matière des moules[3]. La terre des Segauds, fort bien choisie, pouvait être employée sans mélange d'autre terre ; elle se compose de soixante-deux parties de silice, de vingt-cinq d'alumine et le reste renferme de la chaux, de la magnésie et du fer[4].

Il y a, du reste, certaines terres dont la couleur est modifiée par la cuisson, et de noire ou grise devient plus ou moins blanche. C'est ce que disait

1. *Traité des arts céramiques ou des poteries*, 2e édit. Paris, 1854. Atlas, nos des argiles, 67 à 85, 155, etc.

2. Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy*, etc., 1851, et Tudot, *op. laud.*, p. 77, note.

3. Tudot, *op. laud.*, p. 58 et 76.

4. D'après les analyses que Tudot a fait faire (*op. laud.*, p. 77). — Un gisement d'argile restant blanche à la cuisson aurait été constaté près de Saint-Pourçain-sur-Besbre (procès-verbal de la séance du 5 juin 1868 de la Société de l'émulation de l'Allier).

déjà Bernard Palissy : « Il y a autres espèces de « terres qui sont noires en leur essence, et, quand « elles sont cuites, elles sont blanches comme « papier[1]. »

Des pains d'argile blanche ont été trouvés à Rezé (Loire-Inférieure), ce qui semblerait indiquer un atelier[2], d'autant plus qu'ils étaient accompagnés de fragments de moules.

Tudot a pensé que les céramistes gallo-romains avaient eu des pratiques analogues aux potiers chinois qui conservent de l'argile dans des fosses où elle est entretenue à l'état humide et exposée à toutes les intempéries, traitement qui rend la terre meilleure, plus facile à travailler et qui donne des résultats toujours semblables lors de la cuisson. Or, il existait autrefois à Chantenay, près de Moulins, un bassin ou ancienne mare de quatre-vingts mètres de circonférence, qui renfermait un dépôt d'argile, daté approximativement du IIe siècle de notre ère, par de beaux fragments de vases que l'on trouva dans une partie du bassin[3]. Il est donc permis de supposer que les céramistes gallo-romains ont usé de recettes particulières pour la fabrication de leur pâte céramique[4].

1. *Œuvres de Bernard Palissy*. Paris, 1777, in-4°, p. 41.

2. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, n° 128.

3. Tudot, *op. laud.*, notice de la planche 68. Le gisement de cette argile n'a pas été retrouvé.

4. On fait encore usage actuellement des *fosses à pourrir* (*Grande Encyclopédie*, art. *Barbotine*).

On a trouvé un certain nombre de fours plus ou moins ruinés qui dénotaient l'action d'une température élevée. Les fours du Champ-Lary, formés de massifs allongés en maçonnerie, paraissent, d'après Tudot, avoir servi plutôt à la fabrication des vases[1], tandis qu'un four circulaire, découvert à la Forest, commune de Toulon, aurait été utilisé principalement à la confection des figurines (Tudot, *op. laud.*, p. 61, pl. 2).

Les objets présentés à la cuisson étaient placés sur des aires formées par des carreaux de 0m25 de côté percés au centre d'une ouverture circulaire, de 0m10 de diamètre, recevant un tuyau en terre, de 0m33 de longueur, recouvert par un second rang de carreaux également percés d'un trou dans lequel s'ajustait le tuyau, mais dont les bords étaient renforcés. Cette disposition avait sans doute pour but de préserver les moulages de la trop grande action du feu et de répartir également la chaleur dans l'étendue du four[2].

Pour fabriquer ses figurines, le céramiste commençait par chercher un modèle. Il est probable que souvent il moulait des objets en bronze. Le nombre de statuettes en ce métal, d'un art plus ou moins soigné, trouvées sur notre sol, autorise

1. Cf. B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 25-27, et *Revue archéol.*, 1847, p. 673, et 1868, II, p. 294 et 297.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 1856, commune aux Sociétés nivernaise, éduenne et de l'émulation de l'Allier.

à penser que ces bronzes devaient être assez répandus pour servir de modèles.

Du reste, le procédé avait été employé par les coroplastes de la Grèce et de l'Asie-Mineure dont certaines statuettes indiquent un modèle en bronze[1]. Mais le modèle ainsi obtenu pouvait être retouché et acquérir un style propre. Plus souvent encore, le céramiste, manquant de modèles, cherchait à les créer, sans toutefois trop s'écarter de la tradition. Dans un cas comme dans l'autre, le modèle était plein, en argile, et plus ou moins complet selon la nature du sujet. On a quelques-uns de ces modèles massifs. Ainsi, près Baux, on a découvert, au milieu de figurines en terre cuite, un bélier couché formé d'un seul bloc de terre gris bleuâtre, assez dure pour ne pas se délayer dans l'eau bouillante[2]. Tudot a donné (pl. 19) une figure de femme massive, en argile blanche, qui a servi à faire un moule, ainsi que le démontre la rainure pratiquée sur les côtés de la figure. En effet, le céramiste, en possession d'un modèle, devait chercher à obtenir un moule en creux. Pour cela, il fallait diviser la figure à mouler en un certain nombre de parties qui fussent exactement de *dépouille*, c'est-à-dire dont les arêtes ne

1. O. Rayet, *Gazette des beaux-arts*, sept. 1878, p. 363. J. Martha, *Catalogue des figurines du Musée d'Athènes*, Introduction, p. xii. E. Pottier et S. Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 130 et 375. *Revue archéologique*, 1890, II, p. 300.

2. Rever, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1826, nº 14, planche IX, fig. 4.

déchirassent pas le moule. Certains moules offrent de nombreuses pièces. M. Esmonnot possédait un moule du Tireur d'Épine, fait de 10 à 12 pièces séparées[1]. Pour une figure humaine debout il fallait généralement deux moules, l'un pour la face, l'autre pour le revers. Les bras et les attributs étaient souvent moulés à part. Ainsi, le modèle de femme cité plus haut n'a pas de bras. Le mouvement de la main levée, naturel pour la Vénus, mais conventionnel pour les autres statuettes, a fait croire à Tudot que l'uniformité de ce geste avait une signification qui est une énigme pour nous (*op. laud.*, p. 20). Il est fort probable que cette position du bras collé au corps était plus familière au modeleur de statuettes à qui elle permettait, du reste, d'éviter les raccords après la cuisson, opérations qui auraient été nécessaires si les bras avaient pris des positions diverses en se détachant du corps.

Lorsque l'artisan avait ainsi obtenu des moules dont la plupart sont eux-mêmes en terre cuite blanche, il pouvait procéder à la fabrication des figurines. Pour cela, il poussait dans le moule une quantité d'argile suffisamment épaisse[2] pour donner une paroi résistante et pour prendre l'em-

1. *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 1re session. Moulins, 1866, p. 438, note.

2. Sur plusieurs terres cuites de Myrina, on a constaté un effritement en plaques minces qui indiquerait l'application successive de plusieurs couches d'argile (*Myrina*, p. 128).

preinte des creux du moule. Certaines figurines ont très peu d'épaisseur ; ainsi les parois d'une déesse-mère du Musée de Saint-Germain (n° 23249) ont à peine un à deux millimètres. En se desséchant, l'argile, qui éprouve un retrait, se détachait des parois du moule en conservant l'empreinte et il devenait aisé de l'en séparer complètement. Les facilités ainsi offertes par l'argile corrigeaient les imperfections des moules ; tandis qu'avec une autre matière, telle que le plâtre qui a tendance à gonfler en durcissant, l'artisan eût été constamment obligé d'employer des moules agencés de manière à être toujours exactement de *dépouille*.

Lorsque les divers fragments d'une figurine étaient suffisamment consistants pour être réunis, l'artisan les raccordait au moyen de la barbotine, sorte de pâte argileuse délayée[1]. Si son œuvre se déformait pendant l'opération, il faisait des retouches à l'aide de l'ébauchoir. Par suite, les épreuves tirées des mêmes moules pouvaient être très différentes les unes des autres lorsqu'elles étaient terminées. De plus, lorsque le céramiste reproduisait un sujet dont la pose, non réglée par l'usage, lui laissait une entière latitude, il obtenait une grande diversité de types en variant la pose des membres et des attributs rapportés[2]. Pour les

1. D'après M. L. Heuzey, on procède encore ainsi à Naples et à Rome (*Gazette des beaux-arts*, 1876, t. XIV, p. 396).

2. Le fait a été souvent constaté pour les figurines grecques (cf. Martha, *Catalogue des figurines du Musée d'Athènes*, Intro-

figurines gallo-romaines, la grossièreté des moules ne permettait pas d'obtenir des détails d'une grande finesse. Aussi, on peut constater assez souvent des retouches à la pointe qui affectent les ornements et surtout le système pileux[1]. Sur certaines figures, ces retouches paraissent avoir été faites après la cuisson.

Lorsque la statuette était achevée, le céramiste y pratiquait un trou d'évent, généralement rond, qui était destiné à prévenir la déformation de la statuette pendant la cuisson. L'air surchauffé et la vaporisation des principes aqueux de l'argile n'auraient pu, en effet, se produire à l'intérieur de la figurine sans la détériorer.

La figurine ainsi préparée était disposée dans le four et soumise à une température peu élevée, du moins au commencement de la cuisson[2]. Un feu trop violent aurait certainement fendillé l'argile.

La majeure partie des figurines gauloises sont recouvertes d'un engobe blanc[3]. Quelques-unes portent une autre coloration appliquée sur le

duction, p. XXIV. *Nécropole de Myrina*, p. 130). Cf. Tudot, p. 52 et 78.

1. Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, p. 52, et *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XI, 1877, p. 174 et suiv.

2. Les terres cuites de Myrina, sur lesquelles on remarque des trous d'évent, ovales ou carrés, sont peu cuites et absorbent l'humidité (*Nécropole de Myrina*, p. 136).

3. Femme assise, terre rose, engobe blanc, de Saintes; Saint-Germain, n° 24655, etc.

blanc[1]. En général, nous croyons que les figurines gallo-romaines n'ont pas reçu des applications de couleurs aussi variées que les terres cuites grecques[2].

Cependant nous citerons textuellement ce passage de B. Fillon :

« Un habitant du Langon (Vendée) a recueilli « un petit bas-relief très détérioré et d'une forme « légèrement cintrée, ayant 0m11 de largeur sur « 0m07 de hauteur, où se voient Hercule et Mer- « cure. Il devait orner, en principe, la partie exté- « rieure du dossier d'un véhicule à deux chevaux, « tel que celui figuré sur la pl. 36 de Tudot. « Les figures ont reçu une teinte rosée et le fond « une teinte presque brune, tandis que la drape- « rie de Mercure porte quelques vestiges d'une « coloration bleue[3]. »

Une chèvre du Musée Vivenel, à Compiègne, porterait des traces de couleur jaune ; une truie du même musée serait colorée en rouge[4]. Caumont a signalé une figurine, trouvée à Soings (Sologne), représentant un personnage grotesque ayant sur les épaules un manteau avec couleur rouge dans les plis[5]. Ces trois exemples de figu-

1. Grande Vénus de la forêt de Compiègne, engobe rouge sous lequel on voit un fond blanc ; Saint-Germain, n° 13705.

2. D'après Rayet, toutes les statuettes étaient peintes (*Gazette des beaux-arts*, avril 1876, p. 309).

3. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 21.

4. *Catalogue du Musée Vivenel*, 1870, nos 811 et 814.

5. Au Musée de Tours. *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 222.

rines gallo-romaines, portant des traces de couleurs, sont d'un grand intérêt pour l'étude de cette industrie.

Si nous étudions la technique des terres cuites d'Asie, nous voyons que les couleurs n'étaient pas appliquées directement sur l'argile. On trempait les figurines dans un bain de lait de chaux[1] et on obtenait ainsi un fond blanc sur lequel les couleurs prenaient plus d'adhérence et s'étalaient dans toute leur vigueur[2]. Tudot voyait dans le blanc la couleur sacrée des Gaulois, la seule usitée pour les objets funéraires, une couleur symbolique exprimant la pureté et la lumière intellectuelle[3], et il dit que les céramistes, lorsqu'ils étaient obligés d'employer des argiles ferrugineuses, appliquaient un engobe sur leurs statuettes pour leur donner la teinte blanche[4]. Mais Tudot, lui-même, est obligé de citer des exceptions et il parle de statuettes trouvées à Vichy, qui portaient dans diverses parties une couleur brune mise au pinceau. « Ici, la couleur était appliquée sur la che-
« velure ou sur une portion des vêtements; là,
« on avait tracé de simples filets sur la base de

1. E. Pottier a commencé l'histoire de la technique des engobes (*Bulletin de correspondance hellénique,* 1890, p. 378).

2. *Nécropole de Myrina,* p. 137. La technique devait être certainement analogue à Tanagra. Cf. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre,* 1882, t. I, p. 70, engobe jaune pâle sur des terres cuites de Phénicie.

3. *Op. laud.*, p. 16. Opinion adoptée par Sirand.

4. Les statuettes en terre rougeâtre sous engobe blanc sont étrangères à l'Allier (Mazard, *op. laud.,* p. 308).

« la statuette; ailleurs, c'était sur les ailes des « oiseaux[1]. »

Tarse a fourni des statuettes en terre cuite rouge enduites d'une couverte blanche. Tudot, qui en avait dans sa collection[2], aurait pu les rapprocher des figurines gallo-romaines, s'il n'avait pas eu des idées aussi arrêtées sur la signification du blanc.

Un céramiste, qui paraît avoir travaillé uniquement à Bordeaux, a fabriqué des déesses-mères en argile blanche et d'autres en terre rougeâtre[3].

Il ne nous semble donc pas que la couleur blanche ait été recherchée pour une raison symbolique, et nous croyons que les céramistes gallo-romains continuaient à donner à leurs produits une couleur blanche, d'abord, parce que cette couleur était plus agréable à l'œil, et ensuite, parce qu'elle permettait l'application de couleurs différentes. Nous n'avons pas, il est vrai, un grand nombre de figurines gauloises portant des traces de peinture sur le fond blanc. Mais on sait avec quelle facilité les terres cuites ont perdu leur coloration en Grèce, en Asie-Mineure et ailleurs, où le climat est cependant plus favorable à la conservation des antiquités.

On peut supposer également que les céramistes

1. *Op. laud.*, p. 81, note.
2. *Catalogue du Musée de Moulins*, 1885, p. 23, nos 11, 12, 13, 261, 661.
3. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, t. I, p. 468.

ont continué à donner à leurs figurines la teinte blanche qui les finissait en en rendant toutes les parties uniformes[1]; mais on pouvait avoir perdu l'habitude d'appliquer sur cette couverte des couleurs différentes.

Il nous reste à parler d'une intéressante statuette qui révèle un curieux détail de fabrication. Le Musée d'Angers conserve une figurine de Mercure, trouvée dans cette ville, haute de 0m20, portant la chlamyde sur l'épaule et des ailes aux talons. Sur le piédestal, de forme circulaire, on lit, en caractères hauts d'un centimètre et d'assez fort relief, l'inscription suivante : P · FABI · NICIAE[2]. M. L. Heuzey, qui a considéré le modeleur de la statuette comme étant d'origine grecque, a fait remarquer que la terre cuite était couverte d'un vernis à base de plomb[3].

Il existe au Musée de Saint-Germain un lézard en terre cuite recouverte d'un vernis vert que nous croyons d'une fabrication analogue (n° 28093, provenant de Vichy)[4]. Un singe provenant égale-

1. Comme nous mettons aujourd'hui un vernis sur les meubles en bois.

2. La matière est de l'argile ferrugineuse fine, rougissant à la cuisson, assez analogue à celle des poteries vernissées (Godard-Faultrier, *Note sur une statuette de Mercure. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1876, p. 34-38).

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875, p. 118, et *Mémoires*, 1876, p. 99.

4. Sur les vernis plombifères, consulter Mazard, *Musée*

ment de Vichy porte des traces d'un vernis semblable (Musée Guimet).

On a trouvé en Gaule des fragments de vases vernissés de couleur verte et jaune, qui dénotent une industrie assez florissante[1].

Du reste, des figurines enduites d'une couverte jaune ou verte à base métallique ont été trouvées en Asie-Mineure[2] et à Pompéi[3].

Le Musée de Moulins conserve un fragment de vase recouvert de vernis vert et représentant une guenon avec son petit[4].

On a aussi signalé des débris de vases à couverte jaune à Colchester, en Angleterre[5].

archéologique, 1877, t. II, p. 373-443. Cf. Van Bastelaer, *Les Couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., de nature organique employés en céramique chez les Romains*. Anvers, 1877. (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'archéologie de Belgique*.)

1. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114. — Voy., au Musée Guimet, des fragments de ce genre trouvés dans les fouilles de Trion à Lyon.

2. S. Reinach, *Mélanges Graux*, p. 148, et *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, p. 78. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, p. 377.

3. Von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, p. 29. Il est possible que la figurine en terre rouge avec couverte blanche et traces d'émail vert du Musée de Moulins (*Catalogue*, n° 10) provienne de ces régions.

4. *Catalogue du Musée de Moulins*, 77 *bis*, provenant de Clermont.

5. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. VI, 1868, p. 228.

III.

LES CÉRAMISTES. LES CENTRES DE FABRICATION.

1. En voyant les noms inscrits sur les moules des fabricants de figurines, il y a lieu de les comparer avec ceux qui se trouvent en si grand nombre sur les poteries rouges vernissées de la Gaule romaine. Voyons les résultats que peut nous apporter l'étude de la liste suivante :

Liste des noms gravés en lettres cursives sur les moules en argile[1].

ABVDINVS (Tudot a lu aussi ABVDINOS).
ARCANVS.
ARILIS ou ARILA.
ANT (sur un moule de Mercure; Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 375).
ATILANO.
ATILIANI.
BELINI.
CABAMTIVS (Tudot a lu CABANTIVS).
CARATI FORM ou GRATI FORM.
CETTVS.
COSSI · ACAL?
G · COSSI · MA.
IVLI.

1. Cf. Tudot, *Op. laud.*, p. 66; cf. *Bulletin monumental*, 1857, p. 337.

FIBERARIS pour *Liberaris.*

LIREABIS.

LVCANI.

MA (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 746).

MANVS COSSIVS (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 811).

MARTINI (estampillé sur un creux en terre blanche représentant Vénus).

NATTI FORMA M.

NAT (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 518).

OPPO (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 525).

PISO (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 838 *bis*).

PRISCVS.

QVINTILLVS.

SABINVS.

SACRILLOS.

SACRILLOS AVOT.

SEVERI (Tudot a donné le fac-similé de ce nom sur la planche XIV de son ouvrage, mais il l'a omis dans sa liste ; c'est qu'il l'a probablement considéré comme une forme abrégée de *Severinus.* Mais c'est plutôt le génitif du nom *Severus*).

SEVERINVS.

SILVINI.

SIIVINI (probablement pour SILVINI ; peut-être aussi pour SEVINI).

STAB (pour *Stabilis*).

TAVRVS.

TIBERIVS.

TRITOGENO.

VRBANVS.
VRBICVS.
VR.
VS IVS? (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 438).
VILIS.

Voici, parmi les noms qui précèdent, ceux qui se retrouvent sur des poteries rouges : *Arcanus* (Schuermans, *Sigles figulins*, n° 456); *Ant.* (S., 349); *Atiliani* (S., 562 à 573; cf. Cochet, *Répert. archéol.*, p. 496; Fontenay, *Inscr. céramiques d'Autun*, 1874, p. 34); *Bellini* (S., 780; Fontenay, *op. laud.*, p. 35); *Cossius* (S., 1651); *Iuli* (S., 2780, 2781, 2794-2797); *Lucanus* (S., 3033, 3036-37); *Nattus* (S., 3823-24); *Priscus* (S., 4476-77); *Quintillus* (S., 4577-79); *Sabinus* (S., 4835-40); *Sacrilli* (S., 4876-79); *Severi*, *Severus*, *Severini* (S., 5162-5184); *Silvini* (S., 5247-5258); *Stabili.*, (S., 5296); *Taurus* (S., 5396); *Tiberi* (S., 5445-46); *Urbanus* (S., 5919); *Urbicus* (S., 5921-22).

Une douzaine de ces noms font partie d'une liste de céramistes dressée par Tudot d'après des poteries rouges trouvées dans le département de l'Allier[1].

Ce fait que l'on trouve un assez grand nombre de noms portés par les fabricants de poteries rouges et par ceux de statuettes est une forte

1. *Op. laud.*, p. 71-72.

présomption en faveur de l'opinion d'après laquelle les deux genres de céramique auraient été pratiqués par les mêmes industriels[1]. Il faut ajouter aussi que les poteries rouges vernissées nécessitaient pour leur ornementation l'emploi de moules en creux analogues à ceux dans lesquels les figurines étaient modelées.

Tudot a dit que, dans l'Allier, on rencontrait presque toujours avec les figurines blanches des poteries rouges vernissées[2]. Semblable remarque a été faite récemment[3]. De même, à Clermont-Ferrand, on a trouvé beaucoup de poteries rouges, et des statuettes rouges assez nombreuses. Cependant, les fouilles du Dr Plicque, à Lezoux, ont donné fort peu de figurines et elles venaient peut-être de l'Allier. Il y aurait donc lieu de supposer que l'argile de Lezoux[4] était peu favorable à la fabrication des statuettes. Car, si les Gallo-Romains

1. Du reste, à Myrina, ce grand centre de figurines en terre cuite, on constate la présence de vases sigillés à couverte rouge ou brune (E. Pottier et S. Reinach, *Nécropole de Myrina,* p. 236, note 6).

2. *Op. laud.,* p. 47.

3. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* t. XVI, 1888-89, p. 11 et suiv.

4. Les fabriques de vases en terre rouge vernissée établies à Lezoux étaient sur un terrain riche en argile ferrugineuse qui paraît avoir été exploité de tous temps. « Les fabriques « actuelles de poterie sont à Bort, Sermanteson, aux envi-« rons de Lézou. » (*Tableau de la ci-devant province d'Auvergne,* par Rabani-Beauregard et Gault. Paris, 1802, in-8°, p. 10.)

ont fait quelques figurines en terre rouge, il est évident qu'ils préféraient la terre blanche.

Il y a encore une remarque intéressante à faire au sujet des motifs de décoration employés par les potiers : on ne retrouve, pour ainsi dire, pas un seul type de statuette parmi les personnages isolés ou groupés, dans des scènes souvent curieuses, sur les vases en terre rouge vernissée. Comment expliquer que les céramistes aient constamment conservé avec tant de soin des types si différents pour les deux branches parallèles de leur industrie? Il y a là un curieux problème. Aussi, quoique nous soyons porté à croire que les statuettes et les vases sont sortis des mains des mêmes industriels, nous croyons qu'il faut encore attendre pour formuler cette opinion d'une manière définitive.

2. Les modeleurs de figurines nous ont laissé des signatures qu'il faut diviser en deux classes :

1° Les signatures sur moules, tracées à l'extérieur.

2° Les signatures sur moules, tracées à l'intérieur, ou sur statuettes.

Dans le premier cas, il semble que la signature[1]

1. Plusieurs auteurs ont prétendu, sans s'appuyer sur des textes anciens, que les lois romaines prescrivaient de placer une marque de fabrique sur les objets en terre cuite (Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite,* 1814, p. 83. Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne,* p. 78. Liger, *Gazette des architectes et du bâtiment,* 1866, IV, p. 248. Cf. Schuermans, *Sigles figulins,* p. 13).

soit simplement une marque de propriété destinée à faire reconnaître le moule s'il venait à être dérobé ou égaré. Au contraire, lorsque la signature se lit sur la statuette ou dans le creux du moule, il faut y voir l'intention de répandre un nom pour le faire connaître des acquéreurs. On trouvera un exemple de cette distinction dans la pl. 3 de Tudot qui représente un moule de Vénus portant dans le creux IOPPILLO et au revers ATILANO. Malgré cet exemple concluant, Tudot paraît ne pas établir une distinction sérieuse entre les deux catégories de signatures.

Il s'ensuit qu'il ne craint pas de comparer les épreuves signées avec les moules simplement marqués au revers[1]. Mais il est bien évident pour nous que les deux genres de signature ont un but différent et que les noms tracés à la pointe sur le revers des moules sont des marques de propriétaire. Dans le cas où l'inscription indiquerait l'auteur du moule, on ne saurait étendre encore cette signification et supposer que l'auteur du moule est l'auteur du modèle qui a servi à obtenir le moule. Le moule de Vénus, cité plus haut, montre bien la différence. Or, au point de vue de l'art, il est évident que la seule chose vraiment intéressante serait de connaître l'auteur du modèle. La fabrication du creux destiné à fournir des épreuves n'est qu'une opération de manœuvre.

1. Voy. *op. laud.*, p. 78-81.

En marquant leurs moules, les céramistes ont quelquefois ajouté un ou plusieurs mots. On trouve en effet :

1° SACRILLOS · AVOT

Moule de cheval (cf. Tudot, pl. 12).

2° SACR*i*LLOS CARATI
· AVOT · FORM ·

Moule d'oiseau (Tudot, pl. 4).

3° SACRILLOS
AVOT FORM

Moule appartenant à M. Bertrand de Moulins.

Ces signatures complexes ont été interprétées de différentes manières. On a lu d'abord le mot AVOT par *a vot*(*o*), puis, prenant pour un I le point séparatif (moule n° 2), on a interprété par *Avoti forma* (Tudot, p. 65)[1]. M. Héron de Villefosse[2] a été amené à une nouvelle interprétation, fondée sur le rapprochement de plusieurs inscriptions de même nature, et il a conclu que *avot* équivaut à *fecit*.

Nous avons proposé[3] de lire l'inscription

· AVOT · FORM
SACRILLOS CARATI

1. Tudot dit, page 65 : « Avotus est le nom d'un céramiste « que nous retrouvons avec celui de Scoros sur une même « marque. » (Ce serait un exemple de plus du mot Avot.)

2. *Revue archéologique*, 1888, I, 155-159.

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890.

sur deux colonnes verticales et non en deux lignes horizontales, comme on l'a fait jusqu'ici. D'après notre manière de lire, on obtient deux mots d'apparence gauloise, AVOT SACRILLOS, et deux autres de forme latine, FORM(*a*) CARATI (ou peut-être GRATI)[1].

Cette lecture semble confirmée par l'inscription suivante, qui se lit sur un moule de médaillon représentant un buste de femme :

NATTIFORMA
M (Tudot, pl. 7.)

C'est-à-dire : *Natti forma* (ou *formam* si le M tracé en dessous est considéré comme faisant partie de l'inscription)[2]. On conviendra que *Form*(*a*) *Carati* et *Natti forma* sont des équivalents.

1. La première lettre du mot, considérée par Tudot comme une ligature de C et de A, nous parait être un G. Cette lettre est rare dans les inscriptions sur moules, et la comparaison ne peut se faire avec certitude; mais cette forme de G se trouve dans la cursive de Pompéi. Du reste, le mot *Gratus* est meilleur que *Caratus*. Il faut dire, cependant, que Tudot donne l'inscription suivante :

SACRILLOS
CARATI. (Pl. 12.)

Je dois mentionner également les formes CARATVS, CARATI et CARATILLI. (Sur des vases en terre rouge, à Vienne et à Genève, *C. I. L.*, XII, 5686, 181 et 182.) Il est donc difficile de conclure définitivement en faveur de la forme *Gratus*.

2. Il est possible que la lettre M placée en dessous doive être lue comme si elle était liée plus directement au premier mot. En effet, nous connaissons des médaillons signés

Ce qui confirmerait encore notre lecture, c'est le moule de cheval qui porte seulement SACRILLOS · AVOT.

Quant à l'inscription du moule de M. Bertrand, portant SACRILLOS || AVOT FORM, nous sommes porté à la considérer comme incomplète. L'inscription SACRILLOS || CARATI[1] n'est sans doute qu'une forme abrégée.

Si l'on admet avec nous la lecture proposée plus haut, on se trouve en présence d'un problème, la mention de deux individus, qui pourrait être résolu en supposant que l'un des individus avait exécuté son moule d'après celui d'un autre. Cette hypothèse serait confirmée par le moule de Vénus que nous avons déjà cité et dans lequel il faut certainement reconnaître le surmoulage fait par un *Atilianus* sur un modèle créé ou modifié par celui qui signe IOPPILLO. De plus, l'impression de ceux qui examineront les figurines gallo-romaines, en particulier les Vénus, sera probable-

M · NATTI · ARVE · Dans ce dernier cas, il est probable que la sigle M signifie *Manu*, car on trouve dans la céramique rouge : CARATI · MA, correspondant à CARATVS · FE, GRATI · M à GRATVS · FECIT, BELLICCI M à BELLICVS · F (*C. I. L.*, XII, 5686, 182, 394 et 125). Cf. Schuermans, *Sigles figulins*, p. 28. Quoique le dernier M de l'inscription NATTI FORMA-M soit placé d'une façon insolite, il n'est pas impossible de le considérer comme la sigle de *manu*. L'inscription pourrait donc signifier : *Moule (fait) par la main de Nattus*.

1. Tudot, *op. laud.*, pl. 12. Cf. *Catalogue du Musée de Moulins*, 1885, pl. XXVI, nº 813.

ment la nôtre. Ces statuettes, ayant une attitude hiératique, ont dû être souvent surmoulées pour servir de modèles dans une nouvelle fabrication et ont souvent perdu la finesse des contours par suite de ces surmoulages successifs.

3. Laissant de côté les noms gravés sur les moules, nous examinerons maintenant ceux qui peuvent appartenir à des artistes, créateurs de modèles[1]. En voici la liste :

ESTRVS, sur la base d'un singe (Tudot, pl. 64).

GALLVS, sur la base d'une déesse-mère[2].

GRECVS, sur les vêtements de deux Gaulois (Tudot, pl. 42 et 43).

IOPPILLO, en relief dans un moule de Vénus (Tudot, pl. 3).

IOPPIOS, en creux sur une Vénus (Tudot, pl. 21)[3].

1. On possède aussi des statuettes signées de céramistes grecs (cf. *Revue archéologique*, 1890, II, 269, etc.). — On a constaté sur des terres cuites de Myrina la présence d'environ quatre-vingt-dix signatures, dont certaines, complètes, sont tracées au dos de la figurine ou sur le revers du socle (*Myrina*, p. 172 et 187. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, 1883, 224).

2. Communiqué par M. de Witte (Tudot, p. 64).

3. Nous laissons de côté une statuette analogue avec deux enfants, qui porterait IS PORON, que Montfaucon interprète par εἰς πόρον, *ad transitum,* pour marquer le passage aux enfers (*Antiquité expliquée,* t. V, 191. Explication reproduite par Kopp, *Paleographia critica*. Mannheim, 1829, t. III, p. 646-647).

LVBRICVS, gravé sur le dos d'un singe (Tudot, pl. 64)[1].

PESTIKA, en relief sur le dos d'une Vénus[2].

PISTILLVS, en relief sur le dos d'un buste de femme, sur la base de déesses-mères, etc.

PISTILLVS · FECIT, sur des coquilles portant Vénus et Eros, sur un groupe représentant un lit nuptial, trouvés à Bordeaux.

M · NATTI · ARV ou M · NATTI · ARVE.

VIVI, sur une Vénus[3].

RIIXTVGIINOS ou REXTVGENOS (*Sullias Avvot*), sur différentes statuettes que nous étudierons plus loin (Héron de Villefosse, *Rev. arch.*, 1888, t. I, p. 155).

IVLOS, Vénus (Musée de Saint-Germain, n° 9745)[4].

ARILIS, sur un petit buste de femme (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 752).

FIDELIS FEC, sur un fragment de siège provenant des bords du Rhin (moulage au Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 108).

ESIEB(?), sur le socle d'un tireur d'épine trouvé

1. Nous faisons des réserves au sujet de ce nom, qui a pu être gravé par une autre personne que le fabricant.

2. Nous omettons à dessein une autre statuette dont le socle porte : POSTIKADA. Tudot a déclaré qu'il soupçonnait cette figure de femme assise dans un fauteuil d'osier d'avoir été fortement restaurée (p. 32). Il a eu tort de vouloir la faire servir à une démonstration (p. 20-21).

3. *Catalogue de la collection Esmonnot*, Bibliothèque-Musée de Saint-Germain, n° 171 (24).

4. Voy. pl. II, fig. 15 du présent travail.

à Toulon-sur-Allier (Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 150).

SVLPICINI, gravé à la pointe sur la base d'une déesse-mère trouvée à Entrain (*Rev. arch.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

VERIANV, sur une statuette de déesse-mère trouvée à Blois (*Catalogue du Musée Vivenel à Compiègne*, 1870, n° 794).

IVLIVS ALLVSA, IV · ALLVS · F · MAN, ALLVSAE · MANV, sur des déesses-mères et sur une niche renfermant une Vénus, trouvées à Bordeaux (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, t. I, p. 469-471).

SABINEI · ALLVSA, sur une déesse-mère (C. Jullian, *op. laud.*, n° 386).

VTRIANV, sur une déesse-mère (C. Jullian, *op. laud.*, t. II, p. 640).

Parmi ces noms, plusieurs donnent lieu à des remarques intéressantes. Commençons par *Pistillus*[1]. Ce nom, à cause de sa signification[2], a été considéré comme une appellation du dieu *Pilumnus*, chargé de présider à la conversion du blé en farine[3]. Sans nous arrêter à cette théorie, nous ferons remarquer que *Pistillus* est certainement un nom d'homme, connu par divers monuments :

1. La lecture (fausse ou incomplète) ISTILLV a conduit Dom Martin à traduire ce mot par εἰς τέλος, *ad tributum* (*Religion des Gaulois*, 1727, II, 273).

2. *Pilon*.

3. *Autun archéologique*, 1848, p. 269-270.

1° On connaît des monnaies gauloises en argent et en bronze avec les légendes : PICTILOS, PIXTIL, PIXTILOC, PIXTILOS (Hucher, *Art gaulois*, pl. XXXVI, 2; pl. III, XXIII, XXVI, XXXII, XXXIII, LVI, etc.).

2° Une inscription de Mayence porte :

I · O · M
PISTILLVS
ET · QVINTVS
ET · MAIANVS
BELLICI · F ·
V · S · L · L · M ·

(Orelli, n° 2776; Brambach, *C. I. Rhen.*, n° 901.)

Le nom se retrouve, sous la forme PISTILLVS, sur le bord supérieur d'un vase en terre rouge recueilli entre Saint-Léger-sur-Dheuve et Chagny[1]. Quelques fragments de poteries découvertes à Paris portent le même nom[2]. On l'a signalé sur d'autres poteries avec la forme PIXTILLI[3].

Nous avons relevé la mention de nombreuses statuettes, avec ce nom imprimé sur leurs parois, disséminées sur le territoire de la Gaule et même

1. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856, t. Ier, p. 18, n° 6.

2. Grivaud de la Vincelle, *Antiquités romaines et gauloises recueillies dans le jardin du Sénat*, 1807, p. 158 et pl. VIII, n° 96. Cf. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 4330 (PISTILLI·MA).

3. B. Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 30 (à Ardin, Deux-Sèvres).

en dehors. Il nous a paru intéressant d'en dresser une liste que l'avenir complétera :

1. Déesse-mère allaitant un enfant, signée PISTILLVS sur le socle (*Autun archéologique*, p. 269-270; Leclère, *Archéologie celto-romaine de Châtillon-sur-Seine*, 1843, pl. VII, nos 3 et 4).

2. Déesse-mère allaitant un enfant, signée PISTILLVS sur le socle (M. Prou, *Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens*, Sens, 1869; Caumont, *Abécédaire*, *Ère gallo-romaine*, figure, p. 430).

3. Tête de femme, signée PISTIL (provenant de Dijon; *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 255).

4. Déesse-mère, signée PISTILLVS, trouvée dans le cimetière gallo-romain de Vermand, Aisne (*Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 191).

5. Autre avec PISTILLVS, à Aubenton, canton de la Capelle (*Bull. Soc. académique de Laon*, 1854, t. III, p. 338).

6. Déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée près d'Arles (D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, pl. XXXVII, p. 265).

7. Déesse-mère signée ISTILLV, trouvée à Eause, Gers (Du Mège, *Arch. Pyrénéenne*, t. II, p. 262, planche, p. 264).

8. Déesse-mère signée PYSTILOS sur le siège, trouvée à Vienne (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, pl. III, n° 118).

9. Déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée à Reims (*Rev. archéol.*, 1862, t. II, p. 124).

10. Déesse-mère avec un enfant; sur le fauteuil, .ISTILLV; trouvée dans les fondations d'une des portes de Rome (*Catalogue du Musée Vivenel à Compiègne*, 1870, n° 793).

11. Déesse-mère avec PISTILLVS au bas du fauteuil, trouvée au Gros-Mollard, commune d'Asnières, Ain (Sirand, *Courses archéol.*, 1854, t. IV, p. 160).

12. Trois déesses-mères portant un enfant; sur la base des figurines est gravé à la pointe le nom PISTILLVS; trouvées à Entrain (A. Héron de Villefosse, *Rev. archéol.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

13. Figurine représentant « un homme nu, assis, « tenant sa jambe posée sur le genou droit; la « tête manque ainsi que le pied gauche et une « portion de l'avant-bras droit; sur la cuisse « gauche est empreint le nom de PISTILLVS, » trouvée à Belley, Ain (H. Greppo, *Souvenirs de quelques artistes lyonnais de l'époque romaine*, *Revue du Lyonnais*, 1840, t. XII, p. 352).

14. La signature *Pistilus* est signalée sur la base d'une statuette, à Javols (*Annuaire de l'Institut des provinces*, 1857, p. 228).

15. Fragment de siège signé ISTI.., provenant de la Forêt, Allier (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 366).

16. Statuette de Minerve signée PIXTILLI, trouvée à Brioux, Deux-Sèvres (B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20-21).

17. Sur le dos d'un buste de femme SΛJJITSIԀ (Tudot, *op. laud.*, pl. X).

18. Buste de Risus ; au revers, au bas du cou, dans un cartouche VJJITSIꟼ (à rebours ; Baudot, *Rapport sur les découvertes aux sources de la Seine*, 1845, pl. VII, 3 ; l'auteur déclare ne pouvoir lire l'inscription, p. 20).

19. « M. Charvet a eu entre les mains un petit buste de femme venu d'Auvergne, sur lequel était le même nom romanisé en *Pistillus* » (B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 21).

20. On a cité la signature PIXTILOS à Bordeaux (P. C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, 1878, t. VII, p. 106, note 2).

21. PISTILLVS FECIT sur une coquille (pecten) dont le creux porte en relief la figure de Vénus et l'Amour (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 472).

22. ЬISJIΓΓΛS ЬECIJ sur un lit nuptial portant les deux époux, trouvé à Bordeaux (C. Jullian, *op. laud.*, t. II, p. 639).

Il est difficile de tirer une conclusion quelconque de cette liste ; mais il est bien curieux de constater que des œuvres signées d'un même nom se retrouvent aussi bien au nord qu'au midi, à l'est qu'à l'ouest de la Gaule. Le céramiste *Pistillus* était probablement étranger au centre de fabrication de l'Allier[1] et a dû travailler dans l'est de la

1. Tudot a dit qu'il appartenait aux Éduens, comme PES-

Gaule. A vrai dire, on ne peut même pas assurer que le nom *Pistillus* ait été porté par un seul céramiste. Les formes différentes que l'on rencontre dans l'orthographe du nom n'offrent pas de grandes difficultés. Le même céramiste a pu signer ses œuvres PISTILLVS et PIXTILLI.

La forme PYSTILOS s'éloigne davantage; il faut peut-être la considérer comme gauloise. Quant aux trois exemples de la forme ISTILLV, ils sont probablement à négliger comme des lectures incomplètes. Ce qui est plus grave, c'est que le style est différent pour les statuettes de déesses-mères dont certaines sont beaucoup plus grossières et plus empâtées que d'autres. Il est donc probable, à notre avis, qu'il y a eu un céramiste du nom de Pistillus dont les produits ont obtenu une certaine vogue et que d'autres fabricants ont surmoulé ses œuvres[1]. Peut-être même certains individus ont-ils profité de ce qu'ils portaient le même nom pour mettre sur les produits de leur fabrication une marque qui ne leur appartenait pas. Dans un cas comme dans l'autre, il y a un amoindrissement de valeur artistique qui est dû, comme nous l'avons exposé ailleurs, aux procédés mêmes de la technique des figurines gallo-romaines.

TIKA aux Bituriges (*Revue archéologique*, 1861, II, p. 263). Cette assertion n'est pas prouvée.

1. O. Rayet a admis cette hypothèse pour les figurines de Tanagre (*Monuments de l'art antique*, fasc. III, p. 3 et 4. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, 1883, p. 94, pour les copies des statuettes de Tanagre exécutées à Myrina).

Une grande incertitude règne au sujet de la plupart des autres noms. Un seul a pris soin de nous indiquer sa patrie, en fabriquant des figurines dont quelques-unes portent au bas de la poitrine un médaillon avec la légende circulaire : M · NATI · ARV ou M · NATTI · ARVE. Un buste de cet artiste paraît analogue de style à une tête d'adolescent en bronze recueillie par M. Cohendy[1]. Ce Nattus est-il le même que celui dont le nom se trouve gravé sur le moule dont nous avons parlé plus haut? (Tudot, pl. 7.) La supposition est au moins vraisemblable et Tudot n'a pas hésité à la faire[2].

4° Nous avons réservé jusqu'à présent le groupe de statuettes signées par *Rextugenos* dont nous donnerons une description étendue. Disons dès maintenant les réflexions que l'étude de ces figurines nous a inspirées. Ce groupe de statuettes dénote une grande originalité par rapport aux figurines analogues. C'est d'abord une décoration géométrique très singulière ornant la gaine sur

1. Le buste en argile blanche « a été trouvé près de la « ville, à Saint-André, où devait exister un atelier de ces « sortes d'ouvrages. M. Grange a pu réunir plusieurs de ces « figurines » (P.-P. Mathieu, *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand,* t. XVII, 1875, p. 255). M. Paul Monceaux attribue à l'atelier *M. Natti Arv(erni)* des figurines de Mercure inspirées par la statue de Zénodore (*Revue historique,* 1888; *Mercure arverne,* p. 88 du tirage à part).

2. *Un Céramiste arverne,* dans la *Revue archéologique,* 1861, II, p. 262.

laquelle est appliquée la figure; la décoration de la figure elle-même; la présence de la gaine qui a pour résultat de simplifier considérablement les moules; la raideur des membres et le manque de proportion des personnages : tout cela forme un ensemble qui ferait reconnaître, au premier coup d'œil, une figurine rentrant dans cette catégorie.

Tudot avait groupé plusieurs figurines qu'il déclarait avec raison étrangères à l'Allier (pl. 24; cf. pl. 31). On verra par les provenances notées dans nos descriptions que les statuettes se rapprochant du style de *Rextugenos* appartiennent toutes au nord-ouest et à l'ouest de la Gaule.

A côté de *Rextugenos*, nous placerons : PESTIKA, dont la signature se lit sur le dos d'une Vénus (voir notre type n° 5); IVLOS, sur la Vénus de Saint-Germain, n° 9745. Nous avons par conséquent deux groupes, celui de l'Allier et celui de l'Ouest[1].

Peut-on supposer une transition de l'un à l'autre? Nous sommes tenté de le faire en indiquant comme types de transition :

1° La figure de Vénus Anadyomène déjà appliquée contre une gaine (voir notre type de Vénus, n° 4).

1. C'est peut-être avec raison que Tudot dit : « Les pièces « de la Bourgogne ou celles de la Touraine ne ressemblent « pas entièrement à celles du Bourbonnais » (p. 18). Mais les figurines que l'on pourrait considérer avec certitude comme fabriquées dans les deux premières régions nous sont entièrement inconnues.

2° Le moule de Vénus (face postérieure) récemment trouvé dans le Cher (voir notre type n° 8).

Un autre groupe plus restreint nous paraît déterminé par certaines figurines qui se rencontrent plus particulièrement dans l'Est. Ce sont des figures de femmes assises et tenant sur leurs genoux un animal qui ressemble à un chien ou à un chevreau[1].

De plus, nous sommes porté à croire que des céramistes se sont installés dans différentes régions de la Gaule et y ont fabriqué des figurines qui ne sont pas sensiblement différentes de celles de l'Allier, où resta quand même le grand centre de fabrication. On peut, en effet, citer plusieurs ateliers éloignés de ce grand centre : celui de Baux, étudié par Rever[2]; à Rezé, les pains d'argile blanche et les fragments de moules semblent indiquer une officine[3]; on a signalé un atelier près du Havre[4]; près de Treguennec, dans le Finistère, en 1853, M. Julien a découvert un four dans lequel environ quatre-vingts statuettes de Vénus et de déesses-mères étaient rangées pour la cuisson[5]. En faisant

1. Nous parlons de ces figurines plus loin, dans les descriptions.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, 1826, p. 189-205.

3. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie de Nantes*, 1869, n° 128.

4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, p. LX, et 1826, p. 204.

5. *Catalogue du Musée archéologique de Quimper*, 1885, nos 290-297.

les travaux du chemin de fer de Troyes à Bar-sur-Aube, on trouva un moule de Vénus signé au revers PRISCVS en écriture cursive[1]. Quoique ce nom se lise sur des moules trouvés dans l'Allier, il ne peut fournir aucune conclusion, car il devait être fort commun. Notons seulement que le moule est en terre ferrugineuse très dure et très fine, alors que ceux de l'Allier sont généralement en terre blanche. En tous cas, la présence du moule dénote le passage d'un céramiste, et ce fait vient s'ajouter à ceux que nous avons cités plus haut et qui permettent de croire à l'existence d'ateliers établis dans des régions autres que le Bourbonnais.

Il faut citer aussi les figurines de Julius Allusa que l'on trouve associé une fois à Sabinus. Les produits signés de ce céramiste n'ont pas encore été rencontrés ailleurs qu'à Bordeaux où on en trouve au moins six spécimens. Il y a donc lieu de croire que ce céramiste travaillait à Bordeaux[2]. Il a placé son nom sur des déesses-mères analogues à celles de Pistillus. Des produits signés de ce dernier ou d'un imitateur ont été trouvés également à Bordeaux et permettent de supposer que Allusa était contemporain de Pistillus.

Les inscriptions de *fictiliarii* que l'on pourrait

1. J. Gréau, *Rapport sur les fouilles de la tombelle d'Aulnay*, extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1873, p. 24.

2. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, 1887, p. 168.

citer en Gaule ne fourniraient pas d'indications précises, car elles ne se rapportent peut-être qu'à des fabricants de vases en terre.

En dehors de la Gaule, nous citerons en Angleterre une découverte de figurines qui présentent de grandes analogies avec celles de la Gaule, tout en offrant des différences de style qui indiquent, à notre avis, une fabrication locale. Quelques années avant 1868, on trouva à Colchester (Essex) des figurines en argile parmi lesquelles il faut citer[1] :

Un Hercule, une remarquable figure de bouffon, des caricatures, des figures couchées (dont la tête et les bras ont été raccordés), un buste de Risus, des vases en forme d'animaux. En même temps que les statuettes, on trouva trente-six moyens bronzes, dont douze d'Agrippa et le reste de Claude (au type de la Pallas). On avait déjà découvert à Colchester d'autres figurines, notamment un fragment de Vénus (au British Museum), et un oiseau (coq) trouvé dans une urne[2].

En Allemagne, particulièrement dans les contrées voisines du Rhin, on a trouvé assez fréquemment des figurines analogues à celles de la Gaule. Nous reparlerons ailleurs de ces différentes trouvailles et nous nous bornerons à signaler ici les

1. *Roman fictilia discovered at Colchester,* dans les *Collectanea antiqua* de Roach Smith, t. VI, 1868, p. 228, pl. XLVI et XLVII.

2. *Collectanea antiqua, loc. laud.*, p. 234.

terres cuites blanches de Heddernheim, conservées au Musée historique de Francfort (Minerve, déesses assises, cavaliers, couples enlacés, etc.)[1]. En Allemagne, les figurines de terre cuite sont souvent plus grossières qu'en Gaule[2].

Tudot possédait dans sa collection les moulages d'un certain nombre de terres cuites provenant des *Bords du Rhin*. Quoique cette indication de provenance soit assez vague, il nous paraît bon d'énumérer brièvement ces statuettes. Ce sont : une femme assise portant des fruits, un buste de joueur de syrinx, une Minerve? assise portant des fruits, un torse de femme tenant un miroir, une femme drapée debout, une femme assise sur un siège tressé, une autre, assise, tenant un animal, deux personnages embrassés, des têtes diverses, une Minerve debout, un Mercure assis avec un bouc à ses côtés, déesses-mères, sanglier, coq, une tête de Silène formant coupe à l'intérieur, un enfant couché avec un chien[3], femme nue tenant une draperie[4].

1. Nous devons ce renseignement à M. S. Reinach.
2. *Jahrbücher* de Bonn, 1852, p. 99.
3. L'original est au Musée de Clermont.
4. *Catalogue du Musée de Moulins*, nos 49 à 59, 98 à 103, 106 à 117, 154 à 166.

IV.

ÉPOQUE DE LA FABRICATION.

On ne possède que peu de renseignements sur l'époque probable de la fabrication des figurines blanches et nous ne pouvons admettre ce que Tudot a avancé en essayant de classer les terres cuites en quatre époques.

Il dit d'abord : « La pratique des laraires et des « figures votives dans l'Allier remonte à plus d'un « siècle avant l'invasion romaine, si l'on en juge « par la date des monnaies rencontrées avec des « statuettes » (*op. laud.*, p. 18).

Quand bien même Tudot aurait énuméré les monnaies trouvées avec les figurines, cela ne prouverait pas que les terres cuites sont contemporaines des monnaies. Il est fort possible que les monnaies gauloises aient continué à circuler en Gaule en même temps que les monnaies impériales.

Non seulement Tudot fait remonter assez loin la céramique des figurines, mais il prétend même établir une grande différence entre les statuettes qu'il appelle romaines et celles de la Gaule, en s'appuyant sur ce fait que les premières n'auraient ni socle ni piédouche, tandis que les figurines gallo-romaines en ont toujours un[1]. Voici,

1. Beaucoup de figurines étrangères à la Gaule sont munies d'un socle.

du reste, d'après Tudot, les caractères distinctifs des figurines de chaque époque :

1° Période antérieure à la conquête et ayant au moins une durée d'un siècle. Plis des vêtements parallèles, parfois exécutés à coups d'ébauchoir donnés en ligne droite; le bras droit est toujours levé, avec la main placée dans la chevelure ou seulement au niveau de l'épaule. Les spécimens de cette première époque sont très rares.

2° La seconde époque aurait duré un demi-siècle. Les statuettes seraient des produits de l'art romain, dans lesquels on doit reconnaître les draperies et l'agencement d'une bonne époque.

3° La troisième époque serait marquée par la propagation du culte d'Isis en Gaule, et par celle de certaines idées des Germains qui attribuaient aux femmes une mission sacrée et une puissance prophétique. C'est alors que l'on voit apparaître les déesses-mères. Cette période se serait étendue depuis le commencement de notre ère jusqu'au IVe siècle. Tudot fait rentrer dans cette catégorie les divinités nues appliquées sur une gaine décorée d'ornements géométriques, et place, à côté d'elles, une figure de femme vêtue et soutenant de ses deux mains, devant elle, un jeune enfant nu et étendu sur le dos. Le style de cette statuette conviendrait plutôt à la seconde époque, mais Tudot explique par la longue durée de sa troisième époque « le nombre et la variété des figures « votives » (*op. laud.*, p. 23).

4° La quatrième époque, troublée par les invasions, aurait produit les figurines les plus barbares et particulièrement des déesses-mères « dont le « culte dura jusque très avant dans le moyen âge » (Tudot, *op. laud.*, p. 24).

En toute sincérité, il nous est impossible d'admettre le classement proposé par Tudot, car il n'est basé que sur des appréciations personnelles peu justifiées.

I. Ce n'est pas sur la découverte de monnaies gauloises ou de la république romaine, associées à des figurines de terre cuite, que l'on peut établir une classification chronologique. Nous avons relevé les découvertes de statuettes associées à des monnaies et nous allons les exposer; on verra ensuite quelles conclusions il est possible d'en tirer.

1° Tudot dit qu'il a trouvé des monnaies de Néron, d'Hadrien et de Septime-Sévère (p. 23); un grand bronze d'Hadrien a été recueilli près d'un four au Champ-Lary (Tudot, p. 57).

2° Près Haudimont (Meuse), on a trouvé des Vénus et des déesses-mères avec des monnaies depuis Auguste jusqu'à Théodose (dans une source? Liénard, *Arch. de la Meuse*, 1884, t. II, p. 71).

3° Dans la forêt de Brotonne, une centaine de Vénus Anadyomène trouvées avec des monnaies depuis Tibère jusqu'à Gordien (Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inf.*, p. 507).

4° A Brou, une figurine a été trouvée avec une monnaie d'Otacilie, femme de Philippe Ier, IIIe siècle

(Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870. *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, t. III, 1870, p. 145; tirage à part. Bourg, 1870).

5° A Carnac (Morbihan), de nombreuses Vénus et déesses-mères étaient associées à des monnaies de Marc-Aurèle, Gallien, Tetricus, Constans et Magnence (J. Miln, *Fouilles faites à Carnac*, 1877, p. 143-144).

6° Dans différentes fouilles faites dans le Morbihan, on a trouvé des figurines blanches associées à des monnaies de Lucile, Postume, Claude II, Constantin Ier, Constantin II et Constans (*Catalogue du Musée archéol. de Vannes*, 1881, p. 46 et 56).

7° A Cailly, petit cheval en terre blanche trouvé avec des bronzes de Nerva et de Hadrien (Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inf.*, p. 280).

8° Près d'Héry (Yonne), statuettes trouvées près de moyens bronzes d'Auguste, de Tibère, Néron, Claude et Faustine (Max Quantin, *Répert. arch. de l'Yonne*, 1868, p. 65).

9° A Saint-Révérien, statuettes de terre cuite, trouvées avec des monnaies, une de la république romaine, d'autres d'Adrien, de Commode, Septime-Sévère, Caracalla et Gordien (comte de Soultrait, *Répert. arch. de la Nièvre*, p. 37).

10° A Autun, char attelé de deux chevaux et portant deux personnes, trouvé avec cinquante-sept monnaies d'or de Néron, Vespasien, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Sabine et Faustine (Tudot, pl. 36; *Rev. arch.*, 1857, p. 634; H. de

Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 92).

11° A Lisieux, dans des sépultures gallo-romaines, cent cinquante statuettes, en majorité des Vénus, trouvées avec des grands et moyens bronzes de Marc-Aurèle, Vespasien, Domitien, Commode, Faustine, etc. (*Bull. monumental*, 1866, p. 643).

12° Vénus entière et nombreux fragments avec une monnaie de Trajan, deux de Constantin, une de Crispus, dans un puits (Toulmouche, *Histoire archéologique... de Rennes*, 1846, pl. XVII, 2, et XVIII, 1, p. 300).

13° Déesse-mère et bronze de Faustine, à Sainte-Hélène-Bondeville (Cochet, *Seine-Inf. histor. et archéol.*, p. 525; cf. *Répert. arch.*, p. 542).

14° Fragments de Vénus et de déesses-mères trouvés en 1864, au Gué de Saint-Léonard, avec des monnaies gauloises, des monnaies de la république et des empereurs depuis Auguste jusqu'à Tétricus, au nombre de 10,641 (*Mémoire sur les découvertes archéologiques faites dans le lit de la Mayenne*, par Chedeau et de Sarcus. Mayenne, 1865, p. 18).

15° A Colchester (Angleterre), on a trouvé, à côté de figurines analogues à celles de la Gaule, 36 moyens bronzes dont 12 d'Agrippa et le reste de Claude (revers : Pallas). Les bronzes de ce dernier type se trouvent fréquemment à Colchester (*Collectanea Antiqua* de Roach Smith, 1868, t. VI, p. 234).

16° *Matres* trouvées à Uelmen en Allemagne, avec des monnaies de l'époque de Constantin (*Jahrbücher* de Bonn, 1852, t. XVIII, p. 98).

17° Niche renfermant une Vénus, une autre Vénus et une Minerve, associées à trois moyens bronzes dont deux d'Auguste et de Tibère et le troisième fruste, dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle (*Jahrbücher* de Bonn, 1890, fasc. 89, p. 135).

Dans le cas n° 15, on peut s'étonner que la division soit si exactement faite et que la trouvaille n'ait pas renfermé un seul moyen bronze d'Auguste et de Tibère. Quoi qu'il en soit, si l'observation est exacte, il faudrait placer l'enfouissement des figurines de Colchester avant la seconde moitié du Iᵉʳ siècle de notre ère, ce qui nous paraît possible, mais non complètement prouvé, car les monnaies n'appartenaient peut-être pas à la même cachette.

Dans les cas qui se rapportent directement à la Gaule, il y a lieu de remarquer plus spécialement le dixième et le onzième dont la composition monétaire permet de proposer une date plus certaine (deuxième moitié du IIᵉ siècle de notre ère). Quant aux autres observations, elles ne peuvent fournir aucune base sérieuse pour établir les dates successives de fabrication des figurines, car les monnaies réunies appartiennent à toutes les époques de l'Empire. Dans les cas où la terre cuite se trouvait associée à une seule monnaie, il serait téméraire de conclure que les deux objets

sont de la même époque, car les monnaies circulaient longtemps encore après leur émission.

Malgré les recherches faites, nous ne pouvons donc arriver à des résultats concluants et il nous paraît que ce n'est pas par les monnaies seules que l'on peut dater les différentes périodes de l'industrie qui a produit les figurines gallo-romaines.

II. Est-ce par le costume? Nous ne le croyons pas, car, à part la cape ou *bardocucullus* et un vêtement particulier aux enfants[1], le costume des figurines a peu de caractères particuliers. Et, du reste, les modifications du costume ne sont pas assez connues pour qu'on puisse faire des remarques importantes au sujet des époques.

III. Pour la coiffure, les figurines gallo-romaines offrent de nombreux sujets d'étude, et, sans compter les variétés de coiffure que l'on remarque dans les têtes de déesses-mères, il y a un nombre considérable de bustes de femmes que l'on a considérés comme des portraits et qui offrent des dispositions de chevelures assez différentes (Tudot, pl. LII). Tudot a proposé de voir dans l'un le portrait de Julie, fille de Titus. Cette opinion a été admise pour un buste trouvé à Rezé[2]. Mais, si l'on entre dans cette voie, on peut soutenir que

1. Probablement la *palla Gallica* de Martial (I, 93) et le vêtement qui avait donné un surnom au fils de Septime-Sévère, *Caracalla* (Aurelius Victor, *Car.*, 21).

2. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, p. 66.

le buste représente Domitia, car cette princesse porte sur ses monnaies une coiffure semblable à celle de Julie[1]. Quant à la coiffure de Julie elle-même, les monnaies nous en montrent trois variétés bien distinctes, caractérisées par la disposition des cheveux en arrière de la tête[2]. Le buste cité par Tudot se rapproche du reste beaucoup plus de la coiffure de Marciane, sœur de Trajan[3].

Il serait donc possible d'attribuer à la fin du Ier siècle et au commencement du second un certain nombre de terres cuites dont la chevelure aurait quelque rapport avec celle des princesses que nous venons de citer.

Toutefois, il ne faudrait pas se fier outre mesure aux coiffures dans lesquelles on apportait la plus grande liberté, et il en était de même un peu partout, car les terres cuites grecques offrent des exemples remarquables du fait en nous montrant « une variété infinie de types et de coiffures. Les « enfants portent le bonnet pointu, le chapeau plat « ou la toque qui les fait ressembler aux docteurs « italiens de la Renaissance. Les femmes sont coif- « fées de voile, de diadèmes, de bonnets phry- « giens, de bandelettes, de fleurs et de fruits, et « leurs beaux cheveux obéissent à tous les caprices « de la mode, depuis la mode grecque avec sa « finesse et sa pureté de goût, jusqu'aux mignar-

1. Cohen, *Monnaies impériales,* nouvelle édition, t. I, p. 535.
2. Cohen, *loc. laud.*, p. 465-467.
3. Cohen, *loc. laud.,* t. II, p. 100.

« dises d'Agrippine jeune ou aux extravagances « des princesses de la famille de Vespasien[1]. »

IV. Nous avons vu plus haut que les moules et les figurines portaient un certain nombre de noms d'hommes que nous avons essayé de classer en deux catégories : celle des artistes, créateurs de types, et celle des mouleurs ou propriétaires de moules.

Il est à remarquer que les noms de la première série, ceux qui se lisent sur les statuettes ou dans le creux des moules, sont écrits avec des lettres capitales ou qui se rapprochent beaucoup de cette forme.

Au contraire, la grande majorité des inscriptions tracées au revers des moules sont en écriture cursive, celle qui était réservée aux usages journaliers et considérée comme impropre aux monuments épigraphiques proprement dits.

Commençons par examiner les formes de lettres relevées sur les moules gallo-romains en les comparant aux lettres de la cursive de Pompéi (avant 79 de J.-C.)[2] et d'Alburnus Major (IIIe siècle)[3].

1. *Collection Camille Lécuyer, Terres cuites de Tanagra et d'Asie-Mineure* (*Catalogue de vente,* par Froehner, 1883), n° 309, 139 têtes trouvées à Smyrne, etc., pl. XXVIII et XXIX. Cf. les pl. IV et V du *Bulletin de correspondance hellénique,* XI, 1887.

2. *C. I. L.,* t. IV, pl. I, et R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 1889, p. 7.

3. *C. I. L.,* III, p. 921, et R. Cagnat., *op. laud.,* p. 8. L'authenticité a été contestée par N. de Wailly, *Journal des*

ÉCRITURE CURSIVE.

	MOULES GALLO-ROMAINS.	POMPÉI.	ALBURNUS MAJOR.
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
K			
L			
M			
N			
O			
P			
Q			
R			
S			
T			
V			
X	(X, Y, Z, *néant*)		

= CR   = CA ?   = ANV

On verra par ce tableau, dressé par nous[1], que la cursive des moules gallo-romains se rapproche beaucoup plus de celle de Pompéi que de celle d'Alburnus Major qui est postérieure[2]. Mais, quoique les inscriptions de Pompéi aient une date extrême bien fixée, nous ne pouvons assigner la même date aux inscriptions des moules. L'écriture cursive devait être en usage à Pompéi bien avant l'ensevelissement de la ville et les formes n'ont dû se modifier que progressivement. Tout ce que nous pouvons dire de certain à cet égard, c'est que la cursive des moules paraît antérieure à celle d'Alburnus Major, qui appartient au IIIe siècle.

La lettre A, figurée par un V renversé avec barre verticale dans l'ouverture de l'angle[3], les lettres

Savants, 1841, p. 555. Cf. M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, 1890, p. 24; et G. Popa, *Tablele cerate descoperite in Transilvania*. Bukarest, 1890.

1. Nous ne donnons ici que les formes utiles pour la comparaison; mais les alphabets de Pompéi et d'Alburnus Major présentent des formes beaucoup plus nombreuses. La première ligne verticale de notre tableau reproduit un alphabet tracé sur un fragment de vase en terre grise recouverte d'un engobe rouge, trouvé au domaine de Plaisance, commune d'Iseure, près Moulins (Tudot, *op. laud.*, pl. 14. *Catalogue du Musée de Moulins*, p. 73, n° 303).

2. Au contraire, elle se différencie sensiblement des lettres de l'inscription gravée sur une patère en argent du Musée de Turin, datée de 234 de notre ère (*Exempla* de Hübner, n° 918. *C. I. L.*, V, 8122).

3. Cette forme de A se trouve associée à la forme II de E dans le nom *Atepomarus* sur une pierre trouvée à Paris (Louis Leguay, *Musée archéologique*, t. I, 1876, p. 34; cf. l'inscription CAMARS avec cette forme de A (*C. I. L.*, XII,

F et L, figurées par un I avec barre oblique, peuvent sans doute être considérées comme archaïques. Mais on a cependant démontré qu'elles se rencontrent à des époques relativement récentes[1]. Ce fait n'est pas isolé et on verra plus loin qu'il en est de même pour la forme II de la lettre E[2].

Si nous examinons maintenant les inscriptions tracées sur les figurines ou dans le creux des moules, en capitales ou du moins en lettres qui s'en rapprochent beaucoup, nous trouvons une influence certaine de la cursive employée au revers des moules. Les L se présentent sous des formes différentes de la capitale, analogues aux types nos 1, 7 et 10 de notre tableau.

L'inscription sur figurine qui fournit le plus matière à des observations est celle de la statuette de Caudebec (voy. fig. 1).

On y trouve la forme II pour E que nous avons

n° 670). C'est bien à tort que Fillon a considéré cette forme de la lettre A comme particulière à la Gaule et à la Grande-Bretagne (*Art de terre chez les Poitevins,* p. 19). On la trouve en effet dans la cursive de Pompéi.

1. Roach Smith, *Report on excavation made on the site of Roman Castrum at Lymne in Kent,* p. 30 (cité par Schuermans, *Sigles figulins,* p. 23, note 5).

2. On pourrait citer à l'appui de la persistance des formes archaïques la curieuse inscription du pont Flavien près de Saint-Chamas, qui est de l'époque impériale et dont l'orthographe est très ancienne (*C. I. L.,* XII, n° 647). Cf. *Bulletin des Antiquaires de France,* 1873, p. 84, et E. Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge,* 1889, p. 357-361.

déjà rencontrée dans la cursive des moules, puis un G et des S cursifs. On serait tenté de se servir de la forme II de E pour attribuer une certaine antiquité à la figurine. Mais, s'il est vrai que cette forme soit ancienne, il n'est pas moins certain qu'on la trouve dans des inscriptions de différentes époques de l'Empire. On connaît un nombre considérable de noms de potiers, inscrits sur des vases en terre rouge vernissée, contenant la forme II de E; ainsi, on a : RIIGALIS et RIIGNVS[1]. Du reste, nous connaissons d'autres statuettes que le style fait attribuer au même artiste et qui portent la légende : REXTVGENOS.

De même, la céramique rouge nous offre des exemples analogues. Ainsi, on a les formes GRAECVS et GRAIICVS (*C. I. L.*, XII, 5685, 17).

Il nous paraît donc que les deux formes de la lettre E étaient employées indifféremment, et qu'il n'y a pas de conclusion à tirer de l'emploi de l'une ou de l'autre[2].

En présence des incertitudes que l'on rencontre

1. Cf. A. de Longpérier, *Note sur la forme de la lettre E* (*Revue numismatique*, 1856, p. 73-87, et *Œuvres*, t. II, p. 392-405).

2. Voy., entre autres exemples de l'emploi simultané des deux formes de la lettre E, *C. I. L.*, IV, 1679 et 1837. On a admis de même que les formes ⊙ et ⊕ du Θῆτα avaient été employées indifféremment dans des inscriptions attiques antérieures au v[e] siècle (*C. I. Gr.*, 33. *C. I. A.*, I, 441, p. 197). Cf. B. Head, *Catalogue of greek coins, Attica*, 1888. Introduction, p. XVI.

à chaque pas, il est impossible d'affirmer que la fabrication a commencé à une date exactement connue. Mais il y a des conclusions que nous nous croyons en droit de proposer. D'abord, la fabrication n'a pas commencé avant la conquête romaine et c'est probablement sous les premiers empereurs que l'on doit placer son apparition. C'est, en effet, à cette époque que la Gaule se couvre de monuments et de sculptures dont une partie est due aux Romains et le reste aux Gallo-Romains, eux-mêmes, qui copiaient leurs vainqueurs. La céramique rouge vernissée est certainement venue en Gaule avec la domination romaine. Or, on a vu plus haut que les fabricants de vases en terre rouge décorés de sujets estampés avaient dû vivre côte à côte avec les industriels qui répandaient en Gaule leurs nombreuses figurines blanches ; que souvent même les deux industries ont certainement été exercées par les mêmes individus. Les monnaies associées aux découvertes de terres cuites confirment cette manière de voir, car elles appartiennent presque toutes à la période impériale. C'est en cela que nous sert largement le relevé des monnaies trouvées avec les figurines et la conclusion que nous prétendons en tirer a son importance, puisqu'elle contredit l'opinion de Tudot, d'après laquelle la fabrication des figurines en terre cuite aurait commencé en Gaule un siècle avant la conquête.

C'est sans preuves certaines qu'on a considéré

les produits de Allusa et ceux de Pistillus trouvés à Bordeaux comme postérieurs à Antonin et antérieurs à Constantin[1].

M. E. Pottier a proposé tout récemment un classement chronologique des statuettes de la Gaule. Il considère avec raison qu'il n'y eut pas, sur notre sol, de fabriques d'ex-voto religieux ou funéraires avant la conquête de César[2]. Il se plaît à reconnaître que la technique est fort semblable à celle des ateliers romains d'Italie et que le socle affecte aussi, le plus souvent, la forme sphérique. M. Pottier dit ensuite que « l'ensemble peut se « diviser en trois périodes : 1° l'introduction des « types italiotes empruntés eux-mêmes à l'ar- « chaïsme hellénique ; 2° l'influence de l'art gréco- « romain ; 3° la décadence sous l'Empire[3]. »

Il propose ensuite le classement suivant :

« A la première série appartiennent des groupes « analogues à ceux de l'Italie méridionale, le « couple divin assis sur un trône[4], la déesse-mère « avec son nourrisson sur les genoux, une divi-

1. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, t. I, p. 469.

2. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, 1890 (Bibliothèque des merveilles), p. 237.

3. *Op. laud.*, p. 238. Il faut remarquer d'abord que ces périodes n'ont pas de limites chronologiques.

4. Tudot, *op. laud.*, fig. XII, p. 15. Cette figure représente une sculpture en pierre trouvée à Néris. Tudot le dit lui-même dans la notice de la pl. 36. Il faut donc rayer ce groupe de la liste des terres cuites.

« nité diadémée assise, faite à l'imitation de « Déméter et de Coré et portant au lieu de torche « une corne remplie de fruits[1], une autre tenant « un oiseau à la place du porc, Vénus drapée ser« rant une colombe sur sa poitrine[2], la Diane éphé« sienne avec la poitrine couverte de mamelles[3]. »

Dans la seconde période, M. Pottier classe les médaillons portant un buste en relief, les divinités comme l'Abondance, Pallas, Mercure, Épona, des bustes d'enfants ayant au cou la *bulla*, les bustes de femmes, les figurines couchées sur un dauphin, les esclaves habillés du *cucullus* « ou chargés de fardeaux[4], » les caricatures sous les traits de singes accroupis, un certain nombre de Vénus rappelant la Vénus Anadyomène d'Apelle et la

1. Tudot, *op. laud.*, p. 32, fig. XLIV, pl. 33. Tudot dit lui-même que la figure paraît restaurée et que les attributs de la corne d'abondance et du vase ont probablement été mis à la place des enfants. Comme nous ne connaissons aucun autre exemplaire de cette figurine, nous croyons devoir n'en pas tenir compte.

2. Tudot, *op. laud.*, pl. 72. F. Tudot dit que cette figurine lui a été communiquée par M. Henri Baudot, de Dijon : mais la provenance n'est pas autrement constatée.

3. Tudot, *op. laud.*, pl. 74, G. Cet auteur donne la statuette comme appartenant à M. Henri Baudot; mais il déclare que la majorité des figurines reproduites sur la planche sont probablement fausses. Nous partageons entièrement cette opinion quant à la statuette de Diane assise et montrant six mamelles.

4. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite*, p. [illegible], citant la fig. E de la pl. 74 de Tudot. Ce dernier dit, dans la notice de cette planche, que la figurine est « gâtée par une restau« ration. » Il faut par conséquent la laisser de côté.

Vénus Pudique de Praxitèle; enfin, le tireur d'épine et quelques bustes d'hommes et de femmes, inspirés peut-être par des portraits d'empereurs et d'impératrices.

Enfin, selon M. Pottier, la dernière époque se reconnaît à la dégénérescence du style; le corps des Vénus devient efflanqué et informe. On place la déesse dans une niche, ornée d'un fronton et de pilastres, qui « écrase la figurine par un décor « trop somptueux. »

A cette période appartiendraient encore les déesses adossées à une gaine qui est décorée de rosaces et de cercles, et analogues à la Vénus de Caudebec. Dans les statuettes de déesses-mères, dans celles des divinités, comme Pallas et Mercure, dans celles d'animaux, il y a une raideur qui caractériserait cette période.

L'exposé que nous venons de tracer est sans doute un peu long, mais il était nécessaire pour la discussion que nous allons entreprendre.

Le premier défaut de cette classification est de ne reposer sur aucune observation précise fournie par les trouvailles. La plupart des figurines classées dans la première période sont douteuses pour des raisons diverses. Les divisions mêmes du classement de M. E. Pottier ne sont pas nettement définies. Du moment que l'on place, avec raison, le commencement de la fabrication des figurines de la Gaule après la conquête romaine, il est inadmissible de dire que « l'influence de l'art gréco-

« romain » a suivi « l'introduction des types « italiotes empruntés, eux-mêmes, à l'archaïsme « hellénique. » Quant au caractère de raideur et au faire négligé des figurines classées dans la dernière période, nous n'y attachons pas une grande importance.

Ces différences peuvent facilement provenir de ce que les figurines étaient fabriquées dans des régions diverses, par des artistes plus ou moins habiles et surtout par des industriels qui surmoulaient les œuvres sorties de véritables fabriques. Les caractères plus ou moins anciens sur lesquels on s'appuie pour dater les statuettes en terre cuite sont souvent très décevants[1]. On a constaté l'immobilisation du type pour des statuettes grecques dont les industriels firent des copies depuis le v[e] siècle avant notre ère jusqu'à l'époque impériale[2].

1. Nous citerons une Vénus très barbare, avec collier, bracelets et inscription sur la poitrine. E. Curtius l'avait publiée comme un prototype phénicien de l'Aphrodite grecque (*Archaeologische Zeitung*, 1869, p. 62). Mais M. L. Heuzey la considère avec raison comme une production tardive appartenant vraisemblablement à la basse époque parthe. Il fait aussi le rapprochement de cette figurine avec les Vénus gallo-romaines portant des ornements et des inscriptions (*Catalogue des figurines du Louvre*, 1882, p. 168).

2. J. Martha, *Catalogue des figurines en terre cuite du Musée d'Athènes*. Introduction, p. IV. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, 1883, p. 82 : statuettes de Demeter avec les mains allongées sur les genoux ou tenant un enfant, dont le type a été immobilisé pendant cinq ou six siècles.

Cette observation nous conduira facilement à penser que le style des statuettes gallo-romaines dépend surtout du modèle dont s'est servi le céramiste. Par suite, deux figurines de style complètement différent peuvent être contemporaines.

Nous croyons aussi que les fabriques situées dans le Bourbonnais n'ont pas été les seules en Gaule, et, comme nous l'avons déjà dit, nous sommes porté à supposer l'existence d'une fabrique, établie dans l'ouest de la Gaule, qui aurait fourni les figurines analogues à la Vénus de Caudebec.

Pour ce qui est de cette dernière, la signature de son fabricant, *Rextugenos Sullias avvot*, en langue gauloise, serait une raison suffisante pour la placer dans la première période et non dans la dernière, comme le voudrait M. E. Pottier. De plus, les ornements circulaires et les rosaces qui ornent la gaine de cette statuette sont pour ainsi dire semblables à ceux que l'on rencontre sur les monnaies gauloises de l'Armorique, des Eburovices, etc.[1]. Il ne faudrait pas non plus se servir de l'inscription précitée pour déclarer la statuette contemporaine des monnaies.

Enfin, pour finir de démontrer l'incertitude des classifications basées sur le style, nous citerons le fait suivant :

1. E. Hucher, *Art gaulois*, 1868, pl. 16, n° 1; pl. 18, n° 1; pl. 21, n° 2; pl. 74, n° 1; pl. 75 et 76. On trouve aussi trois annelets centrés d'un point sur les monnaies attribuées aux Bituriges (pl. 79 et 80).

On a trouvé récemment, dans une tombe à Carden, près de la Moselle[1], une niche renfermant une Vénus du type le plus commun, une autre Vénus semblable et une Minerve du genre de celle que Tudot classait dans sa première époque. Or, ces trois figurines étaient associées à des moyens bronzes d'Auguste et de Tibère et, sans avancer qu'elles étaient contemporaines de ces monnaies, il est permis de croire que la date de leur fabrication ne descend pas plus bas que le Ier siècle. On ne peut donc pas dire que les niches, abritant les statuettes, paraissent seulement pendant la dernière période[2].

V.

LES TYPES ; ORIGINE ET SIGNIFICATION.

Il est facile de faire trois grandes divisions parmi les figurines gallo-romaines : 1° les représentations de divinités ; 2° les sujets de la vie civile ; 3° les figures d'animaux.

Parmi les divinités, si l'on suit l'ordre donné par César, on s'attendrait à rencontrer, d'abord, Mercure, puis Apollon, Mars, Jupiter, Minerve[3]. On est donc très étonné de voir que les figures de Vénus sont les plus communes.

1. *Jahrbücher* de Bonn, 1890, fasc. 89, p. 135.
2. E. Pottier, *les Statuettes*..., p. 239.
3. *De Bello Gall.*, VI, 17.

VÉNUS.

Nous n'avons pas trouvé moins d'une dizaine de types de Vénus, et plusieurs de ces types comprennent beaucoup de variétés. Si nous considérons encore les groupes où Vénus occupe la première place et les petits édicules où cette déesse est placée dans une niche, nous trouverons une vingtaine de variétés suffisamment caractérisées pour servir de types. Un fait qui nous paraît à peu près certain et qui se dégage de cet inventaire, c'est que, dans les figurines gallo-romaines, la déesse ne se présente pas seulement sous la forme de la Vénus Anadyomène. Il n'est pas douteux que les statuettes représentant une femme plus ou moins nue soient celles d'une déesse adorée dans la plus grande partie de la Gaule. Le nombre des représentations, la disposition au centre d'un édicule qui ne se retrouve qu'exceptionnellement pour une autre divinité, tout prouve bien que la Vénus avait une importance considérable. Quel rôle et quelle puissance attribuait-on à cette divinité?

Sans parler de Montfaucon qui voyait des *pleureuses*[1] dans deux statuettes de Vénus trouvées à Blois, on a longuement discuté pour démontrer le caractère de cette déesse en Gaule.

Dom Martin dit qu'elle présidait à la mort de même qu'à la vie, « que les Gaulois l'honoroient « sous le nom de *Vénus Infera* et la mettoient à

1. *Antiquité expliquée*, t. V, 2e p. (X), p. 191.

« la tête des dieux inférieurs ou infernaux : ils « conservoient sa figurine, qu'ils faisoient enfer- « mer avec leurs cendres dans les tombeaux qu'on « leur érigeoit[1]. » Cette théorie s'appuie sur une inscription portant :

DIIS INFERIS | VENERI | MARTI ET | MERCVRIO | SACRVM (Dom Martin, t. II, p. 228 et 235).

De même qu'Apollon est tantôt un dieu guérisseur, tantôt un dieu vengeur[2], de même Vénus, la déesse des plaisirs, a reçu un rôle funéraire. Rome avait sa Vénus Libitina[3]. Les morts étaient inscrits sur les registres du temple de cette déesse et l'administration de ce temple se chargeait des funérailles (Suét., *Nero*, 39; Denys, 4, XV; Horace, *Sat.*, l. 2, VI, 19)[4]. En poésie, *Libitina* était devenue synonyme de *la Mort*. A Delphes, Vénus *Epitymbia* avait un temple où l'on se rendait pour évoquer les morts et leur faire des libations[5]. En Grèce, Aphrodite semble en certains lieux confondue avec Persephone, reine des Enfers[6].

1. *Religion des Gaulois*, t. II, p. 19.
2. César, *De bello gallico*, liv. VI, c. 17; *Iliade*, I, 43-52.
3. Plutarque, *Numa*, c. XII : Λιβίτιναν, εἴτε Περσεφόνην, εἴτε μᾶλλον, ὡς οἱ λογιώτατοι Ῥωμαίων ὑπολαμβάνουσιν, Ἀφροδίτην.
4. Cf. Montfaucon, t. IX (V, 1re p.), p. 144.
5. Plutarque, *Quest. rom.*, 23; édit. Didot, p. 332. Sur l'association des idées de vie et de mort, voy. F. Lenormant, *Monographie de la voie éleusinienne*, 1864, I, p. 259 et 341. Cf. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, 1858, p. 330.
6. Hignard, *le Mythe de Vénus*. *Annales du Musée Guimet*, I, p. 32.

A notre avis, il serait difficile de considérer toutes les statuettes de Vénus comme des figurines funéraires, parce qu'on en a trouvé quelques-unes dans des tombeaux. Il faudrait alors assimiler complètement ces statuettes à celles des sirènes funéraires des nécropoles grecques qui dérivent de l'épervier à tête humaine[1].

On ne peut nier qu'il n'y ait une certaine ressemblance de pose entre les Sirènes[2] et les Vénus de la Gaule, mais si les premières ont exercé une influence sur les autres au point de vue de la forme[3], il ne nous paraît pas probable que la signification des figurines soit devenue la même. De plus, l'inscription que nous avons citée plus haut n'indique pas nécessairement que le terme DIIS INFERIS se rapporte aux divinités dont les noms suivent. Ce n'est donc pas une preuve certaine à l'appui du système qui veut faire de la Vénus des Gaulois une déesse infernale.

On a fait remarquer que les formes des Vénus sont généralement exagérées, le bassin très développé, et on a pensé qu'il fallait voir dans ces figurines la représentation d'une divinité protectrice de la grossesse[4].

1. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre,* 1882, p. 12 et 155.

2. *Nécropole de Myrina,* p. 389, pl. XXVII.

3. La comparaison a déjà été indiquée par M. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 116.

4. H.-A. Mazard, *la Céramique du Musée de Saint-Germain*-

On aurait été ensuite amené à la regarder comme une divinité topique des eaux minérales[1].

Tout récemment, on a proposé de la considérer comme une divinité d'un caractère lascif[2] et fécond personnifiant la force universelle de la nature mère, et la fécondité de la terre[3], aussi bien que celle de l'humanité[4].

Vénus n'est-elle pas, en effet, *la mère de toutes choses*[5] ?

Quel que soit le rôle véritable de la Vénus gauloise, on ne peut s'empêcher de la comparer à des divinités de forme analogue.

En Chaldée, nous trouvons des figurines de femme en terre cuite portant les mains à leurs seins, la poitrine ornée de colliers ; le sexe est indiqué d'une manière exagérée[6].

en-Laye, 1875, p. 308. Cf. Égéria, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, p. 1217. — Plutarque dit qu'Ariadne-Aphrodite était honorée à Amathonte comme déesse des accouchements (*Thes.*, 20, 9).

1. Mazard, *op. laud.*, p. 308. Cf. Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 36.

2. Le fait que le sexe est très marqué sur la plupart de ces statuettes a porté à les rapprocher de représentations qui passaient pour chasser le mauvais œil (*Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 106).

3. Sur une figurine du Musée de Tours, la déesse apparaît au milieu des épis.

4. A. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, 1888, I, 154.

5. Lucrèce, *De Nat. rerum*, I, v. 1 et suiv. Cf. Stace, *Théb.*, VIII, 303.

6. L. Heuzey, *Figurines du Louvre*, pl. II, fig. 4. *Catalogue*, p. 32. Plusieurs de ces figurines ne remontent pas au delà de l'époque parthe.

On trouve des figures semblables à Chypre[1]. Chypre nous montre également des figures appuyées contre une gaine, se pressant le sein gauche de la main droite et se couvrant le bas-ventre de la main gauche[2].

A Carchemis, un bas-relief montre également une divinité se pressant les deux seins[3].

Le Louvre conserve, entre autres statuettes, la figurine suivante : « Vénus Anadyomène, nue, por- « tant les mains à sa chevelure, qui est surmontée « de la stéphané. Cette figure, qui appartient au « style courant de l'époque romaine, a été donnée « au Louvre, par M. Schefer, comme provenant « de la côte de Syrie : il faut entendre ce mot « dans son sens moderne le plus général. — « Terre jaune couverte d'une patine orangée. « Hauteur, 0m23[4]. » Cette statuette est du plus haut intérêt, car elle est presque identique au plus grand nombre des Vénus gallo-romaines.

En Égypte, on trouve la figurine suivante : « Femme nue, dont la chevelure, maintenue par

1. L. Heuzey, *loc. laud.*, pl. IX, nº 4.

2. Cf. nos types nºs 6 et 11 de la Vénus gauloise. Sans offrir le même geste, la pose des bras de la Vénus de Médicis est analogue. — Une figurine très barbare, au Louvre, montre les mêmes gestes et semble porter une inscription sous le collier (Heuzey, *Figurines*, pl. IV, nº 7; *Catalogue*, p. 108. E. Curtius, *Archaeologische Zeitung*, 1869, p. 62).

3. *The Graphic*, déc. 1880. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 808.

4. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre*, 1882, nº 214.

« un bandeau, retombe en deux masses de petites « tresses sur chaque épaule ; au cou, un collier à « trois rangs ; les seins, très petits et très proé« minents, sont entourés à la base d'un cercle de « points, qui paraît marquer un tatouage. L'en« semble donne l'idée d'une figure de déesse « babylonienne, et pourtant j'ai trouvé l'objet, « moi-même, à Éléphantine[1]. »

Il faut signaler aussi des terres cuites du Fayoum représentant Vénus, une main sur le ventre, l'autre sous les seins, portant des bracelets et une draperie à sa gauche (British Museum, salle égyptienne, n° 4755). C'est évidemment la Vénus pudique dont la céramique gallo-romaine nous offre des exemples.

A Myrina[2], on trouve aussi des figurines portant la main au sein, et la Tunisie en fournit également qui sont très analogues[3].

En somme, il y a une certaine analogie entre toutes ces représentations d'une divinité dont les attributions étaient peut-être différentes selon les pays.

Mais on ne saurait nier que ces statuettes aient

1. G. Maspéro, *Guide du visiteur au Musée de Boulaq*, 1883, n° 6137, p. 416. — M. Maspéro, qui a vu d'autres exemplaires de cette figurine (terre grise), pense que la fabrication, certainement égyptienne, a pu descendre jusqu'au v° siècle de notre ère.

2. *Nécropole de Myrina*, p. 155.

3. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, pl. II, n°s 136 et 149, p. 30 et 31.

eu un caractère religieux. Nous savons que, au VIIe siècle avant notre ère, on achetait à Paphos des figurines d'Aphrodite, auxquelles les navigateurs prêtaient probablement des vertus de talismans[1], de même que du temps de Lucien, à Cnide, on pouvait acquérir des statuettes de Vénus dans les boutiques avoisinant le temple[2].

Et, en effet, en Gaule, nous trouvons une indication semblable. A Jublains, en 1866, on découvrit, aux abords du temple, un appartement de quatre mètres carrés et, dans ce petit espace, des figurines en terre cuite, parmi lesquelles la Vénus, en majorité, fournissait cinquante exemplaires ou fragments, qui étaient accompagnés de dix déesses-mères. On avait probablement retrouvé la boutique d'un marchand de statuettes qui avait été ruinée vers la fin du IIIe siècle[3].

La signification religieuse et mystique donnée aux statuettes gallo-romaines de la Vénus expliquerait pourquoi on a trouvé, sur le même point, une énorme quantité de statuettes de Vénus mutilées[4]. Cette destruction méthodique a eu lieu probablement au moment où le christianisme devint plus puissant. On sait, en effet, que l'établissement de la nouvelle religion ne se fit pas toujours sans violence[5].

1. Athénée, XV, 676.
2. Lucien, *Amours*, § 11.
3. *Congrès archéologique du Mans et de Laval* de 1878. Caen, 1879, p. 525.
4. A Lisieux, en 1866. *Bulletin monumental*, 1866, p. 643.
5. Cf. *Revue archéologique*, 1888, II, p. 206.

DÉESSES-MÈRES.

Après les Vénus, les figurines qui représentent une femme assise dans un fauteuil, allaitant un ou deux enfants, sont certainement les plus nombreuses. Les types ne sont pas aussi variés que ceux de la Vénus. Quant aux explications que le sujet a suggérées, elles sont très diverses et souvent singulières.

On y a vu successivement la *Nuit*, mère et nourrice du *Sommeil* et de la *Mort*[1], la *Terre* tenant la *Nature* et la *Matière*, *Latone* allaitant Apollon et Diane[2], *Isis*[3], *Junon-Lucine* qui présidait aux accouchements, la déesse *Rumina* chargée d'allaiter les jeunes enfants[4].

On a discuté, avec plus ou moins de bonheur, ces diverses explications. D'abord, on peut laisser de côté les deux premières qui sont beaucoup trop hypothétiques. Nous ferons de même pour celle de Tudot qui voit, dans la déesse-mère, la mère des Gaulois ou Proserpine, une déesse régnant dans les Enfers et dans le Ciel[5].

Les statuettes ne représentent pas Junon-Lucine,

1. Dom Martin, *Religion des Gaulois,* II, p. 272, d'après Pausanias, V, xviii (cf. p. 276).

2. *Mémoires des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 197.

3. *Bulletin monumental,* 1857, 346. Cf. H. du Cleuziou, *la Poterie gauloise,* 1872. Introduction, p. 17 et p. 201.

4. M. Prou, *Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens.* Sens, 1869, p. 14.

5. Tudot, *op. laud.*, p. 80.

parce que cette déesse présidait aux accouchements et non à l'allaitement. Dans le cas où l'on veut se prononcer pour Latone, il devient difficile d'expliquer les statuettes quand la femme n'allaite qu'un seul enfant et, si l'on y voit une Isis nourrissant Horus, l'explication ne peut plus convenir aux déesses qui allaitent deux enfants. En face de l'hypothèse d'après laquelle les statuettes de déesses-mères assises représenteraient Rumina, ces objections disparaissent. Il est vrai que, si Rumina est connue par les auteurs[1], on ne peut guère citer de représentations certaines de cette déesse[2].

En somme, nous croyons qu'il est préférable d'adopter le terme général de déesse-mère ou *mérée*[3]. Il paraît bien évident pour nous que la divinité représentée par les statuettes gallo-romaines doit rentrer dans la catégorie des déesses Kourotrophes, si connues dans l'archéologie classique. Le culte des déesses-mères, assez circonscrit en Grèce, était beaucoup plus répandu en Italie, d'où il passa en Gaule[4].

Cependant, les statuettes de ces divinités se ren-

1. Saint-Augustin, *Cité de Dieu,* liv. IV, c. xi. Cf. Roscher, *Lexicon der Mythologie,* II, 219.

2. Voy. une pierre gravée qui représenterait Rumina, d'après Montfaucon, *Antiquité expliquée,* t. I, 2e partie, p. 328, pl. CCIII, fig. 3.

3. Ce dernier terme, créé par J. de Witte, a été adopté par Tudot (*op. laud.*, p. 64).

4. A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique,* t. I, p. 106, note 4. Cf. t. II, p. 7.

contrent un peu partout. Parmi les terres cuites trouvées dans les tombeaux de Cymé (Éolide), il y avait neuf exemplaires d'une figurine représentant une femme assise sur un trône, donnant le sein à un enfant. Dix-sept autres statuettes montraient la femme tenant l'enfant sur ses genoux[1]. Chypre a fourni de nombreuses variétés de déesses-mères[2]. Parmi les terres cuites conservées au Musée Saint-Louis à Carthage, on trouve des figures assises allaitant un enfant[3]. On en a trouvé dans la grande Grèce et en Campanie[4].

A Tarente, on a découvert récemment des statuettes de femme assise tenant un enfant[5]. A Pompéi, on a des figurines analogues[6].

On a publié aussi un vase à parfum en forme

1. S. Reinach, *Bulletin de correspondance hellénique,* 1889, p. 548, note 1.

2. Heuzey, *Catalogue des figurines du Louvre,* pl. XV, n° 4. *Revue archéologique,* 1869, pl. VI, etc.

3. *Bulletin archéologique du Comité,* 1886, pl. II.

4. Caylus, *Recueil d'antiquités,* t. III, pl. XL, n° 1. Cf. Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragments en terre cuite,* p. 35. — Plusieurs statuettes de la collection Campana au Louvre. Cf. E. P. Biardot, *Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire,* 1864, p. 20. On en aurait trouvé plusieurs milliers à Capoue en 1820 (F. Lenormant, *Gazette des Beaux-Arts,* 1880, t. XXI, p. 222; cf. Gerhard, *Antike Bildwerke,* pl. XCVI).

5. A.-J. Evans, *Recent Discoveries of tarentine Terra Cottas,* dans *Journal of hellenic Studies,* VII, 1886, p. 10, 11 et suiv. Cet auteur y reconnait Persephone Kora (ou Gaia) tenant Iacchos.

6. H. von Rohden, *Terracotten von Pompeji,* pl. XLV, n° 3.

de figure de femme assise allaitant un jeune enfant, et on y a vu une des nymphes nyséennes allaitant Bacchus[1].

A Tanagre, on trouve aussi des divinités Kourotrophes[2]. Un objet en plomb, avec relief de bon style, représente le même sujet[3].

Mais, si les représentations sont relativement très nombreuses, les explications ne le sont pas moins. M. Heuzey a comparé le motif au groupe d'Isis allaitant Horus[4]. Un sujet semblable que fournit une pierre gravée a été interprété comme Aphrodite et Éros ou Ino Leucothée nourrissant le jeune Bacchus[5]. Une terre cuite du Musée de Berlin serait une Démeter Kourotrophos ou Gaia Kourotrophos[6]. Du reste, il y a des textes qui nous font voir Démeter dans le rôle de déesse-mère[7].

Mais, si Démeter est la déesse-mère par excel-

1. Furtwaengler, *Collection Sabouroff*, pl. LXXI.

2. *Collection Lecuyer*, I[4]. — Les figurines de cette provenance représentent plutôt des vieilles nourrices et sont presque des caricatures.

3. *Nécropole de Myrina*, p. 210.

4. *Figurines du Louvre*, p. 9. Cf. une monnaie d'Adrien frappée à Alexandrie (Feuardent, *Coll. G. di Demetrio. Égypte ancienne*, II, n° 1371, pl. XX) et les monnaies de Julien avec VOTA PVBLICA.

5. Cf. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, II, n° 296.

6. Panofka, *Terracotten des Museums zu Berlin*, pl. LIV, n° 1.

7. *Hym. Homeric*, V, εἰς Δήμητραν, v. 188 : παῖδ' ὑπὸ κόλπῳ ἔχουσα, νέον θάλος. Cf. Stephani, *Compte-rendu de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg*, 1859, p. 133.

lence, il paraît à peu près certain que plusieurs autres divinités doivent être admises au nombre des θέαι κουροτρόφοι[1]. Aphrodite Kourotrophos semble bien avoir existé, car, sans parler de la pierre gravée citée plus haut[2], divers auteurs en ont signalé des représentations[3]. Une terre cuite représenterait Aphrodite Pandemos assise avec un enfant[4]. Faut-il rattacher à cette série les médailles de Faustine jeune au revers VENERI GENETRICI, qui représentent Vénus debout tenant un enfant emmailloté sur son bras gauche et une pomme dans la main droite[5]?

Quoi qu'il en soit, il est facile de constater un fait important qui n'a pas été remarqué, du moins nous le croyons. C'est que les deux types les plus obscurs sont aussi ceux qui étaient le plus répandus. On trouve, dans presque toutes les parties du monde antique, la Vénus et la déesse-mère. Ne pourrait-on pas chercher une relation possible entre ces deux divinités? Certes, ce ne sera qu'une

1. Cf. Winckelmann, *Monumenti inediti*, 1821, t. II, 1re partie, p. 13 et 14.

2. Sur cette intaille, voy. encore *Compte-rendu de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg*, 1863, pl. X, 1864, VI, 1, p. 183.

3. Athénée, XIII, 592. Cf. Engel, *Kypros*, II, 328. Ce dernier pense que Déméter et Aphrodite ont été quelquefois confondues (II, p. 198).

4. Panofka, *Terracotten des Museums zu Berlin*, pl. XXIII.

5. Cohen, *Monnaies impériales*, nouvelle édition, III, p. 155. Cf. la *Fécondité*, assise avec un enfant sur ses genoux, p. 144.

hypothèse, mais il ne faut pas oublier que l'hypothèse est le commencement de la science.

Nous avons été frappé, en étudiant particulièrement les types de la Vénus gallo-romaine, de voir que le plus grand nombre des figurines indiquaient une déesse de la fécondité et des forces créatives. Or, nous trouvons à côté d'elle une autre déesse qui nourrit un ou deux enfants. N'y a-t-il pas là deux manifestations, sous une forme différente, de la même divinité? Cela ne s'écarterait guère des idées d'Apulée et d'autres encore sur la nature, mère de toutes choses[1]. Écoutons encore saint Augustin, qui dit : « An Veneres duae « sunt, una virgo, altera mulier? » (*Cité de Dieu*, l. IV, c. x[2].)

En effet, parmi les phénomènes de la nature, ceux de la création et de la nutrition étaient bien faits pour frapper les peuples de l'antiquité. Quoi d'étonnant qu'ils aient voulu rappeler ces deux actes par une série de monuments nombreux?

Si l'on réunit ainsi dans une même catégorie ces divinités, qui paraissent très différentes au premier abord, on s'expliquera facilement pourquoi certaines statuettes de Vénus se pressent le

1. Apulée, *Métamorphose,* liv. XI (édit. Nisard, p. 402) : « Rerum Natura parens...; cujus numen unicum, multi« formi specie, ritu vario, nomine multijugo totus veneratur « orbis. »

2. Dans l'hymne orphique à Démeter, la déesse-mère et la déesse-fille semblent confondues. Εὔτεκνε, παιδοφίλη, σεμνή, κουροτρόφε κούρη (Orphée, *Hymne XXXIX,* v. 13).

sein. C'est évidemment un geste de déesse Kourotrophe.

En Gaule, le culte des déesses-mères a eu un développement considérable. Sans parler des statues de femmes, assises trois par trois avec des cornes d'abondance[1], auxquelles on a donné ce nom, il existe diverses sculptures de déesses-mères avec enfants dans une position analogue à celle des figurines de terre cuite. Citons celles-ci :

Sur l'autel de Virecourt (Meurthe-et-Moselle), au Musée d'Épinal; moulage à Saint-Germain, 27105 (*Rev. archéol.*, 1883, I, pl. I).

Déesse-mère en bois, trouvée à Troussepoil (Baudry, *Puits funéraires du Bernard*, p. 180, fig.; Quicherat, *Bull. des antiquaires de France*, 1872, p. 54-55).

Statuette en pierre blanche d'une déesse-mère assise, tenant un enfant sur ses genoux, trouvée à Rezé (Parenteau, *Catal. du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, p. 66, n° 128).

Déesse-mère avec deux enfants, pierre (Musée de Moulins, *Catalogue*, p. 24, n° 22)[2].

1. A. Castan, *les Déesses-mères en Séquanie. Revue archéologique,* 1875, II, 171. Grange, *Bulletin monumental,* t. XXI, 1855, 336-56. P.-C. Robert, *Épigraphie de la Moselle,* p. 43-50. *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* 1887. *Matronarum Monumenta* collegit Carolus Friederichs. Bonnae, 1886.

2. Caylus a publié, comme étant en marbre, une statuette de déesse-mère qui paraît assise dans un fauteuil et qui est

TYPES DIVERS.

Parmi les autres types, celui qui représente deux figures embrassées se retrouve aussi dans la sculpture sur pierre. Nous dirons ce qu'il convient de chercher dans cette représentation lorsque nous en décrirons les variétés. Les types vraiment gaulois semblent fort rares. Parmi les dieux, celui qui porte une roue et un autre que l'on prend pour un Mercure barbu sont peut-être les seules figurines dont on ne retrouve pas les analogues en dehors de la Gaule. Nous indiquerons dans notre description quelques rapprochements entre les terres cuites de la Gaule et celles de Pompéi et de la Grèce. Les sujets que l'on retrouve dans les deux séries sont les suivants : le tireur d'épine, Éros et Psyché, l'enfant sur le dauphin (parmi les terres cuites de la Grèce); Vénus, Mercure, Minerve, un gladiateur, des grotesques, etc. (parmi les terres cuites de Pompéi et de l'Italie). Les comparaisons que nous avons pu faire nous portent à croire que les premières figurines fabriquées en Gaule l'ont été d'après des types analogues à ceux de Pompéi. Cette hypothèse est assez vraisemblable, car la poterie rouge vernissée de la Gaule romaine paraît également avoir été une imitation de celle d'Arezzo. Les modèles

très analogue aux terres cuites (*Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CXXV, nos 1 et 2, p. 405).

ont donc été pris dans le même centre pour les deux branches de la céramique[1].

En parlant des types, nous devons rappeler une remarque faite déjà pour les figurines grecques et qui est vraie également pour celles de la Gaule. Certaines divinités importantes et souvent reproduites par la sculpture ne se retrouvent pas parmi les statuettes de terre cuite, par exemple Zeus[2] et Poseidon. Il ne paraît pas cependant que l'argile ait été jugée matière trop commune pour ces grandes divinités, car Pline nous parle d'un Jupiter en terre cuite[3] et Juvénal fait de même[4], alors que Martial cite un Hercule de cette nature[5]. La céramique gallo-romaine présente des lacunes

1. Comme fait curieux de la dispersion des figurines en terre cuite, nous mentionnerons la découverte de cinq statuettes égyptiennes émaillées trouvées dans un tombeau, sur la commune de Plougonven, près Morlaix. Une autre avait été trouvée à Corseul (*Catalogue du Musée archéologique de Quimper,* 1885, p. 45, nº 5). On a également trouvé des statuettes en bronze d'importation égyptienne à Clermont-Ferrand et sur divers points de la Gaule (*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. III, 1876, p. 65. G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Égypte,* 1884, p. 162). Il ne nous paraît pas toutefois qu'il soit possible d'attribuer à ces importations une influence quelconque sur la céramique gallo-romaine.

2. On a cependant donné comme Jupiter une statue trouvée à Pompéi (Rohden, *Terracotten von Pompeji,* pl. XXIX, nº 2).

3. *Hist. nat.*, liv. XXV, c. XLV, § 3 (édit. Lemaire).

4. *Sat.*, XI, 116 : « Fictilis et nullo violatus Jupiter auro. »

5. *Epigr.*, XIV, 178.

de ce genre, dont l'explication est difficile à entrevoir.

Pour les figurines relatives à la vie civile, il n'y a pas de remarques générales à faire, et l'intérêt de cette série réside dans les détails assez nombreux qui peuvent fournir d'intéressants renseignements à l'archéologie gallo-romaine. Nous signalerons particulièrement quelques détails de costumes, la façon dont les chevaux sont attelés[1] et harnachés dans un groupe de deux chevaux attelés à un char, dans lequel se trouvent un Gallo-Romain et son épouse (Tudot, pl. 36)[2]. On peut comparer avec profit un autre groupe du Musée de Troyes (voy. fig. 14)[3].

On a signalé un bas-relief en terre cuite blanche, représentant un cavalier monté sur un cheval lancé au galop, coiffé d'un casque surmonté d'une haute crinière, tenant deux javelots dans sa main droite et son bouclier rond de la main gauche. Il est accompagné de deux animaux, peut-être un chien et un lièvre[4].

1. Sur les jougs et les essieux, voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1863, p. 135.

2. L'original, trouvé à Autun, aurait disparu (H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 92).

3. La photographie de cette terre cuite nous a été obligeamment communiquée par M. E. Flouest.

4. *Catalogue de vente des antiquités de la Collection Poncelet à Sens*, 1890, nº 83. L'auteur signale la rareté de cet objet qui est intact (hauteur 0m15, largeur 0m17). Nous doutons de l'authenticité de ce monument.

VI.

DESTINATION DES FIGURINES.

Quoique les figurines gallo-romaines soient trouvées en assez grand nombre sur le sol de la Gaule, les constatations de gisement ont rarement été faites avec une précision suffisante. Il en résulte que bien des renseignements précieux sur la destination des statuettes nous font défaut. On en a trouvé dans des ateliers ruinés, dans des étangs, des puits, des ruines de villas, etc. Dans le premier cas, nous n'avons rien à chercher pour l'éclaircissement de la question. Mais, pour les autres, il est évidemment utile de dresser un état des trouvailles. On va voir combien ce relevé pourra nous servir pour établir la destination des figurines.

Trouvailles dans des étangs, sources, rivières :

Mare Lardillière (pour Argillière), près Baux (Eure); c'était probablement un atelier (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie,* 1826, p. 189).

Marais de Treguennec, près Pennmarc'h (Finistère), dépôt de Vénus et déesses-mères (*Bull. monum.,* 1856, 447).

Dans des bains antiques, à Châtillon-sur-Loing (Loiret) (*Bull. monum.,* 1861, p. 348).

Dans la rivière de l'Erdre, à Blain (Loire-Inférieure) (Baudry, *Puits... du Bernard,* p. 260).

Au gué Saint-Léonard, sur la voie de Jublains à Avranches, fragments de Vénus et déesses-mères, avec des monnaies

de tous les temps de l'empire (Barbe, *Jublains...*, p. 183. *Revue archéol.*, 1864, II, 504. Chedeau et Sarcus, *Mém. sur les découvertes archéologiques faites en 1864 dans le lit de la Mayenne*, 1865, p. 18 (extrait du *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Mayenne*, 1865).

Dans une source (?) près Haudimont (Meuse) avec des monnaies d'Auguste à Théodose (Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. II, 1884, p. 71); Vénus, déesses-mères.

Dans les bains d'Allonnes, tête de Risus (E. Hucher, *Catal. du Musée archéol. du Mans*, 1869, n° 169)[1].

Dans le marais de Monfreville (commune de Colombière, arrondissement de Bayeux), déesse-mère (Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 235).

Dans les bains de Montbouy (Loiret), une Vénus, une déesse-mère (*Catal. du Musée d'Orléans*, 1884, E, 106 et 108).

Au gué Robert (commune de Tigy, Loiret) (*Catalogue du Musée d'Orléans*, E, 1165).

Dans une fontaine de Mirville (Seine-Inférieure), deux Vénus (Cochet, *Catal. des antiquités du Musée de Rouen*, 1868, p. 179, n° 4. Le même dit qu'elles étaient en quantité dans cette fontaine, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864, p. 214. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. I, p. 4, et tome III, p. 36. Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 120).

Trouvailles dans des puits :

A Vichy, rue Beauparlant, vingt-trois figurines dont un tronc pour les monnaies (Tudot, *op. laud.*, pl. 48, notice, et p. 41).

Au Bernard (canton de Talmon, Vendée) (Baudry, *Puits... du Bernard*, p. 104, 149, 260).

1. Ce buste provient de la localité où étaient les bains, mais rien n'indique qu'il ait été trouvé dans une source.

A Néris (*Catalogue manuscrit* au Musée de Saint-Germain).

A Jublains, Vénus et Minerve dans des puits comblés de terre (Barbe, *Jublains...*, p. 80 et 181).

A Rennes, Vénus et fragments, avec cinq têtes humaines dans un puits comblé de terre (Toulmouche, *Hist. archéologique de Rennes,* 1846, p. 300).

Trouvailles dans des ruines (maisons, temples, etc.) :

Plusieurs statuettes trouvées au mont Frugy, près Quimper, dans les substructions de six bâtiments (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère,* t. III, 1875-76, p. 179. *Catal. du Musée de Quimper,* p. 57).

Tête de déesse-mère provenant d'une villa près de Gannat (*Catal. du Musée de Moulins,* n° 275).

Au Catillon, près Lillebonne, des Vénus et des déesses-mères sous les débris d'un édifice (Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure,* p. 571).

A Caulnes (Côtes-du-Nord), fragments de statuettes dont un cavalier dans des substructions (*Revue archéol.,* 1864, I, p. 418).

A Javols (Lozère), Vénus et autres figurines (*Annuaire de l'Institut des Provinces,* 1857, p. 226. *Congrès archéol.,* 1857, p. 104. *Bull. monum.,* 1856, p. 470).

A Bordeaux, toutes les statuettes signées d'Allusa et de Pistillus proviennent de ruines d'habitations particulières (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. I, p. 469 et 473).

A Carnac (Morbihan), avec des mosaïques indiquant une demeure (?) (J. Miln, *Fouilles faites à Carnac,* p. 143).

Déesse-mère dans les ruines d'une maison gallo-romaine entre Braquemont et Graincourt (Vitet, *Hist. de Dieppe,* 1844, p. 338).

Statuettes de terre cuite trouvées avec des poteries rouges, un lion et un Mercure en bronze, des bracelets, des objets

de toilette et des monnaies, à Alluy (canton de Châtillon-en-Bazois, Nièvre) (comte de Soultrait, *Répert. archéologique de la Nièvre*, 1875, p. 7).

A Saint-Révérien (Nièvre), sur les ruines d'un temple et d'habitations, statuettes en terre cuite trouvées avec cinq statuettes tronquées en pierre, quatre statuettes en bronze et des monnaies d'Adrien à Gordien (comte de Soultrait, *Répert. archéologique de la Nièvre*, p. 37. Boniard, dans l'*Annuaire de la Nièvre*, 1843 et 1844. Barat et Duvivier, *Rapport à M. le préfet de la Nièvre sur les ruines gallo-romaines de Saint-Révérien*. Nevers, 1845).

Trouvailles pouvant indiquer un laraire :

A Rezé (Loire-Inférieure), deux déesses-mères, buste de femme et porc (Parenteau, *Catal. du Musée de Nantes*, n° 128, pl. I).

A Autun, près d'un temple romain (*Mém. de la Soc. éduenne*, 1844, p. 326).

A Carnac, terres cuites renfermées probablement dans un laraire, Vénus, déesse-mère (*Revue archéol.*, 1875, II, p. 264).

Trouvailles dans des cimetières, sépultures :

Déesse-mère; cimetière gallo-romain à Vermand (Aisne) (*Bull. du Comité archéol.*, 1887, p. 191).

A Lisieux (Calvados), cent cinquante figurines (Vénus brisées, déesses-mères, animaux, jouets) dans un cimetière gallo-romain (*Bull. monum.*, 1866, 641; 1867, 601; 1869, 356. *Congrès archéol. de Lisieux*, 1870, p. 56).

A Peyrat-la-Nonière (Creuse), statuettes dans une sépulture (*Bull. monum.*, 1873, p. 141).

A Varennes (Allier), plusieurs figurines trouvées dans un cimetière gallo-romain au lieu dit Beaupuy (*Catal. manuscrit de la collection Esmonnot*. Bibliothèque du Musée de Saint-Germain).

A Brionne, près Bernay (Eure), Vénus et bustes associés à des vases funéraires (*Bulletin monumental*, 1863, p. 753-754).

A Bordeaux, dans le cimetière antique de Terre-Nègre.

Abbaye de Saint-Laumer, près Blois, dans des tombeaux, déesse-mère et Vénus (Montfaucon, t. V, p. 190. Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 264).

A Gièvres, avec des urnes cinéraires, Vénus (L. de la Saussaye, *Antiquités de la Sologne blésoise*, p. 43-44).

A Angers, bélier dans un cercueil de plomb (Baudry, *Puits... du Bernard*, p. 260).

Dans le Morbihan, dans des fouilles de dolmens et tumulus (*Catal. du Musée de Vannes*, 1881, p. 45 à 56).

Dans la Seine-Inférieure : au Catillon, dans des sépultures, tête de Vénus et oiseau renfermant un caillou (*Revue archéol.*, 1869, I, 190). A Orival, déesse-mère à côté d'une urne cinéraire (*Revue archéol.*, 1864, I, 449). A Sainte-Hélène Bondeville, déesse-mère à côté de vases, dans un cimetière à incinération (Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 525. Cf. Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 542). A Bolbec, une Vénus dans une sépulture (*Répert. archéologique*, p. 93). A Luneray, déesse-mère tenant deux enfants, dans un cimetière à incinération (*Répert. archéologique*, p. 6). A Cany, déesse-mère et jouets en terre cuite dans un tombeau d'enfant (*Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 274. *Répert. archéologique*, p. 478).

A Paris, canard et déesse-mère (trouvés dans le cimetière du IIIe siècle du quartier Saint-Jacques. Musée Carnavalet).

A Pont-du-Cher (Caro-Brivae, Loir-et-Cher), tête de déesse-mère dans une sépulture sur la voie de Bordeaux (Musée de Vendôme).

A Amiens, dans des sépultures gallo-romaines, objets en terre cuite avec grelots à l'intérieur (*Revue archéol.*, 1859, 713).

A Bourbon-Lancy, noix en terre blanche dans un tombeau (Tudot, *op. laud.*, p. 13).

A Arcis-sur-Aube, statuettes de terre cuite trouvées avec des fibules, colliers, poteries, etc., dans un cimetière (d'Arbois de Jubainville, *Répert. archéologique de l'Aube*, 1861, p. 3).

A Brou, statuette en terre cuite avec divers objets et une monnaie d'Otacilie (Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870. Bourg, 1870).

A un kilomètre d'Héry (Yonne), statuettes de terre cuite trouvées dans un cimetière gallo-romain, accompagnées de vases en terre, instruments et moyens bronzes d'Auguste, Tibère, Néron, Claude et Faustine (*Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, t. VIII. Max. Quentin, *Répert. archéologique de l'Yonne*, 1868, p. 65).

Tel est le relevé des trouvailles que nous avons pu dresser. Il permet de constater un fait important qui n'a pas encore été signalé avec un nombre aussi considérable de faits à l'appui. C'est que les figurines gallo-romaines se rencontrent souvent dans les sépultures. Or, on croyait que la déposition de figurines auprès du mort avait lieu seulement dans des tombeaux de la vallée du Rhin[1]. Comme les figurines de cette dernière région sont souvent semblables à celles de la Gaule proprement dite, nous croyons utile d'indiquer ces trouvailles :

Figurines trouvées dans des tombeaux à Bonn et à Wiesbaden.

1. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115 (Catalogue sommaire).

A Andernach, dans une tombe à incinération, Vénus grossière se couvrant le sein de la main gauche, la main droite appuyée sur la tête d'un enfant debout. Dans une autre tombe, sanglier et cheval, en terre blanche. Dans un tombeau à incinération de la Saalburg (Musée de Hambourg), un coq en terre blanche[1].

Dans des tombes de Fraunheim (près Heddernheim) et Heddesdorf (près Neuwied), petites colombes en terre blanche (*Jahrbücher* de Bonn, t. XXXIX, p. 334).

Dans des tumuli de Dornigberge, dans des tombes d'enfants, figurines d'animaux (*Jahrbücher* de Bonn, t. LXXXIV, 1887, p. 222. Tombes décrites par Hermann de Frauendorf, *Berichten des histor. Vereins zu Bamberg*, 1840, 42 et 46).

Dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle, niche renfermant une Vénus et deux autres statuettes, une Vénus et une Minerve (*Jahrbücher* de Bonn, 1890, p. 135)[2].

Ainsi donc, il résulte formellement de cette enquête que les figurines gallo-romaines et leurs analogues ont été souvent rencontrées dans des sépultures. Est-on autorisé à en conclure qu'elles avaient une destination funéraire? Nous ne le croyons pas. On sait que, à propos des terres

1. Les trois renseignements qui précèdent nous ont été communiqués par M. S. Reinach.

2. Il faut ajouter un coq trouvé dans une urne à Colchester (*Collectanea antiqua*, 1868, p. 234).

cuites grecques qui se rencontrent le plus souvent dans les nécropoles[1], on a discuté et on discute encore pour établir la destination véritable de ces gracieuses statuettes. Sont-ce des objets d'étagère placés dans les tombeaux comme le sont les vases et les bijoux des morts, des représentations de la vie élyséenne, des ex-voto indifféremment dédiés aux divinités, aux Pénates et aux morts[2]?

On a dit que les tombeaux ne contiennent en général que des choses dont le défunt aurait pu faire usage, telles que vases, armes, vêtements, parures et objets de toilette[3]. Aussi, M. Pottier a pensé très logiquement que les figurines en terre cuite devaient avoir été employées d'une façon quelconque pendant la vie avant d'être déposées dans les tombes[4]. On a vivement contesté cette manière de voir[5], mais il semble bien que le plus grand nombre des statuettes recueillies dans les tombes grecques n'ont par elles-mêmes aucune

1. Il est aisé de comprendre que des figurines aussi fragiles devaient surtout nous parvenir de cette façon.

2. Voir la bibliographie de la question dans S. Reinach, *Manuel de philologie,* Appendice, 1884, p. 73. *Nécropole de Myrina,* 107, 499. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité,* 1890, p. 263.

3. Cf. Froehner, *Terres cuites d'Asie. Collection Gréau,* p. III et suiv.

4. *Quam ob causam Graeci in sepulcris figlina sigilla deposuerint,* p. 83 et suiv.

5. Furtwaengler, *Collection Sabouroff,* t. II, 1883-1887, p. 10, note 6.

signification funéraire; les parents qui mettaient auprès du mort ce qui aurait pu lui être nécessaire de son vivant pour se vêtir, se parer et combattre, n'avaient garde d'oublier ce qui ornait autrefois sa maison et récréait sa vue. Un fait démontre bien du reste que les figurines grecques n'ont pas une destination exclusivement funéraire. On en a trouvé qui avaient dû certainement être offertes dans différents temples[1]. Or, les terres cuites dédiées comme des ex-voto sont semblables à celles trouvées dans les tombes[2]. En Campanie, on trouve dans les ruines des temples des terres cuites identiques à celles qui se rencontrent dans les tombeaux, par exemple celles « de la femme « portant dans ses bras ou sur ses genoux un « enfant auquel, parfois, elle présente le sein[3]. »

Cette digression n'est pas inutile, car la destination des figurines gallo-romaines ne doit pas être sensiblement différente de celle des terres cuites grecques. La question peut gagner à être étudiée avec l'appui des faits soigneusement constatés.

Ceux que nous avons relevés nous permettent

1. *Bulletin de correspondance hellénique,* VI, p. 312, et XI, 1887, p. 408.

2. C'est à tort qu'on veut en faire deux classes distinctes (Furtwaengler, *Collection Sabouroff,* t. II, p. 11).

3. E.-P. Biardot, *Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire.* Paris, 1864, in-8°, p. 20. — (Cet ouvrage manque de critique; mais il s'agit ici d'une constatation.)

déjà de faire quelques remarques. Si un certain nombre de figurines ont été trouvées dans des sépultures, beaucoup d'autres l'ont été en des endroits divers. Constatons d'abord qu'on en trouve dans les cours d'eau, les marais et les sources. Ces lieux ont été presque de tout temps l'objet d'une crainte superstitieuse qui se traduisait par des offrandes à la divinité de l'élément liquide[1]. Les auteurs anciens font plusieurs mentions d'objets jetés dans les fontaines, les lacs et les rivières[2]. Les Gaulois étaient fort enclins à cette pratique[3]. Il est donc bien évident que les statuettes trouvées dans certaines conditions sont des offrandes.

Dans d'autres cas, on voit que des statuettes ont fait partie d'un laraire, et, quoique les exemples nettement constatés soient peu nombreux, il paraît difficile de nier cette destination particulière. Deux figurines (buste de femme et chien) étaient placées à côté de statuettes en pierre calcaire dans un petit édicule en briques à Rezé (Loire-

1. G. Marchi, *la Stipe... delle Acque Apollinari*, 1852. Cf. E. Desjardins, *Revue des Deux-Mondes*, 1er déc. 1874, p. 637. *Revue belge de numismatique* (sur les *stipes*), 1879, p. 344, etc. — Un vase peint nous montre des figurines placées dans une fontaine (Saglio, *Diction. des antiquités*, fig. 395).

2. Orose, lib. V, c. XVI. Plin. Jun., lib. VIII, ep. VIII. Suétone, *Aug.* 57 et *Tib.* 14.

3. Cf. César, *De Bello Gallico*, lib. VI, c. XVII. Greg. Tur., *De Gloria Conf.*, c. II. Les découvertes faites dans la Vilaine, dans la Mayenne, aux sources de la Seine, etc.

Inférieure)[1]. A Vichy, la trouvaille de figurines faite dans un puits pourrait être considérée comme le mobilier d'un laraire.

Une classe de figurines attire particulièrement l'attention : c'est celle des jouets d'enfants, *crepundia*, que l'on trouve dans des tombeaux ou ailleurs. C'est un animal, généralement un oiseau, dans l'intérieur duquel on a introduit un caillou qui produit du bruit en roulant contre les parois de terre cuite[2]. Nous en avons cité plusieurs exemples constatés dans la Seine-Inférieure ; on en a trouvé à Amiens ; le Musée Vivenel, à Compiègne, conserve une chèvre de ce genre. Nous croyons que ces jouets servaient d'abord à l'enfant vivant, puis étaient enfermés avec ses cendres pour distraire ses mânes[3]. De même, nous cons-

1. Ce laraire renfermait une tête de femme à coiffure compliquée et un chien accroupi, en terre cuite ; une déesse-mère tenant un enfant, une divinité tenant une guirlande de fleurs, en pierre calcaire, et un porc en pierre calcaire, peinte en jaune, ainsi que son socle cannelé (F. Parenteau, *Catalogue du Musée départemental d'archéologie*. Nantes, 1869, nº 128).

2. Biardot a signalé des porcs renfermant un caillou (*Symbolisme des terres cuites*, p. 16, note 7). En Grèce, on a trouvé des coqs renfermant des cailloux (Martha, *Catalogue des figurines... du Musée d'Athènes*, nºs 173, 174, etc.).

3. Tudot (*op. laud.*, p. 14) dit qu'on a trouvé des marionnettes en terre cuite dans des sépultures de la Limagne. Dans la notice de la pl. 73, il déclare la provenance inconnue. — Des poupées en terre cuite ont été recueillies dans des tombeaux de l'Attique (L. Becq de Fouquières, *les Jeux des Anciens*, p. 28-29. Cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (édit. de 1877), p. 401).

tatons, dans des tombes d'enfants (Seine-Inférieure), la présence de statuettes de déesses-mères qui y ont été renfermées pour protéger les cendres du mort.

Rien n'empêche de croire que les statuettes de divinités, après avoir figuré dans le laraire du vivant, étaient enfermées dans la tombe du mort. Si les figurines des Vénus et des déesses-mères passaient pour protéger de tel ou tel mal, leur influence pouvait certainement s'exercer au delà de la tombe.

Pour nous, il est bien probable que toutes ces figurines, divinités, jouets, statuettes de genre, si l'on peut s'exprimer ainsi, faisaient d'abord partie du mobilier des vivants. Beaucoup devaient orner certaines demeures; et, puisque l'on a considéré la vaisselle de terre rouge estampée comme l'argenterie des classes peu aisées, qui pourra prouver que les statuettes gallo-romaines n'ont pas remplacé, chez ces mêmes classes, les bronzes plus ou moins coûteux[1]?

Caumont a remarqué que plusieurs statuettes de Vénus, de déesses-mères et de Mercure, trouvées dans des localités fort éloignées les unes des autres, avaient une teinte enfumée qui semblait

1. On a déjà remarqué que les terres cuites développaient le sentiment artistique dans les classes les moins aisées (cf. *Nécropole de Myrina*, p. 159 et 165). — A Pompéi, les statuettes de terre cuite deviennent plus nombreuses à mesure qu'on approche des quartiers pauvres (Rodhen, *Terracotten von Pompeji*, p. 24).

indiquer un long séjour près du foyer domestique[1].

Du reste, à Pompéi, on a trouvé des statuettes de terre cuite dans des niches, à côté de figures de bronze familières et religieuses. Les terres cuites jouent, dans cette ville, accidentellement il est vrai, un rôle décoratif qui semble n'être qu'une extension de l'emploi qui en était fait dans les laraires comme images des dieux domestiques ou comme offrandes aux dieux[2].

Disons encore qu'à Rome, aux Saturnales, on se faisait présent de figurines en terre cuite[3].

Il y a aussi deux classes de monuments gallo-romains en terre blanche qui semblent avoir été affectés particulièrement à la vie civile. Nous voulons parler :

1° Des médaillons offrant un buste en saillie, quelquefois entouré de feuillages et d'ornements[4], ou les Dioscures avec leurs chevaux, ou des scènes érotiques (Collection Bertrand, à Moulins. Fragments au Musée de Saint-Germain). *Voy. fig. 23.*

2° Des vases en forme d'animaux avec un gou-

1. Comme les images en plâtre de la Vierge et des saints qu'on trouve encore de nos jours sur les cheminées des habitants de la campagne (*Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 220-221. Caen, 1831).

2. *Revue archéologique*, 1885, II, p. 382-383.

3. Furtwaengler, *Collection Sabouroff*, II, p. 10. Cf. Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer*, 1882, p. 622.

4. Tudot, *op. laud.*, pl. 7 et 56.

lot (Tudot, pl. 65 et 67)[1] ordinairement placé en dessus du vase. On peut trouver des analogues dans les terres cuites grecques. Pour ceux de la Gaule, on est généralement porté à les considérer comme des vases à parfums; mais il pourrait se faire que certains de ces vases aient servi de jouets[2].

En somme, nous croyons avoir montré suffisamment que les figurines gallo-romaines ont eu des destinations diverses; qu'elles ont figuré dans les maisons des vivants comme ornements ou comme objets du culte avant d'être enfermées dans la demeure des morts comme souvenirs ou comme talismans contre les mauvais génies.

VII.

DESCRIPTION DES FIGURINES EN TERRE CUITE DE LA GAULE ROMAINE.

Vénus Anadyomène.

Type n° 1. — Corps élancé; les jambes réunies; le bras gauche allongé et soutenant une draperie enroulée autour du poignet; l'avant-bras droit est

1. Tudot dit, sans indications précises, que les vases de la pl. 67 « ont dû être trouvés dans des tombes. »

2. D'autres vases en forme de pommes de pin ont pu avoir une destination funéraire (Provenances : Vichy, Brionne-en-Eure, etc. *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114 et 117). Sur le caractère symbolique de la pomme de pin, voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890, p. 70.

replié sur le bras et la main saisit une boucle de cheveux flottant sur l'épaule; les cheveux tombent en petites mèches régulièrement ondulées sur le front; un épais bandeau de cheveux enroulés fait le tour de la tête; l'aspect du visage est disgracieux. Socle hémisphérique. (Cf. Tudot, pl. 20[1].)

Type n° 2. — La position des membres est la même; la chevelure est divisée par une raie au milieu du front, et les mèches, longues et épaisses, contournant la tête, retombent sur les épaules et sur la nuque. Au-dessus de la raie, on remarque une sorte de nœud formé avec des cheveux. L'aspect est plutôt agréable. Socle hémisphérique. (C'est la statuette que Tudot appelle *type étrusque*, pl. 21.)

Type n° 3. — Sensiblement analogue au précédent. La chevelure, divisée au milieu du front, est rejetée de chaque côté en deux bandeaux. Il arrive souvent que ces bandeaux sont entourés d'un lien qui les serre, par une dizaine de circonvolutions, sur le côté, à hauteur de l'oreille. La draperie est souvent figurée d'une façon très grossière, et la main gauche, simplement étendue, ne sert plus à soutenir cette même draperie dont la position ne s'explique plus. Le corps, plus ou moins élancé,

1. Les figurines de terre cuite gallo-romaines ont une hauteur moyenne de 12 à 20 centimètres, et ne dépassent pas 35. Notre description n'étant pas le catalogue d'une collection, nous avons jugé inutile de donner partout les dimensions des figurines. Ce détail n'a, du reste, aucune importance au point de vue du classement et des époques de la fabrication.

varie entre cinq et six têtes de hauteur. (Tudot, pl. 22-23.)

Type n° 4. — La figure est analogue à celle du n° 3 et porte des bracelets ; mais elle est adossée à une gaine rectangulaire formant base de même forme. La draperie n'est plus indiquée sur la gaine que par deux bandes verticales décorées de stries. (Tudot, pl. 24, A.)

Type n° 5. — Figure avec les jambes réunies, les bras allongés le long du corps, les cheveux tombant de chaque côté en arrière des épaules. Le corps est adossé à une gaine qui est décorée de cercles centrés de points disposés de chaque côté des jambes de la figurine. (Tudot, pl. 24, B.)

On connaît plusieurs exemplaires de la Vénus aux bras allongés le long du corps, qui portent sur les omoplates le mot PESTIKA en relief.

Exemplaire trouvé dans le Berri. (Tudot, p. 33, fig. XLV.) Cf. Musée de Saint-Germain : n° 7275. (Toulon.) — Autre semblable, n° 6897.

Type n° 6. — Figure, les jambes réunies, les cheveux tombant sur les épaules ; une draperie suit le côté gauche du corps depuis l'épaule jusqu'aux talons. La main droite est étendue sur l'aine du côté droit ; la main gauche presse le sein gauche entre le pouce et l'index. Socle hémisphérique[1]. (Tudot, pl. 71. Cf. p. 29, fig. XXXVIII.)

1. Une Vénus dans une pose semblable, sans indication de provenance, est figurée dans Seroux d'Agincourt, *Recueil*

Trouvée à Diou (Allier). — Autre trouvée entre Sion et Vaudémont (Beaulieu, *Arch. de la Lorraine*, I, 1840, p. 70, pl. I, n° 4).

Type n° 7. — Vénus debout, la main gauche appuyée sur un cippe, les cheveux très longs, tombant sur les épaules, la main droite portée à la chevelure ; les jambes légèrement ployées ; sur la tête, un diadème ; au cou, un collier ; aux bras, des bracelets. (Tudot, p. 27, fig. XXXVII.)

Type n° 8. — Ce type de Vénus est représenté seulement par la partie postérieure d'un moule trouvé récemment près La Guerche (Cher). Vénus est représentée les jambes réunies et relevant sa chevelure de la *main gauche*, tandis que, sur toutes les autres représentations, la tradition formaliste fait faire ce mouvement à la main droite. Le bras droit de la figure semble plié. Au-dessous du coude, la gaine est décorée d'un ornement cordiforme[1] et de neuf cercles (ou rosaces) plus ou moins ornés. La décoration du côté gauche de la gaine est formée de six rosaces dont les deux supé-

de fragments de sculpture antique en terre cuite, 1814, pl. XIII, n° 4, p. 31.

1. On remarque ce motif alternant avec des rosaces sur la bordure d'un médaillon publié par Tudot, *op. laud.*, p. 5, fig. VII, pl. 51. Cet ornement se retrouve sur des bossettes de bronze considérées comme gauloises et trouvées dans les fouilles de M. F. Moreau. On le rencontre aussi sur la patène de Gourdon, où il paraît représenter des feuilles, sur des bijoux vandales (cf. J. de Baye, *Mémoires des Antiquaires de France*, 1887, p. 191) et même sur des bijoux étrusques bien antérieurs.

rieures sont séparées des quatre autres par un ornement allongé (*ampulla* ou coquillage?). Le style est très inférieur; avec un buste trop long, les bras sont trop courts et les jambes grêles. Hauteur, 0^m16. *Voy. fig. 2.* (L. Roubet et C[te] Raymond de la Guère, *Collection de moules antiques de céramique*, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI, 1888-89, p. 11, 21-23, pl. V[1].)

Par le style de la figure et par l'ornementation de la gaine, ce type de Vénus nous paraît devoir être rattaché à la série formée par les statuettes de *Rextugenos* dont nous allons parler. C'est peut-être même un type de transition, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire.

Type n° 9. — Semblable comme pose au type précédent. La chevelure paraît enfermée dans une résille ornée d'étoiles sur le devant et les mèches sont réunies en chignon sur la nuque. Au cou, un collier avec pendeloques triangulaires. Les seins sont recouverts d'ornements composés d'une sorte de bossette renfermée à l'intérieur de deux cercles séparés l'un de l'autre par une ligne de perles. Les ornements de chacun des seins sont joints par trois lignes horizontales de perles réunies au milieu par une quatrième ligne verticale. Sous les seins, et paraissant se rattacher à la garniture que nous venons de décrire, on voit une sorte de ceinture

1. Ces moules ont été acquis, en 1890, par le Musée de Saint-Germain, où ils sont exposés actuellement.

composée d'une bande à laquelle sont suspendus des cercles renfermant une étoile. A chaque extrémité, une longue pendeloque formée de cercles (ceux de droite renferment une étoile, ceux de gauche, un point) descend entre la hanche et le bras, jusqu'à la hauteur du poignet. De plus, des doubles cercles avec un point ou une étoile au centre sont suspendus par un long fil à la ceinture et tombent le long du ventre et des cuisses, de manière à former un angle dont le sommet se trouve au-dessous du nombril, lequel est très apparent ainsi que le sexe[1]. Vers leur partie médiane, les cuisses sont décorées d'un bracelet composé de cercles dont trois sont visibles ; le cercle qui se trouve au milieu est surmonté d'un croissant.

De chaque côté des jambes, la gaine est décorée de trois doubles cercles avec étoile au centre et d'un quatrième ornement composé de quatre cercles concentriques. Un cercle plus petit se trouve à terre, de chaque côté des pieds. Au revers de la figurine, sous le bras gauche, on remarque six cercles analogues avec étoile ; du côté opposé, depuis l'épaule droite jusqu'à la base, on lit l'inscription : RIIXTVGIINoSSVLLIASAVVoT.

Le style de la figurine est mauvais. Les yeux,

1. Il faut rapprocher de cette étrange décoration les ornements qui sont peints sur certaines statuettes archaïques en terre cuite de Tanagre (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1890, p. 215 et pl. XIV; cf. *Jahrbuch des deutschen Inst.*, 1888, p. 344, fig. 28).

taillés en amande, sont énormes ; la bouche très petite ; les épaules anguleuses ; les bras sans forme, et les mains, dont la paume n'existe pour ainsi dire pas, sont indiquées par plusieurs traits allongés figurant les doigts. *Voy. fig. 1.*

Trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure). (*Revue archéol.*, 1888, I, pl. VI ; E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite*, fig. 83.)

A ce type se rattachent les figurines suivantes :

1° Figure trouvée à Corseul (Côtes-du-Nord), moins ornée que celle de Caudebec. Collection de M. Rioust de l'Argentaye. (Ch. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 104, fig. 2 ; *Revue archéol.*, 1888, I, p. 151.)

2° Figure trouvée à Corseul. Les seins sont recouverts d'ornements circulaires simulant un pectoral ; au-dessous, on lit l'inscription suivante : REXTUGENOS[1].

Collection de M. Rioust de l'Argentaye. (Ch. Robert, *loc. laud.; Revue archéol.*, *ibidem.*)

3° « Partie supérieure d'une figure trouvée à « Soings (Loir-et-Cher). Collier à pendants den- « telés ; les seins sont recouverts d'ornements de « forme circulaire ; agencement décoratif analogue « à celui de la figure de Caudebec, mais on ne peut « que le soupçonner, la pièce étant brisée au-des- « sous des seins. »

1. On trouve *Reitugenus* (*C. I. L.*, t. V, 4368) et *Rectugenus* (*C. I. L.*, II, 2907 et 2403). Liste de noms en *genus*, par Becker, *Beitraege zur verg. Sprachforschung* de Küln, t. III, 340.

(A. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, 1888, I, 151, d'après un dessin communiqué par M. Maître.)

4° Partie supérieure d'une figurine analogue trouvée à Gièvres (Loir-et-Cher). Collier dentelé fermé par une bossette; les seins sont enfermés dans un cercle bordé à l'extérieur de douze cercles plus petits centrés d'un point. Au-dessous des seins, la statuette est brisée; mais ce qui reste à droite suffit pour faire voir que les ornements étaient disposés comme sur la figure de Caudebec. *Voy. fig. 6*. Ce fragment décrit et figuré par L. de la Saussaye (*Antiquités de la Sologne blésoise*, Paris, 1844, pl. XII, p. 44) n'a pas été signalé par M. L. Maître dans le relevé communiqué à M. de Villefosse. Mais il pourrait bien se faire, à notre avis, que ce fragment fût le même que celui donné comme provenant de Soings.

5° Figure sans provenance certaine. Les deux bras allongés le long du corps. Le corps ne porte pas d'autres ornements qu'un collier; mais sous les seins on lit : IVLOS. De chaque côté, sur la gaine, deux grands cercles doubles ornés de perles et d'étoiles. Le reste du champ est couvert de cercles plus petits dont quelques-uns sont doubles. *Voy. fig. 15*.

(Envoi du Louvre) au Musée de Saint-Germain, n° 9745[1]. — Autre analogue, sans tête et sans ins-

1. Omise dans le relevé de M. L. Maître.

cription; plus grande; terre rouge clair avec engobe blanc. (Saint-Germain, n° 9746.)

Type n° 10. — La figure est toujours appuyée contre une gaine, mais la main droite est rapprochée des seins, tandis que le bras gauche reste étendu le long du corps. Un certain nombre d'exemplaires se rattachant à ce type présentent entre eux des différences sensibles dans l'agencement des détails. Voici ceux dont on trouvera le relevé dans l'article de M. de Villefosse (*Revue archéol.*, 1888, I, 151) :

1° Figure trouvée par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur la butte de Bro-en-Fégréac (Loire-Inférieure). La tête et les pieds manquent. Les seins sont couverts d'une bande assez large, sorte de pectoral en étoffe légère et transparente; la déesse tient un rouleau dans la main droite posée entre les deux seins. Au cou, elle porte un collier. La gaine est décorée, devant et derrière, de rosaces et de carrés, et porte une inscription au revers.

(L. Maître, *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 209 et 322.) Trois exemplaires analogues ont été trouvés à Lisieux. (*Bull. monumental*, 1866, p. 641-643, fig. p. 642; Cf. *Congrès archéol. de Lisieux*, 1870, p. 61.)

2° Figure trouvée à Soings. Les cheveux sont couverts sur le front par un diadème de huit étoiles (voir notre description de la figure de Caudebec). On voit au cou un large collier et à chaque poignet

un bracelet. Un petit pectoral à peine visible couvre les seins et une partie de la poitrine ; la main droite, posée entre les deux seins, tient un rouleau et la main gauche est abaissée le long du corps. De chaque côté des jambes qui sont réunies, on remarque des touffes d'épis qui semblent s'écarter pour faire place à la divinité.

Musée de Tours (hauteur, 0^m17). Tudot, p. 19, nº XVIII, et pl. 24, C (dessins peu exacts).

3º « Figure trouvée à Gièvres, analogue à la « précédente ; Musée de Blois. Même pose ; petit « pectoral sur les seins ; collier au cou ; main droite « posée entre les deux seins ; sexe très exagéré. » (H. de Villefosse, *Revue archéol.*, 1888, I, p. 152, nº 7, d'après un dessin de M. de la Saussaye.)

Nous supposons qu'il s'agit de la statuette figurée par La Saussaye dans les *Antiquités de la Sologne blésoise*, pl. XI. Cet auteur donne (p. 43) quelques renseignements sur la statuette ; il voit sur les draperies (?) l'indication très grossière d'un dauphin et de coquillages ; il pense que le collier est formé de *petites hachettes celtiques de pierre que l'on trouve souvent en France, et dont l'extrémité la plus étroite est percée d'un trou destiné probablement à les suspendre au col comme des amulettes.*

4º Figure trouvée à Soings (Loir-et-Cher). Collection Lottin, à Selles-sur-Cher. Même pose.

5º Fragment d'une figure analogue trouvé dans les débris d'un four, à Vichy. On distingue un collier avec un ornement dentelé, la main droite sou-

tenant un rouleau entre les seins, et la décoration du bord du pectoral au-dessous des seins. (Coll. A. Bertrand, à Moulins.)

6° Fragment d'une figure analogue trouvée près de Corseul, en 1868. La tête et le bas des jambes manquent. Collier, pectoral ornementé; main droite entre les seins. La gaine est décorée de cercles concentriques et de petits anneaux. (C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, 1878, p. 105.) Coll. Fornier, à Rennes.

7° Figure analogue trouvée au Bernard (Vendée) par l'abbé Baudry. La tête manque; collier; pectoral ornementé; la main droite soutient le rouleau entre les seins; la gaine est ornée de roues, de rosaces et de cercles concentriques. (F. Baudry et L. Ballereau, *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, 1873, p. 104, fig. 3 et 4.)

8° Figure trouvée vers 1840 dans les jardins de l'Esvière, à Angers. La tête manque. Collier; pectoral, main droite avec rouleau entre les seins; sexe très accentué. Entre le bras gauche et la poitrine, on lit : REXTVGENOS. Sur la gaine, points, cercles concentriques et étoiles.

Musée Saint-Jean, à Angers (*Catalogue*, 1884, n° 9; C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 104, pl., fig. 1).

9° Buste et pieds d'une figure semblable, trouvés dans le dolmen de Toulvern-Baden (Morbihan). Collier, pectoral, main droite avec rouleau entre les seins; cercles et rosaces sur la gaine.

Musée de Vannes (*Catalogue*, 1881, p. 45).

10° Figure analogue à celle de Fégréac (n° 1) et provenant de l'oppidum de Tronoen en Saint-Jean-Trolimon (Finistère).

Collection du Châtellier. Cette collection renferme, en outre, des fragments de statuettes analogues trouvées à Tronoen et à la Tourette, sur le mont Frugy, près de Quimper. (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 153.)

Type n° 11. — Vénus pudique (trois variétés) :

1° Fragment. La main gauche étendue cachait le bas ventre. (Tudot, pl. 71.)

2° Fragment. Le bas ventre était caché par un objet rond que maintenait la main gauche. (Tudot, pl. 71.)

3° Figure, cheveux tombant sur les épaules, pressant le sein droit de sa main droite et soutenant de la main gauche une draperie qui cache le bas ventre. Les jambes (cassées aux genoux) sont réunies. (Tudot, pl. 72, H.)

Collection Bertrand, à Moulins.

Groupes de Vénus et d'un enfant, etc.

1. Vénus debout soutenant de la main droite une draperie qui passe sur la cuisse et la jambe droite légèrement infléchie ; la main gauche presse le sein gauche entre le pouce et l'index. A gauche, sur un cippe, est assis un Éros, les mains placées

sur les genoux, dont la tête est à la hauteur des épaules de la déesse[1]. *Voy. fig. 22.*

Musée de Saint-Germain, n° 30397. Trouvée au tumulus d'Arcis-sur-Aube (Aube).

2. Vénus, la main droite appuyée sur la poitrine, au-dessous des seins; une draperie est passée sur le bras gauche dont la main est placée derrière la tête d'un enfant qui se tient debout à la gauche de la déesse. A la droite de celle-ci, un dauphin(?) (Tudot, fig. CXI, en tête de la page *Conclusion.*)

3. Vénus debout, le bras droit pendant et le gauche placé derrière l'enfant qui est sur un cippe; l'objet placé à la droite de la déesse paraît être un trépied. (Intérieur de niche?)

Musée de Saint-Germain, n° 28016. Trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

4. Sous un fronton reposant sur des colonnettes, Vénus, tenant un miroir de la main gauche, est coiffée par un Éros[2]; le bras droit est pendant;

1. Une monnaie de bronze de Septime-Sévère, frappée à Sicyone, montre Aphrodite et, en face d'elle, Eros debout sur une base (Imhoof-Blumer et P. Gardner, *Numismatic commentary on Pausanias*, 1887, pl. H, XV).

2. Le motif de la toilette de Vénus se retrouve sur un autel en pierre trouvé près de Roncherolles-en-Bray : Vénus tient d'une main un miroir et de l'autre une mèche de cheveux; à ses pieds est un enfant qui lui présente un peigne (Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1871, p. 202). C'est l'autel qui est signalé comme trouvé à Liffremont et conservé au Musée de Rouen (moulage à Saint-Germain, n° 17321; *Catalogue*, p. 35). Cf. Aphrodite et Eros, terre cuite analogue, *Nécropole de Myrina*, pl. VII, 2.

la déesse porte des bracelets aux bras près de l'épaule. A sa gauche, un enfant sur un cippe ; à sa droite, un trépied (?).

Musée de Saint-Germain, n° 9814. Bas-relief terre rouge, massif. Tombeau des 11,000 vierges, à Cologne.

5. Vénus debout portant la main droite à sa chevelure et la gauche sur la tête d'une petite figure féminine qui est placée sur un piédestal et porte les deux mains à sa chevelure. Derrière Vénus, un aigle. (Tudot, p. 29, fig. XXXIX[1].)

Figure communiquée à Tudot par M. Troyon de Lausanne.

6. Vénus nue, la main droite posée sur la tête d'un enfant nu dont la main gauche, appuyée sur la poitrine, tient un objet de forme quadrangulaire ; le bras gauche de l'enfant est caché par une draperie qui part de l'épaule et qui descend jusqu'au genou.

(Pâte blanche molle et très fine ; trouvée en creusant dans une salle du collège de Mirepoix, à Toulouse, en 1779. Voy. la figure dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, I, 1782, pl. XII, p. 107-108, note de Montégut ; *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1865, p. 114, n° 282.)

7. Vénus ramenant de la main gauche une draperie sur le ventre ; le bras droit, allongé et sou-

1. Tudot (*op. laud.*, p. 29) a considéré, d'après une note de M. A. Maury, que ces figurines pouvaient être appelées Sirona et désigner une déesse protectrice de la jeunesse.

tenant la draperie, touche de la main la tête d'un petit Amour debout; aux bras, des bracelets (ψέλλια), aux pieds, des anneaux (περισκελίδες). La coiffure est très riche; elle est soutenue par un bandeau et supporte une épaisse couronne ornée de fleurs (mauves ou autres). L'Amour tient un coquillage, symbole de l'αἰδοῖον γυναικεῖον qui a rapport à Aphrodite[1]. (Hauteur, 0m38.)

Musée de Bonn. Trouvée à Cologne. (*Stark*, *Terracotta einer Venus*, dans les *Jahrbücher* de Bonn, fasc. 60, 1877, p. 97, figure.)

8. Coquille (pecten) dont le creux porte en relief la figure de Vénus toute nue, couchée, ayant près d'elle un coffret; devant elle, un Amour tient un miroir; la coquille est portée sur un pied. Sur la partie convexe se trouve la signature PISTILLVS FECIT. (Hauteur, 0m15.)

Deux exemplaires trouvés à Bordeaux. Collections Mialhe et Dubois. (*Société archéol. de Bordeaux*, t. III, p. 52, et pl. XIV, n° 5; C. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, t. I, p. 472.)

9. Groupe. Au centre, une femme nue debout ressemblant à une Vénus, la main droite placée derrière la tête d'une autre figurine de femme nue ayant à sa gauche une petite figure d'enfant qui paraît montée sur un piédestal. Le bras gauche de la grande figure est passé derrière la tête d'une

1. Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1874*. Saint-Pétersbourg, 1874, p. 19, 27, 118, 140.

figurine de femme placée à gauche. Cette dernière pose la main droite sur la tête d'une troisième figure nue et la main gauche sur la tête d'une quatrième plus petite que la troisième. Les deux figurines ainsi protégées ont leurs mains droites réunies. *Voy. fig. 21.*

Fragment Musée Saint-Germain, n° 28018 (Saint-Pourçain-sur-Besbre). *Catalogue manuscrit de la Collection Esmonnot* (Bibl. Saint-Germain), photogr. n° 19 *bis.*

Musée de Laval, terre blanche avec engobe rouge.

Musée de Salzbourg. (Voy. F. Lœwi, dans les *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*, t. V, 1881, p. 185, pl. VII; il cite un autre groupe à Wiesbaden.)

Il y a, évidemment, dans les groupes de cette nature une recherche du symbolisme. Mais quelle signification peut-on donner à ces petites figures qui ont l'air de se protéger mutuellement? Doit-on y voir un emblème de la Maternité ou de la Fécondité?

Ce qui semble probable, c'est le rapport qu'il y a entre ces groupes et la statuette que nous allons décrire[1].

10. Figure en forme de gaine; la tête est cassée; au cou, un collier; et au-dessous, des plis qui

1. Il faut citer aussi une statuette communiquée à Tudot par M. Troyon, de Lausanne, dont nous avons parlé un peu plus haut.

paraissent indiquer l'existence d'un vêtement. Des épaules sortent deux bras informes; la main droite est posée sur l'épaule et le sein droit d'une figure féminine ayant le bras droit collé au corps et les jambes réunies; la main gauche de la divinité tutélaire repose sur l'épaule gauche d'une figure d'aspect plutôt masculin, qui a le bras gauche collé au corps et les jambes réunies. Le bras droit de cette dernière figure et le bras gauche de la petite figure féminine sont ployés à angle droit et se rejoignent (comme dans un serrement de mains). Au-dessus de leurs mains jointes, se dresse une figure (d'enfant?) plus petite de moitié, les jambes réunies, le bras gauche allongé le long du corps, le bras droit levé et courbé à angle droit; la tête de cette figurine est placée entre les seins de la déesse tutélaire. Au-dessous des bras des deux figures symétriques, il y a quatre cercles plus ou moins décorés et deux ornements en forme de croissants; de chaque côté, sur le bord de la gaine, trois cercles centrés d'un point. Le bord du socle est orné de stries parallèles et perpendiculaires. Au revers, la gaine est décorée d'une manière très remarquable. Un double cercle dont les deux circonférences sont réunies par de nombreux rayons; au centre, un cercle plus petit avec un point au milieu. L'ornement formé par cet ensemble de cercles est placé dans un entourage de onze croissants ou demi-cercles dont l'ouverture est tournée en dehors et dont les pointes sont surmontées

deux à deux par onze petits annelets. Un autre ornement de même nature est placé plus bas; mais les rayons mentionnés dans le premier sont remplacés par une ligne circulaire de perles, et les annelets de l'entourage sont centrés d'un point. Les deux grands ornements sont séparés l'un de l'autre par une série de sept demi-cercles formant un feston entre deux lignes de perles. Sur la base, une rangée de stries parallèles et perpendiculaires. (Tudot, pl. 31.) *Voy. fig. 3.*

Musée de Rouen. (Moulage au Musée de Saint-Germain, n° 17402.)

Il n'est pas inutile d'insister sur la décoration géométrique de cette statuette, car elle est un des éléments du rapprochement que nous allons tenter.

Si l'on compare la statuette complexe que nous venons de décrire avec celle de Caudebec-lès-Elbeuf, on remarquera une grande analogie de style. D'abord, cette décoration géométrique, formée des mêmes éléments dans les deux statuettes, n'est pas d'un emploi très répandu dans les figurines de la Gaule romaine et l'on peut se servir de cette remarque comme d'un élément de classification. Les bras de la *figure tutélaire* et ceux de la statuette de Caudebec sont formés d'une manière analogue[1]. Le bord du socle présente sur les deux statuettes la même décoration de stries

1. La tête de la *divinité tutélaire* manque malheureusement; ce serait un élément de comparaison très important.

parallèles et perpendiculaires, et c'est là un fait fort rare. Il semble donc que les deux statuettes sortent, sinon d'une même fabrique, du moins des ateliers d'une même région ; et cette hypothèse n'est pas démentie par la provenance des deux objets[1].

Notre supposition est encore appuyée sur la découverte suivante qui remonte déjà loin et qui paraît avoir été inconnue à ceux qui ont écrit sur les figurines blanches. Nous citerons le texte même de l'ouvrage auquel nous empruntons la relation :

« Un fragment de terre cuite dont la pâte argi-
« leuse paraît étrangère à cette partie de la Bre-
« tagne. On y voit une figure vêtue d'un sarreau
« gaulois ; la tête et les pieds manquent ; les deux
« bras sont allongés le long du corps. A gauche,
« une portion de main ; à droite, un autre bras
« qui paraît faire le mouvement d'enlever ce corps.
« Des deux côtés de la figure, on reconnaît les
« signes symboliques de la divinité représentée
« par des cercles concentriques ainsi que par des
« roues.

« Le revers de ce morceau porte au centre une
« roue ou plutôt l'emblème de Bilus, sous la figure
« du soleil entouré de onze croissants et d'un
« pareil nombre d'étoiles. On y remarque, en
« outre, dans l'un des angles six lettres romaines

1. Il est probable, en effet, que la statuette conservée au Musée de Rouen a été trouvée dans la région.

« confusément rangées, IΛVVOT, d'autant moins « susceptibles d'être interprétées qu'elles ne se « lient à aucune phrase. » (Lechaudé d'Anisy, *Rapport sur les antiquités trouvées dans l'île aux Moines (Morbihan)*; dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IV-V, 1827-28, p. 255 et 256[1].)

Les caractères nous paraissent appartenir à une inscription analogue à celle de RIIXTVGIINOS SVLLIASAVVOT[2], si ce n'est pas la même. C'est donc un point de comparaison avec la statuette de Caudebec. Quant à « la figure du soleil entouré de « onze croissants et d'un pareil nombre d'étoiles, » nous en avons fait une description minutieuse en parlant de la statuette du Musée de Rouen, sur laquelle le cercle orné figure deux fois.

La statuette décrite par Lechaudé d'Anisy nous paraît analogue, comme type, à celle que Tudot a reproduite page 35 (fig. XLVII) et qui est probablement la même que celle vue de dos et de profil sur la planche 31 :

Figure féminine, en forme de gaine, portant un collier; le bras droit est replié et la main posée sur la tête d'une figure nue plus petite, les bras étendus et les jambes réunies; la main gauche de la divinité tutélaire est placée sur l'épaule gauche

1. Ces objets appartenaient à M. Luco, propriétaire de l'île.
2. La lettre finale de SVLLIAS ou de REXTVGENOS, grâce à sa forme cursive allongée, peut parfaitement avoir été prise pour un I.



de la petite figure. De chaque côté de cette dernière, le champ de la gaine est orné de cercles.

Musée de Montpellier. La provenance n'est pas indiquée.

Petits édicules avec niches abritant une divinité.

1. Niche cintrée dans le haut, entre deux pilastres ornés de petits personnages et surmontés de chapiteaux formés de palmettes; le linteau est décoré de deux petits personnages; au-dessus, un fronton triangulaire bordé de palmettes.

Ancienne collection Esmonnot. Cette pièce aurait été trouvée au Champ-Lary; mais Tudot doute de cette provenance. (Tudot, pl. 15.)

2. Niche accostée de deux pilastres cannelés, accolés à deux autres pilastres plus larges, décorés de rosaces, qui forment points d'appui pour le fronton en arc de cercle décoré de rosaces et bordé de palmettes. Dans la niche est une Vénus debout, les jambes réunies; le bras gauche pendant le long du corps et la main reposant sur une draperie; le bras droit plié et la main placée sur les cheveux qui tombent sur les épaules. C'est le type de Vénus que nous avons décrit sous le n° 3.

Trouvée à Saint-Bonnet, près Moulins (Tudot, pl. 16. Cf. p. 25). Autre, *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 20 (trouvée à Toulon).

3. Niche analogue à la précédente, mais les

pilastres sont décorés de signes en forme de S accostés de points et surmontés de chapiteaux formés de palmettes. Le fronton, triangulaire et bordé de palmettes, repose sur un linteau décoré de feuilles. Dans la niche est une Vénus d'un type particulier, car elle tient dans la main droite une pomme (?) serrée contre sa poitrine. La pose du reste du corps est à peu près la même que dans la statuette précédente.

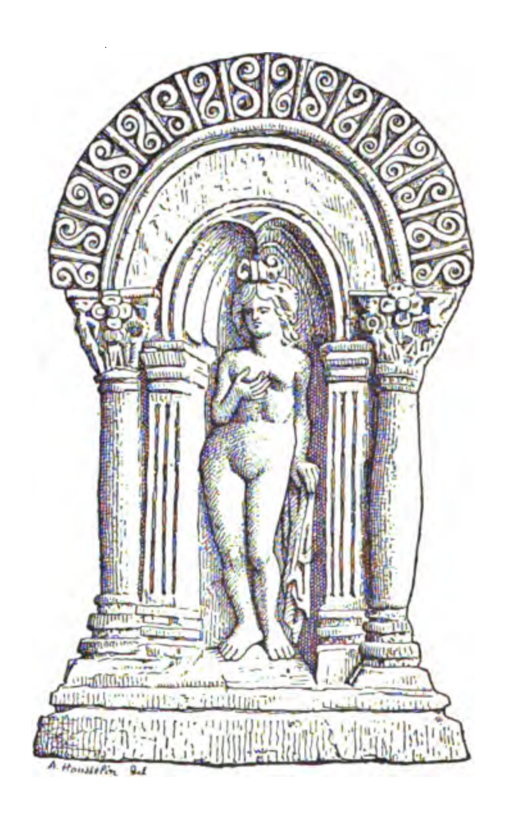
Trouvée à Néris. (Tudot, pl. 17; *Collectanea Antiqua* de C. Roach-Smith, t. VI, 1re partie, 1862, p. 56, figure; *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 19.) Tudot appelle cette divinité : Vénus à la pomme.

4. Niche à arcature reposant sur deux pilastres cannelés accolés à deux colonnes qui sont surmontées de chapiteaux ornementés et forment les points d'appui d'un fronton en plein cintre décoré d'ornements en forme de S. Dans la niche, on voit une Vénus, avec un nœud sur le sommet de la tête et les cheveux tombant sur le dos; le bras gauche étendu soutient la draperie, tandis que la main droite semble presser le sein droit. Le corps est moins rigide et la jambe gauche est légèrement pliée[1].

Musée de Douai. Trouvée à Gien (Loiret). (R. Cagnat, *Bull. de la Société des Antiquaires de France*,

1. Ce type de la Vénus se rapproche beaucoup, à notre avis, des Vénus trouvées en plusieurs exemplaires à Pompéi (H. von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, 1880, p. 53, pl. XLII, nos 1 et 2).

1884, p. 145; Ed. Flouest, *Deux stèles de Laraire, etc.*, 1885, p. 79, pl. XVII; H. Schaaffhausen, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, fasc. 89, Bonn, 1890, p. 139 et 149[1].)



1. Ce dernier auteur signale une autre niche trouvée à Ratisbonne, pendant la construction d'un chemin de fer, et qui se trouve en possession de M. Eckart à Munich (reproduction au Musée de Mayence). Cette niche serait si sem-

5. Fragments de niches ornées de différentes manières. (Tudot, pl. 18.) Plusieurs fragments sont conservés au Musée de Saint-Germain.

6. La niche est sensiblement analogue à celle du n° 3, avec des variantes légères dans la décoration; mais la Vénus est dans la même pose que celle du n° 2.

Musée de Saint-Germain, n° 28097. Trouvée à Saint-Bonnet, près Moulins (comme le n° 2). Cf. à Saint-Germain les nos 6871 (de Toulon-sur-Allier) et 25500 (de Vichy).

7. Fragment d'une niche avec fronton et colonnes à chapiteaux corinthiens. Sous l'arcature est abritée une Vénus qui porte la main droite à son sein gauche. Sur le linteau, on lit la marque du fabricant : ΛLLVSΛE·MΛN, *Allusae manu.*

Trouvée en 1851 à Bordeaux. (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 471, figure reproduite d'après celle qui est donnée par Drouyn, *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 425.)

8. Niche à arcature reposant sur des pilastres ornés de moulures ; fronton strié et décoré à son sommet de trois rosaces. Sous l'arcature, dans le renfoncement, est placée une statuette de Vénus en terre cuite colorée en noir[1]. La déesse porte la main droite à ses cheveux, le bras gauche allongé

blable à celle du Musée de Douai qu'on peut les croire sorties du même moule (*op. laud.*, p. 139 et 150).

1. La statuette est régulièrement noire et cette coloration doit avoir été intentionnelle.

soutient une draperie; socle hémisphérique. (0m33 × 0m16.)

Musée de Leyde. Trouvée dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle; devant la Vénus, dans la niche, étaient posées deux sonnettes en bronze. (H. Schaaffhausen, *Eine rœmische Ædicula von Carden an der Mosel*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, fasc. 89, 1890, p. 135-150, pl. II[1].)

9. Autre niche avec les pilastres décorés de rosaces, avec chapiteaux à palmettes; l'architrave est décorée de signes en S, d'étoiles à cinq pointes et de globules. Dans la niche se trouve une Minerve tenant un bouclier et une lance. (0m24 × 0m14[2].)

Musée de Worms. Trouvée en 1885 à Maria-Munster. (H. Schaaffhausen, *op. laud.*, p. 138.)

Les niches abritant des divinités ne sont pas communes parmi les terres cuites; cependant, les fouilles de Myrina en montrent plusieurs exemples. La sculpture sur pierre fournit un nombre considérable de monuments du genre dont nous parlons ici : citons seulement les petits bas-reliefs de Cybèle dont le Louvre conserve plusieurs exemplaires. Il y a, toutefois, entre les monuments une

1. L'auteur, qui donne des renseignements intéressants sur les figurines conservées dans les Musées allemands, a suivi les errements de Tudot.

2. C'est, à notre connaissance, le seul cas où la divinité, abritée par la niche, est autre que Vénus.

différence qu'il est bon de noter : les niches en terre cuite sont ornées de pilastres, de fleurons et de palmettes, et la statuette de divinité est indépendante de son abri[1] ; sur les bas-reliefs, la niche est fort peu ornée et la statuette fait corps avec le fond.

Déesses-mères.

Type n° 1. — Femme assise dans un fauteuil dont le dossier s'élève à hauteur des épaules. La coiffure est formée d'un gros bandeau décoré de signes en forme de S. Une draperie recouvre les épaules et les bras à leur naissance. Chaque main soutient un enfant emmailloté dans l'attitude de l'allaitement. Une robe, indiquée par quatre ou cinq gros plis, tombe jusqu'aux pieds de la figure. Le fauteuil représente un siège formé de joncs tressés, analogue à ceux dont on se sert aujourd'hui dans les jardins[2].

Le style de la figure est mauvais et le modelé des membres et des détails est tout à fait insuffisant.

1. Elle manque même dans les niches trouvées à Myrina.

2. Rever a pensé que ce fauteuil était réservé à l'usage spécial des nourrices (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 195). Mais on connaît des bas-reliefs représentant des fauteuils semblables dans lesquels sont assises des personnes qui ne sont pas des nourrices (*Musée gallo-romain de Sens,* album publié par la Société archéologique de Sens. Sens, 1869-1870, pl. VI, nos 2 et 3). Les Belges se servaient de claies, probablement en joncs tressés, pour couvrir leurs habitations : τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι. (Strabon, l. IV, c. IV, 3.)

Le socle suit les contours de la base du fauteuil. (Tudot, pl. 25, 26, 27, 29.)

Type n° 2. — La déesse n'allaite qu'un seul enfant et elle le soutient de ses deux mains, soit sur le sein droit, soit sur le gauche. (Tudot, pl. 26 à 30.)

Type n° 3. — La déesse allaite un seul enfant, mais qui n'est pas emmailloté et dont les jambes et le corps sont modelés avec une certaine aisance. Le socle de la statuette porte souvent le nom *Pistillus* orthographié de différentes façons. On en trouve aussi avec le nom *Allusa*. (Tudot, pl. 30.)

La coiffure des déesses-mères est d'une grande diversité. Nous allons essayer d'indiquer les variétés les plus importantes dont l'agencement ne peut, du reste, être bien compris qu'en voyant les originaux.

1° Les cheveux, formant chignon sur la nuque, sont surmontés en avant d'un épais bandeau en forme de croissant qui est décoré de signes en forme de S[1] ou de plusieurs rangées de petits cercles. (*Voy. fig. 8.*) Dans certains cas, le bandeau paraît formé par des mèches de cheveux enroulés, étagées les unes au-dessus des autres. On voit aussi le bandeau former un angle et une brisure au milieu du front.

1. A. Fillioux, suivant l'opinion de Lambert, a pensé que ce signe était le symbole du cours des astres (*Nouvel essai d'interprétation des monnaies de la Gaule,* 1867, p. 19). M. E. Flouest attribue aussi à ce signe une grande valeur symbolique (*Deux stèles de laraire*. Paris, 1885, p. 80 et suiv.).

2° Les cheveux, séparés au milieu du front, sont dirigés en mèches ondulées sur les côtés. Le reste de la chevelure, relevée en partant de la nuque, semble fixé au sommet de la tête par une sorte de nœud assez semblable à un 8. Quelquefois, le dessus de la tête est recouvert par une plaque composée de tresses de cheveux. (*Voy. fig. 10 et 11.*)

3° Une troisième coiffure, moins complexe, présente la chevelure maintenue par deux ou trois mèches épaisses qui, selon leur direction, sont fixées sur le sommet de la tête ou sur la nuque. (*Voy. fig. 9 et 12;* cf. Tudot, pl. 29.)

Divinités diverses.

Minerve.

1° La déesse est figurée debout, vêtue d'une longue tunique; le bras gauche allongé le long du corps et la main appuyée sur un bouclier ovale; le bras droit est replié et la main est dirigée vers des boucles de cheveux qui tombent sur les épaules[1]. Sur la poitrine, on voit le masque de Méduse. La tête est couverte d'un casque à lourd panache.

Base quadrangulaire. (Tudot, pl. 37; type étrusque, d'après cet auteur.)

1. On remarquera que cette position des bras est semblable à celle des bras de la Vénus Anadyomène. Nous croyons qu'il y a eu confusion et que ce n'est pas le véritable type de la Minerve.

2° La déesse porte le bras droit allongé et tient de la main droite une patère. Il y a quelques différences dans l'agencement du costume. (Tudot, pl. 38, D.)

3° La déesse est assise; le bouclier a disparu; les avant-bras, qui étaient nus dans les types précédents, sont couverts de longues manches; la ceinture de la déesse ressemble à une énorme corde.

Tudot considère ce type comme le dernier en date. (Tudot, pl. 38, E.)

Pompéi a fourni des Minerve tenant une patère dans la main droite allongée et appuyant la main gauche sur un bouclier[1]. Nous croyons qu'on peut les considérer comme les prototypes de notre Minerve gallo-romaine n° 2.

Epona.

Déesse tenant une corne d'abondance et une patère (chacun de ces objets est tantôt dans une main, tantôt dans une autre), vêtue d'une longue robe, assise de côté sur un cheval bridé et sellé. (Tudot, pl. 34, 35.)

Cette déesse n'appartient pas en particulier à la Gaule, mais c'est dans ce pays qu'on en trouve le plus de représentations. On a eu tort de contester que ces statuettes représentassent Epona[2].

1. H. von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji,* pl. XLII, nos 3 et 4, socle quadrangulaire.

2. Article de Peter, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, p. 1286 et suiv.

Il faut probablement considérer aussi comme des figures d'Epona les terres cuites suivantes :

Femme assise de côté sur un cheval, portant sur ses genoux un objet rond et orné. Un exemplaire trouvé à Rheinhessen, conservé au Musée de Darmstadt ; autre variété, trouvée à Rheinpfalz, au Musée de Spire ; autre, trouvée à Castel, au Musée de Mayence. *Voy. fig. 17.* (Lindenschmitt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. 10, pl. III, nos 1, 2 et 3.)

A notre connaissance, on n'a pas expliqué l'objet rond tenu par la figure assise sur le cheval. Nous proposons d'y voir une rose ouverte et de rapprocher cet attribut d'un texte d'Apulée où il est question d'une statue d'Epona parée de guirlandes de roses fraîches[1].

Cérès?

1° Déesse tenant une patère dans la main droite et une corne d'abondance remplie de fleurs et de fruits dans la gauche. (Tudot, pl. 32.)

2° Une autre figurine, qui paraît représenter la même divinité, montre la main gauche appuyée sur une corne d'abondance vide dont la base est posée sur le sol. (Tudot, pl. 34, A, B.)

1. « Eponae deae simulacrum residens aediculae, quod « accurate corollis roseis et quidem recentibus fuerat orna- « tum » (Apulée, *Métamorphose*, l. III, édit. Nisard, p. 300).

Mercure.

1° Le dieu debout, couvert d'un manteau qui part de l'épaule droite et couvre la poitrine ainsi que le côté gauche, y compris le bras jusqu'au poignet; le reste du corps est nu; le bras droit plié tient une bourse dans la main. La tête manque. (Tudot, pl. 40, B.)

2° Le dieu debout, complètement nu, tient une bourse dans la main droite et un caducée dans la main gauche. (Tudot, pl. 40, D. Cf. le Mercure en terre noire luisante, à Saint-Germain; n° 6874, trouvé à Bordeaux.)

3° Le dieu debout, la tête couverte d'un pétase en forme de bonnet; une draperie, attachée sur l'épaule droite, couvre le côté gauche. La main droite tient une bourse et la gauche est appuyée sur un caducée. (Tudot, pl. 40, E.)

4° Mercure, coiffé du pétase, assis sur un rocher, tenant un caducée dans la main gauche. Une peau de bête est posée sur son genou gauche. (Tudot, pl. 40, A.)

5° Mercure assis; à ses côtés, un bouc. (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 107. Moulage d'une statuette provenant des bords du Rhin.)

Pompéi nous fournit un point de comparaison important dans le Mercure de Pompéi[1], qui est sensiblement analogue à nos types nos 1, 2 et 3. Cela est d'autant plus remarquable que Mercure ne

1. Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, pl. XXXIX, n° 4.

se rencontre que rarement parmi les terres cuites grecques proprement dites[1].

Mercure debout avec pétase, bourse et caducée; à sa droite, de même grandeur et debout, femme habillée portant la main gauche à sa chevelure. Ces deux figures isolées sont réunies par un même socle. (*Catalogue manuscrit de la collection Esmonnot*, bibl. Saint-Germain (171, 24), pl. 55.)

Dieu incertain (donné par Tudot comme un Mercure). Figure d'homme barbu, portant pour tout vêtement une ceinture qui passe sur le bas ventre. La main droite tient une patère, décorée d'une rosace, et la main gauche est appuyée sur un objet ressemblant à une chaîne composée de cinq chaînons allongés. (Tudot, pl. 40, C; *Catalogue manuscrit de la collection Esmonnot*, pl. 53.)

Taranis? Dieu à la roue.

1° Dieu barbu tenant une roue sur l'épaule droite; la main gauche est posée sur la tête d'une figure plus petite (femme ou enfant[2]). *Voy. fig. 25.*

2° Sur une autre statuette, la petite figure n'existe pas et le personnage à la roue tient dans la main gauche un objet incertain de forme quadrangulaire.

1. *Nécropole de Myrina*, p. 398.
2. C'est probablement d'un fragment de ce type que parle Fillon en le rapprochant du groupe d'Hercule et Télesphore sur les monnaies des Ségusiaves (*l'Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 20).

Musée de Moulins, *Catalogue*, 1885, n° 625; Musée d'Orléans, *Catalogue de* 1884, E 1143 ; collection Esmonnot, à Saint-Germain (fragment), type 1 ; collection Bertrand, à Moulins, les types 1 et 2 presque entiers; Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, n° 116, pl. 3; Gaidoz, *Revue archéol.*, 1884, II, p. 8 et 9, figures.

Fleuve.

Fleuve debout, couronné de lotùs, tenant une urne de la main droite et de la gauche un aviron appuyé sur son épaule. *Voy. fig. 24.*

Pièce unique, ayant trente-quatre centimètres de hauteur, une des plus grandes figurines connues, trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Musée de Moulins, *Catalogue de* 1885, n° 706, pl. XXIV; cf. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1868 de la Société d'émulation de l'Allier.

Hercule.

D'après les rares fragments que Tudot a pu trouver, on voit le dieu représenté debout, les jambes réunies, les bras allongés; la main droite est appuyée sur la massue; la gauche tient un objet indéterminé. Sur un fragment, le dos du dieu est recouvert d'une peau de lion dont les pattes pendent sur la poitrine. (Tudot, pl. 41 ; cf. *Catalogue du Musée de Moulins*, p. 23, n° 14.)

Exemplaire très complet dans la collection A. Bertrand, à Moulins.

Dauphin avec enfant sur le dos.

Dans l'exemplaire le plus complet provenant du Champ-Lary, la queue du dauphin est relevée et sert de point d'appui à l'enfant qui est vêtu et dont les mains sont posées sur les genoux. Sur un autre fragment, l'enfant est nu.

Musée de Saint-Germain, n° 27973 (Toulon-sur-Allier); Musée d'Orléans, *Catalogue*, E, 1169. Tudot, pl. 47 et p. 42.

Tudot, s'appuyant sur un passage de M. A. Maury, a donné ces figurines comme des représentations de l'âme du juste, montée sur un dauphin et se rendant aux îles des bienheureux. Mais il est peu probable que cette interprétation soit la bonne. Dans l'antiquité, de nombreuses villes du littoral conservaient des légendes qui attribuent au dauphin une sollicitude affectueuse pour les hommes et en particulier pour les jeunes gens[1]. Aussi l'art antique, s'inspirant de ces légendes, a répandu à profusion les groupes où le dauphin est associé à Eros ou à un éphèbe[2].

Parmi ces légendes, il faut citer celle de Mélicerte ou Palaemon dont le corps fut porté à Corinthe par un dauphin (Pausanias, II, I, 4). Sur des monnaies coloniales, on voit Mélicerte à che-

1. Textes réunis par Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1864*, p. 204 et suiv.

2. Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1864*, p. 206-30, 245; 1870, 100, 135; 1873, 44; 1877, 110, 133, 142; 1880, 113. *Gazette archéologique*, 1879, p. 219, etc.

val, debout ou étendu sur le dos et porté par un dauphin. Cette pose est analogue à celle de la terre cuite publiée par Tudot[1]. Il semble donc plus naturel de croire que le groupe du dauphin et de l'enfant n'est qu'une imitation d'une terre cuite grecque.

Tireur d'Épine.

Enfant ou jeune homme assis sur un rocher, le pied droit posé à terre et le pied gauche posé sur le genou droit, où il est maintenu par la main gauche, tandis que la main droite cherche à retirer quelque chose de la plante; la tête est penchée pour regarder. (Tudot, fig. p. 89.)

Les figures A, C, D de la pl. 70 de Tudot paraissent appartenir à des répétitions du Tireur d'Épine.

Des exemplaires plus ou moins complets existent dans les Musées de :

Clermont-Ferrand : deux exemplaires. Moulins : *Catalogue*, n° 330; n°s 408, 431, 445. Saint-Germain-en-Laye : n°s 25493 (Vichy); 1691 (Clermont-Ferrand); 27968 (Toulon-sur-Allier); 28040 (Saint-Pourçain-sur-Besbre).

La collection Bertrand, à Moulins, en renferme

1. Des monuments antiques analogues, représentant Mélicerte porté par le dauphin, sont signalés par Philostrate (*Imag.*, I, 18, 4; II, 16, 1) et Aristide le Rhéteur, édit. Dind., t. I, p. 46. Cf. E. Pottier et S. Reinach, *La Nécropole de Myrina*, p. 496.

un fragment de très grande dimension. Les Musées de Salzbourg et de Munich en conservent des exemplaires[1].

Ce motif est un de ceux que l'antiquité paraît avoir préférés[2], mais on a quelque peu varié la pose[3].

Groupes imités de ceux d'Eros et Psyché.

1. Deux figures debout, entièrement vêtues, se tenant enlacées par les bras passés autour du cou et se donnant un baiser. (Tudot, pl. 39.)

Musée de Saint-Germain, 27970 (Toulon-sur-Allier).

2. Groupe formé de deux figures dans une pose analogue et s'embrassant. Le personnage de droite est seul habillé; l'autre est une femme, nue, qui se presse le sein gauche de la main gauche. *Voy. fig. 4.*

Musée de Saint-Germain, n° 28111 (Clermont-Ferrand).

Nous considérons que ce motif est imité des groupes d'Eros et Psyché si communs parmi les figurines de terre cuite grecques. Il est très vrai-

1. *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich,* t. V, 1881, pl. VI, p. 187. F. Lœwi, auteur de l'article, considère comme douteux les exemplaires de Munich.

2. Le Spinario, bronze de Rome (Rayet, *Monuments,* t. I; cf. Adolf Furtwængler, *Der Dornauszieher und der Knabe mit der Gans.* Berlin, 1876, in-8°, etc.).

3. Une terre cuite de Myrina paraît représenter plutôt une jeune fille se lavant les pieds (*Nécropole de Myrina,* p. 271, pl. III).

semblable que ce motif, d'abord purement mythologique, est entré ensuite dans la vie civile et que les deux figures sont devenues celles de deux adolescents[1].

Il nous semble que les groupes gallo-romains ont un certain rapport avec la vie civile et sont peut-être relatifs au mariage[2].

La variété inédite décrite sous le n° 2 est fort curieuse, car la femme, nue, se pressant le sein gauche rappelle une pose que l'on retrouve dans certaines statuettes de Vénus.

Groupe sur un lit.

Lit nuptial (hauteur, 0m06) sur lequel sont couchés un homme et une femme mi-vêtus; un chien repose sur leurs pieds. Au dos, en relief peu indiqué et en lettres hautes de 0m005, la signature PISTILLVS FECIT, renversée et inscrite dans un rectangle.

Figurine en terre cuite trouvée, à Bordeaux, dans les fouilles de la maison Vène; collection Bordes. (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 639, n° 979. Cet auteur dit que c'est une imitation visible des beaux sarcophages de l'art étrusque; *op. laud.*, p. 576.)

1. *Revue archéologique*, 1878, II, p. 137. *Collection Lécuyer*, t. II, X[3]. *Nécropole de Myrina*, p. 410-411 (Bibliographie). On trouve aussi le même sujet à Pompéi (H. von Rohden, *Terracotten von Pompeji*, pl. XLIII, n° 3; *Collection Sabouroff* (par Furtwaengler), pl. 135.

2. Tudot est de cet avis (*op. laud.*, p. 35).

Figures d'attribution incertaine.

Figure vêtue d'une robe descendant jusqu'aux pieds et, par-dessus, d'un manteau qui couvre les bras jusqu'aux poignets. Le bras droit est plié et la main tient un oiseau (peut-être une colombe) appuyé contre la poitrine. La main gauche semble tenir une graine (?). La tête est brisée. (Tudot, pl. 72, F. — Communiquée par Henri Baudot, peut-être au Musée de Dijon.)

Figure vêtue d'une tunique qui laisse voir des formes féminines tenant des deux mains une corbeille dans laquelle repose un enfant qui semble tenir une pomme dans la main droite. (La tête et les jambes sont brisées.)

Musée de Saint-Germain, n° 7276 (Toulon-sur-Allier). (Cf. Tudot, p. 23, fig. XXIX.)

Faut-il voir dans cette curieuse figure une déesse-mère ou simplement une mère portant son enfant?

Femme assise sur un siège à dossier arrondi et appuyant les mains sur les genoux. Elle tient sur elle un petit quadrupède, chien ou chevreau.

Trouvée aux environs de Strasbourg ; collection de M. R. Mowat. (R. Mowat, *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 260.)

Le Musée de Saint-Germain conserve une figurine analogue tenant un quadrupède sur ses genoux ; derrière la tête, on voit une sorte de portique à colonnade qui ne paraît pas pouvoir faire partie de la coiffure.

Provenance inconnue ; n° 14706.

Tudot a donné une figurine analogue sans en indiquer la provenance[1].

Deux statuettes analogues ont été trouvées à Géromont[2]. Une statuette tenant un animal, provenant de Rhenen, province d'Utrecht, a été considérée comme une Nehallenia[3]. On a signalé aussi des figurines semblables découvertes à Uelmen (cercle de Cochem)[4]. *Voy. fig.* 7. D'autres proviennent de Castell et d'Alt-Trier[5]. Une autre encore a été trouvée dans une villa romaine, près Marienfels, et est conservée au Musée de Wiesbaden[6]. Une autre, au Musée de Salzbourg, porterait dans son giron un animal semblable à une panthère[7].

Il faut certainement reconnaître dans ces statuettes fabriquées en Gaule ou sur les confins de la

1. *Op. laud.*, p. 35. D'après le *Catalogue du Musée de Moulins* (p. 25, n° 59), Tudot possédait une de ces statuettes qui provenait des bords du Rhin.

2. F. Liénard, *Archéologie de la Meuse,* t. II, p. 84, pl. XIX, fig. 1 et 2. Cf. Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et de Wœpvres,* 1851, pl., p. 454.

3. Janssen, *De Germaansche en Noordsche Monum. van het Mus. von Leyden,* 1840, p. 2, pl. I, fig. 5.

4. *Jahrbücher*... de Bonn, t. XVIII, 1852, p. 97, pl. 4.

5. *Dorow's Sammlung,* 2e partie, p. 27 et 50. (Ce renseignement nous a été fourni par M. R. Mowat.)

6. Lindenschmitt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit,* t. II, texte de la pl. VI du premier fascicule.

7. F. Lœwi, dans les *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich,* t. V, 1881, p. 184. Cet auteur assimile ces figurines à celles des déesses-mères. Au contraire, M. Max Ihm ne croit pas qu'il s'agisse de représentations de *matronae* (*Jahrbücher* de Bonn, fasc. 83, 1887, p. 53).

Germanie des imitations de figurines en terre cuite de Cybèle[1] portant un lionceau sur ses genoux. Ce type s'est répandu vers le v[e] siècle en Attique où l'on en trouve de nombreux exemplaires appartenant à l'époque macédonienne[2]. Une terre cuite analogue a été trouvée à Cymé (Eolide) associée à plusieurs exemplaires de la statuette représentant une femme assise sur un trône, donnant le sein à un enfant[3]. Doit-on conclure de ce rapprochement que les statuettes trouvées en Gaule ont quelque rapport avec celles des déesses-mères?

Tronc destiné à recevoir des monnaies.

Récipient en forme de parallélipipède allongé, décoré sur sa face antérieure de cinq colonnettes reliées par des arceaux. Sur la face supérieure du tronc repose un piédouche surmonté d'un buste de personnage imberbe dont la tête est ceinte d'une couronne de lotus. A la gauche du piédouche, on voit une fente par laquelle on introduisait les pièces de monnaie ; en arrière, dans la paroi postérieure, est pratiquée une ouverture assez large

1. On trouve aussi de petits bas-reliefs en pierre représentant Cybèle avec un lion sur ses genoux. Le Musée du Louvre en possède plusieurs.

2. S. Reinach, *Bulletin de correspondance hellénique,* 1889, p. 556.

3. S. Reinach, *Ibid.,* p. 548, note 1. Une autre, au British Museum, provient de Rhodes (Heuzey, *Catalogue,* p. 242).

par laquelle on retirait les monnaies. (Hauteur, 0m32.)

Musée de Moulins. (Tudot, pl. 48 et fig. LXII, LXXVI et LXXVIII, p. 41 et 55; *Magasin pittoresque*, 1858, p. 376; *Catalogue du Musée de Moulins*, p. 22, n° 1, frontispice; moulage au Musée de Saint-Germain, n° 28170.)

Cette terre cuite, que Tudot considérait avec raison comme la plus importante de celles trouvées dans l'Allier, fut découverte en 1858, à Vichy, dans un puits, rue Beauparlant[1], avec des tuiles, des vases rouges vernissés, un vase uni en marbre, deux fragments de bois de cerf, deux sculptures en pierre représentant une tête et une statuette de déesse-mère, enfin vingt-trois figurines en terre cuite (onze statuettes, quatre bustes, quatre oiseaux, trois petits vases et le tronc).

Tudot (p. 41) a reconnu, dans le buste qui surmonte le tronc, une représentation d'Apollon, dieu de la médecine, qui aurait présidé le laraire établi près de la source thermale. Le tronc aurait servi à recueillir les offrandes des malades.

Tout en reconnaissant que cette hypothèse peut être soutenue, nous tiendrons seulement pour certaine l'appropriation donnée à ce meuble qui ne paraît pas avoir de pendant dans ce que nous a laissé l'antiquité.

1. « Rue Parlant, » dans Tudot; « rue Beauparlant, » dans le *Catalogue du Musée de Moulins*.

On connaît un certain nombre de tirelires antiques présentant une seule ouverture[1], mais les véritables troncs paraissent avoir été fort rares[2].

Balustrades, etc.

Les céramistes ont employé la terre blanche pour des objets plus usuels que les statuettes proprement dites.

Ainsi, le Musée de Saint-Germain conserve deux fragments de balustrade en terre cuite trouvés à Lezoux (Puy-de-Dôme).

1° L'un composé de bustes de divinités en relief posés sur des globes (n° 22876).

2° L'autre montrant un petit dieu et une déesse nus (n° 18579).

(S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 33 et 35.)

Comme objet rare et curieux, citons encore un masque de théâtre en argile blanche trouvé à Wiesbaden. (Moulage au Musée de Saint-Germain, *Catalogue*, p. 77[3].)

1. Voyez une tirelire ornée d'un bas-relief représentant Mercure dans un temple (*Catalogue Castellani*. Rome, 1884, p. 77, n° 561. Cf. Seroux d'Agincourt, *Fragments en terre cuite*, pl. XX, n° IX).

2. Henri de Longpérier, *Recherches sur les récipients monétaires* (*Revue archéologique*, 1868-69). Il cite le tronc de Vichy (1869, t. I, p. 163).

3. Un grand masque en terre blanche, trouvé à Cologne, est au Musée de Bonn. Cf. Dütschke, *Roemische Maskenfragmente*, dans les *Jahrbücher*... de Bonn, fasc. 78, 1884, p. 126, pl. II.

Figurines diverses.

Enfants. Bustes divers.

Les variétés sont nombreuses et particulièrement intéressantes pour le costume, généralement formé d'un manteau qui descend jusqu'aux genoux. Quelquefois, il y a un collet festonné[1]; d'autres fois, une sorte de plastron tombe sur la poitrine avec deux petites pendeloques[2] (*voy. fig. 19*); le manteau est généralement muni d'un capuchon[3]. Les enfants tiennent souvent un objet rond dans la main gauche. (Tudot, pl. 42 et 43.)

On trouve des bustes assez nombreux reposant sur un piédouche. Ces bustes sont quelquefois couverts du capuchon dont la forme varie. Tantôt, il s'attache sur la poitrine comme une pèlerine; tantôt, il paraît formé d'une seule pièce, avec plastron sur la poitrine et ouverture pour laisser passer la figure. (Tudot, pl. 43, F, H, J.)

Certains de ces bustes représentent une figure jeune, joufflue, animée d'un large rire, tantôt sans

1. Tudot, pl. 42, C.
2. Tudot, pl. 42, B, et pl. 43, D, trouvé dans l'Ain; autre exemplaire trouvé dans l'Allier, *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 85.
3. Le *cucullus* ou *bardocucullus*, vêtement plus particulier à Langres et à la Saintonge (Martial, XIV, Epigr. 128; I, Epigr. 54). Ce capuchon rappelle presque exactement celui encore en usage chez les paysannes des environs de Langres ainsi que les capes de Béarn (*Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. I, 1847, p. 61).

cheveux, tantôt pourvue d'une opulente chevelure. Tudot a reconnu dans ces statuettes le dieu *Risus*. Quoique son hypothèse ne repose sur aucune base bien certaine, on peut admettre provisoirement sa dénomination qui est commode. (Tudot, pl. 50.)

Musée de Saint-Germain, nos 20222 (Reims, avec coiffure); 2071 (Sceaux); 6861 (Vichy, avec cheveux crépus sur le front); 6862 (Paris); 26221 (Vichy); 7286 (Clermont-Ferrand); 29209 (forêt de Compiègne); 13703.

Musée du Mans (Allonnes; catalogue, n° 169).

Certaines figures jouent du syrinx. Le Musée de Saint-Germain possède une statuette d'enfant les jambes croisées, le dos couvert d'un manteau et la tête d'une cape pointue; les deux mains soutiennent le syrinx et la tête est légèrement penchée comme pour suivre l'inclinaison de l'instrument. *Voy. fig. 20.* (N° 7287, Clermont-Ferrand[1].) Des personnages en buste sont aussi représentés en train de jouer du syrinx. (Saint-Germain, nos 25483 (Vichy); 6863 (Poitiers); 6864 (Paris).)

Un certain nombre de bustes d'enfants tiennent des animaux divers. Un des plus remarquables de ce genre représente un jeune enfant (fillette) à mi-corps pressant contre sa poitrine un lapin[2].

1. On trouve des statuettes représentant le même sujet parmi les terres cuites de l'Italie. On peut en voir deux exemplaires dans la Collection Campana au Louvre.

2. Cf. les figurines de la Locride opontienne représentant un éphèbe debout portant un lièvre sur son bras gauche

(Musée de Saint-Germain, n° 6865, trouvé à Arpajon, Cantal; autre trouvé à Clermont, n° 28117.) Un autre semble tenir un petit chien. (Saint-Germain, n° 28054, trouvé à Saint-Pourçain.)

Il faut rapprocher de ceux qui précèdent le buste d'enfant tenant un canard, dans un entourage de pampre, au centre d'un médaillon. (Tudot, pl. 56.) Un buste d'homme barbu présente une curieuse particularité : la tête est surmontée d'une sorte de modius allongé, dont l'intérieur est creux. Le buste, qui est peut-être la partie supérieure d'une statuette cassée, a pu servir à quelque usage ; mais nous ne pensons pas qu'il faille y voir une représentation de Sérapis. *Voy. fig. 18.* (Musée de Saint-Germain, n° 25483.)

En général, les bustes présentent, au point de jonction du corps avec le socle, une petite rondelle d'argile qui termine le buste en le rendant moins nu.

Parmi les têtes les plus curieuses, il faut en citer une du Musée de Saint-Germain, trouvée à Saint-Pourçain (n° 28055), qui représente certainement un nègre[1]. L'artiste a fort bien rendu les cheveux crépus, le nez épaté, les lèvres épaisses entre lesquelles on aperçoit les dents (*voy. fig. 16*). Les représentations de nègres se trouvent assez souvent[2]. On a publié récemment un petit vase en

(J. Martha, *Catalogue des figurines en terre cuite du Musée d'Athènes,* 1880, n° 498, pl. VII).

1. *Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain,* p. 117. Cf. *Catalogue du Musée de Moulins,* p. 24, n° 27.

2. *Nécropole de Myrina,* p. 473-474 (Bibliographie).

terre cuite à double face qui offre une grande analogie avec le buste précité. Les caractères ethniques sont encore plus prononcés sur le vase[1].

Il existe un nombre considérable de bustes d'hommes et de femmes dans lesquels on a été tenté de voir des portraits de princesses[2] ou de femmes gallo-romaines. (Tudot, p. 37, pl. 52 à 57.)

Ainsi que nous l'avons déjà dit, quelques bustes de femme sont intéressants à cause de leur coiffure plus ou moins ornementée. On a même comparé certaines de ces coiffures à des coiffures locales qui tendent à disparaître aujourd'hui[3]. On peut rappeler une figurine trouvée à Uelmen (cercle de Cochem ou Kochheim), dont le cos-

1. Dr Plicque, *Note sur un vase gallo-romain trouvé à Lezoux (Puy-de-Dôme). Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1884, p. 187, pl.; cf., du même auteur, *Un Talisman gallo-romain,* dans *Mémoires de l'Académie de Clermont,* 1884, p. 603. — On a trouvé aussi tout récemment des vases en terre cuite représentant une tête de négresse dans la nécropole de Bulla-Regia en Afrique (*Bulletin archéologique du Comité,* 1890, n° 2, p. 191 et 196).

2. Ces bustes auraient été placés parmi les pénates. On sait que les impératrices, les sœurs et les filles des Augustes furent associées à la divinité de leurs parents (E. Beurlier, *le Culte impérial,* 1891, p. 36).

3. J. Gréau, *Rapport sur les fouilles de la Tombelle d'Aulnay.* Troyes, 1873, p. 23. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* t. XXXVII.) — On a, du reste, souvent constaté la persistance des coiffures (cf. *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme,* 1884, p. 206).

tume ressemble à celui de certaines paysannes allemandes (*voy. fig. 13*)[1].

Caricatures.

Le Musée de Saint-Germain conserve un petit nombre de têtes grotesques qui ont été trouvées à Vichy (n° 25497). *Voy. fig. 5.* Elles présentent la plus grande analogie avec des figures comiques trouvées à Tarse et ailleurs[2]. Le Musée de Caen possède un personnage entier, les mains croisées derrière le dos, trouvé dans la forêt de Brotonne[3]. Le Musée de Saint-Germain en conserve un autre à peu près semblable brisé à mi-corps (n° 25497; ancienne collection Aymé-Rambert). Le nez étrangement relevé et évasé de ces deux statuettes se remarque aussi sur une figurine du Louvre, venue d'Italie[4].

Animaux et objets divers. (Tudot, pl. 57 à 65.)

Les animaux en terre cuite sont en nombre considérable. Ce sont des coqs, poules, paons et oiseaux assez difficiles à distinguer; des chevaux,

1. *Jahrbücher* de Bonn, t. XVIII, 1852, pl. IV, fig. 3.
2. Tous les centres de la céramique grecque ont, du reste, fourni des caricatures de ce genre (*Nécropole de Myrina*, p. 476-491; cf. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 116).
3. Gervais, *Catalogue du Musée de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1864, n° 226.
4. Saglio, *Dictionnaire des antiquités...*, fig. 2091.

des sangliers, des chiens, des chats, des béliers, des taureaux[1]. On trouve le lézard, le serpent, la tortue, le cygne aux ailes relevées, le canard. Le pigeon mâle, étalant sa queue, se rencontre assez fréquemment et certains oiseaux paraissent représenter des pigeons femelles. La colombe est commune, mais le coq l'est plus encore, tandis que les figurines paraissant représenter des poules sont beaucoup plus rares[2]. On trouve le paon faisant la roue ou laissant traîner sa queue, le dauphin, le lapin, le bouc et la chèvre, le bélier et le mouton, tondus ou avec leur laine, le taureau[3], le cerf, la biche et le cheval[4]. Le chien, assez commun, paraît se rapprocher du chien de berger; il a le corps allongé, de grandes pattes, un museau court et pointu, le front ridé, des oreilles droites et arrondies. Il est remarquable de trouver la grande panthère et le lion à la crinière développée, car ce sont des animaux d'Afrique. N'oublions pas les nombreuses représentations de singes que Tudot[5]

1. Cf. Lœwi, *Archæologische-Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich,* t. V, 1881, p. 188.

2. M. Adrien de Mortillet, dans un article sur la Collection Esmonnot, dit qu'elle renferme 13 pigeons, 12 colombes, 23 coqs et 2 poules (*Statuettes gallo-romaines du centre de la France,* dans l'*Homme, journal illustré des sciences anthropologiques,* 1884, p. 337-342).

3. Un taureau porte une femme assise sur son dos; c'est évidemment Europe enlevée par Jupiter.

4. 27 exemplaires dans la Collection Esmonnot, nus, harnachés et montés.

5. *Op. laud.,* p. 53. — Les caricaturistes de l'antiquité ont

et d'autres, après lui, ont considérés comme des images satiriques et des caricatures de personnages connus. Sans doute, cette idée est juste, mais elle est peut-être trop exclusive[1]. Les singes sont dans des positions diverses. L'un soutient de la main gauche sa tête pensive ; un autre, le regard fixé droit devant lui, a les deux mains appuyées sur les genoux ; un troisième croise les bras en se soutenant la tête ; certains ont une apparence humaine, d'autres ont le museau très allongé ; presque tous sont revêtus du *cucullus ;* quelques-uns sont nus.

Il faut encore signaler des œufs[2], des fruits exécutés en terre blanche, noix, pommes, etc.[3].

eu une grande prédilection pour le singe, sans doute parce que c'est un animal africain et que la caricature paraît avoir pris naissance en Égypte (S. Reinach, *Gazette des beaux-arts,* 1890, p. 436 ; Perrot, *Hist. de l'art,* t. I, p. 802-804). — Il est intéressant de remarquer que l'on trouve des terres cuites grecques archaïques représentant des singes (Frœhner, *Collection Barre,* 1878, nº 464).

1. On voit sur des monuments romains des singes habillés qui ne sont pas des caricatures (cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités...,* fig. 831, et le texte, p. 693, t. I). De même, il n'est pas rare de voir dans les foires, aujourd'hui, des singes habillés qui servent à amuser les badauds.

2. *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 116-117 (nº 28002, œuf, provenant de Toulon-sur-Allier). Cf. Allmer et Dissard, *Trion,* 1888, nºs 1607 et 1608.

3. On a également signalé des pipes en terre blanche dans des fouilles qui ont donné des objets romains. Elles ont peut-être servi à fumer le chanvre (voyez sur la question : Cochet, *Normandie souterraine,* p. 76, note 2 ; cf. *Catalogue du Musée Saint-Jean à Angers,* 1884, nº 2432, et *Rev. arch.,* 1874, I, 194).

On trouve les mêmes objets dans la céramique grecque et on a pensé qu'ils avaient servi à la substitution des offrandes[1]. Nous n'osons pas proposer la même explication pour les objets trouvés en Gaule. Cependant, « on a découvert, près de « Bourbon-Lancy, des noix d'une grosseur remar- « quable, moulées en terre blanche et déposées « dans un tombeau avec une lampe[2]. »

VIII.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES FIGURINES CLASSÉES PAR TROUVAILLES ET PAR MUSÉES.

Considérant que l'archéologie doit toujours s'appuyer sur le plus grand nombre possible de faits, nous avons réuni toutes les indications que nous avons pu recueillir dans nos recherches sur les figurines gallo-romaines. Nous avions à considérer deux sources principales : 1° les publications; 2° les musées et collections. Il nous a paru impossible de confondre en une seule liste les indications fournies par les deux sources et en voici la raison. Lorsque les publications indiquent une trouvaille, elles omettent souvent de dire où l'objet est conservé; de même, dans les musées, les objets n'ont pas été ou n'ont pas toujours pu être catalogués avec une indication de provenance.

1. *Nécropole de Myrina*, p. 242-243.
2. Tudot, *op. laud.*, p. 13.

Donc, si nos deux listes offrent un petit nombre de doubles emplois, elles n'en sont pas moins utiles, et, pour avoir connaissance des figurines trouvées et conservées dans une région, il est facile d'arriver à un résultat en consultant simultanément les deux listes[1]. Par l'inventaire des provenances, on constatera que le midi de la Gaule n'a pas fourni beaucoup de figurines. Mais il n'en est pas complètement dépourvu (Eauze, Narbonne, Toulouse, Arles, Hautes-Pyrénées). Les trouvailles ont-elles été passées sous silence? Ont-elles échappé à nos recherches ou y a-t-il une autre cause encore inconnue? C'est un problème qui sera sans doute résolu par les découvertes futures.

Il serait à souhaiter que beaucoup de départements eussent fourni autant d'indications précises que celui de la Seine-Inférieure, exploré par l'abbé Cochet, pendant tant d'années, avec un soin et une ardeur remarquables. Les archéologues qui, dans l'avenir, auront à examiner une découverte de figurines gallo-romaines, pourront fournir des renseignements précieux en notant exactement :

1° L'état de la trouvaille, les monnaies et les objets susceptibles de fournir une date *qui se trouveront à côté* des figurines;

2° Le style des statuettes, le plus ou moins de netteté des contours, les signatures d'artistes, la

1. Il est entendu que nous ne prétendons pas avoir eu connaissance de toutes les trouvailles, ni même de toutes les collections.

nature de la terre, celle de l'engobe, les traces de coloration qui pourraient se rencontrer;

3° La façon dont seront placées les figurines; si elles sont entières ou brisées; si la cassure paraît intentionnelle;

4° Si l'emplacement de la trouvaille permet de conclure à l'existence d'un atelier, d'une maison d'habitation, d'un temple, d'une source, d'une sépulture.

Inventaire par trouvailles.

Ain. — Brou (buste de femme, Vénus, buste de Risus; Sirand, *Courses archéol.*, I, 1846, p. 160; IVe partie, 1851, p. 62; *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 1870, p. 149, pl. II, n° 6); autre dans une gravière (*Annales*..., p. 162-163); à Brou (Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870, Bourg, 1870); au lieu dit Gros-Mollard, commune d'Asnières, plusieurs figurines trouvées en 1853 (Sirand, *Courses archéol.*, IV, p. 160, pl. 29-31). A Belley, tireur d'Épine (?) signé PISTILLVS (Greppo, *Revue du Lyonnais,* XII, 1840, p. 352; cf. Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 180); statuettes trouvées dans l'île de Farge, près d'Uchisy (Tudot, notice de la pl. 43).

Aisne. — Vermand, déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée dans le cimetière gallo-romain (*Bull. du Comité archéol.*, 1887, p. 191). A Aubenton, canton de la Capelle, une dizaine de déesses-mères (une avec PISTILLVS) et de Vénus (*Bull. de la Société académique de Laon*, III, 1854, p. 338).

Allier. — Toulon-sur-Allier (procès-verbal de la séance, du 17 août 1856, des Sociétés nivernaise, éduenne et de l'émulation de l'Allier); Saint-Pourçain-sur-Besbre (procès-verbal, séance du 5 juin 1868); Thoury (commune de

Saint-Pourçain; procès-verbal du 7 janvier 1870). Moulins; Saint-Bonnet, près Moulins; Néris; Varennes; canton de Dampierre (commune de Saint-Pourçain; *Bull. de la Société archéol. de Sens*, 1877, p. 174); Vichy, nombreuses figurines dont un laraire avec *tronc* (Tudot, notice de la pl. 48); Gannat (Tudot, notice de la pl. 37).

Aube. — Fouchères (arrondissement de Bar-sur-Seine), attelage de deux chevaux (Musée de Troyes). Près Troyes, tête de femme, tête de Risus, moule de Vénus signé PRISCVS; buste de Risus à Villeneuve-au-Châtelot, près Pont-sur-Seine (Julien Gréau, *Tombelle d'Aulnay*, Troyes, 1873, p. 24); Arcis-sur-Aube, statuettes dans un cimetière (d'Arbois de Jubainville, *Répertoire archéol. de l'Aube*, p. 3).

Aude. — Narbonne (du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, t. II, p. 262).

Bouches-du-Rhône. — Arles (déesse signée PISTILLVS, *Religion des Gaulois*, II, pl. XXXVII, p. 265).

Cantal. — Arpajon (chien; Saint-Germain, 6803). Aurillac (Vénus; Saint-Germain, 6854). Buste au lapin, à Arpajon (Musée de Saint-Germain, 6865).

Calvados. — Commune de Colombière (arrondissement de Bayeux) dans le marais de Monfreville, déesse-mère (Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 235). Baux. Forêt de Brotonne (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 268). Vieux (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1853, p. 461). Lisieux, 150 statuettes, Vénus, déesses-mères, animaux, jouets, beaucoup de Vénus brisées, dans un cimetière gallo-romain (*Bull. monumental*, 1866, p. 641-643; cf. 1867, 601); autres trouvailles (*Bull. monumental*, 1869, p. 356-362; *Congrès archéol. de Lisieux*, 1870, p. 56).

Charente-Inférieure. — Saintes (femme assise; Saint-Germain, 24655); Latone très barbare dans un tombeau (*Revue archéol.*, 1873, I, p. 223, pl. VII, fig. 10).

Cher. — Canton de la Guerche, moules et figurines

(*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI, 1888-89, p. 10, 11, 21).

Côte-d'Or. — Dijon; aux sources de la Seine (H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéol. faites aux sources de la Seine*, 1845, p. 17 et 20, pl. XV et VII, Vénus et Risus dont un avec PISTILLV); à Crevan, déesse mère (Leclère, *Archéol. celtoromaine de Châtillon-sur-Seine*, 1843, p. 28); à Nuits, déesses mères (*Revue archéol.*, 1865, I, p. 72); à Santenay, un bélier (*Musée archéol.*, t. I, 1876, p. 80).

Côtes-du-Nord. — Corseul, Vénus avec REXTUGENOS (*Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 105). Caulnes, fragments de statuettes, dont un cavalier, dans des substructions (*Revue archéol.*, 1864, I, 418).

Creuse. — Peyrat-la-Nonière, statuettes dans une sépulture (*Bull. monumental*, 1873, p. 141); à Evaux, un petit buste de femme, dans des thermes (Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 318).

Deux-Sèvres. — Bressuire, un cerf; à Brioux, Minerve signée PIXTILLI (Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20-21). Les Crasnières, près Bressuire (Baudry, *Puits du Bernard*, p. 260).

Eure. — Baux (dans une mare nommée Lardillière, pour Argillière; atelier de figurines; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1826, p. 180); Évreux, plusieurs figurines (Lindenschmitt, *Alterthümer*, t. II, 1er fasc., texte de la pl. VI). Brionne (arrondissement de Bernay), Vénus et bustes associés à des vases funéraires (*Bull. monumental*, 1863, p. 753-754, pl. nos 21, 22).

Finistère. — Marais de Treguennec, près Pennmarc'h, dépôt de Vénus et de déesses mères, un Risus (*Bull. monumental*, 1856, p. 447). Tronoen-en-Saint-Jean-Trolimon; la Tourette, sur le mont Frugy, près Quimper (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 153).

Gers. — Eause, déesse mère avec ISTILLV (du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, II, p. 262; pl., p. 264).

Garonne (Haute-). — Dans les fondations du collège Mirepoix, en 1779, Vénus avec la main droite sur la tête d'un Amour (*Mémoires de l'Académie de Toulouse*, I, 1782, pl. XII, p. 107; *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1865, p. 114).

Gironde. — Bordeaux (voy. *Archives historiques de la Gironde,* I, 1859, p. 146, pl.; cimetière antique de Terre-Nègre); Hius (Jouannet, *Musée d'Aquitaine*, II, 146). Un Mercure provenant de Bordeaux (Saint-Germain, 6874, terre noire luisante). Déesses mères, niche et groupes signés ALLVSA et PISTILLVS FECIT (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 468-473, t. II, p. 639).

Isère. — Vienne (bas-reliefs, médaillons et figurines); déesse mère avec PYSTILOS sur le siège (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, pl. 3, n° 118).

Ille-et-Vilaine. — Rennes; Cesson, près Rennes; Port-Louis (voy. Musée de Rennes).

Indre-et-Loire. — Tours (Baudry, *Puits funéraires du Bernard,* p. 260-261).

Loir-et-Cher. — Veuves (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois,* 1869, p. 9). Abbaye de Saint-Laumer, dans des tombeaux (Montfaucon, *Ant. Expl.*, V, 192; Dom Martin, *op. laud.*, t. II, p. 264). Pont-du-Cher; Soain[1] (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois*, 1872, p. 178); Soings (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 152); Gièvres (L. de la Saussaye (*Antiquités de la Sologne blésoise,* p. 43 et 44). Blois (voy. Musée de Compiègne).

Loiret. — A Ouzouer-sur-Trézée, sous une grande pierre concave, près de trente statuettes de Vénus et de déesses mères, la plupart brisées (abbé Prévost, *La basilique de Théodulfe et la paroisse de Germigny-des-Prés*, Orléans, 1889, p. 28); à Sceaux (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114); à Faverolles (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois*, 1862, p. 188). Gien (Baudry, *Puits*

1. Il faut probablement lire Soings.

funéraires du Bernard, p. 260). Châtillon-sur-Loing (*Bull. monumental*, 1861, p. 348, dans des bains). A Triguères, près Château-Renard, Risus et Vénus (*Bull. monumental*, 1863, p. 407).

Loire. — Tireur d'Épine, près du bourg de Chalain (*Revue archéol.*, 1888, I, 147).

Loire-Inférieure. — Rezé, où l'on a découvert un laraire composé de deux déesses mères, un buste de femme et un porc à leurs pieds (Parenteau, *Catalogue du Musée de Nantes*, n° 128, pl. I; cf. du même, *Essai sur les poteries antiques de l'ouest de la France*, Nantes, 1865, pl. III); à Blain, dans la rivière de l'Erdre (Baudry, *Puits funéraires du Bernard*, p. 260). Bro-en-Fégréac (*Revue archéol.*, 1888, I, 151); à Rieux-Fégréac, fragments de Lucine et de Vénus avec des monnaies de Tibère à Gallien (*Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 88).

Lozère. — Javols, Vénus et autres figurines, dans des ruines (*Annuaire de l'Institut des provinces*, 1857, p. 226-27; *Congrès archéol.*, 1857, p. 104, et *Bull. monumental*, 1856, p. 470). Bannassac (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, 115).

Maine-et-Loire. — Lesvière, près Angers (*Catalogue du Musée de Saint-Jean*, 1884, p. 91, n° 9); Angers (*ibidem*), bélier, dans un cercueil de plomb (Baudry, *Puits du Bernard*, p. 260); Sceaux (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115).

Manche. — Cherbourg; à Tourlaville, dans les plaines sableuses appelées Mielles, à l'est de Cherbourg (huit à dix Vénus et autres figurines, parmi lesquelles un cheval au galop, un cheval avec un cavalier, une déesse mère, etc.; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1829, p. LXIV). Digulleville (arrondissement de Cherbourg; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824-25, p. LIX).

Marne. — Reims, déesse mère signée PISTILLVS (*Revue archéol.*, 1862, II, 124).

Marne (Haute-). — Langres (*Catalogue du Musée d'Orléans*, 1884, E, 1161).

Mayenne. — Jublains, boutique? de marchand de statuettes (*Congrès archéol. du Mans et de Laval*, 1878, p. 525); Jublains, Vénus et Minerve trouvées dans des puits comblés de terre (Barbe, *Jublains...*, p. 80 et 181). Gué-Saint-Léonard, sur la voie de Jublains à Avranches, fragments de Vénus et de déesse mère (Barbe, *Jublains...*, p. 183; *Revue archéol.*, 1864, II, 504).

Meurthe. — Tarquimpol (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114). Entre Sion et Vaudémont (Beaulieu, *Archéol. de la Lorraine*, I, 1840, p. 70, pl. I; II, 1843, 220).

Meuse. — Près Haudimont (dans une source? Vénus et déesses mères, avec monnaies d'Auguste à Théodose; F. Liénard, *Archéol. de la Meuse*, t. II, 1884, p. 71, pl. XXIII). Géromont (figures assises d'un type particulier tenant un chien sur leurs genoux; *ibid.*, p. 84, pl. XIX, fig. 1 et 2).

Morbihan. — Carnac, nombreuses Vénus et déesses mères, avec des monnaies de Marc-Aurèle, Gallien, Tetricus, Constans et Magnence (James Miln, *Fouilles faites à Carnac*, 1877, 3 pl., p. 143-144; *Revue archéol.*, 1875, II, 264). Dans l'île aux Moines, fragment de Vénus, les bras allongés le long du corps, avec IΛVVOT (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1827-28, p. 255). (Voy. Musée de Vannes.)

Nièvre. — Gimonville (*Catalogue du Musée d'Orléans*, 1884, E, 1168); à Alluy (Soultrait, *Répertoire archéol. de la Nièvre*, 1875, p. 7); à Entrain, dans la collection de M. Regnault, chouette avec AΘHNAW; déesse mère avec deux enfants et SVLPICINI sur la base; trois déesses mères avec un enfant et PISTILLVS sur les bases (A. Héron de Villefosse, *Revue archéol.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

Nord. — Bavay (Diane? en demi-bosse, Caylus, *Recueil*, t. VI, 402). Famars (Th. Juste, *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 1864, p. 198, nº DD 80).

Orne. — Planches-sur-Rille (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1831-33, p. 380 et 382).

Oise. — Au lieu dit la Folie, près Pierrefonds, avec des médailles gauloises et romaines, nombreuses figurines en terre cuite, brisées, d'une pâte très fine, jaune, rouge (E. Woillez, *Répertoire archéol. de l'Oise*, 1862, p. 115). A Saint-Étienne-lez-Pierrefonds, figurines; au Marais, près de Vez-en-Valois, statuettes en terre cuite et tuiles faisant présumer l'existence d'un four (Woillez, p. 183); forêt de Compiègne (moule du Mont-Chyprais; voy. Musée de Compiègne. Au Musée de Saint-Germain, 29209, 13705, 13706).

Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand (*Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1882, p. 18; catalogue manuscrit de la collection Esmonnot); à Saint-Germain, plusieurs figurines (n°s 1691, 7287, 1688, 28106, 28117, 28111, 7286). Voy. collection Gréau (Paris).

Pyrénées (Hautes-). — Au lieu dit *Martau*, dans la forêt de Montserié, coq (G. Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, 1863, p. 119, note).

Rhône. — Lyon (fouilles de Trion, au Musée Guimet); Vénus, bustes, gladiateur, oiseaux, œufs creux, noix moulées sur nature (A. Allmer et O. Dissard, *Trion*, 1888, p. 529, n°s 1598 à 1608).

Saône-et-Loire. — Autun (Greppo, *Revue du Lyonnais*, 1840, p. 352; *Autun archéol.*, p. 269-70); Autun, figurines trouvées près d'un temple romain ayant peut-être fait partie d'un laraire (*Mémoires de la Société d'Autun*, 1844, p. 326). Attelage de deux chevaux liés à un joug qui était attaché au timon d'un char (0^{m}50 de longueur; *Revue archéol.*, 1858, 634). Cluny (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114); Bourbon-Lancy (*id.* et Tudot, p. 13). Grivaud de la Vincelle a signalé des figurines trouvées dans le Mâconnais (*Arts et métiers des anciens*, 1819, pl. VII). Camp de Chassey (tête de Risus; *Mémoires de la Société historique et archéol. de Châlon-sur-Saône*, 1866, pl. VIII, n° 5).

Saône (Haute-). — A Luxeuil (Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 129); Montaigu (déesse mère; *Congrès scientifique de France à Besançon*, 1840, p. 122); Vesoul (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114).

Seine. — A Paris (voy. Musée Carnavalet; Musée de Saint-Germain, bustes nos 6862 et 6864).

Seine-et-Oise. — A Étampes (Vénus, au Musée de Saint-Germain, no 6855).

Seine-Inférieure. — A Rouen (*Revue archéol.*, 1869, I, 189; *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115, 116; statuette de l'Abondance, Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 371); à Beaubec-la-Rosière, colombe creuse avec caillou à l'intérieur et trou à la base pour recevoir un manche (cf. *Répertoire archéol.*, p. 193); à Lillebonne (Vénus et Mercure, *Répertoire archéol.*, p. 570; oiseau avec caillou à l'intérieur, *Revue archéol.*, 1869, I, 190); au Catillon (Vénus, déesses mères et oiseau, *Répertoire archéol.*, p. 571; *Revue archéol.*, 1869, I, 190); à Yerville, plusieurs Vénus dans une butte de terre surmontée d'une croix (*Répertoire archéol.*, p. 555; *Revue archéol.*, 1868, I, 35); à Cailly, petit cheval (*Répertoire archéol.*, p. 280); à Mirville, déesses mères et Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 120); à Orival, près Sainte-Hélène (*Revue archéol.*, 1865, I, 195, et 1864, I, 449); à Sainte-Hélène-Bondeville (Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéol.*, p. 525; *Répertoire archéol.*, p. 542); à Cany, déesse mère et jouets en terre cuite (*Seine-Inférieure historique et archéol.*, p. 274; *Répertoire archéol.*, p. 478); au Bas-Caumont, près la Bouille; entre Braquemont et Graincourt (L. Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1844, p. 338); à Bolbec, une Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 93); à Luneray, une déesse mère (*Répertoire archéol.*, p. 6); à Dieppe (Vénus et déesses mères, *Répertoire archéol.*, p. 24); à Eu (Vénus et déesse mère, *Répertoire archéol.*, p. 38); à Clères (*Répertoire archéol.*, p. 281), à Caudebec-en-Caux (Vénus, *Répertoire*

archéol., p. 486); à Caudebec-lès-Elbeuf (déesse mère et Vénus, *Répertoire archéol.*, p. 324; autre Vénus, *Revue archéol.*, 1888, I, 147); près du Havre (ce serait un atelier, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, p. LX, et 1826, p. 204); dans la forêt de Brotonne, une centaine de Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 507); dans la forêt de Roumare, un Mercure (*Répertoire archéol.*, p. 347).

Somme. — A Breteuil, l'ancien Bratuspantium, fragment de Vénus signé : ...OS AVVOT (comte L. d'Allonville, *Dissertation sur les camps romains du département de la Somme*, p. 184, pl. V, n° 44; *Revue archéol.*, 1888, I, 156).

Vaucluse. — Vaison (terre blanche couverte d'un vernis métallique jaune, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115).

Vendée. — Le Bernard, canton de Talmon, dans des puits (*Puits funéraires gallo-romains du Bernard*, par l'abbé Baudry, 1873, p. 104, 149, 260). Le Langon (Minerve, Vénus, fragments de groupes; Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20). Challans (Baudry, *op. laud.*, p. 261, 262).

Vienne. — Poitiers (Fillon, *Art de terre...*, p. 21; Baudry, *Puits... du Bernard*, p. 261-262); Vénus, pigeon, etc., (*Catalogue du Musée de Cluny*, 1883, n°s 8115 à 8118).

Haute-Vienne. — Plusieurs têtes en terre cuite trouvées dans des fouilles au clos Marc-Outie, à Limoges (*Revue archéol.*, t. VIII, 1852, p. 422).

Vosges. — Jupiter? en terre cuite, incomplet, trouvé à Grand, en 1829 (*Catal. du Musée de Cluny*, 1883, n° 7903).

Yonne. — Près d'Héry (Quantin, *Répertoire archéol. de l'Yonne*, p. 67). Mercure, Vénus et déesses mères trouvées à Sens, motte du Ciar? (*Catalogue de la collection Poncelet*, 1890, n°s 85-87, 89-90). Dans un *ferrier*, à Mézilles, Vénus (*Revue archéol.*, 1868, I, 308).

Alsace. — Tannkirch (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, 114); Strasbourg (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 260).

Inventaire par musées.

Aix (Bouches-du-Rhône). — Quelques figures entières, un enfant au maillot, des membres séparés, tels que têtes, pieds, mains, oreilles, phallus, etc., provenant du cabinet Saint-Vincent et qui auraient été découverts dans le pays (J.-G.-H. Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 92, d'après une correspondance avec le marquis de Lagoy).

Amiens. — Tête de figurine blanche trouvée dans le quartier Saint-Louis; deux coqs et un petit cheval en terre cuite blanche (*Catalogue des objets d'antiquités exposés dans le Musée de Picardie*, Amiens, 1876, nos 487, 544, 546 et 548).

Angers (Musée Saint-Jean). — Vénus signée *Rextugenos*, tête cassée, trouvée dans la communauté de *Livières* ou *l'Esvière* (n° 9, *Catalogue* de Godard-Faultrier, 1884); deux Vénus (trouvées à Angers, nos 2430 et 2431); Vénus (tête trouvée en Frémur, n° 2433); chats avec amulettes au cou (Angers, nos 2428 et 2429); pipe terre blanche (trouvée en 1855 avec des débris romains, n° 2432).

Aurillac. — Quelques figurines.

Autun (Musée de la ville). — Nombreuses Vénus et déesses mères, fragments de médaillons avec scènes érotiques, animaux, fruits, etc. (H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 478).

Blois (Musée). — Vénus trouvée à Gièvres.

Bourg (Musée). — Vénus trouvée à Brou, en 1870; autre trouvée dans une gravière.

Bordeaux (Musée d'armes). — Déesses mères, Vénus, femme assise, enfant vêtu du *cucullus* (Jouannet, *Académie des sciences, lettres et arts*, 1831, p. 160, pl. VIII).

Bruxelles (Musée de la Porte de Hall). — Jeune garçon tenant un vase, avec un sac autour des reins, terre de pipe, trouvé à Maestricht. Fragments de statuettes trouvées à Famars. Vénus trouvée à Toulon-sur-Allier (*Catalogue*, par Th. Just, 1864, p. 191 et 198).

Caen (Musée de la Société des Antiquaires de Normandie). — Vénus, deux parties destinées à être soudées et le haut d'une autre (*Catalogue*, par Gervais, 1864, p. 52, n° 222; cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 120); personnage grotesque, le nez ridiculement évasé, les mains croisées derrière le dos (n° 226; ce numéro et le n° 222 proviennent des fouilles de la forêt de Brotonne; cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 507); déesse mère, fragment (n° 228); autre, fragment (n° 229, trouvé à Vieux en 1855); moulages des statuettes de Baux (n° 233); Vénus, fragment (n° 235, fouilles de Vieux); autre, fragment (n° 236, trouvé à Vieux).

Clermont-Ferrand. — Statuettes diverses dont un *Tireur d'Épine* assez complet et un buste de *Jeune fille au lapin*, trouvées au Puy-de-Dôme. Coq trouvé dans les fouilles de Saint-Joseph, en 1885.

Compiègne (Musée Vivenel). — Fragments de Vénus trouvés au lieu dit la Folie, près de Pierrefonds (*Catalogue* de 1870, n°s 777 à 787); figure grotesque (n° 788, même provenance); Mercure (n° 791); homme et femme drapés en costume romain (n° 792); déesse mère avec un enfant, sur le fauteuil, .ISTILLV (n° 793, trouvée dans les fondations d'une des portes de Rome, en 1783); autre avec VERIANV (n° 794, trouvée à Blois, dans l'abbaye de Saint-Louis, en 1710); buste de Risus (n° 798, trouvé à la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne, en 1861); truie colorée en rouge (n° 811); oiseaux, terre grise et blanche (n°s 812 et 813, trouvés au mont Chyprès, forêt de Compiègne); chèvre, traces de couleur jaune, renfermant un caillou (n° 814).

Dieppe (Musée). — Déesse mère avec deux enfants (trouvée dans les ruines d'une maison gallo-romaine, entre Braquemont et Graincourt).

Douai (Musée). — Vénus dans une niche (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 145; E. Flouest, *Deux stèles de laraire, etc.*, 1885, p. 79, pl. XVII).

Guéret (Musée). — Épreuves en plâtre tirées des moules de Vichy.

Laval (Musée). — Fragment de Vénus trouvé à Vagoritum, commune de Saulges. Bustes et figures de Vénus, de déesses mères, bélier (provenant des fouilles de M. Esmonnot, à Toulon, Toury et Néris) ; groupe de six personnages dont la Vénus centrale est trois fois plus grande que les autres (terre blanche avec engobe rougeâtre) ; Singe (Toury) ; vase à parfums en forme de lion avec anse sur la croupe (Toulon-sur-Allier).

Le Mans (Musée de la préfecture). — Vénus, main droite levée, et fragments de Vénus ; deux oiseaux ; un lion accroupi ; un chat.

— (Musée archéologique). — Tête de Risus (*Catalogue*, par E. Hucher, 1869, n° 169, trouvée à Allonnes). Groupe de deux personnages (têtes cassées) ; déesses mères à un et deux enfants ; quatre Vénus ; oiseau ; fragments (*Catalogue* n° 177, provenant de Vichy, et recueillis par M. Ch. Drouet en 1844 et 1855, aux lieux dits de la Glacière, de Balor, de la Ville-aux-Juifs, du Moutier, des Gribaux et des Grandes-Terres).

Lyon (Musée). — Statuette blanche de Taranis (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, n° 116, pl. 3) ; déesse mère (pl. 3, n° 117) ; autre avec PYSTILOS sur le siège (pl. 3, n° 118, trouvée à Vienne) ; buste de Risus (pl. 3, n° 134). Moules de Vénus. Statuettes provenant du Champ-Lary (Allier ; voy. Tudot, texte de la pl. 40).

Montpellier. — Figure tutélaire (voy. p. 175 du présent travail).

Moulins (Musée). — Très importante collection renfermant des pièces uniques (voy. le *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, publié par la Société d'émulation de l'Allier, Moulins, in-8°, 1885, trente-neuf planches, dont dix-neuf consacrées aux figurines gallo-romaines. Les dessins qui composent ces planches paraissent avoir été

copiés, en général, sur ceux de l'ouvrage de Tudot). Collection de M. Alfred Bertrand (très importante, formée presque entièrement de statuettes trouvées dans l'Allier).

Mayenne (Musée). — Quarante Vénus, trouvées dans des fouilles diverses, dont une à Jublains; une Vénus terre noire; une Vénus dans la niche; un Risus; huit déesses mères dont une à un seul enfant.

Nantes (Musée archéol.). — Fragments de Vénus, coq, déesses mères (fouilles de M. L. Maître). 6 Vénus, 2 mères, un cheval et fragments (fouilles de la place Saint-Pierre). Déesse mère; Vénus, bras collés au corps (bas-reliefs pierre calcaire (?) trouvés à Rezé).

Nancy (Musée lorrain). — Déesse mère (moulage à Saint-Germain, n° 11719), etc.

Narbonne (Musée). — Jouets d'enfant en terre cuite (*crepundia*) représentant un coq, un chien, une truie; figurine vêtue de la toge (Tournal, *Catalogue du Musée*, 1864, nos 369 et 370).

Orléans (Musée historique). — Déesse mère, avec un enfant, trouvée à Montbouy, Loiret (*Catalogue*, 1884, E, 106); autre avec deux enfants trouvée à Moulins (E, 107); Vénus trouvée dans les bains de Montbouy, Loiret (E, 108); Vénus trouvée à Moulins (E, 109); buste de Jupiter Sérapis (E, 1081); moule de Vénus, terre blanche (E, 1084); biberon en forme de poisson (E, 1085); ascia, en terre blanche, trouvée dans le faubourg Saint-Vincent (E, 979). Enfant assis (E, 1142); personnage barbu tenant une roue à six rayons dans la main droite et la main gauche appuyée sur la tête d'un enfant (E, 1143); personnage debout (E, 1144; ces trois statuettes ont été trouvées, en 1860, à Toury, canton de Saint-Pourçain-sur-Besbre, Allier); E, 1156 à 1158, moulages de femme et enfants; buste de femme diadémée ayant un disque concave au bas de la poitrine (E, 1159, trouvée à Lyon, en 1860, dans le jardin des frères des écoles chrétiennes); Mercure (E, 1160); jeune

homme revêtu du sagum et du bardocucullus (E, 1161, trouvé à Langres); tête de Risus (E, 1162); déesse mère (E, 1164, trouvée dans le département de l'Allier en 1875); autre (E, 1165, trouvée au Gué-Robert, commune de Tigy, Loiret); déesse mère et Vénus trouvées dans l'Allier (E, 1166 et 1167); Vénus (E, 1168, trouvée à Gimonville, Nièvre); personnage assis sur un dauphin (E, 1169); lampes terre blanche, etc.

Paris (Musée Guimet). — Fragment de Vénus trouvé à Trion (Lyon). Une trentaine de statuettes, parmi lesquelles un Mercure, deux Risus, des Vénus et déesses mères, provenant des fouilles faites à Vichy (un buste de femme porte un collier peint en rouge).

— (Musée Carnavalet). — Canard sur une vasque; déesse mère tenant un enfant (trouvés dans le cimetière du IIIe siècle du quartier Saint-Jacques).

— (Collection J. Gréau). — Moule de Vénus signé *Priscus* (trouvé dans l'Aube); une Vénus bon style; une déesse mère avec enfant supporté par la draperie (trouvée pendant la construction de la caserne d'artillerie de Clermont-Ferrand); Épona (trouvée à Clermont); lapin pris dans un filet (*unique*, trouvé à Clermont). Moule de tête de cheval signé NATTI (trouvé à Clermont); buste de Risus et buste de femme à coiffure ornementée (trouvés dans les terrassements du chemin de fer de Troyes à Chaumont).

Plouharnel (Morbihan; Musée Gaillard). — Vénus, pomme de pin (trouvées à Kerné-en-Quiberon); statuette d'Atys (?) à genoux (associées à des poteries rouges et à des fibules romaines).

Quimper. — Déesses mères et Vénus (*Catalogue du Musée archéol. de Quimper*, Quimper, 1885, nos 150, 286-289); fragments trouvés près du bourg de Treguennec (*Catalogue*, nos 290-297); statuettes et fragments à Parc-ar-Groas et à Sizun (*Catalogue*, p. 44, 45 et 57); têtes de Vénus trouvées sur le mont Frugy, près Quimper (*Catalogue*, p. 47, nos 14-15).

Poitiers (collection des Antiquaires de l'Ouest). — Vénus et déesses mères.

Rennes (Musée). — Vénus, main droite levée (n° 703, *Catalogue*, par André, 1876); déesse mère, tête cassée (n° 704, trouvée à l'hôtel-Dieu de Rennes, 1859); autre tête cassée, terre rouge, avec engobe blanche (n° 705, trouvée à Port-Louis en 1853); autre (n° 706, trouvée à Corseul, 1856); tête jeune imberbe (n° 707, trouvée à Cesson, près Rennes); ornement moulé représentant un enfant entre deux cornes d'abondance dont l'une est brisée; il porte la main droite sous le menton et une pomme dans la gauche (n° 708, Cesson, près Rennes).

Sens (Musée). — Figurines en terre cuite provenant de la région. M. Thiollet père a légué à la ville de Sens des dessins de figurines blanches (*Bull. monumental*, 1872, p. 462).

Toulouse (Musée). — Déesse mère avec un enfant; groupe de Vénus avec la main droite sur la tête d'Éros (E. Roschach, *Catalogue des antiquités et objets d'art du Musée de Toulouse*, 1865, nos 271 et 282, p. 112 et 114).

Rouen (Musée). — *Catalogue des antiquités du Musée de Rouen*, par Cochet, Rouen, 1868, p. 79, n° 4 : 6 déesses mères (Mirville, 1814; Lillebonne, 1853; Orival, près Fécamp, 1864); deux poules ou coqs (un de Lillebonne); un cheval (forêt de Brotonne); 10 Vénus anadyomènes dont deux sorties d'une fontaine de Mirville et deux autres de la forêt de Brotonne (cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 120 et 507); un Mercure trouvé dans la forêt de Roumare (cf. *Répertoire archéol.*, p. 347).

Saint-Germain-en-Laye (Musée). — Importantes séries renfermant les collections Muret, Rambert et Esmonnot, etc. (S. Reinach, *Catalogue du Musée*, p. 114-118).

Saint-Brieuc (Musée). — Une déesse mère; fragments de Vénus.

Troyes (Musée). — Attelage de chevaux; tête de Risus (voy. *Aube*).

Tours (Musée). — Figurines diverses; *Revue archéol.*, 1888, I, 152; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 222.

Vannes (Musée archéol.). — Tête de Minerve; fragment de Vénus ornée de colliers; Vénus entière; partie inférieure d'une Vénus, champ décoré de cercles; fragments divers (*Catalogue*, par Le Mené, 1881, p. 45, nos 107 à 117; fouilles du tumulus de Toulvern-en-Baden, 1852). Vénus trouvée à Mauny-en-Mauron (no 119; fragments nos 120 et 121). Figurine trouvée dans l'île de Riec, près Belz (Rosenzweig, *Répertoire archéol. du Morbihan*, 1863, p. 20). Vénus entière en terre rouge, fragments de Vénus, terre blanche; deux têtes de déesses mères; deux bustes de Vénus; déesse mère; buste d'enfant (fouilles de Lancul-en-Baden, 1868; *Catalogue*, p. 45-46, nos 122 à 128). Fragments de statuettes terre blanche (fouilles du dolmen de Bé-er-Goub, ou Daul-er-Groah, en Locmariaker, 1860 (Rosenzweig, *Répertoire archéol. du Morbihan*, p. 7); il y avait aussi une tête de Vénus et une monnaie de Constantin II, conservées par M. Bonstetten; *Catalogue*, p. 46, no 133. Fragment de Vénus (fouilles de Kéran-en-Arradon, 1859; *Catalogue*, p. 56, no 363).

Vendôme (Musée). — Trois Vénus et une déesse mère (trouvées à Toulon-sur-Allier). Fac-similé d'une Vénus trouvée à Faverolles (Loiret). Vénus et déesses mères provenant de Saint-Pourçain (Allier). Déesse mère, avec deux enfants, trouvée à Veuves (Loir-et-Cher). Tête de déesse mère trouvée dans une sépulture sur la voie de Bordeaux, avec des monnaies consulaires, à Pont-du-Cher (Carobrivae). Vénus trouvée à Soain (?).

Vichy. — M. Chauvet possédait des terres cuites et des moules (*Revue archéol.*, 1855, 435).

Conclusions.

Il faut maintenant essayer de résumer les résultats de notre étude et présenter de courtes conclusions.

1° La technique des figurines gallo-romaines présente de grands rapports avec celle des terres cuites grecques et italo-grecques. La couleur blanche, si fréquente chez les premières, résulte probablement d'un procédé de fabrication.

2° Les inscriptions sur figurines offrent des noms de créateurs de types ; les inscriptions sur moules ne donnent en général qu'une indication de propriété.

3° Les fabricants de statuettes ont probablement été aussi des fabricants de poterie rouge vernissée.

4° Il y a eu des ateliers sur plusieurs points de la Gaule. On peut, quant à présent, distinguer deux centres de fabrication caractérisés par un style différent : celui de l'Allier auquel se rattache le groupe du Rhin ; celui de l'Ouest. Le premier groupe nous montre des produits d'un art gréco-romain transplanté. Le groupe de figurines que nous considérons comme fabriquées dans l'Ouest offre des produits inspirés peut-être de ceux de l'Allier, mais auxquels les industriels gaulois, qui les fabriquaient, ont donné un caractère particulier par l'adjonction de certains ornements analogues à ceux qu'on trouve sur les monnaies gauloises.

5° Quoique divers auteurs aient voulu établir

nettement plusieurs époques, il ne paraît pas possible, quant à présent, de proposer une classification chronologique. Mais on peut considérer comme certain que la fabrication n'a pas commencé avant l'établissement des Romains dans toute la Gaule. Elle a probablement cessé vers le vᵉ siècle.

6° Quant aux types, beaucoup se retrouvent parmi les terres cuites de la Grèce, de l'Orient et surtout de Pompéi et de l'Italie. Il est même probable que ce dernier centre a fourni des modèles aux céramistes de la Gaule.

7° Les types de la Vénus et de la Déesse mère ne sont peut-être que des formes différentes d'une même divinité.

8° Les figurines ont souvent une destination funéraire, après avoir servi aux usages des vivants.

9° La répartition des trouvailles sur le sol de la Gaule n'est pas également faite et le Midi a fourni très peu de figurines.

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT

DE LA

NOTITIA DIGNITATUM

Par M. H. Omont, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 février 1891.

Le *Catalogue de la partie réservée et la plus précieuse de la collection Libri*, mise en vente à Londres, le 25 juillet 1862[1], donne la notice suivante d'un manuscrit qui ne semble pas avoir depuis lors attiré l'attention :

342. Mappemonde. Manuscrit du xv[e] siècle, in-folio, sur parchemin, avec miniatures, cart.

On lit à la fin de cet intéressant manuscrit : « Explicit Mappa Mundi scriptum per Antonium Angeli de Aquila. Sub anno domini Millesimo CCCCXXVII de mense julii die xiii eiusdem mensis. » C'est là sans doute la copie d'un manuscrit plus ancien destiné à faire connaître en détail l'organisation de la cour de Constantinople, ses grands officiers, la division et le gouvernement des provinces, les tributs qu'elles payaient, etc., etc.; le tout représenté et

1. Londres, Sotheby et Wilkinson, gr. in-8°, p. 70-71. Il y a une édition anglaise de ce catalogue.

symbolisé dans de grandes peintures de monuments divers : églises, forteresses, etc. On y voit aussi un grand nombre de figures de femmes portant des tributs, des personnages consulaires assis sur un trône, des vaisseaux, des meubles, etc., etc. Sur plusieurs pages on voit figuré un grand cornet contenant un homme et une femme et porté sur un trépied; c'est un objet très singulier. La page la plus intéressante pour un bibliophile est celle qui a pour titre *Magister scriniorum* et dans laquelle se voient peints un grand nombre de livres et de rouleaux, les uns ouverts, les autres fermés, qui nous montrent comment se conservaient les livres, les actes authentiques du gouvernement, la correspondance diplomatique, etc., etc. Les reliures aussi y sont figurées et sont très curieuses. Par les inscriptions, on voit que, non seulement le *Magister epistolarum* écrivait en grec, en latin, en arabe, mais que de plus il avait des chiffres, dont un est figuré à côté d'un faisceau de rouleaux de parchemin. A tous les égards, ce manuscrit, qui se compose de feuillets séparés, et qui, peut-être, n'est pas complet, est très digne d'attirer l'attention des savants. Voyez les *Monuments inédits ou peu connus, faisant partie du Cabinet de Guillaume Libri* [1].

Composé seulement de cinq feuillets détachés, de format in-4°, mesurant 260 millimètres sur 205, le manuscrit 342 fut acquis au prix de 21 livres sterling, soit 525 francs, par sir Thomas

1. Londres, 1862 (ou 2e édition, 1864), in-plano; à la planche LIV est reproduite la figure du fol. 4 r°, *Magister scriniorum,* avec cette note : « Page tirée d'une Mappe-« monde exécutée en 1427 par Antonio Angeli d'Aquila. « Cette page représente la manière dont, à la cour de Cons-« tantinople, on gardait dans des registres ou en rouleaux « les documents de l'État, les correspondances en différentes « langues, et même en chiffre. »

Phillipps, qui lui donna le n° 16397 dans sa bibliothèque, aujourd'hui conservée à Cheltenham [1].

Cette *Mappemonde* n'est autre qu'un fragment de la *Notitia dignitatum;* on pouvait le conjecturer d'après la description précédente; la page qui en a été reproduite en fac-similé lève tous les doutes. Cependant, ni dans son catalogue de vente, ni dans l'album destiné à illustrer ce catalogue, Libri, qui n'était pas sans avoir vu quelque exemplaire de l'une des éditions à figures de la *Notitia dignitatum*, n'y fait la moindre allusion [2].

Si l'on doit s'en rapporter à la souscription du copiste, qui vient d'être rapportée tout au long, ce fragment aurait appartenu au plus ancien exemplaire aujourd'hui connu de la *Notitia dignitatum*. La copie que l'évêque de Padoue, Pietro Donato, fit prendre du manuscrit de Spire, date en effet de 1436 [3], et tous les exemplaires de la *Notitia dignitatum* dérivent, on le sait, soit de cette copie de Pietro Donato, soit d'une autre copie qui fut

1. Il y a à Cheltenham une autre copie, du xvi[e] siècle, de la *Notitia dignitatum* (n° 6747).

2. Cependant on ne voit figurer aucune édition in-fol., avec figures, de la *Notitia dignitatum* dans les différents catalogues des ventes faites par Libri.

3. Oxford, ms. *Canonici misc.* 378, fol. 170 : « Exemplata est hec cosmographia, que Scoti dicitur, cum picturis ex vetustissimo codice, quem habui ex Spirensi bibliotheca, anno Domini M. CCCC. XXXVI, mense januario, dum ego Petrus Donatus, Dei pacientia, episcopus Paduanus, vice sanctissimi domini Eugenii pape IIII generali Basiliensi concilio presiderem. »

offerte plus d'un siècle après par les chanoines de Spire à l'électeur palatin Othon-Henri (1556-1559)[1].

Le manuscrit de Cheltenham contient sept chapitres seulement de la *Notitia dignitatum*, trois de la notice de l'empire d'Orient, quatre de la notice de l'empire d'Occident :

1° (Fol. 5). *Vicarius dioceseos Ponticæ* (éd. Bœcking, ch. XXIII, p. 61 ; éd. Seeck, ch. XXV, p. 54).

1. Munich, ms. latin 10291 (Palat. 291, *olim* 41[a]), copié en 1542. On lit en tête du volume les deux notes suivantes :

« Hic liber, cui titulus itinerarium Antonini, ad verum « atque archetypum exemplar descriptus Illustrissimo prin- « cipi ac domino domino Othoni Henrico, comiti Palatino « Rheni, utriusque Bavariæ duci, etc., tanquam antiquitatis « amatori atque indagatori studiosissimo a venerabilibus ac « honestis cathedralis ecclesiæ Spirensis decano atque cano- « nico (*sic*) dono missus est.

« Cæterum quia ejusdem libri picturæ, ut primum erant « informatæ præsentis ætatis habitum, ac novitatis formam « quandam pre se ferebant, veterisque atque archetypi exem- « plaris schematibus ac lineamentis non ita exacte atque per « omnia respondebant : existimavit idem illustrissimus prin- « ceps totum hoc opus spectabile ac gratum magis futurum, « si singulatim vera atque germana omnium imago non « solum scripto, sed et pictura reddita fuisset. Quare singu- « lorum schematum atque figurarum et colorem eundem, et « proportionem juxta formam ac modum veri ac primitivi « exemplaris, omnibus suis numeris ac punctis representan- « dum denuo curavit, etc. »

La *Notitia dignitatum* est aux fol. 88-169, et les figures sont répétées du fol. 171 au fol. 222. — *Catalogus codd. latin. bibl. reg. Monacensis*, comp. C. Halm et G. Meyer, t. II, I, p. 136-137.

2° (Fol. 1). *Consularis Palæstinæ*, et *Præses Thebaidos* (éd. Bœcking, ch. XL-XLII, p. 110; éd. Seeck, ch. XLIII-XLIV, p. 98).

3° (Fol. 4). *Magister scriniorum*, et *Proconsul Africæ* (éd. Bœcking, ch. XVI-XVII, p. 60*; éd. Seeck, ch. XVII-XVIII, p. 161).

4° (Fol. 3). *Dux provinciæ Valeriæ* (éd. Bœcking, ch. XXXII, p. 94*; éd. Seeck, ch. XXXIII, p. 192).

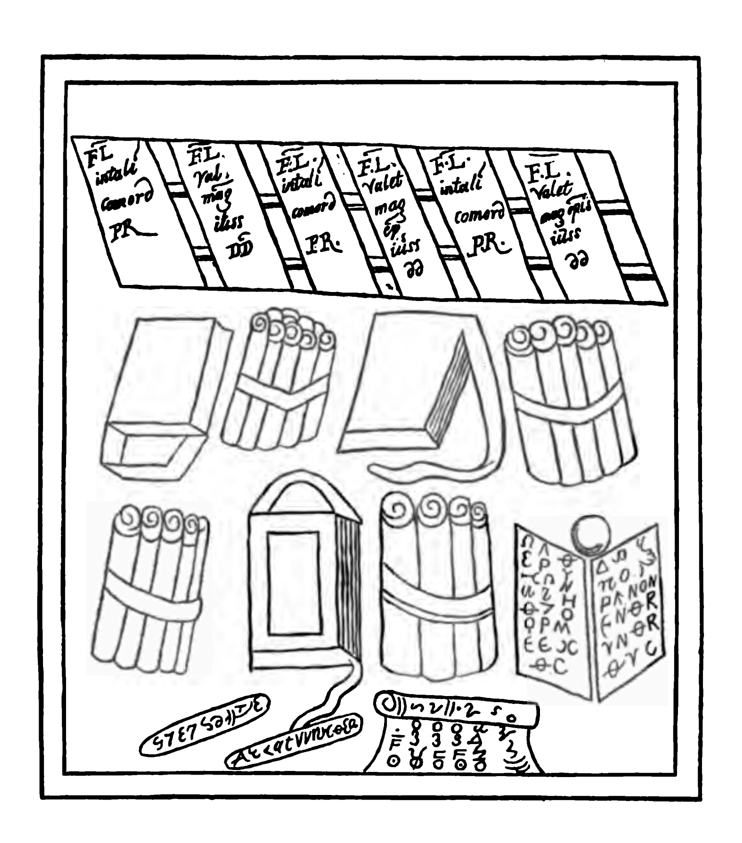
5° (Fol. 2). *Præses Dalmatiæ* (éd. Bœcking, ch. XLV-XLVI, p. 127*; éd. Seeck, ch. XLV, p. 224).

On trouvera plus loin le texte entier du fragment de la *Notitia dignitatum*, que nous a conservé le manuscrit de Cheltenham. Celui-ci peut être rangé au nombre des bons exemplaires, mais n'apporte pas de variantes nouvelles; presque toujours ses leçons s'accordent avec celles des manuscrits d'Oxford (*C*), Paris (*P*), Vienne (*V*) et Munich (*M*).

Ce manuscrit nous fournira seulement matière à une dernière remarque au sujet de la figure représentant les attributs du *Magister scriniorum*, des livres (*codices*) et rouleaux, dont un fac-similé a été donné dans les *Monuments inédits* de Libri. L'un de ces livres, le seul qui soit figuré ouvert, offre deux pages sur lesquelles sont tracés différents caractères; plus bas, trois rouleaux portent aussi des inscriptions analogues.

Le manuscrit de Cheltenham est, avec celui de

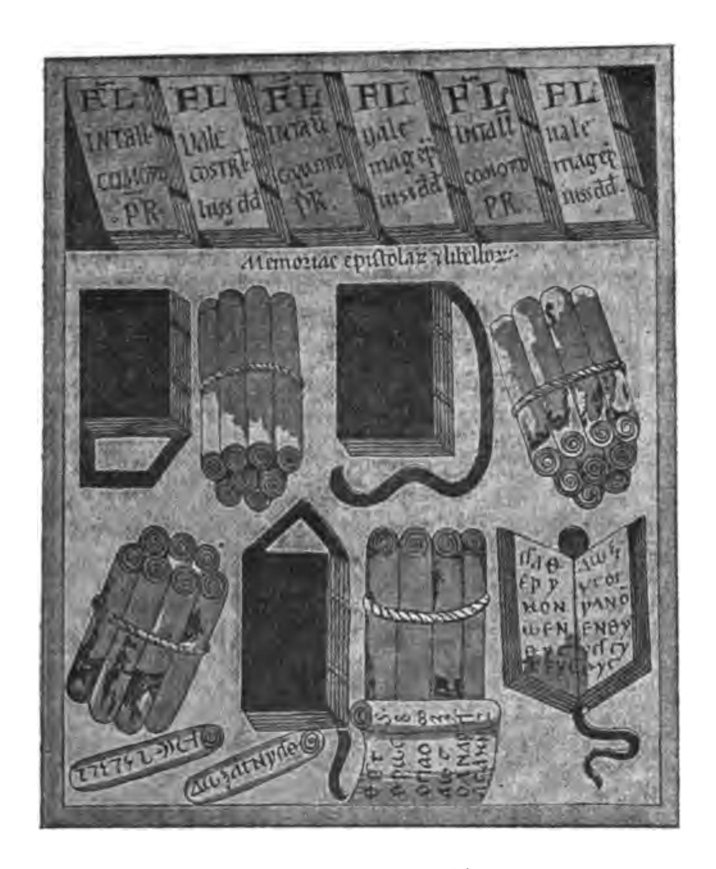
I.



MS. DE MUNICH

D'après l'édition Seeck (Berlin, *Weidmann*, 1876).

II.



MS. DE CHELTENHAM

D'après les *Monuments inédits* de Libri (1862).

Munich, le seul exemplaire de la *Notitia dignitatum* qui présente ces inscriptions, reproduites dans les éditions de Bœcking et de Seeck[1], d'après la seconde série de figures de l'exemplaire de Munich[2]. Dans les anciennes éditions in-folio, avec figures, de la *Notitia dignitatum* (1552-1623), on trouve à leur place d'autres inscriptions, en capitales grecques antiques, qui diffèrent en tout point de celles du manuscrit. Bœcking[3] a commenté les inscriptions de ces anciennes éditions; quant aux caractères tracés sur le manuscrit de Munich, le seul qu'il connût, il avait renoncé à les interpréter. On peut cependant reconnaître dans ces inscriptions, malgré leur imperfection, des lettres onciales grecques, telles qu'on les rencontre dans les manuscrits latins du moyen âge, et les lire ainsi :

Sur la première page du livre ouvert :

ΠΑΘЄΡ ΥΜΟΝ ω ЄΝ ΘΥC ΚЄΥЄ
Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς... [οὐρανοῖς?][4]

Sur la seconde page :

ΔωΞ[Α] ΥC ΟΥΡΑΝŌ ЄΝ ΘΥ[C] ΥΠCΥ[C]ΘΥC
Δόξα εἰς οὐρανὸν ἐν τοῖς ὑψίστοις.

1. Éd. Bœcking, t. II, p. 60*; éd. Seeck, p. 161.
2. Voy. p. 228, note 1.
3. T. I, p. 271-272.
4. Il semble que, sur la figure du ms. de Munich, on doive lire :

ΟΥΡΑΝΕC [Α]ΓΙ[Α]CΘ = οὐρανοῖς ἁγιασθήτω.

Sur le rouleau à demi ouvert :

ΟΠΕΘΡωC, Ο ΠΑΟΛωC, Ο ΑΝΔΡ[Є]ΑC· ΑΜΗ[Ν]·
Ὁ Πέτρος, ὁ Παῦλος, ὁ Ἀνδρέας. Ἀμήν.

Sur le rouleau voisin :

ΔωΞΑ ЄΝ ΥΠΘ·
Δόξα ἐν ὑψίστοις [1].

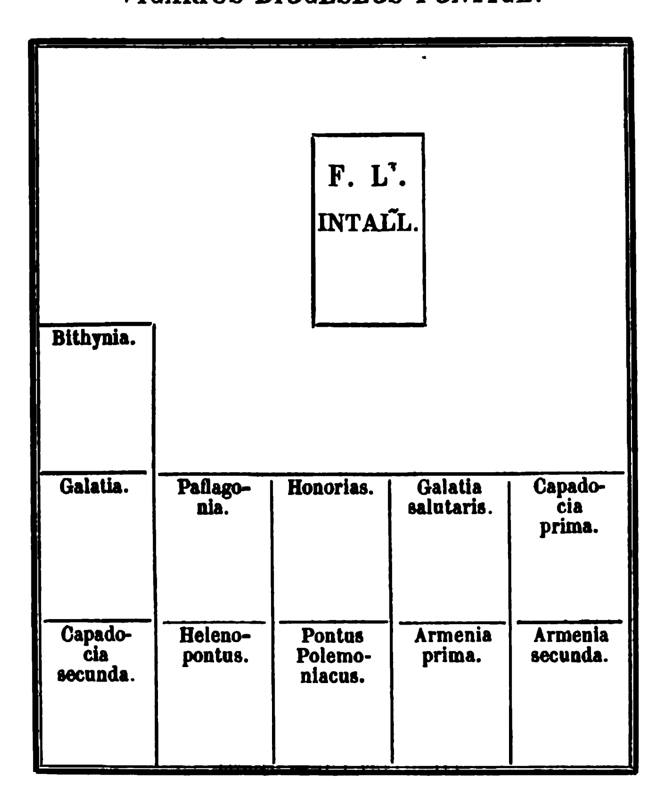
Six lettres, dans lesquelles on reconnaît aussi des caractères grecs, sont disposées l'une au-dessous de l'autre sur la partie non dépliée du premier rouleau ; elles ne semblent pas appartenir au reste de l'inscription. Quant aux quelques caractères tracés sur le dernier rouleau, leur explication reste à donner.

Nous nous bornerons à ces quelques remarques sur la figure du *Magister scriniorum*, la seule, dans le fragment de Cheltenham, qui contienne des caractères grecs. Le manuscrit de Munich nous a conservé plusieurs autres inscriptions de même genre sur différentes figures de la *Notitia dignitatum ;* il semble qu'elles mériteraient un nouvel examen.

1. De même, sur la figure du ms. de Munich, on peut lire :
ΥΠ[C]ΥCΘ[Υ]C = ὑψίστοις.

I. — OR. xxiii (Fol. 5 r° 1.) Bœcking, p. 61.
— xxv. Seeck, p. 54.

VICARIUS DIOCESEOS PONTICE.



1. Les parties du texte imprimées en italiques sont écrites à l'encre rouge dans le manuscrit; les abréviations dans les mots ont été résolues en caractères italiques. — Nous sommes redevables de la copie de ces fragments à notre confrère M. Labande. Les figures de la *Notitia dignitatum,* de l'édition Seeck (Berlin, Weidmann, 1876), nous ont été obligeamment prêtées par les éditeurs.

II. — OR. XXIII (Fol. 5 v°.) Bœcking, p. 61-62.
— XXV. Seeck, p. 54-55.

Sub dispositione viri spectabilis vicarii diocesos Pontice provincie infrascripte.

Bithinia,
Galatia,
Paflagonia,
Honorias,
Galatia salutaris,
Cappadotia p*r*ima,
Cappadotia *secunda*,
Helenopontus,
Pontus Polemoniacus,
Armenia p*r*ima,
Armenia secunda.

*Officium aut*em *habet ita :*

Principem qui de schola agentu*m* in reb*us* ducenarium adorata clementia p*r*incipali cum insignib*us* exiit,
transacto biennio,
Co*r*nicularium,
Co*m*mentariensem,
Adjutorem,
Ab actis,
Nu*mer*arios,
Cura epistolar*um*,
Exceptores *e*t cetero[s] offitiales,

Vicarius Pontice XII.

III. — OR. XL-XLI (Fol. 1 r°.) Bœcking, p. 110-111.
— XLIII. Seeck, p. 98-99.

CONSULARIS PALESTINE.



Sub dispositione clarissimi consularis Palestine :

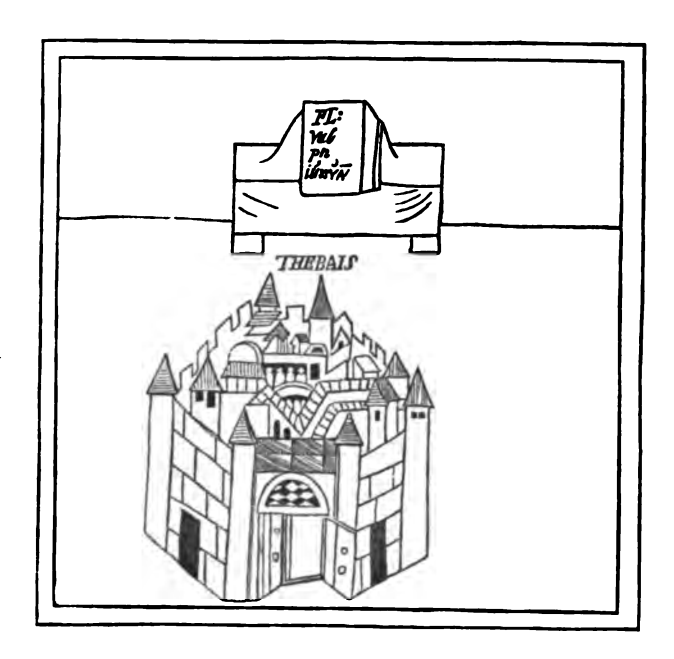
Provincia Palestina.

Offitium autem habet ita :

Principem de eodem offitio,
Cornicularium,
Commentariensem,
Adjutorem,
Numerarium, [*Col.* 2.]
Ab a[c]tis,
A libellis,
Excerptores et ceteros Cortinalios quibus non licet ad aliam transire militiam sine annotatione clementie principalis. Ceteri omnes consulares ad similitudinem Consularis Palestine off[icium] habent.

IV. — OR. XLII-XLIII (Fol. 1 v°.) Bœcking, p. 112-113.
— XLIV. Seeck, p. 99-100.

PRESES THEBAIDOS.



Sub dispositione viri clarissimi
presidis Tebaido[*s*] :

Provi*n*cia Thebais.

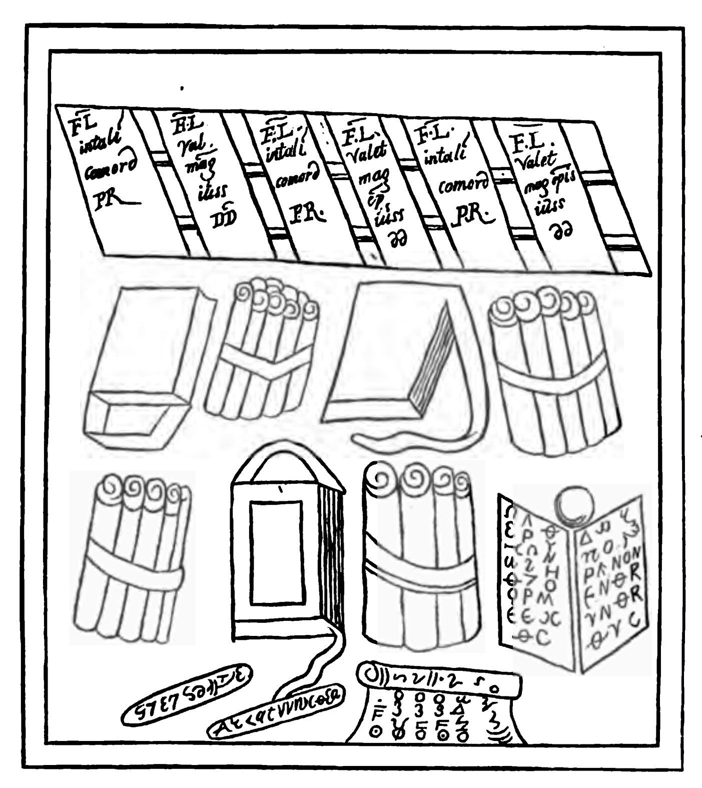
*Offitium aut*em *habet ita :*

Principem de eode*m* offitio,
Co*r*nicularium,
Co*mm*entariensem, Adjutorem,
Nu*mer*arium, Ab a[c]tis, [*Col.* 2.]
Exceptores *e*t ceteros Cortalinos q*ui*bus no*n* lic*et* ad aliam t*ra*nsire militia*m* sine annotatio*ne* cleme*n*tie p*ri*ncipalis. Ceteri o*mne*s presides ad similitudinem presidis Thebaidae offitium habent.

V. — OC. XVI (Fol. 4 r°.) Bœcking, p. 60*.
— XVII. Seeck, p. 161-162.

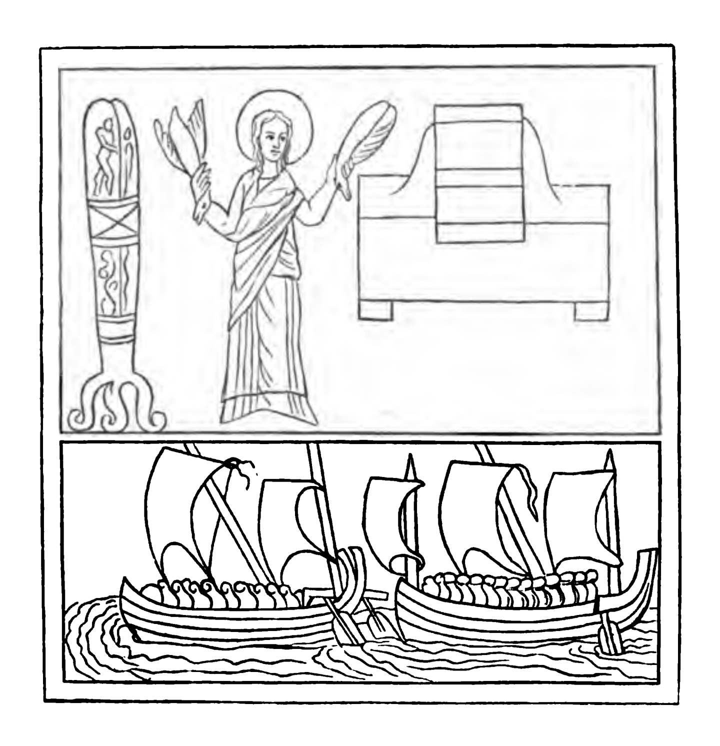
MAGISTER SCRINIORUM.

Memoriae epistolar*um* *et* libellor*um*.



Magister memorie annotationes omnes dictat et [*emittit, respond*et *tamen et precibus. Magister epistolarum legationes civitatum* [et con*sulationes et preces tractat. Magister libellor*um *cognitiones* [et *preces tractat.*

VI. — OC. XVII (Fol. 4 v°.) Bœcking, p. 61*.
— XVIII. Seeck, p. 162.



Sub dispositione viri spectabilis proconsulis Africe.

Provincia et consularis *e*t legati ejus duo.

Officium.

VII. — OC. xxxii (Fol. 3 r°.) Bœcking, p. 94*.
— xxxiii. Seeck, p. 192.

DUX PROVINCIE VALERIE.

FL. INTALL. COMORD. PR.

Solue.	Hitercisa.	Nuncinercisa.		
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*		
Conradcuba.	Altino.			
Castellum.	*Castellum.*			
Odiabo.	Grumero.	Solua.	Ad Herculem.	Cipri.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*
Constantiam.	Campona.	Uetusalina.	Matrice.	Intercisa.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*
Adnamantia.	Lussonio.	Ripa alta.	Ad Statuas.	Florentia.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*

VIII. — OC. XXXII (Fol. 3 v°.) Bœcking, p. 94*-97*.
— XXXIII. Seeck, p. 192-195.

*Sub dispositione viri spectabil*is
ducis provincie Valerie Ripensis.

Cuneus eq*uitum* Scutario*rum* Solve,
Cun*eus* eq*uitum* Dalmatarium Int*er*cisa,
Cun*eus* eq*uitum* Constantiano*rum* Lusionio, nunc In[t]ercisa,
Cun*eus* eq*uitum* Scablesiano*rum* Ripa alta, nunc Conradcuha,
Cun*eus* eq*uitum* Fortentium Altino,
Equit*es* Dalmate Odiabo,
Eq*u*ites P*ro*moti Crimiero,
Eq*u*ites Mauri Solva,
Eq*u*ites Dalmate ad Hercul*em*,
Eq*u*ites Dalmate Cirpi,
Eq*uites* Dalmate Constantie,
Eq*uites* Dalm*ate* Campona,
E*quites* Promoti Matrice,
Eq*uites* Dalm*ate* Vetusaline,
Eq*uites* Sagittarii Int*er*cisa,
Eq*uites* Dalm*ate* ad Namantia,
Eq*uites* Dalm*ate* Lussanio,
Eq*uites* Dalm*ate* Ripa alta,
Eq*uites* Dalm*ate* ad Statuas,
Eq*uites* Dalm*ate* Florentie,
Eq*u*ites Sagittarii Altino, nunc in Burgo *contra* Florentiam,
Eq*uites* Flavianenses ad Militare,
Aux*ilia* He*r*culentia ad He*r*culem,
Aux*ilia* Ursarentia Pone Navata, nunc ad Statuas,
Aux*ilia* Vigilum contra Acinco tra*ns* in Barbarico,

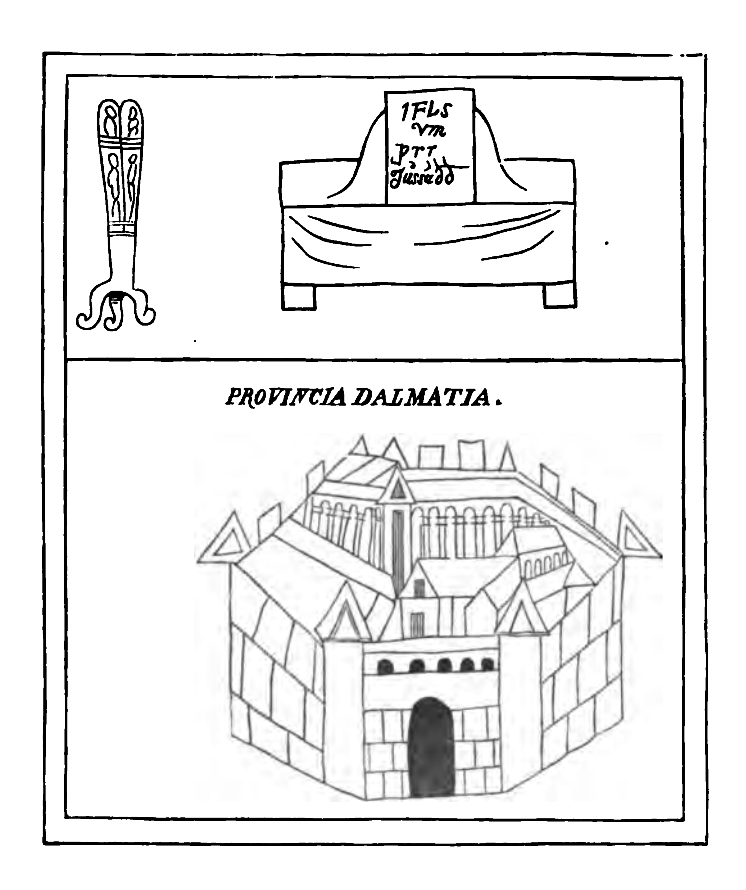
Aux*ilia* Fortentia Cirpe,
Aux*ilia* Insidiator*um* Cardabiaca,
Pref*ectus* legionis p*rim*e Adjutricis cohortis q*ui*nte pa*rtis* sup*er*ior*is* Bregione. [*Col.* 2.]
Prefect*us* leg*ionis* s*ecun*de Adjutricis cohortis part*is* sup*er*ior*is* Alisce,
Prefect*us* leg*ionis* s*ecund*e Adjutricis pa*rtis* inferioris Florentie,
Pref*ectus* leg*ionis* s*ecun*de Adjutricis tertie part*is* sup*er*ioris Atinco,
Pref*ectus* leg*ionis* s*ecun*de Adjutricis i*n* castello *con*tra Tautantum,
Pref*ectus* milit*um* s*ecun*de Adjutric*is* Cirpi,
Pref*ectus* leg*ionis* s*ecun*de Adjutricis Lussonio,
Pref*ectus* classis Histrie Flore*n*tie,
Tribun*us* cohortis Unicentie,
Tribun*us* cohort*is* Quadribo*r*gio,
Tribun*us* cohort*is* Jovia,
Tribun*us* cohort*is* ad Borgunicentenarum,
Tribun*us* cohort*is* Alesce,
Tribun*us* cohort*is* Onarmane,
Pref*ectus* legionis Transiacinco.

Offitium autem habet idem vir spectabilis dux hoc modo :

Principem de eodem corp*ore*,
Nu*mer*arium,
Co*m*mentariensem,
Adjutorem,
Subadjuvam,
Regerendarium,
Exceptores,
Singulares *e*t reliquos officiales.

IX. — OC. xlv. (Fol. 2 r°.) Bœcking, p. 127*.
— xlv. Seeck, p. 224.

PRESES DALMATIE.



X. — OC. XLV-XLVI (Fol. 2 v°.) Bœcking, p. 127*-128*.
— XLV. Seeck, p. 224-225.

Sub juris[dictione] viri perfectissimi presidis Dalmatie.
Provincia Dalmatia.
Offitium autem habet hoc modo :
Principem ex eodem offitio.
Cornicularium,
Tabularios duos,
Co*m*mentariensem,
Adjutorem,
Ab actis,
Subadjuvam,
Exceptores *e*t reliquos Cohortallinos q*ui*bus non licet ad aliam transire militiam sine annotatione clementie p*ri*ncipalis.
Ceteri presides ad similitudinem presidiis Dalmatie offitium habet.

Explicit Mappa Mundi scriptum p*er* Antonium Angeli de Aquila, sub an*no* D*om*ini Mill*esimo* [ccccxxvij, de m*ense* Julii, die xiij° ejusdem mensis *e*tc.

SAINT ÉTIENNE

ET

L'ÉVÊQUE PIERRE DE HANS

(1247-1261).

VITRAIL DE LA CATHÉDRALE DE CHALONS-SUR-MARNE

(TRANSEPT NORD)

Par M. le chanoine Lucot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 12 novembre 1890.

La cathédrale de Châlons-sur-Marne voit, chaque année, depuis dix ans, se compléter, par la restauration de ses anciennes verrières ou par la pose d'œuvres nouvelles, l'ornementation de ses gracieuses nefs. Le travail n'est pas loin de sa fin : le dernier vitrail, entièrement neuf, du collatéral sud est entre les mains du peintre verrier.

En attendant que s'achève la description de cette œuvre importante où la peinture sur verre est représentée honorablement à toutes les époques, signalons la verrière si intéressante au point de vue de l'art et de l'histoire de l'édifice, dernièrement replacée au transept nord. Le lecteur en a ici, sous les yeux, la plus importante partie.

Cette verrière est une grisaille, rehaussée de points de couleur et composée d'un semis de quatrefeuilles, diversement arrangés.



SAINT ÉTIENNE, PREMIER MARTYR,

ET

PIERRE DE HANS, ÉVÊQUE DE CHALONS (1247-1261).

(Cathédrale de Châlons. — Transept nord.)

Au centre de la verrière, se dressent debout deux personnages, tournés l'un vers l'autre : un diacre, à droite; à gauche, un évêque. Ils sont placés chacun sous un édicule à l'arc trilobé avec pignon garni de crochets; un toit flanqué de tourelles à fleurons couronne l'édicule. Sous les pieds des deux personnages est dessiné un socle très simple, sorte de tabouret.

La verrière, qui est toute ancienne, sauf quelques panneaux de grisaille, appartient à la dernière moitié du XIIIe siècle. Le temps a fort obscurci les figures des deux personnages, surtout celle du saint diacre. Pour bien apprécier cette composition telle qu'elle est aujourd'hui, il faut la visiter vers la fin d'un beau jour, quand les rayons du soleil couchant frappent directement la verrière et en raniment les couleurs.

Le diacre représenté est saint Étienne, premier martyr, patron de l'église cathédrale. Il a la tête nimbée et couronnée de la large tonsure monastique. Revêtu de l'habit des diacres : aube, tunique, étole et manipule, il tient dans la main droite le livre des évangiles, dans la main gauche la palme des martyrs. On remarquera la décoration du livre, les cabochons qui en ornent les plats et le gracieux fermail dont il est muni.

Sur le bord de l'arc trilobé sous lequel est placé le saint diacre, on lit l'inscription en caractères gothiques : SCS : STEPAS : PTHOMARTIR, « saint Étienne, premier martyr. »

L'évêque porte les insignes de sa dignité. Il est mitré, crossé, ganté et revêtu de la chasuble, qui laisse voir une aube d'un dessin quadrillé du plus charmant effet. Le pontife a les pieds chaussés de la chaussure de cérémonie, galonnée sur ses trois coutures. De la main droite, il tient un livre, orné de la même façon que l'évangéliaire de saint Étienne ; de la gauche, il soutient sa crosse, dont la volute est formée de feuillages et de fruits.

Il n'est pas nécessaire de considérer longuement les vêtements sacrés de nos deux personnages pour rendre hommage à l'art exquis du moyen âge qui savait mettre une telle ordonnance dans le choix de l'étoffe, la coupe des vêtements et le genre de broderie dont ils étaient rehaussés. Sur les galons de la tunique du saint diacre et des accessoires de son vêtement, comme aux diverses parties du vêtement de l'évêque et à ses insignes, on admire le gracieux dessin et l'heureux assemblage de feuilles, de fleurs, d'animaux et d'oiseaux qu'a imaginés le verrier de l'époque, en s'inspirant évidemment des ornements sacrés dont les églises lui offraient tous les jours le spectacle.

Au bord de l'arc trilobé où s'encadre la tête de l'évêque, on lit, en lettres gothiques : PETRVS : DE : HANS : EPS : CATH., « Pierre de Hans, évêque de Châlons. »

Les deux figures, celle de l'évêque comme celle du saint diacre, sont entourées, sur la verrière, d'une double bordure formée de fleurs de lis et

de tours de Castille, comme à la fenêtre en grisaille qui est placée à l'entrée du collatéral nord, et qui semble être de la même époque.

Le lecteur voudra savoir quel était cet évêque désigné sous le nom de Pierre de Hans, et pourquoi, contrairement à l'usage, constaté par les anciennes verrières de la cathédrale, il est figuré debout, sur le même plan que notre saint patron, et non à genoux, devant lui.

Pierre de Hans, ou plutôt de Ham[1], s'il faut en croire Pierre Garnier et dom François, qui lui attribuent pour berceau cette petite ville de Picardie, monta sur le siège épiscopal de Châlons en 1247 ou 1248, succédant à Geoffroy de Grandpré, son parent. Son épiscopat fut surtout remarquable par l'impulsion qu'il sut donner aux travaux de réédification de l'église cathédrale, dédiée à saint Étienne, premier martyr.

L'édifice roman, consacré en 1147 par le pape Eugène III, et dont il ne nous reste aujourd'hui que la belle tour, située à l'extrémité du transept nord, avait été en partie détruit par le feu. Pierre de Hans consacra ses ressources pécuniaires et son activité à le relever de ses ruines, pour lui don-

1. Si le dire de Pierre Garnier et de dom François est fondé, je l'ignore, aussi bien que la preuve sur laquelle leur affirmation repose. En admettant leur attribution, il faut croire que *Ham*, au moyen âge, se prononçait comme aujourd'hui *Hans* (Marne). M. de Barthélemy affirme, dans son étude sur les comtes de Grandpré, que Pierre de Hans était un cadet de cette maison.

ner des proportions magnifiques; il le reconstruisit dans le style de son temps, le style ogival. Les chanoines furent intéressés à l'œuvre : tous répondirent à l'appel de leur évêque.

Dans ce temps-là, le canonicat était un titre utile, un *bénéfice*, selon l'expression du droit canonique, auquel des revenus, souvent considérables, étaient attachés.

Sur le désir de Pierre de Hans, les chanoines de la cathédrale prirent donc l'engagement de fournir, durant leur vie, chacun cent sous, et tous les autres dignitaires de l'église, chacun dix livres, pour les frais de reconstruction du monument[1].

Aussi les auteurs de la *Gallia*[2] font-ils presque de Pierre de Hans un second fondateur de la cathédrale, en signalant toutefois le concours que s'empressèrent de donner au zélé prélat le chapitre et les dignitaires de l'église : *Sub ejus præsulatu*, *anno 1248*, *sumptuoso prorsus opere*, *ecclesia cathedralis inchoata est*, *adjuvante imprimis capitulo sancti Stephani*, *cujus canonici quilibet ad id operis solidos centum*, *et quælibet ejus-*

1. Le sou, au temps de saint Louis, c'est-à-dire au temps de Pierre de Hans, était en argent; on l'appelait aussi gros tournois; il y en avait vingt dans la livre; on suppose qu'aujourd'hui il représenterait 5 fr. 70 cent. environ. (Je dois ce renseignement à l'obligeance de notre honoré confrère M. Anatole de Barthélemy, dont la compétence en numismatique est parfaitement connue.)

2. *Gallia Christiana*, t. IX, Ecclesia Cathalaunensis : *Episcopi*.

dem ecclesiæ persona libras decem in vitâ suâ dare statuerunt.

La piété de Pierre de Hans envers saint Étienne et son pieux empressement à le faire honorer s'exprimèrent encore par le soin qu'il mit à enrichir la cathédrale d'une nouvelle relique de son glorieux patron. En 1205, au retour de la quatrième croisade, Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, avait apporté de Constantinople au chapitre de la cathédrale de Châlons un des coudes du premier martyr, que cette église possède encore, avec la charte même de cette donation[1]. Pierre de Hans profita d'un voyage qu'il fit à Rome en 1253, pour solliciter de l'abbé Frédéric, de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Paul-hors-les-Murs, un fragment de la partie supérieure du chef de saint Étienne, conservée alors dans le trésor de son monastère; il l'obtint à sa grande joie, et en fit don à sa cathédrale. Ce fragment fut plus tard réuni à un autre fragment du même chef qu'offrit à notre église, en 1309, Jean, sire de Joinville[2]; les deux morceaux sont actuellement

1. M. l'abbé Deschamps, alors vicaire général de Châlons, aujourd'hui vicaire général de Tours, a donné une étude très complète sur cette relique et sur tout ce qui s'y rattache. Voir la *Relique de saint Étienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne en 1205,* par l'abbé A. Deschamps, grand in-8°. Paris, Menu, 1879.

2. Voir *Recueil des principaux faits des évêques de Chaalons,* etc., par M. Garnier, curé de Fèrebrianges, 1736, ms., et *Histoire du diocèse de Châlons-sur-Marne,* par dom François, ms. de la fin du dernier siècle. — Voir à l'épiscopat de Pierre de Hans, dans ces deux ouvrages.

renfermés dans un joli médaillon en vermeil, de forme ovale et du XVIIe siècle, où se lit cette courte mention : *Ex capite d(ivi) Stephani*, « du chef de saint Étienne. »

Pierre de Hans avait acquis trop de titres à la reconnaissance de l'église de Châlons pour que sa mémoire y pérît dans l'oubli. Il n'en fut pas ainsi. A sa mort, arrivée en 1261, il fut inhumé avec honneur au milieu du chœur de la cathédrale, qu'il avait restaurée avec tant de zèle. Son corps reposait, dit Pierre Garnier, « sous une tombe d'airain relevée, qu'on a déplacée depuis l'incendie (de l'édifice, en 1668), pour y en mettre une en marbre noir. » L'inscription qui nous en a été conservée célébrait la générosité de l'évêque, sa discrétion, son éloquence et sa piété. La fabrique de l'église y ajouta un témoignage plus particulier de reconnaissance (car c'est à elle qu'il faut vraisemblablement attribuer l'inspiration et l'exécution de notre verrière) : la fabrique fit donc représenter, dans un vitrail commémoratif de la pieuse munificence de Pierre de Hans, l'évêque sur le même plan que le premier martyr, qu'il avait doublement honoré en sa vie, et par le temple si magnifiquement reconstruit, et par la précieuse relique dont il l'avait enrichi.

AIX-LA-CHAPELLE

ÉTUDE SUR LE NOM DE CETTE VILLE

Par M. Aug. Prost, membre résidant.

Lu dans les séances des 5 et 26 novembre 1890, 14 janvier et 11 février 1891.

SOMMAIRE.

I. Introduction.

§ 1.

On sait, et nous le rappellerons tout à l'heure (§§ 2, 3, 4), ce qu'a été dans le Saint-Empire Aix-la-Chapelle, résidence préférée de Charlemagne, lieu choisi pour sa sépulture, autour de laquelle

s'est ultérieurement élevée la ville qui existe aujourd'hui. On sait aussi que le nom de cette ville se présente depuis lors sous plusieurs formes équivalentes, en latin *Aquæ*, en français *Aix*, en allemand *Aachen*, ayant une commune origine. Ajoutons que de ces trois formes les deux premières la forme latine et la forme française sont ordinairement accompagnées d'un qualificatif et que la troisième la forme allemande n'en prend pas. Ces qualificatifs absolument étrangers l'un à l'autre fournissent les composés *Aquæ Granni* et *Aix-la-Chapelle* qui donnent lieu de part et d'autre à des observations sur lesquelles il peut être bon d'appeler l'attention. Tel est l'objet du présent travail.

Il ne saurait y avoir lieu de faire ici, même en abrégé, une histoire d'Aix-la-Chapelle. Cependant, avant d'aborder l'examen des questions spéciales que nous venons d'indiquer, il convient, croyons-nous, de rappeler succinctement quelques notions sur certains points de cette histoire qui touchent ces questions.

§ 2.

On ne connaît presque rien de ce qu'a pu être Aix-la-Chapelle aux époques gauloise et gallo-romaine, sinon qu'alors déjà le lieu était réputé pour ses eaux. Après avoir pris à ce titre une certaine importance, il aurait été ruiné ce semble pendant la période qui sépare ces premiers temps

de ceux où s'est constitué le royaume des Francs; et ce n'était plus à ce dernier moment que le centre d'un de ces grands domaines ruraux, dont les puissants d'alors et les rois eux-mêmes aimaient le séjour. Au VIII[e] siècle il appartenait à la famille déjà prépondérante d'où allait sortir la race des Carolingiens.

On y voit résider accidentellement Pépin. Après lui, Charlemagne prend particulièrement goût à ce domaine d'Aix, *Aquæ Granni*, dont le site lui convient au milieu même de son héritage de famille, à portée du principal champ d'action de sa politique, appliquée surtout alors à l'extension de sa domination au delà du Rhin. Pendant la plus grande partie de son règne, pendant les trente-cinq années qui vont de 780 à 814, date de sa mort, Aix devient sa résidence la plus ordinaire. Il y passe fréquemment l'hiver, de la Saint-Martin et des fêtes de Noël à celles de Pâques dont il y célèbre les solennités. Si l'on s'en rapportait aux termes d'un diplôme dont nous parlerons tout à l'heure, pièce évidemment apocryphe, mais où il peut se trouver quelques parcelles de vérité sur ce point notamment, Charlemagne aurait été fixé à Aix par les mérites de ses eaux thermales, où pouvaient subsister encore de son temps quelques restes des installations romaines. Quant à la découverte fortuite, y est-il dit, de ces établissements par le prince dans une partie de chasse, c'est évidemment une légende, comme le témoi-

gnage fourni également par le même document, que la première fondation en appartiendrait à un certain *Grannus*, frère de Néron[1].

Charlemagne construit dans ce lieu un palais, *palatium*, et une basilique dédiée à la vierge Marie, *basilica quam capellam vocant*, dit plus tard Éginhard, usant en cela d'une expression de forme singulière sur laquelle nous reviendrons (§ 14). Le groupe de population qui accompagnait ces créations, *palatium* et *basilica*, était paraît-il peu considérable. Après la mort de Charlemagne il ne formait encore qu'un village, un *vicus* suivant Éginhard[2]. On était loin de la ville impériale, de la *civitas* des XIIe et XIIIe siècles. L'installation du prince devait néanmoins dans ces données y être considérable. Charlemagne qui réside souvent à Aix, *Aquis Granni*, y réunit des assemblées politiques, *conventus*, et des assemblées ecclésiastiques, *synodi*. En 813 il y fait élire et consacrer roi son fils et héritier Louis (L. le Débonnaire). En 814 il y meurt et reçoit dans la basilique qu'il y a élevée une sépulture magnifique.

Louis le Débonnaire, après son père et pendant la plus grande partie de sa vie, use de cette rési-

1. Le prétendu diplôme de Charlemagne nous est parvenu, sans date et sans signature, sous la forme d'un double vidimus confirmatif émanant l'un de l'empereur Frédéric Ier en 1166, l'autre de l'empereur Frédéric II en 1244, dans le recueil notamment de Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, 1713, p. 6.

2. Einhardus, *Translatio SS. Marcellini et Petri*, c. 27, 28.

dence d'Aix, *Aquæ Granni*, comme celui-ci le faisait. Il y passe fréquemment les hivers, y célèbre les fêtes de Noël et de Pâques, y réunit des assemblées politiques et ecclésiastiques. C'est là aussi qu'il intronise en quelque sorte son successeur naturel : en 817 il y fait couronner et déclarer associé à l'Empire, *socius imperii*, son fils aîné Lothaire. La continuation de ce qu'on pourrait appeler les institutions de Charlemagne à Aix semble se fixer ainsi; mais elle s'arrête là tout d'un coup.

On a dit que Charlemagne avait entendu fonder à Aix, *Aquis Granni*, une sorte de capitale de sa souveraineté, *sedes regni*. Cette expression est employée à cette occasion dans les *Annales majores* de Saint-Gall qui, datant pour cette partie de 1072, pourraient sembler inspirées en cela par des idées postérieures à l'époque de Charlemagne. On en peut dire autant du prétendu diplôme de ce prince dont nous avons parlé tout à l'heure, qui ne nous est connu que par les vidimus de 1166 et de 1244, et qui dans son ensemble n'est peut-être pas beaucoup plus ancien que la première de ces deux dates. Il y est également parlé de la *sedes regia* de Charlemagne, placée, y est-il dit, dans la basilique fondée par lui. Le lieu est qualifié à cette occasion de capitale de la Gaule au nord des Alpes, *caput Galliæ trans Alpes*, spécialement affecté à l'intronisation de ses successeurs héritiers du royaume, *ut in ipsâ sede reges suc-*

cessores et heredes regni initiarentur, pour être en conséquence et sans opposition investis à Rome de la dignité impériale, *et dehinc imperatoriam majestatem, Romæ, sine ullâ interdictione exequerentur*.

Ces propositions sont assez d'accord avec la situation de l'Empire sous les princes germaniques aux xe, xie et xiie siècles, pour paraître surtout en refléter l'esprit. On ne peut méconnaître cependant une évidente relation entre ce qui en ressort touchant l'élection et le couronnement à Aix du roi, futur empereur, et certains faits connus de l'histoire des premiers Carolingiens que nous avons rapportés tout à l'heure, l'élection et le couronnement à Aix de Louis le Débonnaire en 813 et l'admission à Aix également de Lothaire Ier en 817 au partage de la dignité impériale. Ajoutons ce que dit un contemporain de Charlemagne, Angilbertus, au sujet des travaux d'installation exécutés ou projetés par ce prince à Aix, que l'écrivain appelle à ce propos *Roma secunda*[1].

Les arguments ne font pas défaut, on le voit, pour justifier l'opinion que Charlemagne avait donné à Aix, *Aquæ Granni*, autant que le permettaient les idées et les mœurs du temps, le caractère de capitale, *sedes regia*, siège royal de sa souveraineté. Cette condition de *sedes regia* et de

1. Angilbertus, *Carmen de Carolo magno*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 391.

capitale s'accentue très formellement pour le *palatium* d'Aix, sous Louis le Débonnaire.

§ 3.

On voudrait trouver la confirmation du fait dans le témoignage d'une tradition au moins, subsistant au sein de la race carolingienne, touchant ce rôle de capitale assigné croit-on à son *palatium* d'Aix par le grand ancêtre lui-même. En 978, quand le roi Lothaire un de ses descendants va surprendre dans cette résidence le souverain germanique Othon II, usurpateur d'une portion de l'héritage des Carolingiens, il manifeste bien l'indignation que lui cause cette usurpation; mais, pour ce qui est du palais d'Aix lui-même, il ne reproche à Othon II que l'insolence d'oser occuper ainsi un lieu si rapproché des domaines conservés par les héritiers de Charlemagne. Quant à y voir et à y signaler la main mise sur la capitale même désignée par le fondateur, il n'en est pas question; à en juger par la manière dont Richer, écrivain contemporain, rend compte des faits[1]. Cette particularité semble indiquer, pour ce qui est du rôle de capitale donné au *palatium* d'Aix, un effacement à cette date de la notion ou au moins du sentiment qui y correspondrait. Cet affaiblissement du sentiment politique, étant donnée la

1. Richerus, *Historia*, l. III, c. 62 et seq.; édit. Guadet, in-8°, 1845, t. II, p. 84.

décadence de la race carolingienne pendant les IXe et Xe siècles, ne saurait d'ailleurs infirmer nullement l'idée qu'on peut se faire de la situation importante attribuée de son temps par Charlemagne au lieu d'*Aquæ Granni*.

Les incessants et nombreux partages du *regnum* après ce prince suffiraient pour expliquer un amoindrissement du siège souverain. Aix diminué n'avait pas tout perdu cependant. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'il lui restait quelque chose encore de sa condition antérieure. Lors du partage des domaines de l'empereur Lothaire entre ses fils en 855, deux d'entre eux, Louis l'aîné et Charles le plus jeune, prennent l'un l'Italie et l'autre la Provence; le royaume du second, Lothaire, semble avoir Aix pour capitale et il est qualifié *Aquis*[1], *regnum Aquis* le royaume d'Aix; c'est la future Lorraine. Cependant lorsque le dernier des Carolingiens de Germanie, Louis fils de l'empereur Arnulf, est élu encore enfant roi de Germanie puis roi de Lorraine; après son élection et son couronnement à Forcheim pour la Germanie (899), c'est non pas à Aix, mais à Thionville qu'il est élu et couronné roi de Lorraine en 900. Le fait mérite d'être relevé.

A la même époque Laon est la capitale des Caro-

1. « Primogenitus ejus filius Lodoguicus nomine Italiam, « secundus Lotharius Aquis, Tertius Carlictus Provinciam « tuebantur. » — Erchempertus, *Historia Longobardorum*, c. 19. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. III, p. 217, l. 43.

lingiens de France. Trois quarts de siècle plus tard, quand l'un d'eux le roi Lothaire veut après l'extinction des Carolingiens de Germanie, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, disputer aux envahisseurs germaniques la part de l'héritage de Charlemagne qu'ils ont usurpée sur la rive gauche du Rhin, et qu'il chasse du palais d'Aix l'un de ceux-ci Othon II en 978, il semble nous l'avons fait remarquer ne pas penser, suivant le témoignage de l'historien contemporain Richer, au caractère que Charlemagne avait pu donner à cette résidence. C'est dans un écrit d'origine germanique, dans les Annales de Saint-Gall, que ce caractère est rappelé par la qualification qu'elles appliquent dans cette occasion à Aix, relativement à Lothaire, *Aquisgrani tanquam sedes regni patrum suorum*[1]. Les Annales de Saint-Gall suivent en cela un courant d'idées et d'opinions qui règne au XIe siècle — nous allons dire comment — en Germanie surtout, où elles se manifestent alors et peut-être même dès le Xe siècle.

§ 4.

Les princes de race germanique mettent à ce moment la main sur l'héritage de Charlemagne, sur le titre notamment de souverain du Saint-Empire dont il était le fondateur. Les deux pre-

1. *Annales Sangallenses majores,* pars secunda, 919-1072. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.,* S., t. I, p. 80.

miers successeurs de Charlemagne dans cette dignité, Louis le Débonnaire et Lothaire Ier, avaient été intronisés à Aix en 913 et en 917, préalablement au couronnement impérial, lequel ne pouvait s'effectuer qu'à Rome par les mains du souverain pontife. Après cela, on ne trouve plus ni élection ni intronisation à Aix pour les empereurs carolingiens qui viennent ensuite. Mais, à partir du germain Othon Ier, la coutume en est reprise et observée rigoureusement. Avant de recevoir la couronne impériale à Rome, le souverain est élu et couronné roi à Aix, *rex Germanorum*, plus tard *rex Romanorum*, *rex Romanorum futurus imperator*, dit-on aussi. Par cette cérémonie on prétendait créer en faveur du titulaire un droit fondé sur ce qu'on appelait les institutions de Charlemagne, en vertu d'une théorie dont les données sont formulées dans le fameux diplôme attribué à ce prince, vidimé et confirmé en 1166 et en 1244, dont nous avons parlé (§ 2).

On trouve dans ces textes[1] la théorie germa-

1. Dans le diplôme attribué à Charlemagne, on lit : « Aquis « monasterium Stæ Mariæ ædificavi....., à domino Leone « romano pontifice hujus templi consecrationem impe- « travi....., accivi etiam cum illo romanos cardinales, epis- « copos quoque Italiæ et Galliæ..... clerum multum..... prin- « cipes regni nostri tàm Italiæ quàm Saxoniæ, tàm Bavariæ « quàm Alamaniæ, et utriusque Franciæ tàm orientalis quàm « occidentalis..... Illic merui obtinere..... ut in templo eodem « sedes regia locaretur....., et caput Galliæ trans Alpes habe- « retur....., ac in ipsâ sede reges successores ut heredes regni

nique de l'identité du *regnum Germanicum*, *seu Theutonicum*, et du *regnum* de Charlemagne dont les princes de race germanique se prétendaient les héritiers et successeurs; théorie greffée sur le tableau des institutions attribuées au fondateur; celles-ci comportant expressément l'initiation du nouveau souverain c'est-à-dire son élection et son couronnement royal à Aix, *sedes regia*, *caput regni*, avec l'obligation incombant au pontife de lui donner en conséquence, et sans qu'aucun empêchement pût y faire obstacle, *sine ullâ interdictione*, la consécration impériale à Rome. Telle est la théorie à la date de 1166. Nous trouvons un exemple de sa mise en pratique, sous la date de 1198 notamment, dans la lettre adressée au pape Innocent III par les princes ecclésiastiques et laïcs de l'Allemagne qui avaient en cette année porté leurs suffrages sur Othon IV, fils de Henri duc de Saxe[1].

« initiarentur, et dehinc imperatoriam majestatem Romæ « sine ullâ interdictione..... exequerentur. »

Dans son vidimus confirmatif, Frédéric I[er] ajoutait et dans le sien Frédéric II répétait : « Igitur ipsam civitatem Aquis- « granum....., quæ caput et sedes regni Theutonici est, sub « nostram imperialem tuitionem suscepimus. » — Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, 1713, p. 6.

1. Il est dit dans leur lettre au pape : « ..... Dominum « Ottonem..... ad Romani regni fastigium..... elegimus,..... « ipsumque in Augustorum sede, à Karolo magno apud « Aquisgranum huic dignitati deputatâ, locavimus et coronâ « et diademate per manum..... Coloniensis archiepiscopi..... « decoravimus. Nos autem..... qui..... dictum..... Ottonem

L'élection et le couronnement royal à Aix sont ainsi érigés en principe par les souverains et les princes de nation germanique comme une institution due à Charlemagne, après avoir été à peu près mis en oubli par ceux même de sa race. A partir d'Othon Ier l'observation de ces usages n'est plus guère omise, pour ce qui est du couronnement royal surtout. Mais au XIIe siècle les élections deviennent rares à Aix, dont la position excentrique pour les Allemands pouvait être un obstacle à la réunion facile des électeurs. Ceux-ci se réduisent graduellement en nombre, pour s'arrêter finalement au chiffre fixe de sept, en même temps qu'après s'être réunis dans des lieux divers, à Worms, à Coblence, à Mayence, à Bamberg, à Mulhausen, ils s'habituent graduellement aussi à se rendre pour cet objet à Francfort. L'élection de Guillaume en 1247 a encore lieu à Aix ; c'est ce semble la dernière qui y ait été faite. Les attaches entre la royauté germanique et la dignité impériale sont désormais fixées ; les traditions carolingiennes qui ont pu y aider paraissent moins nécessaires. L'usage du couronnement continue cependant longtemps encore à Aix, qui conservait les joyaux et ornements consacrés à cette cérémonie.

« in regem elegimus..... paternitati vestræ dignum suppli- « care duximus, quatenus..... ipsius electionem ac consecra- « tionem auctoritate vestrâ confirmare et imperiali corona- « tioni annuere..... dignemini. » — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. II, p. 204.

Le déclin de ces institutions commence vers le XIIIe siècle, où s'accentue leur désuétude graduelle. Au milieu du XIVe siècle, la bulle d'or de Charles IV enlève formellement et définitivement en 1356 à Aix l'élection royale qu'elle donne à Francfort. La bulle fixe également le régime électoral et le rôle déterminé des sept électeurs. Quant au couronnement il continue à se faire à Aix jusqu'en 1531, où a lieu encore celui du frère de Charles-Quint, Ferdinand Ier, le dernier qu'on ait vu s'y accomplir.

Aix perd ainsi au XVIe siècle le couronnement, après avoir perdu aux XIIIe et XIVe l'élection. En 1562 Maximilien II est couronné, comme le sont après lui ses successeurs, à Francfort. Aix dans ces circonstances prête les ornements nécessaires, sous bonne garantie et moyennant reconnaissance formelle de son droit ; ce qui lui est naturellement accordé sans difficulté, mais aussi sans autre conséquence. Il n'y a plus là qu'un souvenir. On ne voit plus depuis lors ni élection ni couronnement dans la vieille résidence de Charlemagne.

Nous pouvons maintenant apprécier ce qu'ont été pour Aix-la-Chapelle les créations de son grand fondateur, ce qu'après un long règne il y a laissé avec le caractère de *sedes regia*, capitale en quelque sorte de son empire, et ce que cet état de choses a duré. C'est à cette situation que se rattache, nous le verrons, la dénomination actuelle

d'*Aix-la-Chapelle*. Quant à celle d'*Aquæ Granni* qui l'a précédée et qui s'est conservée tant qu'a duré l'usage du latin, c'est au régime des institutions gauloises qu'elle appartient.

Nous allons nous expliquer sur cette dernière question avant d'aborder les considérations qui peuvent concerner l'autre.

II. Aquæ Granni.

§ 5.

Aix-la-Chapelle n'est signalé nulle part avant la seconde moitié du VIIIe siècle, et n'est cité dans aucun texte de l'antiquité romaine. On a proposé d'identifier avec cette ville le *Coriovallum* qui, suivant l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, se trouvait entre *Atuaca* (sic) (Tongres?) et *Juliacum* (Juliers). On n'a pas pu cependant justifier cette attribution[1]. En réalité on ne

1. Cette attribution ne semblait pas inadmissible à Teschenmacher qui s'en explique dans ses *Annales Cliviæ*, etc. (1638). Elle a été reprise de nos jours, sans beaucoup d'insistance du reste, par M. de Coster, dans un travail sur le nom d'Aix-la-Chapelle reproduit par la *Revue de numismatique belge* (1859). M. de Coster rapproche du nom de *Coriovallum* celui de *Corialfo* qui figure sur un *triens* mérovingien trouvé dans le pays de Liège. Quelque rapport qu'il puisse y avoir entre *Coriovallum* et *Corialfo*, resterait à établir en faveur de la thèse en question un lien pour les rattacher à Aix-la-Chapelle. C'est ce que ne fait pas M. de Coster, qui se borne à proposer finalement, comme étant le nom de

retrouve avec certitude Aix-la-Chapelle dans aucun document historique antérieur à la première partie des Annales de Lauresheim et aux écrits d'Éginhard qui sont de la fin du VIII[e] siècle et du commencement du IX[e]. Après cela on rencontre fréquemment son nom dans les annales et les chroniques, le plus souvent sous la forme simple *Aquæ* et ses différents cas, *Aquis*, *Aquas*, *Aquarum*. Il figure en outre dans un grand nombre de diplômes, à commencer par ceux de Charlemagne, datés de cette résidence, sous la forme composée ordinairement, et au cas indirect, *Aquis Granni*. Ajoutons que cette forme se dénaturant à la longue donne celle d'*Aquisgranni* ou *Aquisgrani*, qu'on croyait devoir écrire en un seul mot au lieu d'*Aquis Granni* en deux mots qui est la forme correcte et la seule admissible. Cette transformation peu apparente a pu passer inaperçue. Elle est certaine cependant, comme le prouve l'existence de la forme *Aquisgranum*[1], dont on

cette ville avant Pépin père de Charlemagne, *Aquisgranum*, dénomination qui n'existait pas alors et qu'on ne rencontre guère avant le XII[e] siècle; composée assez incorrectement vers ce temps sur celle d'*Aquæ Granni* — nous le montrons ici même — la seule qui existât à l'époque carolingienne. *Aquæ Granni* représentait, comme on le verra, une dénomination beaucoup plus ancienne et d'origine purement gauloise, nécessairement antérieure à l'époque romaine, à laquelle appartiennent l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les conséquences qui découlent de ces observations.

1. *Aquisgranum* n'apparait qu'à une époque tardive. Nous

avait fait le nominatif imaginaire du prétendu génitif *Aquisgrani* (*Aquis Granni*). On trouve même chez les modernes l'adjectif *aquisgranensis* formé sur ce thème incorrect.

Malgré l'apparition tardive du nom d'*Aquæ Granni*, au VIII[e] siècle seulement, dans les documents, il n'est pas douteux que le lieu n'ait été connu antérieurement déjà, ne fût-ce que pour les sources thermales auxquelles il doit son nom. C'est ce que suffirait à prouver la forme seule de ce nom *Aquæ Granni* qui représente une dénomination gauloise, remontant vraisemblablement à une date antérieure à la conquête romaine elle-même, et impliquant pour ces temps reculés l'usage probable de ces eaux, auquel s'associait comme on le verra un culte local; ce qui n'allait pas sans des installations et constructions se rapportant à cette double destination.

Que les Romains aient à leur tour créé, dans le lieu signalé ainsi, des établissements semblables à ceux qu'ils ont laissés partout où s'est rencontrée dans les mêmes conditions une situation analogue, c'est ce dont on ne saurait guère douter non plus. Il ne reste cependant, quoiqu'on ait dit le con-

en citerons des exemples dans deux documents de 1166 et de 1198, donnés le premier par Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, p. 6; le second par Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. II, p. 204. Les textes qui, sous les dates de 1166 et 1198, contiennent la dénomination *Aquisgranum* sont reproduits ci-dessus, dans deux notes, au commencement du paragraphe précédent.

traire, presqu'aucune trace matérielle de ces établissements anciens; mais on a des raisons de penser qu'il en subsistait encore quelque chose au temps de Charlemagne, suivant une tradition dont le souvenir ne s'était pas encore effacé au XIIe siècle, — nous avons dit deux mots à ce sujet à propos du prétendu diplôme de Charlemagne (§ 2), — aujourd'hui il n'en existe plus rien. On a parlé de fréquentes découvertes en ce lieu de monnaies, d'antiquités et d'inscriptions romaines, sans rien préciser du reste à cet égard[1].

Des monnaies romaines trouvées dans la localité ou dans ses environs ne prouveraient pas grand'-chose; il s'en trouve partout, même dans des lieux qui n'ont jamais été habités. Quant à des inscriptions ayant la même origine, ni les histoires locales ni les recueils épigraphiques n'en contiennent aucune mention. On signale seulement, comme ayant été

1. M. de Golbéry, dans ses *Considérations sur le département de la Roër* (1811), dit que « des monnaies, des inscrip- « tions et d'autres traces romaines découvertes autour de « l'ancien palais et des bains de l'empereur confirment..... « l'existence de l'établissement que les Romains y avaient « formé. » M. de Coster en 1859, dans un travail que nous avons cité tout à l'heure, parle de son côté, sans préciser davantage, et d'après Teschenmacher, de médailles et d'antiquités romaines fréquemment exhumées, dit-il, à Aix-la-Chapelle. Teschenmacher, dans ses *Annales Cliviæ*, etc. (1638), ne mentionne à ce sujet que des monnaies, *romani nummi;* quant aux antiquités, *romanæ antiquitatis reliquiæ,* il exprime formellement le regret que jusqu'à lui on n'en ait trouvé aucune.

recueillis dans ces derniers temps (1884) à Aix-la-Chapelle, des fragments de tuiles et de briques antiques portant des marques de légions romaines[1]. Ce serait là tout ce qui resterait maintenant du séjour des Romains dans le pays. Ce qu'ils avaient construit a dû périr dans les invasions des IVe et Ve siècles. Nous venons de dire que, suivant une tradition subsistant encore au XIIe siècle, Charlemagne avait pu en voir quelques restes. C'est sans doute dans les mêmes conditions que Pépin son père avait trouvé les lieux au VIIIe siècle.

A cette époque, Aix *Aquæ Granni* était probablement, nous l'avons dit (§ 2), une villa, un domaine appartenant au groupe de ceux qui formaient avec Landen, Jupille, Héristal, etc., l'héritage dans cette contrée de la famille des Pépin, souche des Carolingiens. En 765, 766, Pépin père de Charlemagne est dit avoir célébré les fêtes de Noël puis celles de Pâques suivantes à Aix, *Aquis Granni*. Il y avait passé vraisemblablement l'hiver. C'est la première mention historique qui soit faite de ce lieu. Elle appartient aux Annales de Lauresheim et d'Éginhard[2].

Depuis lors on ne perd plus de vue Aix, *Aquæ*

1. On a lu sur 14 fragments de ces tuiles (*tegulæ*) les marques : *Legio I minervia; Legio X; Legio X gemina; Legio X gemina felix; Legio X gemina pia felix; Cohors I.* — Lersch, *Zeitschrift des aachener geschichtsvereins*, t. VII, 1885. — Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. VI, 1886.

2. *Laurissenses et Einhardi Annales*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 144.

Granni, signalé successivement dans les Gaules, *Galliæ;* dans la *Francia*, la *Francia orientalis;* dans le *Lotharii regnum*, *Lotharingia*, qui lui doit un jour la dénomination accidentelle de *regnum Aquis* (855); portion de l'héritage des Carolingiens envahie au xᵉ siècle sur les derniers de la race par les princes germaniques, qui pour une bonne part fondent sur cette possession, sur celle d'Aix en particulier, *Aquæ Granni* siège royal de Charlemagne, leurs prétentions à l'Empire, au *sacrum Romanum imperium*, dit par la suite *Romanum imperium natione Germanicum* ou *imperium Germanicum seu Teutonicum* (§ 4). A la fin de cette longue évolution nous trouvons aujourd'hui Aix-la-Chapelle sur la lisière d'un pays de langue allemande proche la ligne de séparation de cette langue et du wallon qui est un dialecte du français. Ces faits trouvent dans l'histoire leur explication. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces considérations.

§ 6.

Dans le monde romain, le nombre était grand des lieux nommés *Aquæ*. Le singulier *Aqua* était particulièrement réservé à la qualification des fontaines et des sources qui les alimentaient, celles notamment de la ville de Rome, *Aqua Appia*, *A. Augusta*, *A. Claudia*, *A. Marcia*, *A. Tepula*, *A. Virgo* et autres; cette règle n'a cependant rien

d'absolu. On trouve des exemples de l'emploi du singulier *Aqua*, mais plus généralement du pluriel *Aquæ*, pour désigner une localité remarquable à divers titres par ses eaux. Le plus souvent alors, le mot *Aquæ* est accompagné d'un qualificatif en rapport avec cette particularité; mais quelquefois aussi il est employé seul. Les anciens itinéraires en fournissent dans cette condition de nombreux exemples, sous les formes *Aquæ*, *Aquis* et *Ad aquas*. Dans d'autres cas, *Aquæ* est comme nous venons de le dire accompagné d'un qualificatif, *Aquæ calidæ*, par exemple, *Aquæ Herculis*, *Aquæ populaniæ*, *Aquæ sextiæ*.

Vincent de Vit, qui est loin d'avoir épuisé la matière, cite dans son *Onomasticon*[1] 74 exemples de dénominations locales ainsi constituées. Dans le nombre, déduction faite de la moitié à peu près dont l'explication nécessiterait quelques recherches, 12 se rapportent aux qualités spéciales de ces eaux, comme *calidæ*, *frigidæ*, *siccæ*, etc.; 6 à des noms de peuples, *Bilbitanorum*, *Convenarum*, *Helveticæ*, *Statiellorum*, *Tarbellicæ*, *Vocontiæ;* 20 à des noms de villes, *Bajanæ*, *Cæretanæ*, *Caritanæ*, *Cumanæ*, *Neapolitanæ*, *Nepesinæ*, *Patavinæ*, *Pincianæ*, *Pisanæ*, *Populoniæ*, *Regiæ*,

1. *Totius latinitatis onomasticon, operâ et studio doct. Vincentii de Vit lucubratum,* in-4°, Prati, t. I, 1859-1867. L'ouvrage est en cours d'exécution et ne comprend encore, avec le tome I, que le tome II, 1868, et le tome III, 1883, pour les lettres A-J.

Segestanæ, *Segetæ*, *Senanæ*, *Sinuessanæ*, *Tacapitanæ*, *Tatelis*, *Taurinæ*, *Thibilitanæ*, *Volaternæ;* 4 ou 5 à des noms d'hommes, *Augustæ*, *Ciceronianæ*, *Flaviæ*, *Sextiæ;* 5 à des noms de divinités, *Apollinares*, *Bormonis*, *Herculis, Neptuniæ*, *Sulis*[1].

Ce nom d'*Aquæ* a donné aux langues modernes diverses formes qui en dérivent : à l'italien *Acqui*, *Acqua*, *Acque;* à l'espagnol *Agua*, *Aguas*, *Aigua*, *Aigues;* à l'allemand *Aach*, *Aachen;* au flamand (?) *Aken;* au wallon (?) *Eich;* au français *Aix*, *Aiques*, *Aigues*, *Eigues*, *Acqs* (Dax), *Aixe*, *Aise* ou *Aize*. Il y a lieu de faire observer que la forme française *Aix*, si répandue, ne vient pas toujours du latin *Aquæ* mais quelquefois de formes originaires différentes, comme *Haiæ*, *Aiatia*, *Elsa*, *Ez* (l'île d'Aix), *Aize*, *Aise*. On doit remarquer encore qu'en des localités dénommées *Aquæ*, le latin n'a pas toujours engendré les formes que nous venons d'indiquer, et que la dénomination antique est parfois représentée par un équivalent, comme *Bad*, *Baden*, en allemand ; *Bath*, en anglais ; *Bains*, *Bagnères*, *Bagnoles*, *Fontaines*, en français.

En donnant tout à l'heure d'après de Vit des exemples de dénominations antiques formées avec le latin *Aquæ*, nous avons dit que l'énumération

1. *Aquæ Sulis* que de Vit, comme presque tous les auteurs, donnent à tort sous la forme *Aquæ Solis,* est le nom antique de Bath en Angleterre. — Hübner, *Corpus inscript. latin.* Berolin., 1873, t. VII, p. 24.

qu'il en fournit quoique abondante est loin d'être complète. Il serait facile d'y signaler des lacunes. Nous en citerons une qui nous intéresse tout spécialement : *Aquæ Granni*, Aix-la-Chapelle, ne figure pas sur sa liste, non plus que *Aquæ Gratianæ*, Aix en Savoie, dénominations antiques dont la réalité est absolument certaine.

Grannus est le nom d'une divinité; le fait n'est pas douteux. Il a été contesté cependant, notamment par l'auteur le plus récent qui ait eu à se prononcer sur ce sujet, Vincent de Vit, qui dans son *Onomasticon* fait de *grannus* un adjectif attaché au personnage d'Apollon et formé, ou sur le nom d'un peuple septentrional *Grannii* particulièrement adonné au culte de ce dieu, ou sur celui d'une ville dans laquelle s'exerçait ce culte, ou bien encore sur un radical lui donnant le sens de bouclé, frisé, comme l'était la chevelure d'Apollon[1]. Malgré l'autorité de Saumaise invoquée à ce sujet, on ne saurait croyons-nous s'arrêter un instant à ces considérations et aux conclusions qu'on en tire. Le nom de *Grannus* est en effet associé dans bon nombre d'inscriptions à celui d'Apollon ; mais nullement comme adjectif et avec une des significations que nous venons de mentionner. *Grannus* est le nom d'une divinité étrangère au panthéon romain, et assimilée à Apollon dans les termes que nous allons indiquer.

1. De Vit, *Onomasticon,* t. III, 1883, p. 272.

§ 7.

Il n'est pas facile de se rendre compte de ce qu'étaient au juste, au point de vue de ces assimilations, les idées religieuses des anciens, chez les Romains notamment, vers la fin de la république. Leur mythologie était tout autre chose qu'un corps de doctrine dogmatique. C'était plutôt un assemblage d'opinions disparates, avec celle en quelque sorte fondamentale qu'aucun dieu n'était en possession d'une complète omnipotence; mais qu'ils étaient généralement doués d'une puissance spécialisée et par conséquent limitée. Elle admettait entre autres singularités deux notions assez voisines l'une de l'autre, celle de la multiplicité de plusieurs personnages divins sous une même dénomination et comme manifestations diverses d'une seule divinité; celle également de l'identification de plusieurs divinités ayant, sous des noms divers et généralement dans des pays différents, des attributions analogues ou identiques. C'est ainsi que les *theologi*, dit Cicéron, reconnaissaient plusieurs Hercule, plusieurs Vulcain, plusieurs Mercure, trois Jupiter, quatre Apollon[1]. D'un autre côté, dit-il encore, si ceux auxquels nous adressons un culte sont des dieux, pourquoi rejetterions-nous ceux que révèrent les peuples barbares, les étrangers : « *Si dii sunt illi quos colimus, cur... Barba-*

1. Cicero, *De naturâ deorum,* III, 21, 22, 23.

« *rorum deos repudiemus*[1] ? » Ces dieux, ajoute-t-il, ne sont après tout et au fond que la nature même des choses, et ne diffèrent souvent entre eux que par le nom. Les Égyptiens nomment Thot le dieu Mercure ; les Grecs appellent Diane et Apollon la lune et le soleil ; les Syriens nomment Astarté notre Vénus[2].

On voit comment les Romains avaient rapproché et fondu en un seul corps la mythologie des peuples étrangers et la leur, en identifiant entre eux les personnages divins, d'origine ou de noms différents ; ainsi, pour ce qui est des Grecs par exemple, Zeus avec Jupiter, Hera avec Junon, Hermès, Arès, Athéné, Aphrodite, Chronos, Dionysios avec Mercure, Mars, Minerve, Vénus, Saturne, Bacchus. Dans ce cas comme dans d'autres, où il s'agissait de réduire un des principes les plus tenaces de la résistance chez les peuples soumis à leur domination, cette fusion était féconde en résultats. Le génie politique s'y rencontrait avec l'esprit philosophique, qui vers le commencement de notre ère inspiraient également les dominateurs ; l'un et l'autre recevant de ce procédé une égale satisfaction. Les Romains, à cet égard, n'en usèrent pas autrement avec les Gaulois qu'avec les autres peuples.

Ainsi s'explique le célèbre passage de César sur

1. Cicero, *De naturâ deorum,* III, 19.
2. Cicero, *ibidem,* III, 20, 23.

les dieux des Gaulois : « *Deum maxime Mercurium « colunt. Hujus sunt plurima simulacra : hunc « omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum « atque itinerum ducem, hunc ad quœstus pecuniæ « mercaturas que habere vim maximam arbitran- « tur. Post hunc, Apollinem et Martem, et Jovem, « et Minervam. De his eamdem fere quam reliquæ « gentes habent opinionem : Apollinem morbos « depellere; Minervam operum atque artificiorum « initia transdere; Jovem imperium celestium « tenere; Martem bella regere*[1]. »

Il y a lieu de faire observer que dans ce passage l'écrivain romain intervertit les rôles ; que les Gaulois n'avaient nullement l'idée d'adorer Mercure, Apollon, Mars, Jupiter ni Minerve ; et que c'étaient au contraire les Romains qui prétendaient reconnaître d'après leurs attributions ces divinités dans celles que les Gaulois considéraient comme en étant également investies. Cette observation met les choses à leur véritable point de vue. Elle ne change rien d'ailleurs à leur signification pour notre thèse, qui est l'assimilation faite par les Romains des dieux gaulois aux leurs. Nous devions constater en passant que cette assimilation était une mesure politique des Romains et non une conception appartenant en propre aux Gaulois, comme semble le dire l'écrivain. Cela se comprend du reste parfaitement.

1. Cæsar, *De bello gallico*, l. VI, c. 17.

§ 8.

Dans le texte remarquable que nous venons de citer, César tait malheureusement les noms sous lesquels étaient adorés par les Gaulois les dieux auxquels il fait allusion. Il donne seulement à entendre que ces dieux n'étaient autres que les dieux romains énumérés par lui à cette occasion, en signalant les attributions communes aux uns et aux autres; attributions qui permettent leur identification, conformément au système exposé tout à l'heure (§ 7). Les monuments qui pourraient sur ce point remédier au silence de César font malheureusement défaut dans la plupart des cas. Dans l'un d'eux cependant, celui précisément qui concerne Apollon, il n'en est exceptionnellement pas de même, comme on va le voir.

Dans les documents de tout genre, textes d'écrivains ou inscriptions qui mentionnent Apollon, son nom est souvent accompagné de qualifications dont on a pu relever un grand nombre. L'*Onomasticon* de Vincent de Vit en fournit une centaine et au delà. Ces qualifications rappellent généralement soit un peuple voué au culte du dieu; soit un lieu, ville ou province, consacré par le souvenir de quelque particularité de ce culte ou de quelque fait de l'histoire du personnage divin; soit encore un des caractères qu'on sait lui appartenir, ou bien quelqu'un des actes ou offices qu'on lui attribue (§ 10).

On trouve en outre, mais plus rarement, associés aussi au nom d'Apollon ceux d'autres divinités qu'on peut d'après cela supposer rapprochées de lui par la communauté des attributions, ainsi que devaient l'être les Dieux qu'on a lieu de croire visés à ce titre, quoique non mentionnés expressément, dans le texte de César cité tout à l'heure.

§ 9.

Les dieux dont les noms sont ainsi associés dans divers documents à celui d'Apollon sont, avons-nous dit, peu nombreux. Nous avons à citer comme tels *Vejovis*, *Mithra*, *Belenus*, *Borvo*, *Vindonnus*, *Mogounus*, *Toutiorix*, *Livius* (ou *Livicus*), *Siannus* et *Grannus*.

Vejovis est une vieille divinité italique dont Pline mentionne une très ancienne statue en bois de cyprès. C'était un dieu méchant et redouté qu'on a pu rapprocher à ce titre d'Apollon aux flèches meurtrières.

Mithra est un dieu oriental dont le culte a été importé tardivement en Italie, et auquel un grand nombre de monuments appliquent les qualifications d'*invictus*, de *Sol invictus*, qui fixent son caractère. Par là s'expliquent les rapprochements entre sa personne et celle d'Apollon, qui était aussi, suivant une de ses nombreuses attributions, un dieu solaire.

Belenus était un dieu du *Noricum* dont on trouve

des traces jusqu'à Aquilée, où son culte aurait encore subsisté, dit-on, à la fin du VI[e] siècle de notre ère. Une dédicace FONTI BEL(*eno*) sur un autel venant d'Aquilée paraît rattacher Belenus à la catégorie des divinités qui présidaient aux sources, aux eaux salutaires ; ce qui constitue un point commun entre ses attributs et ceux d'Apollon *medicus*. Il en serait de même, à un autre point de vue, d'une inscription, ANTINOO ET BELENO PAR ÆTAS FORMAQVE etc., d'où semblerait ressortir pour Belenus des avantages de jeunesse et de beauté qui caractérisent aussi Apollon. Tout cela est d'accord avec la dédicace *Apollini Beleno* que donnent plusieurs inscriptions, et avec l'identification des deux personnages divins par Ausone[1], suivant lequel aussi *Belenus* aurait été un dieu gaulois.

Borvo est un dieu gaulois assimilé à Apollon suivant la dédicace DEO APOLLINI BORVO(*ni*) fournie par des inscriptions trouvées à Bourbon-Lancy et à Bourbonne-les-Bains, avec plusieurs portant également, mais sans l'accompagnement d'aucun autre, son nom DEO BORVONI ; ce qui lui donne le caractère d'une divinité présidant aux sources et particulièrement aux eaux thermales[2] ; assimilée pour cette raison à Apollon,

1. Ausonii, *De professoribus Burdigal. carmen*, v. 4 et 10. — Phil. à Turre, *De Beleno dissertatio*, dans *Monum. veteris Antii*. Romæ, 1700, p. 275.

2. Bougard, *Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains*, in-4°, 1882.

dont un attribut reconnu et signalé dans le texte de César était de guérir, *morbos depellere*.

Vindonnus, dieu gaulois guérisseur comme Borvo, jouait à ce titre le même rôle que lui, dans une localité dont il ne reste plus rien, pas même le nom, sur le territoire du village d'Essarois dans le département de la Côte-d'Or[1]. Son caractère est déterminé par la trouvaille faite dans ce lieu de quatre inscriptions portant son nom ; associé dans l'une d'elles à celui d'Apollon sous la forme DEO APPOLLINI VINDONNO, rapproché dans une autre de celui des sources VINDONNO ET FONTIBVS. Ces monuments étaient accompagnés de plusieurs ex-voto signalant des guérisons et l'accomplissement de vœux formés à cette occasion.

Mogounus est un nom qui paraît avoir eu plusieurs formes analogues, savoir : MOGO (?) d'où MOGON(*i*), MOGONT(*i*), MOGTI, MOGONINON ; — MOGOVNVS (?) d'où MOGOVNO ; — MOVNVS (?) d'où MOVNO. Ces formes nous sont fournies par des inscriptions provenant toutes d'un même lieu, Resingham en Angleterre, à l'exception de deux seulement : MOGONINON qui figure dans une inscription trouvée en Espagne, et MOGOVNO dans une autre trouvée en Alsace au siècle dernier. On a rapproché ces formes des mots irlandais *mochta*, *mogda*, grand, glorieux, puissant, qui se rapportent au radical *mog*,

1. H. Thédenat, *Apollo Vindonnus*. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1888, t. XLIX, 1889, 207-219.

variante irlandaise de *mag*, grand[1]. *Mogounus*, qui pourrait ainsi se rattacher par sa formation aux vieilles langues de la Bretagne, désignerait une divinité de cette contrée. Ajoutons que dans deux dédicaces citées par de Wal[2], le nom de ce dieu, MOGON(*i*), MONGONT(*i*), est accompagné de la qualification VITAE RESTITVTORI, qui le signale comme un dieu guérisseur, susceptible d'être à ce titre rapproché d'Apollon. L'inscription trouvée en Alsace que nous venons de mentionner donne la dédicace APOLLINI GRANNO MOGOVNO, où le qualificatif MOGOVNO semble se rapporter plutôt à Grannus qu'à Apollon, auquel dans ce cas il ne se relierait qu'indirectement par cet intermédiaire. Disons cependant que dans ce texte *Granno* et *Mogouno*, l'un après l'autre, se rapportent croyons-nous directement et également, comme les deux termes d'une énumération, à *Apollini*. On voit qu'il y a lieu de mentionner le dieu Mogounus comme un de ceux qui sont identifiés au dieu Apollo. A quoi l'on peut ajouter que Mogounus est un dieu d'origine vraisemblablement britannique qui n'était pas inconnu dans les Gaules, où nous trouvons son

1. Étymologie donnée dans une note de M. d'Arbois de Jubainville qui accompagne un travail sur MOGONTIA. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLI, 1880, p. 9.

2. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, in-8°. Trajecti ad Rhenum, 1847, n°s 170, 171.

nom associé à celui de Grannus, dieu gaulois comme on le verra.

Toutiorix n'est connu que par une inscription unique donnée par Orelli n° 2059, où son nom est joint à celui d'Apollon dans la dédicace APOLLINI TOVTIORIGI. Le cas indirect *Toutiorigi* implique le nominatif *Toutiorix*. On ne sait rien de plus de cette divinité, à laquelle la forme de son nom donne un caractère gaulois prononcé. On peut, au sujet de cette forme et des conséquences qui paraissent en découler, rapprocher *Toutiorigi* d'une forme analogue *Albiorigi* donnée par une dédicace MARTI ALBIORIGI que fournit une inscription trouvée à Avignon[1].

Livius (ou *Livicus ?*) est connu par une inscription trouvée à Bonn[2] et portant la dédicace APOLINI LIVIO; ce dernier mot lu aussi LIVIC(*o*).

Siannus se révèle également dans une dédicace, APOLLINI SIANNO, gravée sur une pierre conservée à l'église Saint-Pierre à Lyon[3] et vraisemblablement trouvée dans cette ville ou dans son voisinage.

Grannus est de tous ces personnages divins celui qu'on voit mentionné le plus fréquemment dans des documents historiques, où son nom figure soit seul, soit associé comme complément à

1. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, in-8°. Trajecti ad Rhenum, 1847, n° 292.
2. *Idem*, n° 164.
3. *Idem*, n° 250.

celui d'Apollon, dans des conditions analogues à celles où se présente cette association pour les dieux précédemment indiqués, notamment sur les monuments relatifs au régime des sources thermales. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet qui est un des objets principaux du présent travail.

Parmi les dix personnages divins dont nous venons de signaler les noms rapprochés sur les monuments de celui d'Apollon, défalcation faite de deux d'entre eux, *Vejovis* dieu italique et *Mithra* dieu oriental, auxquels il est assimilé, comme dieu redouté pour ce qui est du premier, comme dieu solaire vraisemblablement pour ce qui regarde le second, les huit autres sont des dieux gaulois, presque tous réputés dieux guérisseurs (Vindonnus et Mogounus) et présidant aux fontaines salutaires, aux eaux thermales (Belenus, Borvo, Vindonnus, Grannus).

Cette observation explique et justifie dans la mesure que nous avons indiquée l'assertion de César, qu'Apollon aurait été adoré par les Gaulois comme le dieu dont la vertu spéciale était de guérir, *morbos depellere*, assimilé pour cette raison, suivant les monuments, à certains dieux indigènes, la plupart en possession, nous venons de le voir, de la même attribution, Belenus, Borvo, Vindonnus, Mogounus, Toutiorix, Livius (ou Livicus?), Siannus et Grannus.

§ 10.

Apollo Grannus figure dans un certain nombre d'inscriptions. Nous en connaissons 18 dont 15 ont été relevées en 1847 d'après divers recueils par J. de Wal, qui les donne dans son Épigraphie de la mythologie septentrionale, publiée à cette date[1]. Les 3 autres, découvertes ultérieurement, sont décrites dans l'annuaire de la Société des amis de l'antiquité de Bonn, 1875 et 1876[2], et dans les Mémoires de la Société éduenne 1876[3]. Suivant les renseignements fournis avec les descriptions de ces monuments, ils auraient été trouvés en Wurtemberg (à Neustadt, à Ennetach), en Bavière (à Issing, à Lauingen et à Famingen), dans la région du Rhin (à Horburg en Alsace, à Trèves, à Bonn, à Erp, à Bretten, à Arnheim), en Bourgogne (à Branges près Autun), en Écosse (près Borthwick). Parmi les 15 monuments cités par de Wal, il en est un toutefois signalé à Rome et dont la provenance est inconnue. Il n'y a pas de doute néanmoins, d'après ces indications, qu'*Apollo Grannus* ne soit en Gaule un dieu indigène.

Longtemps on a pu croire que, dans cette double

1. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, in-8°, Trajecti ad Rhenum, 1847, n°s 121 à 133, 315 et 316.

2. *Jahrbücher des Vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande*. Bonn, LV, 1875, p. 243; LVII, 1876, p. 199.

3. *Mémoires de la Société éduenne*, 1876, p. 522.

dénomination, *Grannus* était une épithète analogue à celles qu'on trouve, en grand nombre et dans une infinie variété, associées au nom d'Apollon (§ 8). Suivant quelques-uns le mot *Grannus* viendrait du nom d'un lieu voué au culte de ce dieu et devrait être classé avec ceux de *Actiacus*, *Aeginetes*, *Capitolinus*, *Cynthius*, *Delius*, *Delphicus*, *Didymæus*, *Grynæus*, *Hyperboreus*, *Leucadius*, *Lycius*, *Palatinus*, *Pythius*, *Rhamnusius*, *Smintheus*, *Temenites*, *Thymbræus*, *Thyræus*, *Tuscanicus*, *Zerynthius*, qui ont ce caractère. On avait également pensé, dit Forcellini, à rapprocher du nom de *Grannus*, pour des raisons analogues, celui de la ville de *Gran* jadis *Strigonia* en Pannonie, dont il existe des restes importants. Le surnom d'*Hyperboreus* mentionné ci-dessus avait paru aussi justifier un rapprochement du même genre que permettait la ressemblance de la forme *Grannus* avec le nom d'un peuple septentrional, *Grannii*, cité par Jordanès comme habitant la Scandinavie, *Scanzia*, qu'il croyait une île.

D'autres hypothèses fondées sur des appréciations d'ordre différent faisaient entrer le mot *Grannus* dans la famille des épithètes visant les particularités connues de la chevelure d'Apollon, *acersecomes*, *auricomus*, *chrysocomes*. Le mot *grannus* serait dans ce cas en étroite relation pour la forme avec *grani*, moustaches, et pour le sens avec *cirrus*, boucle de cheveux, et s'appliquerait à la chevelure bouclée du dieu; de sorte que

grannus, dit de Vit dans son *Onomasticon*, serait l'équivalent de *cirratus* : « Ita ut grannus idem « sit ac cirratus, quod Apollini quam maxime « convenit. »

Ces conceptions étaient dominées par la considération qu'on ne trouvait dans les textes épigraphiques aucun exemple du mot *Grannus* détaché du nom d'Apollon comme désignant seul un dieu distinct. Personne à ce propos n'avait pensé au nom de localité *Aquæ Granni* qui eût suffi pour établir cette situation. On n'en a, il est vrai, de spécimen dans aucun texte épigraphique, mais on en trouve en revanche la reproduction dans un nombre considérable de textes littéraires parfaitement authentiques [1].

On ne saurait faire argument contre ces textes littéraires de l'observation qu'ils ne remontent pas très haut, et que les plus anciens ne sont que des VIII[e] et IX[e] siècles de notre ère. La moindre réflexion doit faire comprendre qu'attachée au lieu qu'elle désigne à cette époque, la dénomination *Aquæ Granni* ne correspondant plus alors depuis longtemps à la condition présente de ce lieu, se rapportait nécessairement à une condition toute différente et de beaucoup antérieure ; ce qui lui donne un caractère chronologique certainement égal sinon supérieur par sa date aux textes épigraphiques qui parlent d'*Apollo Grannus* lui-

1. Dans les dates des diplômes carolingiens surtout.

même. On remonte ainsi à des temps où *Grannus* ne s'était pas encore effacé dans son assimilation à Apollon. Cet effacement, du reste, pas plus pour le dieu *Grannus* que pour les autres dieux indigènes soumis à un régime analogue, n'allait jusqu'à l'annulation.

Tout permettait donc d'admettre l'existence individuelle de *Grannus*, en l'absence même d'une inscription propre à en fournir directement la preuve. Cette preuve surabondante, mais non dénuée d'intérêt, on la possède maintenant. On la doit à une découverte postérieure au travail d'ensemble de J. de Wal, où manquait en effet un monument épigraphique mentionnant *Grannus* indépendamment d'Apollon. Cette regrettable lacune est comblée.

§ 11.

En 1862 des travaux de démolition exécutés à Bonn dans une vieille maison voisine du Rhin procurèrent la découverte d'une inscription gravée sur une pierre provenant d'un autel antique, dans la dédicace duquel se lisait le nom de *Grannus*, avec ceux de plusieurs autres divinités. C'était la première fois qu'on trouvait ce nom mentionné dans une inscription individuellement et autrement que comme qualificatif ou complément de celui d'Apollon. La découverte fournissait une réponse topique à ceux qui, faute d'un monument épigraphique de ce genre, prétendaient

que *Grannus* était non pas le nom d'un dieu identifié comme d'autres à Apollon, mais une simple épithète rappelant un trait de l'histoire ou du culte de celui-ci, un lieu ou un peuple voués à ce culte, ou bien quelque qualité particulière de ce personnage divin. On se trompait en cela, et la dénomination du lieu nommé *Aquæ Granni* aurait suffi, nous l'avons fait remarquer (§ 10), pour le prouver. Cependant une inscription qui jusque là faisait défaut pour le même objet avait son importance. L'inscription, outre cette signification qu'on ne saurait lui refuser, a encore à d'autres points de vue un intérêt qui ne permet pas de la négliger.

La pierre trouvée à Bonn en 1862 conservée aujourd'hui au musée de cette ville a 0m95 de haut sur 0m60 de large et 0m31 d'épaisseur. Elle est décrite dans deux mémoires publiés en 1864 l'un par le docteur Zangemeister dans le musée de philologie[1]; l'autre signé J. Fr. avec une addition de F. Ritschl dans l'annuaire des amis de l'antiquité de Bonn[2].

§ 12.

L'inscription gravée sur la pierre de Bonn a 0m69 de haut; elle est composée de 18 lignes et ainsi conçue :

1. *Rheinisches museum für philologie. Neue folge*, XIX, 1864, p. 49-62.
2. *Jahrbücher des Vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande*, XXXVI, 1864, p. 116.

DIVVM · SODALIS · CENS(*uit*)
VERNO · DIE · ET · POST · SICANOS
POSTQVE · PICENTIS · V(*iro*)S
AC · MOX · HIBEROS · C(*elta*)S
VENETOS · DE(*l*)MATAS (*taur*)I
NA · REGNA · POST · FEROS · IAPV
DAS · GERMANIARVM · CON
SVLARIS · MAXIMVS · PAREN(*s*)
ADVLTAE · PROLIS · GEMINA(*e*)
(*l*)IBERVM · ARAM · DICAVIT
(*s*)OSPITI · CONCORDIAE
(*g*)RAN(*no*) · CAMENIS · MAR
TIS · ET · PACIS · LAR · IOVI(*s*)
(*et*) DEORVM · STIRPE
GENITO · CAESARI
(*l.*) FVLVIVS · C · F
MAXIMVS · LEG
AVG · PR · PR

Cette inscription qui réclamait la restitution de quelques lacunes a été expliquée avec sagacité par le docteur Zangemeister auquel on doit la remarque intéressante que ses 15 premières lignes représentent une pièce de 9 vers dont les coupures disparaissent dans la disposition épigraphique, et où les exigences de la prosodie permettent de rendre compte de certaines singularités de style qu'on y observe, en même temps qu'elles fournissent d'utiles justifications pour la restitution du texte altéré de l'inscription. M. Zange-

meister propose la lecture suivante des 9 vers et de cinq ou six mots non rhythmés qui les suivent :

Divum sodalis censuit verno die,
Et post Sicanos, postque Picentis viros
Ac mox Hiberos, Celtas, Venetos, Delmatas,
Taurina regna, post feros Japudas,
Germaniarum consularis Maximus
Parens adultæ prolis geminæ liberum
Aram dicavit sospiti Concordiæ,
Granno, Camenis, Martis et Pacis Lari,
Iovis et Deorum stirpe genito Cæsari,
L. Fulvius C. F. Maximus legatus Augusti propraetor.

M. Zangemeister ajoute à la restitution de ce texte quelques observations parmi lesquelles, sans nous arrêter à celles qui concernent les *divum sodales*, le *census*, la notion *verno die*, les peuples et provinces dont les noms sont rappelés et le *Germaniarum consularis*, nous prendrons celles seulement qui concernent *Grannus*, cité parmi les dieux auxquels est consacré l'autel, et *Fulvius Maximus* à qui est due cette consécration, personnage qui pourrait fournir la date approximative du monument.

Les divinités mentionnées dans l'inscription ont ce caractère particulier qu'aucune d'elles n'appartient à la classe dite des grands dieux. Ce sont la Concorde protectrice, *sospes Concordia*,

Grannus connu, dit le savant critique, par des monuments nombreux dans les pays du Rhin, où il est identifié à Apollon, les Muses *Camenæ*, un Lare qualifié *Martis et Pacis*, indication ajoute-t-il sans précédent et sans analogue, qui représente peut-être quelque génie protecteur à la fois dans la guerre et dans la paix, et enfin César, de la race engendrée par Jupiter et les dieux, *Jovis et Deorum stirpe genitus Cæsar*.

Le nom de *Grannus* est parfaitement à sa place parmi ces divinités d'un caractère spécial et qu'on peut qualifier d'ordre secondaire. Il y a lieu de faire observer que l'inscription n'a conservé intactes au commencement de sa 12e ligne que les 3 lettres RAN précédées de la place nécessaire à une seule lettre et suivies d'un espace que peuvent en remplir deux autres. Dans ces conditions le nom de *Grannus* est le seul qui d'après les catalogues mythologiques se présente comme pouvant s'adapter à ces particularités; ce qui rend tout à fait probable et à peu près certaine sa restitution en ces termes. Il est bon de remarquer aussi que le nom de *Grannus* est justifié en outre, dans cette restitution, par la structure rhythmée du vers où il figure ainsi.

Quant au *Divum sodalis*, *Germaniarum consularis Maximus*, nommé à la fin de l'inscription, *L. Fulvius C. F. Maximus legatus Augusti proprætor*, c'est nécessairement un grand personnage. M. Zangemeister se fondant sur divers indices propose

de reconnaître en lui le père de *Crispina*, épouse de Commode, mise à mort par celui-ci en l'an 184. Cette attribution placerait la date de l'autel découvert à Bonn dans la deuxième moitié du IIe siècle. En relevant cette indication nous ne pouvons nous dispenser de rappeler que le père de Crispina est nommé par les historiens ou Praesens, ou C. Bruttius Praesens; ce que constate d'ailleurs M. Zangemeister, tout en l'identifiant à L. Fulvius C. F. Maximus, en vertu de considérations qu'il ne présente pas du reste sans quelques réserves. Il y a donc lieu d'en faire également sur la date de la deuxième moitié du IIe siècle assignée en conséquence à l'autel de Bonn; autel dédié à plusieurs divinités entre autres à Grannus.

§ 13.

Nos conclusions sur ce personnage divin sont que *Grannus* était bien un dieu gaulois d'une personnalité distincte parfaitement assurée, appartenant à la catégorie des dieux guérisseurs préposés aux sources thermales, comme Borvo et Vindonnus notamment, et qu'à ce titre il avait donné son nom à celles aujourd'hui connues sous celui d'Aix-la-Chapelle, longtemps dénommées *Aquæ Granni;* que ce dieu gaulois guérisseur était certainement de ceux que les Romains avaient assimilés à leur Apollon, dieu guérisseur lui-même, « Apollo qui morbos depellit. » Cette assi-

milation antérieure vraisemblablement à notre ère, puisque César en explique la théorie, est pour ce qui concerne *Grannus* justifiée par des monuments gallo-romains dédiés à *Apollo Grannus :* monuments moins anciens il est vrai mais antérieurs encore au IVe siècle, date de la prédominance définitive du christianisme, après laquelle on a dû cesser d'en consacrer de semblables. Ajoutons que, malgré l'effacement de l'individualité de *Grannus* dans la dénomination d'*Apollo Grannus*, témoignage de l'identification des deux divinités, cette individualité est certaine, attestée qu'elle est par le nom de lieu *Aquæ Granni*, comme nous l'avons fait observer, et par la dédicace de l'autel de Bonn, dont il vient d'être question, où le nom de *Grannus* figure individuellement sur un monument datant du haut empire, de la seconde moitié du IIe siècle suivant toute apparence.

Pour ce qui regarde les eaux et la localité auxquelles *Grannus* avait donné son nom, *Aquæ Granni*, elles avaient pu recevoir antérieurement à la conquête romaine cette dénomination d'un caractère tout gaulois, qui avait dû persister depuis lors sans interruption dans le lieu auquel nous la trouvons attachée aux VIIIe et IXe siècles. Elle se rencontre alors dans des textes historiques portant cette date, et ultérieurement dans divers documents pendant tout le moyen âge, jusqu'à une époque où la transformation accidentelle de

la forme antique *Aquæ Granni* en celle d'*Aquisgranum*, vers le XII[e] siècle, montre qu'on n'avait plus de la première, à ce moment, qu'un souvenir imparfait et qu'on avait perdu depuis longtemps vraisemblablement celui de sa signification originaire.

En fournissant les explications qui précèdent, nous avons dit tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui, croyons-nous, de la première dénomination appliquée à Aix-la-Chapelle, *Aquæ Granni*, du nom d'un dieu gaulois, *Grannus*, dieu guérisseur qui présidait aux sources thermales jaillissant dans ce lieu. Pour compléter la présente étude, il nous reste maintenant à parler de la seconde dénomination, encore usitée aujourd'hui, du même lieu, Aix-la-Chapelle.

III. Aix-la-Chapelle.

§ 14.

Le lieu nommé dans les textes latins du haut moyen âge *Aquæ*, *Aquæ Granni*, et plus tard, par corruption, *Aquisgranum*, a pris dans le français moderne le nom d'*Aix-la-Chapelle*. Cette dénomination vient de la basilique, cela n'est pas douteux, que Charlemagne y avait construite (§ 2). La première et la plus formelle indication que l'on possède à cet égard est fournie par un contemporain, Eginhard, dans ses Annales, où, parlant,

à la date de 829, de cet édifice, il le désigne ainsi : « Aquasgrani... sanctæ Dei genitricis basilica « quam capellam vocant[1] » (§ 21). Cette manière de s'exprimer marque très clairement que, dans l'application qui en était faite en ces termes, cette dénomination avait quelque chose d'insolite. Ç'aurait été, à ce qu'il semble, une innovation. Pour en reconnaître le caractère et la signification, il faut déterminer exactement le sens du mot *capella* et voir ce qui a pu motiver son emploi dans cette circonstance. C'est ce que nous essaierons de faire.

Dans le haut latin, *capella* est le diminutif de *capra*, et le mot a exclusivement la signification de chèvre ou petite chèvre[2]. Il ne s'agit de rien de semblable dans le texte en question. Dans le bas latin, qui est la langue du moyen âge et celle d'Eginhard en particulier, le mot *capella* paraît avoir perdu la signification qu'il avait dans le haut latin conformément à son étymologie[3], et il

1. « 829. ... paucis ante sanctum Pascha diebus, Aquas« grani terræ motus noctu factus, ventusque tam vehemens « coortus est, ut... sanctæ Dei genitricis basilicam, quam « capellam vocant, tegulis plumbeis tectam ex parte non « modicâ denudaret. » — Einhardi *Annales*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 218.

2. Forcellini, *Totius latinitatis lexicon à Furlanetto auctum, curâ Vincentii de Vit.* 6 vol. in-4°, Prati, 1858-1875; cum Indice, 1879.

3. Du Cange ne la mentionne pas dans le long article qu'il consacre au mot du bas latin *capella*. — *Glossarium*, t. II, p. 123-127.

en prend successivement plusieurs autres d'après des conditions d'étymologie qui auraient été, ce semble, toutes différentes. Dans la langue du moyen âge, *capella* est un diminutif de la forme *capa*, qui désigne soit un vêtement, un manteau, soit une boîte, un coffre. Le haut latin ne possède pas le mot *capa;* il possède le mot *cappa*, dont le sens est bonnet[1], et qui n'a pas de diminutif.

Dans le bas latin, le diminutif de *capa*, *capella*, a de nombreuses significations qu'on peut d'après leur sens distribuer pour les étudier en neuf groupes distincts où se trouvent rapprochées celles que relient entre elles des rapports évidents : 1° chape, manteau, petit manteau, vêtement ecclésiastique (§ 15); — 2° châsse, reliquaire, reliques (§ 17); — 3° mobilier sacré, garniture d'un autel, d'un sanctuaire, ornements sacerdotaux (§ 20); — 4° oratoire, chapelle, édifice religieux, cénotaphe (§ 21); — 5° archives, chancellerie, dépôt de titres et d'objets précieux (§ 25); — 6° personnel ecclésiastique, corps de chapelains (§ 26); — 7° halle, marché (§ 27); — 8° partie centrale et saillante d'une fibule (§ 27); — 9° appareil distillatoire (§ 27).

Du Cange fournit du mot *capella* des exemples pour presque toutes ces significations[2]. Celles-ci se distribuent assez naturellement dans les neuf

1. *Cappa : pilei genus*. Forcellini, *Lexicon*.

2. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel, 7 vol. in-4°, 1840-1850; t. II, p. 123-127.

groupes que nous venons de proposer. Quant aux groupes eux-mêmes, les rapports de l'un à l'autre peuvent ne pas être pour ce qui est de quelques-uns admissibles, quoiqu'ils le soient incontestablement pour d'autres. Nous présenterons, au cours des observations qui suivent, les considérations qui peuvent justifier ces rapprochements et celles qui paraissent leur être contraires. Quoi qu'il en soit de leurs rapports entre eux, ces groupes constituent chacun en quelque sorte une acception spéciale du mot *capella*. Nous allons les étudier l'un après l'autre.

§ 15.

Capella, chape, manteau, petit manteau (§ 14). Avec cette signification, le diminutif *capella* se rattache très correctement, pour le sens comme pour la forme, au mot *capa*, manteau, qui est très usité. L'emploi du diminutif dans ce sens est cependant assez rare. Du Cange en cite quatre exemples où *capella* correspond certainement à l'idée d'un vêtement ecclésiastique; mais ces textes, sauf un seul du XIIIe siècle (1266), ne portent pas de date et pourraient bien ne pas remonter très haut[1]. Il en fournit en outre un

1. « Capellæ mantica. » *Vita sancti Petri, abbatis Cavensis*, n° 15. — « Tunicâ cum capellâ tantum utens, et lineum « vestimentum non requirens. » *Vita sancti Walarici abbatis. Acta SS. Aprilis*, t. I, p. 22. — « Cæterum capellæ hroccus

encore qui serait du VIIe ou du VIIIe siècle, mais dont l'interprétation dans ce sens soulève quelques difficultés.

Du Cange emprunte ce dernier exemple à une formule de Marculfe où il est parlé du serment prescrit pour terminer certains débats judiciaires au plaid du palais. Dans cette formule, c'est le roi qui parle, et il s'exprime ainsi :

« ... In nostrâ vel procerum nostrorum prae-« sentiâ... fuit judicatum ut... in palatio nostro « super capellâ domni Martini, ubi reliqua sacra-« menta percurrunt, debeant conjurare quod... « etc.[1]. » D'après ce texte, le serment devait être prêté dans le palais du roi sur la *capella* de saint Martin, où se prêtaient habituellement les autres serments[2]. Cette formule est très claire et ne per-

« sive cuculla de sago unde hroccus fieri possit ad arbitrium « prioris erit. » *Statuta antiq. Corbeiensis monasterii*, l. I, c. 3. — « Fieri fecit mitram auream et plures capellas sericas. » *Chronic. amalfitanum* ad ann. 1266. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 123, col. 3.

1. Marculfi *Formulæ*, l. I, n° 38. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 396.

2. Tel est le sens de la locution *ubi reliqua sacramenta percurrunt*, c'est-à-dire *extant*, conformément à une remarque de Forcellini : « *percurro* in antiquis manuscriptis et editis « libris confunditur aliquando cum *procurro*... Procurrere « dicuntur quæ... extant. » — *Totius latinitatis lexicon*, éd. de Vit, t. IV, 1868, p. 579 et 891. — Bignon avait reconnu le sens vrai dans ce cas du mot *percurrunt*, qui se devine rien que par celui de la proposition où il est ainsi employé; mais il motive l'interprétation qu'il en donne par des considérations des plus singulières, comme on peut le voir dans

met, ce semble, aucune hésitation sur sa signification, sauf en un point de détail sur lequel on n'est pas d'accord, et qui pour nous a ici une importance toute particulière. Il s'agit du sens propre du mot *capella*, ou manteau ou reliquaire.

On trouve la confirmation avec la répétition de la formule dans deux documents authentiques et datés, où elle est reproduite non sans quelques légères variantes cependant qui peuvent avoir leur intérêt. Ces documents sont fournis par deux titres originaux empruntés aux archives de l'abbaye de Saint-Denys par Mabillon, qui les donne dans son traité de diplomatique[1]. Ce sont des jugements de plaids du palais, l'un rendu par le roi Thierry III en 680, l'autre promulgué par le roi Childebert en 710. Le serment y est ordonné, non pas tout à fait comme le dit la formule de Marculfe, *in palatio nostro super capellâ domni Martini*, mais, dans le texte de 680, *in oratorio nostro super capellâ domini Martini*, et, dans celui de 710, *in oratorio suo*[2] *seu capellâ sancti Marthini*.

En rapprochant ces deux derniers textes, on pourrait être tenté de penser que dans le second

ses notes sur les formules de Marculfe où il les expose. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 925.

1. Mabillon, *De re diplomaticâ*, in-fol., 1re édition, 1681, p. 470 et 483.

2. *In oratorio suo*, c'est-à-dire *in oratorio majoris domûs*. C'était celui-ci qui avait rendu le jugement promulgué par le roi, en 710.

le mot *seu* vient d'une mauvaise lecture de quelque abréviation du mot *super*, employé à la même place dans l'autre, ainsi que dans la formule donnée par Marculfe. Mais il y a lieu de considérer que les deux textes reproduits par Mabillon sont donnés par lui comme transcrits d'après les originaux mêmes, *ex autographo*, et il est difficile de croire que Mabillon ait pu commettre une pareille faute de lecture. Il faut donc accepter la forme *seu*. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette particularité (§ 22). Mabillon ne s'explique d'ailleurs pas très clairement touchant l'interprétation de ce texte, dans une note que contient à ce sujet son savant ouvrage.

§ 16.

De la note de Mabillon ressort l'assimilation à un *oratorium* de ce qui, dans la formule du serment, est qualifié *capella*. Cette assimilation pourrait correspondre à l'acception oratoire, chapelle, l'une de celles signalées tout à l'heure du mot *capella ;* nous aurons occasion de le rappeler plus loin (§ 22). Telle n'est pourtant pas l'opinion de Mabillon, qui, dans sa note, dit qu'il s'agit ainsi d'un meuble portatif, *oratorium portatile*, *oratorium regium*, *capella regia*, contenant les reliques particulièrement vénérées par nos rois, *sancta sua*, auquel la dénomination de *capella* venait, croyait-on, d'une de ces reliques insignes, le

manteau, *capa*, de saint Martin, dont ces rois se faisaient toujours accompagner dans leurs expéditions militaires, comme le rapporte, dit Mabillon, le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne[1]. Cette dernière notion est en effet consignée dans un passage de cet écrit sur lequel nous aurons à revenir (§§ 29, 30). Nous nous bornerons pour le moment à faire observer que, dans ce texte, le moine de Saint-Gall signale et nomme *capella* le lieu où le roi réunissait les secrétaires ou rédacteurs employés au service de sa chancellerie[2], ainsi que le lieu de dépôt (meuble portatif suivant Mabillon) des reliques, parmi lesquelles se trouvait le manteau, *capa*, de saint Martin.

Quoi qu'il en soit, c'est bien de ce dépôt royal de reliques que Mabillon entend parler, en lui appliquant à cause, dit-il, de cette *capa* qu'il contenait la dénomination de *capella*. Pour lui, le mot *capella*, qu'il rapproche de la locution *orato-*

1. « Oratorium hoc regium fuisse ac portabile puto, eoque « referendum quod habet monachus Sancti-Gallensis, in « libro primo de vità Caroli M. c. IV : ... propter cappam sancti « Martini, quam secum... ad bella portabant (Francorum « reges). » — Mabillon, *De re diplomaticâ*, 1681, notatio, p. 470.

2. « De pauperibus... quemdam optimum dictatorem et « scriptorem in capellam suam assumpsit (Carolus imp.). « Quo nomine Francorum reges, propter cappam sancti Mar- « tini quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressio- « nem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare sole- « bant. » — Monachi Sangallensis *Gesta Karoli imperatoris*, l. I, c. 4. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 732.

rium portatile, désigne évidemment une sorte de châsse ou reliquaire renfermant avec d'autres reliques, à ce qu'il semble, le manteau, *capa*, de saint Martin. Que ce manteau figurât parmi les reliques royales, c'est ce dont ne permettent guère de douter les témoignages du IXe siècle. Il y a lieu de remarquer cependant que, suivant Eginhard, le corps lui-même du saint évêque semble en avoir également fait partie au VIIIe siècle[1]. Rien ne s'opposerait dès lors à ce qu'on vît dans la *capella s*ti *Martini* du serment mérovingien à cette époque une châsse ayant pu contenir aussi bien le corps que le manteau de saint Martin, si cette *capella* était un reliquaire, comme le dit Mabillon. Nous n'insistons pas sur cette observation.

Telle était en effet, touchant la signification du mot *capella* dans les formules du serment mérovingien, l'opinion de Mabillon († 1707). Telle à peu près aurait été antérieurement, paraît-il, sur le même sujet, celle aussi de Bignon († 1656), lequel, dans ses notes, aux formules de Marculfe, dit que jurer ainsi sur la *capella* de saint Martin c'était jurer sur les reliques de ce saint conservées au palais[2], et que *capella* est employé ici

1. « (Tassilo dux) fidelitatem... regi Pippino... jurejurando « super corpus sancti Dionysii promisit... verum etiam « super corpus sancti Martini et sancti Germani... » — Einhardus, *Annales* ad ann. 757. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 141.

2. « Super capellam domni Martini, hoc est super reliquias

pour *capsa*[1]. Auparavant déjà, Fr. Pithou (✝ 1621) en avait dit assez sur le même objet, dans son Glossaire[2], pour donner à croire qu'il pensait de même, car dans l'Index des Capitulaires de Baluze, à la suite desquels sont reproduits et ce Glossaire et les notes de Bignon, les opinions de l'un et de l'autre, jugées identiques, sont comprises sous la même rubrique : « Capella, id est « capsa reliquiarum[3]. » On en vint à ce sujet jusqu'à supposer que le texte de la formule mérovingienne du serment devait être modifié, et qu'il fallait à *capella sti Martini* substituer *capsella sti Martini*, le diminutif *capsella* du mot *capsa* signifiant proprement reliquaire.

Du Cange proteste contre cette correction[4], non pas pour reconnaître que *capella* peut avoir le même sens que *capsella*, mais pour se rallier à l'opinion que *capella* signifie expressément ici petit manteau, *brevior capa*. Il motive cette inter-

« sancti Martini quæ in palatio asservabantur. » — Bignonii *Notæ ad Marculfum*. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 924.

1. « Capellam pro capsâ dici, in quâ martyrum ossa con- « derentur, vel hic locus evincit. » — *Idem*, col. 925.

2. Francisci Pithœi *Glossarium ad libros capitularium*. — *Idem*, col. 705-748.

3. Baluze, *Capitularia*, t. II, Index, col. 1588.

4. « Super capellâ domni Martini... sacramenta,... quo « loco quidam *capellam* dictam perperam putant pro *capsellâ* « in quâ sanctorum reliquiæ conduntur. Est enim brevior « sancti Martini capa, quam roccum sancti Martini vocat « Sangallensis (in vitâ Caroli Magni). » — Du Cange, *Glossarium*, vº *Capella*, t. II, p. 123, col. 3.

prétation par la considération que le moine de Saint-Gall, qui a écrit la vie de Charlemagne, compare ce manteau de saint Martin au vêtement de peau de mouton que portait l'empereur. Mais il y a lieu de faire observer que, chez l'écrivain du IXe siècle, ce rapprochement des deux vêtements ne concerne que leur valeur relative et non leur forme[1]. Ajoutons, pour ce qui regarde la forme du manteau de saint Martin, que le moine de Saint-Gall, qui écrit vers 885 et qui avait pu voir la relique, nomme dans cette occasion *roccus* ce manteau et donne en même temps l'idée qu'il était sans manches, qu'il permettait de dégager les bras, et qu'il couvrait la poitrine, indications qui s'accorderaient très bien, il faut le reconnaître, avec le fait que c'eût été un vêtement court pouvant justifier ainsi la qualification de petit manteau, *brevior capa*, *capella*, que Du Cange lui applique. Réserve faite touchant cette dénomination accidentelle de *roccus*, dont on ne connaît que cet exemple unique pour le manteau de saint Martin, celui-ci n'est jamais appelé, par le moine de Saint-Gall lui-même, autrement que *capa* dans les écrits divers où l'on s'accorde à reconnaître qu'il en est question.

1. « Ipse quidem Karolus habebat pellicium berbicinum « non multo amplioris praecii quam erat roccus ille sancti « Martini quo pectus ambitus nudis brachiis Deo sacrificium « obtulisse astipulatione divinâ comprobatur. » — Monachi Sangallensis *Gesta Karoli imperatoris*, libri duo. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 760.

La formule du serment mérovingien serait le seul texte où ce manteau de saint Martin serait nommé *capella*, si l'on devait dans ce texte interpréter ainsi ce mot au sens de *brevior capa*, petit manteau, conformément à l'opinion de Du Cange († 1688) et contrairement à celle de Fr. Pithou († 1621) et de Bignon (1656), expressément reprise par Mabillon († 1707). Suivant ces derniers, *capella* désignerait la châsse, le reliquaire contenant la *capa* de saint Martin plutôt que la *capa* elle-même. Nous aurons occasion de présenter un peu plus loin d'autres arguments encore en faveur de cette opinion (§ 18). L'interprétation de *capella* par *brevior capa*, petit manteau, dans la formule du serment mérovingien, a contre elle, on le voit, de sérieuses autorités.

Nous avons dit que, dans d'autres textes qui paraissent moins anciens, le mot *capella* s'entend d'un vêtement ecclésiastique, d'une chape, d'un manteau, ce dont on a des exemples (§ 15, note). Dans la locution *capella s*[ti] *Martini* également, il a été, nous le répétons, et il est encore interprété par quelques-uns dans le même sens. En discutant cette interprétation et en relevant les objections qu'elle soulève, nous avons entrevu quelques traits d'une explication différente de l'expression *capella*, explication qui la rattacherait à l'acception châsse, reliquaire, la seconde de celles que nous avons indiquées pour ce mot. Nous allons examiner à son tour cette acception.

§ 17.

Capella, châsse, reliquaire (§ 14). Avec cette signification, *capella*, sans changer de forme, est proprement un autre mot que dans l'acception précédente, et paraît avoir une étymologie différente. Il pourrait dériver ainsi, non plus de *capa*, manteau, mais de *capa*, auge, coffre, venu peut-être d'un mot grec, *κάπη* ou *κάπα*, dont on cite notamment un exemple dans le sens de reliquaire[1]. Le mot grec a pu donner *capa* au latin, si au contraire il ne lui est pas emprunté lui-même : question réservée dont nous nous contenterons de dire ici deux mots. La locution *capa* n'existe d'ailleurs pas dans la haute latinité, mais elle a été reçue dans le bas latin, où l'on n'en cite néan-

1. Ὁ τὴν κάπαν βαστάζων, *is qui capam ferebat*, dans le texte suivant d'un écrivain du VI[e] siècle, l'empereur Maurice, mort en 602 : « Γενομένων δε αὐτῶν ἐν τῳ τῆς παρατάξεως « τόπῳ ἵσταται ὁ ἄρχων καὶ μέτ' αὐτον ὁ βανδοφόρος οπισθεν δε « αὐτον ὁ τὴν κάπαν βαστάζων καὶ μετ' αὐτον ὁ τῆν τοῦβαν. » — Mauricius, Στρατηγικον, l. VIII, c. 11. Le mot κάπη, suivant Henri Estienne, signifie proprement crèche, *præsepe*. Son interprétation dans le sens de reliquaire, coffre contenant des reliques, résulte du rapprochement qu'on a fait du passage de Maurice avec des textes empruntés à deux écrivains, Sozomène († apr. 443) et Théophylacte Simocatta († vers 630), suivant lesquels les empereurs byzantins portaient avec eux à la guerre des reliques. Du Cange donne les textes de ces deux auteurs avec celui de Mauricius reproduit ici. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capa*, t. II, p. 120, col. 2.

moins d'exemple qu'à une date relativement récente[1].

Ces appréciations ne vont pas, dirons-nous, sans quelques objections qu'il est bon de signaler. Le mot κάπα, dans cette acception, n'appartient pas au grec ancien. Le texte du VI[e] siècle qui nous le fournit en contient avec lui deux autres qui sont dans le même cas : βανδοφορος, porte-enseigne, et τοῦϐα, trompe ou trompette; ce dernier est absolument latin, l'autre est formé sur le mot βανδον, *bandum*, *vexillum*, qui l'est également. Ces considérations font naître sur l'origine du grec κάπα quelques doutes. Cette origine serait-elle la même que celle de τοῦϐα et de βανδον? Le latin aurait-il donné κάπα au grec, au lieu de recevoir de lui la forme correspondante? La question peut avoir de l'importance à certains points de vue qui ne sont pas de notre sujet. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'époque à peu près où a commencé l'emploi de la forme *capa*, qu'elle soit originairement soit grecque soit latine, dans le sens de reliquaire. Nous en avons un exemple du VI[e] siècle pour le grec κάπα, qui aurait donné le latin *capa* ou qui lui-même en viendrait. Dans cette alternative, si c'est la forme grecque qui a précédé et engendré la forme latine, celle-ci

1. *Capa, cappa, capsa, arca, pyxis* : — 1410. *Statuta Universitatis Andegavensis*, dans *Ordonn. des rois de France*, t. IX, p. 502, art. 26. — 1476. *Inventar. ex tabular. Flamar.* — Du Cange, v° *Capa*, t. II, p. 121, col. 1.

peut approcher de cette date. Au cas contraire, elle remonterait plus haut encore. Le VIe siècle est dans tous les cas pour le fait lui-même une date approximative qui suffit aux exigences de notre thèse. Cette date approximative nous semble acquise pour une forme, quelle qu'en soit l'origine grecque ou latine, *κάπα* ou *capa*, coffre ou boîte de reliques, dont *capella* serait le diminutif, avec une signification analogue ; ce dont on aurait des exemples du IXe siècle et peut-être du VIIIe et du VIIe, ou même du Ve, comme nous allons le dire.

Quoi qu'il en soit, *capa*, dans cette acception de reliquaire, paraît peu usité. La cause en pourrait être l'existence de la forme très voisine *capsa*, en grec *κάψα*, qui a la même signification dans la haute latinité aussi bien que dans le bas latin, et qui a donné à la langue le diminutif *capsella*. La forme *capa* aurait donné de même le diminutif *capella*. On en aurait une preuve qui remonterait au Ve siècle et qui serait décisive, si malheureusement elle n'était sujette à certaines réserves.

Le texte qui fournit cette preuve est dû à Evodius, évêque d'Uzala, en Afrique, et se trouve dans un traité composé et adressé par lui à saint Augustin sur les miracles opérés par les reliques de saint Étienne. On y lit, à propos d'un aveugle guéri ainsi par le saint martyr : « Ecce quidam « cæcus apprehendens capellam argenteam in « quâ erat reliquiarum portio..., etc. » Ce pas-

sage est cité ainsi par Fr. Pithou († 1621) dans son Glossaire pour les capitulaires, où il le donne sans dire à quel manuscrit ou à quelle édition du vieil écrivain il l'emprunte[1]. L'écrit d'Evodius est reproduit sans plus d'explications sur son origine par l'abbé Migne, dans sa Patrologie latine, avec la variante *capsellam* pour *capellam* dans le passage en question[2]. Il est difficile de refuser entre ces deux leçons la préférence à celle que fournit la dernière édition[3]. L'autre n'est pourtant pas indigne de toute considération. Elle montrerait en tout cas que l'on a pu dans quelques circonstances confondre et prendre l'une pour l'autre ces deux formes si voisines, et qui ont d'ailleurs la même signification. A défaut d'un texte du ve siècle, il resterait pour *capella* dans cette acception des exemples qui appartiennent au IXe (§ 18), peut-être même au VIIIe et au VIIe, si ce mot devait s'interpréter ainsi, comme l'ont cru avons-nous dit Fr. Pithou, Bignon et Mabillon, dans la formule du serment mérovingien (§ 16).

Aux considérations qui précèdent touchant l'in-

1. Fr. Pithœi, *Glossarium ad libros capitularium.* — Baluze, *Capitularia,* t. II, 1780, col. 713.

2. « De cæco qui capsellam reliquiarum tetigit et visum « recepit. » *De miraculis sancti Stephani,* l. II, c. 8. — Migne, *Patrologie latine,* t. XLI, 1846, col. 839.

3. Il se pourrait cependant que *capsella* résultât ici de quelque correction arbitraire comme celle proposée également ainsi pour le même mot dans le serment mérovingien (§ 16).

terprétation de *capella* dans le sens de reliquaire au IXe siècle et dès le VIIIe, le VIIe, peut-être même le Ve, nous en ajouterons une encore : c'est que la châsse des reliques *sanctorum patrocinia* qui accompagnait le roi dans ses expéditions était, d'après le témoignage de deux textes de 742 et de 769, portée alors par des prêtres dits *presbyteri capellani*[1], dénomination formée, on ne saurait le méconnaître, sur le mot *capella*, et qui ne peut désigner ici autre chose que le reliquaire contenant les *sanctorum patrocinia* mentionnés dans les mêmes textes. Nous reviendrons sur cette observation à l'occasion des *capellani* (§ 26). Elle n'est pas, croyons-nous, sans valeur, et mérite d'être prise en considération avec les précédentes en faveur d'une opinion qui ferait, dès le VIIIe siècle au moins, de la signification reliquaire une des acceptions du mot *capella*.

1. « Ann. 742. Ego Karlomannus, dux et princeps Francorum..., servis Dei in hostem pergere prohibemus « nisi illis tantummodo qui propter divinum ministerium « missarum scilicet solemnia adimplenda et sanctorum « patrocinia portanda ad hoc electi sunt; id est unum vel « duos episcopos cum capellanis presbyteris princeps secum « habeat, etc. » — « Ann. circa 769. Karolus gratiâ Dei « rex, regni Francorum rector, servis Dei... » (la suite comme dans le texte précédent). — *Capitularium*, l. V, c. 2; l. VII, c. 123. — Caroli M. capitulare primum, c. 1. — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 823, 1049, 189.

§ 18.

Un des textes du IXe siècle qui justifient, comme nous venons de le dire, l'interprétation de *capella* dans le sens de reliquaire établit une synonymie entre ce mot et celui de *capsa*, dont la signification dans ces termes ne peut être l'objet d'aucun doute. Ce texte est fourni par une inscription tracée sur une châsse de cette époque et ainsi conçue :

En crucis atque piæ cum sanctis capsa Mariæ.
Hanc Carolus summam delegit habere capellam[1].

Cette châsse avait été donnée par le neveu de Charles le Gros, le roi Arnulf († 899), à l'abbaye de Saint-Gall. Le *Carolus* mentionné dans l'inscription est, suivant toute vraisemblance, ou Charles III le Gros († 888), oncle d'Arnulf, ou l'oncle de Charles III, Charles II le Chauve († 877), sinon le grand aïeul lui-même, Charlemagne. La *capsa* estimée ainsi comme *summa capella* par le souverain nous rappelle ce que le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne, rapporte vers le même temps touchant les reliques particulièrement révérées par les rois des Francs, *sancta sua*, et qu'ils appelaient *sua capella*. Le reliquaire de l'abbaye de Saint-Gall a été vu par

1. Cette proposition pourrait exprimer, ce semble, une assimilation plutôt qu'une synonymie proprement dite entre *capsa* et *capella*.

Eckehard, qui vivait dans cette maison à la fin du xe siècle et au commencement du xie, et qui raconte ce qui précède dans sa chronique[1]. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce qu'il dit à cette occasion de la forme insolite, suivant son témoignage, de ce reliquaire, *capsa*, *capella*, remis au monastère par un favori du roi qui l'y avait apporté suspendu à son col[2]. Nous ne retenons pour le moment du document que l'indication qui en ressort de l'emploi du mot *capella* dans le sens de reliquaire.

Cette signification, qui apparaît ainsi au ixe siècle et plus tôt, peut-être au viiie, au viie, ou même au ve (§ 17), s'affirme ultérieurement dans des documents où, pendant le moyen âge, ce mot est employé communément avec cette signification. Les exemples abondent à cet égard. Nous mentionnerons pour le xiie siècle ceux que fournit un cérémonial de cette époque de la cathédrale de Metz, où sont signalés les riches reliquaires qu'elle possédait alors, non seulement sous les noms de *capsa*, *scrinium*, *vas*, *vasculum*, mais encore et surtout sous les dénominations de *capella*, *capella argentea*, *capella magna* (ou *major*)

1. Eckehardi Junioris *Casus Sancti Galli*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 82.

2. « Erat... capsa solidè aurea gemmis regaliter inclita, « reliquiis summis referta, in formam capellæ creata, cui « simile quidem nihil unquam vidimus....... Capsam ille « (Salomon) ipsam quadam die suspendens collo... aram « sancti Galli... adiit... » — *Ibidem*, p. 82, 83.

argentea, *capella parva*[1]. Dans un passage du cérémonial, il est dit que cette *capella parva* devait être posée sur la *capella magna*, d'où résulte cette conséquence que, pour permettre cette superposition, ces reliquaires devaient avoir une forme se rapprochant de celle du coffre plutôt que de celle d'un édifice, couronné par une sorte de toiture à pans inclinés ou par des clochetons plus ou moins nombreux, comme on le voit souvent. Cette indication peut avoir son intérêt[2].

Allons jusqu'au XIIIe siècle, où nous retrouvons encore l'emploi dans le même sens du mot *capella*. C'est assurément un reliquaire que, suivant le nécrologe de Saint-Victor de Paris, donne sous ce nom à cette abbaye le roi Louis VIII († 1226), *capellam suam multas reliquias continentem*[3]. Il en est de même de la *capella* que, suivant Matthieu Paris, saint Louis aurait envoyée avec des reliques en 1249 au roi des Tartares, qu'on disait converti au christianisme[4].

1. *La cathédrale de Metz*, in-8°, 1885, Preuves, n°s 39, 60, 90, 96, 100, 112, 116. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XVI, 1885.

2. « Interim debet custos parare feretrum super quod « debet esse illud vas aureum quod dicitur vas apostolorum... « super quod debet poni capella parva quæ solet poni super « majorem capellam argenteam. » — *Ibidem*, Preuves, n° 96.

3. « Ad honorem ecclesiæ nostræ capellam suam multas « reliquias continentem, in ipsâ reposuit. » — *Necrologium Sancti Victoris Parisiensis*. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 2.

4. « Dominus rex Francorum (Ludovicus IX)... transmisit

§ 19.

Les considérations qui précèdent sur la forme des reliquaires nous ramènent à l'examen du texte que nous avons cité tout à l'heure à propos de la châsse, *capsa*, donnée vers la fin du IXe siècle à l'abbaye de Saint-Gall, et dont l'origine pouvait remonter peut-être au commencement même de ce siècle. Il est dit de cette châsse qu'elle était d'une forme singulière et telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable, *in formam capellæ*. Au IXe siècle et auparavant déjà, nous le montrerons bientôt (§ 22), le mot *capella* avait parmi ses diverses acceptions celle d'oratoire, édifice religieux. C'est dans ce sens qu'il est, ce nous semble, employé dans la locution en question. La *capsa in formam capellæ* apportée à Saint-Gall aurait eu dans ces termes la forme d'un édifice, c'est-à-dire aurait été surmontée d'une sorte de toit. Elle devait en même temps réaliser certaines conditions de structure dont il est difficile de se rendre compte et qui avaient permis à celui qui l'apportait de la suspendre à son col, ainsi que le dit la chronique. Les reliquaires surmontés d'un toit ont dans cette condition à peu près la forme des anciens sarcophages chrétiens de la Gaule; non

« ei (Tartarorum regi) capellam suam preciosissimam cum « reliquiis charissimis et quosdam prædicatores. » — Matthæi Paris. *Historia major*, in-fol. Londini, 1640, t. II, p. 770, l. 22.

pas des plus anciens, ordinairement fermés par un couvercle plat, mais de ceux qu'on croit ne pas remonter plus haut que le VIe siècle, et qui aujourd'hui se rencontrent surtout dans la région du sud-ouest de la France[1].

Les reliquaires ainsi constitués ne sont pas rares aux XIe et XIIe siècles, et plusieurs se sont conservés jusqu'à nous. On ne saurait dire précisément à quelle époque ils ont commencé; c'est sur ce fait particulier que pourrait porter la mention de la chronique, qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Malheureusement deux circonstances s'opposent dans le document à la précision du renseignement à cet égard. La première, c'est qu'on ne sait pas à quelle époque précise l'indication se rapporte, si c'est à la fin du IXe siècle, date du fait relaté, ou si c'est au commencement du XIe, où écrivait l'auteur de la chronique, Eckehard le Jeune. Le travail de l'auteur en effet embrasse une période de quatre-vingt-deux années (890-972)[2] notablement antérieure au temps où vivait celui-ci[3], qu'on croit avoir simplement transcrit des relations anciennes. Est-ce lui au XIe siècle ou un écrivain du IXe siècle copié par lui qui parle dans le passage où il est dit de la

1. *Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule.* — *Revue archéologique,* 1887, série III, t. IX, p. 333.

2. Pertz, *Monumenta Germ. hist.,* S., t. II, p. 78-146.

3. Eckehard le Jeune, né en 980, serait mort, croit-on, vers 1036. — *Idem,* p. 75.

châsse apportée à Saint-Gall « *cui simile quidem* « *nihil unquam vidimus?* » C'est ce qu'on ne saurait décider avec certitude. L'autre particularité à prendre en considération à ce sujet également, c'est qu'on ne peut décider non plus si la proposition qui se rapporte à la singularité signalée dans la châsse en question concerne sa structure générale, *in formam capellæ*, ou bien quelque disposition accessoire, celle, par exemple, qui avait permis au porteur de la suspendre à son col.

Il n'y a dans le renseignement qu'un point à peu près certain, et à lui seul il mérite assurément d'être relevé, c'est que la châsse du IXe siècle avait la forme d'un petit édifice, *forma capellæ*. Cette observation se joint à celles qu'on possède d'ailleurs et que nous mentionnerons tout à l'heure, qu'avant le IXe siècle déjà le mot *capella* désignait un édifice religieux, un oratoire, une église (§ 22).

§ 20.

Capella, mobilier sacré (§ 14). Dans cette acception, le mot *capella* se rattache, on a tout lieu de le croire, à la même étymologie que dans la précédente. Le rôle qui appartenait naturellement aux reliquaires dans la décoration et les usages d'un sanctuaire suffit pour expliquer comment leur nom *capella* a pu être appliqué au mobilier sacré d'un autel, c'est-à-dire à l'ensemble des

objets nécessaires à la célébration du culte, y compris les vêtements et ornements sacerdotaux. Cette application est constante. Du Cange en cite dans son Glossaire plusieurs exemples, dont l'un, fourni par Eginhard, remonte à Charlemagne et concerne les dispositions prises par ce prince pour empêcher la dispersion après lui du trésor d'objets religieux, vases, livres et ornements sacrés, qui constituaient sa *capella*, *id est ecclesiasticum ministerium*, est-il dit[1]. Un autre texte, emprunté au traité d'Adrevaldus, sur les miracles de saint Benoît, rappelle les démêlés sanglants des fils de Louis le Débonnaire et parle d'un vêtement sacerdotal enlevé par l'un d'eux, Charles, après la bataille de Fontenet, à la *capella* de son frère Lothaire, et dont il avait gratifié l'abbaye de Fleury[2].

1. « Capella, id est æcclesiasticum ministerium, tàm id « quod ipse fecit atque congregavit, quàm quod ad eum ex « paternâ hereditate pervenit, ut integrum esset, neque ullâ « divisione scinderetur ordinavit. Si qua autem invenirentur « aut vasa aut libri aut alia ornamenta quæ liquido consta- « ret eidem capellæ ab eo conlata non fuisse, hæc qui habere « vellet, dato justæ æstimationis pretio emeret et haberet. » — Einhardus, *Vita Caroli Magni*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 462. — Du Cange, *Glossarium,* t. II, p. 125, col. 1.

2. « Inter cætera quæ huic loco contulit munificâ affluente « suâ largitate, sacerdotale indumentum quod ex capellâ « fratris sui Lotharii abstulerat, dum ex bello reverteretur « Fontanetico, devotissimè præbendo concessit, necnon duo « vasa aurea... » — Adrevaldus, *De miraculis sancti Benedicti,* cap. 41. — Migne, *Patrol. lat.,* t. CXXIV, col. 946.

Ces faits appartiennent au IXe siècle. Du Cange en cite d'autres également qui fournissent des témoignages analogues pour les époques ultérieures. Rappelons-en un du Xe siècle, dont nous empruntons le souvenir à la chronique d'Eckehard le Jeune. Il concerne le don fait en 985 à Saint-Gall par un évêque de Trévise de la *capella* dont il se servait en voyage, et qui comprenait, est-il dit, des reliques, des livres, avec tout ce qui lui servait pour la célébration des saints mystères[1].

Après les IXe et Xe siècles, auxquels appartiennent les exemples précédents, on voit persister l'emploi dans le même sens du mot *capella*. Au XIIIe siècle notamment, on le retrouve dans l'*Historia major* de Matthieu Paris († 1259), quand il parle de la défaite du roi d'Angleterre Henri III à Taillebourg (1242), et de sa fuite jusqu'à Blayes, désastre dans lequel il perd, dit l'historien, sa *capella*, c'est-à-dire les ornements servant à ses prêtres, *ornamenta sacerdotalia;* outre les reliques, est-il ajouté[2].

1. « Rediit autem... Româ (Landalohus Darviensis epis- « copus) et ad Gallum suum tendens, Italici aeris vitio febre « correptus,... nobiliter diem obiit. Disposuit igitur adhuc « vivens ad titulum Sancti Petri cui jam ibat, qui est in « cimiterio Sancti Galli, capellam quâ itinerans utebatur « cum reliquiis et libris et omnibus ustensilibus sacris, in « quo et corpus illius cum omni honore humatum est. » — Eckehardi Junioris *Casus Sancti Galli*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 82, l. 21.

2. « 1242. — In hac fugâ amisit dominus rex Angliæ « capellam suam, id est omnia ornamenta sacerdotalia pre-

Capella, dans l'acception où le mot désigne un ensemble d'ornements religieux et de vêtements sacerdotaux, est tout autre chose que dans l'acception chape, manteau ecclésiastique, la première de celles que nous avons signalées (§ 15), et qui se rapporte au diminutif de *capa*, manteau. *Capella* est dans ce cas un vêtement. C'est dans celui-ci une collection d'objets comprenant à la fois, avec des vêtements religieux et des ornements sacrés, des reliques ; c'est alors un mot qui se rattache au diminutif de *capa*, coffre, reliquaire.

§ 21.

Capella, oratoire, chapelle (§ 14). Cette acception du mot *capella* pourrait se rattacher comme la précédente à celle de reliquaire : le contenant étant pris pour le contenu, l'oratoire pour la châsse même qu'on y révérait. Nous n'insistons pas sur cette appréciation, n'ayant aucune preuve proprement dite à faire valoir pour la soutenir. L'acception est certaine néanmoins, quelles qu'en soient l'origine et l'explication. C'est de toutes les significations du mot celle qui est restée le plus expressément et à peu près exclusivement attachée au vocable français chapelle, qui représente pour nous le latin *capella*. Son adoption —

« ciosissima et multa alia quæ longum essent narrare, præ-
« ter reliquias... » — Matthæi Paris *Historia major*, in-fol. Londini, 1640, t. II, p. 593, l. 8.

nous ne disons pas son introduction — dans la basse latinité avec les raisons qui, pour une part au moins, ont pu la favoriser se manifestent notamment dans la proposition précédemment signalée que formulait, sous la date de 829, Eginhard, *basilica quam capellam vocant* (§ 14). Cette proposition, qui concerne la basilique construite par Charlemagne, peut être utilement rapprochée, croyons-nous, de celle mentionnée tout à l'heure d'après l'inscription qui se lisait sur une châsse du IXe siècle de l'abbaye de Saint-Gall : « *En capsa...* « *hanc Carolus summam delegit habere capellam* » (§ 18). Celle-ci se rapporte à l'acception reliquaire; l'autre, à l'acception oratoire dans l'interprétation du mot *capella*. Nous avons démontré l'existence de l'une et de l'autre.

Les deux propositions offrent une évidente analogie — ce qui n'est pas sans intérêt — dans la manière dont elles présentent les faits qu'elles relatent. Dans l'inscription de la châsse, le mot *capsa*, reliquaire, fixe dans ce sens particulier la signification de *capella* comme reliquaire insigne, *summa capella*, en nous rappelant que ce nom, *capella sua*, était donné par nos rois à la châsse qui contenait les reliques de premier ordre dites *sancta sua* (§ 16). Dans la proposition d'Eginhard, le mot *basilica* détermine la signification d'édifice religieux de la *capella*, comme oratoire doué des avantages attachés à une condition privilégiée; nous dirons en quoi ils pouvaient con-

sister (§ 23). Dans ces deux cas, le procédé est le même et signale l'acception chaque fois mise en relief comme se rattachant à une situation particulièrement relevée par des avantages spéciaux.

Ces considérations, en outre, démontreraient au besoin que plus ou moins longtemps avant Eginhard le mot *capella* était employé déjà pour désigner un oratoire un édifice religieux, ce dont on a d'autres preuves encore dont nous parlerons tout à l'heure (§ 22); elles montrent de plus que l'oratoire qualifié *capella* jouissait d'avantages particuliers : point essentiel sur lequel nous reviendrons (§§ 23, 32).

La proposition *basilica quam capellam vocant*, nous l'avons fait remarquer, implique par sa forme chez l'écrivain qui l'emploie au IXe siècle le sentiment que cette dénomination a dans la circonstance quelque chose d'insolite (§ 14). Il y a lieu de tenir compte de cette observation; mais il faut aussi prendre le fait pour ce qu'il est réellement. Il a un caractère non pas général mais essentiellement particulier. On ne saurait donc inférer du texte d'Eginhard que la dénomination de *capella*, qui pouvait être une nouveauté dans son application à la basilique de Charlemagne, en fût une alors au point de vue général, et qu'on n'eût jamais jusque-là qualifié *capella* un édifice religieux.

Loin de là on a tout lieu de croire qu'en 829 la dénomination en question était usitée dans

cette acception, il convient de le reconnaître, depuis plus ou moins longtemps déjà. On en trouve antérieurement en effet maint exemple. Si nous avons cité pour commencer, et avant tout autre, celui qui, à cette date de 829, concerne la basilique de Charlemagne, c'est que dans la forme où il se produit il nous permettait un rapprochement d'où résulte une vue intéressante sur les conditions dans lesquelles s'accrédite et se développe l'emploi, constaté d'ailleurs en fait par des exemples antérieurs absolument décisifs, du mot *capella* dans l'acception oratoire (§ 22).

Nous avons rappelé à cette occasion que *capella* était pour nos rois le nom du reliquaire par excellence, *capella sua*, contenant les reliques particulièrement révérées par eux, *sancta sua*, et portées partout à leur suite jusque dans leurs expéditions (§ 16); de même dans une autre acception, ce nom de *capella* avait pu désigner d'une manière analogue l'édifice permanent et particulièrement en vue qui, dans leur palais, recevait ce précieux dépôt, l'oratoire, *oratorium*, *oratorium regium*, *capella regia*, *palatii capella*, et, par une assimilation toute naturelle, la basilique construite par Charlemagne près de son palais d'*Aquæ Granni*, *basilica quam capellam vocant*, dit Eginhard. Ajoutons qu'en signalant incidemment le fait sous cette forme, à la date de 829, l'écrivain donne à penser que, pour la basilique en question, la dénomination s'établissait,

avons-nous dit, comme une nouveauté à cette époque à peu près; il se pourrait d'ailleurs qu'elle eût été introduite, non par Charlemagne lui-même, mais du temps de son successeur seulement, Louis le Débonnaire.

§ 22.

Cette dénomination de *capella* donnée à un édifice religieux était, nous le répétons, certainement usitée même à titre de *capella palatina* bien avant 829. On en trouve des preuves à partir de la fin du VIIIe siècle, sous les dates notamment de 794, av. 800, 801, av. 814, 828, 829, et, ultérieurement, sous celles de 853, 867, 881, de la fin du IXe siècle, et aux siècles suivants. On peut relever quelques-unes de ces preuves dans les termes suivants : *capella sacri palatii*, en 794[1]; *capellâ regis* (*clerici qui habitant in...*), en 794[2]; *capellâ nostrâ* (*clerici de...*), av. 800[3]; *capellæ quæ sunt in parochiis episcoporum et ubi vivunt presbyteri*, en 801[4]; *capellæ in palatio nostro vel aliubi*, av. 814[5]; *capellas dominicas* (*decimæ datæ ad...*), 828[6]; *capellæ palatinæ contra cano-*

1. Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 263.
2. *Idem*, t. I, col. 268.
3. *Idem*, t. I, col. 332.
4. *Idem*, t. I, col. 356.
5. *Idem*, t. I, col. 896.
6. *Idem*, t. I, col. 653.

nicam auctoritatem habitæ inhibeantur, en 829[1]; *capellæ in beneficium datæ*, en 853 et en 867[2]; *capella regis in Aquensi palatio*, en 881[3]; *capella in Attiniaco palatio*, à la fin du IXe siècle[4]. Nous aurons occasion de rappeler un peu plus loin quelques-unes de ces indications en parlant des acceptions dans lesquelles *capella* signifie archives, chancellerie (§ 25), ou bien collège ou corps de chapelains (§ 26), personnel pouvant être à divers titres attaché à une *capella*.

Outre ces chapelles royales, il s'en élève partout à leur imitation. Les seigneurs possesseurs de châteaux y ont ainsi les leurs, *capellæ dominicæ*. Les exemples qu'on en pourrait citer abondent dès l'époque carolingienne. Un capitulaire de 828 règle déjà au IXe siècle les intérêts des *capellæ dominicæ*[5].

Au commencement du Xe siècle, saint Gérald, comte d'Aurillac († 909), possesseur de territoires considérables, avait des chapelles dans tous ses domaines et voyageait, dit dans le même siècle son historien, Odo de Cluny, en se transportant de l'une à l'autre, « (*ita*) *ut usque ad*

1. Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. I, p. 340.
2. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 54 et 205.
3. Annal. Fuld. ad ann. 881.
4. Du Cange, *Glossarium*, vº *Capella*, t. II, p. 124.
5. « De decimis quæ ad capellas dominicas dantur et homi- « nibus qui eas habent, et in suos usus convertunt. » — Capitulare anni 828. — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 653.

« *montem magnum Greonem posset... in propriis* « *mansitare capellis*[1]. »

En 977, l'empereur Othon confirme la donation faite par l'impératrice Adélaïde à l'abbaye de Murbach d'une chapelle de ce genre[2].

1. « Nam cum alodus ejus esset postomia, et deinceps « latifundia ipsius ita sibi succederent ut usque ad mon« tem magnum Greonem posset in eundo et redeundo sem« per in propriis mansitare capellis, tamen non indigebat ut « aliquam villam cuilibet potenti ad custodiendum commen« dasset, nisi unum solum prædiolum quod dicitur Taladi« ciacus... » — *Vita sancti Geraldi*, l. I, c. 41. — Ce texte est singulier et par sa teneure donne à penser que Du Cange, qui le cite (*Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 124, 2), aurait pu se tromper dans ce cas comme dans d'autres — quand il donne par exemple, ainsi qu'il est dit plus loin, *capellula* pour *casulula* (§ 24) — et qu'il faudrait peut-être lire ici non pas *capellis* mais *castellis*. La *Vita sancti Geraldi* a été publiée pour la première fois par D. Marrierus et Andr. Quercetanus dans la *Bibliotheca Cluniacensis* (in-fol. Paris, 1614), puis reproduite d'après eux en 1794 par les Bollandistes (Oct., t. VI, p. 300), et en 1853 par Migne (*Patrol. latin.*, t. CXXXIII, col. 639). Le passage en question porte dans ces trois éditions *propriis capellis*, comme dans le glossaire de Du Cange. Pour aller plus loin dans cette vérification, il faudrait consulter les manuscrits qu'ont pu voir Marrierus et Quercetanus. C'est ce que nous ne saurions faire ici. La question, concernant une notion relative au xe siècle seulement, n'a du reste pour notre thèse présente qu'une importance secondaire. Nous nous bornerons à appeler sur elle l'attention à cause de la singularité du fait qu'elle concerne.

2. « Adelheidis imperatrix capellam decimalem et baptis« malem cum totâ villâ in quâ sita est, cum clerico suo « Odelrico ejusdem villæ legitimo sacerdote, cum totâ fami« liâ suâ tam liberâ quam servili, cum agris (etc.)... Murba« cenci donavit ecclesiæ... » — Martène, *Anecdot.*, t. I, col. 93.

Au siècle suivant, Baudouin I, comte de Ghisnes (✝ vers 1091), donne à l'abbaye de Charrou une chapelle indépendante qu'il dit sienne, *libera* et *propria*[1].

En 1239, partant pour la terre sainte où il mourut en 1241, Guigues, comte de Nevers, prend des dispositions testamentaires pour l'achèvement d'une chapelle de cette sorte : « *Item operi* « *capellæ meæ montis Brusonis lego c. libras*[2]. »

Il est inutile de multiplier davantage ces exemples, comme il serait facile de le faire. Viollet-le-Duc en cite un grand nombre avec les intéressantes descriptions qu'il donne de quelques-uns de ces édifices, de la Sainte-Chapelle de Paris notamment, de celles de Saint-Germain-en-Laye, de Vincennes, etc.[3].

Nous venons de mentionner des exemples qui, jusqu'au XIIIe siècle, justifient l'interprétation du mot *capella* dans le sens d'oratoire, édifice religieux. Ils remontent jusqu'à la fin du VIIIe siècle au moins. Il y a lieu, croyons-nous, de rappeler

1. « Comes Ghisnensis Balduinus..., abbatis... et mona- « chorum (Caroffensium) acquiescens consilio, in eleemosy- « nam eis concedit liberam capellam beate Marie Virginis « quam liberam et propriam habebat in castro suo apud « Ghisnas cum appendiciis ejus... » — Lamberti Ardensis presbyteri *Historia Ghisnensium comitum...*, etc., c. 29. — D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 425, l. 3.

2. Du Cange, *Glossarium*, vo *Capella*, t. II, p. 124.

3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 423 et seq.

à ce sujet la formule du serment mérovingien, dans un texte de l'an 710 cité précédemment (§ 15), où il est dit que ce serment doit être prêté *in oratorio* (palatii) *seu capella sancti Marthini*, expressions dont la traduction littérale assimilerait à un oratoire, *oratorium* (palatii), la *capella sancti Marthini*. Cette assimilation serait d'accord avec ce qui vient d'être dit; elle serait étrange cependant. Nous ne pousserons pas plus loin dans ses conséquences l'appréciation de ce rapprochement.

§ 23.

L'interprétation de *capella* dans le sens d'oratoire ou chapelle est incontestable. Pour expliquer la portée de cette signification et montrer comment l'usage a pu, sinon s'en introduire, au moins se développer, nous avons, à ce point de vue, rapproché cette interprétation de celle qui donne au même mot *capella* le sens de *capsa*, reliquaire, avec le caractère de reliquaire insigne, *summa capella*, comme contenant les principales reliques révérées par nos rois, *sacra sua*, d'où *capella sua*. La *capella*, oratoire, a pu être de même, avons-nous dit, un oratoire insigne, l'oratoire du souverain, l'oratoire du palais, *sacri palatii capella* (§ 21). C'est dans ces termes qu'est signalé, à la date de 794, le plus ancien exemple qu'on ait de cette dénomination (§§ 22, 25, note), où

il est certainement permis de reconnaître, avec le dépôt des archives du prince, l'*oratorium palatii*, la *capella regis*. L'acception se serait généralisée ensuite. Quant au caractère insigne attaché en principe à l'oratoire du palais, *capella palatina*, il se serait perpétué sous la dénomination de *capella sancta*, la Sainte-Chapelle, qui en France est proprement le nom de la chapelle palatine de nos rois. Nous présentons ces hypothèses sans trop y insister.

Une chapelle palatine, *capella palatina*, et jusqu'à un certain point les chapelles seigneuriales, *capellæ dominicæ*, par assimilation ou au moins par imitation, étaient on le comprend des lieux privilégiés, dépendant directement et exclusivement du prince ou du seigneur, et à ce titre échappant à la juridiction épiscopale dans le régime des choses comme dans celui des personnes. Tout oratoire qualifié *capella* revendiquait en conséquence les avantages de cette immunité. Pour en témoigner, il suffirait des plaintes énoncées à ce sujet par les évêques dans leurs assemblées, synodes et conciles, et des règlements promulgués touchant le même objet dans les ordonnances royales, à commencer par les capitulaires[1].

1. Av. 814. — « Placuit nobis ut, sicut ab episcopis et « reliquis sacerdotibus... admoniti fuimus, nec capellæ in « palatio nostro vel aliubi, absque illâ nostrâ, sine permissu « vel jussu episcopi in cujus est parochiâ fiant. » — *Capitularium,* l. V, nº 334. — Baluze, *Capitularia,* t. I, col. 896.

829. — « De presbyteris et capellis palatinis contra cano-

Cette situation se peint d'une manière significative dans un fait très caractéristique rapporté à l'année 939 par le continuateur de Réginon. Louis le Débonnaire avait commencé au palais de Thionville une *capella* sur le modèle de celle qui existait à Aix, *Aquæ Granni*. Cette institution nouvelle blessait, on le comprend par ce qui vient d'être dit, les intérêts de l'évêque de Metz, dans le diocèse duquel elle était introduite. Adalbero, qui occupait ce siège en 939, et dont l'attitude était flottante alors entre les deux souverains français et germanique, Louis d'Outremer et Otton I qui se disputaient la domination sur la Lotharingie, profite d'une circonstance favorable et détruit les installations créées à Thionville par Louis le Débonnaire pour la *capella instar Aquensis* et restées, ce semble, à l'état d'ébauche. Le danger qui menaçait dans son intégrité la juridiction épiscopale du prélat se trouve par là écarté[1]. Ainsi

« nicam auctoritatem... inconsultè habitis... monemus ut à « vestrâ potestate inhibeantur... » — Constitutiones Wormatienses. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. I, p. 340.

853. — « Ut missi nostri per singulas parochias una cum « episcopo parochiæ... requirant de capellis et de abbatiolis « ex casis Dei in beneficium datis, qualis census indè exeat, « ut ecclesia de quâ sunt exinde vestituram habere possit... » — Capitula constituta apud Suessonis civitatem. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 54.

867. — *Idem*. — Capitula in Compendio facta. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 205.

1. 839. — « Ludovicus rex Galliæ filius Caroli... Lotha« rienses... subjugavit... Aliquandiu resistere conatus est

s'explique un fait que la concise indication du chroniqueur ne suffirait peut-être pas à éclairer complètement.

Ce petit épisode montre le rôle qu'avait pris la *capella* instituée au palais d'*Aquæ Granni*. C'était la *capella* par excellence, la *capella* modèle. Cette situation s'affirmant de plus en plus, on comprend comment un écrivain du XIIe siècle, Gaufridus, l'un des auteurs de la Vie de saint Bernard, a pu s'exprimer à ce sujet en ces termes : « *Aquis-* « *grani, sede regiâ, in illâ famosissimâ toto Roma-* « *norum orbe capellâ*[1]. » Le monde romain, c'était le monde occidental tout entier, et c'est en France que l'historien de saint Bernard dénonçait ainsi l'importance de la chapelle d'Aix, *Aquisgrani capella*. On voit comment son nom a pu servir chez nous à qualifier tout spécialement la ville qu'elle illustrait et comment est né dans notre langue le vocable significatif d'Aix-la-Chapelle.

§ 24.

Nous en avons dit assez du régime de la *capella* pour donner une idée des avantages qu'il pouvait

« episcopus Metensis, undè Theodonisvillâ capellam domini « Ludovici imperatoris instar Aquensis inceptam... destru- « xit... Nec tamen in rebellione permansit... » — Reginonis continuator anonymus. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 618.

1. *Vita sancti Bernardi*, l. IV. Auctore Gaufrido, c. 6. — Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXV, col. 340.

présenter. Nous aurons cependant à y ajouter, à un point de vue particulier que nous aborderons tout à l'heure (§ 25), quelques considérations encore qui confirment cette appréciation. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions l'institution ait pris de notables développements.

En France, un grand nombre de résidences royales sont pourvues de chapelles. Nous avons parlé de celle que Charles le Simple fit construire vers la fin du IXe siècle au palais d'Attigny, pour recevoir les reliques de sainte Walburge. Au XIe siècle, Constance, épouse du roi Robert, en fonde une à Étampes; celle de Mauriac est signalée en 1110; celle de Paris, devant le palais, sous Louis VII au XIIe siècle, puis au XIIIe sous Louis IX qui la reconstruit alors, et qui en fonde une encore au château de Saint-Germain-en-Laye en 1240, et une à celui de Senlis en 1260. A ces exemples, on pourrait en joindre beaucoup d'autres du même genre[1].

Les rois d'Angleterre ont aussi leurs chapelles; Édouard I à Westminster, qu'il dit au commencement du Xe siècle *omnium capellarum nostrarum dominica et magistra;* Guillaume le bâtard à Hastings, qu'il proclame au XIe siècle *mea dominica capella*, *libera ab omni exactione*. Citons encore celle du roi Henry II et celle de Waltham *à fundatione semper regalis*, mentionnées

1. La plupart des textes qui les concernent sont donnés par Du Cange, *Glossarium*, vº *Capella*, t. II, p. 124-126.

au XIIe siècle; celle de Saint-Martin *de bello*, qualifiée en 1157 *dominica regia capella et corona ab omni exactione libera, ab omni subjectione episcoporum libera;* celle de Saint-Martin de Londres *quæ dominica capella nostra esse noscitur*, dit au XIIIe siècle Henry III. En Écosse, le roi David II mentionne dans ses statuts au XIVe siècle sa chapelle *capella regis*. En Bohême à la même époque, le roi Wenceslas parle également de la sienne, *ecclesia Wisegradensis quæ nostra est capella specialis*[1].

Après ces développements, il ne peut y avoir, croyons-nous, aucun doute sur l'emploi du mot *capella* dans le sens d'oratoire, chapelle, édifice religieux, dès le VIIIe siècle au moins, suivant toute vraisemblance. Cette acception pourrait se rattacher à celle de reliquaire, avons-nous dit, en indiquant comment le mot aurait passé de cette signification à celle dont il vient d'être question (§ 21).

Dans l'acception oratoire, *capella*, diminutif de *capa*, possède lui-même un diminutif, *capellula*, que nous voyons employé vers la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle par Eckehard le Jeune, dans la Chronique de Saint-Gall[2]. Le Glossaire de Du Cange en fournit un exemple encore

1. Du Cange, *Idem*.
2. « ... Capellula in nomine sancti Galli... in solitudine « fabricata... » — Eckehardi IV Junioris *Casus Sancti Galli*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 83, l. 35.

du XIII[e] siècle tiré du testament de Guy, évêque d'Auxerre, daté de 1270[1]. Ce texte fait partie des additions jointes par les Bénédictins au Glossaire. Quant à Du Cange lui-même, il avait inséré dans son long article sur le mot *capella*, au n° 6 où étaient présentés les textes relatifs à l'acception oratoire, *oratorium quodvis*, un exemple du mot *capellula* emprunté, disait-il, à la *Vita S[ti] Medardi* par Fortunat, qui vivait au VI[e] siècle[2]. Le diminutif *capellula*, impliquant l'existence de *capella*, ferait remonter ce mot jusqu'à cette date reculée; ce qui ne serait pas sans importance au point de vue de la présente étude; mais la citation de Du Cange à ce sujet paraît erronée[3].

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capellula*, t. II, p. 132, col. 2.
2. *Idem*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 2.
3. Le traité de Fortunat *De Vita sancti Medardi* est fort court et ne comprend que 15 articles ou chapitres. Nous l'avons consulté dans la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. LXXXVIII, col. 533-540, où nous l'avons lu et relu avec grande attention sans y trouver le mot *capellula*. La citation de Du Cange est certainement inexacte. Cette singularité peut s'expliquer par le fait que le petit traité de Fortunat contient dans son article 2 (col. 535, l. 25) un passage où il est dit que saint Médard enfant avait donné à un pauvre aveugle un vêtement nommé *casulula* que lui avait confectionné sa mère : « *casululam quam ei sua genitrix fecerat...* « *cæco* (*cuidam*)... *præbuit.* » Une note mal transcrite sur le mot *casulula* peut avoir causé l'erreur commise par Du Cange. Nous sommes entré dans ces détails à ce sujet à cause de l'importance qu'aurait l'emploi du mot *capellula*, s'il était bien établi, dans un texte du VI[e] siècle. *Capellula*, impliquant *capella* à cette date du VI[e] siècle, et *capella* donné au V[e] siècle par Evodius (§ 17), si l'on devait sur cette double indication

A l'acception oratoire, édifice religieux, se rattache pour le mot *capella* une signification spéciale, celle de cénotaphe, construction légère et accidentelle destinée à honorer une sépulture. Nous la mentionnons ici pour ne rien négliger, nous bornant à ajouter que Du Cange en cite des exemples du XIVe siècle seulement, où l'objet est qualifié *capella sive capitellum*, *capella fustea*[1].

§ 25.

Capella, archives, chancellerie (§ 14). On comprend que la *capella*, protégée par son immunité comme par les reliques qu'on y conservait, ait paru l'asile le plus sûr qu'on pût donner aux archives du prince. L'emploi du mot *capella* dans cette acception d'archives et chancellerie remonte très haut. On en a un exemple dans un texte de 794, à propos de Tassillon, duc des Bavarois. Ce personnage, qui avait dans son passé des actes de rébellion répétés contre le roi Pépin et contre Charles lui-même, était venu finalement à résipiscence et avait fait sa soumission. Il avait paru en cette année 794 à Francfort dans une grande assemblée où le roi avait accordé à son repentir

s'en rapporter à Du Cange, seraient les deux plus anciens témoignages à citer de l'existence du mot *capella*, que jusqu'à présent on ne trouve plus après cela qu'au VIIe siècle, dans la formule du serment mérovingien, en 680 (§ 15).

1. Du Cange, *Glossarium*, vo *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.

un pardon absolu. Le prince ordonne alors que les lettres de rémission rédigées à ce sujet seront reproduites en trois exemplaires, l'un destiné à Tassillon lui-même, les deux autres devant être, est-il dit, le premier gardé au palais, *in palatio retinendum*, l'autre déposé dans ses archives, *in sacri palatii capella recondendum*. La distinction faite ainsi du *palatium* et de la *capella palatii* donne un accent très formel à la signification toute spéciale de cette dernière locution[1].

Ces particularités sont consignées dans l'article 1 du capitulaire formulé à l'assemblée de Francfort en 794. L'article 36 du même capitulaire parle de clercs habitant la *capella palatii*, dont quelques-uns au moins pouvaient être employés dans ces archives du palais, *clerici qui in capellâ regis habitant*. Au paragraphe 6 du capitulaire *de Villis*, qui est antérieur à l'an 800, le roi mentionne aussi ces *clerici de capellâ nostrâ*[2]. Un texte du moine de Saint-Gall, qui a écrit la Vie de Charlemagne, montre que cette *capella palatii* n'était pas un simple dépôt d'archives, mais une véritable chancellerie où des secrétaires, *clerici*

1. « Præfato Tassiloni gratiam suam pleniter concessit « (Carolus rex)... Unde tres breves ex hoc capitulo uno tenore « conscriptos fieri præcepit : unum in palatio retinendum, « alium præfato Tassiloni... dandum, tertium verò in sacri « palatii capellâ recondendum fieri jussit. » — Capitulare Francofordiense anno 794, c. 1. — Baluze, *Capitularia,* t. I, col. 263.

2. Baluze, *Capitularia,* t. I, col. 332-333.

dictatores et scriptores, rédigeaient et transcrivaient les actes et les diplômes du souverain[1].

Il est tout naturel que, près de l'oratoire constituant dans la résidence royale la *capella* proprement dite, se soit élevé comme ne faisant qu'un en quelque sorte avec lui un édifice spécialement consacré à la conservation des archives. On a la preuve qu'il a dû en être souvent ainsi. Viollet-le-Duc donne, dans son Dictionnaire raisonné d'architecture, la figure en plan et en élévation des annexes de ce genre construites au XIII[e] et au XIV[e] siècle avec les Saintes-Chapelles de Paris et de Vincennes. L'expression *capella* n'en était pas moins le nom du dépôt lui-même des archives. Cette acception du mot était assurée à ce point qu'on trouve celui-ci employé pour désigner jusqu'à un simple coffre renfermant des titres ou écrits[2]. On ne saurait s'étonner après cela de ce que la *capella*, comme lieu de dépôt, renfermât le trésor des objets précieux soit d'une église, ornements, *cimelia*, soit d'un prince, armes, joyaux, etc.[3].

L'emploi du mot *capella* dans l'acception ar-

1. Nous avons donné ce texte un peu plus haut (§ 16).

2. « Item sunt in quodam coffrinello sive capellâ xv lit« teræ in greco scriptæ. » — Inventaire manuscrit de 1361. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.

3. « Donate Ebboni... de nostrâ capellâ spadam et duos « sigillos de Amatixo. » — Haimonis domini Burbonensis testamentum, 1235. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.

chives et chancellerie s'étend de la France aux pays voisins ; en Angleterre par exemple, où les archives royales étaient dites *capella rotulorum*[1] ; en Écosse également, où les statuts du roi David II mentionnant au XIVe siècle les lettres émanées du prince, les qualifient *litteræ quæ emanarunt de capellâ regis*[2].

§ 26.

Capella, personnel ecclésiastique ou corps de chapelains (§ 14). L'emploi du mot *capella* pour désigner en corps le personnel groupé à divers titres dans le *capella*, oratoire ou archives du palais, n'aurait rien que de très naturel. Il pourrait faire question cependant. Du Cange, dans le grand nombre des textes qu'il cite pour le mot *capella*, ne fournit aucun exemple probant de cette acception qu'il définit en ces termes : *cœtus clericorum, quos vulgo capellanos vocant;* à quoi il ajoute, pour toute justification, un passage d'Adam de Brême, écrivain du XIe siècle, suivant lequel l'évêque de cette ville aurait reçu du pape le privilège de créer à son gré des évêques tirés de sa *capella; ex capellâ suâ quos vellet electos*[3]. Or, dans ce passage, le mot *capella* peut s'entendre aussi bien du lieu que du fait de l'agréga-

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.
2. *Idem*.
3. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.

tion et, par conséquent, ne pas désigner plutôt un corps d'agrégés, de chapelains, que l'établissement même où ils résidaient. Il en est de même d'autres textes, assez nombreux, où le mot *capella* est encore employé d'une manière analogue. Cependant quelque parti qu'on prenne dans cette alternative, pour son interprétation, on peut toujours considérer comme formant, moralement au moins, un corps les individus réunis dans la *capella* pour y remplir un office, soit religieux, soit d'ordre temporel, et désignés, suivant les circonstances, par des qualifications diverses, par celle entre autres de *capellani*.

On trouve à ce sujet dans les documents du VIII[e] et du IX[e] siècle des locutions significatives, les suivantes par exemple : *Presbyteri qui in capellis vivunt; — presbyteri palatii; — clerici qui in capella regis habitant; — clerici qui in capellâ suâ regi serviunt; — clerici de capellâ nostrâ (regis); — clerici palatii; — custodes palatii; — custodes capellæ; — custodes capellæ palatinæ; — custodes reliquiarum palatinarum; — capellani id est militia clericorum in palatio; — capellani presbyteri; — capellanus vel palatii custos; — (in capellâ Caroli Magni) dictatores et scriptores; — (tempore Caroli Calvi) prudentes viri qui precepta regis scribunt, et secreta illis commissa custodiunt.*

Au IX[e] siècle, la situation de ce personnel du palais, *palatini*, vivant dans la *capella*, sous l'au-

torité directe du roi et affranchi de la juridiction épiscopale, est définie par Charles le Chauve dans le *libellus* contre Venilo, archevêque de Sens dont il rappelle le passé : « Tunc clericus meus in « capellâ meâ mihi serviens, qui more liberi cle- « rici se mihi commendaverat. » Elle est appréciée de plus à la même époque par un écrivain du temps, Paschasius Ratpertus, abbé de Corbie († 860), dans les termes suivants où il est permis de relever une certaine passion et, sans doute, quelque exagération : « (Militiæ) clericorum in « palatio quos capellanos vulgo vocant..... nullus « est ordo ecclesiasticus..... quorum vita neque « sub regulâ est monachorum neque sub episcopo « canonicè. »

Les réserves qu'il y a lieu de faire sur cette appréciation ont pour fondement divers textes qui marquent d'une manière plus exacte probablement le régime de discipline imposé à la *capella palatii*, assimilée à une abbaye, *abbatia palatii oratorii.* Loin d'être laissé sans direction, le gouvernement de la milice du palais appartenait à un supérieur mentionné sous diverses dénominations dans des propositions qui méritent d'être relevées et ne permettent aucun doute sur le caractère du personnage : *abbas et minister capellæ; — abbas sacri palatii et clericorum summus; — antistes palatii; — primicerius palatii; — primicerius sanctæ capellæ; — capellanus vel palatii custos (qui) omnem clerum palatii sub curâ suâ regebat;*

— *summus capellanus clericorum causis prælatus* (ut comes palatii sæcularium causis); — *archicapellanus* (primo cancellario sociatus).

Du Cange donne une liste des *archicapellani* de nos rois, du VIIe siècle au XIe, époque à laquelle ces officiers disparaissent[1].

Les textes qui précèdent sont tous du VIIIe et du IXe siècle. Les plus anciens sont ceux qui mentionnent les *capellani presbyteri*. Ils dominent ainsi chronologiquement tous les autres; considération qui a son importance pour la question d'origine. Ils sont empruntés à deux documents de 742 et environ 769 que nous avons cités précédemment (§ 17 note), où sont mentionnés les prêtres qui portaient les reliques *sanctorum patrocinia*, y est-il dit, à la suite du prince dans ses expéditions militaires. Ces reliques révérées par nos rois, *sancta sua*, étaient, comme nous l'apprend le moine de Saint-Gall, nommées par eux *capella sua*[2]*;* dénomination applicable tout à la fois alors, nous l'avons fait remarquer, au reliquaire qui contenait les reliques et à l'oratoire où il était déposé (§ 21). *Capella* est incontestablement dans ces termes la source du mot *capellani*, plutôt que *capa* comme le croit Walafrid Strabon[3] à cause, dit-il, du

1. Du Cange, *Glossarium*, vo *Capellanus*, t. II, p. 126-129.

2. Dans un texte donné précédemment où il est parlé ainsi de ces reliques : « ..... in capellam suam..... quo nomine « Francorum reges..... sancta sua appellare solebant. » (§ 16, note.)

3. « Dicti primitus capellani à capâ sancti Martini quam

manteau, *capa*, de saint Martin, qui figurait au premier rang parmi les pièces conservées dans le reliquaire royal.

§ 27.

Nous nous sommes arrêté à traiter, un peu longuement peut-être, des six premières et principales acceptions dans lesquelles est employé le mot *capella*, parce que leur interprétation intéresse tout particulièrement la question des origines du nom moderne d'Aix-la-Chapelle, l'un des objets de la présente étude. Ces six acceptions, nous le rappellerons, sont celles de chape ou manteau, de châsse ou reliquaire, de mobilier rèligieux, d'oratoire, d'archives et de personnel ecclésiastique ou corps de chapelains. Les autres n'ont pas la même importance au point de vue spécial de notre travail. Nous en parlerons très succinctement et seulement pour marquer l'étendue, dans son ensemble, d'un sujet dont nous n'avons à envisager ici qu'une partie et qui serait l'histoire, — on peut l'appeler ainsi, — du mot *capella* et de ses dérivés.

Des neuf acceptions que nous avons signalées pour le mot *capella* (§ 14) les trois dernières, dont

« reges Francorum ob adjutorium victoriæ in præliis sole« bant secum habere, quam ferentes et custodientes cum « cæteris sanctorum reliquiis capellani cœperunt vocari. » — Walafrid Strabo abbas Augiensis († 849), *De rebus ecclesiasticis*, c. 31. — Migne, *Patrol. latin.*, t. CXIV, col. 964.

il resterait à parler encore, sont celles de halle ou marché, de partie centrale d'une fibule et d'appareil de distillation. Elles paraissent s'être introduites dans le langage postérieurement aux autres ; les exemples qu'on en peut citer sont assez récents.

Capella, halle ou marché (§ 14). Le mot est mentionné avec cette signification par Du Cange qui en fournit des exemples du XIVe siècle, sous les dates de 1319, 1337, 1343[1]. Suivant le premier, les *capellæ* auraient été, ce semble, des établissements disposés autour d'une place, *capellæ circa forum*, c'est-à-dire à peu près ce que nous appellerions aujourd'hui des boutiques. Suivant les deux autres, la *capella* serait un édifice unique comprenant l'ensemble des lieux consacrés aux opérations commerciales, *capella una seu ala*, dans laquelle devaient se tenir les marchands avec leurs marchandises ; une grande construction *capella* renfermant les étaux, *bancos, sive macellos in quibus carnes vendebantur*.

Capella, partie centrale d'une fibule (§ 14). Rapprochée du français *chape*, l'expression est relevée par Du Cange avec ce sens particulier dans un arrêt de 1302 du Parlement de Paris où elle sert à désigner un des objets fabriqués alors par les artisans dits *garnitores pomellorum, pandarum, capellarum, virolarum, etc.*[2].

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.
2. *Idem*, t. II, p. 127, col. 1.

Capella, appareil distillatoire (§ 14). Dans cette acception le mot *capella* est emprunté à des lettres de rémission de 1452 et qualifié *vox chimica*, *operculum*, par Du Cange, qui cite en manière de commentaire la locution française : *chapelle de plomb à faire eau rose*[1].

§ 28.

Nous venons de passer en revue les diverses acceptions dans lesquelles est employé le mot *capella*. Nous voudrions maintenant revenir sur quelques-unes des notions fournies par cet examen, et tirer des rapprochements qu'on peut en faire des conclusions sur certaines particularités accessoires, avant de présenter la solution du problème que nous nous sommes donné à résoudre, l'explication de la proposition d'Éginhard, *Aquas grani... basilica quam capellam vocant* (§ 14).

Laissant de côté les trois dernières acceptions du mot *capella*, lesquelles sont tout à fait étrangères à notre sujet et de date peu ancienne, à ce qu'il semble, nous constaterons que les six autres (§ 27), dont on a des exemples remontant aux IXe, VIIIe et VIIe siècles, peut-être même au Ve, paraissent appartenir à deux familles de mots dans lesquelles le diminutif *capella* se rattacherait étymologiquement à deux racines distinctes pour le

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 127, col. 1.

sens, quoique de forme identique, *capa* manteau et *capa* coffre. A la première de ces deux étymologies se rapporterait la première des acceptions que nous avons relevées, celle de chape ou manteau, petit manteau; à la seconde, les cinq acceptions suivantes, avec les significations de châsse ou reliquaire, de mobilier religieux, d'oratoire, d'archives et de corps de chapelains (§ 14).

La première acception n'apparaît avec certitude que tardivement, ce semble, quoiqu'on en propose, mais dans des conditions douteuses, des spécimens du VIIIe et même du VIIe siècle (§ 15). Les cinq acceptions suivantes, reliées entre elles, nous l'avons montré, par des rapports très vraisemblables, se manifestent simultanément dès le VIIIe siècle et pourraient avoir commencé plus tôt; celle de châsse ou reliquaire qui paraît avoir précédé et en quelque sorte engendré les autres remonterait peut-être jusqu'au Ve siècle.

Une observation se présente qui serait de nature, croyons-nous, à justifier dans une certaine mesure ces appréciations, la dernière notamment, c'est que la simultanéité d'emploi des diverses acceptions du mot *capella* au VIIIe siècle paraît indiquer que son usage dans ces applications a dû commencer plus haut et que, dans l'acception génératrice notamment qui a précédé les autres, il devait à cette époque dater déjà de loin. Généralement en effet les modifications de ce genre apportées à la signification d'un mot ne se produisent

guère que graduellement et à intervalles plus ou moins longs. Les dates à peu près simultanées où nous les mentionnons ici sont celles, nous le rappellerons, des textes qui nous en fournissent les exemples. De plus anciens ont bien pu ne pas nous être parvenus.

§ 29.

Parmi ces textes il en est deux que nous avons cités avec les autres et au même titre qu'eux, comme sources de ces exemples, mais qui méritent en outre d'être étudiés tout particulièrement. Ce qui leur donne pour nous cette importance c'est qu'ils sont, en quelque sorte, le fondement des considérations d'après lesquelles on a fait de *capella* le nom même du manteau de saint Martin, dans l'interprétation par exemple de la formule du serment mérovingien (§ 16). Ces textes sont dus à deux écrivains du IXe siècle, presque contemporains, Walafrid Strabon, mort en 849, et le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne, qui écrivait en 885 à peu près. Nous les avons cités précédemment déjà, le premier à propos des *capellani* (§ 26), le second à propos de la *capella sancti Martini* (§ 16). Pour en faciliter l'appréciation au point de vue de la présente discussion, nous en dégagerons ici de tout ce qui ne se rapporte pas à notre thèse, ce qui au contraire l'intéresse spécialement.

Dans le premier texte, on lit : « Dicti (sunt) « capellani a capa sancti Martini... quam ferentes « et custodientes cum cæteris sanctorum reliquiis « capellani cœperunt vocari. »

Dans le deuxième texte, il est dit : « (Capellam « suam) quo nomine Francorum reges propter « cappam sancti Martini..... sancta sua appellare « solebant. »

Les deux textes paraissent donner également pour étymologie aux mots *capellani* et *capella* le nom *capa*, du manteau de saint Martin. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette appréciation (§ 30). Arrêtons-nous d'abord à la signification qui ressort de ces textes pour le mot *capella*. Les deux écrivains du IXe siècle devaient certainement connaître le manteau de saint Martin, conservé dans le trésor des reliques du roi. Le dernier en parle même comme s'il l'avait vu (§ 16). L'un et l'autre, il importe d'en faire la remarque, nomment ce manteau *capa sancti Martini* et non *capella sancti Martini*. Le mot *capella* ne se trouve même pas dans le texte dû au premier; et il est employé par le second seulement, mais pour désigner tout autre chose que le manteau de saint Martin. Ce que l'écrivain nomme *capella* est la châsse contenant les reliques particulièrement vénérées par nos rois, *sancta sua*. Bien plus, il ajoute que c'étaient ces princes eux-mêmes qui avaient appliqué à cette châsse cette dénomination de *capella*, et qu'ils l'appelaient *capella sua*. Le

premier de nos deux auteurs avait dit que parmi ces reliques se trouvait le manteau, *capa*, de saint Martin.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans cette châsse, dans ce reliquaire, *capella*, contenant au IXe siècle, avec d'autres reliques, la *capa* de saint Martin, l'objet lui-même que mentionne la formule du serment mérovingien des VIIe et VIIIe siècles, où il figure également sous le nom de *capella* dans la locution *capella sancti Martini*. Le mot *capella* signifiant ainsi au IXe siècle châsse ou reliquaire, telle devait être vraisemblablement aussi sa signification aux VIIe et VIIIe siècles, dans des textes suivant lesquels, conformément à la lecture proposée par Fr. Pithou, par Bignon et par Mabillon, il s'agirait d'un serment prêté sur la châsse contenant le manteau de saint Martin, ce qui, pour l'explication du mot *capella*, n'est pas la même chose qu'un serment prêté sur le manteau lui-même, sur le petit manteau de saint Martin, comme le dit Du Cange (§ 16). Dans le premier cas le mot *capella* signifie châsse, reliquaire, et dans le second il signifierait chape, manteau.

A ces considérations joignons-en deux encore qui ne peuvent que corroborer nos inductions. L'une de ces considérations c'est que, s'il fallait dans la formule du serment mérovingien interpréter *capella sancti Martini* par manteau de saint Martin, ce serait le seul exemple qu'on eût de cette dénomination pour ce manteau, qui dans les autres

textes où on le mentionne est nommé *capa* et non *capella*. La seconde considération c'est que l'existence du reliquaire, dont nous reconnaissons l'indication dans le mot *capella*, est en tout cas certaine, quelqu'interprétation qu'on donne à ce mot *capella;* le reliquaire étant indispensable pour conserver aussi bien que pour transporter la relique. Ne serait-ce pas là une raison suffisante pour traduire par reliquaire le mot *capella* partout où le sens le comporte sans exiger absolument une interprétation différente, puisqu'on a des preuves incontestables qu'il doit être nécessairement compris quelquefois ainsi ?

On a d'ailleurs des exemples de serments analogues au serment mérovingien, dans lesquels le reliquaire est mentionné expressément, sous le nom de *capsa* dont le sens ne permet aucun doute. Tel est le serment prescrit par la loi des *Alamanni*, où on lit : *conjuratores manus suas super capsam ponant ;* formule donnée par un texte du IXe siècle ajouté alors au code ancien de cette loi[1].

Ces considérations nous induisent à penser que dans les textes relatifs au manteau de saint Martin, *capa* est le nom de cette relique, et *capella* celui du reliquaire qui la contenait.

1. *Lex Alamannorum,* tit. VI, *de juratoribus.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist. Leges,* t. III, p. 25 et p. 133.

§ 30.

Nous avons réservé tout à l'heure l'examen de la question d'étymologie qui semble se poser dans les deux textes en question pour le mot *capella*. Les écrivains du IX[e] siècle, Walafrid Strabon et le moine de Saint-Gall de qui ils émanent, auraient donné, dit-on, le mot *capa*, manteau, pour étymologie à *capellani* et à *capella* : « Capellani à « capâ sancti Martini..... (dicti), » ainsi s'exprime Walafrid Strabon ; « (Capella sua) propter cap« pam sancti Martini (appellata), » dit le moine de Saint-Gall (§ 29).

Les deux écrivains en formulant ainsi leur pensée n'annoncent pas expressément il est vrai l'intention de décider d'une question d'étymologie ; mais il n'est guère permis de douter que leur intention ne fût au fond de le faire, incidemment au moins. Le nom de *capellani* vient de *capa*, dit le premier ; celui de la *capella*, dit le second, a pour cause, c'est-à-dire pour origine le même mot *capa*.

Au premier on peut répondre que *capellani* est formé, nous en avons fait la remarque (§ 26), non pas sur *capa*, mais sur *capella*. Au second nous accorderons sans difficulté que *capella* vient de *capa* dont il est le diminutif ; mais nous cessons de le suivre quand il ajoute que *capa* est dans ce cas le manteau de saint Martin, avec cette explication fournie en même temps par lui, que *capella*

sua était le nom donné par nos rois aux reliques qu'ils révéraient, *sancta sua*; c'est-à-dire, comme nous l'apprend Walafrid Strabon, les reliques de plusieurs saints, y compris le manteau *capa* de saint Martin. La *capella* était dans ces termes un ensemble dont la *capa* n'était qu'une partie; c'était un corps de reliques, un reliquaire par conséquent. Son nom vient de *capa* en effet, mais de *capa*, coffre reliquaire (§ 17), et non de *capa*, manteau (§ 15), très vraisemblablement.

Qu'un écrivain du IXe siècle eût pu se tromper à ce sujet c'est ce qui pourrait s'expliquer par deux considérations : l'une serait l'oubli où avait pu tomber de bonne heure le mot *capa* dans l'acception de coffre ou de reliquaire, malgré le double rôle qu'il paraît avoir joué à ce titre vers le VIe siècle en grec et en latin (§ 17) ; l'autre serait l'importance prise dans les temps mérovingien et carolingien par l'insigne relique du manteau de saint Martin, dont l'idée s'imposait en conséquence sur le moindre indice qu'il pût en être question. Au cas présent, un indice qui eût paru significatif pouvait résulter de la ressemblance des formes de langage *capa* et *capella*.

Ces déductions nous semblent péremptoires en faveur de notre opinion; cependant, pour ne rien négliger, nous croyons devoir exposer à côté d'elles les explications qu'on leur oppose en faveur de l'opinion contraire suivant laquelle le mot *capella*, qui, à un certain moment, au IXe siècle,

par exemple, signifie certainement reliquaire, tout le monde en convient, n'aurait pas eu originairement cette signification, dans le cas particulier auquel elle correspond. C'est ce qu'exprimerait, allègue-t-on, le moine de Saint-Gall au IXe siècle, quand il dit que les rois des Francs désignaient par les mots *capella sua* le trésor de leurs reliques, le reliquaire royal, *sancta sua*, à cause du manteau de saint Martin, *propter cappam sancti Martini*, relique qu'il contenait avec d'autres encore, dit à la même époque Walafrid Strabon (§ 29). Ne se pourrait-il pas, ajoute-t-on, que ce manteau de saint Martin, *capa*, dit *capella*, petit manteau, à cause de ses dimensions exiguës, eût originairement constitué seul le trésor des reliques royales, ou bien y eût possédé le caractère de pièce insigne primant toutes les autres en raison de son importance, et qu'il eût par suite donné son nom *capella*, petit manteau, au trésor tout entier, au reliquaire des rois, *sancta sua*, auquel cette dénomination de *capella* se serait finalement attachée avec cette signification spéciale de reliquaire, que reproduirait aux VIIe et VIIIe siècles la formule du serment mérovingien? Oui, sans doute, tout cela est possible, tout cela est admissible, à titre d'hypothèse au moins. C'est à ce titre aussi que nous le mentionnons ici, sans nous y arrêter autrement.

§ 31.

Les deux textes du IXe siècle, dont nous venons

de discuter les termes sont, nous l'avons dit, ceux précisément qui ont été invoqués pour prouver que *capella sancti Martini* signifierait proprement chape, manteau, petit manteau de saint Martin. C'est à la même source que serait due vraisemblablement encore l'opinion que le manteau *capa* de saint Martin servait à nos rois d'enseigne militaire dans les combats. Après la mention de la *capa sancti Martini* le premier de nos deux textes ajoute : « Quam reges Francorum « ob adjutorium victoriæ in præliis solebant secum « habere » (§ 26) ; et le second : « Quam secum « ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugi- « ter ad bella portabant » (§ 16).

Ces deux passages, dus à des écrivains du IXe siècle, suffiraient pour démontrer, contrairement à ce qu'on en dit, qu'en portant avec eux dans leurs expéditions la *capa* de saint Martin nos rois se proposaient toute autre chose que d'en faire une enseigne militaire, et ne pensaient qu'à la protection surnaturelle qu'ils pouvaient attendre de la présence de ces saintes reliques. Un texte grec du VIe siècle, emprunté au *Strategicon* de l'empereur Maurice, et que nous avons donné précédemment (§ 17), dit qu'une coutume analogue était observée par les empereurs byzantins et qu'à l'armée ils étaient accompagnés par un officier qui portait la *capa*, le reliquaire, ὁ τὴν κάπαν βαστάζων.

Ces observations sont d'accord avec l'histoire,

qui ne mentionne nulle part l'emploi de la *capa* de saint Martin à titre d'enseigne militaire. On ne trouve à faire valoir en faveur de l'opinion contraire qu'un texte de peu de valeur comme document historique, un passage d'un sermonnaire du XIIe siècle; Honorius, prêtre d'Autun, auteur d'un discours sur saint Martin, où il signale le fait dans une sorte de mouvement oratoire, pour lequel il avait pu ce semble s'inspirer, sans les comprendre, des indications fournies par Walafrid Strabon et par le moine de Saint-Gall[1].

On a prétendu aussi reconnaître avec la même signification la *capa* de saint Martin dans le *Vexillum sancti Martini* dont il est quelquefois question dans l'histoire. Mais ce qu'on trouve désigné ainsi — on l'a démontré — est la bannière particulière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui, à une certaine époque, était portée à la guerre par le comte d'Anjou, Voué, *advocatus*, de cette grande maison.

§ 32.

Après toutes ces explications nous sommes en mesure d'apprécier ce que pouvait valoir la qualification de *capella* dans son application à la *basi-*

1. « Hujus (sancti Martini) cappa Francorum regibus ad « bella euntibus, pro signo anteferebatur, et per eam victis « hostibus victorià potiebantur; unum et à custodibus illius « cappæ usque hodiè cappellani appellantur. » — Honorius, *Sermo de sancto Martino*. — Migne, *Patrol. latin.*, t. CLXXII, col. 1024, l. 34.

lica Aquensis de Charlemagne, signalée au commencement du IX[e] siècle par Éginhard (§ 14). A cette époque et depuis plus ou moins longtemps déjà, le mot *capella* se présentait simultanément — les dates des documents en font foi — avec les significations diverses correspondant aux acceptions que nous avons expliquées. La *capella* était non seulement un sanctuaire privilégié (§ 23), c'était en quelque sorte un reliquaire, le reliquaire par excellence, *summa capella*, où se conservaient les plus insignes reliques (§ 18); c'était le trésor du mobilier sacré et des ornements religieux destinés à la célébration du culte dans le palais, le dépôt des objets les plus précieux, des lettres et archives du souverain, dont la conservation empruntait une sécurité particulière au saint caractère du lieu. La *capella* était à la fois l'oratoire et la chancellerie du palais (§§ 22, 25) et, à cet effet, le siége d'un personnel nombreux de clercs, voués les uns aux pratiques religieuses dans la cour du prince, les autres à la rédaction et à la conservation des chartes et documents relatifs à ses intérêts, aux affaires de son gouvernement (§ 26) : personnel considérable comme celui d'une abbaye auquel on le comparait, et de plus jouissant de l'avantage de ne dépendre que du souverain et d'être affranchi de la juridiction épiscopale; c'était là un privilége important pour un corps ecclésiastique, eu égard aux institutions et aux mœurs de l'époque.

Les idées du temps et ses usages permettaient une intime union, une sorte de solidarité entre ces traits distincts du régime de la *capella*, dominés par le plus auguste de tous, la présence des reliques communiquant à tout le reste son inviolabilité avec le respect qui s'y attachait.

La *capella* était avant tout un lieu privilégié. On comprend comment les avantages de cette situation exceptionnelle pouvaient être réunis au profit du *palatium*, siége royal de Charlemagne (§ 2), comment, après lui, Louis le Débonnaire avait pu tenter de les renouveler au profit de la résidence de Thionville, contrairement aux intérêts de l'évêque de Metz qui avait su déjouer cette tentative (§ 23); comment à Aix des causes particulièrement favorables avaient au contraire aidé au développement de ce régime exceptionnel, dont l'écrivain du XII[e] siècle exprime le sentiment dans les termes que nous avons rapportés : *Aquisgrani, sede regiâ..... famosissimâ toto Romanorum orbe capellâ* (§ 23). Tout cela était contenu en somme dans la proposition d'Éginhard qui s'explique ainsi très clairement, *basilica quam capellam vocant* (§ 14). Tout cela se reflète encore aujourd'hui comme un souvenir dans la dénomination française d'*Aix-la-Chapelle*.

Aix-la-Chapelle était, dans l'Occident latin, *orbis romanus*, parmi les lieux dénommés Aix, *Aquæ* — et ils étaient nombreux — celui que distinguait la possession de la chapelle de Charle-

magne; et cette chapelle construite par lui était tout à la fois, sous ce titre de *capella*, les textes contemporains en témoignent, un édifice insigne, *basilica quam capellam vocant*, un dépôt des reliques particulièrement vénérées par les souverains, *capella*, *quo nomine sancta sua appellare solebant*, une chancellerie enfin où des scribes habiles, *dictatores et scriptores optimi in capellam suam assumpti*, personnel privilégié de clercs vivant en communauté, rédigeaient les diplômes de l'illustre empereur et accomplissaient les fonctions ecclésiastiques dans le palais.

Les diverses acceptions du mot *capella* correspondant à ces faits étaient, nous l'avons constaté, usitées antérieurement déjà au IXe siècle. Ainsi se justifient les interprétations que nous en avons données dans les textes que nous avions entre les mains.

Fixer ces notions ne suffisait pas; il fallait en outre les dater pour leur assigner leur valeur relative. Les questions de chronologie appliquée à des textes exigent de minutieuses investigations. De là le développement pris par le présent travail, que nous eussions voulu faire plus succinct et dont nous espérons que, pour ces considérations, on voudra bien excuser l'étendue.

LA BIJOUTERIE DES GOTHS

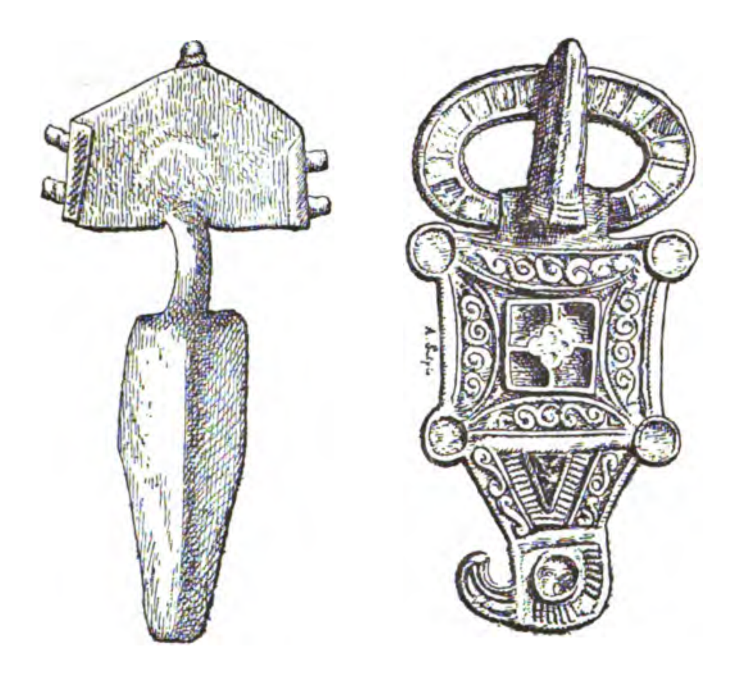
EN RUSSIE.

Par le baron Joseph de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 juin 1890.

Dans le courant de l'année 1890, le gouvernement allemand confiait à M. le Dr Grempler, de Breslau, une mission archéologique ayant pour but l'exploration de la Crimée et du Caucase. Il ouvrait en même temps un crédit à ce savant, afin qu'il pût acquérir, pendant son voyage, une collection d'antiquités destinée au Musée de Berlin. L'été dernier, le Dr Grempler revenait de son expédition et rapportait le choix d'objets qu'il avait jugés les plus utiles aux études actuelles. J'ai l'honneur d'en déposer les photographies sous les yeux de nos confrères.

La série des fibules est excessivement remarquable ; mais je crois devoir signaler plus spécialement à l'attention de la Compagnie les bijoux présentant une certaine analogie avec ceux dont la présence est constatée fréquemment dans les nécropoles de l'Europe occidentale contemporaines de l'époque des invasions.



Kertch; Musée de Berlin.

Les parures rapportées par le Dr Grempler offrent un grand intérêt qui est considérablement augmenté par l'interprétation donnée par lui. Je suis heureux de me rencontrer en parfaite communauté d'idées avec cet archéologue, qui les considère comme des produits de l'art des Goths. Les Goths ont, en effet, joué un certain rôle dans la Russie méridionale, de l'an 200 à l'an 1000 après J.-C.

Dans un récent travail[1], je faisais remarquer que M. Lindenschmit, inspirateur d'une véritable école, embrassait, sous la dénomination d'antiquités germaniques, tous les mobiliers funéraires des divers peuples barbares. Le directeur du Musée de Mayence n'a jamais jeté les regards au delà des limites de l'ancienne Germanie. Le Dr Grempler, familiarisé avec les études comparatives et initié aux découvertes de la Russie méridionale, professe une opinion bien différente. Il attribue aux Goths le style très caractérisé de la bijouterie dont je me propose, aujourd'hui, de vous faire connaître, à mon tour, de nombreux spécimens. Cet ensemble vous montrera encore plus clairement la part qu'il convient d'assigner à ce peuple dans la création de l'art original adopté par les Barbares et conservé par eux durant leur séjour en Occident. La question d'origine, telle que nous l'avons posée dès 1887, compte donc maintenant des partisans en Allemagne, et ce pays a reconnu la nécessité de placer dans les vitrines du Musée de sa capitale quelques antiquités gothiques de la Russie, auprès des dépouilles sépulcrales des Franks et des Alamans.

LA CRIMÉE.

Il y a peu de temps, nous ne connaissions que

1. *L'Art chez les Barbares à la chute de l'empire romain.* Extrait de l'*Anthropologie,* 1890, t. I, nº 4. — Voir aussi : *De l'influence de l'art des Goths en Occident.* Paris, 1891.

peu de pièces découvertes en Crimée, les unes conservées au British Museum[1], les autres dans la collection John Evans[2]. Celles que le Dr Grempler nous a signalées offrent des formes plus variées et plus significatives. Elles réunissent les caractères essentiels de la configuration et de la technique. Mais combien sont plus nombreux les produits analogues conservés en Russie! Leur dispersion dans les collections publiques et privées rend, il est vrai, leur étude assez difficile.

Pendant longtemps, en Russie, on a nommé ces objets *mérovingiens*[3]. L'attention n'était pas

1. *Antiquities of Kertch,* D. Mac Pherson. Londres, 1857. — *Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire,* vol. X, 1858. — Roach Smith, *Collectanea antiqua,* vol. V, 1861, p. 14, pl. XIV. Ces diverses publications ont trait aux objets gothiques rapportés de Crimée figurant dans les vitrines du Musée britannique.

2. J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch.* Extrait de la *Revue archéologique,* 1888.

3. Dans le 3e fascicule des *Antiquités russes* publié récemment, en russe, par MM. Kondakoff et de Tolstoï (Saint-Pétersbourg, 1890, p. 145), nous trouvons la preuve d'une heureuse évolution. Elle est indiquée dans le passage suivant : « Beaucoup d'objets en Europe se rapprochent des trésors gothiques de Monza, des couronnes wisigothiques d'Espagne et de la cuirasse de Ravenne. En admettant que les antiquités ornées de grenats appartiennent aux Goths, il serait facile de proposer l'hypothèse que ce genre d'ornementation était exclusivement propre à la nationalité des Goths et que par eux il a été transporté en Occident, dans tous les pays qu'ils ont parcourus. Actuellement, la dénomination d'antiquités gothiques semble prévaloir sur celle d'antiquités du style mérovingien. Cette dernière expression tire son origine

encore suffisamment fixée sur eux, leur nombre semblait relativement restreint et leur signification restait ignorée. La Russie méridionale, où ils se trouvent confinés, livre de si beaux et de si précieux trésors que la recherche exclusive des richesses dues à l'art scytho-grec a fait négliger l'étude des antiquités barbares. Ces antiquités peuvent être qualifiées de *barbares*, par rapprochement avec leurs similaires d'Occident. Cependant, un savant russe m'écrivait récemment : « J'aspire au moment où vous pourrez dire tout bonnement *les Goths* et non plus *les Barbares*, car cette dernière expression nous embrouille, nous autres Orientaux ; elle est trop large. Nos ancêtres, les Scythes, les Slaves, les Finnois, sont aussi *les Barbares* comme tout l'Orient ; et il nous est difficile de concevoir le mot barbare dans le sens plus étroit et inaccoutumé pour nous des races gothiques[1]. »

La Crimée, bien certainement, est la région où les parures de cette sorte abondent (pl. IV). Le British Museum, la collection John Evans et le Musée de Berlin possèdent peu de chose comparativement à l'Ermitage impérial, au Musée archéologique de Moscou, au Musée de Kertch et à quelques collections particulières de Russie. Je

de la découverte des objets du tombeau de Childéric. Les antiquités de ce genre que l'on trouve dans la Russie méridionale doivent avoir une signification déterminante dans la question de l'origine de cette orfèvrerie caractéristique. »

1. Lettre de M. Serge Sloutsky. Moscou, 13/25 octobre 1890.

leur no
ur sign
dionale.
ux et d
lusive
it négli
antiqu
rapp
. Cepe
ment
ire to
es. c
, no
ètres
auss
s es
sens
nces

où
Le
le



mentionnerai plus spécialement les ornements entrés il y a peu de mois dans la collection de M. Nowikow[1] (pl. III).

Les antiquités de ce genre n'ont pas été seulement trouvées au mont Mithridate, mais sur plusieurs points de la presqu'île. Les seules explorations dirigées scientifiquement ont été opérées par MM. Alexis et Nicolas Kharousine sur la côte méridionale. Elles ont été publiées dans un mémoire qui a été offert à notre Compagnie[2]. D'autres recherches dans les nécropoles gothiques ont été entreprises par M. Braun, privat docent de la langue gothique à l'Université de Saint-Pétersbourg[3].

La Chersonèse Taurique fut habitée par les Goths[4] avant l'invasion des Huns[5]. Ces derniers envahisseurs ne les ont point entièrement détruits

1. La collection Nowikow se trouve à Kertch. Les objets représentés sur la planche III ont été recueillis en 1890 sur le mont Mithridate, dans un tombeau. La collection de M. Jules Lemmé d'Odessa, si riche en joyaux scytho-grecs, possède aussi quelques pièces d'orfèvrerie cloisonnée provenant de Kertch.

2. A. Kharousine, *Étude sur les anciens tombeaux de Gourzouff et de Gougouche sur la côte méridionale de la Crimée*. Moscou, 1890. (En russe.)

3. M. Braun est l'auteur d'un très remarquable mémoire sur les Goths de Crimée : *Die letzten Schicksale der Krimgoten*. Saint-Pétersbourg, 1890.

4. Procope, *Bellum Gothicum*, IV, 4, 5, 18. — Thomaschek, *Die Goten in Taurien*.

5. Les Huns attaquèrent le Bosphore ou la Crimée sous Justinien.

ni chassés de cette contrée. Selon Procope[1], il existait de son temps des Goths près du Bosphore, par lequel les Palus Mœotides communiquent avec le Pont-Euxin[2]. La survivance de ce peuple en Crimée est attestée par Rubruquis[3], l'ambassadeur de saint Louis, par Josaphat Barbaro[4], voyageur vénitien, et par Busbecq[5]. Barbaro témoigne que les habitants de cette région se donnent le nom de Goths, et à la contrée qu'ils occupent celui de Gothie. Du reste, l'*Oriens Christianus* indique la souscription d'un évêque en 1721 sous le titre de *Metropolita Gotthiae et Caphae*[6].

Dans une récente lettre[7], M. N. Kharousine m'informe que la Société impériale de géographie de Pétersbourg a chargé un de ses membres de

1. Liv. IV, chap. IV.
2. D'Anville, *États formés en Europe après la chute de l'empire romain*, p. 244.
3. (1253.) *Recueil des mémoires et des voyages de la Société de géographie de Paris*, t. IV, p. 219. — Cf. Massmann, *Haupt's Zeitschrift*, t. I, p. 351. — Rubruquis ou Rubruck, l'envoyé de saint Louis au grand Khan de Tartarie, abordait en Chersonèse le 20 mai 1253.
4. (1436.) Voir, dans P. Bizarus, *Rerum Persicarum historia*, appendix, p. 455. — Cf. Jos. Barbaro, *Viaggi fatti da Venetia alla Tana*, p. 17.
5. *Augerii Gislenii Busbequii D. Legationis Turcicae epistolae quatuor*. Francof, 1595, p. 257.
6. Voir la remarquable étude du R. P. van den Gheyn, intitulée : *Auger Busbecq et les Goths orientaux*. — 3me congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Bruges en août 1887.
7. Lettre datée de Moscou le 21 mai 1890.

se rendre en Crimée pour rechercher si, comme on l'assure, quelques survivants de la race gothique n'habiteraient pas encore aujourd'hui certaines vallées de cette presqu'île.

LA CAUCASIE DU NORD.

La Crimée n'est pas seule à fournir les antiquités dont nous recherchons les traces. La Caucasie du Nord, et plus spécialement la Digorie, a fourni à M. Olchewsky une collection importante acquise aujourd'hui par l'Ermitage impérial (pl. VI, fig. 1); elle renferme de nombreuses parures que nous pensons être gothiques[1]. Les récentes explorations du Caucase, dues à l'heureuse initiative de la Société archéologique de Moscou et dirigées par Mme la comtesse Ouvaroff, ont donné de précieux résultats dans cet ordre de choses[2] (pl. VI, fig. 5 et 6).

L'exposition réunie pendant le Congrès archéologique de Moscou, l'hiver dernier, renfermait plusieurs salles réservées au Caucase. Dans une grande vitrine[3] se trouvaient d'importantes séries

1. M. Chantre a publié quelques pièces de la collection Olchewski. Recherches anthropologiques dans le Caucase, vol. III, pl. XIV, 1885-1887.

2. *Matériaux pour l'histoire archéologique du Caucase recueillis par les missions archéologiques de la Société de Moscou*, fasc. I, 1888, pl. II; fasc. II, 1889, pl. XX, XXI et suiv. (En russe.)

3. Salle X.

exhumées de la nécropole de Routkha (Digorie)[1] (pl. VI, fig. 2 et 4). Les boucles de ceinture rappellent celles que nous trouvons chez tous les conquérants de l'empire romain, et certaines parures sont ornées de têtes d'oiseaux. Je signalerai principalement trois fibules d'or ornées de pierreries (pl. VI, fig. 2) semblables à plusieurs pièces de la collection Olchewski; elles appartiennent au même art que le trésor gothique trouvé à Szilagy-Somlyó, en Hongrie, et publié par M. de Pulszky[2]. Cette parenté est trop significative pour la tenir sous silence.

La fibule brisée en bronze recueillie à Faskon[3] (Ossétie) et celle des environs de Galliat[4] (Digorie) offrent une analogie frappante avec les bijoux analogues que nous retrouvons abondamment dans l'Europe occidentale.

La plus riche trouvaille se compose d'objets d'or enrichis de grenats cloisonnés taillés en table découverts à Metshinetovo[5]; elle appartient à la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (pl. V). M. Germain Bapst vous a

1. Cette nécropole serait, d'après M. Aspelin, du IVe ou du Ve siècle; mais Mme la comtesse Ouvaroff l'attribue à une époque un peu moins ancienne.

2. Fr. von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilagy-Somlyó, denkmæler der vœlkerwanderung*. Budapest, 1890.

3. Collection Ouvaroff.

4. Collections de la Société archéologique de Moscou.

5. Gouvernement de Terek, village de Koudinetovo. Cette découverte a été faite dans un tumulus en 1887.

communiqué[1] la photographie de montants de mors provenant de ce trésor, qui comprend en outre d'autres pièces plus importantes. Je signalerai surtout une plaque revêtue de cloisonnages (pl. V, fig. 1) du même dessin que la bordure de la couronne de Reccesvinthus, conservée au Musée de Cluny[2], et qu'un objet de provenance inconnue faisant partie du cabinet de France[3].

Chassée de sa demeure par les Huns, la majeure partie des Goths a pris la route de l'Occident où elle devait jouer un si grand rôle, mais un rameau a dû s'en détacher pour émigrer au nord de la chaîne du Caucase[4]. Les vestiges que nous signa-

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* séance du 2 février 1887.

2. F. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar.* Paris, 1860, p. 31 et pl. I.

3. *Invent.* n° 5537. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée.* Paris, 1887, t. III, pl. VI, fig. 1.

4. Le voisinage des Goths et des Alains dans cette région est fréquemment mentionné par les auteurs. Au IIIe siècle, Flavius Vopiscus, de Syracuse, en énumérant les captifs des nations vaincues figurant au triomphe d'Aurélien, parle également des Alains à côté des Roxolans, des Sarmates et des Goths (Aurélien, XXXIII; *Hist. Auguste,* p. 581, collection Nisard). Ces Alains, ainsi que le disent Claudien (*Invectives contre Rufin,* p. 568, collection Nisard), Flavius Josèphe et Procope, auraient habité au nord de la chaîne du Caucase et des portes caucasiennes, ainsi que dans ces montagnes, à l'ouest de la mer Caspienne, au sud du Tanaïs et à l'est de la Méotide, auprès des Abasgues et des nations gothiques (Flavius Josèphe, *De Bello Judaico,* I, cap. VII, § 4. — Procope, *De Bello Gothico,* I, IV, § 3, et *De Bello Persico,* II, § 29). — Suivant Procope, les Alains auraient été de race gothique, pour lui distincte de la race germanique ou des Germains

lons dans la Caucasie du Nord comme attribuables aux Goths semblent localisés dans le voisinage des Alains sur les rives du Pont. Jordanes, l'historien des Goths, décrit le Taurus comme la limite des nations scythiques[1]. La Transcaucasie n'a jusqu'à présent livré aucun produit de l'art que nous étudions.

LA TAURIDE ET L'UKRAINE[2].

L'orfèvrerie dont nous nous occupons et l'art qui l'a produite n'ont pas seulement laissé des traces dans la Crimée et le Caucase. On connaît actuellement plusieurs autres points de la Russie méridionale où ils se retrouvent. Dans l'avenir, ces localités deviendront plus nombreuses. Nous pouvons mentionner actuellement Phanagoria, dans la péninsule de Taman, et Olbia, près Kherson. La première de ces villes est citée par

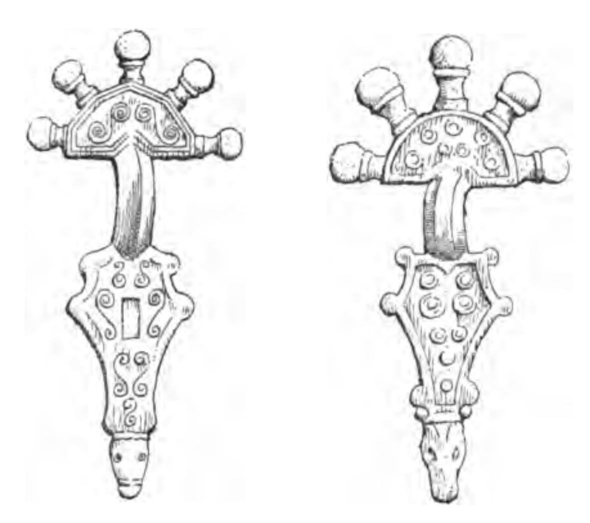
('Αλάνους... Γοτθικὸν ἔθνος; *De Bello Vandalico*, I, § 3; *De Bello Gothico*, I, I, § 1).

1. Jordanes, *De rebus Geticis*, cap. VII.

2. « Dès le commencement du IIIe siècle, peut-être même avant, une branche détachée des populations gothiques paraît s'être étendue depuis l'est de la Germanie jusqu'aux contrées boisées des Carpathes (les Tervings), ensuite jusqu'aux plaines sablonneuses de l'Ukraine (les Greutings), et enfin fut connue sous le nom d'Ostrogoths et de Visigoths lorsqu'elle occupa le nord de la mer Noire, entre les embouchures du Danube et du Don. Mais cette branche de la famille gothique ne parvint à l'apogée de sa puissance que vers le milieu du siècle suivant, sous le roi Ermanarik. » (Aspelin, *La « Rosomonorum gens » et le « Ruotsi.* » Helsingfors, 1884, p. 8.)

Procope[1], la seconde par Jordanes[2], dans leurs écrits sur les Goths.

M. Chantre a signalé[3] deux fibules provenant de Nijna, dans le gouvernement de Kharkof (Ukraine); mais c'est improprement qu'il leur a donné le nom d'antiquités scytho-byzantines.



Nijna, gouvernement de Kharkof.

Le Musée historique de Moscou[4] possède un peigne en os et une boucle de ceinture avec sa plaque ornée de la tête d'oiseau. Ce bronze appar-

1. Procope, lib. IV, *Gotthicae Historiae.*
2. Jordanes, *Hist. des Goths,* II.
3. E. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase,* t. III, p. 97.
4. Nos 559 et 561 du Catalogue.

tient au même type que les fermoirs de ceinturons de Kertch. Les deux objets ont été trouvés sur les bords du Dniéper, près de la mer Noire.

La Commission impériale d'archéologie de Pétersbourg conserve, depuis 1869, un riche trésor de bijouteries d'or enrichies de grenats, qui est imparfaitement connu. Le baron Tisenhausen[1] a bien voulu me fournir les photographies de cette merveilleuse réunion; elles vous en donneront une meilleure idée que toute description. Ce trésor a été trouvé[2] sur les bords de la rivière Tchoulek, lors de l'établissement du chemin de fer de Koursk, Kharkof-Azow (pl. VII, fig. 1 et 2).

Deux magnifiques fibules en or sertissant des grenats proviennent de Néjin[3], dans le gouvernement de Tchernigow (pl. VII, fig. 3). Ces broches sont bien dues au même art que celles précitées découvertes en Digorie et composant les collections Olchewski et Ouvaroff. Les mêmes bijoux se retrouvent fréquemment en Hongrie. Les fibules de Néjin étaient accompagnées de monnaies d'empereurs romains du IIe au IIIe siècle après J.-C.[4]. Elles constituent la trouvaille la plus septentrio-

1. Président de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.

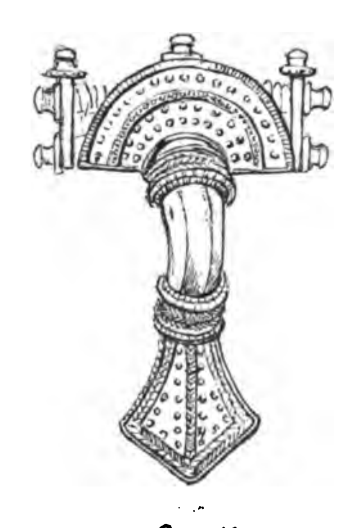
2. En 1868, près de Taganrog, gouvernement d'Iékatérinoslav.

3. Entre Kiew et Toula. Cette paire de broches fait partie du Musée de l'Ermitage. — Comte de Tolstoï et N. Kondakoff, *Antiquités russes*, 3e livraison. Saint-Pétersbourg, 1890, p. 147, fig. 175.

4. *Comptes-rendus de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg*, année 1873, p. XXXII.

nale de ce genre d'orfèvrerie qui ait été faite jusqu'à ce jour en Russie.

Enfin les environs de Kief ont donné, entre autres choses, une remarquable fibule en argent ornée de filigranes[1] (pl. VII, fig. 4). Elle doit être attribuée au même peuple que les objets précédemment énumérés. Son caractère un peu particulier aurait pu soulever quelques doutes sur son origine gothique si nous ne connaissions pas ses analogues parmi les parures de Sackrau, près



Sackrau.

(Musée de Breslau.)

1. Ce bijou est conservé au Musée de l'Ermitage. — Voir la 3e livraison des *Antiquités russes*, publiées par le comte de Tolstoï et N. Kondakoff. Saint-Pétersbourg, 1890, p. 154, fig. 182. (En russe.)

de Breslau[1]. La découverte de Sackrau, sur les rives de l'Oder, a été très judicieusement considérée comme un vestige du passage des Vandales[2] dans cette contrée avant son envahissement par les Slaves[3].

Cette communication n'est qu'une simple énumération de faits corrélatifs dont la réunion n'avait pas encore été tentée. J'estime qu'ils sont déjà assez nombreux pour avoir une signification. La civilisation et l'art des Barbares ne sont pas, comme on l'avait cru jadis, confinés dans l'Europe centrale et occidentale ; ils s'étendent plus loin, dans la Russie méridionale, là même où les Goths ont séjourné, aux portes de l'Orient. Ce pays, soigneusement interrogé, nous révélera la genèse de l'art original dont nous devons rechercher le berceau près du Pont-Euxin.

1. En Silésie.

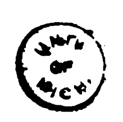
2. Les Vandales sont généralement considérés comme une nation gothique, Γετικὰ ἔθνη, suivant Procope. Ils avaient, comme les Goths, la peau blanche, les cheveux blonds, une belle prestance et une haute stature : Γοτθοὶ καὶ Βανδίλοι καὶ Οὐισιγοθοὶ... λευκοὶ γὰρ ἁπάντες τὰ σωματά τε εἰσὶ καὶ τὰς κομὰς ξανθοὶ, εὐμήκεις τε καὶ ἀγαθοὶ τας ὄψεις. (Procope, *De Bello Vandalico*, lib. I, § 2.)

3. Les intéressants produits des fouilles de Sackrau datent vraisemblablement de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle. Les objets d'art trouvés à Sackrau étaient accompagnés d'un denier d'Hadrien, d'un denier de Marc Aurèle et de deux aureus, le premier à l'effigie de Septime Sévère et le second de Claude le Gothique. Voir Dr Grempler, *Der Fund von Sackrau*. Brandeburg, 1887. — Les découvertes de Sackrau prouvent les liens qui subsistaient entre les Vandales de Pannonie et ceux de Silésie. Ces derniers étaient demeurés dans leur berceau, les premiers avaient émigré.









LE LIVRE

DE LA PROPRIÉTÉ DES CHOSES

PAR

BARTHÉLEMY DE GLANVILLE.

Mémoire lu par M. A. Janvier, associé correspondant national,

Dans la séance du 30 avril 1890.

Barthélemi l'Anglais [1], qu'on a souvent appelé sans motif Barthélemi de Glanville, est un religieux franciscain qui a professé à. Paris au commencement du règne de saint Louis. L'encyclopédie latine qu'il a composée sous le titre de *De proprietatibus rerum* a joui de la plus grande vogue pendant trois siècles; la traduction française que Jean Corbichon en fit pour le roi Charles V n'obtint guère moins de succès. Il y en a de nombreux exemplaires dans les bibliothèques de France et de l'étranger. Nous nous proposons de faire connaître celui que possède la bibliothèque d'Amiens.

Coté sous le n° 399, écrit sur 290 folios à deux

1. Sur la vie de Barthélemi l'Anglais et sur son ouvrage, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 353-365.

colonnes de 48 lignes réglées à l'encre rouge avec sommaires en rouge, nombreuses majuscules en or et en couleur, encadrements, vignettes et miniatures au nombre de près de 50, remarquables par le fini des figures, le naturel des poses, la correction du dessin, il fut copié et enluminé pour Jean de Chalon, seigneur de Viteaux et de Lisle-sous-Montréal, par un habile artiste nommé Étienne Sanderat, natif d'Auxerre en Bourgogne, comme l'indique l'explicit, et M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, dans son catalogue des manuscrits de ce dépôt littéraire, en a donné une intéressante description sommaire. Comme il le fait remarquer, l'explicit ne donne pas le nom du traducteur comme dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale, mais cette traduction est celle que Jehan Corbichon, religieux augustin, fit à la demande du roi Charles V pour enrichir sa bibliothèque du Louvre.

Un grand et puissant seigneur pouvait seul s'offrir le luxe d'un aussi riche volume. Bien que qualifié seulement de seigneur de Viteaux[1] et de Lille-sous-Montréal[2], Jean de Chalon appartenait

1. Viteaux sur la Brenne, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or, à 23 kilom. sud-est de Semur, jadis château fort.

2. Lille-sous-Montréal, aujourd'hui Lille-sur-Serain (Yonne), à 5 kilom. au-dessus de Montréal, arr. d'Avallon, château qui, suivant la tradition, tirait son nom du séjour qu'y aurait fait la reine Brunehaut, et plus tard François Ier.

à l'illustre famille de ce nom, tige des comtes d'Auxerre et de Tonnerre, des seigneurs de Salins et de plusieurs princes d'Orange ; les armoiries qui décorent le premier feuillet du livre de Sanderat ne laissent aucun doute sur la personne de son possesseur.

Suivant les auteurs de *l'Illustre Orbandale*[1], en 1237, le dernier comte de Chalon, Jean, échangea ce comté avec le duc de Bourgogne Hugues IV contre la terre de Salins et celles que ce duc avait acquises de Josserand de Brancion au comte de Bourgogne, mais ne laissa pas de retenir le nom de Chalon qu'il transmit à sa postérité comme étant le chef de l'illustre maison de Chalon qui porte de gueules à la bande d'or. Les princes d'Orange du nom de Chalon et les seigneurs de Viteaux sont issus du mariage de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et d'Argueil, avec Marie, fille et unique héritière de Raymond de Baux, prince d'Orange. Le fils puîné de cette union fut le seigneur de Viteaux pour lequel a été écrit le manuscrit. Grand et puissant seigneur, il l'était, ayant hérité de son père des biens importants. On lit, en effet, dans le testament de ce dernier fait le 21 octobre 1417, peu de temps avant sa mort dans son château de Lons-le-Saulnier, les dispositions suivantes :

1. *L'Illustre Orbandale* ou *Histoire ancienne et moderne de la ville de Chalon-sur-Saône*. Chalon-sur-Saône, 1662. Cusset, 2 vol. in-4°.

« Item, je fais, nomme, laisse et constitue mon « hoir et successeur Jean de Chalon, mon bien « amez fils, mon chastel de Lorme et en tout le « droit que j'ay et puis avoir ès fiefs, renfiez, ius- « tices, seigneuries, rentes, cens, redevences, « servitutez et autres appendices et appartenances « audit chastel et lieu de l'Orme et chastel de Pré- « pertuis, Lisle-sous-Montréal, Broyes, Chauen- « nes, Viteaul, l'Isle-en-Bresse, ma maison de « Paris et villes, villages, rentes, censes, yssues, « proufits, émolumens, droits, noblesses, terres, « bois, estangs, rivières, fiez, refiez, iustices, « seigneuries et aultres droits quelconques à moy « competans et appartenans à cause desdits lieux, « et 840 livres parisis que j'ay et preigne chacun « an de rente sur le trésor du roy de France, « outre rentes et héritages et en tous les autres « droits, raisons, querelles, gruses et actions à « moy competans et appartenans, à cause et pour « cause de quelconque chose que ce soit estant « au royaume de France, et aussi aura ledit Jehan « tous les ustenciles d'hostel et biens meubles « estans esdits chasteaux et maisons à lui par moy « laissiez, sans qu'il soit tenu de payer aucunes « charges hors que celles qui sont deues pour rai- « son et cause desdits lieux à luy par moy laissez, « et pourtant veux iceluy estre contans de ma « succession et hère sans qu'il puisse aucune « chose demander, grusier ou quereler[1]. »

1. *L'Illustre Orbandale*, t. II, p. 104 et suiv.

Le seigneur de Viteaux avait épousé Jeanne ou Jacqueline de la Trémoille, fille de Marguerite de Noyers et de Guy de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, qui, en 1423, avait conduit avec le maréchal de Toulongeon 4,000 chevaux bourguignons au secours de la duchesse douairière de Bourgogne, et combattu à Crevant. Jacqueline, décédée en 1454, fut inhumée avec son époux dans l'abbaye de Vézelay, où se voyaient leurs tombeaux[1].

De cette union naquit Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Viteaux, marié à Jeanne de Banquetin, veuve d'Artus de Châtillon, seigneur de Châtillon-sur-Marne, qui ne laissa qu'une fille unique, épouse d'Adrien de Sainte-Maure[2], marquis de Nesle, comte de Joigny et seigneur de Viteaux, puis de François d'Alligre, sieur de Pressy, dont elle n'eut que deux filles; ainsi s'éteignit la descendance mâle de cette branche de l'antique maison de Chalon.

Comment, des mains de cette puissante famille, le manuscrit est-il venu à la bibliothèque communale d'Amiens? C'est un problème que, malgré ses recherches, M. Garnier n'avait point résolu, puisqu'il indique son origine comme inconnue. Il n'y a point de doute qu'il ne provienne de la

1. *Histoire généalogique de la maison de La Trémoille*, p. 307.

2. La généalogie de la maison de La Trémoille imprime Adrien de Sainte-Marie, c'est une erreur, il faut lire Sainte-Maure. Voir Decagny, arr. de Péronne, t. II, p. 475.

bibliothèque du château de Nesle, lors de l'émigration, en 1792, du dernier marquis Louis-Joseph-Augustin de Mailly, et dans laquelle il aurait été conservé depuis le mariage d'Adrien de Sainte-Maure avec Charlotte de Chalon, petite-fille de Jean de Chalon, pour qui Sanderat l'avait écrit en 1447. Mais je reviens à l'œuvre de cet artiste.

Le premier feuillet est richement encadré d'un cadre de fleurs et de fruits variés et armorié de quatre écus de gueules à la bande d'or, armes de Chalon. Il commence ainsi : « Ci commence le « livre des propriétés des choses translaté de « latin en françois l'an iij^c lxxij par le coman- « dement du roy Charles le quint. Et, l'an mil « iiij^c xlvij par le comandement de messire Jehan « de Chalon, seigneur de Viteaulx et de Lisle- « soubz-Montréal, fut transcript sur le vray ori- « ginal. »

La grande miniature, au haut de l'épître dédicatoire, est partagée en quatre tableaux, dont trois représentent Dieu le Père présidant à la Création, le quatrième Corbichon, présentant sa traduction au Roi.

1. Dieu le Père, barbu, la tête couronnée d'un nimbe d'or, vêtu d'une longue robe bleue agrémentée de filets d'or, les pieds nus, enveloppé d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, qu'il ramène de la main gauche autour de son corps, mesure de la droite avec un long compas le cercle de l'atmosphère bleue, au centre de laquelle

rayonne l'astre du jour. Sur un phylactère se lit ce distique :

J'ay fait le ciel et la lumière
Pour estre à home chambeière.

Au fond, un paysage où se voient des villes avec leurs châteaux crénelés, des rochers et des bosquets.

2. Dieu le Père, figuré comme dans le tableau précédent, mais ici le manteau ne laisse pas apercevoir sa doublure. De la main gauche il tient un phylactère où se lit :

J'ay fait le feu, l'air et la mer
Pour home qui me doit aimer.

Ces trois éléments sont représentés sur un globe. De la main droite Dieu bénit cette création, l'index et le médius étendus, l'annulaire et le petit doigt recourbés; paysage analogue au premier, mais ici sans habitation.

3. Dieu le Père, même costume, ramenant de la main gauche son manteau autour de la taille, et de la droite bénissant le globe sur lequel la création du cinquième jour est figurée par un sanglier, un lion, une brebis. Sur un phylactère :

J'ay fait la terre bien garnie
Pour donner a home sa vie.

4. Le roi Charles V, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau de même couleur fleurdelysé, à collet d'hermine, la couronne d'or sur la tête, ouverte, à trois fleurs de lys, les pieds chaussés

de mules rouges, reçoit le livre doré sur tranche et relié en cuir rouge que lui présente Corbichon agenouillé devant lui, revêtu d'une robe brune, et qu'accompagne un autre religieux dans le même costume. Debout près du roi, à droite, est une sorte de valet vêtu d'une tunique verte à collet de fourrure, serrée à la taille par une ceinture de cuir noir à clous de cuivre. L'échancrure de la tunique laisse voir un vêtement de dessous rouge sur une chemise blanche bordée au col de deux lisérés rouges. Ce personnage porte la masse ou bâton pommeté des hérauts. Le second religieux serait-il le moine Pierre Ferget, docteur en théologie du couvent des Augustins de Lyon, qui, d'après les indications du catalogue de la bibliothèque léguée à la ville d'Amiens par le comte Charles de Lescalopier, avait revu la traduction de Corbichon? Le roi de France est assis sur un siège recouvert d'un dais de velours rouge, brodé d'or; une tapisserie de même couleur, aussi richement brodée, laisse voir derrière elle l'extrémité de quatre fenêtres cintrées garnies de treillages en losanges qui éclairent la salle où a lieu cette réception. Le plafond est voûté en berceau avec nervures saillantes de chêne.

IIe livre. Miniature. Dieu le Père, debout, barbu, les cheveux flottant jusque sur les épaules, la tête nimbée, vêtu d'une longue robe gris-bleu, garnie d'un double filet d'or au col et aux manches, et d'une large broderie du même métal au

bas, les pieds nus, tient dans sa main gauche le globe du monde en or, surmonté du signe de la Rédemption; de sa main droite étendue il bénit; ici on voit très distinctement le pouce développé comme l'index et le médius, quatre anges aux cheveux dorés, aux ailes rouges, revêtus de tuniques blanches, et émergeant à mi-corps d'un nuage d'azur projetant des rayons d'or. Au-dessous de ces anges, deux affreux démons cornus, aux ailes de chauves-souris, au poil hérissé, debout sur leurs pattes à trois griffes acérées, grimacent de leurs gueules enflammées, tandis qu'un troisième, tournant le dos au Seigneur, saute irrévérencieusement par-dessus leur tête, comme pour vouloir s'aller cacher à l'abri de ses confrères.

III. Miniature. VIIe chapitre du livre de la hiérarchie des anges. Sur un fond camaïeu bleu où se distingue un chœur d'anges au milieu de rayons lumineux, Dieu le Père et le Christ, revêtus de robes rouges, la tête nimbée d'or, le Christ soutenant de la main droite la croix (*Immissa*), tiennent un livre doré sur tranche sur les pages duquel se lisent :

Ego	et
sum	oo
alte	que

Entre deux et posé sur le livre, le Saint-Esprit, sous la représentation d'une blanche colombe, environné d'un nimbe d'or, sur lequel on distingue trois fleurs de lys. Au-dessous, trois anges

debout, au visage plein, à la chevelure blonde, aux longues ailes rouges diaprées d'or, exécutent un concert; celui de gauche, le profil tourné à droite, joue de la flûte à deux becs; des deux autres vus de face, l'un pince de la viole à quatre cordes, l'autre touche un petit orgue portatif.

IV. Miniature. VIe chapitre. De la moyenne hiérarchie des anges. Sur un ciel d'azur, semé d'étoiles d'or, trois anges aux ailes rouges; au-dessous, trois aux ailes bleues, mais plus étendues et les mains jointes. Au bas, à gauche, un archange revêtu d'une robe rouge enfonce la croix dans la gueule d'un affreux démon noir renversé à terre; vis-à-vis, à droite, un autre archange, en longue robe blanche, appuie sa croix sur le dos d'un loup dompté, humblement couché à ses pieds.

V. Miniature. Chapitre IIIe. Hiérarchie des anges. Au haut, les mêmes anges rouges, ailes éployées, mains jointes; au-dessous, trois anges à mi-corps, robes blanches, ailes bleues, tiennent des phylactères sans inscriptions. Au bas et au milieu, un ange aux ailes rouges éployées, doublées de blanc, vêtu d'une tunique blanche, enveloppé d'un large manteau de pourpre richement brodé d'or, tient dans chaque main un calice d'or; de chaque côté, un ange, debout, une palme dans la main gauche, la droite levée en signe d'adoration.

VI. Miniature. Au milieu d'une campagne, bornée à l'horizon par une ville avec ses châteaux et ses donjons fortifiés, Dieu le Père, nimbé, vêtu de

sa robe de pourpre, relève de sa main gauche Adam, nu, assis à terre; de la droite, il lui explique ses commandements.

VII. Miniature. Des quatre éléments. Un professeur, assis dans sa chaire, la tête couverte d'un bonnet rouge, dans une longue robe grise fourrée d'hermine, ayant à sa droite un pupitre sur lequel est placé un livre ouvert, instruit cinq disciples assis devant lui sur des bancs; l'un, vêtu de rouge, tient son livre ouvert, les feuillets tournés vers le professeur, pour indiquer qu'il va répondre de mémoire; un autre, à côté, vêtu de bleu, la tête couverte d'un bonnet rouge, se penche vers lui, semblant chercher sur ce livre si son camarade se tirera à son honneur de l'interrogatoire qu'il subit. Ces deux têtes sont très expressives. Au-dessus de la draperie rouge décorée de rosaces à six lobes qui tapisse la salle, on aperçoit une table chargée de quatre vases de différentes formes.

VIII. Miniature. Livre V. Des humeurs. Sur un fond quadrillé d'azur, décoré de fleurs de lys d'or, un mire ou médecin, vêtu d'une robe rouge brodée d'or, doublée d'hermine, avec le rabat et un collet de même fourrure, debout, tient de la main droite un vase de médicament. Deux pauvres, l'un, vêtu d'une courte tunique de bure ouverte à la poitrine et serrée à la ceinture, un chaperon rouge sur la tête; l'autre, d'une tunique rouge, le chef enveloppé d'un serre-tête ou mou-

choir de linge blanc, s'avancent vers lui, se traînant péniblement sur leurs béquilles. Ils sont tous deux chaussés de bas de chausses et de souliers, mais ont les cuisses nues. En effet, à cette époque, les gens de la campagne, les pauvres gens, ne portaient encore que des chausses reliées autour du genou par une jarretière. Comme l'a déjà justement fait remarquer M. Garnier, cette petite scène est un tableau parfait.

IX. Miniature. VIe livre. Des Propriétés des humeurs. Le même médecin, suivi de deux personnages : l'un, vêtu d'une courte tunique bleue, plissée et serrée à la taille, la tête coiffée d'un immense chaperon rouge, portant chausses collantes et souliers à la poulaine rouges ; le second, à demi masqué par celui-ci, porte une longue robe verte ; le médecin écoute le récit que lui fait un homme, tête nue, habillé de rouge, bas de chausses blancs, les cuisses nues, chaussé de souliers noirs, de la maladie d'un jeune garçon, sur la tête duquel il impose une main, sans doute pour mieux préciser le siège de l'affection dont il souffre.

X. Miniature. VIIe livre. Des Maladies. Ici, le sujet est moins clair et prête matière à interprétation ; le professeur, assis dans sa chaire, semble discuter avec un docteur d'un degré inférieur, puisqu'il ne porte pas d'hermine, assis sur un banc devant un pupitre. Derrière lui, quatre personnages, dont l'un d'un âge avancé, les mains

jointes; l'expression d'une vive douleur peinte sur la figure paraît raconter aux autres quelque fâcheux événement. Est-ce une consultation ou un examen? Je n'ose émettre une opinion.

XI. Miniature. Du Monde et des corps célestes. Dans une salle aux parois rouges quadrillées, alternativement décorées de croix recroisettées et de quatrefeuilles d'or, un professeur, tenant de la main gauche une sphère de trois cercles entrelacés, fait une démonstration scientifique à un clerc et à un laïque.

XII. Miniature. Chapitre des Étoiles fichées. Dans une salle décorée d'une tenture pourpre, richement brodée d'or, qui laisse apercevoir au-dessus d'elle le ciel bleu étoilé, le soleil et la lune, un professeur, à peu près dans le même costume que celui des miniatures qui précèdent, fait une démonstration astronomique devant un groupe d'auditeurs, dont le principal, tonsuré, vêtu d'une longue robe rouge, doublée d'hermine, semble lui présenter des objections.

XIII. III[e] livre qui traite du temps et de ses parties. Même sujet, même local que la précédente miniature. Le professeur, assis ici sur un banc, tient un astrolabe. Le personnage vêtu de rouge, qui paraît discuter, est représenté cette fois avec de longs cheveux, la tête couverte du bonnet doctoral; derrière lui un autre, revêtu d'une longue robe grise, ne semble pas prêter la moindre attention à ce colloque, et regarde le ciel

avec l'expression de la curiosité et de l'étonnement.

XIV. Miniature. Ve livre. De la Matière de quoi les choses matérielles sont faites. Un moine augustin, assis dans une chayère, copie un livre ouvert placé devant lui sur un pupitre; une tablette ronde, adaptée à mi-hauteur de ce meuble, est chargée d'autres volumes. L'artiste a-t-il voulu ici représenter Corbichon faisant sa traduction? Cette hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable.

XV. Miniature. VIe livre. De l'Air. Le maître, coiffé d'un mortier rouge, revêtu d'une dalmatique de même couleur, laissant apercevoir sa robe bleue. Au fond, un paysage symbolisant la figure ronde de la terre, entourée de tous côtés par l'air représenté sous forme de nuages.

XVI. Miniature. C'est dans le livre des Oiseaux que Sanderat a donné la plus large expansion à son pinceau, en reproduisant les types successivement décrits par Barthélemi de Glanville. Le naturel des poses, la vérité des couleurs n'y sont pas au-dessous de nos animaliers modèles. Ce sont d'abord : une miniature reproduisant un aigle, un coq, une échasse, un cygne, puis, l'aigle, le faucon, l'émouchet, deux mouches à miel rentrant dans leurs ruches, le chat-huant, deux cailles, des corbeaux, un cygne, le phénix sur son bûcher ardent, la grue, le coq, le chapon, la géline, le griffon, le gerfaut, l'aronde, la kalandre ou alouette, un oisel appelé l'ar, la locuste (qu'on

appelle à Paris sauteriaux), le plongeon, l'escouffle, la chouette, le butor, le pélican dans un nid flottant sur l'eau et déchirant son flanc pour nourrir sa progéniture, deux perdrix, le paon faisant la roue, deux moineaux, une autruche avalant un serpent, la tourterelle, le voulteur (vautour), la buse, la huppe, la chauve-souris.

XVII. Miniature. VII° livre. Des Eaux et de leur propriété. Au milieu d'un paysage, sur un terrain en pente, couronné d'une ville fortifiée, sourd entre deux bouquets de bois une rivière qui s'étend jusqu'au premier plan. Un docteur, coiffé d'un bonnet rouge, vêtu d'une robe de même couleur, à collet et parements d'hermine, le bas brodé d'or, en indique l'origine et la nature à deux personnes vêtues de dalmatiques bleues, l'une à la tête nue, l'autre couverte d'un bonnet rouge.

XVIII. Miniature. VIII° livre. De la Terre et de ses parties. Paysage, arbres et rochers, un aigle et un cygne volant dans les airs; à gauche deux lions assis, au milieu un sanglier, à droite une rivière.

XIX. Miniature. Des provinces et des pays. Au premier plan, sur le bord d'une rivière qui borde ses murailles et qui porte deux cygnes et un vaisseau beaucoup plus petit que ces palmipèdes, une ville fortifiée; au deuxième plan et à l'horizon, deux autres villes.

XX. Miniature. Prologue du XVI° livre. Des pierres, des couleurs et des métaux. Dans une

salle pavée d'un carrelage verdâtre, tendue de pourpre richement brodée d'or, le maître, vêtu de la robe brune des Augustins, la tête couverte d'un bonnet noir, est assis sur un faudesteuil à haut dossier, à côté d'un pupitre sur lequel repose un livre ouvert. Il explique à cinq personnages tonsurés, debout devant lui, le sujet de la leçon qu'il leur enseigne; l'un est vêtu d'une longue robe rouge, les autres de robes grises et bleues; sur la base du pupitre repose un plat d'or ou de cuivre renfermant des échantillons de pierres ou métaux sur lesquels roule la démonstration.

XXI. Miniature. XVIIe livre. Des Herbes et de leurs propriétés. Paysage, arbres et rochers, rivière serpentant de gauche à droite; au fond, une ville fortifiée.

XXII. Miniature. XVIIIe livre. De la propriété des bêtes. Ici, au lieu de placer la représentation des animaux que l'auteur décrit en tête de chaque chapitre, comme au livre des oiseaux, Sanderat ne fait qu'une seule miniature. Au centre, un animal, oiseau par la partie antérieure du corps, tigre pour la partie postérieure, est encadré de trente-six autres petits carrés sur fond d'azur ou de pourpre occupés par des animaux réels ou fantastiques, parmi lesquels l'on remarque le lion, le singe, le porc sauvage, le chat, la salamandre, le griffon, l'hippocampe, l'éléphant portant une tour sur le dos, le serpent, etc.

XXIII. Miniature. Des propriétés des choses qui



Ce livre des proprietez fut escript l'an de
grace. mil. quatre cens quarante et
sept. Par le commandement de tres honnoré
puissant et redoubté seigneur: messire Jehan
de Chalon seigneur de Viteaux et de l'Isle soubz-
Montreal et de plusieurs autres places.
Et je Estienne Sanderat natif de la cité d'Amiens
escripvain et humble serviteur de mondit seigneur
l'ay escript et enluminé comme il appert.

Anno domini millesimo quadringentesimo
quadragesimo septimo iste liber scripsit de
Sandretis natus Stephanus nomine vocatus.

Sanderat

Manuscrit 399 de la Bibliothèque d'Amiens.

traitent des couleurs, des odeurs, des saveurs et des liqueurs. Cette miniature est à peu près comme celle signalée plus haut. Le maître, assis, interroge quatre élèves tonsurés; le premier, assis devant lui, et qui semble répondre à ses questions, tient sur ses genoux une longue traverse de bois.

Après le dernier chapitre, contenant les noms des docteurs, on lit : « Cy finist le livre des pro-« priétés des choses. » Puis : « Le livre des pro-« priétés fut escript l'an de grâce mil quatre cens « quarente et sept par le commandement de très « honnoré, puissant et redoubté seigneur messire « Jehan de Chalon, seigneur de Viteaulx, de Lisle-« soubz-Monte Réal et de plusieurs autres places, « et je, Etienne Sanderat, natif de la cité d'Aucère, « escripvain et humble serviteur de mondit sei-« gneur, l'ay escript et enluminé comme il appert.

« Anno domini millesimo quadringentesimo « quadragesimo septimo. Iste liber scripsit de San-« dretis natus Stephanus nomine vocatus. E. San-« derat. Ita est. »

« Nous avons peu de manuscrits aussi riches « que celui-ci, et nous devons le faire connaître « avec d'autant plus de soin, » disait M. Garnier, « que l'écrivain était picard, ce qui rehausse « encore pour nous le mérite incontestable de cet « enlumineur que nous pourrons, à bon droit, « qualifier de peintre aussi élégant que correct et « fécond. » En effet, trompé par une mauvaise lecture, le conservateur de la bibliothèque d'Amiens

avait attribué à Ancre, aujourd'hui Albert, dans la Somme, le lieu de naissance de cet artiste, erreur que malheureusement il ne reconnut qu'après la publication de son catalogue. Comme son patron Jean de Chalon, il appartient à la Bourgogne, natif de la cité d'Aucère. Malheureusement, mes recherches personnelles et les renseignements que j'ai demandés aux diverses sociétés savantes de cette province ne m'ont rien appris sur son individualité.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1890



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1890.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 2 Avril 1890.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de), G. O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, rue de Condé, 12 (1842-1858).
3. Deloche (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue de Gravelle, 60, à Saint-Maurice (Seine) (1856-1879).
4. Barthélemy (Anatole de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1842-1882).
5. Le Blant (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française d'archéologie de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).
6. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).

MM.

7. Renan (Ernest), C. ✱, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1 (1851-1884).

8. Michelant (Henri-Victor), ✱, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (1853-1885).

9. Delisle (Léopold), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (1855-1885).

10. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (1861-1886).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 2 Avril 1890.

MM.

1. Montaiglon (Anatole de Courde de), ✻, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).
2. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).
3. Waddington (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).
4. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).
5. Bertrand (Alexandre), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Haussmann, 94, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).
6. Rey (A.-E. Guillaume), ✻, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).
7. Guérin (Victor), ✻, docteur ès-lettres, rue du Regard, 5 (3 décembre 1862).

MM.

8. Read (Charles), ✻, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

9. Heuzey (Léon), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

10. Perrot (Georges), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École normale supérieure, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868).

11. Wescher (Carle), ✻, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, ruo Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868).

12. Prost (Auguste), ✻, boulevard Malesherbes, 19 (8 novembre 1871).

13. Duplessis (Georges), ✻, conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 15 (6 décembre 1871).

14. Guillaume (Edmond), ✻, architecte des palais du Louvre et des Tuileries, membre de la Commission des bâtiments civils, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

15. Courajod (Louis), ✻, conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Raynouard, 39, à Passy (5 mai 1875).

16. Rozière (Eugène de), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

MM.

17. Saglio (Edmond), ✳, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

18. Villefosse (Antoine Héron de), ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

19. Longnon (Auguste), ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sous-chef de la section historique aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, boulevard des Invalides, 34 (7 juin 1876).

20. Guiffrey (Jules), ✳, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

21. Schlumberger (Gustave), ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

22. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

23. Müntz (Eugène), ✳, conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

24. Mowat (Robert), O. ✳, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

25. Corroyer (Édouard), ✳, architecte du gouvernement, attaché à la Commission des monuments historiques,

MM.

inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

26. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

27. Duchesne (l'abbé L.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).

28. Boislisle (Arthur de), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de l'Université, 18 (4 mai 1881).

29. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

30. Robert (Ulysse), ✱, inspecteur général des archives et des bibliothèques, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

31. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

32. Thédenat (l'abbé Henry), ancien directeur du Collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

33. Flouest (Édouard), ✱, ancien procureur général, rue des Pyramides, 2 (5 mars 1884).

34. Bapst (Germain), ✱, boulevard Haussmann, 153 (4 février 1885).

35. Molinier (Émile), attaché au département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

MM.

36. Lecoy de la Marche (Albert), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 32 (6 mai 1885).

37. Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, rue des Écoles, 40 (6 janvier 1886).

38. Babelon (Ernest), bibliothécaire au Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 43 (7 avril 1886).

39. Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue d'Aguesseau, 7 (12 janvier 1887).

40. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).

41. Homolle, ✱, professeur au Collège de France et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, 177 (4 mai 1887).

42. Durrieu (Paul), conservateur-adjoint des peintures au Musée du Louvre, rue de Courcelles, 75 (7 mars 1888).

43. Bouchot (Henri), attaché au Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

44. Omont (Henri), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, à Passy (9 janvier 1889).

45. Baye (baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 2 Avril 1890.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Marchand (l'abbé Frédéric), curé à Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Moreau (Frédéric), ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

Pilloy, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

Vauvillé (Octave), à Pommiers, près Soissons (2 mars 1887).

Corneaux (l'abbé), curé de Longpont, par Villers-Cotterets (9 novembre 1887).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

MM.

Ripert-Monclar (le marquis de), ✻, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Colleville (le vicomte de), secrétaire général de la Préfecture, à Digne (2 juin 1886).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Rivoli (le duc de), à Nice (15 décembre 1886).

Ardennes.

Delahaut (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

Gourjault (le comte de), à Mézières (6 juillet 1887).

Ariège.

Pasquier, archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

Aube.

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Habert (Théophile), à Troyes, rue Thiers, 80 (2 avril 1890).

Belfort (Territoire de).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✻, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

MM.

Blancard (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Calvados.

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen (7 mars 1877).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✻, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Montégut (de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue des Augustins, 8 (6 mars 1878).

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Dangibeaud (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

Beaucorps (le baron A. de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

Noguès (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

MM.

Guèbe (le comte Alphonse de la), à Bourges, rue de Paradis, 22 (5 novembre 1884).

Méloizes (Albert des), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Corrèze.

Rupin (Ernest), vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave), ✱, à Châtillon-sur-Seine (3 juin 1863).

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✱, à Beaune (7 avril 1880).

Bougot, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

Bigarne (Ch.), à Chorey, par Beaune (7 février 1883).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Weiss (André), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 24 (5 mars 1884).

Millon, président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé L.), à Beire-le-Châtel (4 juillet 1888).

Rabiet (l'abbé Eugène), à Bourberain (15 janvier 1889).

Lejay (l'abbé), à Portaille-sur-Saône (5 mars 1890).

Côtes-du-Nord.

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

MM.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste, à Périgueux (17 mars 1875).

Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (C.), conservateur du Musée, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

Chevallier (le chanoine Ulysse), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure.

Regnier (L.), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

MM.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nimes (11 janvier 1865).

Révoil (Henry), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Pothier (Edgard), ✻, colonel commandant le 38e régiment d'artillerie, à Nimes (16 janvier 1884).

Espérandieu (Émile), lieutenant au 17e régiment d'infanterie, à Alais, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14 (29 juillet 1885).

Garonne (*Haute-*).

Roschach (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Lebègue, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).

Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur (15 février 1882).

Douais (l'abbé C.), professeur aux Facultés libres, place Saint-Barthélemy, 6, à Toulouse (3 avril 1889).

Gers.

Carsalade du Pont (l'abbé de), secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Gironde.

Drouyn (Léo), ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Grellet-Balguerie (Charles), à Bordeaux, rue Ducan, 25 (3 juin 1863).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

MM:

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

Robiou (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre.

Daiguson (Maurice), à Châteauroux (14 janvier 1885).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Berthelet (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Guichard (l'abbé), docteur en théologie, curé de Papillin, par Arbois (6 février 1889).

Brune (l'abbé P.), curé de Brainans (6 mars 1889).

Landes.

Tartière (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Taillebois (Émile), secrétaire général de la Société de Borda, à Dax (12 décembre 1883).

Loire.

Chaverondier (Auguste), ☼, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

MM.

Durand (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Gonnard, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 52 (10 décembre 1879).

Jeannez (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

Brassart (Eleuthère), à l'Hôpital-sous-Rochefort, par Boën-sur-Lignon (4 novembre 1885).

Thiollier (F.), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Loire (Haute-).

Chassaing (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Kerviler (René Pocard-), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Pitre de Lisle, secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

Estourbeillon (le comte Régis de l'), à Nantes, rue Sully, 1, et au château de Penhoet à Avessac, par Redon (14 décembre 1887).

Granges de Surgères (le marquis de), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

Legendre, architecte, à Nantes (15 juin 1889).

Loiret.

Boucher de Molandon, ✻, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

MM.

Courret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Dumüys (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Michon (Étienne), à Lorris (5 février 1890).

Loir-et-Cher.

Storelli (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Tamizey de Larroque, ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Piette (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers, rue de la Préfecture, 18 (8 novembre 1876).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Marne.

MM.

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

MOREL (Léon), receveur particulier des finances à Vitry-le-Français (1er juillet 1874).

LUCOT (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

DEMAISON, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

NICAISE (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

JADART (Henry), secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur-adjoint de la bibliothèque et du musée, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

TAUSSERAT (Alexandre), à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888).

MILLARD (l'abbé), curé à Reuves, par Sezannes (12 juin 1889).

Marne (Haute-).

BROCARD (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

LA BOULLAYE (E. JULLIEN DE), conservateur de la bibliothèque, à Langres (17 juillet 1878).

BOUGARD (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

ROSEROT (Alphonse), à Chaumont (3 juillet 1889).

FOUROT (l'abbé A.), professeur au collège Saint-Dizier (4 décembre 1889).

ROYER (Charles), conservateur du Musée de Langres (4 décembre 1889).

DAGUIN (Christien), à Auberive (2 avril 1890).

Mayenne.

FARCY (Paul DE), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

MOUGENOT (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

MM.

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).

Germain (Léon), à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Payard (Émile), directeur des Cristalleries, à Baccarat (2 juin 1886).

Vienne (Maurice de), chef d'escadrons au 8e régiment d'artillerie, à Nancy (5 février 1890).

Meuse.

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Jacob (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

Bernard (l'abbé E.), à Gourin (2 mai 1883).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny (1er juillet 1868).

Nord.

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Rigaux (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

MM.

Dehaisnes (Monseigneur), secrétaire de l'Institut catholique, à Lille (7 juin 1882).

Quarré-Reybourbon, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

Oise.

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

Loustau (G.), ✻, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue des Béguines, 4 (16 mars 1881).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Muller (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

Valton (Prosper), à Frétay-le-Château, par Guiscard (15 juin 1889).

Marsaux (l'abbé), curé doyen, à Chambly (2 avril 1890).

Orne.

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers (10 février 1886).

Godet (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

MM.

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Dard (le baron), O. ✻, à Aire-sur-la-Lys (25 juillet 1883).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Enlart (Camille), au château d'Arou-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer (19 juin 1889).

Vaillant (V.-J.), 12, rue Tour-Notre-Dame, Boulogne-sur-Mer (3 juillet 1889).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ✻, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Blanchet (Adrien), à Pau (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

Chambrun de Rozemont (Art. de), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

Bayet (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

MM.

GIRAUD (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

MARTHA (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Lyon (2 mai 1882).

LAFAYE (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, rue Charlet, 27 (4 avril 1883).

VACHEZ (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

RAINAUD (Armand), agrégé de l'Université, 117, chemin d'Alès, au Point-du-Jour, à Lyon (27 février 1889).

CONDAMIN (l'abbé James), professeur à l'Institut catholique, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

BULLIOT (G.), ✻, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

MAZEROLLE (Fernand), à Marigny (16 novembre 1887).

PIERROT-DESEILLIGNY, à Autun (14 décembre 1887).

Sarthe.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Savoie.

RABUT (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

CHATEL (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris (4 février 1863).

CASATI (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Martignac, 12 (5 mars 1873).

MM.

Lefort (Louis), ✱, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue Saint-Placide, 51 (15 février 1882).

Cagnat (René), professeur au Collège de France, à Paris, rue Sainte-Beuve, 7 (9 janvier 1884).

Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, boulevard de Vaugirard, 4 (4 mars 1885).

Ruelle (Émile), à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

Baras (Albert), ✱, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 9 (8 février 1888).

Heiss (Aloiss), à Aulnay (9 janvier 1889).

Bouillet (l'abbé A.), à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 19 (12 juin 1889).

Martinière (de la), à Neuilly, boulevard du Château, 9 (19 juin 1889).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges (2 juin 1886).

Crèvecœur (R. de), à Lésigny, par Brie-Comte-Robert (8 janvier 1890).

Seine-et-Oise.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Fourdrignier (Édouard), à Saint-Germain-en-Laye (4 juin 1879).

MM.

CARON (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

LETAILLE (Joseph), à Bellevue (20 janvier 1886).

BATIFFOL (l'abbé), Versailles, 4, rue Magenta (11 janvier 1888).

THÉLIER (Ernest), à Louvecienne (12 février 1890).

MARTIN-SABON, à Beaumont-sur-Oise (2 avril 1890).

Seine-Inférieure.

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

SAUVAGE (l'abbé E.), à Rouen, rue de la Rose, 18 (13 novembre 1872).

ESTAINTOT (le comte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

ALLARD (Paul), à Rouen, rue du Rempart, 4 (10 décembre 1879).

LE BRETON (Gaston), ✱, directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

KERMAINGANT (DE), ✱, au Tréport (3 janvier 1883).

PRÉVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, Rouen (6 juin 1888).

Sèvres (Deux-).

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, à Niort (7 novembre 1883).

PIET-LATAUDRIE, à Niort (2 décembre 1885).

Somme.

CAGNY (le chanoine Paul DE), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

JANVIER (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

DUHAMEL-DÉCÉJEAN, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

MM.

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue de Gloriette, 6 (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue de Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Duhamel (L.), archiviste du département, à Avignon (7 mars 1888).

Vendée.

Vallette (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Lièvre, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. C. de), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ledain (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

Combes (C.), au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes (9 novembre 1887).

Vienne (Haute-).

Fage (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Haillant, à Épinal (4 mars 1885).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

MM.

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein (7 février 1883).

Algérie et Tunisie.

Blanchère (René de la), ✻, délégué du Ministère de l'Instruction publique, à Tunis (4 mars 1885).

Boyé (Marius), capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, à Blidah, Algérie (11 mai 1887).

Blanc (Édouard), à Tunis (6 mars 1890).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✻, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople (1er juin 1881).

Saige, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✻, consul général de France, à Cadix (Espagne) (5 décembre 1883).

Audollent (Auguste), à Rome, palais Farnèse (5 mars 1890).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

MM.

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur au Musée Britannique (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Bunnell Lewis, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Riwet-Carnac, Esqre, à Allahabad (Indes Orientales) (10 décembre 1884).

Belgique.

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M. O.), ✱, à Liège (6 juin 1867).

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).

Cloquet (L.), à Tournai, boulevard Léopold (3 décembre 1884).

Cumont, à Bruxelles, rue Veydt, 31 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Sxelles-Bruxelles (3 avril 1889).

Danemark.

Worsaae (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

MM.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le commandeur G.-B. de), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres),

MM.

interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), à Champitet près Lausanne (6 février 1884).

Briquet (C. M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

Pfugh-Harttung, à Bâle (1er décembre 1886).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

Aisne, *Saint-Quentin*. Société académique.

Allier, *Moulins*. Société d'émulation.

Alpes (Hautes-), *Gap*. Société des études historiques.

Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

Aube, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

Belfort (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

Calvados, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Charente, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

DRÔME, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.
— — *Châteaudun*. Société Dunoise.

GARD, *Nimes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.

HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.

— — Société française d'archéologie.

Landes, *Dax*. Société de Borda.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

Loire, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société archéologique.

Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

Manche, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

— *Verdun*. Société philomathique.

Morbihan, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

OISE, *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société des études historiques.

— — Société philotechnique.

— — Société des Amis des monuments parisiens.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Commission des antiquités du département.

— *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
— *Abbeville*. Conférence scientifique d'Abbeville et de Ponthieu.

Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.

Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique de la province.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

Alsace-Lorraine, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
— *Cambridge*. Société des Antiquaires.
— *Edimbourg*. Société des Antiquaires d'Écosse.
— — Société numismatique.
— — Société royale.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

AUTRICHE, *Zagrel-Agram*. Société archéologique.
— *Spalato*. Société d'histoire et d'archéologie dalmate.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Museum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— — Société royale de numismatique belge.
— — Collège des Bollandistes.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— — Société libre des archives, bibliothèques et musées.
— *Valence*. Société archéologique.

ETATS-UNIS, *Baltimore*. Université de John Hopkins pour l'étude des sciences historiques et politiques.
— *Boston*. Société des Antiquaires.
— — Institut archéologique d'Amérique.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.
— *Urbana*. Association centrale scientifique de l'Ohio.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Rome*. Académie des Lincei.

— *Foligno*. Archives historiques pour les Marches et l'Ombrie.

— *Milan*. Société historique lombarde.

— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.

— *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

— *Iéna*. Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe.

— *Trèves*. Société des recherches utiles.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

— *Moscou*. Société impériale archéologique.

— — Musée historique.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

Au 2 Avril 1890.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Allmer (Auguste), Rhône.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Auber (l'abbé), Vienne.
Aubertin (Charles), Côte-d'Or.
Audollent (Auguste), Rome.
Aurès, Gard.
Babeau (Albert), Aube.
Baras (A.), Seine.
Batiffol (l'abbé), Seine-et-Oise.
Bayet (Charles), Rhône.
Beaucorps (le baron A. de), Charente-Inférieure.
Beaudouin (Jules), Côte-d'Or.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de), Calvados.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inférieure.
Beauvois (E.), Côte-d'Or.
Bernard (l'abbé E.), Morbihan.
Berthelé (J.), Deux-Sèvres.
Berthelet (Charles), Jura.
Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.
Beurlier (l'abbé), Seine.
Bigarne (Charles), Côte-d'Or.

MM.

Blanc (Édouard), Tunis.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Blanchère (René de la), Tunis.
Blanchet (Adrien), Basses-Pyrénées.
Bloch (G.), Seine.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Boucher de Molandon, Loiret.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bougot, Côte-d'Or.
Bouillet (l'abbé A.), Seine.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (E.), Loire.
Brémont d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé P.), Jura.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.
Caffiaux (Henry), Nord.
Cagnat (René), Seine.
Cagny (l'abbé Paul de), Somme.
Caix de Saint-Aymour (Amédée de), Oise.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (l'abbé de), Gers.
Casati (Charles), Seine.
Castan (Auguste), Doubs.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Chambrun de Rosemont (Art. de), Rhône.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chassaing (Augustin), Haute-Loire.
Chatel (Eugène), Seine.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chauvet, Charente.
Chaverondier (Auguste), Loire.
Chevallier (le chanoine Ulysse), Drôme.

MM.

Colleville (le vicomte de), Basses-Alpes.
Combes (C.), Vienne.
Condamin (l'abbé), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Couret (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Crèvecœur (R. de), Seine-et-Marne.
Daguin (Christien), Haute-Marne.
Daiguson, Indre.
Dancoisne, Pas-de-Calais.
Dangibeaud, Charente-Inférieure.
Dard (le baron), Pas-de-Calais.
Dehaisnes (Monseigneur), Nord.
Delahaut, Ardennes.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison, Marne.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Douais (l'abbé), Haute-Garonne.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Duhamel (L.), Vaucluse.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumüys (Loiret).
Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.
Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Pas-de-Calais.
Espérandieu, Gard.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Estourbeillon (le comte Régis de l'), Loire-Inférieure.
Fabre (Marc), Basses-Alpes.

MM.

Fage (René), Haute-Marne.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Finot (Jules), Nord.
Fontenilles (Paul de), Haute-Garonne.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Frossard, Hautes-Pyrénées.
Gariel, Isère.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (L.), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.
Girard (Paul), Seine.
Giraud (J.-B.), Rhône.
Givelet (Charles), Marne.
Godard-Faultrier, Maine-et-Loire.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard, Loire.
Gourjault (le comte de), Ardennes.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieure.
Gréau (Julien), Seine-et-Marne.
Grellet-Balguerie (Charles), Gironde.
Guère (le comte Alphonse de la), Cher.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.
Habert (Théophile), Aube.
Haillant, Vosges.
Hardy (Michel), Dordogne.
Heiss (Aloïs), Seine.
Hennebert, Seine-et-Oise.
Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janvier (Auguste), Somme.
Jeannez (Édouard), Loire.

MM.

Joüon des Longrais, Ille-et-Vilaine.
Jousset (le docteur), Orne.
Julien-Laferrière (le chanoine), Charente-Inférieure.
Julliot (G.), Yonne.
Kermaingant (de), Seine-Inférieure.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.
La Boullaye (E. Jullien de), Haute-Marne.
La Croix (le R. P. C. de), Vienne.
Lafaye (Georges), Rhône.
Lagrèze (Bascle de), Basses-Pyrénées.
Laigue (Louis de), Florence.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Lalore (l'abbé Charles), Aube.
Lapérouse (Gustave), Côte-d'Or.
Lebègue, Haute-Garonne.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Leclerc (Lucien), Vosges.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Lefort (Louis), Seine.
Legendre, Loire-Inférieure.
Lejay (l'abbé), Côte-d'Or.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Lièvre, Vienne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), Oise.
Louis-Lucas, Côte-d'Or.
Loustau (G.), Oise.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (l'abbé), Marne.
Magen (Adolphe), Lot-et-Garonne.
Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.
Mannier (E.), Nord.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.
Marsaux (l'abbé), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.
Martha (Jules), Rhône.

MM.

Martin-Sabon, Seine-et-Oise.
Martinière (de la), Seine.
Maxe-Werly, Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Méloizes (Albert des), Cher.
Michon (Étienne), Loiret.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon, Côte-d'Or.
Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (de), Charente.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé L.), Côte-d'Or.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mossmann, Belfort.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset, Charente-Inférieure.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguès (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.
Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pasquier, Ariège.
Payard (Émile), Meurthe-et-Moselle.
Pêcheur (l'abbé), Aisne.
Pécoul (Auguste), Seine-et-Oise.
Penon (C.), Bouches-du-Rhône.
Petit (Ernest), Yonne.
Pierrot-Desseilligny, Saône-et-Loire.
Piet-Lataudrie, Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Maine-et-Loire.
Pigeotte (Léon), Aube.
Pilloy, Aisne.

MM.

Pitre de Lisle, Loire-Inférieure.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Pothier (Edgard), Gard.
Poujol de Fréchencourt, Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Prunières (le docteur), Lozère.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.
Quarré-Reybourbon, Nord.
Rabiet (l'abbé), Côte-d'Or.
Rabut (Laurent), Savoie.
Rainaud (Armand), Rhône.
Regnier (L.), Eure.
Révoil (Henry), Gard.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Ricard (Adolphe), Hérault.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Robiou (Félix), Ille-et-Vilaine.
Rochambeau (le marquis Achille de), Loir-et-Cher.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.
Saige (G.), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (E. Pricot de), Turquie.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sauvage (l'abbé E.), Seine-Inférieure.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Sorlin-Dorigny, Constantinople.
Storelli (André), Loir-et-Cher.

MM.

Taillebois (Émile), Landes.
Tamizey de Larroque, Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Taussérat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (F.), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Travers (Émile), Calvados.
Vachez (A.), Rhône.
Vaillant, Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van Hende, Nord.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vienne (Maurice de), Meurthe-et-Moselle.
Villefosse (Étienne Héron de), Seine-et-Marne.
Voulot, Vosges.
Weiss (André), Côte-d'Or.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1890.

Séance du 8 Janvier 1890.

Présidence de M. H. Gaidoz, vice-président,
et de M. Corroyer, vice-président.

M. A. de Barthélemy donne lecture du discours de M. G. Schlumberger, président sortant, qu'un deuil de famille retient loin de Paris :

« Messieurs,

« Je vous dois des excuses pour mon absence à la séance d'aujourd'hui. J'ai été forcé de prier un de nos confrères de vouloir bien me remplacer en ce jour où pour la dernière fois je suis appelé à exercer mes fonctions de président. Je vous dois également des excuses pour cette allocution si brève qui va vous être lue en mon nom. Vous savez la cause très douloureuse qui m'a déjà empêché de présider les deux dernières séances de l'année 1889. Votre sympathie m'a été précieuse et je vous en exprime toute ma vive gratitude. Je suis aujourd'hui encore retenu loin de Paris et votre même sympathie vous portera à accueillir l'expression de mes regrets.

« Avant tout maintenant, mes chers confrères, permettez-moi de vous dire ma profonde reconnaissance pour l'honneur très grand que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre Compagnie. Je n'ai pas accepté sans appréhension cette dignité que je trouvais bien lourde pour mes épaules ! Votre bienveillance m'a si bien facilité l'exercice de mes fonctions que je conserverai le plus cher souve-

nir de cette année de présidence. Je vous remercie de l'indulgente amitié que vous m'avez sans cesse témoignée.

« Dans le cours de 1889, malgré l'attrait infini de l'admirable exposition qui rendra cette année célèbre, nos séances n'ont cessé de présenter le spectacle le plus animé. Les communications ont été aussi nombreuses qu'intéressantes et pleines de diversité. Nos associés correspondants sont venus en grand nombre nous apporter le tribut de leurs savantes et patientes recherches.

« Notre *Bulletin*, abondamment fourni, s'est maintenu à la hauteur de ceux des années précédentes, s'il ne les a dépassés. Grâce aux énergiques et patients efforts de notre cher confrère l'abbé Thédenat, nous sommes au courant. Le troisième fascicule de 1889 vient de vous être distribué.

« Le tome XLIX de nos *Mémoires* est presque entièrement imprimé. Il renfermera les dix articles suivants dus à la plume tant de nos membres résidants que de nos associés correspondants : *Supplément à l'étude sur la topographie de la ville d'Acre au XIIIe siècle*, par M. E.-G. Rey. — *Note sur des bijoux antiques ornés de devises, à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe*, par M. Mowat. — *Les signes d'infamie au moyen âge. Juifs, Sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots et filles publiques*, par M. Ulysse Robert. — *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, par M. Robert de Lasteyrie. — *Mémoire sur plusieurs antiquités trouvées à Néris (Allier)*, par M. L. de Laigue. — *Le nom d'Anaclet II au palais de Latran*, par M. l'abbé Duchesne. — *Apollo Vindonnus*, par M. l'abbé H. Thédenat. — *De quelques objets antiques incrustés de monnaies*, par M. Mowat. — *Description de quelques sceaux-matrices relatifs à l'Artois et à la Picardie*, par M. L. Deschamps de Pas. — *Vases à inscriptions bachiques*, par M. L. Maxe-Werly.

« Sur l'initiative d'un de nos confrères les plus aimés et les plus écoutés, vous avez adopté en principe à partir de l'année 1891 de notables modifications de format et de papier qui nous permettront d'augmenter encore l'importance et la perfection de nos publications.

« Dans le courant de l'année 1889, nos membres résidants

ont été particulièrement épargnés. Nous n'avons eu, grâce à Dieu, aucun douloureux devoir à remplir à leur égard; le cas est si rare que vous me permettrez de m'en réjouir ici publiquement.

« Il n'en a malheureusement pas été de même pour nos associés correspondants. Un nombre relativement assez considérable d'entre eux nous a été ravi par la mort. Avant de les nommer, je dois donner une place à part, dans cette trop longue nécrologie, à une des gloires de notre Compagnie. Le vénérable et illustre baron de Witte, notre unique associé correspondant étranger honoraire, nous a été enlevé dans le courant de cette année.

« Nous avons perdu parmi nos associés correspondants : MM. Aymard, du Puy; le comte de Cessac, de Guéret; Delattre, de Cambrai; Harold de Fontenay, d'Autun; Guigue, de Lyon; Hucher, du Mans; Ludovic Letrône, de l'Orne; l'abbé Marcellin, de Montauban; Morel, de Saint-Gaudens; le capitaine de Prudhomme, de Toulouse; Sacaze, de Saint-Gaudens; Cougny, de Versailles; Renier Chalon, associé correspondant étranger à Bruxelles. En outre, nous n'avons été avisés qu'en 1889 des pertes regrettables que nous avions faites dans les personnes de deux autres de nos confrères, décédés dans le courant de l'année précédente, MM. Azaïs, de Béziers, et G. de Clausade, de Toulouse.

« M. le baron de Witte était le plus connu de tous ces confrères que nous avons perdus. Il était un de nos doyens vénérés, un archéologue célèbre dans toute l'Europe. Il fut le maître aimé de beaucoup d'entre nous, et sa fin a été pour nous tous une vive douleur. Il s'est paisiblement éteint dans sa quatre-vingt-deuxième année, entouré de la pieuse affection de sa famille. Il laisse au milieu de nous et de tous les érudits un vide qui ne sera jamais comblé. Sa longue et studieuse carrière a été mêlée depuis bien plus d'un demi-siècle à tout l'immense essor moderne de la science archéologique. « Avec lui, » l'a dit avec raison l'un des nôtres, « disparaît le dernier représentant de cette école d'archéo- « logues qui ont jeté pendant le cours du demi-siècle écoulé « un si vif éclat sur la science des antiquités figurées, et dans

« l'intimité desquels il avait vécu : le duc de Luynes, le duc « de Blacas, Roulez, A. de Longpérier, Gerhardt, Panofka, « Millingen, Otto Jahn, les deux Lenormant, Charles « Robert. »

« Je n'ai pas à vous refaire ici le récit de la vie si bien remplie de notre vénérable confrère. D'autres voix plus autorisées que la mienne l'ont déjà fait. Notre confrère M. Mowat a bien voulu se charger d'écrire pour notre Compagnie une notice détaillée. Raconter cette vie serait, je le répète, raconter l'histoire du mouvement archéologique de ces soixante dernières années. Je rappellerai seulement ici les noms des ouvrages de M. de Witte qui sont ses principaux titres à notre reconnaissance. Parmi ses grands travaux, je citerai en première ligne : ses études si précieuses sur la céramique, son grand recueil surtout intitulé : ***Élite des monuments céramographiques***, qu'il entreprit en collaboration avec Charles Lenormant et dont le quatrième volume est tout entier de lui. M. de Witte, vous le savez tous, a fait faire un progrès considérable à la science des vases peints, cette science si fertile en enseignements de toute sorte pour l'archéologie, l'art et l'histoire. Ses catalogues de cabinets d'amateurs resteront comme des modèles d'un genre d'érudition descriptive dans lequel il a excellé.

« Mais c'est surtout dans la science numismatique que M. de Witte a rendu à l'érudition de signalés services. La mort du duc de Blacas avait interrompu la publication de sa traduction de l'***Histoire de la monnaie romaine*** de Mommsen ; M. de Witte reprit pieusement l'œuvre de son ami et se chargea de la tâche délicate d'en éditer les trois derniers volumes en les enrichissant de ses propres annotations.

« En 1868, il fit paraître, sous le titre de ***Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne***, un volume orné de près de 50 planches contenant la numismatique complète de Postume, Lélien, Marius, Victorin et Tétricus. Ce beau livre est certainement une des œuvres les plus importantes pour la connaissance de nos antiquités nationales.

« A partir de la mort de Cartier, M. de Witte prit, de con-

cert avec Adrien de Longpérier, et partagea avec lui pendant seize ans la direction de la *Revue de numismatique*, qui dut à cette heureuse entente une nouvelle existence et qui continue encore aujourd'hui ses florissantes destinées. Il a écrit pour les trois séries de cette publication de nombreux articles et dissertations, qui tous sont de petits chefs-d'œuvre de science sobre et précise.

« Membre de l'Académie royale de Belgique, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, M. de Witte a été depuis 1830 collaborateur des *Annales* et du *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*.

« Je ne parlerai pas de ce qu'était notre confrère dans la vie privée et dans ses relations avec chacun de nous. Jamais on ne vit vieillard plein de science plus affable, plus bienveillant pour tous, sans cesse empressé à aider les jeunes, à les encourager, à les faire profiter des trésors de sa grande érudition et de sa magnifique bibliothèque. Lorsque je conçus le projet de réunir en une publication unique les œuvres éparses de mon maître Adrien de Longpérier, qui avait été avec notre confrère M. Maury un de ses plus anciens et plus fidèles amis, je trouvai en M. de Witte une aide aussi précieuse qu'empressée.

« Pour nous, pour toute notre Compagnie, M. de Witte a toujours été parfait. Nous ne comptions pas de confrère plus assidu à nos séances. Alors que les infirmités de son grand âge et une cécité presque complète rendaient ses mouvements de jour en jour plus difficiles, on le voyait chaque mercredi gravir péniblement, mais vaillamment, ces terribles escaliers qui conduisent chez nous. Personne n'écoutait l'orateur avec une attention plus religieuse. Il nous donnait ainsi à tous un exemple dont je compte bien être le premier à profiter, depuis surtout que les soucis de la présidence m'ont fait mieux comprendre ce que pouvait avoir de fâcheux pour la dignité de nos séances cette habitude prise de transformer notre salle de réunion en un lieu de conversation.

« Le Cabinet des Médailles aussi tenait fort à cœur à M. de

Witte et recevait ses fréquentes visites. Vous avez tous présent à la mémoire le don magnifique qu'il lui fit il y a deux ans, don à la suite duquel vous l'aviez, par acclamation et sur la proposition d'un des nôtres, élu à cette situation unique dans notre Compagnie, d'associé correspondant étranger honoraire.

« Je dirai maintenant quelques mots très brefs sur ceux de nos associés correspondants nationaux dont nous avons à déplorer la perte :

« M. Aymard, du Puy, était un des doyens de nos correspondants. Pendant de longues années archiviste de la Haute-Loire et conservateur du Musée, il a donné de curieux travaux aux recueils provinciaux et aux publications du ministère sur les antiquités et l'histoire de la ville du Puy et du département de la Haute-Loire. Durant plus d'un demi-siècle, il a réussi à sauver un grand nombre d'objets précieux et d'inscriptions et il a ainsi contribué à l'accroissement du musée dont il avait été l'un des principaux fondateurs lors de sa création.

« M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de l'Hérault, magistrat démissionnaire en 1830, mort très âgé dans le courant de 1888, s'est distingué par des travaux sur les langues romanes, qu'il a étudiées avec amour. La publication d'un grand poème roman en 3,500 vers, le *Breviari d'amor* du troubadour biterrois Matfre Ermengaud, lui fait surtout honneur, ainsi qu'une autre œuvre considérable : le *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France* en trois volumes. Le titre seul indique l'énorme labeur de cette publication magistrale. Les *Troubadours de Béziers*, courtes mais précieuses notices pour l'histoire littéraire de cette ville au moyen âge, sont une autre œuvre qui fera vivre le nom de notre regretté confrère.

« M. le comte Marie-Pierre-Emmanuel de Cessac, de Guéret, président de la Société archéologique de la Creuse, avait d'abord porté son attention sur l'histoire naturelle, et on lui doit une carte géologique de ce département. Amené à s'occuper d'archéologie préhistorique par ses premières études, il a poursuivi ses recherches et a donné, notamment, un

intéressant mémoire sur l'âge du bronze dans l'ouest de la France. Ses travaux sur la monnaie des comtes de la Marche sont estimés.

« M. Victor Delattre, ancien receveur municipal de Cambrai, était surtout un curieux; il a pendant plus de quarante ans consacré tous ses loisirs à la formation d'une précieuse collection locale, qui sera dispersée ces jours-ci. Tableaux et gravures, médailles et sceaux, meubles sculptés, ferronnerie, tout prenait place dans sa collection, même de nombreux débris de tombeaux, des statues du moyen âge, etc. M. Delattre, qui s'était identifié avec sa ville natale, a publié un certain nombre de brochures sur l'histoire de Cambrai et sur sa numismatique, ses jetons et méreaux en particulier.

« M. Harold de Fontenay, archiviste paléographe, décédé à Autun dans sa quarante-huitième année, avait reçu de son père, archéologue et numismatiste distingué, le goût des études historiques auxquelles il a consacré sa vie. Il a donné successivement une épigraphie du moyen âge d'Autun, en collaboration avec M. Bulliot, et d'autres publications importantes (entre autres : *Autun et ses monuments*, publié en 1889) exécutées de concert avec M. Anatole de Charmasse. C'est au retour d'une excursion au mont Beuvray que M. de Fontenay a pris le germe de l'affection à laquelle il a succombé.

« M. Guigue avait rempli pendant de longues années les fonctions d'archiviste de la ville de Lyon. Personne n'était plus familier avec l'histoire de Lyon, du Lyonnais et des provinces voisines. On lui doit de nombreux travaux sur l'histoire de cette région et de celle des Dombes. On peut citer parmi les plus importants : la *Topographie historique du département de l'Ain;* la publication du *Cartulaire des archevêques de Lyon;* une nouvelle édition de l'historien *Guichenon*, des recherches sur les anciens hôpitaux, et une histoire de la signature. Tout récemment il avait été empêché par la maladie de collaborer, comme il l'eût voulu, aux belles publications de M. le comte de Charpin-Feugerolles, au grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, en particulier, mais il avait été dignement remplacé par son fils.

« M. Eugène-Frédéric-Ferdinand Hucher, décédé au Mans

le 22 avril 1889, dans sa soixante-seizième année, fut l'un des collaborateurs les plus actifs du *Comité des travaux historiques*, de l'ancienne *Revue numismatique*, du *Bulletin monumental* et de la *Revue historique du Maine*. Son ouvrage capital est la publication des vitraux de la cathédrale du Mans. Dans *L'art gaulois par les médailles*, M. Hucher a apporté un nouveau système d'illustrations par grossissement qui n'est pas sans présenter quelques dangers. Joignant la pratique à la théorie, M. Hucher avait pris, il y a quelques années, la direction de la manufacture de vitraux fondée d'abord au Carmel du Mans et, indépendamment de nombreuses verrières exécutées sous son inspiration, on lui doit la restauration de vitraux importants de la région de l'ouest de la France. Parmi les travaux les plus remarqués de cet érudit, je citerai encore : le remarquable essai sur les monnaies du Maine, l'*Histoire du jeton*, la dissertation sur le jubé du cardinal de Luxembourg, la savante édition du roman du Saint-Graal d'après le manuscrit de la bibliothèque du Mans, enfin l'étude sur le célèbre émail de Geoffroy Plantagenet. Pendant plusieurs années, de concert avec notre confrère M. de Barthélemy, M. Hucher a publié avec succès les *Mélanges de numismatique*. Président, puis président honoraire de la *Société historique et archéologique du Maine*, il avait plus que personne contribué à fonder le musée archéologique du Mans dont il était depuis longtemps le conservateur.

« M. Ludovic Letrône, nommé associé correspondant national dans la séance du 15 novembre 1882, avait été élève de Théodore Rousseau; il se fit d'abord connaître comme peintre de paysage et de marine par de remarquables envois faits au Salon annuel où il avait obtenu une médaille. Collaborateur assidu de la *Gazette des beaux-arts* et de nombreuses revues illustrées, notamment de la *Gazette archéologique*, Letrône s'est fait remarquer par la fidélité toute scientifique et la sincérité de son crayon. Il a pris part, comme dessinateur, aux travaux de plusieurs de nos confrères. On lui doit en grande partie l'illustration du *Catalogue de la collection Davillier au Musée du Louvre*. Depuis le 15 novembre 1882, tous les volumes de notre *Bulletin* et de nos *Mémoires*

sont ornés de nombreux dessins de Letrône. C'était, par le crayon, un membre très actif de la Société.

« Parmi les pertes que nous avons faites en 1889, une des plus sensibles est celle de M. Sacaze, le jeune, ardent et déjà renommé épigraphiste de la région pyrénéenne. M. Sacaze avait fait à la Société des antiquaires plusieurs communications sur des inscriptions inédites des Pyrénées. Les encouragements et les félicitations qu'il reçut de la Compagnie déterminèrent sa vocation archéologique, et, tout en publiant diverses monographies d'essai telles que : *Épigraphie de Luchon*, *Épigraphie de la Civitas Consoranorum, Le dieu Arixo*, *Les anciens dieux des Pyrénées*, *Quelques faux dieux des Pyrénées*, il se voua à l'exécution d'un recueil général des monuments épigraphiques sous le titre de : *Inscriptions antiques des Pyrénées françaises*. En 1883, il en fit paraître un premier fascicule de 112 pages; le surplus devait être incessamment publié, car depuis longtemps déjà tous les dessins au nombre de trois cent cinquante étaient prêts. M. Sacaze, bâtonnier de l'ordre des avocats à Saint-Gaudens, avait fondé la *Société d'études du Comminge* et la *Revue du Comminge* fondue l'an dernier dans la *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*. Il professait avec le plus grand succès, à la Faculté des lettres de Toulouse, un cours libre d'épigraphie. Il a été enlevé brusquement et dans la plénitude de son activité scientifique à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

« M. l'abbé Marcellin, de Montauban, était notre correspondant depuis près de cinquante ans. Il s'était constamment occupé avec succès de toutes les questions intéressant l'histoire de cette ville.

« M. Jean-Pierre-Marie Morel, bibliothécaire de la ville de Saint-Gaudens, était depuis 1874 un de nos correspondants les plus zélés.

« M. Gustave de Clausade de Saint-Amarand, dès longtemps président de la *Société archéologique du Midi,* était né à Rabastens en 1816. Il a publié de nombreux mémoires d'histoire locale, un mémoire sur Augé Gaillard dit le Rodier de Rabastens, puis un travail important sur le château de

Bruniquel sous Baudouin de Toulouse, une étude relative aux vicomtes de Toulouse et Bruniquel, un autre sur la vicomté d'Auvillars, un autre sur l'origine de la ville de Cordes en Albigeois, une étude sur les jubilés, de nombreux articles, numismatiques et archéologiques, dans diverses revues. M. de Clausade était un collectionneur passionné; la numismatique surtout l'attirait. Il a donné de très nombreux articles et notes à la *Société archéologique du Midi*.

« M. E. Cougny, ancien professeur des lycées de Paris, ancien inspecteur d'Académie, mort le 3 juillet de l'année 1889, était surtout connu par le grand travail intitulé : *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. Cette publication, faite pour la Société de l'histoire de France, compte déjà cinq volumes, le sixième est en cours de publication. Le commissaire responsable était le regretté marquis de Queux de Saint-Hilaire. En 1863, M. Cougny avait publié un petit supplément très estimable aux *Rhetores graeci* de Walz, sous le titre de Προγυμνασμάτων παραδείγματα τέσσαρα, *Premiers essais oratoires ; quatre modèles, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourges ;* cet ouvrage, dédié à Egger, est accompagné de bonnes traductions et de copieux commentaires. Ces quatre morceaux, qui n'ont été publiés que par M. Cougny, datent probablement de l'époque byzantine.

« M. le capitaine de Prudhomme, qui avait fait la campagne de Tunisie, s'était senti attiré par les restes importants de l'occupation romaine dans cette contrée. Il avait fait quelques fouilles heureuses. En 1883, il avait découvert aux environs de Tunis une mosaïque curieuse qui a dans son temps fort occupé les érudits.

« M. Renier-Hubert-Ghislain Chalon, né à Mons le 4 décembre 1802, mort le 3 février 1889 à Ixelles, près Bruxelles, était président de la *Société belge de numismatique*, vice-président de la *Commission des monuments*, membre de l'*Académie royale de Belgique*. Il a laissé de très nombreuses publications sur la numismatique et l'archéologie de la Belgique, et notamment un ouvrage considérable sur les monnaies des comtes de Hainaut. Son nom restera aussi attaché à une

célèbre mystification bibliographique, qui a révélé les connaissances si profondes de l'auteur en la matière : ***Le catalogue de la bibliothèque du marquis de Fortsas.***

« Malgré tant de deuils, le nombre de nos associés correspondants n'a pas sensiblement diminué, grâce à l'admission de vingt membres nouveaux dont voici les noms : MM. l'abbé Bouillet, l'abbé Brune, l'abbé de Carsalade du Pont, l'abbé Douais, Enlart, l'abbé Guichard, R. de Guyencourt, Legendre, Aloiss Heiss, l'abbé Marchand, de la Martinière, l'abbé Millard, l'abbé Rabiet, Rainaud, Roserot, Vaillant, Valton, l'abbé Fourot, Royer, et A. de Witte, associé étranger à Bruxelles.

« Bien que ce chiffre de vingt membres entrants soit quelque peu rassurant, il n'en est pas moins urgent que chacun de nous se préoccupe de recruter pour notre Société des adhérents nouveaux. Il ne suffit pas en effet que le nombre de nos associés correspondants ne diminue point ; il serait à désirer qu'il augmentât chaque année, dans des proportions régulières.

« Les sièges laissés vacants par la mort en 1888 de MM. Bordier et Aubert ont été occupés par nos nouveaux confrères MM. Omont et le baron de Baye. Vous avez fait là deux choix excellents. Personne ne possède mieux que le premier la science des manuscrits grecs du moyen âge. Personne mieux que le second ne vous parlera de l'orfèvrerie mérovingienne, longobarde ou saxonne, ou des antiquités des sépultures de Champagne.

« Il me reste, Messieurs, à vous remercier une fois encore de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence.

« J'invite M. le commandant Mowat à prendre possession du fauteuil. J'invite M. Ulysse Robert, secrétaire, à entrer en fonctions. »

En l'absence de M. Mowat, président, M. Corroyer, vice-président, occupe le fauteuil. Sur sa proposition des remerciements sont votés au président et au bureau sortants.

La Compagnie décide que le discours de M. G. Schlumberger sera imprimé dans le ***Bulletin.***

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, Xe année, no 24. Paris, 1889, in-8°.

— *de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, 1re livr. Rouen, 1889, in-8°.

— *de la Société académique de Brest*, 4e série, t. XIV, 1888-1889. Brest, 1889, in-8°.

— *de la Société de Borda*, XIVe année, 4e trimestre. Dax, 1889, in-8°.

— *spécial de la Société industrielle de Mulhouse; chemin de fer de Mulhouse à Thann*. Mulhouse, 1889, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. X, 1re livr. Saintes, 1889, in-8°.

— *savoisienne*, XXXe année, septembre-octobre 1889. Annecy, in-8°.

Collignon (Maxime). *Cavalier athénien et scènes de la vie guerrière. Coupe antique du Musée du Louvre*. Paris, 1889, in-4°.

Pilloy (J.). *Coup d'œil général sur les découvertes d'antiquités préhistoriques, gauloises, romaines, mérovingiennes et carlovingiennes faites dans le département de l'Aisne depuis* 1858. Caen, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. Ernest Thélier, présenté par MM. A. de Barthélemy et Ant. Héron de Villefosse, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Louveciennes (Seine-et-Oise). Le président désigne MM. H. Thédenat, G. Schlumberger et Mowat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait hommage, de la part de l'auteur, du *Catalogue du Musée de Stockholm*.

M. Flouest, membre résidant, fait hommage, au nom de l'auteur, M. J. Pilloy, associé correspondant national à Saint-

Quentin, d'une plaquette publiée à l'occasion d'une session du Congrès archéologique de France et relatant, dans un ensemble méthodique, les découvertes archéologiques faites depuis trente ans dans le département de l'Aisne. L'utilité de ces inventaires est grande : ils ne montrent pas seulement ce que la science a acquis, ils signalent surtout au zèle des chercheurs les points encore obscurs sur lesquels il peut s'exercer le plus avantageusement. On remarquera avec un profit tout spécial la mention des progrès importants réalisés depuis quelques années dans le domaine de l'archéologie franque. On sait que M. Pilloy y a pris une grande part.

Au nom de la Compagnie, le président adresse des félicitations à notre confrère M. Courajod, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Sur la proposition du président, la Compagnie désigne M. J. de Baye, membre résidant, pour la représenter au Congrès de Moscou.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. R. de Crèvecœur au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. de Crèvecœur, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Lésigny (Seine-et-Marne).

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique, de la part de M. Castan, associé correspondant national à Besançon, la note suivante relative à une *Mosaïque romaine de l'hôpital militaire d'Orléansville* :

« Mon compatriote le docteur Grognot, médecin-chef de l'hôpital militaire d'Orléansville, a bien voulu me communiquer l'image photographiée d'une mosaïque découverte au mois de juin 1883, à trois mètres sous terre, dans la cour plantée d'arbres qui fait face à la principale entrée dudit hôpital, parmi des vestiges de constructions antiques très analogues aux restes du Bain romain de Gafsa, en Tunisie.

« Orléansville occupe l'emplacement d'une localité romaine, vraisemblablement de celle qui s'appelait *Castellum Tingitanum* (*C. I. L.*, VIII, 829).

« La mosaïque, mise sous un abri par le génie militaire, forme un tableau de 1^{m}67 en hauteur sur 1^{m}83 en largeur. Sa coloration est demeurée très vive, et il n'y manque qu'une partie de la poitrine des deux personnages qui occupent la portion supérieure du tableau. A en juger par son style, ce tableau semblerait devoir être attribué à la première moitié du IIIe siècle.

« Le sujet représenté est une double scène de chasse aux bêtes sauvages.



Mosaïque romaine d'Orléansville.

« Dans la partie inférieure, formant premier plan, une

énorme panthère, sortant d'un bois, s'élance contre un cavalier dont le cheval est au galop, et ce cavalier, qui a son bouclier au bras gauche, semble braver la bête fauve en se présentant à elle la poitrine découverte et les bras étendus. Mesuré du sommet de la tête à la base du pied droit, ce cavalier a 0m80 de hauteur, ce qui veut dire que les personnages du tableau ont à peu près les proportions de la demi-nature.

« Dans la partie supérieure du tableau, qui fait second plan, on voit deux hommes à pied, ayant chacun leur bouclier au bras gauche, s'avançant côte à côte, d'un pas égal, pour faire tête à un sanglier contre lequel s'élance un chien; en même temps, l'un des chasseurs dirige sur le cou de la bête le fer d'un épieu.

« Au-dessus de cette scène d'arrière-plan, une inscription en deux lignes, dont les caractères sont hauts de 0m10, présente jusqu'à quatre exemples de lettres géminées et n'offre pas trace de ponctuation entre les mots : deux circonstances qui concordent bien avec le style des figures pour faire attribuer à la première moitié du troisième siècle la confection de l'ensemble du tableau.

« Le texte de l'inscription se lit ainsi :

SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA
LAVACRO

« La traduction de ce texte me semblerait pouvoir être donnée ainsi :

« Caroube, viens souvent réchauffer mes membres dans le « bain. »

Le caroubier est l'arbre essentiel de la région où est Orléansville. Le caroube, fruit de cet arbre, sert exclusivement aujourd'hui à nourrir les animaux domestiques des indigènes de la contrée : il en était déjà ainsi en Judée, à l'époque où le Christ y racontait la parabole de l'Enfant prodigue (*Luc.*, XV, 16).

« Chez les Romains, au dire de Pline (XXIII, 79), une décoction de caroubes était réputée bienfaisante pour l'estomac. L'inscription de la mosaïque d'Orléansville semblerait indiquer que la médecine romaine prescrivait l'emploi de

cette même décoction pour rendre les bains fortifiants. En associant cette inscription à la représentation d'une double scène de chasse, dans l'ornementation en mosaïque d'un établissement balnéaire, le décorateur aurait-il voulu faire comprendre qu'un bain d'eau de caroubier était souverain pour réparer les forces des chasseurs ? »

M. Homolle, membre résidant, fait une communication sur la polychromie appliquée à la sculpture dans l'art grec, et conclut, d'après l'examen des textes et des monuments, à la coloration intégrale des statues.

M. Collignon, membre résidant, fait quelques réserves sur les limites de la coloration qu'il croit devoir restreindre davantage.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, communique la note suivante qui fixe l'emplacement du *castellum Muteci* :

« La *Notice des églises d'Afrique*, publiée par Ruinart, et dont on ne possède qu'un manuscrit, celui de Laon, nous apprend, dès l'an 482, l'existence de l'évêché de *Muteci* (*Mutecitanus episcopus*) dans la Maurétanie césarienne. A cette époque, Quintasius en était évêque; il fut exilé avec ses autres collègues par le roi des Vandales, Hunéric, en 484. Les fastes de l'église d'Afrique ne nous disent rien autre chose de ce siège épiscopal. Mais la Notice des dignités de l'Empire d'Occident dit expressément que, sous la domination byzantine, *Mutici* autrement *Muteci* était un *castellum* et qu'il était le siège d'un *Praepositus limitis*, lequel était placé sous les ordres du *dux et praeses provinciae Mauritaniae Caesariensis*. La notice le nomme après celui de Forta, autrement Fronta, qui répond probablement au centre actuel de Frenda, et avant celui d'Auzia ; elle s'exprime ainsi : « *Sub dispositione* « *viri spectabilis ducis et praesidis provinciae Mauritaniae* « *Caesariensis..... praepositus limitis Muticitani.* »

« Une pierre, qui formait le cintre de la porte même du castellum, vient de confirmer ces données; elle porte quatre lignes d'inscriptions et est ornée de deux rosaces. Les pre-

mières lettres de l'inscription ne sont plus guère lisibles sur l'estampage que nous avons trouvé au Musée d'Alger, mais le reste est parfaitement net et ne saurait laisser aucun doute ; il faut lire :

//////////////////////		CASTELLVM
MVTECI		POSITVM
EST ANP	(*arcade*)	CCCCXXX ET
•		GIII[1]
(*rosace*)		(*rosace*)

et rectifier par conséquent le texte publié dans le *Bulletin de correspondance africaine* (1884, p. 459), lequel donne MVECI pour MVTECI. Il en résulte que le castellum a été fondé ou relevé en 479 ou 480, et Quintasius en était peut-être le premier évêque.

« L'inscription a été retrouvée à *Aïn Aneb*, à sept kilomètres de Tessemsil, dans la région de Teniet-el-Had. On voit en ce même endroit de vastes silos romains que protégeait une enceinte encore visible. »

M. Guiffrey, membre résidant, fait une communication sur des médailles dont des similaires ont fait partie de la collection du duc Jean de Berry et antérieures à l'année 1401. Cette communication est renvoyée à la Commission des impressions.

Séance du 15 Janvier.

Présidence de M. R. Mowat, président.

M. Mowat s'excuse de n'avoir pas pu assister à la séance précédente et remercie la Compagnie de l'avoir élu président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. VIII, fasc. IV. Paris et Bruxelles, 1889, in-8°.

1. Ligne 1, dans le mot CASTELLVM, les deux L sont liés.
L. 2, M et V dans MVTECI, I et T dans POSITVM sont liés.
L. 3, les lettres ANP forment un monogramme.

Bulletin trimestriel du musée municipal de la ville de Sedan, 3e année (1889), octobre-décembre. Sedan, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XII, nos 10-12. Spalato, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, année 1889, 3e trimestre. Avignon, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, t. XVI (1888-1889). Bourges, 1889, in-8°.

Revue des Pyrénées, t. I, année 1889, 4e trimestre. Toulouse, in-8°.

Blanchet (Adrien). *Le bracelet considéré comme moyen d'échange antérieur à la monnaie frappée*. Bruxelles, 1890, in-8°.

Evans (J.). *Pitt Rivers, lieutenant général. Excavations in Cranborne Chase near Rushmore on the borders of Dorset*, t. I-II. Londres, 1887-1888, in-4°.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, fait hommage, de la part de l'auteur, d'un ouvrage de M. J. Evans.

M. A. de Barthélemy dépose ensuite une proposition tendant à modifier l'article X du règlement intérieur, relatif à l'élection des correspondants étrangers.

Une commission composée des membres du bureau et de M. l'abbé Duchesne est chargée de présenter un rapport sur cette proposition.

M. A. Blanchet, associé correspondant national, lit un travail sur l'épigraphie gallo-romaine de Langres[1] :

« Il existe divers manuscrits renfermant des inscriptions de Langres qui paraissent perdues aujourd'hui. Un de ces

1. Ce travail ne fait pas double emploi avec le mémoire de M. R. Mowat, publié dans la *Revue archéologique* (1889-90), sur les inscriptions *conservées* à Dijon et à Langres. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, les inscriptions dont nous allons nous occuper ne seraient plus connues que par les manuscrits.

recueils est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Fr. 743)[1].

« Ce manuscrit est composé de huit feuillets portant des copies d'inscriptions et des dessins de monuments au lavis. Le haut des feuillets a été rongé par l'humidité; c'est ce qui explique certaines lacunes dans le texte explicatif dont l'auteur a accompagné ses dessins.

« Le premier feuillet porte la mention suivante :

« Extr.....

« Cer....., et statues

« qui se sont trouvées es travaulx des fortifications de Langres

« entre les portes de Longeporte et Soubsmure en l'année

« 1673. »

« Cette note est signée d'un G et d'un B entrelacés, ce qui nous fait supposer que le manuscrit a été la propriété de Gabriel Brottier.

« En 1673, pendant la construction des chemins couverts entre Longe-Porte[2] et Sous-Murs, on recueillit un assez grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs. On fit à cette époque un recueil de ces antiquités et, dans la suite, on en prit différentes copies.

« Luquet dit qu'il existait plusieurs de ces copies à Langres et que personnellement il en possédait une, faite en 1780 par le professeur de dessin Arbeltier[3]. Le manuscrit Fr. 743 est un extrait de ces recueils d'antiquités de Langres. Mais la copie en est plus ancienne que celle du manuscrit cité par Luquet, et certaines variantes ainsi que des détails intéressants nous ont paru mériter d'être signalés.

1. Il a été signalé par Paulin Pâris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. V, 1842, p. 450-452. Cet auteur a donné des inscriptions une transcription peu exacte, sans indiquer sur quels monuments elles se trouvent. La première feuille de garde du manuscrit portant le nom de M. Carcavi, P. Pâris en a conclu que le manuscrit avait appartenu à ce savant.

2. *Longe-porte* est le nom donné aux restes d'un arc de triomphe élevé probablement en l'honneur de Constance-Chlore (*Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. I, p. 135).

3. J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres*. Langres, 1838, in-8°, p. 15 et 90.

1.

« Ms., fol. 2. — Inscription sur une dalle assez épaisse :

FABLÆ FORTVNATÆ
ATTIVS TVTICANVS
ATRIBVNATV LEG · II AVG·
CoNIVGI VN'VS EXEMPLI

« Sous cette dernière ligne un trait sinueux indique probablement que la pierre était cassée. L'auteur du manuscrit cite ensuite le passage de César dans lequel on trouve un Tuticanus de nationalité gauloise[1].

« Cette inscription a déjà été publiée un peu différemment par Luquet[2], qui interprétait LEGIIAVG par *legionis Augustalis*.

« Cet Attius Tuticanus, qui élève un monument funéraire à son épouse exemplaire, était un ancien tribun de la *legio II Augusta*, légion qui, après avoir été en Germanie supérieure sous Tibère, se trouvait en Bretagne vers 69[3].

2.

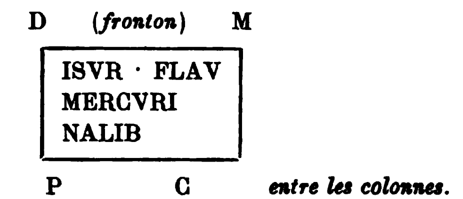
« Ms., fol. 3. — Petit monument composé d'un encadrement terminé en queue d'aronde, surmonté d'un fronton triangulaire portant au centre une petite rosace et accosté à droite et à gauche d'une autre rosace. L'encadrement repose sur deux colonnettes, entre lesquelles on voit un autel, formé d'un tronc cylindrique surmonté d'une vasque, au milieu de laquelle se dresse un objet ressemblant à une pomme de pin ou à une flamme. Le tout repose sur un soubassement des-

1. César, *De bello civ.*, lib. III, c. LXXI (coll. Lemaire) : « Duobus his unius diei praeliis Caesar desideravit milites DCCCCLX, et notos equites romanos, Felginatem Tuticanum Gallum, senatoris filium. »

2. *Op. laud.*, p. 52, d'après son *Recueil d'antiquités*, p. 61. Cf. Th. Tabourot, *Histoire des sainctes reliques et ancienneté de Langres*, p. 634 (Manuscrit cité par Luquet).

3. P.-Ch. Robert, *Les armées romaines et leur emplacement*. Séance publique annuelle du 29 décembre 1871 (Académie des inscriptions et belles-lettres); extrait du *Journal des sciences militaires*, 1872, p. 4 et 5.

tiné à être enfoncé dans le sol. Le monument porte l'inscription suivante :



D (*fronton*) M

ISVR · FLAV
MERCVRI
NALIB

P C *entre les colonnes.*

« Il est bien difficile de tenter la lecture d'un texte lorsqu'on soupçonne la fidélité de la copie[1]. Aussi nous nous bornerons à signaler une variante de l'inscription.

« On lit FLAVA, à la première ligne, dans un manuscrit appartenant à M. le Dr Bourrée, à Châtillon-sur-Seine, et portant le titre suivant : *Antiquités de Langres, la plupart trouvées en travaillant aux fortifications hors des portes de la ville qui regardent le levant et le couchant, en* 1672 *et* 1673[2].

« Les monuments du genre de celui que nous venons de décrire paraissent avoir été très en faveur à Langres, car Luquet en cite plusieurs d'après son *Recueil d'antiquités*. Voici la description qu'il donne de l'un de ces édicules[3] :

« Cénotaphe décoré d'un encadrement qui renferme l'ins-
« cription et que surmonte un fronton accompagné de divers
« ornements en relief. Cet encadrement est supporté par deux
« demi-colonnettes, entre lesquelles s'élève un autel avec une
« coupe d'où sort une flamme. »

« Des stèles funéraires conservées au Musée de Langres[4]

1. Luquet donne cette inscription sous une forme très incomplète et dit que le monument n'a pas été conservé. (*Op. laud.*, p. 15.) Il y voit un autel avec une flamme, symbole de l'immortalité de l'âme.

2. M. E. Flouest nous a obligeamment communiqué des calques faits sur ce manuscrit.

3. Luquet, *op. laud.*, p. 54 (d'après son *Recueil*, p. 76). Il signale deux autres monuments composés de la même manière avec des inscriptions dans l'encadrement; *op. laud.*, p. 95 et 97 (d'après son *Recueil*, p. 55 et 59). — Ces monuments sont également figurés dans le manuscrit de M. le docteur Bourrée.

4. Deux dessins m'ont été communiqués par M. E. Flouest. L'une des stèles porte l'inscription :

portent également l'autel entre les deux colonnes, mais l'objet figuré sur cet autel affecte, sur deux d'entre elles, une forme angulaire et très indistincte.

« M. R. Mowat nous a signalé trois autres petits monuments, appartenant également à la région de Langres, et sur lesquels le petit autel apparaît comme principal emblème.

« Il nous paraît probable que ces monuments funéraires étaient confectionnés à l'avance et que l'acquéreur faisait graver ensuite l'inscription dans l'encadrement. On sait que, sur les tombeaux de l'époque romaine, on réservait la place pour sculpter le portrait du défunt, après l'acquisition du bas-relief[1].

« Quant à l'objet qui surmonte l'autel, nous croyons qu'on doit y voir la pomme de pin, emblème funéraire bien connu[2].

D M
DIONY
SIVS ❦

Dimensions : hauteur, $1^{m}80$; largeur, $0^{m}60$; épaisseur, $0^{m}16$.

L'autre stèle porte :

D M
MAGNIBVN
MARISCIx
M P C

Dimensions : hauteur, $1^{m}24$; largeur, $0^{m}59$; épaisseur, $0^{m}24$.

1. J. Martha, *l'Archéologie étrusque et romaine*, coll. Quantin, p. 228 et 234.

2. Em. Braun, *Rœmische Alterthümer in Kœln*, dans *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinlande*. Bonn, t. XVI, 1851, p. 47-57. Cf. t. XXV, 1857, p. 174. A Aix-la-Chapelle, il existe une pomme de pin en bronze avec le nom des fleuves sacrés (même revue, t. XXVII, 1859, p. 101, pl. I, fig. 2. Cf. *Annales archéologiques de Didron*, t. XXVI, 1869, p. 329). Mais ce monument est du moyen âge (*Bulletin monumental*, 1869, p. 804-805). — Dans l'antiquité, le fruit du pin, à cause de sa forme pointue, de ses rapports avec le feu qui purifie, ou pour toute autre raison, paraît avoir été classé par les Orientaux parmi les objets détournant les sortilèges et les maladies (L. Heuzey, *Revue archéologique*, 1869, t. I, p. 4, à propos d'une sculpture trouvée à Bayeux, qui représente une figure humaine tenant de la main gauche la pomme de pin ou un attribut de forme conique. Cf. Alfred Maury, *Religions de la Grèce antique*, t. III, p. 125, note 4). La pomme de pin figurait dans la main de la statue d'Esculape, que Calamis avait faite d'or et d'ivoire pour les Sicyoniens (Pausanias, lib. II, c. x). On trouve également des statues assyriennes tenant des pommes de pin (S. Reinach, *Catalogue du Musée d'antiquités de Constantinople*. Constantinople, 1882, n[os] 1 et 2. Cf. A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. VII). La pomme de pin paraît

« Le Musée de Limoges possède un cippe en forme de pomme de pin portant une inscription funéraire[1].

« Le cimetière de Thauron (Creuse) renferme une colonne surmontée d'une pomme de pin[2].

« Enfin le Musée de Bourges possède cinq stèles funéraires qui portent un autel surmonté de la pomme de pin, très distinctement figurée[3]. La disposition de l'une de ces stèles est sensiblement analogue à celle des stèles de Langres : fronton triangulaire avec rosace au centre; au-dessous, frise avec inscription. Le tout repose sur deux colonnettes entre lesquelles se dresse l'autel surmonté de la pomme de pin.

« Nous considérons comme une pomme de pin l'objet figuré sur l'autel de Langres. Cependant M. Pierre de Goy nous a écrit récemment que d'autres monuments portent un autel surmonté d'une *flamme*, qui offre dans sa forme une certaine analogie avec la pomme de pin, mais qui s'en distingue par les stries sinueuses dont elle est sillonnée[4].

« Faut-il donc voir dans ces autels des *arae turicremae* et les rattacher au culte des Lares ? Ce qui ressemble à une

aussi comme symbole du culte sur des autels dédiés à Saturne (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 209 et suiv.).

1. Florian Vallentin, *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Vienne, 1882, p. 13. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 58, où est signalée une pomme de pin colossale. Cf. celle de la villa Borély (C.-J. Penon, *Catalogue du Musée d'archéologie de Marseille*, 1876, n° 17). — Une inscription funéraire du Musée de Saintes est gravée au-dessous d'une pomme de pin (*Revue archéologique*, novembre 1888, p. 385).

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 197.

3. *Catalogue du Musée lapidaire de Bourges*, *publié par la Société des Antiquaires du Centre*, Bourges, 1873-1884, n°s 122, 134 et 158. Pour les n°s 192 et 197, voir *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVI. M. Pierre de Goy a eu l'obligeance de nous envoyer la photographie de la stèle du Musée de Bourges (n° 211), qui porte l'inscription :

NORBANI
D · M ·

Cette stèle, récemment découverte, est la plus intéressante (cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 201, et *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVI, 1889, p. 149).

4. On a vu plus haut que Luquet considère aussi comme une *flamme* l'objet figuré sur les stèles de Langres.

flamme n'est peut-être aussi qu'une figure plus conventionnelle de la pomme de pin, qui du reste est en rapport intime avec le feu qui purifie[1].

3.

« Ms., fol. 3. — Dans un encadrement surmonté d'un fronton triangulaire avec rosace au centre :

D M
ERROTIANVS
LIBERTVS

« Luquet[2] a publié cette inscription sans les sigles du *Diis Manibus* et avec la forme EROTIANVS qui est préférable[3].

4.

« Ms., fol. 3. — *Dessin au lavis*. Stèle à niche renfermant une figure féminine jeune dont les cheveux sont massés en bandeaux, vêtue d'une tunique à larges manches, la main droite appuyée sur la poitrine à hauteur du sein, la main gauche tenant un objet en forme de parallélogramme allongé. Sous la niche :

D M
VINDICILA
P C

« Luquet[4] publie cette inscription avec la forme VINDICILAE, d'après son *Recueil d'antiquités* (p. 9) où elle est citée comme trouvée en 1615. Tabourot[5], qui écrit la dernière ligne *Poni Curavit Nepos*, dit qu'elle fut trouvée en 1673 entre Sous-Murs et Longe-Porte, ce qui est confirmé par le ms. fr. 743.

« Le nom VINDICILA vient augmenter la liste dressée

1. Voy. plus haut, p. 70, note 2.
2. *Op. laud.*, p. 89.
3. De Witt, *Onomasticon; C. I. L.*, t. III, n° 825 : Cass. Erotianus.
4. *Op. laud.*, p. 89-90.
5. *Ms. laud.*, p. 635.

par M. H. Thédenat à propos d'Apollon Vindonnus. Au point de vue géographique, c'est même le nom le plus rapproché du sanctuaire de ce dieu, à Essarois (Côte-d'Or)[1].

5.

« Ms., fol. 4. — Dans un encadrement surmonté d'un fronton triangulaire avec rosace au centre :

D M
FELIX
TAVRIN
F·CAPER
FR·P·

« Luquet[2], qui omet le D-M et les ligatures de lettres, interprète l'inscription de la façon suivante : *Felix Taurni filius : Caperio fratri posuit*. Mais on doit plutôt chercher le nom du dédicant à la fin et lire : *Diis manibus. Felix Taurini filius, Caper frater posuit*.

6.

« Ms., fol. 5. — Dalle de pierre creusée pour servir de cercueil. Le logement de la tête du cadavre est indiqué dans la pierre par une entaille demi-circulaire. Le squelette était encore en place au moment de la découverte du sarcophage. L'auteur du manuscrit en a donné un dessin au lavis par lequel on voit que les avant-bras sont croisés sur le bassin. La partie supérieure de la surface de la pierre portait une inscription dont le centre a disparu lorsqu'on a utilisé la pierre comme cercueil, probablement à l'époque mérovingienne[3] :

1. H. Thédenat, *Apollo Vindonnus* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIX, 1888, p. 217).

2. *Op. laud.*, p. 81.

3. C'est surtout à la fin de l'époque carolingienne que l'emplacement de la tête est indiqué dans les cercueils par une entaille généralement circulaire. Mais c'est presque exclusivement pendant les premiers siècles que l'on a utilisé des matériaux antiques. A Bayeux, une borne milliaire a été creusée pour servir de cercueil. On peut voir au Musée Carnavalet la borne milliaire de Saint-Marcel transformée de la même façon. Les faits analogues sont nombreux.

ÆMIL · IVCVNDAE		
C · LE		ERET
F A M		T E R
P		C
D		M

« Sur la marge supérieure du manuscrit, en travers, il y a douze lignes rendues incomplètes par l'humidité :

« Cette ins..... explique...... Aemilia.... Caius le.... pater.... « poni..... dii..... Et par conjec.... ce peut etre... qui fut « co... Tibere..... du feu..... »

« Luquet[1] donne cette inscription d'après le manuscrit de Tabourot (p. 622 et seq.) qui indique la même provenance que le manuscrit fr. 743. L'inscription est transcrite un peu différemment :

AEMIL · IVCVNDAE	
CLEM	PATER ET
FAM	TER
P	C
D	M

« Luquet restitue : *Aemiliae Jucundae : Clemens pater et Fabia mater, ponendum curaverunt. Diis manibus.*

« Mais, du moment que les noms des dédicants paraissent être ceux des parents, on doit retrouver le gentilice. Il faut peut-être lire la seconde ligne : C·AEM*il*·//////// PATER, etc.

7.

« Ms., fol. 6. — Cercueil d'une construction analogue au précédent, mais qui contenait deux squelettes. L'auteur du manuscrit en a fait un dessin au lavis qui permet de constater une curieuse particularité. L'un des squelettes a les bras étendus le long du corps, tandis que l'autre, à la gauche

1. *Op. laud.*, p. 79. Ce sarcophage est figuré dans le manuscrit appartenant à M. le docteur Bourrée, mais la troisième ligne de l'inscription est omise.

du premier et un peu plus petit, présente les avant-bras croisés sur le bassin. Faut-il en conclure que la différence de position dépendait du sexe des morts[1] ?

« Sur le bord supérieur du sarcophage on lit :

D M
SACROBARII

« Sur la marge du manuscrit est inscrite la note suivante : « L'inscription de.... n'est pas ent..... découverte. »

« Au verso du folio 5 du Ms. est figurée une dalle portant simplement cette sorte d'autel dont nous avons déjà parlé[2]. Le dessin est accompagné de la mention suivante : « Cette « tombe étoit sur le cercueil de ces deux corps. » Luquet[3] donne l'inscription d'une manière plus complète :

D SVC RORARIPI M
CV FIE
M NV

« D'après le manuscrit appartenant à M. le Dr Bourrée, il y aurait :

D SVS RORARIPI M
EV IIHI
IM INC

8.

« Ms., fol. 8. — Stèle avec niche renfermant une figure d'enfant debout, vêtu d'une tunique tombant jusqu'aux genoux serrant de la main droite un petit chien contre sa poitrine et soutenant de la main gauche, par la poignée, un petit coffret.

1. Il faut naturellement se demander si ce dessin a été fait d'après le monument ou seulement d'après des indications prises au moment de la découverte.

2. Voy. n° 2 du présent travail.

3. *Op. laud.*, p. 105, d'après Tabourot, *ms. laud.*, p. 626, qui donne les derniers caractères de l'inscription avec incertitude. Le couvercle du sarcophage est mentionné par Luquet (p. 113-114) d'après Tabourot (p. 629).

« Au-dessus, dans un encadrement :

D M
CRICIRI LIBEO · ANV
VICTOR DOMI · PC

« Montfaucon a publié cette stèle, mais sur la gravure, qui laisse du reste beaucoup à désirer au point de vue de la figure de l'enfant, on lit l'inscription :

D M
CIRCIRI · LABEO · ANV
VICTOR · DOMI · P · C·

et sous la niche :

ANTISTII · NEPOS[1]

« Luquet[2] donne une lecture semblable pour les trois lignes supérieures et signale l'addition de Montfaucon.

« LABEO est-il préférable à LIBEO? Ce qui peut faire pencher en sa faveur, c'est que l'on connaît une autre inscription de Langres avec LABEO CASSITA[3].

« Quant au premier nom, la forme CRICIRI paraît être meilleure, car on trouve des monnaies gauloises d'or, d'argent et de bronze à la légende CRICIRV[4]. Une stèle de Beaune porte CRICIRV[5]. Des poteries rouges offrent les formes CRICIRO et CRICVRO[6]. On trouve à Lyon CRICIRO et CRVCVRO[7].

1. *Antiquité expliquée*, t. III, 1re partie (t. V), 1719, p. 84, pl. XLVII, fig. 3. La stèle aurait été communiquée par M. Charlet.

2. *Op. laud.*, p. 91-92. Il dit à tort que l'enfant porte un jeune porc. Le manuscrit de M. Bourrée donne LIBEO.

3. Gruter, t. III, p. 651; Vignier, *Décade historique*, p. 127-128; Gaultherot, *Anastase de Lengres*, p. 179; Luquet, *op. laud.*, p. 83.

4. *Annuaire de la Soc. française de numismatique*, II, 1867, pl. IV, p. 31; *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889, p. 184; A. de Barthélemy, *Revue numismatique*, 1885, p. 143; cf. *Revue celtique*, 1888, et O. Vauvillé, *Revue numismatique*, 1886, p. 199.

5. P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, Paris, 1889, in-8°, n° 37; cf. nos 60 et 250.

6. H. Schuermans, *Sigles figulins*, 1867, nos 1743-1749. Creuly, *Liste des noms supposés gaulois*, *Revue celtique*, 1877, p. 165.

7. *Revue épigraphique*, 1885, p. 152. Cf. H. Thédenat, *Liste des noms gaulois*, *Revue celtique*, 1887, p. 378.

« Longpérier a cité l'inscription, d'après P. Paris, avec la forme CRICIRI et s'en est servi pour placer dubitativement dans la région de Langres les monnaies à la légende CRICIRV[1] qui, d'après des travaux récents, paraissent devoir être attribuées aux *Suessiones*.

9.

« Ms., fol. 8. — Fragment d'une stèle à niche dans laquelle est une figure de femme avec cheveux en bandeaux. La main gauche repose sur une sorte de ceinture passée en bandoulière. De la main droite elle tient un instrument qui ressemble à un fouet.

10.

« Ms., fol. 8. — Stèle avec niche dans laquelle est une femme de profil, coiffée d'une sorte de turban, vêtue d'une tunique dont le bas est terminé par des franges. L'avant-bras droit soutient un linge et la main gauche un seau à une anse.

« Cette stèle, qui présente une intéressante particularité du costume gaulois[2], a été figurée peu exactement par Montfaucon[3]. Luquet dit qu'elle n'existait plus de son temps[4]. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique, de la part de M. Rochetin, un vase découvert aux Baux (Bouches-du-Rhône), et donne lecture d'une lettre de M. Rochetin relative à ce vase et ainsi conçue :

« Ce petit vase, de fabrication antique, a la forme d'un bol; il a été découvert aux Baux, arrondissement d'Arles, il y a environ deux ans, par le nommé Jean Érisson,

1. *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*. Paris, 1847, p. 8.

2. La tunique à franges. Voy. *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. Ier, 1847, p. 59-64.

3. *Antiquité expliquée*, t. III, 1re partie, p. 86, pl., n° 1.

4. *Op. laud.*, p. 204.

berger, demeurant dans ce village. Cette poterie, qui a perdu la moitié de sa panse, est de fabrication gallo-romaine, en argile rougeâtre et recouverte, le pied excepté, d'un enduit noir lustré. Pâte et façon doivent la faire classer parmi les poteries grossières. Elle a la forme d'un de nos bols de petite dimension et ne mesure que 0m06 de hauteur sur 0m09 à son ouverture. Elle est munie d'une petite anse arrondie et plate qui a 0m07 de développement. Son seul ornement consiste en une petite rainure au trait, tracée à un demi-centimètre de son bord supérieur. Mais la particularité la plus curieuse de ce vase, c'est un graffite qui a été inscrit à la pointe et postérieurement sans doute à la cuisson à l'intérieur de l'anneau lui servant de pied. Quoique mal gravé, on y lit cependant assez facilement, écrit en caractères grecs et avec un sigma carré, le mot

ΣΕΓΟΜΑΡ

Nous y reconnaissons le nom gaulois *Segomar(os)* qui s'est déjà rencontré ailleurs et auquel nous ajoutons la finale en *os* avec laquelle il s'écrit habituellement; remarquons que le sigma, première lettre du mot, est ce qu'on appelle un sigma carré. Ce n'est donc pas une estampille de potier, mais probablement le nom de l'ancien propriétaire du vase qui l'a inscrit avec une pointe quelconque.

« Segomaros est un nom gaulois déjà connu. Il figure d'abord dans deux inscriptions gauloises, celle trouvée à Vaison, aujourd'hui au Musée d'Avignon[1], et celle qui se voit au Musée de Dijon[2], gravée sur le manche d'une patère en métal. Il se lit, en outre, sur une inscription latine de Brescia[3] [aujourd'hui conservée à Milan, au Musée Brera].

« Quoique bien modeste, ce graffite des Baux est, pour l'épigraphie gallo-grecque, un document nouveau qui vient s'ajou-

1. [Inscription celtique en caractères grecs, trouvée à Vaison en 1840 : ΣΕΓΟΜΑΡΟΣ || ΟΥΙΛΛΟΝΕΟΣ..., etc. Cf. *Corp. inscr. latin.*, XII, p. 162.]

2. [Fac-similé dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, pl. II des *Inscriptions gauloises*, n° 6; *Mémoires de la Commission départementale de la Côte-d'Or*, t. IV, p. x; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 278.]

3. [*Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 4205.]

ter à ceux qui ont déjà été recueillis dans le midi de la France et particulièrement dans la région des Alpines. Il nous montre que, dans l'ancien *vicus* des Baux comme sur tous les autres points de cette petite chaîne, les populations celtiques avaient adopté l'alphabet grec et l'avaient appliqué à leurs inscriptions. Cinq de ces inscriptions nous ont été précédemment fournies par les Alpines[1]. L'*oppidum* gallo-romain d'Orgon, situé sur le rocher contre lequel s'appuie le village de ce nom, nous a livré, au milieu des ruines de son ancienne chapelle, la très curieuse inscription votive gallo-grecque au Jupiter gaulois, au dieu *Taranus* (TAPANOOC), dont l'attribut celtique, symbolisant le bruit de la foudre, était une roue. L'ancienne ville de *Glanum* (Saint-Remy) nous a conservé quatre inscriptions du même genre. Ces textes, ainsi qu'un certain nombre d'autres, découverts dans le midi de la France, sont rédigés en langue celtique et écrits en caractères grecs[2]. »

M. Ed. Flouest, membre résidant, présente quelques observations sur l'étymologie du nom *Segomaros*.

M. Gaidoz, membre résidant, émet des doutes sur l'authenticité du graffite *Segomaros*.

M. Héron de Villefosse maintient que cette authenticité est incontestable.

M. Pol Nicard, membre résidant, revenant sur la communication de M. Homolle dans la dernière séance, dit qu'il a, selon lui, beaucoup trop généralisé la polychromie des statues dans l'antiquité; il annonce qu'il fournira prochainement à la Société des preuves innombrables de l'absence de toute coloration sur certaines statues.

M. Héron de Villefosse, au nom du R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, communique l'estampage d'une épitaphe trouvée à Carthage dans le quartier de Mégara, entre le village de la Malga et celui de la Marsa :

1. [*Corp. inscr. latin.*, XII, p. 127 et 820.]

2. [Voir la liste de ces inscriptions donnée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'archéologie.*]

FORTVNATVS
IN PACE PROCV
RATOR FVNDI
BENBENNESIS

Ce fundus *Benbennensis* n'est pas connu; le R. P. Delattre le rapproche du *Bencennensis* de Morcelli.

M. le lieutenant Espérandieu, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« En parcourant, il y a quelques jours, les *Essais historiques* de l'abbé Legros, conservés au grand séminaire de Limoges, j'ai rencontré l'extrait suivant d'une lettre écrite à l'abbé Nadaud, le 26 janvier 1753, par M. Lebeuf de l'Académie des belles-lettres :

« On a envoyé ici [à Paris], de Poitiers, un morceau de « marbre long de deux pouces, qui a quatre faces, sur cha- « cune desquelles est, en grec latinisé, un nom de remède, « avec le nom du médecin au génitif :

C · IVLI ATILIANI

« En la première face est gravé tout ce nom :

HARPAG · AD LIPP·

« C'est-à-dire que c'étoit un collyre contre les yeux chas- « sieux. Aux trois autres faces sont d'autres remèdes. La « pierre est gravée à rebours, ce qui fait voir que c'étoit « comme une espèce de cachet dont le médecin marquoit ses « médicamens. Cette pierre a été trouvée à Perpézac-le-Noir, « en Limousin, près d'un ruisseau, dans une urne remplie « d'ossemens à demi-brûlés. »

« Il s'agit, évidemment, d'un cachet d'oculiste que je crois inédit. Je ne trouve pas, en tout cas, le nom de l'oculiste *C. Julius Atilianus* dans la longue liste des noms de médecins-oculistes publiée par M. Salomon Reinach (*Revue archéologique*, t. XI, p. 254 et suiv.), et je ne l'ai pas rencontré davantage dans les ouvrages spéciaux de Tôchon d'Annecy, Sichel, Grotefend, Klein, Héron de Villefosse et Thédenat.

« Beaumesnil, en qui il n'est malheureusement pas possible d'avoir grande confiance, a publié un dessin de ce cachet

dans les feuilles manuscrites qui sont aujourd'hui la propriété de M. Nivet-Fontaubert à Limoges.

« Pierre d'un très beau grain tenant, dit-il, de celle à « repasser les rasoirs, de deux poulces cubiques, trouvée dans « un *ossarium* plus d'à demi-plein d'ossemens brûlés, blancs. « L'urne est de verre verd, assez épais, haute de huit poulces « trois lignes, et dix poulces et demi de diamètre au ventre. « Le tout, couvert d'un éclat de pierre, a été trouvé près d'un « ruisseau, proche Parai-le-Noir en Limousin (*sic*).

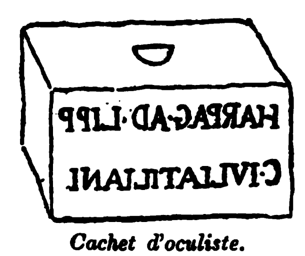
« C'est sans doute la sépulture d'un médecin, car l'inscrip- « tion dont les lettres sont à rebours, et dont voici la vraie « leçon en son sens véritable :

HARPAG · AD · LIPP
C·IVLI ATILIANI

« le prouve et fait connoître que cette pierre lui servoit à « empreindre et son nom et celui de la drogue qu'il fabriquoit « et débitoit. Le nom de cette drogue est en grec latinisé. « C'est un collyre contre les yeux chassieux. Il se voit à cette « pierre deux enfoncemens en face opposée qui servoient à « faciliter de relever la pierre de dessus la tablette de drogue, « après l'y avoir appuyée.

« Le nom de cet artiste estoit *Caius* IVLI*us* ATILIANI (*sic*). « Voilà un des plus particuliers monumens qu'il en soit, qui « doit bien accuser de négligence les Anciens de n'avoir pas « usé de l'imprimerie, puisqu'ils avoient l'usage des carac- « tères à rebours, et dans ces sortes d'instrumens, dans les « cachets et sur les médailles. Mais la perfection des arts a « la marche bien lente, et l'on est trop constamment attaché « aux vieilles coûtumes. »

« Le dessin de Beaumesnil est ainsi conçu :



Cachet d'oculiste.

« A-t-il été fait d'après le cachet lui-même? C'est peu probable, et je croirais assez que le comédien-antiquaire s'est contenté, comme il en avait assez l'habitude, de la description seule du monument qu'il aura tenue cette fois de l'abbé Legros, avec qui il était en correspondance suivie. Ce qui le prouve, c'est, d'une part, l'interversion, sur son dessin, des deux lignes dont il est question dans la lettre de l'abbé Lebeuf, d'autre part, l'absence de toute indication relative aux trois autres faces du cachet.

« Quoi qu'il en soit, l'authenticité de cet objet ne peut faire aucun doute, et je pense qu'il faut en corriger ainsi l'inscription :

« 1re face :

C IVLI ATILIANI
HARPAC AD LIPP

« 2e, 3e et 4e faces :

C IVLI ATILIANI
? ? ? ? ? ? ? ?

« Il ne me paraît pas, en effet, que la copie de l'abbé Lebeuf soit exacte à la seconde ligne. Je ne vois pas quel pourrait être le collyre dont les six premières lettres du nom seraient HARPAG, et il me semble beaucoup plus vraisemblable de supposer qu'il s'agit tout simplement du collyre *arpaston* connu par d'autres exemples[1]. Ce mot, du reste, n'est qu'une transcription du grec 'αρπαστόν, et, par conséquent, la présence de la lettre *h* ne doit pas être faite pour étonner. Le nom du collyre se présenterait, il est vrai, sous la forme *harpacton* qui ne s'est pas encore rencontrée, mais 'αρπαστός et 'αρπακτός étant tout un, cette forme peut être facilement défendue. Elle a l'avantage de ne laisser supposer, de la part du correspondant de l'abbé Lebeuf, qu'une confusion, toujours facile, entre les deux lettres C et G.

« Il est dès lors assez vraisemblable de lire :

C(aii) Juli(i) Atiliani harpac(ton) ad lipp(itudines).

« Collyre *harpacton* de C. Julius Atilianus contre l'ophtalmie.

1. Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 95.

« Le collyre *harpaston* ou *harpacton* paraît avoir été à base d'ambre. On sait que ce produit s'appelait ἅρπαξ = voleur, par suite de la propriété qu'il possède d'attirer des corps légers, lorsqu'il a été légèrement électrisé par le frottement[1].

« Si la lecture qui précède n'était pas admise, on pourrait songer à la forme *harpac(ticos)* = détersif, mais quelque possible que puisse être un tel qualificatif appliqué à un collyre, je ne crois pas devoir m'y arrêter pour ne pas m'exposer à créer un nom nouveau, alors surtout qu'une forme connue peut parfaitement convenir.

« Les interprètes d'Horace traduisent par le mot *chassie* la maladie d'yeux dont ce poète souffrait, et à laquelle il donnait lui-même le nom de *lippitudo*[2]. Il ne semble pas que le sens médical de ce mot soit ainsi bien compris.

« Les dissertations sur les cachets d'oculistes romains étant des plus nombreuses, je ne m'étendrai pas davantage sur celui que je décris[3]. Je me contenterai de rappeler qu'on a d'autres exemples de cachets sur les plats desquels il existe des évidements de forme plus ou moins ovoïde ayant eu pour but d'empêcher la pierre de glisser entre les mains du médecin qui marquait ses produits. » (Cf. le cachet de *Magillus* dans Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes*, p. 53.)

M. Nicard, membre résidant, annonce qu'on a découvert à Saint-Tryphon, canton de Vaud, un grand nombre de colliers antiques en bronze.

M. A. de Barthélemy, membre résidant, achève la lecture

1. « *Et in Aegypto nasci simili modo et vocari sacal; item in India, gratiusque thure esse Indis. In Syria quoque feminas verticillos inde (ex succino) facere et vocari* harpaga, quia folia et paleas vestiumque fimbrias rapiat. » (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, xi, 6.)

2. *Hic oculis ego nigra meis collyria lippus*
Illinere..... (*Sat.*, I, v, 30.)
Namque pila lippis inimicum et ludere crudis. (*Sat.*, I, v, 49.)

3. Ne fût-ce que pour faciliter la tâche des chercheurs que la question pourra plus tard intéresser, je donnerai la bibliographie de ces petits objets dans mon ouvrage relatif aux *Inscriptions antiques de la cité des Lemovices*.

du mémoire de M. Prost, membre résidant, sur saint Servais, évêque de Tongres.

Le mémoire de M. Prost est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 22 Janvier.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, novembre-décembre 1889. Paris, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX (1889), 2e trimestre. Orléans, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1889, n° 2. Amiens, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, feuille 17. Langres, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 6e livr. Périgueux, 1889, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, octobre-novembre 1889. Mulhouse, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, t. XXXVI (1889). Amiens, 1889, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. III, 4e et 5e livr. Saintes, 1889, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. — Les Chartes de Saint-Bertin, t. II, 2e fasc. Saint-Omer, 1889, in-4°.

Caix de Saint-Aymour. *Les Châtelains de Beauvais*. Beauvais, 1888, in-8°.

Espérandieu. *L'ala Atectorigiana*. Saintes, 1889, in-8°.

Michon (Étienne). *L'Administration de la Corse sous la domination romaine*. Rome, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. Étienne Michon, attaché à la conservation des Antiques

au Musée du Louvre, présenté par MM. E. Le Blant et Ed. Flouest, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national dans le Loiret. Le Président désigne MM. Héron de Villefosse, Ch. Ravaisson et Courajod pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Au mois de juin 1875, notre savant et regretté confrère Léon Renier mettait sous les yeux des membres de l'Académie des inscriptions[1] un texte épigraphique romain découvert en 1872 à Grèzes-le-Château, arrondissement de Marvejols (Lozère). Ce texte était ainsi conçu :

L · SEVERI · SEV*e*
RVS · L · SEV · F · O*m*
NIBVS · HONORI*b*
VS · IN · CIVITATE · FVN*c*
TVS · QVIQ · HANC · V*il*
LAM · A · SOLO · INSTITV*it*
FILIVS · MAIOR · AED*e*
M · I · O · M · INSTITV
ERVNT · PRO · SALV*te*
SVA · ET · SVORVM

« Cette inscription provenait en réalité du hameau de Brugers, commune de Palhers (Lozère), ainsi que me l'écrit notre zélé correspondant, M. le docteur Prunières, de Marvejols. Elle était alors encastrée dans la muraille d'un jardin de cette localité. Le docteur Prunières obtint la permission de la faire enlever et la déposa en lieu sûr. D'après des renseignements qu'il recueillit sur place, cette pierre avait servi antérieurement de soutien à une table d'autel placée jadis à l'intérieur de la petite église du pays.

1. *Comptes-rendus*, 4e série, t. III, p. 112.

« En 1886, en réparant le dallage du chœur voisin de l'autel, dans la même église, on découvrit une nouvelle inscription, malheureusement incomplète, dont M. le docteur Prunières m'envoie la copie :

POMP·
EVALIC
AMICI
P

« Ce fragment mesure en hauteur 0m27; sa largeur est de 0m31. Les lettres sont bien gravées; elles paraissent appartenir au IIe siècle de notre ère.

« Il s'agit sans doute d'un monument élevé à un personnage du pays par ses amis. A la 4e ligne, on distingue la boucle d'un P. — Les lettres de la 1re ligne se rapportent au gentilice *Pompeius*.

« Les inscriptions antiques du pays des Gabales sont tellement rares qu'il faut savoir grand gré à M. le docteur Prunières de nous signaler ces textes intéressants et le remercier des indications précises qu'il veut bien nous fournir sur leur provenance[1].

« Dans la commune de Grèzes, notre confrère a trouvé également la partie supérieure d'un cippe, orné d'une tête de femme, au-dessus de laquelle subsistent les deux lettres D·M. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit une note de M. l'abbé P. Batiffol, associé correspondant national à Versailles, sur deux manuscrits grecs de l'Italie méridionale :

« I. Le premier de ces manuscrits est le ms. gr. nº 98 de la bibliothèque de l'université de Messine. Ce ms. provient de l'abbaye basilienne (supprimée) du Saint-Sauveur, à Messine. C'est un lectionnaire des évangiles, copié par un scribe sicilien du nom de Robert, en 1284. A la garde (fol. 277 vº), le copiste a inscrit un court inventaire des meubles et livres appartenant à l'église de Saint-Georges, église qui dépendait

1. Cf. *Bulletin* de 1886, p. 149, bague en or avec inscription, trouvée à Chanac.

de l'abbaye du Saint-Sauveur, et pour le service de laquelle notre lectionnaire avait été copié.

« Cette pièce nous apprend que l'église de Saint-Georges possédait, à la fin du XIIIe siècle, les manuscrits grecs suivants :

« Un lectionnaire des évangiles;

« Un exemplaire des quatre évangiles;

« Un lectionnaire des épîtres;

« Un euchologe;

« Deux exemplaires de la liturgie de saint Chrysostome; un de la liturgie de saint Basile; deux de la liturgie dite des présanctifiés;

« Un lectionnaire des prophètes;

« Deux psautiers;

« Un stichéraire;

« Un *synaxarion;*

« Un *tupicon;*

« Quatre ménées;

« Un *catanucticon;*

« Un *paracleticon*, celui-ci de bombycin;

« Un *anastasimon*, aussi de bombycin;

« Un *triodion*, aussi de bombycin;

« Un φωταγωγικόν;

« Deux volumes du ménologe (vies des saints), le volume d'octobre et celui de novembre;

« Un exemplaire de saint Jean Climaque;

« Un exemplaire des homélies de saint Jean Chrysostome sur la Genèse;

« Un exemplaire d'un commentaire, sans nom d'auteur, de l'évangile de saint Mathieu;

« Un exemplaire de la vie de saint Barlaam;

« Un exemplaire du *Nouveau paradis* ou vie des Pères du désert, celui-ci de bombycin;

« Deux volumes non autrement désignés de saint Jean Chrysostome et de Léon τοῦ δεσπότου, probablement Léon le Sage;

« Un livre « venant de Palerme et contenant sept dis-« cours » (*sic*);

« Enfin *un* ou *des* livres contenant « les interprètes des « canons des fêtes » (*sic*).

« Au total la liste donne trente-cinq manuscrits, dont quatre bombycins, comme formant le trésor de la petite église grecque de Saint-Georges, à la fin du XIII[e] siècle.

« L'inventaire des meubles, qui suit ce petit catalogue des livres, mériterait qu'on le publiât : je le signale bien volontiers aux membres de la *Società di storia patria* de Palerme.

« II. Le second des manuscrits que j'ai l'honneur de signaler est un ms. de la bibliothèque de l'université de Turin, le ms. gr. n° 216 (B, III, 27), du XII[e] siècle.

« On le trouvera très exactement analysé dans le catalogue imprimé de Pasini (*Codd. mss. Taurinen.*, p. 309).

« Mais ce même ms. renferme une pièce que Pasini a négligée et qui ne manque pas d'intérêt cependant ; j'en dois la copie au R[me] P. Cozza Luzi, vice-bibliothécaire de la S. E. R. Cette pièce consiste en une série de notes grecques de diverses mains et de diverses époques (XIV[e]-XV[e] siècle) inscrites à la garde dudit manuscrit. Ces notes constituent un véritable registre du prêt des livres. Or nous savons que notre manuscrit, copié en 1174 à l'abbaye de Casole, dans le diocèse d'Otrante, n'a jamais quitté l'abbaye, et nous avons ainsi comme le registre de prêt de la librairie de cet important et célèbre couvent grec de la terre d'Otrante.

« Nous relevons dans cette curieuse pièce des mentions comme celles-ci :

« Moi, Richard, prêtre, je confesse avoir reçu en prêt de « la très sainte église de Casole le livre intitulé *Margaritae* « [saint Jean Chrysostome], et ce de la main de l'ecclésiarque « et moine....., en présence du moine Jacques. » — « Le « samedi 10 mai, le vénérable prêtre Georges a reçu en prêt « un livre intitulé *Missel* et un autre livre intitulé *Graduel*, « de la main de l'abbé de Saint-Nicolas de Casole, en pré« sence du frère Michel. » Etc.

« Remarquez que ce ne sont pas des moines du couvent, ce sont des clercs grecs étrangers au couvent, qui viennent y prendre des livres : Jean, de Tarente ; Blaise, de Casa-

Maselli; Clément, d'Otrante; Jean, de Maglia; Constantin, de Lecce, etc.

« Ils empruntent des livres liturgiques (évangiles, *triodia, octoëchoi*, euchologes, *tupica*, psautiers, etc.), quelques livres de littérature ecclésiastique (vies des Pères du désert, saint Jean Chrysostome, etc.). Même, au nombre des livres empruntés de la sorte, nous avons relevé un Aristophane.

« C'est donc une pièce curieuse pour l'histoire littéraire grecque de la terre d'Otrante, à cette très basse époque, où l'hellénisme de l'Italie méridionale tendait à s'effacer, et où l'on est tout surpris d'y trouver encore pareille culture. Je n'en dis pas davantage, voulant laisser au Rme P. Cozza Luzi tout l'honneur de publier et de commenter cette pièce inédite. »

M. Durrieu, membre résidant, signale une singulière confusion qui s'est produite pour la désignation d'un des tableaux les plus célèbres du Musée du Louvre, le portrait de femme de Léonard de Vinci, que l'on croit être celui de Lucrezia Crivelli (nos 1600 du catalogue sommaire, 483 du livret Villot, ou 461 du livret Tauzia). Cette peinture est aujourd'hui universellement connue sous le nom légendaire de la « Belle Féronnière. » Or, il résulte des recherches de M. Durrieu que c'est par suite d'une erreur, et d'une erreur relativement récente, puisqu'elle n'a pas cent ans d'existence, que cette appellation a été appliquée au chef-d'œuvre de Léonard. Il y avait bien dans l'ancienne collection du roi un tableau qui, dès le XVIIe siècle au moins, passait pour être le portrait de la prétendue maîtresse de François Ier. Mais ce tableau n'était pas celui que nous appelons ainsi actuellement. Celui-ci, qui représente une femme vue *de trois quarts*, et qui a, en anciennes mesures, *vingt-deux* pouces de haut sur *quinze à seize* de large, n'était autrefois mentionné sur les inventaires que comme « portrait de femme, » sans autre qualification plus précise. Le nom de « Belle Féronnière, » au contraire, était toujours appliqué à un autre portrait de dimensions plus petites, n'ayant que *dix-huit* pouces à *dix-huit pouces et demi* de haut sur *treize à treize et demi* de large et où la figure

était *de profil*, portrait que l'on peut voir au Louvre, dans la grande galerie, exposé sous l'attribution d'« École de Léonard » (nos 1605 du catalogue sommaire, 488 du livret Villot, ou 466 du livret Tauzia).

Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le premier inventaire des tableaux du roi dressé en 1683 :

« N° 16. — Un tableau de Léonard de Vinsy, representant le portrait *d'une femme*, *d'un pied dix pouces* de hauteur sur *un pied quatre pouces*, peint sur bois dans sa bordure dorée.

« N° 17. — Un portrait *de profil* de Léonard de Vinsy, représentant la « Belle Féronnière, *d'un pied six pouces* de « hauteur sur *un pied un pouce* de large, peint sur bois dans sa « bordure dorée. »

Mêmes indications dans l'inventaire général de Bailly, de 1709-1710, au chapitre consacré aux œuvres de Léonard de Vinci :

« [Versailles, petite galerie du Roy.] — Un tableau représentant un portrait de *femme*, figure de petite nature, ayant de hauteur *vingt-deux* pouces sur *quinze*.

« [Versailles, cabinet des tableaux.] — Un tableau représentant une tête de femme *de profil*, nommé communément la « Belle Féronnière, » figure de petite nature, ayant de hauteur *dix-huit* pouces et demi sur *treize* pouces et demi de large. »

Nous pouvons reconnaître aussi, d'après les dimensions données, que c'est bien le portrait de profil que Piganiol de la Force mentionne, dans la quatrième édition, parue en 1717, de la *Nouvelle description des château et parcs de Versailles* (I, p. 220), parmi les tableaux qui ornent le premier salon de la petite galerie : « La belle Ferronnière, maîtresse de François Ier, par de Vinci. Haut *d'un pied et demi* sur *un pied un pouce* de large. Ce tableau est sur bois. »

A la même peinture, toujours placée au même endroit, s'applique ce méchant quatrain de Jean-Baptiste de Monicart dans le tome II de *Versailles immortalisé*, imprimé en 1720 :

La belle Ferronnière et que tu vois ici,
Pour qui François Premier eut un amour extrême
(Elle etoit sa maîtresse et l'on écrit ainsi)
Est de Léonard de Vincy.

Comme argument d'autre nature, on peut ajouter qu'il n'existe au Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, dans le grand recueil iconographique, qu'une seule gravure qui ait été publiée antérieurement au XIXe siècle comme représentant la Belle Féronnière et que cette gravure, due à Desrochers (mort en 1741), est faite d'après le portrait *de profil.*

La tradition constante sous l'ancien régime est encore maintenue dans les inventaires du Musée du Louvre dressés sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet. Le portrait de trois quarts est devenu, de portrait de femme inconnue, le « portrait supposé de Lucreze Crivelli; » mais il reste toujours bien distinct du « portrait de la *belle Féronnière* vue *de profil,* » qui est dès lors simplement « attribué à Léonard. »

Pendant la même époque, les catalogues imprimés sont d'accord avec les inventaires manuscrits. Il n'y est jamais question de « Belle Féronnière, » attendu que le portrait de profil, auquel seul ce nom pouvait s'appliquer, ne figurait pas alors dans les galeries parmi les peintures exposées.

Ce n'est qu'en 1849 qu'une confusion devenue populaire, qui, depuis une cinquantaine d'années, avait fait passer peu à peu la désignation traditionnelle d'un tableau à un autre, du portrait de profil au portrait de trois quarts, a fini par se glisser dans les publications officielles et par prendre place dans la *Notice des tableaux des écoles d'Italie* de M. Villot. Encore M. Villot a-t-il eu bien soin de noter que le nom de « Belle Féronnière » n'avait été donné au portrait de trois quarts qu'après avoir été appliqué d'abord au portrait de profil.

Quant à l'origine de la confusion entre les deux portraits, elle ne remonte pas au delà des années qui ont suivi immédiatement la Révolution française. Le plus ancien exemple que M. Durrieu ait rencontré de l'attribution du nom de « Belle Féronnière » au portrait de trois quarts est fourni par une estampe d'assez grandes proportions, ayant toutes les apparences d'un modèle pour les apprentis dessinateurs, publiée à Paris, chez Demarteau, cloître Saint-Benoît, en l'an X (septembre 1801-septembre 1802), « dessinée au Museum de France par Ingres » et gravée par Le Fevre. En rappro-

chant cette estampe d'autres gravures de la même époque ou un peu plus récentes, on peut reconnaître comment les choses ont dû se passer. On savait qu'il existait depuis longtemps dans la collection royale, laquelle avait donné naissance au Musée du Louvre, un tableau désigné comme étant le portrait de la « Belle Féronnière, » par Léonard de Vinci. Or, depuis que les tableaux du roi avaient été rapportés de Versailles à Paris, le portrait de profil auquel s'appliquait cette tradition avait en quelque sorte disparu. Considéré comme étant sans aucun mérite, puisque les inventaires évaluaient son prix vénal à la modeste somme de cent cinquante francs, il était relégué dans les magasins. Mais il restait dans les salles du Louvre deux portraits de femme de Léonard, le portrait présumé de Lucrezia Crivelli et la Joconde. Les éditeurs d'estampes n'ont pas été plus loin, et ils ont bravement publié l'un et l'autre des deux portraits exposés, comme étant celui de la maîtresse de François Ier. Chose curieuse, en effet, ce n'est pas seulement le portrait présumé de Lucrezia Crivelli qui a été gravé au commencement de notre siècle sous le nom de la « Belle Féronnière. » Pareille aventure est arrivée également à la Joconde. Pour celle-ci, l'erreur a été bien vite reconnue; mais elle s'est maintenue pour le portrait de trois quarts, d'autant plus facilement qu'il n'y avait pas de désignation ancienne à lui opposer. En vain les rédacteurs des catalogues officiels et des inventaires ou les critiques mieux informés ont-ils essayé de résister. En vain Filhol, par exemple, a-t-il protesté, en imprimant en 1810, dans le tome VII de la *Galerie du Musée Napoléon*, à propos du portrait de trois quarts, que « c'est à tort que ce tableau a été gravé sous le nom de la « Belle Féronnière. » Jamais Léonard de Vinci n'a vu cette femme célèbre, dont le Musée possède de même le portrait, mais qui n'est qu'une copie d'après un ouvrage de « grand maître. » La nouvelle « Belle Féronnière, » dont les graveurs vulgarisaient les reproductions, est devenue de plus en plus populaire.

Une dernière circonstance a achevé de confirmer cette usurpation de nom. Le portrait de Lucrezia Crivelli porte, comme on le sait, sur le front, un ornement formé d'un joyau

attaché par une ganse noire. On eut l'idée, sous la Restauration, de remettre cet ajustement à la mode, pour la parure des dames ; et, pour désigner le joyau ainsi placé, on emprunta au titre populaire du portrait le terme de « féronnière. » La mode et surtout l'expression firent fortune. On en vint même, au bout de quelques années, par une singulière interversion des faits, à oublier l'origine toute récente de ce nom de joyau et à croire que c'était le bijou placé sur le front de la femme qui avait fait donner au portrait du Louvre son surnom de « Belle Féronnière, » tandis qu'en réalité c'était au contraire à cause du tableau que le joyau avait été ainsi baptisé par les belles dames à la mode[1] et les bijoutiers de la Restauration. Ce qui est tout à fait piquant, c'est qu'il n'y a que la fausse « Belle Féronnière » qui ait le bijou en question et que la vraie ne l'a pas.

L'appellation erronée de « Belle Féronnière, » appliquée au portrait présumé de Lucrezia Crivelli, est aujourd'hui tellement entrée dans l'usage qu'il sera bien difficile de remonter le courant. Peut-être même faut-il renoncer à tout espoir de rectifier entièrement pour l'avenir les conséquences de la confusion commise au commencement de ce siècle. Mais il n'en reste pas moins évident qu'il n'y a au Musée du Louvre qu'une seule peinture à laquelle on puisse sérieusement donner le nom légendaire de « Belle Féronnière : » c'est le portrait de femme *de profil* inscrit sous l'attribution d'école de Léonard.

M. Müntz, membre résidant, et M. de Barthélemy, membre honoraire, présentent des observations confirmant les données recueillies par M. Durrieu.

M. l'abbé Muller, associé correspondant national à Senlis, présente des photographies reproduisant des bracelets en

1. Voici, en effet, ce qui se lit sous la signature de la comtesse de Bradi, au tome X de l'*Encyclopédie des gens du monde,* imprimé en 1838 (p. 703) : « Une étroite bandelette entourant la tête et se fermant au milieu par une pierre précieuse ou un camée coiffe la belle Féronnière dans son portrait. Les femmes ont donné le nom de cette favorite à un ornement semblable, à la mode depuis quelques années. »

bronze, de l'époque gauloise, et un cylindre à pendeloques mobiles et bruissantes en forme de croissant. Ces objets ont été découverts dans le département de l'Ain, aux environs de Belley.

M. Flouest, membre résidant, signale la différence existant entre ces pendeloques à bélières, destinées à provoquer des vibrations sonores, et les anneaux simples et grêles des cylindres découverts dans le lac du Bourget et le département de la Drôme. Le département de l'Ain (découverte de Bregnier) avait déjà fourni un cylindre s'écartant du type jusqu'ici traditionnel, mais les croissants de forme lunaire, qui y tiennent lieu des anneaux, n'ont point l'importance acquise par les pendeloques caractérisant le cylindre présenté par M. l'abbé Muller.

M. l'abbé Muller fait circuler ensuite une représentation ancienne de la crucifixion gravée sur cristal, et termine sa communication en donnant lecture d'une pièce intéressant la biographie de Callot, rencontrée par lui dans des archives privées. Cette pièce est datée de 1636.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente une série de six petites fioles chrétiennes, en terre cuite, appartenant au Musée du Louvre. L'une d'elles a été découverte à Éphèse et présente d'un côté le portrait de saint Jean et de l'autre un portrait de femme qui pourrait être celui de Marie-Madeleine, dont le tombeau se trouvait dans cette localité. Les autres proviennent de Smyrne (d'après le vendeur). La première est ornée sur les deux faces d'une croix latine en relief; la seconde nous montre saint Pierre debout sous un édicule à fronton, portant une croix et des clefs, au revers un buste viril; la troisième représente d'un côté Daniel, debout entre deux lions, tenant un livre, de l'autre côté un saint debout, en costume militaire, tenant une lance, à sa droite est un monstre (c'est peut-être saint Georges). Les deux dernières sont semblables : on y voit d'un côté un saint Jean, drapé, et de l'autre un autre personnage drapé et imberbe tenant un objet au bras gauche.

M. Mowat, membre résidant, communique la photographie d'une grande plaque d'argent doré, estampée et ciselée, provenant des tourbières de la Meuse à Helden (Limbourg) et appartenant à M. Guillon, de Ruremonde; diamètre 0m23; poids 351 grammes. Le sujet, en haut relief, représente, dans la partie centrale, un personnage barbare vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, agenouillé et aux prises avec une panthère qui le saisit à la cuisse et qu'il essaie d'étreindre. Au-dessus, on voit un bélier entre deux lions qui s'apprêtent à le dévorer; au-dessous, deux panthères se disputent un bœuf dont on ne voit que la tête entre elles. C'est évidemment une scène d'un de ces spectacles bestiaires donnés dans l'amphithéâtre et souvent figurés sur des monuments antiques. Dans le cas présent, on peut croire qu'il s'agit d'un fait historique assez remarquable pour avoir mérité d'être figuré en métal précieux, et, suivant toute apparence, comme un ornement de bouclier; en effet on y distingue, près du bord, quatre trous, dans lesquels sont encore passés des clous d'applique. Le travail est barbare, comme toutes les œuvres d'art fabriquées dans le nord de la Gaule à l'époque de la décadence.

S'il fallait donner une attribution plus précise à la plaque de Helden, on pourrait rappeler que, non loin de cette localité, l'amphithéâtre de Trèves servit, en l'an 306, à un spectacle de ce genre donné par Constantin à l'occasion de sa victoire sur les Francs, dont les rois Ascaric et Ragaise furent jetés aux bêtes. Le fait est attesté par Eutrope[1], par Eumène[2] et par Nazaire[3]. La grande victoire remportée par le jeune César sur les incessants envahisseurs de l'Empire eut un immense retentissement, et, pour en perpétuer le souvenir, Constantin, devenu empereur, institua les *Ludi Francici*[4] qui se célébraient tous les ans, aux 15, 16, 17 et 20 juillet. Le type de quelques monnaies d'or de Constantin, frappées à Trèves, fait allusion à ces événements, notamment celles au revers GAVDIVM ROMANORVM, avec l'exergue FRAN-

1. *Breviarium historiae romanae*, X, 3.
2. *Panegyricus Constantino*, XI.
3. *Panegyricus Constantino*, X.
4. *Corp. inscr. latin.*, I, p. 316, Fastes de Philocalus.

CIA ou ALAMANNIA et une captive en pleurs au pied d'un trophée, et encore celles au revers GLORIA AVG, avec l'exergue PTRE, *p(rima) o(fficina) Tre(verica)*, où l'on voit deux prisonniers accroupis de chaque côté de la porte de la ville[1].

Si l'explication proposée est vraie, le personnage représenté sur la plaque de Helden ne serait autre que l'un des rois francs, d'une dynastie antémérovingienne, soit Ascaric, soit Ragaise dont le nom paraît être une simple altération de Radagaise, par une erreur des copistes d'Eumène.

Séance du 29 Janvier.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Antiquarisk tidskrift för Sverige. Tionde delen, femte häftet. In-8°.

Archiv für österreichische Geschichte, n° 64. In-8°.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXV, livr. 1-2. Turin, 1889-1890, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XI° année, n°s 1-2. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1889, n° 3. Amiens, 1889, in-8°.

— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 92° livraison. Valence, 1890, in-8°.

Proceedings of the canadian institute, t. XXV. Toronto, 1889, in-8°.

Sitzungsberichte des kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische classe, t. CXVII-CXVIII. Vienne, 1888-1889, in-8°.

Favre (Édouard). *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (1838-1888). Genève, 1889, in-8°.

1. Cohen, VII², 1882, *Constantin*, n°s 165-170, 236.

MARSY (comte DE). *Cueilloir numismatique. Neuvième lettre de M. le comte de Marsy à M. A. de Schodt.* 1889, in-8°.

— *Le Forez pittoresque et monumentale de M. Thiollier.* Caen, 1889, in-8°.

— *Les faux monnayeurs dans le bas Maine.* 1889, in-8°.

PERROT (Georges). *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. V, 27e série, livr. 260-272. Paris, 1889, in-4°.

VIENNE (Maurice DE). *Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.* Nancy, 1890, in-8°.

— *Établissement et affaiblissement de la livre de compte.* Paris, in-8°.

— *Origines de la livre d'argent, unité monétaire.* Paris, 1887, in-8°.

Correspondance.

M. Maurice de Vienne, chef d'escadron au 8e régiment d'artillerie à Nancy, présenté par MM. R. Mowat et Ed. Flouest, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. A. de Barthélemy, Babelon et G. Schlumberger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. le vicomte de Rougé, membre résidant, écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu vice-secrétaire.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, lit un mémoire de M. le baron J. de Baye, membre résidant, sur les sépultures de la nécropole d'Habblingbö dans le Gotland (Suède).

Le mémoire de M. le baron de Baye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, lit une note de M. Adam, agent voyer à Coussey (Vosges) :

« Un monument dit *la pierre aux œufs* se trouve entre Coussey et Seraumont, et sur le territoire de cette dernière

commune, à 200 mètres environ de la limite de Coussey, dans une forêt particulière dite « La Devise », appartenant à Mme veuve Arnoux, propriétaire à Neuilly. Le monument est situé sur un plateau élevé, presque horizontal en tous sens et de peu d'étendue.

« Il se compose d'une enceinte à peu près circulaire de 3m50 à 4m de diamètre, presque continue, formée de gros blocs bruts dressés de champ, en élévation de 0m40 à 0m60 au-dessus du sol et enfoncés en terre, mais je ne sais de combien; je présume que c'est de 0m30 à 0m50 centimètres.

« Le tout forme une petite éminence d'environ 0m50 de hauteur en moyenne au-dessus du sol environnant; à l'examen du terrain environnant, on est tenté de croire que cette éminence n'est pas naturelle, et cependant il me semble avoir senti le roc, — sol vierge, — sous les grandes pierres.

« Au milieu de l'enceinte se trouvent deux grandes pierres à demi couchées. Elles sont presque superposées. Celle du dessus, la plus grande, a 2m50 sur 2m30 et 0m25 à 0m30 d'épaisseur. Celle du dessous a 1m80 × 0m50 × 0m25. Ces sortes de dalles sont toutes brutes; la nature de la pierre n'est pas commune, mais je n'ai pas pu vérifier si elle est la même que celle du sous-sol; je vous en envoie un échantillon; vous y remarquerez des grains semblables à des œufs de fourmis; c'est peut-être ce qui lui a fait donner le nom de *pierre aux œufs*.

« La partie supérieure des deux pierres regarde le sud-ouest.

« Il n'y a point d'amas de pierres dans les environs ni de roches fournissant des pierres d'aussi grandes dimensions que les tables, et même les blocs de l'enceinte.

« A côté de l'amas, vers l'est, on voit une espèce de pierrier qui paraît avoir été formé des débris d'une enceinte; mais les pierres sont petites, comme s'il s'agissait d'un ancien mur ordinaire.

« A 1200m environ vers Sionne, à la limite de cette commune et de celle de Coussey, passe une chaussée ancienne, élevée d'au moins un mètre au-dessus du sol. »

MM. Flouest, membre résidant, et Vauvillé, associé cor-

respondant national, échangent différentes observations au sujet de cette communication.

M. Blanc, associé correspondant national, chargé de mission en Tunisie, expose qu'il s'est principalement occupé de déterminer les limites méridionales de l'occupation romaine dans la Tunisie, la Tripolitaine et le sud de l'Algérie, et communique les photographies de divers monuments qu'il a recueillies au cours de ses explorations.

Séance du 5 Février.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 3. Paris, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XI, 1888. Poitiers, 1889, in-8°.

Cloquet (L.). *Éléments d'iconographie chrétienne. Types symboliques*. Lille, in-8°.

Mowat (R.). *Le baron J. de Witte. Notice nécrologique*. 1889, in-8°.

Robiou (F.). *La science ethnographique contemporaine permet-elle de déterminer par quel peuple ou par quels peuples ont été élevés les monuments mégalithiques?* In-8°.

— *Recherches récentes sur la religion de l'ancienne Égypte. Le Culte*. Louvain, 1889, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce le décès de M. le docteur Barthélemy, associé correspondant national à Marseille, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, offre, au nom de l'auteur, M. Robiou, deux brochures sur l'ancienne Égypte et sur les monuments mégalithiques.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. A. de Barthélemy et Héron de Villefosse lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. M. de Vienne et E. Michon au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et MM. de Vienne et Michon, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Nancy, le second à Lorris (Loiret).

M. Omont, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les testaments grecs du moyen âge sont, on le sait, de la plus grande rareté. Celui que j'ai l'honneur de communiquer aujourd'hui à la Société mérite de fixer l'attention à cause de son ancienneté et du personnage dont il nous a conservé les dernières volontés. C'est le testament de l'un des dignitaires de la cour de Constantinople, le protospathaire Eustathe, qui vivait au milieu du XIe siècle.

« Eustathe, après un long préambule théologique et suivant toutes les formes requises pour la rédaction des testaments, énumère ses différents biens-fonds et les partage entre sa femme Anne, sa fille aînée Irène, sa fille cadette Marie et son fils Romain. Ces legs sont accompagnés de dons de diverses sommes d'argent et de recommandations particulières.

« Vient ensuite l'énumération détaillée de tous les objets précieux, au nombre de cent cinquante environ, croix d'or et d'argent, saintes images enrichies de pierreries, reliques et reliquaires, vases et objets divers, que dès longtemps déjà le protospathaire avait résolu de léguer à l'église de la Mère de Dieu, fondée par lui en Cappadoce. La liste des objets précieux est suivie de celle des livres, au nombre de quatre-vingts environ, évangiles ornés de peintures et couverts de riches reliures d'orfèvrerie, manuscrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, livres d'offices, recueils des œuvres des SS. Pères, collections de conciles et textes de droit canon, enfin quelques manuscrits profanes, une Histoire d'Alexandre,

une Interprétation des songes, un recueil des fables d'Esope, deux Chronographies et un traité de Grammaire.

« Le testament se termine par la mention de différents services funèbres à l'intention du testateur, par des legs divers de biens-fonds et d'argent et quelques fondations pieuses.

« Nous ne donnerons aujourd'hui que la formule finale du testament du protospathaire Eustathe, telle qu'elle nous a été conservée à la fin du manuscrit Coislin 265 de la Bibliothèque nationale :

« 'Εγράφη ὑπαρούσα διατύποσης τῇ ἐμῇ προτρόπῃ χειρὶ Θεοδούλου μοναχοῦ πρεσβυτέρου τῆς Θεοτόκου, προτάξαντος καὶ ὑποτάξαντος ὑποσημινάντων καὶ τὸν τυχόντων μαρτύρων κατὰ τὴν παροῦσαν ιβ' ἰνδ., τὸ ἀπριλλίῳ μηνὶ, ἔτους ,ϛφξζ', μαρτυροῦντος 'Υιοῦ καὶ ἁγίου Πνεύματος. † Εὐστάθιος πρωτοσπαθάριος ὕπατος ὁ Βόηλα οἰκείᾳ χειρὶ ἔγραψα.

« Il est à noter que ce manuscrit de Coislin a été copié par le même Théodule en 1059, date même du testament du protospathaire Eustathe, et qu'il figure au nombre des livres énumérés dans le testament.

« Le texte très étendu de ce testament soulève de nombreuses questions d'histoire et d'archéologie qui méritent une étude particulière que la Société voudra bien me permettre de lui soumettre prochainement. »

M. Vauvillé, associé correspondant national, met sous les yeux de la Société une bague ancienne en cuivre, trouvée dans le cimetière de Chatelet, commune de Montigny-l'Engrain, canton de Vic-sur-Aisne (Aisne).

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national dans les Basses-Pyrénées, communique la photographie d'une affique en argent du Musée de Copenhague, qui porte des instruments de monnayage avec la légende suivante :

+ THEDRICVS · FRATER · MONETARII · AMOR · VINCIT OMNIA.

M. Blanchet appelle l'attention de la Société sur la première partie de la légende dont les termes *Thedricus frater*

et *monetarii* sont assez difficiles à concilier. Quant à la devise *Amor vincit omnia*, on en connaît la fréquence sur les affiques du moyen âge et sur d'autres monuments.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, traite la question de l'époque de la fondation des diocèses dans les Gaules. Deux opinions contraires se font jour dans les travaux parus jusqu'ici : les uns voudraient faire remonter cette fondation au Iᵉʳ siècle, les autres au IIIᵉ. La solution proposée par M. l'abbé Duchesne est différente. Pour la date du Iᵉʳ siècle, les documents sur lesquels on s'appuie généralement sont d'autorité plus que douteuse; pour la date du IIIᵉ siècle, on avait l'autorité de Grégoire de Tours.

Les listes épiscopales sur lesquelles M. L. Delisle a récemment appelé l'attention permettent d'apporter un élément nouveau dans la question; ces listes étaient tenues en suspicion; aujourd'hui, par leur comparaison avec les noms mentionnés dans Grégoire de Tours et dans les conciles tenus en Gaule, on peut arriver à constater celles qui sont exactes et, par là, remonter à l'origine du diocèse.

Les listes épiscopales sont bien loin de nous mener jusqu'aux temps apostoliques : elles n'arrivent même pas souvent au IIIᵉ siècle, réclamé par Grégoire de Tours. Si l'on prend le concile d'Arles, en 314, et que l'on compare les noms des évêques avec les listes épiscopales, on voit que celui de Lyon porte le nº 9 dans la liste, celui de Trèves le nº 4, celui de Rouen le nº 2, etc., ce qui correspond à l'antiquité bien constatée de l'église de Lyon. Si l'on prend, d'un autre côté, les listes épiscopales à un point certain et que l'on remonte par un calcul moyen des épiscopats, on n'arrive tout au plus qu'à la fin du IIIᵉ siècle. La conclusion serait que l'organisation des diocèses ne remonterait qu'au IVᵉ siècle, sauf pour quelques grandes villes.

Dans la Haute-Italie, on peut constater un fait analogue et prouver qu'à la fin du IIIᵉ siècle il n'y avait que trois ou quatre évêchés ayant un rayonnement immense. En Gaule, la même situation ne serait donc pas une anomalie.

Enfin un texte précis de la fin du IVᵉ siècle est resté jus-

qu'à ce jour en dehors du débat. Dans ses *Commentaires* sur les épîtres de saint Paul, Théodore de Mopsueste parle de l'importance relative des diocèses et constate qu'en Asie il existe beaucoup plus d'évêques que dans les pays occidentaux, où il n'y a quelquefois qu'un seul évêque par province. Il ne peut être question ici de l'Afrique ni de la Basse-Italie, où les évêchés étaient si nombreux à cette époque : c'est donc à nos pays qu'il est fait ici allusion.

De tous ces renseignements indiscutables et d'autres indications plus vagues, on peut conclure qu'à la fin du IIe siècle l'église de Lyon était la seule église de la Gaule celtique; que, plus tard, l'évêque de Lyon a démembré lui-même ce diocèse dans les évêchés les plus anciens de Trèves, Rouen, Reims, etc., et qu'enfin, au IVe siècle seulement, on a établi des évêchés dans toutes les villes principales.

Le mémoire de M. l'abbé Duchesne est renvoyé à la commission des impressions.

M. de Barthélemy communique, de la part de M. de Crèvecœur, associé correspondant national, une bague en bronze, du XVe siècle, trouvée à la Bourboule (Puy-de-Dôme) et représentant un bras tenant un arc, sur lequel une flèche est posée; à droite et à gauche, on voit les initiales P. A.



Bague du XVe siècle.

M. de Barthélemy pense qu'il faut reconnaitre ici un emblème faisant allusion au nom du propriétaire de la bague qui paraît s'appeler *Pierre l'Archer* ou *Petrus Arbalestarius.*

Séance du 12 Février.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société dunoise, archéologie, histoire, sciences et arts, n° 83, janvier 1890. Châteaudun, in-8°.

— *de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2° série, t. XIV. Liège, 1889, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, nouv. série, 152° livraison, octobre-décembre 1889. Saint-Omer, 1890, in-8°.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. Monographie de la cathédrale de Chartres, n° 6. Chartres, 1889, in-8°.

Audollent (Aug.). *Les Veredarii émissaires impériaux sous le Bas-Empire*. Rome, in-8°.

Bouscaillou (l'abbé P.). *Notice sur Issigeac*. Périgueux, 1889, in-8°.

Cumont (Georges). *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave*. Bruxelles, 1890, in-8°.

Evans (John). *Anniversary address to the Numismatic Society of London*, 20 juin, 1889. Londres, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *Excursions épigraphiques. Bainville-sur-Madon*. Nancy, 1890, in-8°.

— *L'Église de Maxeville*. Nancy, 1889, in-8°.

— *Mélanges historiques sur la Lorraine*. Nancy, 1888, in-8°.

Héron de Villefosse (Étienne). *Histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne)*, publiée d'après le manuscrit de dom du Bout. Paris, Reims, 1890, in-8°.

Regnier (Louis). *Excursion archéologique de l'Association normande à Ferrières-haut-Clocher, Claville, La Bonneville et Glisolles, le 17 septembre* 1888. Caen, 1889, in-8°.

— *Excursion de la Société historique de Pontoise à Chars, Bouconvilliers, Nucourt et Magny-en-Vexin, 14 juin* 1886. Pontoise, 1887, in-8°.

— *Fonts baptismaux et bénitier de l'église de Meulan*. Caen, in-8°.

— *La Renaissance dans le Vexin et dans une partie du Parisis.* Pontoise, 1886, in-4°.
— *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure.* Bernay, 1888, in-8°.
— *Visite des monuments d'Évreux par l'Association normande le* 16 *septembre* 1888. Caen, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. le commandant de Vienne et M. Étienne Michon écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir élus associés correspondants nationaux.

M. Ed. Blanc, présenté par MM. Charles Ravaisson-Mollien et E. Babelon, et M. Louis Régnier, présenté par MM. E. Müntz et L. Courajod, écrivent pour poser leur candidature au titre d'associé correspondant national, le premier à Tunis, le second à Gisors. Le Président désigne MM. E. Babelon, Ant. Héron de Villefosse et H. Thédenat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Ed. Blanc, et MM. R. de Lasteyrie, E. Molinier et H. Omont pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Louis Régnier.

Travaux.

M. le Président annonce que M. R. de Lasteyrie a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le félicite au nom de ses confrères.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique, de la part de l'auteur, M. l'abbé Bouscaillou, prêtre de l'Oratoire, une brochure intitulée *Notice sur Issigeac* (Périgueux, Laporte, 1889, in-8°).

« M. l'abbé Bouscaillou a eu entre les mains des papiers relatifs au protestantisme à Issigeac, et trouvés sur une poutre, dans une vieille maison appartenant à la famille

Gaillard. Parmi ces papiers se trouvaient quatre pièces d'un grand intérêt :

« 1° ***Mémoires des pièces pour l'église d'Issigeac, que j'ay laissées chez M. Desgalenières, advocat ez conseils.***

« 2° Un abrégé des registres de baptêmes, de mariages, d'abjurations..., etc. (De 1566 à 1665.)

« 3° Une ordonnance de Mgr Pellot, intendant de Guyenne, ordonnant la fermeture de l'église protestante d'Issigeac. (Pièce inédite.)

« 4° Une supplique des protestants d'Issigeac, demandant un délai de trois mois pour rendre compte des levées et impositions par eux faites depuis vingt-neuf ans. (Pièce inédite.)

« Il y avait là de quoi écrire un intéressant chapitre de l'histoire du protestantisme à Issigeac; M. l'abbé Bouscaillou a tenu à faire une étude plus complète. Dans le chapitre I il donne la traduction de la coutume d'Issigeac, rédigée en 1298, et le texte du serment de fidélité, prêté, en 1268, à Édouard I[er], roi d'Angleterre, par les habitants d'Issigeac. Le chapitre II est intitulé : « Principaux faits de l'histoire d'Issigeac, depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XVI[e]. » Le chapitre III a trait à l'histoire du protestantisme à Issigeac, jusqu'en 1680. Un dernier chapitre expose quel était, au moment de la Révolution, l'état d'Issigeac. L'auteur a composé ce dernier chapitre d'après des renseignements que lui a laissés un vieillard, mort presque centenaire, il y a une vingtaine d'années. « C'était un ancien huissier qui, malgré son état, était aimé et estimé de tous, il s'appelait Séguniel. »

« On voit que M. l'abbé Bouscaillou a réuni sur Issigeac un ensemble de documents d'un grand intérêt; les uns sont inédits, les autres sont dispersés dans des ouvrages où on aurait souvent quelque peine à les trouver. Ces documents sont reliés entre eux et commentés par un texte qui les met en lumière et à leur place dans l'histoire de la localité qu'ils concernent. »

M. Courajod, membre résidant, dépose en son nom et au nom du principal éditeur, M. Étienne Héron de Villefosse, une ***Histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne), par Dom du Bout.***

M. Courajod insiste sur l'importance des documents mis au jour dans ce volume et sur les faits nouveaux qu'ils révèlent au sujet du grand mouvement historique dont on est redevable aux Bénédictins du XVIIe siècle.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit un rapport favorable sur la candidature de M. Ernest Thélier au titre d'associé correspondant national. On procède au vote et M. E. Thélier, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Louveciennes (Seine-et-Oise).

M. le Président donne lecture du discours prononcé par M. le baron de Baye, membre résidant, au Congrès archéologique de Moscou, où il était chargé de représenter la Compagnie.

M. le Président annonce ensuite que la Société archéologique de Touraine organise à Tours, pour l'année 1890, une exposition rétrospective.

M. le Président annonce la présence de M. Arthur John Evans, conservateur du Musée archéologique d'Oxford, associé étranger de la Société.

M. A. J. Evans soumet à la Société un petit bronze antique représentant un bélier couché, qui est peut-être un encrier. Ce petit bronze a été trouvé à Venusia, la patrie d'Horace.

M. A. J. Evans présente en même temps trois médaillons d'argent de Syracuse, d'Evenète et Cimon, trouvés près de Catane; l'un de ces médaillons est une variété inédite et d'une conservation parfaite.

M. Babelon, membre résidant, ajoute que l'exemplaire d'Evenète peut être considéré comme le plus beau qui existe.

M. Audollent met sous les yeux des membres de la Société plusieurs photographies qu'il a faites au cours d'une récente mission en Algérie. L'une de ces photographies représente l'Afrique personnifiée; les trois autres, une Victoire ailée. Ces deux objets appartiennent au Musée de Constantine.

Séance du 19 Février.

Présidence de M. R. de Lasteyrie.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 4. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XI, 4e livr. Brive, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. VIII (1889), 4e trimestre. Avignon, 1889, in-8°.

— *et documents, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXVIII. Chambéry, 1889, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, tome I (1890), 1er fasc. Lille-Paris, in-4°.

Audollent (Aug.). *Dessin inédit d'un fronton du temple de Jupiter capitolin.*

Cloquet (L.). *Église collégiale de Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Chimay.* In-8°.

— *Introduction aux études sur l'Art à Tournai.* Tournai, 1889, in-8°.

Pénon. *Étude sur les origines de Marseille.* Marseille, 1889, in-8°.

Roman. *Expédition des Provençaux en Dauphiné, en* 1368-1369. Digne, 1889, in-8°.

Correspondance.

M. Ernest Thélier écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant.

M. A. Audollent, présenté par MM. Le Blant et l'abbé Duchesne, et M. Paul Lejay, présenté par MM. l'abbé Duchesne et Omont, écrivent pour poser leur candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président décide que les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres scientifiques des candidats seront composées, pour

M. Audollent, de MM. Héron de Villefosse, J. de Laurière et Durrieu, et pour M. P. Lejay, de MM. Héron de Villefosse, A. de Barthélemy et Thédenat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. C.-J. Pènon, associé correspondant à Marseille, un mémoire intitulé : *Études sur les origines de Marseille*. M. Pènon essaie d'expliquer le mot *Massalia* et lui donne pour origine la langue celtique. D'après lui, ce mot signifierait demeure des Saliens.

M. Guiffrey, membre résidant, communique le moulage d'une médaille conservée au cabinet de France. Elle représente François de Carrare, deuxième du nom. La légende de la face porte : EFFIGIES.DNI.FRANCISCI.JUNIORIS.DE.CARARIA.PAD. Celle du revers : 1390.DIE.19.JUNII.RECUPERAVIT.PADUAM.E.CETĀ. Cette pièce a été l'objet d'un mémoire de M. J. Friedländer, ancien directeur du Cabinet des médailles de Berlin, mémoire inséré en 1868 dans le *Periodico di numismatica e sphragistica per la storia d'Italia*, dirigé par le marquis Carlo Strozzi. Malgré les arguments réunis par le savant allemand pour démontrer que cette médaille n'est pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, une médaille de restitution, mais date de 1390, les historiens de la Renaissance ont refusé jusqu'ici d'admettre les conclusions de M. Friedländer. Un article de l'inventaire du duc de Berry, rédigé en 1401, et ainsi conçu : « Item, une empreinte de plont où est le visaige de François de Carrare en un costé, et en l'autre la marque de Pade, » vient confirmer d'une manière irréfutable les conjectures de M. Friedländer. Il ne serait pas admissible, en effet, que le duc de Berry eût consenti à faire entrer dans ses collections l'empreinte d'une médaille qui n'eût pas été un objet de haute curiosité. L'inventaire portant la date de 1401 et la prise de Padoue par François de Carrare ayant eu lieu en 1390, c'est entre ces deux dates, probablement plus près de la première que de la seconde, que se place l'exécution de cette médaille

commémorative. L'imitation bien marquée du type de Vitellius s'explique par le culte de la province où Padoue est située pour tous les vestiges de l'antiquité romaine. Pétrarque, qui a vécu à la cour de Carrare, passe pour un des premiers collectionneurs de monnaies antiques. Désormais donc, la médaille de François de Carrare devra être placée en tête des médailles italiennes à date certaine. Ce résultat ne doit-il pas entraîner une revision sévère de toutes les pièces de restitution, attribuées au XVIe siècle, et faire examiner s'il ne s'en trouve pas parmi elles plus d'une dont l'exécution devra être sensiblement reculée ?

M. Homolle, membre résidant, fait une communication sur la solution d'un problème de chronologie qui a embarrassé depuis longtemps ceux qui se sont occupés de l'histoire de Délos et d'Athènes. Grâce aux inventaires de Délos, M. Homolle établit que la domination des Athéniens à Délos a pris fin en l'année 315-314.

M. Courajod, membre résidant, entretient la Société d'un monument qui vient d'entrer ou plutôt de rentrer dans nos collections. C'est un buste en marbre représentant Dominique de Vic, vicomte d'Ermenonville, vice-amiral de France, sculpté par Guillaume Dupré en 1610. Ce monument avait fait précédemment partie du Musée des Petits-Augustins.

Séance du 26 Février.

Présidence de M. Corroyer, vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI. (1889), t. V, nº 11-12. Rome, 1889, in-4º.

Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, nº 9, 1888-1889. Belfort, in-8º.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, science et arts du département de la Marne, année 1889. Châlons-sur-Marne, in-8º.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXI, année 1888, 1er semestre. Mamers, in-8°.

Amphylocky (Monseigneur). *La vie et le martyre de Dimitri Tzarevitch, dernier fils d'Ivan le Terrible.* Moscou, 1889, in-8°. (En russe.)

— *Eglise du miracle de l'archange Michel.*

Corot (Henry). *Notice sur l'emploi des hachettes celtiques comme amulettes et talismans.* Dijon, 1889, in-8°.

Geysnefsky. *Antiquités de Twer.*

Habert (Théophile). *Découverte de poteries lacustres à Pouan (Aube), en 1882-1884. Origine de Pouan.* Châtillon-sur-Seine, in-8°.

— *Rapport sur la découverte de poteries à émail plombifère de la période gallo-romaine.* Châtillon-sur-Seine, 1887, in-8°.

Sabas (Monseigneur). *La sacristie patriarcale dite synodale de Moscou.* 1865, in-4°. (En russe.)

Soultanoff. *Les spécimens de l'ancienne architecture russe dans les miniatures des manuscrits exécutés autrefois en Russie.* Saint-Pétersbourg, 1881, in-8°. (En russe.)

Vera (Antonio de). *Chilier Antiquades de la Isla de Cadiz.* Cadix, 1887, in-8°.

Correspondance.

M. Habert, présenté par MM. d'Arbois de Jubainville et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Troyes. Le Président désigne MM. l'abbé H. Thédenat, A. de Barthélemy et Ch. Ravaisson pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. de Laigue, consul général de France à Cadix, transmet à la Société la demande de M. l'abbé Antonio de Vera, directeur du Musée archéologique Gaditan, sollicitant le titre d'associé correspondant étranger à Cadix. Le Président désigne MM. A. de Barthélemy, l'abbé Thédenat et Lecoy de la Marche pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. R. de Lasteyrie, membre résidant, fait hommage à la Compagnie, de la part de M. Corot, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, d'une notice sur l'emploi des hachettes celtiques comme amulettes et talismans.

M. le baron de Baye, membre résidant, offre, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

De M. Geysnefsky, directeur du Musée de Twer : *Antiquités de Twer.*

De Son Éminence Mgr Amphylocky, évêque d'Onglitch : *La vie et le Martyre de Dimitri Tzarevitch, dernier fils d'Ivan le Terrible.*

Église du miracle de l'archange Michel (couvent Tchoudoff), fondée en 1501 ; manuscrit conservé dans ce couvent.

De Son Éminence Mgr Sabas : *Sacristie patriarcale dite synodale de Moscou.*

De M. Nicolas Soultanoff, membre de la Société des architectes de Saint-Pétersbourg, correspondant de la Société des architectes de France, etc., etc. : *Les spécimens de l'ancienne architecture russe dans les miniatures des manuscrits.*

Au nom de la Commission des impressions, M. A. de Barthélemy lit un rapport concluant à l'impression, dans le volume des Mémoires, du travail de M. Aug. Prost sur saint Servais.

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont adoptées.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, donne lecture d'un mémoire relatif au bagage d'un étudiant de Sorbonne, trouvé mort sur la grande route de Nevers à Paris, près de Château-Landon, en 1437. L'inventaire de ce bagage nous fait connaître par le menu comment vivaient les écoliers aisés de ce temps, comment ils s'habillaient, comment ils voyageaient et quels objets ils emportaient avec eux. Les cos-

tumes, les ustensiles, les livres, les monnaies y sont décrits avec des détails du plus haut intérêt. On voit, de plus, par ce document d'une espèce peu commune, que l'on prenait dès lors les plus grands soins pour mettre en réserve et pour faire parvenir à qui de droit les effets des personnes inconnues décédées loin de chez elles.

Le rapport de M. Lecoy de la Marche est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, présente une anse de vase qui, après avoir fait partie de la collection Benjamin Fillon, appartient aujourd'hui à M. Paul Rattier. Ce remarquable bronze, déjà intéressant au point de vue artistique, l'est encore davantage au point de vue archéologique. Fillon, qui considérait ce bronze comme étant des premiers temps de l'empire romain (*Gazette des beaux-arts*, 1878, p. 105), pensait qu'il fallait voir, dans la figure principale, la Gaule assise dans l'attitude de la douleur. Au premier abord, cette interprétation semble hasardée; mais l'idée d'une nation personnifiée n'est pas faite pour nous surprendre. Cependant, il faut peut-être considérer simplement comme une captive barbare cette femme assise, désespérée, les cheveux épars. Un rapprochement s'impose entre cette figure et celle de la femme assise, la tête entre les mains, que l'on voit sur le registre inférieur du grand camée de Vienne. Ce camée nous montre également un barbare assis, le torse nu, vêtu de braies, dont l'aspect est semblable à celui des deux guerriers que l'on voit étendus sur notre anse de vase. Des boucliers, un carnyx achèvent de rendre ce monument du plus haut intérêt pour ceux qui s'occupent d'archéologie gauloise.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne lecture d'une lettre de M. Duvernoy, conservateur du Musée de Montbéliard, relative aux antiquités trouvées à Mandeure.

M. R. de Lasteyrie, membre résidant, donne lecture de la lettre suivante de M. L. Palustre :

« Je viens de parcourir le *Bulletin*, 2e trimestre, 1889, et voici les réflexions que me suggère un assez long article de M. Roman, p. 126-131.

« Les alliances indiquées par notre confrère comme étant celles de la famille Clausse ne concordent pas avec ce que nous apprend l'écusson de l'École des chartes. Jamais les Le Viste, famille bien connue de l'Ile-de-France, n'ont porté « deux bars ou poissons quelconques adossés, » mais tous les armoriaux leur attribuent un écu *de gueules, à la bande d'azur, chargé de trois croissants montants d'argent.* — Mêmes remarques à faire au sujet des de Bailly. Ceux de Normandie portent *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux croissants d'argent, et en pointe de deux molettes d'éperon du même.* Ceux de l'Ile-de-France au contraire : *d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux glands et en pointe d'un arbre sur une terrasse, le fond de sinople.*

« Enfin, voici les armoiries des Le Fuzelier, famille du Blésois : *d'or à une fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or, accompagnée de trois chausse-trappes de sable, deux en chef, une en pointe.* Dans les monographies d'églises de l'arrondissement de Tours, que publie l'*Inventaire des richesses d'art*, j'ai donné une longue inscription du XVIe siècle où figure le nom de Perrine Le Fuzelier. La jolie chapelle du château de la Côte, qui est de la Renaissance, a été bâtie par un de la Rue, seigneur du lieu, et une Le Fuzelier, ainsi que l'indiquent les armoiries à la voûte.

« Je ne crois donc pas qu'on doive accueillir l'explication de M. Roman et j'estime qu'on n'a pas encore le mot de l'énigme. »

M. Roman fait remarquer que, dans son article sur l'écusson de la cour de l'École des chartes, il avait en premier lieu indiqué comme appartenant à la famille de Clausse les armoiries qui sont placées en haut à gauche : ceci il le maintient et d'ailleurs M. Palustre ne le conteste pas. Ensuite, il s'était occupé des alliances que les autres parties de l'écusson désignaient : mais là, il avait lui-même exprimé ses doutes et ses hésitations. En tout cas, comme M. Roman le faisait déjà

remarquer dans son article, l'écusson de l'École des chartes est un écusson féminin, d'abord parce qu'il est parti en deux écussons juxtaposés, disposition spéciale aux femmes, ensuite parce qu'il est entouré d'une cordelière, autre disposition tout à fait particulière aux femmes.

Séance du 5 Mars.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI, 1889, IVe série, t. VI, livr. 13. Rome, 1889, in-4o.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, no 5. Paris, 1890, in-8o.

— *de la Diana*, octobre 1889-janvier 1890. Montbrison, 1890, in-8o.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 10-12, octobre-décembre 1889. Niort, in-8o.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, IXe année, janvier-mars 1890. Gap, in-8o.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, IIIe série, t. XVII. Nancy, 1889, in-8o.

— *de la Société libre d'émulation de Liège*, nouvelle série, t. VIII. Liège, 1889, in-8o.

Report presented to the Cambridge antiquarian Society, an its forty seventh annual general meeting, 24 mai 1887. Cambridge, 1890, in-8o.

Revista de Sciencias naturals e socials, t. I, no 3. Porto, 1889, in-8o.

Audollent. *Les Veredarii émissaires impériaux sous le Bas-Empire*. Rome, 1889, in-8o.

Duval (Louis). *L'enquête philologique de* 1812 *dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne*. Alençon, 1890, in-8o.

Espérandieu (lieutenant Émile). *Notice du baptistère Saint-Jean de Poitiers*. Poitiers, in-8o.

Correspondance.

M. Ch. Daguin, présenté par MM. A. de Barthélemy et L. Courajod, et M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, présenté par MM. Delisle et Babelon, écrivent pour poser leurs candidatures au titre d'associé correspondant national, le premier dans la Haute-Marne, le second dans l'Eure. Le président décide que les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres scientifiques des candidats seront composées, pour M. Daguin, de MM. Babelon, Omont et Héron de Villefosse, et, pour M. l'abbé Porée, de MM. Omont, Courajod et Molinier.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. Héron de Villefosse lit des rapports favorables sur les candidatures de MM. l'abbé Lejay et Aug. Audollent au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant réuni le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. l'abbé Lejay à Portaille-sur-Saône (Côte-d'Or), M. Aug. Audollent à Rome.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. R. de Lasteyrie et Babelon lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. L. Régnier et E. Blanc au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. L. Régnier à Gisors, et M. E. Blanc à Tunis.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit un rapport concluant à la modification de l'article du règlement intérieur relatif à l'élection des correspondants étrangers.

La Compagnie fixe la discussion et le vote sur les conclusions de ce rapport à la première séance du mois de mai.

M. Omont, membre résidant, lit une note sur un projet

de réunion des églises grecque et latine en 1327 et sur la mission du dominicain Benoît de Côme, envoyé à cet effet par le roi de France, Charles le Bel, et par le pape, Jean XXII, auprès de l'empereur de Constantinople, Andronic II Paléologue.

M. Michon, associé correspondant, soumet à la Société des poids anciens en plomb, récemment acquis par le Musée du Louvre. Il communique à cette occasion les poids de ce genre déjà possédés par le Musée et insiste sur l'intérêt que présentent les nouveaux poids dont plusieurs sont datés et portent des noms de magistrats.

Le mémoire de M. Michon est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Ernest Petit, associé correspondant national, fait une communication relative à une cheminée du XVI[e] siècle qui se trouve dans le château de Jouancy, près Noyers (Yonne). Ce château, actuellement mutilé, fut construit en 1572-1573 pour Nicolas de Hédouard[1], écuyer, seigneur de Jouancy, et pour Germaine de Crécy, sa femme; mais ces personnages sont décédés la même année, le château paraît n'avoir jamais été habité par leurs successeurs.

Sur le fronton d'une des fenêtres on lit cette inscription :

En l'an mil cinq cent septente et trois
Nicolas Dangers, natif de Troies,
Encommenca ce batiment
Et a perdu mil frans.

Nous avons donc ici le nom de l'artiste qui fit la construction et les noms de ceux pour lesquels elle fut faite.

M. Roman, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Au mois d'août 1889, en élargissant une tranchée du chemin de fer dans la commune de Réotier (Hautes-Alpes),

1. Nicolas de Hédouard était fils d'Alexandre de Hédouard, seigneur de Jouancy, et d'Anne de Salins, dont les tombes sont dans l'église de Jouancy.

au bord de la Durance, on découvrit un certain nombre de monnaies romaines agglutinées ensemble par un dépôt ferrugineux. Celles que j'ai pu observer, au nombre d'une centaine environ, s'échelonnaient entre les règnes d'Auguste et de Constance II. Toutes étaient en bronze, sauf une en argent dont il n'existait qu'une moitié; la netteté de la section démontrait qu'elle avait été faite avec intention. En même temps que ces monnaies, on découvrit une petite jambe en bronze, également romaine, et percée d'un trou. A côté du lieu de la découverte, il existe une source ferrugineuse très abondante et à cet endroit passait l'ancienne voie romaine dont le tracé fut suivi jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où des éboulements survenus sur les flancs de la montagne obligèrent à transporter la route sur l'autre rive de la Durance : ces diverses circonstances et surtout l'existence d'un *ex-voto* en bronze et d'une monnaie coupée intentionnellement en deux morceaux permettent d'affirmer que les monnaies découvertes à Réotier avaient été jetées pendant plusieurs siècles dans la source ferrugineuse, considérée comme sacrée, et qu'elles étaient une offrande à une divinité topique. La source de Réotier a en effet des propriétés curatives et est encore fréquentée par les habitants du pays. »

Séance du 12 Mars.

Présidence de M. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. IV. Anvers, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXVIII. Vendôme, 1889, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, janvier 1890. Mulhouse, in-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XXVIIe année, nos 1-8. Bruxelles, 1888, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. IX, n° 1. Trèves, 1890, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. I. Toulouse, 1889, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des archives historiques, t. X, 2e livr. Saintes, 1890, in-8°.

— *historique et archéologique du Maine*, t. XXVI, second semestre de 1889. Mamers, in-8°.

Marsaux (l'abbé). *Chapelle et pèlerinage des Saintes Hosties à Marseille-le-Petit (Oise)*. Paris, 1889, in-8°.

— *La messe de Saint-Martin*. Bar-le-Duc, 1889, in-8°.

— *Le reliquaire de saint Vivien à Bruyères*. Pontoise, 1888, in-8°.

— *Monographie de l'église de Chambly*. Beauvais, 1889, in-8°.

— *Reliquaire de Villers-Saint-Sépulcre (Oise)*.

— *Représentations allégoriques de la sainte Eucharistie*. Bar-le-Duc, 1880, in-8°.

— *Vitraux de l'église Saint-Martin de Groslay*. Pontoise, 1889, in-8°.

Robais (A. Van). *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique*, 4e série. Abbeville, in-8°.

— *Notice sur un manuscrit d'Abbeville, attribué au XIe siècle*. Abbeville, 1889, in-8°.

Sélivanoff. *Catalogue du Musée de Riazon*, in-8°. (En russe.)

Correspondance.

MM. L. Régnier et Audollent écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir admis au nombre des associés correspondants.

M. l'abbé Marsaux, présenté par MM. l'abbé Duchesne et d'Arbois de Jubainville, et M. Martin-Saban, présenté par MM. Héron de Villefosse et J. de Laurière, écrivent pour solliciter le titre d'associés correspondants nationaux pour les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise. M. le Président désigne MM. Courajod, Müntz et de Montaiglon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. l'abbé Marsaux, et MM. l'abbé Thédenat, Molinier et Flouest pour former la commission

chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Martin-Saban.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, à propos du rapport fait à la dernière séance, par M. l'abbé Thédenat, sur la revision de l'article du règlement relatif à l'élection des correspondants étrangers, rappelle que, pour diverses raisons, il a été décidé de reporter au commencement de mai la discussion des conclusions de ce rapport. M. Héron de Villefosse craint qu'à une date aussi éloignée on ait perdu le souvenir de ce rapport; en conséquence, il demande s'il n'y aurait pas lieu de le faire imprimer pour le distribuer aux membres résidants.

La proposition de M. Héron de Villefosse est adoptée.

M. le baron de Baye, membre résidant, lit un rapport sur le Congrès archéologique de Moscou et sur la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société impériale archéologique de Moscou, où il avait été délégué par la Compagnie :

« Au commencement du mois de janvier, Mme la comtesse Ouvaroff invitait la Société nationale des Antiquaires de France à se faire représenter au VIIIe Congrès archéologique et à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société impériale archéologique de Moscou. Vous avez répondu à son appel en me faisant l'honneur de me déléguer à cette double solennité. Permettez-moi de vous raconter brièvement le résultat de ma mission en Russie.

« Le 20 janvier, les nombreux savants accourus à Moscou se réunissaient une première fois dans la plus ancienne maison de la ville, habitée jadis par le bourreau favori d'Ivan le Terrible. En présence de S. A. I. le grand-duc Serge et d'une assistance choisie, un service religieux était célébré par Mgr Sabba, archevêque de Twer, pour honorer la mémoire du comte Ouvaroff, fondateur de la Société archéologique de Moscou.

« Le soir du même jour, dans la grande salle du Musée

historique, Mme la comtesse Ouvaroff présidait la cérémonie jubilaire de la Société impériale archéologique de Moscou. Les délégués, venus en grand nombre de tous les gouvernements de l'empire, ont lu et remis des adresses de félicitations. Les applaudissements les plus enthousiastes se succédèrent. Lorsque la présidente prit la parole pour témoigner sa reconnaissance à la famille impériale, aux universités et aux académies russes, elle fut l'objet d'une véritable ovation.

« Le 21 janvier, S. A. I. le grand-duc Serge ouvrait solennellement le Congrès. La grande-duchesse honorait de sa présence cette réunion à laquelle assistaient les autorités militaires, civiles et religieuses de la ville, les délégués, les membres du comité d'organisation et un public aussi brillant que nombreux. M. Bytchkoff, président du Congrès, prononça quelques mots et la parole fut immédiatement donnée à votre délégué. Après avoir déposé sur le bureau les dix derniers volumes des Mémoires de la Société, il fut salué à la tribune par des applaudissements prolongés qui s'adressaient au pays dont il était le représentant officiel. Cette manifestation spontanée et les fréquents témoignages de sympathie qui lui furent prodigués prouvent combien la science française est honorée et estimée dans la cité moscovite.

« Les séances du Congrès se tenaient dans un imposant édifice moderne, terminé il y a deux ans et construit dans le style russe. Le Musée historique est situé sur une grande place, vis-à-vis de l'église Saint-Basile, la plus curieuse de Moscou.

« Outre ses merveilleuses collections, le Musée historique renfermait aussi une exposition exceptionnelle d'objets archéologiques, réunis de tous les points de la Russie à l'occasion du Congrès, par le comité d'organisation. Il est impossible de vous donner une idée exacte des richesses artistiques qui y étaient rassemblées.

« Le Congrès comptait quatre cents membres environ. La France y était représentée par M. Carthailhac et par votre délégué qui avaient une mission du ministère de l'instruction publique, par M. Boyer, agrégé de l'Université, chargé par le même département de l'étude des langues slaves, et par

M. le comte de Fleury, qui réside depuis longtemps en Pologne. M. le D[r] Grempler, de Breslau, et M. Heger, conservateur du Musée ethnographique de Vienne, ont pris part à cette réunion.

« Les séances ont été multipliées, quelquefois elles se sont succédé au nombre de trois dans la même journée. Elles étaient suivies assidûment, non seulement par les archéologues, mais par un auditoire nombreux et attentif. Naturellement la langue russe a été presque exclusivement employée. Cependant deux séances furent consacrées aux communications en français et en allemand. Les délégués du ministère de l'instruction publique ont eu chacun l'honneur de présider une séance. Votre délégué a eu l'heureuse fortune de présider celle où M. le professeur N. Soultanoff a parlé d'une manière très remarquable sur les églises du grand palais du Kremlin. L'auteur de cette intéressante communication a bien voulu m'en donner le résumé, que je me propose de vous lire à une de nos séances.

« Il serait trop long de vous citer tous les travaux présentés au Congrès. J'ai essayé de faire ressortir l'importance des études comparatives en traitant de l'*Ornementation zoomorphique dans l'art adopté par les peuples envahisseurs à la chute de l'empire romain.*

« Si nous passons de la salle des séances aux galeries de l'exposition, nous mentionnerons tout d'abord les premières pièces consacrées aux anciens costumes russes, aux tissus, aux broderies, aux tapisseries et aux dentelles. Ensuite viennent les innombrables objets d'art religieux de toute nature qui couvrent les murs et remplissent les vitrines de plusieurs vastes salles. Les collections d'icones exposées sont d'une richesse exceptionnelle. Un savant de Saint-Pétersbourg, très compétent, m'a promis de rédiger, spécialement pour notre Société, un travail sur cette importante réunion d'imagerie religieuse. Le possesseur de la plus belle série d'icones, M. Poslnicow, m'a aussi promis d'adresser à la Société le catalogue illustré de sa collection.

« M. Sélivanoff, directeur du Musée de Riazan, avait apporté une partie des antiquités confiées à ses soins.

« M. Geynefsky, l'auteur du bel ouvrage sur les antiquités de Twer dont je vous ai remis un exemplaire, m'a donné le dessin d'une hache en fer incrustée d'argent, trouvée à deux lieues de Twer, sur les bords du Volga. Parmi les nombreux objets exposés par le Musée de Twer se trouvait une fibule en bronze. Elle rappelle, par ses parties cruciformes et ansées, les fibules romaines, dites provinciales, mais sa partie inférieure et sa dimension exceptionnelle la détachent de ce groupe. Si le spécimen du Musée de Twer a été trouvé entre le Volga et le Tma, d'autres fibules semblables ont été fournies au comte Ouvaroff par des sépultures à incinération explorées dans le gouvernement de Riazan.

« M. Adrien Prachof, professeur à l'Université de Kief, avait exposé une partie de sa riche collection privée. Il m'a remis les photographies des objets suivants :

« Reliure ancienne d'un volume imprimé à Lemberg en 1665, par Michel Sliozka.

« Une plaque en argent doré, provenant de Volhynie, datée de 1644.

« Un plat portant la date de 1554 découvert à Novgorod.

« M. Prachof avait aussi apporté une série considérable de photographies de monuments inédits. Si vous voulez bien l'y autoriser, M. Prachof, dans un prochain voyage en France, vous apportera de nombreuses vues des anciens monuments de Kief et vous entretiendra de leur caractère archéologique.

« M. Choinowski, directeur du Musée de Kief, avait garni une vitrine d'antiquités intéressantes. Néanmoins plusieurs bracelets donnés comme provenant de tombeaux scythes sortent de l'atelier d'un faussaire, dont M. Antonowitch m'a donné le nom. A côté de ces falsifications que je crois devoir vous signaler, nous avons admiré beaucoup d'objets bien authentiques, entre autres une hache en fer analogue à nos francisques.

« Parmi les merveilles confiées par la cathédrale de l'Assomption de Wladimir, nous mentionnerons une grande croix et un brassard émaillé de travail occidental. Cet objet

a été assez mal figuré en 1874 par M. Philimonoff dans le *Messager de l'ancien art russe*.

« Nous garderons le silence sur les séries innombrables et intéressantes qu'il nous a été impossible d'étudier en détail et dont nous n'avons rapporté aucune photographie.

« Une vitrine a particulièrement frappé notre attention. Elle contenait de remarquables objets désignés par les archéologues russes sous l'appellation un peu vague d'antiquités scythiques. M. le professeur Ragaley a entretenu le Congrès de ces trouvailles faites en 1888 par M. Zaretzky dans les Kourgans de Vitova, gouvernement de Kharkof (nouvelle Russie). On a rencontré dans ces tumulus des objets en bronze, en fer et en or. Nous devons citer l'ornementation de deux carquois recouverts d'appliques en or. Le premier contenait deux cent trente-huit et le second cent soixante-quatorze flèches dont les pointes en bronze ont été retrouvées.

« Mme Skarginsky m'a communiqué la photographie d'objets appartenant à la même civilisation. Ils ont été découverts avec un squelette dans un tumulus du gouvernement de Poltava. Les appliques en or et les pointes triangulaires de flèches caractérisent cette catégorie d'antiquités scythiques.

« M. Vladimir Polivanoff a récemment enrichi le Musée historique de Moscou d'un vase en bronze de grande dimension. Ce généreux donateur a donné lecture au Congrès d'un intéressant mémoire sur les fouilles du cimetière découvert au village de Mouranka, gouvernement de Simbirsk. M. de Tolstoï avait exposé le produit des premières explorations.

« M. le comte de Fleury nous a donné les photographies de deux monuments funéraires du XVIe siècle qui se voient dans l'église de Lomza. Cette ville est voisine de la propriété que notre compatriote habite en Pologne. Le comte de Fleury avait apporté à Moscou le produit de ses recherches dans les *Gorodistches* de Wizna, de Sambony, de Sierki et de Drohyvim. Il a l'intention de poursuivre ses travaux archéologiques en Pologne et a promis de nous tenir au courant des découvertes qui pourront se produire dans la contrée où il réside.

« Malheureusement je n'ai pas obtenu les photographies

des richesses archéologiques provenant du Caucase qui remplissaient plusieurs salons. Elles appartiennent à différents collectionneurs et principalement à Mme la comtesse Ouvaroff. Ces précieuses collections archéologiques seront figurées dans des publications annoncées; j'espère prochainement pouvoir vous en faire hommage de la part du président de la Société archéologique de Moscou.

« J'aurai atteint mon but si, dans ce court aperçu, j'ai pu soumettre à votre appréciation éclairée quelques documents précieux pour vos études et obtenir pour nos hôtes moscovites le bénéfice de votre bienveillante sympathie. »

M. Roman, associé correspondant national, présente les cinq bagues suivantes, toutes trouvées en Dauphiné :

1° Bague en or de l'époque romaine, formée de deux petites bagues jumellées et séparées par un petit fil d'or contourné en spirale. Sur les deux chatons sont gravés deux amours, absolument identiques, ailés, debout, tournés à gauche et tenant deux objets peu distincts, qui pourraient bien être une torche renversée et un oiseau. C'est probablement la bague d'une fiancée.

2° La bague suivante doit être rapprochée de la précédente : elle est également en or et de l'époque romaine : son chaton est double et formé de deux grenats juxtaposés, mais sertis chacun dans une armature distincte. Cette disposition n'est pas commune.

3° Bague en or, probablement du IVe siècle; le chaton est en forme de double ogive et on y lit, en lettres gravées en creux et remplies d'un mastic noir :

G R F
DELICIVI
VAS

L'interprétation des trois premières lettres de cette légende n'a pas encore été trouvée.

4° Bague épiscopale, en or, trouvée à Vienne.

L'anneau est orné de quatre fils d'or tressés, contenus dans une armature creuse : le chaton est composé d'un cône tron-

qué et renversé à huit côtes saillantes et arrondies, surmonté d'un cabochon en cristal de roche, serti dans une feuille d'or ornée à sa base d'un fil d'or contourné et de huit perles de même métal, posées chacune sur un petit anneau fait d'un fil d'or. Ce bijou est d'un modèle fort rare et date probablement de l'extrême moyen âge.

5° Bague en argent du xv° siècle avec devise; sur le chaton est gravée une main tenant un paquet de verges; à droite et à gauche, on lit la légende suivante, gravée en caractères gothiques sur la bague elle-même. Un seul mot, le dernier, est effacé : *de cecte* (paquet de verges) *cares.....;* le mot effacé est sans doute *feru*, et le tout doit se lire : *de ceste verge sares feru.*

M. Courajod, membre résidant, signale une fabrication en grand de faux ivoires anciens, dont le siège doit exister dans le nord de la France : il est utile d'appeler l'attention des collectionneurs sur l'existence de cette production, car M. Courajod a pu constater que ces produits avaient même pénétré dans certains musées publics où ils sont exposés dans les vitrines. A Londres, des expositions d'ivoires contiennent quelquefois, dans de grandes proportions, des produits de cette même fabrique.

Dans une ville de France, un amateur s'était formé une collection considérable d'ivoires; il en fit don à sa ville natale qui la possède aujourd'hui, et l'on peut affirmer que la plupart de ces objets sont faux et proviennent vraisemblablement de la même origine. Les collections publiques elles-mêmes sont assiégées d'offres de monuments analogues; M. Barbet de Jouy refusa ainsi deux ivoires soi-disant remarquables et dont on lui demandait cent mille francs pour le Louvre : ils étaient absolument faux. On voit donc l'utilité des remarques de M. Courajod qui doivent mettre en grande défiance les collectionneurs.

M. Ém. Ruelle, associé correspondant national, fait une communication verbale sur un passage d'Hermias (Scholies sur le *Phèdre* de Platon, p. 107, Ast), relatif aux rapports numériques des consonnances. Il signale l'importance de cet

ouvrage, qui est trop peu connu, pour l'histoire des doctrines néo-platoniciennes, et rappelle que Frédéric Ast, auquel on doit une édition de Platon suivie d'un « *index platonicus*, » a publié Hermias, d'après un manuscrit fort incorrect, le *Monacensis*, n° 11. Ast, en plusieurs endroits, l'a corrigé heureusement ; toutefois, la sagacité de ce philologue n'a pu avoir raison de la phrase suivante, en dépit ou plutôt à cause des modifications qu'il y a introduites :

Καὶ τήν τε τετράδα δὲ κατ'ἄλλας ἐπιβολὰς τῷ Διονύσῳ ἀνατιθέασι διὰ τὸ πρώτην πάσας ἔχειν τὰς ἁρμονίας, ἐπίτριτον δγ, ἡμιόλιον γβ, τὸν διπλάσιον δβ, τὸν τριπλάσιον γα, τὸν τετραπλάσιον δα, τουτέστι, διὰ δ', διὰ γ', διὰ πασῶν, διὰ πέντε καὶ διὰ δὶς διὰ πασῶν, κ. τ. λ.

M. Ruelle croit avoir retrouvé la leçon véritable dans deux des six manuscrits d'Hermias que possède notre Bibliothèque nationale, savoir le n° 1827, bel exemplaire exécuté au XVIe siècle par le célèbre Ange Vergèce, copiste attitré de François Ier, puis de Henri II, et le 1943, que notre confrère M. Omont attribue à Christophe Auer. Ces deux manuscrits, qui suivent généralement le prototype reconnu de toutes les copies d'Hermias (Paris, B. N. 1810), rectifient ainsi le texte imprimé :

Καὶ τὴν τετράδα... τουτέστι διὰ τεσσάρφν, διὰ πέντε (leçon des divers mss., au lieu de διὰ γ', correction de F. Ast), διὰ πασῶν, διὰ πέντε καὶ διὰ πασῶν, καὶ δὶς διὰ πασῶν.

La phrase peut se traduire : « Suivant d'autres conceptions, on consacre le (nombre) quaternaire à Dionysos (Bacchus), parce que (ce nombre) contient toutes les consonnances, le (rapport) sesquitiers, 4 : 3, le sesquialtère, 3 : 2, le double, 4 : 2, le triple, 3 : 1, le quadruple, 4 : 1, c'est-à-dire le diatessaron (quarte), le diapente (quinte), le diapason (octave), le diapente et diapason (quinte redoublée), et le disdiapason (double octave). »

Le bon état des manuscrits 1810, 1827 et 1943, en ce passage, a donné l'idée de collationner une page, la première, du texte imprimé. Les variantes résultant de cette collation permettent d'établir que les trois copies en question représentent une famille bien plus correcte que celle à laquelle appartiennent le manuscrit de Munich et les autres manus-

crits de notre ancien fonds grec, les nos 1825, 1826 et le n° 30 du fonds supplémentaire. C'est donc sur les parisiens 1810, 1827 et 1943 que devra être faite une nouvelle édition d'Hermias.

M. Flouest, membre résidant, soumet à la Société les observations suivantes sur la portée archéologique de l'expression *autel* relativement à la Gaule :

« *Autel* est un mot dont le retour est fréquent sous la plume des archéologues adonnés, en France, à l'étude des monuments de l'époque gallo-romaine. Le sentiment religieux, en effet, en a suscité le plus grand nombre : jadis, comme aujourd'hui, le désir d'honorer les dieux, d'invoquer leur protection, ou de la reconnaître après faveur reçue, a réclamé de la pierre une foule d'œuvres, dont beaucoup vont prendre place dans nos collections sous le nom d'*Autels*.

« L'expression est-elle toujours juste ? Se suffit-elle dans tous les cas à elle-même et, quelque multipliés que soient les détails descriptifs qui la commentent, donne-t-elle en soi une idée nette et exacte du caractère archéologique du monument ?

« En principe, l'autel est la *pierre du sacrifice* et le sacrifice dans l'antiquité a toujours comporté, avec des libations, dont le sang des victimes fournissait souvent la substance, l'intervention du feu consumant tout ou partie de ces victimes. Il est donc naturel de rencontrer à la partie supérieure du *Bômos* des Grecs ou de l'*Ara* des Romains une excavation circulaire également propre à recevoir un liquide, ou un amas de charbons ardents. Toujours creusée avec soin et souvent bordée d'une moulure, cette excavation est symétriquement accostée de deux tores volumineux, à la fois décoratifs et utilitaires. On les appelait *les Cornes* (*Cornua*), par suite de l'habitude qu'avaient les Romains de désigner par ce terme, emprunté, dit-on, au langage militaire, les lisières de gauche et de droite d'un emplacement quelconque. Ces cornes favorisaient la concentration et le maintien des offrandes au centre de l'excavation, dite le *Foculus*.

« Cette judicieuse disposition de la partie supérieure du

Bômos ou de l'*Ara* n'était pas, d'ailleurs, la seule par qui se révélât l'intention de les rendre aussi dignes que possible de leur destination. L'art avait été convié de bonne heure à prêter son concours à leur érection, et le type qu'une faveur persévérante avait le plus accrédité leur faisait attribuer, dans des proportions infiniment réduites et comme en miniature, les grandes divisions des édifices religieux. Supportée par un stylobate, leur partie centrale s'élève, en retraite, comme la cella d'un temple et se charge d'un entablement sur lequel repose le récipient aux offrandes. C'est l'exacte application des règles relatées par Vitruve pour l'établissement des *podium* espacés sous les péristyles et qui devaient présenter avec les autels une si grande analogie de configuration qu'il n'est pas surprenant qu'on ait fait bénéficier ceux-ci des principes posés pour ceux-là.

« Par conséquent, l'autel proprement dit, celui dont l'antiquité classique fournit le modèle et que sa fréquence permet de prendre pour type, comporte une *base* (*quadra*), des moulures en retraite (*spirae*) la reliant au dé (*truncus*), un entablement plus ou moins complexe (*cornua*) et une tablette superposée (*lysis*)[1]. Celle-ci reçoit les *cornua* et le *foculus*. Ajoutons, pour donner de cet autel une idée complète, que la face du dé tournée vers le peuple porte généralement une belle inscription votive, ou une riche décoration sculpturale, que les côtés sont également ornementés, mais d'une manière plus sommaire, par la figuration de quelqu'un des instruments ou des vases en usage dans les sacrifices et que la face postérieure, devant échapper aux regards, ne présente qu'un parement vertical et nu.

« Des autels de ce genre ont été confectionnés en grand nombre dans la Gaule, après la conquête; il est peu de nos musées français qui n'en puissent offrir de bons exemples. Des Gaulois, ralliés aux coutumes de Rome, en ont pourvu les temples élevés par la puissance impériale, ou favorisés par elle, presqu'aussi fréquemment que les Romains immigrés dans leur patrie. Il est toutefois douteux que ces autels

1. Vitruv., III, 4.

soient prépondérants sous le rapport du nombre, dans la série des monuments que les collections admettent à ce titre. C'est, du moins, l'impression qui se dégage d'une visite à la salle XXIe[1] du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye. On y a réuni les monuments de l'époque gallo-romaine propres à l'étude de la religion gauloise. Si quelques-uns de ces monuments correspondent au type classique qui vient d'être caractérisé, beaucoup s'en écartent et la différence est souvent assez tranchée pour attester d'autres inspirations, d'autres coutumes, d'autres conceptions que celles importées chez nous par César et ses continuateurs. Lorsque, après l'examen des figurations si curieuses que présentent tous ces autels, on les étudie en eux-mêmes, au point de vue de leur constitution matérielle, on reste frappé de ce fait que la plupart, n'ayant ni base, ni couronnement, surtout, ne constituent guère qu'un cube plus ou moins géométrique. Leur aspect en fait bien moins quelque chose de parfait et d'intégral, que l'élément disjoint d'un ensemble aujourd'hui désagrégé. Plusieurs, sans doute, montrent à leur partie inférieure la saillie légère d'un étroit bandeau pouvant à la rigueur passer pour une base rudimentaire. Mais l'hésitation disparaît aussitôt que le regard se porte vers le sommet. Les faces latérales s'y arrêtent carrément; à peine un listel tracé au ciseau, à titre d'encadrement des sculptures qui lui sont subordonnées, les sépare-t-il de la surface supérieure. Cette surface est d'ailleurs absolument plane et sans aucune trace de cornes ou de *foculus*. Ce n'est pas même une tablette, c'est un simple lit de pose et la certitude en est parfois donnée par les trous de louve qu'on y remarque. Les célèbres autels du Musée de Cluny, découverts en 1710, sous le chœur de Notre-Dame de Paris, en fournissent un exemple particulièrement démonstratif. Tous les monuments de cette série à *sommet plat* induisent à les considérer comme n'ayant constitué probablement qu'une simple assise dans une construction en hauteur. On pressent une sorte de pilier composé

1. C'est le numéro d'ordre qu'un remaniement de date récente lui a fait attribuer; elle porte le n° XIX dans l'excellent *Catalogue sommaire*, de M. Sal. Reinach.

de plusieurs blocs superposés et garnis de registres historiés indépendants les uns des autres. C'est exactement la disposition que présente, bien qu'il n'en subsiste qu'une partie, le beau monument de Mavilly, dit Autel de Savigny-sous-Beaune. Il montre, en l'état, deux énormes assises se surmontant l'une l'autre, et c'est à juste titre qu'on en a dressé un excellent moulage à la place d'honneur, dans la salle précitée.

« Il y a assurément loin de sa configuration à celle de l'autel gréco-romain vulgarisé en Gaule par la conquête ; on ne retrouve, ni en lui, ni en ceux qui s'en rapprochent d'une manière plus ou moins étroite, les parties divisionnaires du canon de Vitruve. La dissemblance devient plus saisissante encore par la comparaison des éléments décoratifs.

« D'ordinaire, la face antérieure de l'autel usité dans l'antiquité classique est de beaucoup la plus importante. Elle concentre en elle l'intérêt principal ; le regard n'a guère à s'arrêter en dehors d'elle : le rôle des autres faces reste secondaire ou nul. Le monument qui la présente a été manifestement conçu pour être vu en perspective ; on le suppose aisément adossé à un mur, ou placé dans des conditions qui ne permettent pas d'en faire le tour.

« Dans les autres autels, au contraire, la décoration est absolument d'égale valeur sur les quatre faces du dé ; elle réclame l'attention, au même titre, de quelque côté qu'on l'aborde. On y voit généralement des figures de divinités, en pied, caractérisées par des attributs. Toutes sont de mêmes proportions et ont été l'objet des mêmes soins. Si l'espace dont le sculpteur disposait était de peu d'étendue, une seule effigie a été tracée sur chaque face et alors l'autel montre habituellement deux dieux et deux déesses. Mais si la largeur convenue en laissait la liberté, on se plaisait à figurer, sur chacun des quatre côtés, un dieu et sa déesse parèdre dans une réciprocité de rapports indiquant, par la communauté d'action, l'identité d'essence de leur *Numen*.

« Le visiteur de l'édifice dans lequel cet autel était placé se trouvait ainsi sollicité à circuler autour de lui pour en contempler toutes les faces l'une après l'autre. Il est évident

que chacune d'elles, dans la variété de ses représentations, se succédant en hauteur, avait à exercer vis-à-vis de lui un attrait de même puissance. Un tel monument ne pouvait donc, par nature, occuper la place reculée qui convenait à l'*Ara* des Romains et en faisait mieux valoir la silhouette élégante. S'il suffisait à celle-ci de se dresser en avant d'une image divine, ou au fond d'une cella dans l'axe de son entrée, l'autre, au contraire, réclamait nécessairement un emplacement plus ou moins central, un espace libre en tout cas, et accessible de toutes les directions. Il est difficile d'admettre qu'il se prêtât ainsi aux besoins du sacrifice, mais on le comprend volontiers comme monument décoratif *sui generis*, perpétuant, selon la mode du pays où on le trouve, le souvenir d'un acte de piété.

« On voit, par ce qui précède, qu'il y a *autel* et *autel*, et que, si les uns et les autres peuvent, en principe, justifier cette appellation par leur destination religieuse et le caractère de leur ornementation, on ne s'est cependant point attaché jusqu'ici à les distinguer avec une netteté suffisante. Les remarques suggérées par la collection du Musée de Saint-Germain trouvent leur application dans nombre de musées de province. Les archéologues ne disposant, pour en apprécier les richesses, que d'un catalogue (et l'on sait, hélas ! si les catalogues, les bons surtout, sont rares) ne se trouvent guère éclairés par cette banale qualification d'*autel*, qu'on y retrouve sans cesse. Il importait d'en faire ressortir l'insuffisance. Elle appelle une mention complémentaire dans nombre de cas. On pourrait conserver au type de l'*Ara* la désignation pure et simple d'*autel* et appliquer à l'autre type celle d'*autel-pilier*. Il est, en tout cas, indispensable de bien préciser désormais, la chose en vaut la peine, non seulement pour le profit de l'exactitude dans les nomenclatures de portée didactique, mais encore, et surtout, dans l'intérêt de l'archéologie nationale.

« L'autel-pilier, en effet, est de conception celtique et de tradition gauloise[1]. On ne le rencontre pas en dehors des

1. L'inspiration, toutefois, en est venue d'Orient et se rattache aux origines aryennes.

territoires occupés jadis par nos ancêtres. Il est certain qu'après la conquête, il était en grande faveur auprès des Gaulois que les innovations importées de Rome n'avaient pas détachés des coutumes nationales. C'est lui qui fournit le plus abondamment, sous les formes extérieures d'une sculpture de pratique romaine, les données propices à la connaissance de la mythologie des Gaules, mythologie très particulière, dont l'obscurité persistante est principalement due à l'erreur qui en a fait chercher l'explication dans les croyances de la Grèce et de Rome. Il n'est pas interdit de penser que l'autel-pilier dérive, par voie d'améliorations successives, du menhir des temps mégalithiques. Il peut être le résultat du perfectionnement de primitifs *simulacra Deorum*, analogues aux Bètyles et aux Xoana de l'ancienne Grèce, et il serait ainsi l'expression dernière, dans une période de haute civilisation, du sentiment qui n'avait su trouver à l'origine qu'une pierre brute pour se donner satisfaction. Il ne serait même pas invraisemblable qu'il ait correspondu, dans l'enceinte des temples, à ces grandes *piles* en maçonnerie élevées en plein air à l'époque romaine et dont l'épais blocage paraît, pour plusieurs, avoir été garni de niches propres à recevoir des images sacrées, ou revêtu de bas-reliefs aujourd'hui disparus[1]. On est autorisé, du reste, par la célèbre colonne de Cussy, en Bourgogne, par celle de la Jonchère, en Auvergne, par les monuments lorrains de Merten et de Portieux, par celui de Heddernheim, près Francfort-sur-le-Mein, et par vingt autres[2], à attribuer à plusieurs des soi-disant autels

1. Les archéologues, que la question intéresse, trouveront à cet égard d'utiles indications dans deux mémoires de M. A.-F. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers et associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, intitulés : *les Menhirs, ou la litholatrie chez les Gaulois* (*Bull. de la Faculté des lettres de Poitiers*, décembre 1888), et *les Fana ou Vernemets dits Piles romaines du sud-ouest de la Gaule.* (Broch. in-8°. Paris, 1888, Thorin, édit.)

2. Voy. pour ces divers monuments : les *Mémoires de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, p. 314; la *Revue archéologique*, année 1879, 1er vol.; article de M. Aug. Prost, et années 1880, 2e vol., et 1881, 1er vol.; articles de M. Voulot. Enfin, la note publiée en 1887 par M. A. Prost dans le 17e vol. des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.*

de nos musées le rôle de socle au profit de quelque monument styliforme isolément dressé, en dehors de tout édifice. La colonne, à base historiée, devait avoir, sur le pilier, l'avantage d'être, dans certains cas, d'exécution plus facile, tout en produisant un meilleur effet. C'était encore, à un plus haut degré, le monument s'élançant en hauteur et continuant la tradition de tous ceux qui l'avaient précédé, avec le même caractère. L'Orient, dont certaines coutumes se sont si largement propagées en Gaule par des voies longtemps inaperçues, mais qui se révèlent peu à peu à nos recherches, érigeait ainsi de longues et grandes stèles dans le péribole de ses sanctuaires ; Lucien nous l'atteste expressément pour le temple d'Hierapolis et il est probable que, sous le rapport de la pensée créatrice, il ne faudrait pas éloigner outre mesure ces stèles et ces colonnes des obélisques égyptiens. Les bords du Nil ont vu se dresser en abondance ces nobles et fières aiguilles à côté de majestueux pylones : les pays celtiques ont aussi connu, avec les enceintes sacrées, les menhirs et les trilithes. »

M. Mowat, membre résidant, confirme que les autels de Paris ont, non seulement leur surface supérieure unie, mais de plus qu'on peut y voir des trous de scellement.

Séance du 19 Mars.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, janvier-février 1890. Paris, in-8°.

Annual report of the canadian Institut. Session, 1888-1889. Torento, 1889, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII (1890), 4e série, t. VI, livr. 1-2. Rome, 1890, in-4°.

Atti della reale Accademia delle scienze di Torino, t. XXV. Turin, 1890, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier,

Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 6. Paris, 1890, in-8°.

— *des bibliothèques et des archives*, année 1889, n° 2. Paris, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ancienne Académie d'Angers, 2e série, t. III (1889). Angers, 1890, in-8°.

Condamin (l'abbé James). *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez.* Paris, 1890, in-4°.

Witte (Alphonse de). *Recherches numismatiques.* Bruxelles, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne les 28, 29 et 30 mai.

M. l'abbé Condamin, présenté par MM. l'abbé Duchesne et Omont, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Lyon. Le Président désigne MM. de Laurière, Lecoy de la Marche et Bouchot pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, offre, de la part de M. l'abbé Condamin, un volume intitulé : *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez.*

M. Roman, associé correspondant, communique le dessin d'un sceau en cire rouge de Jean Dalée, avocat du duc d'Orléans au siège de Tours, appendu à une quittance du 21 septembre 1418 (Bibl. nat., Cabinet des titres, pièces orig., vol. 961, dossier 21231, n° 2).



Sceau de Jean Dalée.

Ce sceau constitue un rébus, et le type est composé des lettres I et D (Jean D), puis d'une aile (al) placée entre deux E (Jean Dalée). Il faut rapprocher ce sceau et son type de la devise amoureuse du Dauphin, fils de Charles VI, en l'honneur de sa maîtresse, la Cassinelle : un K, un cygne et une aile; et d'une autre devise sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale : ELLE, figurée par la lettre L, une aile d'oiseau et une aile de moulin à vent.

M. Durrieu, membre résidant, signale encore à ce sujet une devise peinte sur les marges du premier feuillet de texte d'un charmant livre d'heures parisien du commencement du XVe siècle (Bibl. nat., ms. latin 1158).



Devise peinte sur un livre d'heures du XVe siècle.

A l'époque de la domination des Anglais en France, ce manuscrit a appartenu à la famille de Newil; mais la devise

se rapporte à un possesseur antérieur pour qui le livre d'heures avait été exécuté. Elle consiste en une *aile* passée à travers une couronne de couleur rouge qui porte écrits les mots *sans* et *ne puis*. Elle doit donc se lire dans son entier : « *Sans elle ne puis.* »

M. Adrien Blanchet, associé correspondant, présente la photographie d'un bas-relief italien, qui provient de l'Italie centrale et appartient actuellement à M. P. Rattier. Ce bas-relief représente une figure mâle et énergique, quoique imberbe : la tête, vue de profil, est couverte d'un casque affectant la forme d'une coquille. La partie postérieure du casque est ornée d'un dragon qui forme le cimier; deux rubans, fixés sur le côté du casque, tombent en ondulant derrière l'épaule droite. Le buste est protégé par une cuirasse richement ornée, qui présente, au milieu de la poitrine, une tête de Méduse entre deux ailes (une seule est visible). Au-dessous du buste, dans un encadrement, on lit :

~ $\frac{\Omega}{P}$ ~ SCIPIONI.

Le Publius Scipion représenté ici est évidemment le vainqueur d'Annibal.

Ce bas-relief offre une grande ressemblance avec un autre monument du même genre, dont les reproductions se vendent actuellement à Paris sous le nom de *Victoire de Florence*. Ce dernier bas-relief est différent de celui de Scipion sur quelques points : les cheveux sont disposés d'une autre façon, la figure est plus jeune, le dragon du cimier est remplacé par un autre monstre placé en avant, sur le côté du casque. On trouve un monstre analogue sur la bordure supérieure de la cuirasse. Sans vouloir tenter aucune attribution, M. Blanchet croit devoir rapprocher ces bas-reliefs de certains dessins d'hommes casqués du Recueil Vallardi, que l'on a attribués à l'école de Léonard de Vinci. Il se demande encore si l'idée d'orner ainsi les casques et les armures n'a pas été inspirée par la vue des belles monnaies de la grande Grèce qui offrent souvent une tête dont le casque est orné d'un monstre ou d'un animal fantastique.

M. Courajod, membre résidant, fait remarquer que le bas-relief dont vient de parler M. Blanchet est une actualité, puisqu'il a passé par la collection de M. Piot, qui va se disperser prochainement. M. Bodé, dans son *Étude sur Verocchio*, a pensé qu'il fallait rapprocher ce bas-relief d'un dessin de Léonard : on peut s'appuyer en particulier sur le casque fantaisiste qui surmonte la tête du personnage. En effet, dans la collection des dessins de Léonard, on trouve de nombreuses reproductions de ces casques, imitations libres de l'antique. On ne saurait aller jusqu'à dire que ce bas-relief est une des sculptures tant cherchées de Léonard, mais il semble tout au moins avoir été composé sous son inspiration.

M. Durrieu, membre résidant, donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Grellet-Balguerie, associé correspondant, offre à la Compagnie un mémoire qu'il a écrit en collaboration avec M. Pierre Lanéry d'Arc, et fait connaître la découverte d'antiquités romaines à St-Aignan-les-Gués (Loiret) :

« La Société des Antiquaires de France a dû recevoir de mon collaborateur, M. Pierre Lanéry d'Arc, une plaquette que des connaisseurs jugent très élégamment imprimée. Cette plaquette, relative à la mission de Jeanne d'Arc et à la levée du siège d'Orléans, est tirée d'un document officiel contemporain (1429), en langue romane. Ce curieux document n'était plus inédit, mais il était resté presque inconnu, tout à fait inconnu même, des savants les plus compétents et les plus intéressés, tels que de tous les membres de la Société historique de l'Orléanais qui recherchent si activement tous les documents relatifs à la Pucelle d'Orléans. Du reste, la leçon donnée par M. d'Arc et moi est la seule littéralement exacte, en ce qu'elle reproduit fidèlement l'original et conserve à chaque mot son orthographe provençale et locale. Je constate trente-sept fautes dans un texte donné par une publication locale restée sans publicité et reproduite ailleurs avec les mêmes erreurs.

— « Dans plusieurs articles insérés naguère dans deux journaux du département du Loiret, le *Journal du Loiret* et l'*Avenir*, j'ai essayé de démontrer :

« 1° Qu'une voie romaine ou qu'un tronçon d'une voie romaine, dont quelques vestiges sont encore apparents, se dirigeait de Saint-Aignan vers Saint-Benoît-de-Fleury (ancienne villa gallo-romaine et mérovingienne, fiscale ou royale, remplacée par la célèbre abbaye de Fleury, fondée en 642 ou 643);

« 2° Que, dans la direction même de cette voie, à son extrémité sud-est, il avait existé un pont romain sur la Loire, à Saint-Benoît-de-Fleury même. De ce côté du fleuve, ce pont prenait naissance en face de la chapelle de Saint-Clément, pour aller aboutir, sur l'autre rive, vers Gilly (?) où la voie continuait en se prolongeant à travers la Sologne. J'ai signalé, vers ce point de la rive droite, dans le lit du fleuve et non loin de cette même rive, les restes des fondations de plusieurs arches se suivant en droite ligne. Ces fondations, construites en grandes pierres dures, sont réunies par un indestructible ciment si solidement incorporé avec la pierre que le pic le plus dur ne peut en détacher le moindre fragment. Pendant un été d'une sécheresse extrême, les eaux de la Loire étant très exceptionnellement descendues à leur plus bas niveau, j'ai, avec mes amis les RR. PP. Ildefonse et Robert, profité d'une circonstance aussi rare pour me livrer aux investigations les plus minutieuses et les plus précises sur la nature et sur la destination de ces substructions. A la suite de ces observations, nous sommes restés convaincus que ces restes antiques ne formaient pas les fondations d'un moulin à eau comme l'avait conjecturé un ancien ingénieur en chef, qui n'avait pas pu les examiner dans des conditions aussi favorables, mais que ce n'était pas autre chose que les ruines d'un pont. Il est du reste impossible de donner une autre attribution à ces débris de piles et d'arches se prolongeant jusqu'au milieu du lit du fleuve.

« Ainsi un pont antique, détruit à une époque inconnue, existait entre Saint-Benoît et Gilly, de même qu'il avait également existé des ponts à Sully et à Gien, ces derniers remplacés par des ponts modernes, à raison de la plus grande importance actuelle de ces deux localités. Saint-Benoît-de-Fleury, jadis si glorieusement prospère et si fréquenté au moyen âge où la célébrité de son école et la dévotion envers

le corps de saint Benoît, qui y repose toujours depuis l'an 672, attiraient tant d'étrangers, tant d'étudiants, tant de moines, de prêtres, de saints, d'abbés, d'évêques de tous les pays et tant de rois, est retombé dans l'ombre; aussi le pont antique n'a pas été remplacé.

« Nous avons constaté et signalé que, dans le voisinage de Fleury comme dans toute la région, on avait trouvé, à diverses reprises, notamment à Beuzey, quantité de médailles et de monnaies impériales, et, sur plusieurs autres points, des débris ou des vestiges de constructions romaines. Sur la rive opposée, non loin de l'endroit où devait aboutir le pont, au fond des restes d'un puits en maçonnerie, détruit et recouvert par les eaux, on retira, il y a quelques années, un beau vase antique en bronze.

« Malheureusement, à peine retrouvés, ces précieux fragments d'antiquités disparaissent presqu'aussitôt. Ainsi naguère ont complètement disparu à Bonée des fondations, seuls restes d'une importante villa gallo-romaine.

« Ce n'est pas seulement à l'ignorance ou au vandalisme, trop commun en France, qu'il faut imputer ces destructions aussi déplorables que fréquentes : il faut aussi les attribuer à la nature du sol, à la rareté, à l'absence même de pierres dans tout le pays. Les habitants, privés de ce premier élément de constructions durables, utilisent dans leurs bâtisses des fragments antiques et des marbres sculptés. J'ai trouvé à Saint-Benoît une magnifique table de marbre blanc représentant le Christ enchaîné, belle sculpture du XVIe siècle, servant de ponceau sur un fossé !

« Les habitants de Saint-Benoît et de tout le pays établissent dans les cours et dans les jardins des fosses à pierres, comme ailleurs on y ménage des fosses à fumier. Il faudrait autrement acheter au loin les pierres de taille et les moellons, dont le prix augmente par les transports, depuis surtout que la navigation fluviale est tombée en décadence. Quand on construisit la superbe basilique de Saint-Benoît, c'est par la Loire qu'on faisait venir les matériaux des carrières éloignées dont la plupart sont épuisées aujourd'hui. C'est de Nevers que le fils naturel de Hugues Capet, Gauzlin, abbé de Fleury,

puis archevêque de Bourges, tirait les blocs de pierre avec lesquels le moine architecte Umbert, de Fleury, édifia, entre 1027 et 1030, à l'ouest, contre le mur de l'église de Notre-Dame et Saint-Benoît, le magnifique portique, encore si admiré, qui supportait sur ses belles colonnes deux étages de tours. Umbert exécutait l'ordre que son seigneur abbé Gauzlin lui avait donné (voir André de Fleury, *Vita Gauzlini*) d'ériger en cet endroit une tour avec un monument « tel qu'il n'eût pas son pareil ou son égal dans les Gaules. » Nous le répétons, par suite de cette disette ou manque absolu de matériaux, aussitôt que des restes d'anciennes constructions réapparaissent au jour, une nuée de pionniers improvisés se précipite sur cette proie inespérée, bientôt arrachée du sol qui la protégeait en la recouvrant.

« C'est ainsi que l'an dernier ont été perdues à jamais et, je le crains, sans observation suffisante pour la science les fondations considérables d'une importante construction antique, située à environ vingt minutes de la commune et de la paroisse de Saint-Aignan-des-Gués, non loin de la station de Saint-Benoît-Saint-Aignan.

« Un cultivateur, en labourant son champ, a trouvé des ruines qui paraissaient être les restes d'un théâtre ou d'un cirque romain, selon ce que m'écrivit un ami, observateur sagace, le R. P. Ildefonse Beleurgey, vicaire de la paroisse de Saint-Aignan. Il ajoutait :

« Je me suis rendu aussitôt sur l'emplacement de la « découverte : mais, malheureusement, je suis arrivé trop « tard ! Les restes de maçonnerie et même leurs fondations « étaient déjà arrachés, enlevés. Cependant, par les amas « de pierres brisées et de cailloux, j'ai pu assez bien juger « de la forme du monument. C'est un grand demi-cercle « de vingt à vingt-cinq mètres de diamètre. Un grand carré « est adossé à ce demi-cercle : il devait former la scène. De la « circonférence du demi-cercle partaient, à intervalles égaux, « des murs qu'on aurait pu d'abord prendre pour des contreforts, si la longueur de ces murs n'interdisait cette conjec- « ture. J'ai remarqué là aussi de grosses et fortes briques « très épaisses et très larges, et beaucoup de débris de tuiles

« à rebord. Tout à côté de ces vestiges passe un chemin « appelé le chemin de Saint-Benoît; et qui devait aboutir « près du pont de cette ville, en traversant Saint-Aignan-« les-Gués dont ces ruines sont (où étaient, hélas !) dis-« tantes de vingt minutes. Cette intéressante découverte « viendrait ainsi corroborer votre opinion qu'il y avait autre-« fois un pont romain sur la Loire, à l'endroit ci-dessus « désigné. »

« Le sol de l'Orléanais a, du reste, déjà révélé sur divers points, notamment à Montbouy, des ruines d'amphithéâtre et de thermes gallo-romains. »

M. Mowat, membre résidant, communique la copie d'une inscription grecque, probablement inédite, qu'il a relevée dans le volume 667 des papiers Dupuy, conservés à la Bibliothèque nationale. Au verso du feuillet 124, et sous l'annotation *A Agde, en pierre noire*, on lit une inscription ainsi figurée :

ΑΔΡΗΜΗ
ΤΡΑCΙΚΑΙ
ΔΙΟCΚΟΡΟΙ

Ἄδρη Μητράσι καὶ Διοσκόροι[ς].

La mention des Dioscures rend indiscutable la grécité de ce texte, dans lequel, par conséquent, les Μητέρες ne doivent pas être confondues avec les divinités gauloises *Matrae* ou *Matronae*. On sait, d'ailleurs, qu'Agde, l'ancienne Agatha, était une colonie de Marseille, elle-même colonie phocéenne.

Ἄδρη est apparemment le féminin de l'adjectif ἁδρος, « qui a la force de la maturité, » employé ici comme nom propre de la personne qui a consacré la pierre votive; il ne faut donc pas songer à un nom gaulois, tel que celui du chef belge que Dion Cassius[1] orthographie Ἄδρα, alias Ἄδρος, sans doute fautivement, car César le nomme Galba[2]; l'er-

1. *Hist. rom.*, XXXIX, 1.
2. *Bell. gall.*, I, 4.

reur peut provenir d'une lecture AΔPAN pour [Γ]AΛBAN, par confusion entre Δ et Λ, entre P et B.

Μητράσι; il s'agit ici de Déméter et de Perséphonè, révérées dans toute l'étendue de la Sicile, et ayant à Engyion, sous le nom de Ματέρες, un culte spécial d'importation crétoise, si l'on en croit Diodore de Sicile et Plutarque[1]. Les seuls monuments épigraphiques de ce culte consistent en balles de frondes en plomb, provenant de Leontium[2], en Sicile, et portant, les unes l'inscription NIKH MATEPΩN, les autres NIKH MHTEPΩN. A Colone[3], en Attique, ces mêmes déesses étaient honorées conjointement sous le vocable de ἁι μεγάλαι Θεαί.

Διοσκόροις; on rencontre souvent dans les inscriptions cette forme orthographique au lieu de Διοσκούροις. L'association des Dioscures aux Mères n'est connue par aucune autre inscription, et cette circonstance donne un intérêt particulier à la pierre d'Agde; en revanche, on en a des représentations figurées sur des monnaies de Tyndaris, île située dans les eaux siciliennes, dont le nom indique clairement que ses habitants s'étaient placés sous la protection spéciale des Dioscures, fils de Léda, épouse de Tyndare; au droit de ces monnaies, on voit la tête de Déméter, couronnée d'épis, au revers, les Dioscures à cheval. Les mythes de ces divinités ont, en outre, quelques traits communs : les Dioscures passaient pour avoir reçu de Triptolème, élève de Déméter, l'initiation aux mystères d'Éleusis; à Céphalès, en Attique, ils étaient appelés ὁι μεγάλοι Θεοὶ, ce qui les met en rapport avec les *Grandes Déesses* de Sophocle.

De ces diverses remarques on peut conclure qu'Agatha

1. Diod. Sicul., IV, 79 : κατασκευάσαντες ἱερὸν τῶν Μητέρων, διαφόρως ἐτίμων τὰς θεάς, ἀναθήμασι πολλοῖς κοσμοῦντες, τὸ ἱερον αὐτῶν. Ταύτας δὲ ἀφιδρυθῆναί φασιν ἐκ τῆς Κρήτης, διὰ τὸ καὶ παρὰ τοῖς Κρησὶ τιμᾶσθαι τὰς θεὰς ταύτας διαφερόντως. — Plutarch., *Marcell.*, XX : Πόλις ἐστί τῆς Σικελίας Ἐγγύϊον οὐ μεγάλη, ἀρχαία δὲ πάνυ καὶ διὰ θεῶν ἐπιφάνειαν ἐνδοξὸς ἅς καλοῦσι Ματέρας. Ἵδρυμα λέγεται Κρητῶν γενέσθαι τὸ ἱερόν.

2. *Corp. inscr. graec.*, 5748, 8530 *d.*

3. Sophocl., *Œdip. Colon.*, 682.

entretenait des relations suivies avec la Sicile et les îles adjacentes. Peut-être même la *pierre noire* d'Agde provient-elle d'une de ces îles volcaniques; cependant cette hypothèse n'est pas absolument nécessaire, car, suivant une intéressante observation de M. Flouest, il existe près de cette ville de petites éminences constituées par des amas de véritable lave.

M. Mowat présente ensuite un estampage retrouvé dans les papiers de Léon Renier avec une note de l'abbé André, ancien correspondant du Ministère de l'instruction publique, ainsi conçue :

« Vaucluse, 14 juin 1861.

« Au milieu des ruines de la maison habitée par Pétrarque pendant son long séjour à Vaucluse, on a trouvé une petite pierre, malheureusement mutilée, portant les caractères dont j'envoie le fidèle estampage.

« J.-F. André, corresp. »

Sur l'estampage, consistant en un carré de papier, de 14 centimètres de côté, on distingue les restes d'une inscription en lignes hautes de 0m03.

ᒐRICIS
V·S·V·S·L·M

Ce déchiffrement est préférable à celui qui a été publié dans le Rapport sur les papiers de L. Renier, à la page 328 du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1888.

Des renseignements demandés au curé actuel de Vaucluse pour savoir ce que l'inscription est devenue, il résulte que l'abbé André est mort depuis des années et que personne dans la localité n'a souvenir de la découverte en question.

L'estampage reste seul pour en faire foi.

Enfin M. Mowat présente quelques remarques sur un bas-relief découvert au XVIIe siècle à Ampilly-les-Bordes (Côte-d'Or) et décrit par Montfaucon, *Antiq. expl.*, II,

p. 427, pl. CXCII, gravure reproduite par D. Martin et d'autres auteurs. Ce bas-relief, perdu pendant les troubles de la Révolution, représente un jeune homme imberbe, debout, légèrement vêtu d'un manteau retenu par une fibule sur chaque épaule. Dans la main droite il tient une grappe de raisin qu'il présente à un oiseau posé sur les plis du manteau enroulé autour de l'avant-bras gauche. Dans le champ de la stèle, formant le fond du tableau et au-dessus de l'épaule droite du personnage, on lit une courte inscription :

DEOBE
MILVCIO
VI

Deo Bemiluciovi.

On a beaucoup disserté sur ce nom de divinité que l'on a essayé de lire de diverses manières. Mais tout d'abord se pose la question de savoir s'il a été réellement bien déchiffré; c'est un point sur lequel on ne sera pas fixé tant que le monument original n'aura pas été retrouvé. Jusque-là on peut conjecturer que les lettres CI ont été fautivement copiées pour un G dont la partie courbe correspondrait au C et le crochet à un petit I. Le déchiffrement ainsi redressé donnerait pour lecture *Bemilugovi*, mot formé de deux éléments, dont l'un, *lugovi*, représente exactement le datif singulier d'un nom de divinité que l'on connaît au nominatif pluriel, *Lugoves*[1], et au datif pluriel, *Lugovibus*[2], et dont le nominatif singulier serait *Lugu-s*, d'un thème en *u*. Or, *Lugu* entre dans la composition du nom de plusieurs villes homonymes en Gaule, *Lugudunum*, et, suivant Clitophon, cité par le Pseudo-Plutarque, ce mot signifie « corbeau » en gaulois. La dédicace *Lugovibus sacrum* d'une inscription d'Espagne traduirait donc assez exactement en gaulois l'inscription archaïque de Rome[3] *Diva(i)s Cornisca(i)s sacrum*. Et, en effet, le corbeau figure sur des monnaies

1. Mommsen, *Inscr. confoed. helv.*, 161.
2. *Corp. inscr. lat.*, II, 2818.
3. *Corp. inscr. lat.*, VI, 96.

d'Albin[1] à la légende *Gen(ius) Lug(duni)*; une tête de corbeau dans un disque apparaît aussi sur des monnaies coloniales de Lyon aux têtes adossées de César et d'Auguste[2]. La signification ornithologique de *lugus*, *lugoves*, se trouve confirmée à nouveau par la présence de l'oiseau au milieu des attributs du dieu auquel s'applique la dédicace *deo Bemilugovi*, lequel se conçoit dès lors comme une variété des *Lugoves*.

M. Flouest, membre résidant, fait part à la Société d'une lettre signalant une découverte intéressante. Elle lui a été adressée par M. Counhaye, de Suippes, connu par ses fouilles heureuses dans les cimetières gaulois de la Marne.

En explorant, il y a quelques années, à 1500 mètres au nord-ouest de Suippes, une région dite le *Beau-Camp*, où il avait reconnu des sépultures mérovingiennes, M. Counhaye a rencontré les substructions d'une habitation gallo-romaine dont la destruction paraît remonter aux invasions barbares. Les déblais ont ramené au jour des fragments de mosaïque en cubes blancs et noirs et des enduits de murailles de couleur rouge, jaune, verte et bleue, avec encadrements de filets élégants. Une des pièces avait même été décorée de peintures de genre. On a pu en détacher, sauf pour la partie inférieure des jambes, l'image, haute en l'état de 0m30, d'une bacchante tenant une coupe de la main droite et, de l'autre, un thyrse horizontal dont le couronnement est garni de feuilles de lierre. Le vêtement, composé de plusieurs pièces, est de différentes couleurs. Les vestiges de cette nature ne sont pas communs en Champagne; il importe d'autant plus de mentionner la bonne fortune de M. Counhaye. Des fouilles récemment reprises au même endroit n'ont procuré, outre deux petites bagues en bronze, qu'une fibule de même métal, émaillée de vert, de bleu et de rouge, et de forme carrée découpée en vides nombreux. Le chaton d'une des bagues présente une disposition cordiforme pouvant, à la rigueur,

1. Cohen, *Descr. des monn. imp.*, t. III, 1883, p. 419.
2. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, nos 4660-4664.

faire croire à un phallus. La seconde bague, trouvée en un autre point que la première avec la fibule, est un anneau sigillaire : une croix pattée à branches égales en occupe le champ et les lettres I. L. sont symétriquement répétées, deux fois chacune, dans l'angle des croisillons.

Séance du 26 Mars.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de correspondance hellénique, XIIIe année, décembre 1889, XIVe année, janvier-février 1890. Paris, 1890, in-8°.

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IXe année, n° 2. Trèves, 1890, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, t. XXVI (1889), n° 130, in-8°.

— *of the Society of Antiquarians of London*, 28 mars-20 juin 1889. Londres, in-8°.

Revue savoisienne, XXXIe année, janvier-février 1890. Annecy, 1890, in-8°.

Nicard (Pol). *Étude sur la vie et les travaux de M. Ducrotay de Blainville*. Paris, 1890, in-8°.

— *Ducrotay de Blainville, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire.* Paris, in-8°.

Travaux.

M. Nicard fait hommage à la Compagnie de sa biographie de M. Ducrotay de Blainville, naturaliste, dont il a été le collaborateur.

M. E. Thélier, associé correspondant national à Louveciennes (Seine-et-Oise), annonce que récemment, à Arès, localité située au nord du bassin d'Arcachon, on a découvert, en faisant le défrichement d'un champ, un petit trésor composé d'environ soixante monnaies romaines en bronze. Ces monnaies étaient renfermées dans un vase qui a été

brisé au moment de la découverte. On avait enfoui le vase entre deux dalles en terre cuite dont l'écartement était maintenu à l'aide de quatre colonnettes. Les monnaies appartiennent toutes à la période des Antonins. Les plus nombreuses sont de Nerva, de Trajan, d'Hadrien surtout et d'Antonin. Il y en a aussi quelques-unes de l'impératrice Sabine.

Le propriétaire du terrain a l'intention de faire de nouvelles fouilles.

M. Flouest, membre résidant, fait part à la Société d'une découverte récente intéressant à un haut degré les recherches dont la mythologie gauloise est le sujet. Il en a été avisé, dans des conditions particulièrement obligeantes, par le professeur Conze, secrétaire général de l'Institut impérial à Berlin, qui lui envoyait en même temps les photographies qu'il place sous les yeux de ses confrères. Le Dr Lindenschmit, conservateur du Musée central romano-germanique, à Mayence, lui a fourni, avec beaucoup de complaisance, quelques indications complémentaires.

En creusant, à Mayence, le lit d'un canal, on a ramené au jour un bloc de grès, haut en l'état de 0m47 centimètres, large de 0m34, montrant, sur ses quatre faces, des bas-reliefs que leur bonne exécution ne permet pas de faire descendre au-dessous du IIe siècle de l'ère chrétienne. De style essentiellement romain dans leur exécution et dans les détails de leur composition, ces bas-reliefs correspondent, sous le rapport religieux, à des conceptions exclusivement gauloises. Le bloc qui les porte, malheureusement très mutilé dans sa partie inférieure, est vraisemblablement le reste d'un autel-pilier, dont il constituait une assise.

Chacune de ses faces est ornée d'un dieu et d'une déesse, dans une réciprocité de rapports indiquant la parité foncière de leur action divine. Ce fait atteste une fois de plus l'influence, dans la religion des Gaules, d'un androgynisme ayant souvent conduit à n'admettre comme intégrale et parfaite la représentation d'un *Numen* de haut rang qu'à la condition de l'incarner en deux divinités de même essence et de même plan, mais de sexe différent.

Une des figurations est trop altérée pour qu'on puisse, jusqu'à nouvel ordre, en tenter une interprétation. Celle qui la suit montre une Victoire récompensant, par une couronne et une palme, les premiers exploits d'un Arès dont l'air de grande jeunesse est digne de remarque. Toutes les fois que l'art gréco-romain a eu à fournir l'image d'un dieu de la force et de la vaillance guerrière, d'un Mars ou d'un Hercule par exemple, il l'a représenté parvenu à la pleine maturité de l'âge et pourvu de tous les signes extérieurs d'une musculature n'ayant plus rien à acquérir. En Gaule, au contraire, le même dieu paraît avoir été systématiquement conçu dans la floraison première de la juvénilité. M. Flouest cite, à l'appui de cette observation, un certain nombre de nos monuments gallo-romains, parmi lesquels celui de Savigny-sous-Beaune est particulièrement démonstratif. Il rappelle, en outre, qu'il en était de même chez les Ombriens et les Étrusques des premiers temps, à l'époque où ils étaient en relations suivies avec les populations de race celtique occupant la Rhétie et le Norique. Le dieu guerrier qu'on appelle leur *Mars* est, d'ordinaire, un éphèbe imberbe atteignant à peine à la virilité.

Mercure et sa partenaire Rosmerta occupent un troisième côté de la pierre. La déesse y revêt les caractères de ces divinités de l'abondance que les anciens recueils appelaient *Fortuna*, *Ops*, *Copia*, *Tyché*, etc. Elle tient une corne d'abondance de la main gauche et s'appuie de la droite sur un gouvernail.

Au lieu d'être muni, comme il l'est presque toujours chez nous, d'un caducée et d'une bourse, le dieu fait de la main droite une libation sur un autel placé entre sa parèdre et lui, et soutient, lui aussi, de l'autre, une corne d'abondance. C'est un aspect nouveau, mais très logique, de la mission qui lui était confiée, selon la remarque de César : *vim maximam ad quaestus pecuniae mercaturasque* (*Bel. Gal.*, VI, 17).

La quatrième face du bloc montre le dieu gaulois au Maillet, qui ne tolère jamais qu'on l'affuble à la romaine et conserve, avec la même fidélité que son costume national, son pot de terre et le maillet qui lui sert de support ou de sceptre.

Il se présente, à Mayence, en complet accord avec toutes les traditions qui lui font, dans nos collections françaises, une physionomie si spéciale; mais on remarque, pour la première fois, à côté de lui, une *Diane chasseresse* brandissant son arc et puisant une flèche dans son carquois. Le croissant lunaire se dresse sur son front.

Après avoir rappelé les études poursuivies sur le dieu au Maillet et qui tendent à faire reconnaître en lui le *Taranis*, ou le *Teutatès* de Lucain (*Phars.*, I, 439), ou encore le *Dis Pater* mentionné par César à titre de père de la race gauloise, M. Flouest fait voir, en remontant aux données originaires, les liens qui le rattachent à ce dieu suprême qu'on rencontre à la base de toutes les théogonies de souche aryenne. Il se demande ensuite comment un dieu de si grand caractère et d'antiquité si vénérable a pu se voir adjoindre, à titre de parèdre, une déesse dont la personnalité divine, sous les traits figurés par le sculpteur, ne date que des derniers siècles de l'antiquité. Cette juxtaposition, étrange au premier abord, s'explique cependant d'une manière rationnelle, si on remonte la série des siècles, pour cette *Dea Venatrix*, comme on est amené à le faire pour le dieu au Maillet.

La Diane romaine dérive de l'*Artémis* de Délos qui se rattache elle-même à l'Artémis asiatique et a fusionné avec elle. Cette dernière n'était, du reste, qu'une des formes anciennes, mais non primitives, de la grande divinité féminine personnifiant la Nature dans son intarissable puissance de rénovation. Le culte de cette divinité primordiale a dominé tous les autres en Asie : il lui a procuré cent noms divers se résumant tous dans celui de *Magna mater*, que les esprits philosophiques de l'antiquité se plaisaient à lui attribuer. Dans ces conditions, elle devient vraiment digne de figurer à côté du grand dieu gaulois. Elle satisfait à son égard, plus justement qu'aucune autre, aux exigences de la conception d'androgynisme dont chacune des faces de la pierre porte la traduction. Ce que le sculpteur a ouï dire de la divinité qu'il avait à mettre en rapport avec le *dieu au maillet* l'a amené naturellement à se maintenir dans les données du mythe de Diane-Artémis, mais, en lui en imposant le type en vogue au

moment où il opérait, les traditions d'atelier l'ont détourné de la Diane imposante et grave qui eût été dans les convenances de la situation. La disparité d'ordre moral qui s'accuse ainsi extérieurement entre les deux figures lui a facilement échappé et c'est ainsi que les traits de l'infatigable chasseresse du Pinde et du Taygète ont remplacé ceux en qui nous devrions au moins retrouver cette Diane scythique, dont Lucain, par une juxtaposition bien digne de remarque, a consigné le souvenir dans le même vers que celui du dieu gaulois Taranis.

Ce culte, parmi les populations celtiques, d'une Diane de tradition directement aryenne n'a point encore été constaté sur le territoire de la France actuelle. La parèdre du dieu au Maillet y est de physionomie plus calme et plus austère : la corne d'abondance et la patère épanchée, ou la grenade, dont elle est habituellement pourvue, lui font un rôle plus en harmonie avec celui de son majestueux partenaire. Il parait qu'aux pays Rhénans, c'est sous l'aspect de Diane qu'elle était le plus en faveur. Plusieurs monuments en font foi : il suffira de rappeler la statue colossale de Trèves, renversée par le diacre Ulfilas (*Greg. Turon. hist.*, VIII, 15) et le vase de Græckwïl si judicieusement interprété par M. Alex. Bertrand[1]. D'autres autels réunissant Diane au dieu au Maillet, en territoire allemand, vont, du reste, être signalés dans la *Revue archéologique*, par les soins de M. Gaidoz[2].

En prouvant l'intérêt qu'il y a pour la connaissance de la mythologie gauloise à ne pas se désintéresser de l'étude de celle dont les antiques Hyperboréens ont apporté le germe dans les régions médianes et septentrionales de l'Europe, la découverte de Mayence rend service aux archéologues qui ont fait fondement jusqu'ici sur les ressources de la seule antiquité classique. Si les traditions religieuses des populations primitives de la Grèce et de l'Italie offrent des points de contact avec celles des autres populations européennes,

1. Voy. *Archéologie celtique et gauloise*, édit. de 1889, p. 328.

2. Voy. livraison de mai-juin 1890, où deux planches en héliogravure reproduisent le monument de Mayence.

parce qu'on était alors, de part et d'autre, plus voisin, par la mémoire et le temps, du berceau commun, il est cependant arrivé un moment où l'évolution des idées a cessé d'être parallèle et ne s'est plus continuée dans des conditions similaires. Très actives, très progressives et transformistes sur les bords orientaux de la Méditerranée, les conceptions théogoniques ont obéi, au nord des Alpes, à des tendances beaucoup plus lentes et conservatrices. Le génie national qu'elles imprégnaient s'est trouvé, à la longue, sensiblement différent de celui des Grecs et des Romains. Il a, à leur égard, suivi d'autres voies et paraît s'être inspiré pour elles à des sources restées plus immédiatement en contact avec les données primordiales. Il a eu, en Gaule, une entière indépendance de développement jusqu'à la conquête romaine. Celle-ci d'ailleurs n'a pu, du jour au lendemain, opérer une rénovation radicale ne laissant rien subsister de ce qui l'avait précédée. Si elle a très vite profondément réagi dans le domaine des intérêts politiques et administratifs, elle n'a entamé que fort superficiellement le fonds privé des idées et des coutumes indigènes. Il en a été particulièrement ainsi sur le terrain religieux, toujours et partout plus réfractaire qu'un autre aux innovations étrangères. On n'en a pas assez tenu compte; il convient d'y prêter désormais une attention soutenue : les découvertes archéologiques ne cessent d'en attester l'opportunité.

M. Durrieu, membre résidant, fait une communication sur le tableau bien connu du Musée du Louvre qui représente les membres de la famille Juvenel ou Juvénal des Ursins à genoux et en prières (n° 651 de la *Notice* de Villot, ou 999 du nouveau *Catalogue sommaire*). Il établit : 1° que ce tableau a été peint entre le 16 juin 1445, date de la nomination de Guillaume Juvenel des Ursins au poste de chancelier de France, et le mois de mars 1449, époque où Jean Juvenel des Ursins, frère de Guillaume, devint archevêque de Reims; 2° qu'il a été commandé par ce même Jean Juvenel ou Juvénal des Ursins, le célèbre auteur de l'*Histoire de Charles VI*, lequel était alors évêque de Laon; enfin 3° que

cette peinture était certainement destinée par ce prélat à la décoration de la chapelle Saint-Remy, dans l'église Notre-Dame de Paris, dont Jean Juvenel des Ursins s'était assuré la possession pour sa famille par accords conclus avec le chapitre en 1442 et 1443.

M. Durrieu termine en signalant des rapprochements à faire, sous le rapport du style et du sentiment, entre le tableau du Louvre et certaines miniatures peintes, à l'époque de la domination des Anglais à Paris, en tête du livre d'heures du duc de Bedford qui appartient au Musée britannique (ms. additional 18850) et dans le livre d'heures approprié à l'usage de la famille Newill que possède la Bibliothèque nationale (ms. latin 1158).

Séance du 2 Avril.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, t. VI, livr. 14. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1889. Poitiers, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XIII. Spalato, 1890, in-8°.

Congrès archéologique de France, LIVe session. Paris, 1888, in-8°.

Journal des Savants, janvier-mars 1890. Paris, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. XIV, 1889, in-8°.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 13 juin 1888, 1er juin 1889. Aix, 1889 et 1890, in-8°.

The Journal of the royal historical and archeological Association of Ireland, IVe série, t. IX, n° 85, 1890, in-8°.

Caron (E.). *Monnaies du commencement du XIe siècle, frappées dans le comté de Bourgogne*. Paris, 1890, in-8°.

— *Monnaies du Vexin*. Paris, 1890, in-8°.
MARSY (comte DE). *Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'un des juges de Jeanne d'Arc*. Compiègne, 1790, in-8°.
PARROCEL (Étienne). *Histoire documentaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille*, t. II. Paris, 1890.
— *Les beaux-arts en Provence*. Paris, 1889, in-8°.

Travaux.

M. le Président fait part de la mort de M. Van Robais, associé correspondant national à Abbeville, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

M. Caron fait hommage à la Compagnie de deux brochures relatives à des découvertes de monnaies faites à Lons-le-Saulnier et dans le Vexin.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Héron de Villefosse, Babelon et de Laurière lisent des rapports favorables sur les candidatures de M. l'abbé Marsaux, de M. Daguin et de M. l'abbé Condamin au titre d'associé correspondant national. On procède au vote et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. l'abbé Marsaux à Chambly (Oise), M. Daguin à Auberive (Haute-Marne) et M. l'abbé Condamin à Lyon.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit des rapports favorables sur les candidatures de MM. Théophile Habert et Martin Sabon au titre d'associé correspondant national. On procède au vote et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Habert à Troyes (Aube) et M. Martin Sabon à Beaumont-sur-Oise.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, met sous les yeux des membres de la Compagnie la photographie d'une inscription chrétienne, du IVe siècle, découverte au Maroc, près de Tanger, par M. de la Martinière. C'est l'épitaphe de Cremen-

tia, *ancilla Christi.* Ces derniers mots indiquent que Crementia avait consacré sa virginité au Christ. C'est la seule inscription chrétienne connue jusqu'ici qui ait été trouvée dans l'ancienne Mauritanie Tingitane.

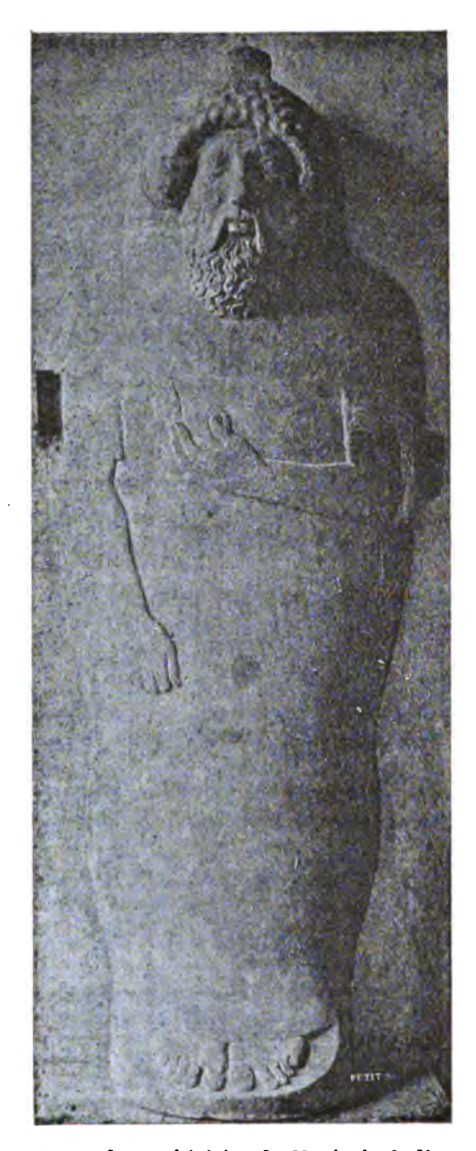
M. Babelon, membre résidant, lit la communication suivante de M. de Laigues, consul de France à Cadix, sur un sarcophage phénicien conservé au Musée de Cadix.

« Parmi les rares vestiges du séjour des Phéniciens sur la terre ibérique, une place à part revient au tombeau conservé actuellement au Musée des antiques de Cadix, du reste, encore assez pauvre malgré les louables efforts du conservateur, le savant abbé Vera, qui a courtoisement autorisé la reproduction de cette pièce importante. Grâce à ces facilités, M. Guillot, attaché en qualité d'élève-chancelier au consulat de France, a pu, en effet, exécuter la photographie ci-jointe ; elle permet de contrôler directement en quelque sorte les descriptions que nous allons tenter.

« La découverte n'est pas tout à fait récente, mais, jusqu'ici, sauf deux articles publiés en Portugal, l'un par M. Berlanga, de Malaga, et l'autre par M. Manuel Sanchez Navarro y Neumann, de Cadix[1], il ne semble point que les savants se soient beaucoup occupés de ce sarcophage.

« Voici dans quelles circonstances eut lieu la trouvaille : En mars 1887, hors de la *Puerta de Tierra*, située sur l'isthme et au sud-sud-est de la ville, en procédant à des terrassements, nécessités par les constructions de l'Exposition maritime nationale, on rencontra divers débris de bronze, des cercueils en pierre commune, de peu de valeur et appartenant au cimetière romain regardé comme ayant existé sur cet emplacement. A 30 mètres plus loin, et précisément au lieu dit *Punta de la Vaca*, qui se trouve dans l'orientation est proprement dite, un ouvrier découvrit à 2^m^50 environ au-dessous du sol actuel trois tombes d'apparence sensiblement plus ancienne que les autres. Ces trois tombes étaient contiguës, creusées dans la pierre calcaire et causaient un faible

1. *Revista archeologica*, Lisbonne, mars 1888 et novembre 1889.



Sarcophage phénicien du Musée de Cadix.

renflement du sol; une chappe d'argile imperméable rapportée les recouvrait jusqu'à la surface naturelle du monticule. Trois compartiments avaient, d'autre part, été réservés dans cette même pierre calcaire, afin d'y insérer les trois tombes, la principale orientée à l'ouest et les deux autres placées au pied de celle-ci.

« Ces deux dernières contenaient respectivement les ossements brisés d'un homme et d'une femme, avec divers débris d'armes en fer, une sorte de collier en tibias fragmentés, un magnifique anneau d'or orné d'un scarabée, ainsi qu'un collier de diverses pierres, dont il sera parlé plus loin.

« Comme ensemble, ces deux tombes n'avaient par elles-mêmes que peu d'intérêt. Il en est autrement de la troisième qui fait, aujourd'hui, l'orgueil du Musée Gaditan. Elle est en marbre monolithe, évidée à l'intérieur et mesure 2ᵐ15 de long sur 0ᵐ67 de largeur maximum. Son couvercle est également monolithe et affecte la forme anthropoïde comme tous ceux que, jusqu'ici, on a rencontrés à Cypre, en Sicile, à Malte et partout, à peu près, où les Phéniciens se sont établis [1].

« Notre spécimen sort de la facture commune, car, au lieu de présenter uniquement la tête du défunt en relief, le reste du sarcophage affectant l'aspect d'une simple gaine avec deux tenons cubiques à hauteur des bras pour soulever le couvercle, nous avons le corps entier, exécuté à peu près dans les mêmes conditions que celui qui figure sur un monument de Solonte de Sicile et dont l'ouvrage de MM. Perrot et Chipiez [2] nous donne une juste idée.

« Toutefois, alors que la figure solontine est celle d'une femme, le personnage gaditan est un homme dont la physionomie mérite une étude attentive. La chevelure, étagée en boucles uniformes, constitue une sorte de bandeau puissant qui forme saillie autour du front et jusqu'à la naissance de la barbe, touffue, moyennement longue, traitée, comme les cheveux, avec symétrie et avec une certaine préoccupation

1. Babelon, *Archéologie orientale*, p. 271.
2. *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. III, p. 189.

d'imiter la nature. Les cheveux, au contraire, ne sont que la servile copie d'une frisure exagérée. Le front semble bas, car il disparait sous ce diadème de boucles, mais les yeux sont bien indiqués, les sourcils fermement arqués et le nez d'une noble courbure aquiline, sans cette exagération que comporte parfois le type sémitique, même dans les images antiques. Le trait caractéristique de la physionomie du personnage est certainement la forte saillie de la lèvre inférieure sous une grosse moustache qui descend des deux côtés de la bouche et imprime à l'ensemble le cachet de la race orientale.

« La tête a été exécutée selon certaines traditions asiatiques, à côté desquelles on retrouve la trace de l'influence grecque, sans qu'on puisse pourtant y voir, comme on a essayé de le faire, une réminiscence du Jupiter des monnaies d'Élée ou de celui d'Otricoli. Quant à la partie inférieure du corps, elle est enveloppée dans une longue tunique droite, détail significatif sur lequel nous aurons lieu d'insister. Par suite de cet agencement, on voit seulement les bras et les pieds, ces derniers fort bien indiqués, quoique avec très peu de relief.

« Moindre encore est celui des bras qui sortent, nus, de manches s'arrêtant au-dessus du coude. Le bras droit pend le long du corps et la main fermée tenait, dit-on, une couronne peinte, dont la trace nous a paru douteuse, malgré un examen attentif de l'original. Le bras gauche est replié à angle presque droit, et, détail très curieux, la main tient un objet de forme ovoïde, mais évidé en double courbe vers le haut, ce qui a porté certaines personnes à y voir la représentation conventionnelle d'un cœur. Le peu de documents qu'il nous est possible de consulter ici ne nous permet point de rejeter cette attribution d'une manière absolue; cependant elle ne semble pas certaine. En effet, dans le sarcophage déjà cité de Solonte, nous retrouvons à peu près la même disposition des bras, nus aussi jusqu'à l'épaule toutefois, et la main gauche tenant un *alabastron*. Il y a plus : dans un tombeau d'homme trouvé à Saïda et où l'analogie est plus complète encore, puisque les bras sont exécutés absolument comme

ceux de notre couvercle anthropoïde, nous voyons aussi et toujours dans la main gauche un vase à parfums[1].

« Cependant, nous sommes ici en présence d'un dessin qui exclut l'idée d'un récipient quelconque. Aussi inclinerions-nous à y voir un fruit, emblème de la fécondité.

« Quoi qu'il en soit, on a voulu voir dans la saillie conique, ménagée au-dessus de la tête du défunt, un ornement significatif, ou mieux un signe d'autorité supérieure et, conséquemment, il n'a rien coûté d'y reconnaitre la tiare des chefs orientaux. La proportion réduite de cette saillie, sa forme même obligent à rejeter complètement cette opinion.

« D'autre part, si on ne perd point de vue que, comme dans le sarcophage du Louvre, il existe deux tenons ou poignées à hauteur des coudes du personnage figuré, nous en arriverons à conclure que la saillie supérieure avait été ménagée uniquement pour permettre de saisir et de déplacer plus aisément ce couvercle très pesant.

« Nous avons fait l'attribution de notre sarcophage par la seule description qui précède, par le rapprochement avec les tombeaux phéniciens incontestés, enfin, par l'examen du type lui-même de la figure, du détail des traits qui sont ceux de la race sémitique, dans son expression la plus haute, mais pourtant non discutable.

« Dans ce sarcophage, on n'a trouvé, outre les ossements, qu'un peu de poussière provenant, assure-t-on, d'un coffre en bois de cèdre[2] qui, à l'origine, avait été lui-même placé dans l'intérieur du cercueil de marbre.

« Au contraire, dans une des deux autres tombes de pierre commune citées au début de ce travail, celle qui contenait les restes d'un homme, on a rencontré, outre quelques débris de fer, provenant sans doute d'armes, une étrange guirlande formée de fragments de tibias humains. Peut-être sommes-nous en présence de quelqu'un de ces hideux trophées que rappellent les monnaies gauloises où un cavalier porte une tête coupée au harnais de son cheval.

1. Babelon, *Op. et loc. cit.*

2. On cite divers vestiges de caisses mortuaires phéniciennes en cèdre. — Voy. Babelon, *Op. cit.*, p. 271.

« Dans l'autre tombe de pierre vulgaire, celle de la femme, on a découvert un collier composé de boules d'agate et probablement d'amulettes, un grand anneau double en or, une boucle d'oreille formant disque avec rosace en filigrane rappelant le travail étrusque[1], une autre boucle d'oreille[2], de facture différente, et enfin une bague avec cachet, ce dernier bijou méritant description spéciale.

« Le chaton, en agate striée, est mobile sur charnière. D'un côté est représenté, en relief, un scarabée assez grossièrement indiqué, mais, sur la face opposée, qui est plane, on voit un personnage tourné vers la gauche, drapé dans une tunique ramenée sur la tête. Dans la main gauche, ce personnage porte une œnochoée, tandis que, de la main droite, il tient une branche de feuillage ou une fleur, et semble faire un geste d'adoration.

« Il reste à fixer, plus ou moins approximativement, l'époque à laquelle remonte notre sarcophage, celui aux formes anthropoïdes, s'entend, les deux autres n'ayant mérité mention que pour s'être trouvés accolés au premier.

« Comme le rappelait justement M. d'Arbois de Jubainville[3], dès l'année 1100 av. J.-C., Cadix était colonie phénicienne.

« D'autre part, ainsi que le dit M. Bayet dans son *Histoire de l'Art*[4], si les Phéniciens étaient des vulgarisateurs commerçants, ils n'avaient point de type artistique propre, car ils empruntaient leurs modèles à l'Assyrie et à l'Égypte indifféremment. « Voués à l'imitation, quand plus tard l'art grec se fut développé, ils le copièrent comme ils avaient copié l'Égypte et l'Assyrie. »

« Dès lors, nous sommes en présence d'une œuvre très probablement postérieure à l'époque des guerres médiques. D'autre part, il est incontestable que les Phéniciens furent annihilés en Espagne après les guerres puniques. On ne se trompera donc pas de beaucoup en disant que notre tombeau ne peut être ni postérieur au IIe siècle avant J.-C. ni anté-

1. Voy. Babelon, *Op. cit.*, fig. 230, rosace supérieure du bijou représenté.
2. *Ibid.*, fig. 231, 1er bijou.
3. *Bull. de la Société des Antiq. de France*, 1888, p. 113 et p. 145.
4. P. 37 et suiv. — Voy. aussi Duruy, *Histoire des Grecs*, t. I, p. 602 et suiv.

rieur au temps de Périclès, époque avant laquelle l'art grec ne semble pas avoir pu réagir sur l'art asiatique, dont il avait, lui-même, emprunté ses premiers modèles. »

M. Mowat, membre résidant, communique l'empreinte du chaton d'une bague d'or récemment trouvée dans le quartier Saint-Sever à Rouen et acquise par le Musée de cette ville, grâce à la sollicitude de M. Billiard, conservateur-adjoint. Diamètre, 0m013; largeur, 0m008; poids, 10 gr. 5. L'anneau a la forme d'un double jonc avec une dépression médiane circulaire simulant le joint; il en résulte que le chaton se compose de deux lobes superposés correspondant chacun à l'un des demi-joncs. Dans chaque lobe une ligne d'inscription est gravée en caractères directs de manière à donner pour résultat du déchiffrement :

ECORA
IVATI

On peut songer à une bague de mariage, surtout en raison de la forme bipartite du bijou; cependant, il y a quelque difficulté à séparer la lecture en deux noms propres; le E est douteux; peut-être faut-il lire *Cora Ivavi* ou *Cora Iu(v)ati*.

Séance du 9 Avril.

Présidence de M. Corroyer, vice-président.

Ouvrages offerts :

Archivio storico Lombardo. Giornale della Società storica Lombarda, IIe série. Milan, 1890, in-8o.

Atti della reale Accademia delle scienze di Torino, t. XXV, livr. 6-7. Turin, 1889-1890, in-8o.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, no 7. Paris, 1890, in-8o.

— *de la Société de Borda*, *Dax*, *Landes*, XVe année. Janvier-mars 1890. Dax, in-8o.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XIV, 3e livr. Toulouse, 1889, in-4o.

Babeau (Albert). *Claude Molé, son château de Villemereuil et sa bibliothèque.* Troyes, 1890, in-8°.

Blanc (Édouard). *Recherches sur le lotus d'Afrique.* Paris, in-8°.

Bonaparte (prince Roland). *Le premier établissement des Néerlandais à Maurice.* Paris, 1890, in-4°.

Delisle (L.). *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.* Paris, 1890, in-8°.

Fleury (le comte Louis de). *La reine Vanda ou une prétendue Mélusine polonaise.* Saint-Maixent, 1890, in-8°.

— *Découverte d'un four à tuiles romaines au village de Chez-Ferroux, commune de Vieux-Cerier.* Angoulême, 1888, in-8°.

— *Encore les cendres de Nalliers.* Vannes, 1889, in-8°.

— *Notice sur la sépulture gallo-romaine de Chez-Chante, commune de Messeux.* Angoulême, 1880, in-8°.

— *Quelques mots sur le travail de M. Bélisaire Ledain, intitulé : De l'origine et de la destination des camps romains dits Chatelliers en Gaule.* Saint-Maixent, 1889, in-8°.

— *Une fabrique de potasse à Pileau.* Vannes, 1888, in-8°.

Postnicow (N.-M.). *Catalogue d'images religieuses de sa collection.* Moscou, 1888, in-8°.

Travaux.

M. le Président signale à la Société la présence de M. Van der Leith, professeur à l'Université de Leyde. Il lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place au milieu des membres présents.

M. de Baye fait hommage, de la part du prince Roland Bonaparte, de sa brochure sur *le Premier établissement des Néerlandais à Maurice*, et, de la part de M. Postnicow, de son *Catalogue de la collection des icones exposées au congrès archéologique de Moscou.*

M. le baron de Baye, membre résidant, fait ensuite la communication suivante :

« Beaucoup de découvertes importantes ont été commu-

niquées au Congrès archéologique tenu récemment à Moscou. Parmi les plus intéressantes, nous mentionnerons les fouilles faites par M. Vladimir Polivanoff et par M. de Tolstoï dans un ancien cimetière du village de Mouranka, gouvernement de Simbirsk, district de Senguileï.

« Il y a peu de temps, des travaux de terrassements mirent à découvert, dans les environs de la ville de Sizran, une sépulture richement pourvue d'objets en argent. Elle renfermait en outre des cheveux d'un noir d'ébène très bien conservés. Ces tresses, fixées à l'aide de légers liens sur une tige de bois, étaient enlacées par une courroie de cuir non tanné ; ainsi disposées, on les renfermait dans une écorce d'arbre servant de gaine. Le tout était retenu par une courroie de cuir plus mince que la première entièrement recouverte d'un fil d'argent. Cet usage funéraire n'avait pas encore été observé en Russie.

« La nécropole de Mouranka a fourni une quantité considérable de bracelets de femme et d'enfant, des boucles d'oreille, des bagues et des ustensiles de ménage. Selon M. Polivanoff, le caractère des bijoux prouve qu'ils provenaient de Bolgori, ancienne capitale du peuple de ce nom. Jusqu'à la fin du xiv[e] siècle, cette ville centralisait la civilisation et le commerce de tous les peuples habitant les rives du Volga. Sur le parcours de ce fleuve, on retrouve plus ou moins abondamment les types de parures qui caractérisent la trouvaille de Mouranka.

« Au mois d'octobre 1889, sur une étendue de deux hectares, les tombeaux avaient été bouleversés et détruits sans aucun profit pour la science. Grâce à la loi de 1888, une grande quantité de sépultures sont restées intactes et la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg doit y pratiquer des fouilles méthodiques.

« Le cimetière de Mouranka est situé sur une pente douce s'étendant jusqu'à la rivière Oussa qui se jette un peu plus loin dans le Volga. La surface du sol ne trahit l'existence d'aucune élévation artificielle, d'aucun kourgan. Les sépultures n'ont jamais été pratiquées à plus d'un mètre de profondeur. Sur les points de la nécropole qui ont été boulever-

sés, on remarque des tas d'ossements humains et d'animaux domestiques, principalement de chevaux, abandonnés par les ouvriers. Les squelettes étaient déposés dans des cercueils en bois, de forme arrondie. Lors du IVe Congrès archéologique tenu à Kazan, M. Alabine a fait connaître des sépultures offrant plusieurs points de comparaison. Elles ont été remarquées en 1877 pendant la construction du chemin de fer de Samara à Orembourg; elles se trouvaient de l'autre côté du Volga, presque vis-à-vis de Mouranka. L'analogie de ces tombeaux ressort de l'absence de tumulus, de la forme arrondie des cercueils en bois et de la présence de tissus très riches. Ces tissus s'appellent en russe *partcha* et ressemblent un peu, par les matières premières employées, aux étoffes usitées pour les vêtements sacerdotaux.

« Le cimetière de Mouranka peut être daté par les monnaies tartares en argent déposées auprès des morts. Elles portent le nom du khan Oussbeck et de son fils Djanibeck, par conséquent elles appartiennent au XIVe siècle. La présence de ces types monétaires fait considérer le cimetière de Mouranka comme étant contemporain de la domination des Mongols. M. Polivanoff attribue cette nécropole aux Tartares, se basant, non seulement sur les témoignages de la numismatique, mais en invoquant ceux des légendes locales et de la toponymie. L'absence de kourgan et la coutume d'ensevelir les femmes et les enfants dans des étoffes précieuses viennent corroborer cette manière de voir. »

M. Flouest, membre résidant, fait remarquer la fréquence, dans les photographies exposées par M. le baron de Baye, de pendeloques triangulaires découpées, avec leur bélière, dans une feuille de bronze, et de bracelets de même métal, de type ouvert, renflés légèrement vers le milieu de leur circonférence et s'amincissant aux extrémités, qui présentent ou simulent une torsion en spirale serrée, analogue à celle d'une corde. Il rappelle ensuite le grand nombre d'objets similaires recueillis en territoire gaulois. Les pendeloques triangulaires, dont tant de spécimens ont été fournis par la découverte de Larnaud et les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie, y sont particulièrement bien représentées par

la belle ceinture de la Ferté-Hauterive (Allier), conservée au Musée de Saint-Germain. Quant aux bracelets, on les connaît par d'assez nombreux exemplaires exhumés, notamment des tumulus du pays lingon, depuis ceux du Magny-Lambert, aux grandes épées à soie plate, jusqu'à ceux où n'apparaît plus que l'épée de la Tène et qui sont très rapprochés de l'époque de la conquête.

Il n'y a sans doute, en la circonstance, qu'une simple ressemblance des formes extérieures à relever : les parures étudiées à Moscou par M. de Baye n'ont vraisemblablement ni la même origine industrielle ni la même ancienneté que celle des sépultures gauloises ; mais il est permis de rattacher les unes et les autres, au point de vue de la fabrication, à des traditions s'étant propagées pendant de longs siècles et sur de vastes espaces, par des voies septentrionales demeurées plus ou moins inconnues à l'antiquité classique. Les recherches d'intérêt ethnologique concernant les origines doivent tirer profit de cette donnée et s'affermir par elle dans le sentiment que l'archéologie des civilisations méridionales de l'Europe ne peut suffire à l'éclaircissement des desiderata si nombreux encore de notre archéologie nationale.

Après cette observation, M. Flouest met sous les yeux de la Société cinq statuettes en bronze et un fragment de patère de même métal dont il doit l'obligeante communication à M. Rémond, de Marlieux (Ain), dans le domaine de qui ces antiquités ont été découvertes en 1866. Des travaux agricoles, au champ dit de *la Platière*, mirent à nu, avec elles, des substructions de l'époque gallo-romaine paraissant avoir supporté un édicule rural, ou plus probablement le laraire d'une habitation. On s'explique ainsi le groupement en un même point de figurations dont le caractère religieux ne saurait faire doute.

Bien qu'au premier abord l'ensemble produise une impression assez satisfaisante, l'exécution en est cependant médiocre ; l'analyse des détails ne tarde guère à démontrer qu'il s'agit d'œuvres banales et sommairement traitées pour les facilités d'une vente à prix modéré. La patine a cette teinte vert-

clair nuancé de gris, qui caractérise les bronzes de qualité inférieure ; une texture grenue, qui apparaît partout où l'espèce de vernis qui la constitue s'est détruit, trahit d'ailleurs un métal mal préparé. On sent une époque de décadence, ne permettant guère de faire remonter le produit de la trouvaille à une époque antérieure à la fin du siècle des Antonins.

La plus grande statuette, malheureusement mutilée à la partie inférieure des jambes, n'a pu dépasser en hauteur 0m20. La plus petite, que relève encore un piédouche hexagonal faisant corps avec elle, reste au-dessous de 0m10. Des proportions aussi restreintes font croire à un laraire domestique plus naturellement qu'à un édifice de caractère public, si exigu qu'on veuille le supposer.

Une première statuette supportée par un petit socle bas et rond, sorti avec elle d'un même moule, représente un personnage masculin absolument nu, imberbe, à chevelure abondante, massée en boucles nombreuses de chaque côté du front. L'appareil sexuel est très développé ; il en est de même des muscles pectoraux, où les mamelons font, proportionnellement, une saillie exagérée. L'attitude cependant n'est pas celle des hermaphrodites. La main droite, portée en avant, soutient un sphéroïde volumineux, mais très mal défini, qu'elle semble s'apprêter à lancer. Le bras gauche est à demi relevé, comme pour satisfaire à un besoin d'équilibre et faire contrepoids. Si cette statuette représente une divinité, celle-ci est si peu caractérisée dans sa nudité et elle est si complètement dépourvue d'attributs révélateurs de sa personnalité, qu'il serait plus que téméraire d'essayer de lui donner un nom.

Il en est de même, au point de vue de l'insuffisance des attributs, d'une seconde statuette d'un travail moins rude que la précédente et d'un galbe assez élégant. Elle représente une femme diadémée, vêtue d'une *palla*, gracieusement drapée sur la poitrine et descendant jusqu'aux pieds. La *palla* est en partie recouverte par l'extrémité, ramenée sur l'épaule gauche, d'un manteau en étoffe légère ; ses plis, savamment disposés, enveloppent en diagonale la partie inférieure

du torse et la plus grande partie de la face postérieure du corps. L'avant-bras du côté gauche était une pièce rapportée et s'est détaché anciennement : il n'a point été recueilli lors de la découverte. La base métallique, destinée à assurer à la statuette la station droite, s'est perdue de la même manière : sa soudure n'a pas résisté à l'action du temps. De la main droite portée en avant, la déesse, qui rentrerait dans le type des Junons plus facilement que dans aucun autre, tient une patère inclinée dans le mouvement propre à en épancher le contenu.

Une autre statuette de déesse, très petite et de travail lâché, appartient nettement à la catégorie de ces personnifications de l'Abondance, dont on possède un si grand nombre de spécimens. Elle est diadémée comme la précédente et vêtue comme elle d'une tunique talaire, sous un manteau obliquement serré au corps. Elle soutient de la main gauche une longue *cornu copia* à fruits débordants et tend, de la droite, un objet rond, aplati et trop insuffisamment traduit pour être sûrement déterminé. Il ne serait pas irrationnel d'y voir la grenade ou le vase ollaire de la divinité parèdre du grand dieu gaulois au Maillet.

Ce dieu se rencontre en effet au laraire de Marlieux dans des conditions qui démontrent bien l'importance attachée à son culte par certaines familles gauloises. Il y figurait en double exemplaire, de taille inégale, mais de même caractère, et c'est à lui qu'avait été consacrée, comme pour mieux marquer sa prééminence, la statuette la plus grande et la plus soignée. Il semble que, n'ayant pu s'en procurer d'abord qu'une petite effigie, le dédicant du laraire ait réussi plus tard à en acquérir une autre plus digne de sa piété par des proportions devant permettre au dieu de dominer de toutes façons au milieu des divinités protectrices de sa famille.

On sait la fixité remarquable du type de ce dieu indigète. On ne saurait donc être surpris de lui trouver dans la région moyenne de la Gaule, aussi bien qu'au nord ou au sud, la tête majestueuse dont une chevelure et une barbe exubérantes accentuent le caractère, la blouse fendue par devant,

dont Strabon a noté l'emploi par nos ancêtres[1], la ceinture saillante, nouée en larges boucles, qui serre cette blouse à la taille et dont les bouts pendent de chaque côté du corps, en se dirigeant vers les hanches. On lui voit aussi les braies étroites et collantes, les brodequins à bourrelet et tout spécialement l'*olla*, le pot de terre tendu de la main droite[2], tandis que le bras gauche s'élève pour s'appuyer sur le maillet-sceptre qui, grâce à l'extrême fragilité de son manche, a presque toujours disparu. On retrouve, du moins, dans la paume de la main, la rainure ménagée pour l'adaptation de ce manche; elle en atteste l'existence originaire. La seule différence un peu sensible qu'il y ait à relever (à part le fini relatif du travail), entre la statuette de 0^m20 et celle qui n'en a que 0^m09, consiste dans l'application à la première d'une draperie partant de la face postérieure de l'épaule droite pour recouvrir le sommet de la poitrine et pendre par derrière, en passant sur l'épaule gauche. Elle représente le *sagum* national, dont le modeleur a tenu à supprimer l'épaisseur traditionnelle, afin de ne pas alourdir outre mesure la silhouette générale de sa figuration.

Un travail au poinçon et au burin, ou à la lime, a décoré les ceintures de traits obliques : ils se raccordent sur la grande statuette, de manière à dessiner des chevrons ou une natte et, sur la petite, ils s'étendent au bord de la fente longitudinale de la blouse, comme si elle était garnie d'une bande de fourrure. Le bord inférieur de cette blouse est en partie pointillé dans la grande statuette, et semble pourvu d'une frange, qui appartient peut-être à une tunique sous-jacente. Sans présenter la même ornementation, la petite statuette autorise aussi la supposition d'un vêtement porté sous la blouse et en dépassant un peu le bord inférieur.

1. Strab., *Geogr.*, liv. IV, ch. IV, 3.

2. Ce pot, en rappelant par sa forme ceux où les apothicaires d'autrefois conservaient leurs onguents, a souvent contribué, avec le caractère de la tête du dieu, à le faire confondre avec l'Esculape de la mythologie gréco-romaine. Les deux statuettes de Marlieux n'ont pas échappé, sous ce rapport, à l'erreur dont plusieurs de leurs congénères ont été victimes (voy. *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société de l'Ain*, année 1867, p. 3, article de A. Siraud).

La patère, dont le diamètre intérieur était de 0m115 et dont il ne reste guère que le manche, était profondément creusée à la manière des casseroles et avait bénéficié, mais d'une manière très superficielle, de cette espèce d'étamage que Pline dit avoir été inventé à Alise[1]. La décoration en relief de la face supérieure du manche est particulièrement banale et de faire hâtif. On y remarque, avec ces têtes d'oiseau à bec de grue, de tradition étrusque, dont la configuration favorise si bien l'amortissement des extrémités, la représentation d'un petit *sacellum* et, semées comme au hasard, celles d'une corne d'abondance, de pommes de pin, d'une corbeille pleine de fruits ronds, d'un syrinx, symboles ordinaires du vœu de prospérité et d'abondance exprimé par les actes pieux auxquels la patère servait dans le culte des lares domestiques.

L'intérêt de la découverte de Marlieux gît principalement dans la composition du laraire modeste dont elle a révélé l'existence. Les archéologues adonnés à l'étude des croyances religieuses de la Gaule la rapprocheront avec intérêt de celle qui fut faite, non loin de là, à Mâcon, quelques semaines avant l'arrivée de Millin dans cette ville, en 1804. Il l'a mentionnée à la page 399 du premier volume, chap. XXVI, de son *Voyage dans les départements du Midi de la France*. On y rencontre des points de ressemblance dignes de fixer l'attention. A Mâcon, comme à Marlieux, le dieu gaulois au Maillet était tout particulièrement honoré et la figure que Millin en donne à la planche XXIV, n° 2, de son atlas compte parmi les plus remarquables que l'on connaisse au double point de vue de l'art et de la physionomie si curieuse de ce *numen* spécial.

La réunion de toutes ces antiques, au fond du puits romain de Mâcon, comme dans les substructions de Marlieux, sans mutilations autres que celles dont le temps ou les hasards des fouilles peuvent seuls être rendus responsables, provient assurément du désir de les soustraire à des violences qu'on s'estimait en droit de redouter pour elles. C'est donc à

1. Voy. Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 17.

l'époque du triomphe du christianisme qu'il faut reporter le moment où elles ont été déposées dans les cachettes, qui les ont recélées pendant quatorze siècles avant de nous les rendre.

M. Ulysse Robert fait la communication suivante :

« Le 3 janvier 1121, Calixte retira aux archevêques de Pise le droit de consacrer les évêques de Corse. Cette mesure, considérée isolément, semble insignifiante en elle-même, mais, rattachée à certains incidents qui la précédèrent, elle a toute l'importance d'un véritable événement. Nous verrons en effet que l'affaire passionna profondément Rome, la Corse, Pise, Gênes, on pourrait ajouter l'Italie presque entière; et elle était pendante depuis longtemps. Urbain II, voulant reconnaître les services rendus à la papauté par l'église et la ville de Pise, avait déjà, à la demande de la comtesse Mathilde, donné d'abord à Daimbert, évêque de Pise, et à ses successeurs l'île de Corse qui, sous le pontificat de Grégoire VII, avait fait retour à l'Église romaine[1]. Quelques mois plus tard, le 21 avril 1092, il soumit les évêques de Corse à l'église de Pise, nomma Daimbert archevêque de l'île et lui accorda le droit de les consacrer[2]. Cette cession et ce privilège mécontentèrent fort les Génois et occasionnèrent entre eux et les Pisans de graves dissensions. D'un autre côté, les évêques corses ne voulaient pas se laisser consacrer par l'archevêque de Pise. Aussi, Urbain, redoutant les conséquences de ce conflit, décida-t-il de rendre au pape le droit de consécration de ces évêques; à partir de ce temps, ils furent consacrés par lui, malgré les nombreuses réclamations de l'archevêque de Pise.

« Pascal II ne voulut rien changer à cet état de choses, mais Gélase renouvela le privilège primitivement accordé par Urbain; il le révoqua, dès qu'il apprit l'agitation qui se produisit à ce sujet entre les Génois et les Pisans[3].

1. Bulle du 28 juin 1091, J.-L., n° 5449 (4066).

2. J.-L., n° 5464 (4078).

3. « ... Pie recordationis dominus papa Pascalis, quamquam in multas et gravissimas devenisset necessitates, nullis tamen precibus aut promissionibus ad hoc induci potuit ut predictam Pisanis firmaret concessionem, sed predecessorum ves-

« Lorsque, vers le milieu de mai 1120, en venant à Rome, Calixte passa à Pise, il fut sollicité par le clergé et le peuple de cette ville de rendre à l'archevêque le privilège tant désiré; il le fit. Mais il en résulta des maux sans nombre. La discorde ne fit qu'augmenter entre les Pisans et les Génois; les dévastations et les luttes sanglantes recommencèrent. A la faveur de ces querelles, les Sarrasins envahirent des localités du littoral qu'ils mirent à feu et à sang; ils firent prisonniers quantité d'hommes, de femmes et d'enfants. A Rome même, l'émotion fut si vive que, dans une assemblée tenue en plein air, devant l'église Saint-Pierre, presque tout le clergé et le peuple demandèrent que ce privilège fût annulé, parce qu'il portait atteinte à la puissance de l'Église de Rome et qu'il était la cause du scandale et des guerres qu'il y avait lieu de déplorer. Dans la même réunion, des clercs et des laïques, députés par les Corses, appuyèrent cette demande.

« Il y avait pour les Génois un intérêt majeur à empêcher que la décision de Calixte fût suivie d'effet. Aussi s'empressèrent-ils d'entamer pour cela des négociations avec la cour de Rome. La convention, ou le projet de convention qui en résulta, est arrivée jusqu'à nous. C'est un document du plus haut intérêt, très peu connu, qui montre sous un jour singulier les personnages et les mœurs de ce temps[1].

trorum consecrationes Romane Ecclesie conservavit. Cujus successor papa Gelasius, majori et graviori necessitate Romam exire coactus, transmontanas partes navigio adeundo, privilegium idem, quod a domino papa Urbano de consecratione vestra Pisanis collatum fuerat, cum Pisas venisset, rennovavit. Quod tamen postmodum eamdem Pisanorum et Januensium perturbationem prospiciens annulavit. Nos etiam, qui in eorum loco, immo beati Petri, licet indigni, successimus, de ultramontanis partibus ad Urbem accelerantes, Pisas devenimus, ubi eorumdem predecessorum nostrorum Urbani et Gelasii vestigia subsecuti, ejusdem populi precibus ac devotione devicti, eamdem innovavimus concessionem. Cum vero ad Urbem per Dei gratiam venissemus, de facto nostro non modicam cleri et populi perturbationem invenimus, eo quod in concessione illa que extra Urbem cum paucis facta fuerat, Romana Ecclesia diminutionem paciebatur et totius discordie, ut dictum est, ministrare fomitem videbatur. » (Bulle de Calixte, du 6 avril 1123; *Bullaire*, n° 389; J.-L., n° 7056.) — La bulle du 3 janvier 1121 contient, en résumé, les mêmes renseignements.

1. Il est conservé à la Bibliothèque de la ville de Gênes et on le considère comme contemporain; M. de Pflugk-Harttung, qui l'a publié dans son *Iter italicum*,

« L'ambassade génoise était composée de Capharo et de Berizo; du côté des Romains, les négociateurs étaient le préfet de Rome, Pierre; Étienne Normannus; Léon, fils de Pierleone; Cencio Fraiapane et son frère Léon, représentés par Gentil de Franco. La conférence eut lieu, avec l'autorisation du pape, devant l'église des Saints-Cosme et Damien (in Silice), en présence de Pierre, cardinal-évêque de Porto; Ozzon, évêque d'Acqui, parent de Calixte; les cardinaux Jean, du titre de Saint-Chrysogone, et Pierre, du titre de Sainte-Marie du Transtevere; Pierleone, Octavien, frère du préfet de Rome; Nicolas « de Ancilla Dei, » ces trois derniers laïques.

« Capharo et Berizo s'engagèrent à revenir à Rome, avant la Saint-Martin, pour payer à la cour pontificale quinze cents marcs d'argent, savoir : douze cents pour le pape lui-même et trois cents pour sa cour. Cette somme était payable en or, en argent et en monnaie, le marc valant treize sous de monnaie de Pavie. Les clercs romains qui donneraient à cette affaire leur approbation et l'appui de leur autorité recevraient cinquante onces d'or.

« Dans le cas où les Pisans déclareraient, au sujet de la question corse, la guerre à l'Église romaine, les Génois, — leurs consuls ou leurs ambassadeurs s'y engageraient par serment quand ils viendraient à Rome, — les Génois prêteraient secours à l'Église et ils feraient par eux-mêmes la guerre, mais ils ne concluraient ni paix, ni trêve, ni suspension d'armes sans l'autorisation du pape Calixte ou de son successeur. Les ambassadeurs génois versèrent alors cinq cents marcs à la cour pontificale.

« A leur tour, les négociateurs romains jurèrent que, si les Génois exécutaient cette convention, le pape et ses successeurs, du consentement des évêques et des cardinaux, n'accorderaient à l'Église de Pise ni à aucune autre le privilège de consacrer les évêques corses; le pape interdirait aussi

2e partie, croit qu'il est peut-être original. Il en existe aux archives de Gênes une copie dans les Miscellanées Poch. Les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XVIII, p. 356, en avaient déjà donné le texte.

publiquement à l'évêque de Pise de les consacrer ; il donnerait lui-même aux nouveaux élus, si toutefois ils en étaient dignes, la consécration épiscopale quand ils viendraient le trouver[1].

« Cette convention, ou ce projet de convention, fut conclue le 16 juin 1120[2].

« Ce qui ajoute encore à l'intérêt de ce document, c'est la liste des petits cadeaux donnés et des sommes d'argent payées ou promises par les ambassadeurs génois soit aux papes, soit aux cardinaux, soit enfin aux autres personnages qui, par leur situation, pouvaient les aider à obtenir le résultat qu'ils poursuivaient.

« Capharo et Berizo promirent pour le pape dix-sept cents marcs d'argent, dont cinq cents avaient déjà été versés ; aux cardinaux, aux évêques et à quelques laïques, trois cents marcs d'argent ; à des prêtres et à des clercs, cinquante onces d'or ; à Pierre, cardinal-évêque de Porto, trois cents onces d'or de tarins ou taris, sur lesquelles il en avait reçu vingt-cinq,

1. « ... Firmaverunt sese usque ad festivitatem sancti Martini Romam reversuros, paratos persolvere curie Romane mille quingentas marcas argenti, ad opus domni pape mille ducentas, et curie trecentas... et quinquaginta uncias auri Romanis clericis, qui cause huic assensum prebeant et auctoritatem... Si pro causa hac a Pisanis guerra Romane increverit Ecclesie, bona fide Romanam juvabunt Ecclesiam, et per se guerram facient, nec pacem, nec treguam seu guerram recredutam facient, sine data parabola domni pape Calixti vel catholici successoris ejus... Dominus papa Cal(ixtus) Corsicanis episcopis privilegium faciet..., scilicet consecrationem eorumdem episcoporum, nec ipse nec successores ejus Pisane nec ulli concedent Ecclesie, set soli Romane conservabunt Ecclesie, idem etiam dominus papa consecrationem episcoporum de Corsica Pisanis publice interdicet et electos ejusdem insule ad se venientes, si digni inventi fuerint, conservabit... » (Éd. Pflugk-Harttung, p. 456-457.)

2. Ce document est daté : Actum est hoc ante Ecclesiam sanctorum Cosme et Damiani in Silice, XVI kal. julii, anno Dominice incarnationis millesimo centesimo vicesimo primo, pontificatus domni pape Cal(ixti) secundi anno secundo. Les *Monumenta Germaniae* et M. de Pflugk-Harttung l'ont publié avec la date du 16 juin 1121 ; mais il est daté d'après le style pisan et il est réellement de l'année 1120, comme l'indique la fin : Pontificatus domni pape Cal(ixti) secundi anno secundo. La seconde année du pontificat de Calixte va du 2 février 1120 au 2 février 1121. — En 1121, la négociation n'aurait plus eu de raison d'être, puisque la bulle du 3 janvier avait enlevé aux évêques de Pise le privilège dont les Génois étaient si jaloux.

l'once valant dix sous de monnaie de Pavie; à Pierleone, cent marcs d'argent, dont il avait reçu cinquante; aux fils de Pierleone, cinquante-cinq marcs d'argent; à Léon Fraiapane, quarante; au préfet de Rome, cent; à l'évêque d'Acqui, cent livres.

« Ces diverses sommes représentaient les cadeaux officiels que Capharo et Berizo s'engagèrent par serment à faire; il y avait en outre des dons offerts ou promis à titre gracieux, mais non sous la foi du serment. A la femme de Pierleone, une émeraude; à Pierleone, un objet niellé (?), des girofles (?) et d'autres menus objets; à Étienne Normannus, vingt-cinq marcs d'argent, sur les trois cents marcs dont il a été question plus haut, avec promesse de parfaire ce qui manquerait; à Gale de Cognone, qui était probablement un capitaine de navire, vingt sous par mois pour chaque homme et vingt livres pour son navire dès qu'il aurait quitté les eaux de Rome; aussitôt qu'il serait arrivé à Gênes, deux deniers par jour et par homme[1].

« L'affaire de la consécration des évêques corses fut ensuite discutée longuement entre les cardinaux, les évêques, le clergé et la noblesse romaine, et il fut décidé, à la grande satisfaction du peuple, que ce privilège, qui diminuait la puissance de l'Église, n'aurait aucune valeur, parce qu'il avait été accordé hors de Rome, avec l'assentiment ou à la connaissance de peu de personnes, et surtout à cause des scandales et des dangers qui en résultaient. La consécration fut donc enlevée à l'archevêque de Pise et rendue au pape,

1. « ... Domno pape marcas argenti MCCCCCCC, de quibus jam habemus datum ei CCCCC...; cardinalibus vero et episcopis una cum quibusdam laicis marcas argenti CCC, presbiteris et clericis uncias auri L; Petro, Portuensi episcopo, uncias auri de tarinis CCCII, de quibus jam habet XXV. — ... Petro vero Leonis marcas argenti C, de quibus jam habet L...; filiis Petri Leonis marcas argenti C, episcopo Aquensi libras denariorum Papiensium, qui modo Papie currunt, C... Uxori Petri Leonis prasinam I et Petro Leonis niellum unum et gariofolos et alia servicia. Stephano Normano marcas argenti XXV de predictis CCC marcis, quod minus habuerit, promisimus adimplere, Gale de Cognone juravimus per mensem dare per unumquemque hominem solidos XX et ad galeam libras XX postquam de fuce Romana exierit, et postquam Januam venerit, unoquoque homini denarios II per diem... » (Éd. Pflugk-Harttung, p. 457-458.)

à qui seul ils devaient désormais obéir. La bulle donnée à cette occasion fut souscrite par vingt-huit cardinaux[1]. »

Séance du 16 Avril.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1890. Paris, 1890, in-18.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. T. XVII, 1889, nos 1-4. Montauban, 1889, in-8°.

— *critique*, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 8. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, février 1890. Mulhouse, 1890, in-8°.

— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, janvier-mars 1890. Saint-Omer, 1890, in-8°.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande, t. LXXXVIII. Bonn, 1889, in-8°.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. II, année 1890, 1er trimestre. Toulouse, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXXXII (1886-1887). Reims, 1890, in-8°.

Frossard. *Notice sur M. Ludovic Letrône*, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. le comte Louis de Fleury, présenté par MM. A. de Barthélemy et le baron de Baye, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national, résidant à la Kempa (Russie). Le président désigne MM. J. de Laurière, Courajod et Rey, pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

1. Voy. *Bullaire*, n° 209; J.-L., n° 6886 (5028).

Travaux.

M. Frossard dépose sur le bureau sa notice sur M. Ludovic Letrône, associé correspondant national, décédé le 24 septembre 1889.

M. Thonion, docteur en médecine et membre de la société Florimontane à Annecy, est admis à présenter des antiquités recueillies dans une sépulture.

Le versant sud de la montagne du Semnoz, dont la longue crête s'étend sur vingt kilomètres le long de la rive gauche du lac d'Annecy, a été occupé, avant la domination romaine, par une population qui avait choisi avantageusement le lieu de sa demeure. Le nombre des tumulus en pierre sèche subsistant dans la contrée autorise à attribuer quelque densité à cette population.

La création d'une route sur le territoire de la commune de Gruffy a amené l'ouverture et la destruction du *meurger,* d'où M. le D[r] Thonion a vu exhumer, avec des ossements, une partie des antiquités placées par lui sous les yeux de la Société.

Les sépultures paraissent y avoir été faites par inhumation : aucune trace d'incinération ne se rencontre sur les débris conservés des squelettes. Les deux sexes, l'enfance comme l'âge adulte, y étaient représentés. Les morts avaient été ensevelis avec leurs parures; dans leur ensemble, elles n'attirent l'attention ni par leur abondance ni par leur richesse ou la distinction de leur style. Des torques, ou colliers, auxquels ont pu être rattachées, comme amulettes, ou trophées de chasse, deux dents d'ours perforées et des défenses de sanglier, sont formés d'un simple fil de bronze lisse et peu épais, dont les extrémités ont été réunies par une soudure. Des anneaux de moindre diamètre, trop petits pour avoir fait office de colliers, sinon pour des enfants, trop larges pour avoir été des bracelets de poignet, sont aussi constitués par une tige de bronze assez grêle, dont la face externe porte, pour ornementation, des traits transversaux creusés par la lime ou le burin, de manière à y dessiner de

légères saillies contiguës. On peut voir, dans ces anneaux, des bracelets d'humérus ou des anneaux de jambe. C'est dans la même catégorie que doivent être également rangés d'autres anneaux en bronze creux, obtenus par la flexion sur un mandrin, jusqu'à parfaite rencontre de ses bords, d'une bande de métal mince et lisse. Soigneusement polis et fourbis, afin de leur faire acquérir un brillant analogue à celui de l'or, ces anneaux, dont le diamètre de volume est de dix à quinze millimètres, devaient produire un effet assez décoratif.

Les bracelets proprement dits, c'est-à-dire ceux que leur faible ouverture affecte exclusivement à la parure du poignet, sont représentés par quelques cercles de bronze lisse et par des agglomérations de ces fils de bronze d'une grande ténuité, qu'un lien transversal groupait en faisceau, comme on le voit encore aujourd'hui pour les *semaines*, d'or ou d'argent, que la mode a remises en faveur depuis quelques années. Deux autres bracelets ont été empruntés à cette substance fossile d'origine végétale qu'on a longtemps prise pour du bois d'if et qui appartient à la classe des schistes bitumineux, ou des lignites et jayets. La courbure en est, en tous sens, très régulière et fournit une coupe elliptique dont le grand axe est de deux centimètres environ. La surface a été l'objet d'un polissage poussé plus avant que d'ordinaire et a conservé, avec sa franche couleur noire, quelque chose de son ancien éclat.

Une de ces plaques de bronze mince, gaufrées par voie d'estampage, ou, plus probablement, par l'application successive de divers poinçons, pour être adaptées, au moyen d'une couture ou de rivets, à une large ceinture, a été également recueillie dans le tumulus. Elle a 0m37 de longueur sur 0m07 de hauteur. Le champ, encadré par une bande marginale formée de petites croix équilatérales alignées entre deux listeaux, est partagé en petits compartiments rectangulaires, alternativement garnis des mêmes petites croix groupées en séries, ou de petits corps dentelés comme certains épis, disposés obliquement les uns au-dessous des autres. Une seconde plaquette de même nature, mais beau-

coup plus étroite et moins longue, a pu être fixée à l'encolure d'un vêtement, ou figurer sur une bande de cuir portée en bracelet.

Deux belles fibules, de type différent, et dont l'une est près de trois fois plus volumineuse que l'autre, sont encore à citer. La plus petite est à double bossette ou cabochon, avec un long ressort en spirale d'une grande délicatesse. L'autre, resserrée en arc étroit et dépassant le plein cintre, est formée d'une tige massive, assez heureusement ciselée, sous laquelle un robuste ardillon fonctionne encore, à la faveur d'un ressort qui a conservé toute son élasticité. Cette fibule était manifestement destinée à n'agrafer que des étoffes épaisses.

L'énumération des produits du meurger de Gruffy sera terminée, lorsqu'il aura été fait mention : d'un petit fer de javeline, à douille élégamment moulurée, dont la longueur totale ne dépasse pas $0^{m}11$;

d'une épée en fer à soie étroite, ayant conservé quelques parties de son fourreau de même métal ; sa longueur était de $0^{m}66$ environ ;

d'un poignard ou seconde épée notablement plus courte ($0^{m}40$ au plus), également en fer et remarquable par une poignée à extrémités courbes et divergentes, qui lui procurent une configuration générale analogue à celle de la lettre x;

enfin, d'une sorte de dard très long, puisqu'il a, comme l'épée, $0^{m}66$, sans compter la douille détruite, dont la tige ronde et mince se termine par un carreau pyramidal d'une grande puissance traumatique.

En achevant sa communication, M. le Dr Thonion sollicite, dans l'intérêt de la notice illustrée de nombreux dessins qu'il se propose de publier en 1891 et qui contiendra une description complète du tumulus, les éclaircissements de nature à faire ressortir davantage le caractère de la sépulture qu'il signale et à préciser l'époque à laquelle il convient de la faire remonter.

M. Flouest, membre résidant, estime que le tumulus de Gruffy se rattache très étroitement, par son mobilier funéraire, à la série des sépultures gauloises dont le pays des Helvètes et celui des Séquanes ont déjà fourni de nombreux

exemples. Il rappelle que les bracelets en jayet sont particulièrement abondants en Franche-Comté et sur les deux versants de la chaine du Jura, tandis qu'ils sont à peu près inconnus au delà de la Drôme et de la Durance, bien qu'on y soit encore en territoire alpin. Il rappelle également que la fibule à bossettes hémisphériques se rencontre surtout dans la même région que ces bracelets et il insiste, au même point de vue, sur les bandes de bronze estampées pour la décoration de plaques pectorales ou de ceintures. Il invoque comme preuve le grand nombre de celles que le Musée de Besançon doit aux tumulus du plateau d'Alaise et fait ressortir la portée de leur disparition à peu près complète sur la rive droite de la Saône. Il faut, pour les retrouver, se transporter soit en Alsace, où elles restent assez rares, soit dans la Suisse romande, où elles ont été d'un plus fréquent usage, et surtout dans la basse Autriche, à Hallstatt, où se trouvait probablement l'un des principaux sièges de leur fabrication.

Il est à remarquer que, malgré le peu de distance qui sépare à vol d'oiseau la contrée où se trouve Annecy, de celle où M. Ernest Chantre, M. Tournier et le Dr Ollivier, de Digne, ont fait de si belles découvertes à Guillestre et le long de la vallée de l'Ubaye, dans les Hautes et Basses-Alpes, les sépultures gauloises de l'un et de l'autre territoire sont aussi dissemblables que possible, en ce qui regarde le style des offrandes funèbres. En principe, les mêmes objets de parure s'y rencontrent, mais les formes, les caractères intrinsèques, les motifs d'ornementation diffèrent de la manière la plus saisissante. La richesse est d'ailleurs beaucoup plus grande à Peyre-Haute, à Peipin, à la Grande-Serenne, à Jausiers que sur les pentes du Semnoz. On y sent le voisinage relatif et l'influence de la culture beaucoup plus avancée des populations de la Cisalpine. Il est indubitable que les pourvoyeurs de ce qui constitue aujourd'hui le versant français allaient composer dans la vallée du Pô la pacotille qu'ils introduisaient par les cols du Mont-Cenis et du Lautaret, tandis que les colporteurs approvisionnant la région des lacs jurassiens et savoyards y arrivaient en marchant du nord-est au sud-

ouest, après s'être pourvus auprès de l'industrie plus modeste du Norique et de la Rhétie.

L'écart de proportions constaté dans les fibules présentées par M. le Dr Thonion n'est pas sans intérêt. L'une, celle à double bossette, n'a pu être employée que pour une étoffe de moyenne épaisseur. On la rattache plus volontiers au costume d'une femme qu'à celui d'un homme. Il n'est pas impossible cependant qu'elle ait fermé, au-dessus de la poitrine, cette blouse fendue par devant, que Strabon (IV, IV, 3) appelait σχιστος pour ce motif, et qu'il serait peut-être logique de notre part de désigner sous le nom de *bliaud*, puisque la description qu'en donne le géographe grec, à propos des Gaulois, rappelle de près le vêtement de dessus dont usaient les chevaliers du moyen âge. Quant à la fibule massive en arc, elle n'a pu être employée que pour retenir une étoffe très épaisse, de la nature de celle du plaid, ou manteau, qu'on appelait *sagum* et dont la limousine des anciens rouliers supprimés par les chemins de fer a probablement continué la tradition jusqu'à nos jours, par la trame robuste de son tissu et les tons clairs de ses bandes colorées. On sait qu'on fixait également ce sagum (souvent caractérisé par l'épithète de *virgatum* par les auteurs qui en ont parlé) au moyen d'une de ces broches en bronze longues, résistantes et plus ou moins ornées à leur partie supérieure, qu'on a presque toujours désignées comme des épingles pour la chevelure. Elles étaient toutefois moins en usage dans la partie méridionale des Alpes que plus au nord et à l'ouest.

La date des sépultures de Gruffy est facile à déterminer. Les torques et les fibules les rattachent déjà à cette dernière période de l'autonomie gauloise, qui a duré environ trois siècles avant la conquête romaine. La petite javeline, spécimen probable de la *madaris* mentionnée par Strabon, en outre des lances, dans l'armement des Gaulois (IV, IV, 3), a des analogues, pour la taille et la forme, dans les cimetières gaulois du département de la Marne rapportés, sans conteste, à la même période. Mais il est possible d'arriver à une approximation plus grande. La soie de l'épée, étroite, carrée, sensiblement longue et terminée par un bouton ayant fait

office de rivet, oblige, ainsi que son fourreau de fer et les restes de nervures à la fois confortatives et ornementales subsistant à ses extrémités, à rattacher l'arme au type dit *de la Tène*. Or, de l'aveu de tous, ce type est celui auquel les Gaulois ont demandé leur dernière épée avant d'être vaincus par les légions de César. Il est à noter toutefois que l'épée soumise à la Société est notablement moins longue que celles recueillies dans les graviers de la Tène et se rapproche davantage de celles que livrent les cimetières de la Marne.

L'examen de la seconde épée à poignée en *x*, dans laquelle il faut voir un de ces *parazoniums* participant, concurremment avec l'épée proprement dite, à l'armement de quelques guerriers gaulois, conduit, pour l'appréciation du temps, aux mêmes conclusions. Les Gaulois n'ont connu cette arme complémentaire qu'à une époque assez tardive; les tumulus de Magny-Lambert et leurs contemporains n'en ont pas encore fourni : on ne l'a guère rencontrée jusqu'ici que dans des sépultures manifestement plus récentes.

Mais ce qui donne la presque certitude que le meurger de Gruffy n'a pas été érigé avant la fin du dernier siècle ayant précédé l'ère chrétienne, c'est le dard long, à tige étroite et à carreau pyramidal qui y a été recueilli. Ce dard, en effet, n'est pas autre chose qu'un de ces *pilums* romains qui se lançaient au moyen de l'*amentum* : il ne lui manque que sa douille brisée pour être semblable de tous points à ceux que l'administration du Musée de Saint-Germain a si bien étudiés au cours de ses recherches sur le siège d'Alise. Ce pilum n'est évidemment pas d'origine gauloise; il a été emporté, comme dépouille opime, de quelque champ de bataille où Romains et Gaulois s'étaient mesurés. Sans doute, ce pourrait être en Italie; mais il paraît beaucoup plus rationnel de songer de préférence à quelqu'un des engagements de la campagne de Cn. Domitius Ahenobarbus contre les Allobroges. La région d'Annecy se trouvait comprise, comme le reste de la Savoie, dans le territoire de leur cité. L'expédition du général romain ayant eu lieu en l'année 122 avant J.-C., l'érection du tumulus ne saurait que lui être postérieure.

M. Heuzey, membre résidant, communique un monument trouvé en Égypte, dans la région du célèbre sanctuaire d'Abydos, et récemment acquis par le Louvre. C'est un fragment d'un plateau de schiste dur, de forme oblongue et de couleur vert foncé. Sur les deux seuls bords qui soient restés intacts se développe une suite de figures, d'un relief très plat, représentant une troupe de guerriers en marche, et, dans le champ, divers animaux. Les types figurés sont d'un caractère profondément asiatique ; les animaux sont, comme les figures humaines, sculptés dans le sentiment de naturalisme vigoureux qui est propre à l'art chaldéo-assyrien. Les armes et le costume offrent des particularités curieuses sur lesquelles M. Heuzey appelle l'attention de la Compagnie ; il signale particulièrement, parmi les armes que portent ces guerriers, des *flèches coupantes* semblables à celles dont on conserve quelques spécimens dans les collections égyptiennes et dont l'extrémité tranchante est toujours en pierre, agate ou silex.

La découverte d'un pareil monument sur le sol égyptien est, de toute manière, un fait intéressant pour l'histoire des anciens rapports entre l'Égypte et l'Orient.

Pour conclure, M. Heuzey constate que la tribu guerrière, représentée en marche sur le plateau qu'il étudie, ressemble de très près aux populations asiatiques des peintures de Beni-Hassan ; c'est le même type, ce sont aussi les mêmes armes, sauf qu'elle y ajoute les flèches coupantes que les peintures attribuent à une peuplade noire d'un tout autre caractère ; mais l'usage de ces flèches peut être devenu une question d'époque plutôt que de race. Or, les peintures de Beni-Hassan nous reportent à une époque reculée, beaucoup plus ancienne que la coalition des *Khétas* ou Hittites, et qui précède même l'invasion des pasteurs asiatiques désignés sous le nom de *Hyksos*. D'un autre côté, les découvertes de M. de Sarzec démontrent qu'il y avait déjà en Chaldée, à une époque pour le moins aussi antique, une école de sculpture très florissante et capable de rayonner autour d'elle. Les guerriers ici figurés ne sont ni des Chaldéens ni des Assyriens ; mais le travail et le style désignent un groupe de

populations placées de bonne heure sous l'action de la culture chaldéenne, comme celles qui se sont constituées entre l'Euphrate, la côte de Syrie et la mer Rouge. Il serait téméraire d'affirmer que ce monument remonte jusqu'à l'époque des Pasteurs; mais, après les observations qui précèdent, il est permis de ne pas trop abaisser l'époque où un pareil objet a pu être consacré en Égypte.

On peut espérer, avec l'aide des égyptologues, arriver à une détermination plus précise.

M. Courajod fait une communication sur un bas-relief en marbre, italien, de la collection Rattier, rapporté, en 1846, d'Italie par M. Piot; cette pièce a été attribuée à Léonard de Vinci; elle a été publiée par M. Bodet, dans son travail sur Verrocchio; M. Courajod et, après lui, M. de Geymüller lui attribuent un caractère léonardesque.

M. Duruflé communique à la Société un statère de Lampsaque, qui remonte à la fin du ve siècle avant l'ère chrétienne. Ce statère est probablement unique; la tête représente Actéon.

M. Babelon signale un statère de Cyzique, imité de celui de Lampsaque.

M. Durrieu présente à la Société un triptyque peint qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre; d'un côté, Adam et Ève; de l'autre, au milieu, la Vierge; à dextre, le portrait du possesseur; à senestre, celui de sa femme. M. Durrieu pense que ce tableau peut être l'œuvre d'un artiste franco-flamand, plutôt que celle d'un artiste appartenant à la pure école flamande.

M. l'abbé Bernard, associé correspondant national, communique une pièce de mariage, en vermeil, qui est environ de l'an 1600. On lit d'un côté ce distique :

Legitimo thalami qui dextras foedere jungunt,
Hos Deus omnimoda prosperitate beat.

Au milieu de la pièce on distingue un oiseau aux ailes étendues, entouré de rayons : de chaque côté, un ange sor-

tant des nuages tient d'une main une corne d'abondance, de l'autre un ruban qui se déroule en forme de lien, au-dessus d'un cœur enflammé, et, au-dessous, deux personnages, un homme et une femme, habillés à la mode du commencement du XVII[e] siècle, joignent la main droite et la main gauche. Ils sont séparés par un guéridon recouvert d'un tapis qui ne laisse voir que le pied merveilleusement travaillé. Derrière le mari se dresse un olivier dont les branches cachent deux colombes : derrière l'épouse, un second olivier porte un pélican qui nourrit ses petits.

De l'autre côté on lit le distique suivant qui complète le sens du premier :

Prole thorum, victu mensam, velamine corpus,
Atque operit drachmæ grandine tecta domus.

Au-dessous on lit :

Ecce sic benedicetur vir qui timet Iehovam.

Ce texte est partagé en deux par le nom de Iehovah écrit en lettres hébraïques, entourées de rayons. A gauche, une main sort d'un nuage et renverse, au milieu d'une guirlande de raisins et de feuilles de vigne, une urne qui arrose un olivier et des épis. Au pied se dresse une table chargée de mets et aussi recouverte d'un tapis qui laisse apercevoir les pieds sculptés avec art : elle est entourée de cinq enfants de tailles différentes, deux garçons et trois filles.

Au-dessous ces mots :

Prece et labore.

La médaille portant les initiales J. H., M. Blanchet émet l'avis qu'elle est de Jean Harrewyn, graveur flamand, qui travailla dans les Pays-Bas, jusque vers 1722.

Séance du 23 Avril.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Antiquités orientales publiées par la Société impériale archéologique de Moscou (en russe). Moscou, in-4°.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1890. Valence, in-8°.

Bullettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche publiche governative del regno d'Italia, t. IV, n° 4. Rome, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVI. Versailles, 1889, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXXXIV (1887-1888). Reims, 1890, in-8°.

ASPELIN (J.-B.). *Types de peuples de l'ancienne Asie centrale. Souvenir de l'Iénisséi.*

JULLIAN (Camille). *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II. Bordeaux, 1890, in-4°.

KAROUSINE SOBATSCHIA PLOSCHAD. *Fouilles exécutées en Orient.* Moscou, 1890 (en russe), in-4°.

KORSCH. *Observations sur l'idiome employé dans les inscriptions nestoriennes de Semiretchié* (en russe). In-4°.

NICOLSKI. *Description d'un poids chaldéen de l'époque de Goudéa, accompagnée d'un examen critique de quelques antiquités douteuses de la Mésopotamie* (en russe). In-4°.

PILLINGS (James-Constantine). *Bibliography of the Muskhogean languages.* Washington, 1888, in-8°.

POWELL (J.-W.). *Fifth annual report of the bureau of ethnology.* Washington, 1883-1884, in-4°.

SOLOVEITCHEK. *Description d'un vase hébreu babylonien* (en russe). Moscou, in-4°.

SLOUTSKY. *Inscriptions nestoriennes de Semiretchié* (en russe). In-4°.

VERA Y CHILIER (Francisco-Asis DE). *Catalogo del Museo arqueologico provincial de Cadiz.* Cadix, 1890, in-4°.

Travaux.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait hommage à la Compagnie : 1° de la part de l'Académie de Moscou, d'un volume intitulé *Antiquités orientales;* il donne un résumé des principaux articles, rédigés en langue russe; 2° de la part de M. Aspelin, professeur à l'Université d'Hel-

singfors, d'une brochure sur les types des peuples de l'ancienne Asie centrale; 3° de la part de M. Alexis Karousine, d'une monographie sur les sépultures attribuées aux Goths et explorées en Crimée.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Omont lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Porée au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Porée, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Bournainville (Eure).

M. Michon, associé correspondant national, met sous les yeux de la Société la photographie d'un coffret de mariage de travail italien, en marqueterie avec incrustation d'os, qui est conservé dans la sacristie de l'église Sainte-Marie-Majeure de Bonifacio. Il signale la ressemblance qu'offrent les personnages des bas-reliefs avec ceux qui décorent le coffret inscrit sous le n° 1110 du catalogue du Musée de Cluny par M. du Sommerard.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique à la Société, de la part de M. Rochetin, ancien magistrat, la photographie d'un taureau, en bronze, à trois cornes, récemment découvert :

« Il a été question dans nos séances, à plusieurs reprises[1], de ces représentations singulières trouvées sur différents points du territoire de la Gaule. C'est principalement dans l'Est, en Franche-Comté et en Bourgogne, que ces taureaux à trois cornes ont été découverts. La provenance de celui-ci est tout à fait différente; il a été recueilli en Provence, dans une contrée où aucune figure de ce genre n'avait encore été signalée.

« D'après les renseignements que M. Rochetin a bien voulu me transmettre à l'appui de cette photographie, ce bronze aurait été découvert, au mois de septembre 1885, sur l'emplacement de l'antique *Glanum* (Saint-Remy, Bouches-du-Rhône), à 100 mètres environ au midi du célèbre mausolée

1. *Bulletin*, 1888, p. 132; 1889, p. 215-217.

antique, en creusant un puisard, dans une carrière appartenant à M. Michel, huissier à Saint-Remy. Il était entouré de débris d'urnes et de poteries. L'original n'est plus en la possession de M. Michel.

« Le taureau de Saint-Remy est d'un assez mauvais style et manque de modelé. Il reproduit un type connu, mais qui a fini par se déformer complètement à force d'être copié et recopié. L'animal est représenté marchant à droite avec une certaine majesté ; il a une épaisse et forte encolure ; il porte



Taureau à trois cornes découvert à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).

la tête haute. Les cornes sont disposées, l'une au milieu du front, les deux autres à leur place naturelle. La queue relevée vient retomber sur le dos en décrivant une sorte de cercle. Une bande d'étoffe ornée de rosaces (*infula*) entoure complètement les flancs de l'animal comme une ceinture. La hauteur du bronze est de 0m06 ; sa longueur est d'environ 0m055.

« Un de nos plus zélés correspondants, M. l'abbé Morillot, curé de Beire-le-Châtel, qui prépare une étude sur les taureaux à trois cornes et qui nous a entretenus de ses recherches l'an dernier, a dressé une liste de ceux qui ont été signalés jusqu'ici. Il en a relevé 18, dont 14 en bronze et 4 en pierre. Celui de Saint-Remy serait le 19e connu.

1. Musée de Besançon. — Grand et célèbre taureau en bronze, du plus beau style, trouvé en 1756 à *Avrigney* (*Haute-Saône*).

2. ...? — Petit taureau en bronze, ferré d'argent, trouvé en 1757 à Château-Renaud, près de *Louhans* (*Saône-et-Loire*).

3. ...? — Petit taureau en bronze, trouvé entre la Seille et le bois du Vernois, à *Voiteur* (*Jura*).

4. Coll. du Dr Daille. — Petit taureau en bronze, percé sous le ventre, trouvé sur le mont de Chase, près du bourg d'*Arlay* (*Jura*).

5. Coll. de M. Revillout. — Petit taureau en bronze, trouvé en *Franche-Comté*.

6. Musée de Saint-Germain en Laye. — Moulage d'un petit taureau en bronze, en mouvement, trouvé en 1807 près de *Besançon*.

7. Musée de Saint-Germain en Laye. — Petit taureau en bronze, le corps entouré d'une bande d'étoffe. Autrefois dans la coll. Febvre, de *Mâcon*.

8. Musée de Saint-Germain en Laye. — Petit taureau en bronze provenant de la collection J. Gréau, trouvé en *Franche-Comté*.

9. Musée de Saint-Germain en Laye. — Petit taureau en bronze provenant de la collection J. Gréau ; le corps est traversé par une tige en bronze.

10. Coll. de M. Lalance. — Petit taureau en bronze au repos ; il porte dans l'arrière-bouche un anneau d'argent mobile ; trouvé en 1889 à *Mandeure* (*Doubs*).

11. Musée Rolin à Autun. — Petit taureau en bronze, posé sur une base antique qui porte l'inscription votive de Boiorix ; trouvé aux Champs-Rouchaux, territoire d'*Auxy* (*Saône-et-Loire*).

12. Coll. du major Marronnier. — Petit taureau en bronze,

le corps entouré d'une pièce d'étoffe brodée, trouvé dans les démolitions de l'église de ***Péronville*** (***Eure-et-Loir***).

13. Musée de Sion en Valais. — Tête d'un taureau en bronze, de grandeur naturelle, et divers fragments du corps de l'animal, trouvés à ***Martigny en Valais***.

14. Musée de Berlin. — Taureau en bronze ; un trou placé entre les deux cornes a fait supposer qu'il avait porté une troisième corne médiane.

15 à 18. Coll. de M. l'abbé Morillot. — Quatre taureaux, en pierre, trouvés en 1889 sur les limites des territoires de ***Beire-le-Châtel*** et de ***Brognon*** (***Côte-d'Or***).

« On voit par la liste de M. l'abbé Morillot que la Franche-Comté et la Bourgogne sont les deux provinces qui ont fourni jusqu'ici la plupart de ces représentations. La Suisse possède un seul de ces taureaux à trois cornes, mais il est très important (nº 13). — Le taureau de Péronville (Eure-et-Loir) et celui de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) proviennent de deux régions où aucune figure de ce genre n'avait encore été rencontrée.

« Notre confrère M. Maxe-Werly me signale à l'instant un nouveau bronze de cette série, récemment découvert à Reims. Ce serait le 20e taureau à trois cornes connu.

« Ce qu'il faut faire maintenant, et ce que fera certainement notre confrère M. l'abbé Morillot dans l'étude qu'il prépare sur cette série, c'est un classement de ces taureaux. La plupart d'entre eux dérivent du même type que le taureau de Saint-Remy, l'animal marchant à droite, la tête haute, la queue relevée en forme d'anneau ; celui de Mandeure (nº 10), au contraire, est au repos et la queue basse. Les uns portent la pièce d'étoffe brodée (***infula***) ; d'autres se distinguent par une particularité, soit un trou sous le ventre (nos 4 et 9), ce qui indiquerait peut-être qu'ils étaient fixés à la partie supérieure d'une tige, soit un anneau mobile dans la bouche (nº 10). Celui de Château-Renaud (nº 2) était ferré d'argent. Le seul qui ait été découvert accompagné d'une inscription est celui du Musée d'Autun (nº 11) consacré par le Gaulois Boiorix.

« Il faut noter également les détails matériels des décou-

vertes. De l'ensemble de toutes ces observations jaillira certainement une lumière nouvelle pour comprendre le sens religieux de ces figures de taureaux à trois cornes qui jusqu'ici n'ont pas été signalés en dehors du sol de notre Gaule. »

M. Gaidoz, membre résidant, informe la Société qu'on vient de découvrir à Rennes quatre inscriptions, dont l'une porte le nom de Tétricus, une autre celui de Maxime, deux celui de Maximin, la cinquième celui de Victorin.

M. Mowat, membre résidant, présente la photographie d'une stèle provenant des Poussots, à Dijon, et acquise par M. de Torcy, qui a formé une importante collection de monuments épigraphiques découverts en cette ville.

La stèle est creusée en forme de niche cintrée, avec un fronton triangulaire. A l'intérieur de la niche, on voit un bas-relief représentant le buste d'une jeune femme jusqu'au-dessous de la taille; elle est drapée dans une robe à larges manches et de la main droite elle ramène un pan retombant sur l'épaule comme une étole. Il semble préférable d'y voir une *mappula*, mouchoir ou autre pièce d'étoffe, rejetée sur l'épaule; ce serait un nouvel exemple de *mappula* à ajouter à ceux que font connaître des stèles de Besançon, de Tavaux, de Toul et de Sens. Sur le fronton, on lit l'inscription :

DVSPALA CESORINI

Duspala, Ce(n)sorini (uxor).

Le nom Duspala était jusqu'à présent inconnu dans la nomenclature gauloise.

M. Mowat signale aussi comme inédit un fragment d'autel appartenant à la même collection et ayant même provenance. Sur le bandeau supérieur on lit :

AVG · SACR

Aug(usto) sacr(um).

Le reste de l'inscription était sans doute gravé sur le dé de l'autel, aujourd'hui perdu.

Les autres stèles, toutes funéraires et au nombre de huit,

recueillies par M. de Torcy, ont été publiées dans la *Revue archéologique*, XL, 1880, p. 135, et dans le *Bulletin épigraphique*, V, 1885, p. 317.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, expose à la Société le résultat de ses études sur les légendes relatives à la fondation des églises de Besançon, Valence, Langres et Autun. Il montre que ces légendes sont toutes d'un même auteur qui vivait au commencement du VIe siècle. Par la façon dont il a combiné ses récits et groupé ses personnages, on voit qu'il avait encore le sentiment : 1° de l'indistinction primitive entre les églises de Lyon et de Vienne; 2° du groupement des chrétientés de la Gaule en général autour de l'unique siège épiscopal de Lyon. — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, présente des observations au sujet de l'inscription suivante :

· AVOT · FORM ·
SACRILLOS CARATI

« Cette inscription est gravée en écriture cursive sur un moule gallo-romain trouvé dans l'Allier et publié par Tudot (*Collection de figurines en argile*, pl. IV). Le nom *Sacrillos* se trouve sur d'autres moules; on peut donc le compléter dans le cas présent. Quant à celui qui le suit, il débute par un caractère dans lequel on a vu un C et un A liés; c'est pourquoi on a lu *Carati*. M. Blanchet fait remarquer que le premier caractère est semblable à une forme de G que l'on trouve dans la cursive de Pompéi et propose de lire *Grati*, qui donne un nom bien meilleur.

« L'inscription entière avait été lue jusqu'à ce jour en deux lignes horizontales : *Avot · form · Sacrillos Carati* ou *Sacrillos Carati · avot · form*. Cette lecture ne paraît pas logique pour plusieurs raisons. D'abord elle offre un mélange singulier de mots latins et gaulois. On sait, en effet, que le mot gaulois *avot* aurait eu le sens de *fecit* (A. Héron de Villefosse, *Rev. archéol.*, 1888, I, 159). De plus, *Carati* (ou *Grati*)

au génitif indiquerait une filiation et cette indication ne se rencontre sur aucun autre moule analogue. Enfin, il serait bien singulier de voir un personnage dont le nom est gaulois indiquer que son père portait un nom latin. Pour éviter ces difficultés, M. Blanchet propose de lire l'inscription sur deux colonnes ; on a ainsi, d'un côté, *avot Sacrillos*, les deux mots gaulois, et, d'autre part, *form(a) Carati* ou *Grati*, deux mots latins. Or, on connaît un autre moule sur lequel on lit seulement *Sacrillos avot*, qui correspond à la première partie de l'inscription (un moule qui porte *Sacrillos · avot form* paraît incomplet). On connaît aussi un moule de médaillon au revers duquel on lit *Natti form;* ces deux mots paraissent correspondre aux deux mots latins *form(a) Carati* ou *Grati*. On aurait donc sur le moule l'indication de deux personnages. M. Blanchet pense qu'une partie de l'inscription désigne un fabricant de figurines en renom (*Sacrillos* probablement) ; l'autre partie indiquerait qu'un autre industriel a surmoulé le modèle du fabricant renommé. Il existe, en effet, un moule de Vénus qui paraît donner des indications analogues ; car, sur le revers, on lit le nom ATILIANO, tandis que le nom IOPPILLO est gravé dans le creux du moule, de façon à se lire en relief sur l'épreuve. »

Séance du 30 Avril.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. IX, fasc. I. Paris, 1890, in-8°.
Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXVII, 1889, IVe série, t. VI. Rome, 1890, in-8°.
Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres de 1889, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1889, n° 4. Amiens, 1890, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. III, 4e fasc. Chalon-sur-Saône, 1890, in-8°.

— *de la Société dunoise, archéologie, histoire, sciences et arts*, nº 84, avril 1890. Châteaudun, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XII. Brive, janvier-mars, 1890, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata. Spalato, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, t. XX. Montbéliard, 1889, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. III, 6e livraison. Saintes, 1890, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Saintes, 1890, in-8°.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, année 1888, t. XIII. Beaune, 1889, in-8°.

Société Jersiaise, 14e et 15e bulletins annuels. Jersey, 1890, in-4°.

Babeau (Albert). *M. l'abbé Lalore*. Troyes, 1890, in-8°.

Baye (baron J. de). *Les flèches à tranchant transversal*. In-8°.

— *Un dépôt de flèches à tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin*.

Chassaing (Auguste). *Remarques sur le pays du Velay par M. de Fages*. Le Puy, 1890, in-12.

Germain (Léon). *La paroisse de Longuyon et son église collégiale Sainte-Agathe; compte-rendu critique*. Montmédy, 1890, in-8°.

Martin Sabon. *Monographie de l'église de Chambly*. In-4°.

Requin (l'abbé). *L'imprimerie à Avignon en 1444*. Paris, 1890, in-8°.

Vallentin (Roger). *Contremarque sur un aureus de Vespasien*. In-8°.

— *Contremarque sur un denier de Jules César*. Valence, 1889, in-8°.

— *Découverte d'un trésor du XVIe siècle à Montélimar*. Valence, 1887, in-8°.

— *Étude sur les pointes de flèche en bronze*. Avignon, 1887, in-8°.

— *Les écus d'or avignonais du pape Paul III* (1535). Paris, 1890, in-8°.
— *Les pointes en bronze du Musée Calvet.* Avignon, 1888, in-8°.
— *Une station magdalénienne.* Valence, 1888, in-8°.

Correspondance.

M. J. Lacave-Laplagne Barris, présenté par MM. A. Héron de Villefosse et Durrieu, et M. R. Vallentin, présenté par MM. A. de Barthélemy et G. Schlumberger, écrivent pour solliciter le titre d'associés correspondants nationaux à Montesquiou (Gers) et à Montélimar (Drôme). Le président désigne MM. Courajod, Collignon et Bouchot pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Lacave-Laplagne Barris, et MM. Babelon, Guiffrey et Gaidoz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. R. Vallentin.

Travaux.

M. Omont, membre résidant, présente à la Société, de la part de M. l'abbé Requin, une brochure intitulée : *l'Imprimerie à Avignon en* 1444.

La découverte de M. Requin mérite d'être signalée pour l'importance des documents qui y sont publiés; l'auteur a eu, en effet, la bonne fortune de découvrir dans les minutes des notaires d'Avignon les plus anciens documents existant aujourd'hui, relatifs à la découverte de l'imprimerie. Ils constatent en 1444 et 1446 l'existence d'une association à Avignon pour exploiter une invention qualifiée de *ars scribendi artificialiter*, entre Procope Waldfogel, orfèvre de Prague, le juif Davin, de Caderousse, deux étudiants en décret d'Avignon, Manaud Vital, du diocèse de Dax, et Arnaud de Coselhac, du diocèse d'Aire, etc. Les associés emploient *duo abecedaria calibis et duas formas ferreas, unum instrumentum calibis vocatum vitis, quadraginta octo formas stangni, necnon diversas alias formas ad artem scribendi pertinentes*... Il y a là, à n'en pas douter,

tout le matériel d'une typographie, et les documents signalés par M. l'abbé Requin, s'ils sont postérieurs de cinq ans au procès de Gutenberg, sont bien autrement explicites.

M. Petit signale une découverte faite récemment à Saint-Fargeau (Yonne) de 1,200 monnaies en bronze de la fin de l'empire romain.

M. Courajod lit un travail de M. Janvier, associé correspondant national, sur l'œuvre de Barthélemy de Glainville qui porte le titre de *Livre de la propriété des choses*. — Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Ulysse Robert présente à la Société une gravure représentant le taureau à trois cornes d'Avrigney, conservé actuellement au Musée de Besançon, et s'exprime en ces termes :

« Dans notre dernière séance, notre savant confrère M. Héron de Villefosse, à propos de la découverte d'un taureau de bronze à trois cornes faite à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), signalait parmi les monuments similaires le taureau trouvé à Avrigney (Haute-Saône), en 1756, et conservé actuellement au Musée de Besançon. J'ai l'honneur d'en faire passer sous vos yeux une très belle gravure exécutée par M. Coindre pour l'ouvrage intitulé : *Besançon et la vallée du Doubs*, publié en 1874. Le taureau d'Avrigney a $0^{m}70$ de longueur sur $0^{m}45$ de hauteur; vous pouvez voir par la gravure que les deux jambes de derrière et la jambe droite de devant ont été brisées, mais la trace de ces restaurations a disparu depuis. Ainsi que nous l'a dit M. Héron de Villefosse, ce taureau fut d'abord acquis par le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, qui le légua à Chifflet, premier président du parlement de Metz. C'est le feu vicomte Chifflet, dernier représentant d'une famille franc-comtoise qui s'est illustrée dans le domaine de l'érudition, qui l'a cédé à la ville de Besançon pour la somme de 20,000 fr., a dit M. Héron de Villefosse; d'autres disent avec un désintéressement parfait. »

Séance du 7 Mai.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XI[e] année, n° 9. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, in-8°.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, années 1886 et 1887. Saint-Quentin, 1886, 1887 et 1889, in-8°.

Transactions of the american philosophical Society held at Philadelphia, t. XII, nouv. série, part. III. Philadelphie, in-8°.

Fleury (comte de). *Découverte d'un four à tuiles romaines.* Angoulême, 1888, in-8°.

— *Les dépôts de cendres de Nalliers (Vendée).* Paris, 1888, in-8°.

— *Encore les cendres de Nalliers.* Vannes, 1889, in-8°.

— *Les gisants d'Ansac ou la tombe présumée de la veuve de Barbe bleue.* Saint-Maixent, 1889, in-8°.

— *Quelques mots sur le travail de M. Bélisaire Ledain intitulé : De l'origine et de la destination des chatelets en Gaule.* Saint-Maixent, 1889, in-8°.

Holmes (William H.). *Textile fabrics of ancient Peru.* Washington, 1889, in-8°.

Capitan (Louis). *Armes de jet à tranchant transversal concave ou convexe.* In-8°.

Thomas Cyrus. *The circular, square, and octagonal earthworks of Ohio.* Washington, 1889, in-8°.

— *The problem of the Ohio mounds.* Washington, 1889, in-8°.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. l'abbé Thédenat lit, en seconde lecture, le rapport tendant à modifier l'article 21 du règlement intérieur. Après une discussion et un échange d'observations, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. L. Courajod et A. Héron de Villefosse lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. J. Lacave-Laplagne Barris et L. de Fleury au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Lacave-Laplagne Barris à Montesquiou (Gers) et M. L. de Fleury à Kempo (Russie).

M. Chatel, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Permettez-moi d'appeler l'attention de la Société des Antiquaires de France sur la notice que M. Paul Monnier a consacrée à la mosaïque gallo-romaine de Tourmont, près de Poligny (Jura).

« Cette mosaïque de 20 pieds carrés fut trouvée en 1717 par un fermier d'Estavaye, qui la recouvrit pour continuer à labourer. Vingt-trois ans plus tard, en 1740, l'historien franc-comtois Dunod obtint l'autorisation de faire découvrir la mosaïque enfouie à deux pieds sous terre. Il la décrivit sommairement dans son *Histoire de l'église de Besançon* (t. I, p. 355); en 1754, M. Chevalier la fit dessiner et en publia une description détaillée dans ses *Mémoires historiques sur Poligny* (t. I, p. LXXXII). Le dessin fut envoyé à M. de Caylus, qui le reproduisit dans son *Recueil d'antiquités* (t. IV, pl. 123). Mais, comme des visiteurs détachaient des parcelles de la précieuse mosaïque, mise à nu depuis quatorze ans, le fermier d'Estavaye, en 1754, la fit recouvrir de terre encore une fois pour labourer. En 1809, le préfet du Jura, le baron

Destouches, sur les indications de M. Bruand, à qui il avait confié l'organisation du Musée de Lons-le-Saulnier, s'efforça d'obtenir du propriétaire l'autorisation de la déterrer pour la conserver au Musée en formation. Mais la nomination du baron Destouches à la préfecture de Toulouse entrava les négociations commencées. M. Bruand fit alors un inutile appel aux savants, en publiant une dissertation sur ce monument, avec la reproduction de la planche parue dans le *Recueil des antiquités* du comte de Caylus, planche dont M. Paul Monnier a orné la courte et substantielle notice qu'il a offerte à la Société des Antiquaires.

« En 1848, la vente forcée d'une partie des biens des propriétaires d'Estavaye fit espérer l'acquisition du terrain sous lequel se cache la mosaïque, mais la générosité imprudente d'un amateur éclairé, habitant de Poligny, offrant 10,000 fr. pour la cession du territoire des Chambrettes, c'est-à-dire beaucoup plus que ne valait la ferme même, décida les propriétaires à refuser cette offre inattendue et à se dessaisir d'autres propriétés, espérant sans doute tirer meilleur parti de la mosaïque. C'est ainsi que la mosaïque découverte en 1717, exhumée en 1740, recouverte de nouveau en 1754, restera à jamais enfouie, si le nouvel appel de M. Paul Monnier ne trouve pas d'écho auprès de notre Société des Antiquaires, qui ajouterait aux services qu'elle rend sans cesse à l'archéologie en intéressant M. le Directeur des beaux-arts à l'exhumation et à la conservation de ce beau spécimen de l'art gallo-romain dont « le dessin, » au dire du comte de Caylus, « est meilleur que celui des autres pavés que j'ai « rapportés et qui ont été trouvés dans les Gaules. »

« Cette exhumation serait, du reste, féconde en de précieuses découvertes, puisque, lors des fouilles de 1740, on trouvait les vestiges de plusieurs autres mosaïques plus ou moins détériorées et que, non loin de là, notre confrère M. l'abbé Guichard continue ses fructueuses récoltes de médailles romaines dans les fouilles heureuses qu'il fait entre les villages de Pupillin et de Buvilly. Il semble qu'il n'y ait qu'un coup de pioche à donner dans ce coin du « sol juras- « sien » pour en faire sortir quelque joyau qui invite à tou-

jours fouiller un terrain non moins riche en ruines romaines que le sol normand de Lillebonne où l'on a trouvé plusieurs belles statues et la splendide mosaïque qui orne maintenant le Musée de Rouen. — En conséquence, je prie la Société de vouloir bien imiter ceux de nos confrères qui font partie du Comité et notamment M. le comte de Lasteyrie, en s'intéressant d'une manière efficace à l'exhumation de la mosaïque jurassienne de Tourmont. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique, de la part de M. Rochetin, ancien magistrat, des détails relatifs à une découverte faite à Apt.

Il s'agit d'un petit monument trouvé il y a quelques mois et qui semble être un autel votif au dieu Priape. C'est un cippe sur la droite duquel on distingue grossièrement sculpté, en haut relief, une figure humaine au corps trapu. La tête, très effacée, se distingue d'une manière confuse. Le vêtement est retroussé au-dessus de la ceinture, laissant à découvert les jambes et un énorme phallus. A gauche et au bas du dé, mais dans des proportions bien moindres, le même personnage est représenté dans la même attitude. Il reste quelques lettres visibles d'une inscription gravée en partie sur la plate-bande du couronnement. On distingue encore la terminaison du nom du dédicant, suivi de la formule votive ordinaire :

......NVS
V (figure) S
L M

Ce cippe a été recueilli dans un endroit où on a reconnu des traces de constructions antiques et notamment les restes d'une fontaine.

Séance du 14 Mai.

Présidence de M. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trimestre de 1889. Fontainebleau, 1889, in-8°.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, année 1889. La Roche-sur-Yon, 1889, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, mars-avril 1890. Paris, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. VIII, 3e et 4e trimestres de 1889. Tours, 1890, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1889, t. XLIII. Auxerre, 1890, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, IXe année, avril-juin 1890. Gap, 1890, in-8°.

— *de la Société polymathique du Morbihan*, années 1888-1889. Vannes, 1889, in-8°.

— *et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XIX et XX, 1re partie. Rennes, 1889, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1889, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, IIIe série, t. VI. Paris, 1890, in-8°.

— *de l'Académie de Vaucluse*, t. IX, année 1890, 1er trim. Avignon, 1890, in-8°.

Revue de la Société des études historiques faisant suite à l'Investigateur, IVe série, t. VII. Paris, 1889, in-8°.

Passiones tres martyrum africanorum SS. Maximae, Donatillae et Secundae S. Typasii veterani et S. Fabii vexilliferi. Bruxelles, 1890, in-8°.

Transactions of the american philosophical Society held at Philadelphia, pars III. Philadelphie, in-4°.

Aurès (Auguste). *Détermination et traduction en unités métriques françaises des mesures agraires de longueur et de superficie autrefois en usage chez les Assyriens.* Chalon-sur-Saône, 1890, in-8°.

Collignon (Max). *Marsyas, tête en marbre de la collection Barracco à Rome.* Rome, 1890, in-8°.

Lièvre. *Les temps préhistoriques de l'Ouest.* Paris, 1890, in-8°.

Monnier (Paul). *La mosaïque de Tourmont.* Paris, in-8°.

Vallentin (Roger). *La valeur de l'écu au soleil à Avignon*, 1557-1636. Avignon, 1889, in-8°.

— *Le Parlement général des ouvriers et des monnayers du serment de l'empire, tenu à Avignon en mai* 1531. Paris, 1889, in-8°.

— *Les doubles tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon.* Avignon, 1888, in-8°.

— *Les monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII*, 1498-1515. Valence, 1890, in-8°.

— *Les pinatelles frappées en Dauphiné en* 1591 *et en* 1592. Valence, 1889, in-8°.

— *Les prénoms en Dauphiné au commencement du XV° siècle.* Gap, 1889, in-8°.

— *Notes sur les doubles tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, 1625-1647. Avignon, 1888, in-8°.

— *Quatre poids avignonais inédits.* Avignon, 1890, in-8°.

— *Un liard inédit de Henri IV, roi de France.* In-8°.

— *Un procès entre le maire et les consuls de Villeneuve-lez-Avignon.* Avignon, 1888, in-8°.

Travaux.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, présente au nom de la Société des Bollandistes et de son président, le R. P. de Smedt, une brochure intitulée : *Passiones tres martyrum africanorum.*

Cette brochure contient trois récits relatifs à des martyrs africains : 1° les trois saintes de Thuburbo, trois jeunes filles,

Maxima, Donatilla et Secunda, exécutées en 304; 2° saint Typasius, *revocatus;* c'est un vétéran rappelé sous les drapeaux après avoir quelque temps mené la vie d'ermite, dans les environs de Tigava, non loin d'Orléansville; il refuse le service pour motif religieux; il est condamné et exécuté; son bouclier, déposé sur son tombeau, est honoré comme une relique; 3° saint Fabius, *vexillifer* dans la garnison de Caesarea (Cherchell); lui aussi refuse le service, et cela un jour de fête où le gouverneur parait à la tête du *concilium provinciae;* il est décapité et jeté à la mer; son corps est ensuite porté par le courant sur la côte de Cartenna (Tenès); la possession de ses reliques donne lieu à un débat entre les chrétiens de Cartenna et ceux de Caesarea. — Ces trois documents inédits ont un grand intérêt pour l'histoire de l'Église et des institutions romaines en Afrique.

M. Flouest, membre résidant, présente au nom de l'auteur, M. Aurès, ingénieur en chef, associé correspondant national à Nimes, une étude sur la détermination et traduction en unités métriques françaises des mesures agraires de longueur et de superficie, autrefois en usage chez les Assyriens. C'est une continuation des études méthodiques poursuivies par le savant ingénieur et qui ont jeté une vive lumière sur des points longtemps obscurs.

M. E. Müntz, membre résidant, communique de nouveaux documents sur les architectes d'Avignon au XIV° siècle :

« A diverses reprises[1], j'ai eu l'honneur de communiquer à la Compagnie des notices sur les architectes qui ont attaché leur nom à la construction du Palais des Papes à Avignon ou qui ont travaillé dans la capitale du Comtat-Venaissin au temps de « la Captivité de Babylone. » Je viens aujourd'hui compléter mes précédentes recherches.

« Le plus ancien en date des artistes sur lesquels j'ai réussi à recueillir des informations nouvelles est ce maître Guillaume d'Avignon, qui construisit en 1333 un pont sur l'Elbe.

1. *Bulletin*, 1882, p. 281; 1883, p. 91; 1886, p. 111; 1887, p. 136, 142.

Grâce à l'obligeance de MM. Mádl, bibliothécaire de l'École des arts décoratifs de Prague, je suis en mesure de placer sous les yeux de mes confrères un premier document d'une importance exceptionnelle.

« M. Mádl m'informe que M. A. Patera, bibliothécaire du Musée national de Bohême à Prague, a trouvé, il y a quelques années, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne (n° 3283, fol. 19b et 20a) une notice sur les fondations de Jean IV de Drazice, évêque de Prague (mort le 5 janvier 1343), notice rédigée encore pendant la vie de ce prince de l'Église, qui fut le plus grand protecteur des arts en Bohême avant l'empereur Charles IV. Cette notice, un peu plus détaillée que le passage de la Chronique de Franciscus Pragensis[1], fournit sur Guillaume d'Avignon les renseignements suivants : « Præterea memoratus dominus Johannes, Pragensis « episcopus, videns cottidie tanta in flumine Albea ibi- « dem in Rudnitz (Rondnice) percicula imminere, cupiens « hiis salubriter providere pontem ibidem fieri disposuit « ultra flumen et quia magistros de ponte faciendo in flu- « mine nusquam nec in regno Boemie nec in adjacentibus « provinciis, licet pluries de hiis requirisset, poterat reperire, « idcirco misit ad Curiam romanam pro quodam magistro « Gnillino, operario pontis Avinionensis, in arte pontium « peritissimo, cum quo alias ipse Dominus episcopus, dum « in Romana stetisset curia, locutus fuerat et qui promiserat « ad suas preces venire in Boemiam pro faciendo ponte, qui- « cunque fuisset per eum requisitus. Qui quidem magister « Gwillinus, visis nunciis et litteris ejusdem domini episcopi, « contradicere non potuit, sed promissum suum volens « explere, assumptis sibi aliis tribus operariis gallicis ad opus « ipsum necessariis cum eisdem nunciis domini episcopi « usque in Pragam [ipse] met quartus venit, qui statim intro- « mittentes se de opere pontis archam primam ad ponendum « in ea pilarem in ipso flumine inchoaverunt, quem eodem « anno domini M CCC XXXIII°, anno vero ordinacionis « ejusdem domini episcopi xxxii°, in festo beati Bartolomei

1. *Fontes Rerum austriacarum*, t. I, sect. VIII, p. 552.

« apostoli cum reliquiis et magna solempnitate ac devocione « in medio fluminis pro fundamento posuerunt et deinceps « idem magistri cum aliis in ipso ponte laboraverunt usque ad « duos pilares et unam testudinem sive walcam perfecissent. « Qua expleta in anno sequenti dictus magister Gwillinus « cum suis sociis bene expediti per dominum episcopum ad « suam patriam redierunt. Dominus vero episcopus piissimus « per alios parios gentis nostræ, qui ab illis informacionem « plenam receperunt, de opere multum sumptuoso ipsum « pontem et chorum sanctæ Mariæ ibidem in Rudnicz cur- « rente anno domini M° CCC XXXVIII°, VI° nonas octobris, « sumptibus suis laudabiliter et complevit, etc. »

« Nous apprenons par ce récit que maître Guillaume avait été « operarius » du pont d'Avignon et que l'évêque Jean avait fait sa connaissance lors de son séjour à la cour pontificale. Sollicité de se rendre à Prague, Guillaume emmena trois autres « operarii. » Ils commencèrent par jeter les fondations au milieu du fleuve, puis construisirent deux piliers et une voûte. Après avoir enseigné les principes de leur art à leurs confrères tchèques, ils retournèrent à Avignon.

« J'ajouterai que le pont de Raudnitz fut détruit pendant la guerre de Trente ans par le général Banera, mais qu'en 1845 encore, il en subsistait des vestiges assez considérables. Aujourd'hui on n'en aperçoit plus de traces que lorsque les eaux sont très basses.

« D'après les calculs de M. Grueber, le pont aurait mesuré environ 550 pieds et se serait composé de sept piliers isolés et de huit arches. Les arches avaient la forme de demi-cercles (ainsi en plein cintre et non en ogive)[1]; elles mesuraient de 48 à 50 pieds; la largeur des piliers était d'environ 20 pieds.

« Le fragment de voûte adhérent à celui des piliers qui était le plus rapproché du rivage montrait que les arcs se composaient de grès en forme de coins, taillés d'après un modèle déterminé, et que toutes ces pierres avaient une hauteur uniforme de deux pieds. Des éperons (« Schutzpfeiler »)

1. *Die Kunst des Mittelalters in Bœhmen;* Vienne, 1871-1879, t. III, p. 22.

triangulaires — entièrement en pierres de taille — protégeaient les piliers. Quant à ceux-ci, ils n'avaient qu'un revêtement en grand appareil, le noyau même étant formé de béton à la façon romaine. Ce béton a mieux résisté que l'appareil, et confirme l'opinion que le vieux système de construction romaine se maintint dans la France méridionale jusque vers la fin du moyen âge. La largeur du passage pouvait être de 12 à 15 pieds.

« M. Grueber s'élève contre l'assertion de Franciscus Pragensis, d'après lequel une année aurait suffi à maître Guillaume pour construire une seule arche et pour initier les ouvriers indigènes au secret de la construction des ponts. Il estime qu'à cette époque il fallait au moins cinq ans pour construire le pilier se rattachant au rivage, le pilier isolé et l'arc qui les reliait.

« D'après M. Mádl, dont je m'empresse, on le conçoit aisément, de m'approprier le témoignage, le pont jeté sur l'Elbe n'aurait pas été la seule construction entreprise pendant le séjour de maître Guillaume. Étant admise la véracité du passage qui vient d'être cité, on serait en droit de lui attribuer encore le chœur de l'église conventuelle de Notre-Dame de Raudnitz, car le couvent et le pont furent construits en même temps (la première pierre du couvent fut posée le 25 mai 1333 et celle du pont le 24 août de la même année). En 1338, les deux constructions étaient terminées, l'une et l'autre au mois d'août. Suivant le récit d'un contemporain, l'église et le couvent de Notre-Dame de Raudnitz étaient des édifices riches et somptueux.

« Malheureusement dans le cours des siècles, les peintures, les sculptures et toute la décoration que l'on décrit sous des couleurs si brillantes disparurent ou furent détruites. Il ne reste que peu de traces de la construction primitive. L'église a été presque entièrement restaurée au XVIIIe siècle et, circonstance étrange, quoique en plein style rococo, la restauration se fit en style ogival. Mais on peut se figurer dans quel esprit le brave architecte du XVIIIe siècle (son nom n'est pas connu) interpréta les formes si pures et si fermes du XIVe siècle ! Malgré tout, on peut aujourd'hui encore étudier

le plan primitif de cette église, à trois nefs, et on y constate, au premier aspect, une particularité des plus frappantes, un chœur très étendu, car sa longueur est presque celle de la nef, fait excessivement rare dans l'architecture allemande de l'époque. Et comme il existe dans la même province un certain nombre d'églises (Kralové, Ilradec, Novy, Bydzor, Chrudun, Nymburk, etc.), fondées au temps du roi Jean de Luxembourg avec des absides allongées de la même forme que celle de Raudnitz, nous sommes en droit de nous demander s'il n'est point permis d'y reconnaître l'influence des enseignements de maître Guillaume d'Avignon.

« Assurément cet artiste, pendant son court séjour de quelques mois, n'aura pas pu former ou, pour ainsi dire, créer des architectes, artisans et tailleurs de pierres, capables de construire des ponts tels que celui sur l'Elbe, ni élever des églises de l'importance de celle de Notre-Dame de Raudnitz. Il a dû trouver des artistes déjà très avancés dans leur spécialité. Mais il a fort bien pu les influencer et leur faire réaliser des progrès.

« D'ailleurs, maître Guillaume ne fut ni le premier ni le dernier architecte français qui augmenta les richesses d'art de la Bohême : maître Jean de Brabant exécuta le tombeau du roi Wenceslas II à Sbraslow (Aula Regia) et Mathieu d'Arras traça le plan de la cathédrale de Prague. Le premier de ces deux ouvrages fut détruit pendant les troubles des guerres hussites, mais le second existe toujours et mériterait d'être soumis à une comparaison approfondie avec les cathédrales françaises. »

« Le second en date de nos documents permet de faire remonter au début de l'année 1335 la nomination de Pierre Poisson de Mirepoix en qualité d'architecte du Palais des papes[1]. Le 5 mai de l'année en question, cet artiste figure dans cette pièce comptable qu'il y a intérêt à reproduire ici :

« 1335, 5 mai. Die quinta mensis maii magister Petrus

1. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1882, p. 281. — *La Semaine des Constructeurs*, 1887, p. 481. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888.

« Peyssonis de Mirapice, deputatus ad faciendum opera edi-
« ficiorum domus palacii papalis Avinione et specialiter pro
« opere capelle et turris de novo construendis in palacio pre-
« dicto per dominum nostrum papam, computavit et dixit se
« expendisse a die III mensis aprilis usque ad diem primam
« maii proxime preteritam pro salario magistrorum mano-
« brarum, calce, arena, palis, banastonibus, piquis, pro
« loquerio cadrigarum et aliis minutis expensis factis pro
« aliquibus reparacionibus, solvi eidem LIIII^or libras, IIII^or sol.,
« IX d. cur. in LIIII^or lb., III s., V d. grossis cur. et V d. cur.
« Item pro III^m capronibus emptis a Jacobo Manacha de
« Sancto Andrea precio miliari XVIII flor. auri, quos emit
« magister Petrus Payssonis in mense aprilis solvi LIII flor.
« auri. » (Intr. et exit. Cam., n° 146, fol. CII v°.)

« Le frère de Pierre Poisson, Jean Poisson, a également le droit de figurer dans cette revue des architectes d'Avignon. En 1335, Benoît XII chargea « Johannes Piscis, » recteur de l'église « de Esculenchis » dans le diocèse de Narbonne, de se rendre à Rome pour surveiller la restauration de la basilique du Vatican. Or, ce personnage, comme je l'ai montré ailleurs[1], était le frère de Pierre Poisson; tout semble prouver qu'il avait également des connaissances en matière d'architecture, puisque le pape lui confiait une mission aussi délicate que la restauration de la basilique de Saint-Pierre. Dans une longue série de brefs, le pape l'appelle « doctus et « expertus in talibus. » Le bref du 18 octobre 1338 constate qu'il avait apporté dans sa direction « sedulam curam, » qu'il avait fait exécuter « magnam partem reparationis et restau- « rationis hujus operis, » et qu'il avait réuni une quantité considérable de bois de construction.

« Jean Poisson était dans les ordres, comme différents architectes de la cour d'Avignon, par exemple Bernard de Manse, Henri Clusel, etc., Jean « Bisaci. » Les brefs le désignent tour à tour comme « rector d'Esculenchis, » comme « rector ecclesiæ de Permhaco, Narbonensis diœcesis, » puis, à partir de 1336, comme « canonicus Narbonensis. »

1. *Essai sur l'Histoire des Arts dans la ville d'Avignon*, p. 23.

« Jean Poisson fut presque immédiatement pourvu de la charge d' « altararius » de la basilique de Saint-Pierre, aux appointements d'un florin et demi par jour (environ 75 francs de notre monnaie). Une série de brefs publiés par Cenci et Martinetti[1] se rapporte à sa gestion; les uns lui accordent des subsides plus ou moins considérables; les autres sollicitent des potentats de l'Italie méridionale, notamment du roi et de la reine de Sicile, l'affranchissement de tous droits sur les bois de construction qu'il achètera dans leurs domaines.

« Benedictus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio « magistro Joanni Piscis, rectori ecclesiæ de Esculenchis, « Narbonen. diœcesis; salutem et apostolicam benedictionem. « — Licet de cunctis orbis ecclesiis curæ nostræ divina dis- « positione commissis, ut præservari valeant a noxiis, curam « habere vigilem debeamus; ad basilicam tamen principis « Apostolorum de Urbe, in qua sanctum Corpus ipsius cele- « bri memoria requiescit eo præcordialius mentis oculis « contemplamur, quo ipsam ampliori dilectionis prærogativa « prosequendam, et potioribus honoribus conspicimus esse « dignam. Sane ad nostri Apostolatus pervenit auditum, « quod quamvis felicis recordationis Joannes papa XXII, « prædecessor noster, ad ipsam basilicam gerens, dum vive- « ret, specialis devotionis affectum, et volens circa structu- « ram ipsius, ne ob reparationis et reformationis defectum « subjiceretur periculis, providere, nonnullas de Camera sua « pecunias illuc miserit, quas, necnon et eas quæ de proven- « tibus majoris Altaris ejusdem basilicæ ad apostolicam spec- « tantes Cameram provenerant et provenirent etiam in opere « reformationis prædictæ basilicæ ac Palatiorum Apostolico- « rum Urbis præfatæ mandaverit et voluerit expendi et fide- « liter dispensari; nondum tamen mandato et voluntati præ- « decessoris ejusdem extitit in hac parte, sicut accepimus, « satisfactum propter quod eisdem basilicæ et palatiis circa « structuram et ædificia ipsorum dicitur periculum in ali- « quibus eorum partibus imminere[2]..... »

1. *Bullarium Basilicæ Vaticanæ*, t. I, p. 287, 313.
2. *Bullarium Vaticanum*, t. I, p. 287.

« Jean Poisson amena avec lui son neveu, « Petrus Joannis « de Cornesano, clericus Carcassonensis » (p. 312).

« L'architecte en chef de Saint-Pierre ne jouit pas longtemps de sa fortune : il mourut dès l'année 1338. A ce moment il avait reçu 12,466 florins d'or 20 sous 1 denier 1 obole, et dépensé 692 florins 41 sous 5 deniers 1 obole pour l'office de l'« altarariatus, » 7,341 florins 41 sous 7 deniers et 1 obole pour les pierres, le ciment, le bois, la main-d'œuvre, 428 florins 10 sous 8 deniers pour la réparation de la basilique du Latran; son successeur, de son côté, avait dépensé après sa mort 255 florins pour les mêmes travaux. Le total des dépenses s'était élevé à 10,218 florins 5 sous 9 deniers[1].

« Après la mort de Jean Poisson, Pierre Poisson se montra assez soucieux, en sa qualité d'héritier et d'exécuteur testamentaire (« heres et executor testamenti »), de se mettre à couvert des responsabilités qu'il aurait pu encourir au sujet de la gestion de son frère. Il demanda donc et obtint un bref qui le déchargeait de toute revendication (4 des calendes de mai 1339).

« A Jean Poisson, qui avait poussé très activement les travaux, succédèrent deux autres Français, « Petrus, » chanoine d'Arras, et Thomas Guiraudus d'Avignon. « Thomas « Guiraudi, laycus, Avinionensis diocesis, » fut investi, par bref du 18 octobre 1338, des fonctions de directeur des travaux. Le bref constate qu'il était « fide dignorum testimonio « vir fidelis ac peritus, et expertus in talibus. »

« Quant à « magister Petrus Laurentii, canonicus Atreba- « tensis, » qui succéda à Jean Poisson, il ne reçut plus qu'un florin par jour pour lui et ses familiers. Il fut nommé « pro « gerendo altarariatus officio, necnon dirigendo et promo- « vendo reparationis et restaurationis ejusdem basilicæ opere « inchoato, aliisque certis nostris et Ecclesiæ Romanæ nego- « tiis. »

« On sait que « magister Paulus de Senis » acheva en 1341 la réparation de la toiture.

1. D'après Dionisio, Benoît XII consacra en tout 80,000 florins d'or à la restauration de la basilique de Saint-Pierre de Rome (*Sacrarum Basilicæ Vaticanæ Monumenta*).

« Avec Jean de Loubières (et non de Louviers, comme je l'ai imprimé par erreur dans un de mes précédents travaux[1]), nous abordons l'histoire des travaux entrepris au Palais des papes par Clément VI. Un document en date du 18 juin 1348 nous apprend que maître « Johannes de Luperia, serviens « armorum domini nostri[2] ac magister operum palacii apos- « tolici, » se préparant à se rendre « ad partes Franciæ, » chargea « Guillelmus Richoniæ, præparator seu director ejus- « dem operis, » et « Herricus Godefredi alias dictus de Lupe- « ria, » cousin germain dudit maître Jean, de « regere et « gubernare » les travaux pendant son absence. Il les autorise notamment à toucher de la Chambre apostolique les sommes affectées aux travaux, à savoir 70 florins pour une semaine comprenant six jours ouvrables, 60 florins pour une semaine comprenant cinq jours, 50 florins pour une semaine comprenant quatre jours.

« Ce document met hors de doute l'importance du rôle joué par Jean de Loubières :

« 1348, 18 juin. Anno domini M° CCC° XLVIII. Indictione « prima, die XVIII mensis junii, pontificatus sanctissimi patris « et domini nostri, domini Clementis divina providentia « pape VI anno septimo. Cum magister Johannes de Lupe- « ria, serviens armorum dicti domini nostri ac magister ope- « rum palacii apostolici velit seu properet ad partes Francie « se transferre, idem magister Johannes fecit pactum cum « Guillelmo Richonie preparatore seu directore ejusdem ope- « ris et Herrico Godefredi, alias dicto de Luperia, consobrino « germano dicti magistri Johannis, quod ipsi duo debeant « regere et gubernare dictum opus nomine ejusdem magistri « quousque ad redditum seu quousque idem magister Johan-

1. Le nom de Loubière est assez commun dans les environs d'Avignon, soit comme nom de lieu, soit comme nom de famille. M. Germer-Durand mentionne : 1° la Loubière, hameau de la commune d'Alais ; 2° la Loubière, hameau de la commune de Concoules ; 3° Lubières, île du Rhône, commune de Beaucaire (*Dictionnaire topographique du Gard*). Un érudit d'Avignon, le regretté M. Canron, m'a signalé, d'autre part, la terre de Lubières, dans la Camargue ; Lubières, localité aujourd'hui disparue, près de Tarascon, etc.

2. On sait que jusqu'en pleine Renaissance le collège des sergents d'armes ou massiers pontificaux compta dans son sein une série d'artistes.

« nes apud Avinionem redeat, bene et debite, prout est « magistrorum, et debet fieri. Et dedit eis et cuilibet eorum « potestatem dictum opus gubernandi et regendi usque ad « dictum redditum et possint conducere operarios necessa- « rios ad dictum opus faciendum, et eis salarium promitten- « dum et solvendum et quitancias ab eis et quolibet eorum « petendum et recipiendum, et generaliter ad omnia et sin- « gula faciendum que in dicto opere fuerint necessaria seu « quomodolibet oportuna, dans nichilominus et concedens « eisdem potestatem et eorum cuilibet recipiendi a Camera « apostolica nomine sui pecunias necessarias pro dictis ope- « ribus faciendis, videlicet de septimana integra si sint dies « operabiles [sex] LXX florenos, de V diebus, LX florenos, et « de IIII^or diebus L florenos, et sic ascendendo et descendendo « per dies pro rata.

« Et ipsi magistri promiserunt dicto magistro regere et « gubernare bene et sufficienter, ut dictum est, dictum opus « et etiam propterea summiserunt se, promiserunt et volue- « runt compelli ad attendum predictum et si per defectum « ipsorum aliquid omittebatur seu dampnificabatur in dicto « opere vel non continuabatur ut decet, promiserunt dampna « ressarsire, et renunciaverunt et promiserunt, etc. Et pro- « miserunt dicto magistro Johanni quod reddent de pecunia « quam recipient a dicta Camera nomine ipsius magistri « J(ohannis) bonum computum et legale, etc. Acta sunt hec « Avinione, die XVIII mensis junii, etc., in Camera thesau- « rarii, presentibus dominis B. de Cosvaco thesaurario, M. « episcopo Barchinonensi[1] et G. de Malefico clerico Camere « domini pape testibus. » (*Soluciones servitiorum communium*, an. 1348-1352, t. 328, fol. 22 v°.)

« En 1355, « magister Johannes de Luperiis » est qualifié de « magister operum palacii domini nostri papæ; » en 1356, de « magister ædificii turris novæ vestarii palacii domini « nostri papæ. »

« Des recherches récentes me permettent de revendiquer

1. Michael de Riçoma, évêque de Barcelone de 1346 à 1361 (Grams, *Series Episcoporum*, p. 14).

en faveur des architectes du Palais des Papes les plans des constructions entreprises à Montpellier par Urbain V, entre 1364 et 1370 : c'est-à-dire le collège de Saint-Benoît, qui abrite aujourd'hui l'École de médecine, la cathédrale, enfin le collège de Mende[1]. A diverses reprises, Bertrand de Manse, l'un des architectes, effectua des payements pour ces travaux, qu'il semble avoir dirigés de loin. Un de ses confrères, Henri Clusel, visita de son côté Montpellier pour se rendre compte de la marche de la construction. Il n'est pas jusqu'à l'architecte en chef du Palais des papes, Bertrand Nogayrol, qui ne surveillât à Avignon, soit l'exécution des stalles, soit celle des peintures destinées au couvent de Saint-Benoît.

« Je terminerai par une note sur le mystérieux Pierre Obrier, que l'on a considéré pendant longtemps comme l'unique architecte du Palais des Papes, alors qu'il doit partager cet honneur avec huit à dix artistes. Il résulte d'un recensement fait à Avignon en 1376 que ce personnage était désigné indifféremment sous le nom de « Petrus Obrerius » ou « Petrus operarius. » Sa veuve (« Agnes de Belloforti, « Bisuntinensis diocesis, relicta magistri Obrerii, archilatomi « et directoris quondam operis palatii domini nostri papæ[2] ») vivait en 1376 encore à Avignon; le recensement l'appelle « Agnès de Bellifort, uxor condam magistri Petri operarii, « cortisiana. »

« On voit par ces quelques extraits quelle place considérable les architectes et ingénieurs d'Avignon et des environs, héritiers de saint Bénezet, tenaient dans l'art du XIVe siècle ; non seulement ils dotèrent Avignon des monuments qui font aujourd'hui encore sa gloire, non seulement ils construisirent les principaux édifices de Montpellier, ils furent appelés jusqu'en Italie et jusqu'en Bohême pour diriger d'importantes constructions, pour y propager ce style dont l'invention n'est pas une des moindres gloires artistiques de notre pays. »

1. *Les Constructions du pape Urbain V à Montpellier*. Paris, Leroux, 1890.
2. Duhamel, *Les Architectes du Palais des Papes*, p. 12.

M. Collignon, membre résidant, entretient la Société d'un vase appartenant au Musée d'Athènes : il en communique les dessins qu'il a exécutés d'après l'original. Ce vase avait mauvaise réputation malgré le témoignage favorable de M. Albert Dumont. En dépit des doutes émis sur son authenticité, M. Collignon le place dans la série des vases primitifs et l'attribue à une époque de transition. Les sujets représentés sont les suivants : en premier lieu, deux êtres à tête humaine, pourvus d'ailes, héraldiquement placés de chaque côté d'un faisceau de fleurs. Ce sujet est traité d'une façon barbare, mais on peut être frappé de l'analogie de scènes procédant de l'art oriental; ces êtres mixtes à tête humaine et à corps d'animal sont fréquents dans l'art oriental; il serait même facile de citer des dispositions semblables à celles du vase d'Athènes. — En second lieu vient une scène de chasse représentant un chien attaquant deux sangliers; cette scène rentre dans le goût des représentations analogues en honneur chez les potiers du VIIe siècle. Il n'est donc pas, tout d'abord, nécessaire de dire que ces dessins ont été inventés par un faussaire. Si, d'un autre côté, on a remarqué que la couleur n'est pas absolument identique à celle des vases grecs de la même époque, on peut répondre qu'un coup de feu a dû en foncer la teinte générale.

Quelle serait la place à donner à ce vase dans l'ordre chronologique? Les vases les plus anciens sont ceux dont l'ornementation est empruntée au style géométrique pur; à ceux-là succèdent les vases à représentations d'animaux et particulièrement d'oiseaux aquatiques; enfin les plus récents offrent des scènes de la vie réelle avec des personnages. Le vase d'Athènes ne rentre dans aucune de ces catégories. Mais il est une autre série de vases, où l'on peut trouver comme un souffle oriental, et, si on examine de près le nôtre, on constatera que l'influence orientale a déjà pénétré son dessin, particulièrement dans la manière de traiter la tête des sangliers : on sent déjà un effort pour se soustraire au tracé d'une figure de convention. Ce vase est donc authentique : on ne voit pas pourquoi un faussaire eût inventé cette sorte de dessin, surtout à un moment où les vases de l'époque de

transition n'avaient pas encore été publiés dans un travail d'ensemble. Et si l'on cherche à en fixer la date, il faut se reporter au moment où les influences orientales apparaissent aussi bien à Athènes qu'à Chalcis, centre de l'industrie du bronze et de la céramique, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle.

La communication de M. Collignon est destinée aux *Mémoires* et sera renvoyée à la Commission des impressions.

M. Courajod, membre résidant, a déjà entretenu la Société des influences divergentes qui se rencontrent dans les ateliers des divers arts à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle : influences du Nord sur le Midi et réciproquement. Il rappelle notamment ce qu'il a dit de l'italianisme de Jacquemart de Hesdin.

Le point de départ de ses recherches a été le beau travail de M. L. Delisle sur le livre d'Heures du duc de Berry, où l'on voit des mains si différentes au point de vue de l'art et un mélange d'influences très variées. M. Müntz a fait la part de ces différents artistes : sur l'une des vignettes il a même signalé un plan de Rome.

Dans un récent voyage en Flandre, M. Courajod a relevé de nouvelles preuves de ces influences exotiques : ainsi, à Anvers, dans la cathédrale, on voit un tableau d'autel conservé là vraisemblablement depuis le XIVe siècle ou depuis le commencement du XVe, et dont l'auteur est un Italien, car tout y paraît vénitien ou originaire du nord de l'Italie, la peinture et le cadre lui-même. — Mais il a trouvé de plus une nouvelle preuve de la coexistence, dans les ateliers, d'escouades d'artistes de nationalités différentes, ainsi que le montrait déjà le manuscrit du duc de Berry.

Au Musée Plantin, à Anvers, existe un manuscrit datant de 1402 : c'est une bible historiée, dans les pages de laquelle on reconnaît facilement tout à la fois l'école de Prague, ou, si l'on veut, l'école allemande, l'école franco-flamande et l'école italienne. Tout est entremêlé dans ce manuscrit qui contient un très grand nombre de miniatures. M. Courajod en a fait faire des photographies qui permettent de voir ces

différences d'écoles et de constater l'existence de ce caractère spécial qu'il a appelé l'internationalisme de l'art européen au commencement du xv[e] siècle.

Au folio 343, on lit : « Explicit prephatio Sancti Jeronimi venerabilis presbyteri in librum Thobie, anno domini millesimo quadringentesimo secundo currente; comparatus est et ordinatus liber biblie hujus per dominum Conrádum magistrum monete. » On lit également au dernier folio 442 du tome II : « Explicit secundus liber Esdre sacerdotis. In anno Domini millesimo quadringentesimo secundo currente in katedra Sancti Petri Apostoli. Comparatus per dominum Conradum magistrum monete. » Le *Catalogue du Musée Plantin-Moretus* (1887), p. 40, par M. Rooses, nous apprend que ce Conrad de Vechta était maître de la monnaie de Kuttenberg, en Bohême, en 1401 et 1402. On sent, en effet, dans nombre de ces miniatures le style allemand, qui se distingue, non seulement par le dessin, mais aussi par une gamme de couleurs spéciale à cette école.

A la fin du xiv[e] et au commencement du xv[e] siècle, on peut dire que l'art européen marche du même pas partout, mais c'est l'école franco-flamande qui mène la bande internationale. Voici, en effet, un manuscrit qui a été fait à Prague : on y retrouve d'un côté cette école de l'Est, où l'on voit ces plis dégingandés des vêtements analogues à ceux de la Vierge du trumeau de la chartreuse de Dijon et à côté le produit d'un travail sorti de mains absolument italiennes ou inspirées par l'Italie. Dans cette dernière série, la gouache a alourdi les traits du dessin : on peut le constater, car le manuscrit n'a pas été terminé et une partie n'a été qu'esquissée. On y retrouve alors des dessins charmants de grâce et de finesse, qui permettent de juger ce qu'étaient les dessins gothiques. La portion italienne est presque partout gouachée; on n'y trouve que peu de paysages, encore sont-ils de convention. Une remarque à faire, c'est que dans les dessins inachevés les fonds sont terminés.

M. Durrieu, membre résidant, croit que certaines des vignettes du manuscrit dont vient de parler M. Courajod se rapprochent plus de la donnée française que de la donnée

italienne. Il y eut en France une influence italienne beaucoup plus ancienne et dont on peut trouver la trace dès 1328 ; aussi est-il difficile de reconnaître ce qui a été exécuté en France et ce qui est d'une facture purement italienne. Au commencement du xve siècle existe un art international où viennent se combiner des influences diverses, mais dont l'exécution doit être attribuée à Paris.

M. Mowat, membre résidant, résume les lettres de MM. Fornier et Decombe relatives à la découverte de textes épigraphiques. Tout dernièrement, en démolissant à Rennes, rue Rallier, des restes de vieux murs, faisant partie des anciennes fortifications de la ville, on fit la découverte d'un nombre considérable de bornes milliaires, employées comme matériaux de construction. Successivement douze de ces monuments ont été mis au jour : ils sont aujourd'hui au Musée de la ville. Faute d'estampages, M. Mowat n'ose pas encore se prononcer sur certaines anomalies présentées par les inscriptions. Sur les fragments d'une de ces bornes, on lit le nom de Septime-Sévère et de son fils, c'est-à-dire Caracalla. Deux autres offrent le nom de l'empereur Maximin et l'une d'elles se termine par les lettres A · C · R · L, qui indiquaient la distance à partir de la cité : malheureusement les chiffres des lieues sont effacés.

Plusieurs autres bornes datent de l'empereur Victorin; l'une d'elles indique la distance : C · R · L IIII. Enfin on lit le nom de Tétricus sur un et peut-être deux de ces monuments.

Cette réunion, sur un seul point, d'une quantité aussi considérable de bornes milliaires est un fait curieux, qu'il est difficile d'expliquer pour le moment. M. Mowat montre la photographie d'une borne milliaire, qui servait de support au bénitier de l'église de Saint-Gondran, à dix kilomètres de Rennes; elle est aujourd'hui au Musée de la ville. Cette borne portait également le nom de Tétricus.

Séance du 21 Mai.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1889. Paris, 1889, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXVI, IV° série. Roma, 1890, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XI° année, n° 10. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVII, 2° livr. Périgueux, 1890, in-8°.

Inventaire des archives du Chapitre de Sainte-Croix de Parthenay, dressé à la fin du XVIII° siècle. Saint-Maixent, 1889, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IX° année, n°° 3 et 4. Trèves, 1890, in-8°.

Revue savoisienne, XXXI° année. Annecy, 1890, in-8°.

The Journal of the proceedings of the royal Society of Antiquaries of Ireland, XLII° année. Dublin, 1890, in-8°.

Blanchet (Adrien). *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, 2 volumes avec atlas. Paris, 1890, in-18.

Charmasse (Anatole de). *L'institution charitable de l'aumône de Saint-Léger à Autun.* Autun, 1890, in-8°.

Duhamel (L.). *Les origines de l'imprimerie à Avignon.* Avignon, 1890, in-8°.

Evans (John). *Address to the Society of Antiquaries of London delivered at their anniversary meeting*, 23 avril 1890. Londres, 1890, in-8°.

Ledain (Bélisaire). *Histoire sommaire de la ville de Poitiers.* Fontenay, 1889, in-8°.

Rahn (J.-Rudolf). *Die schweizerischen Glasgemälde in der Vincent'schen Sammlung in Constanz.* Leipzig, 1890, in-8°.

Correspondance.

MM. le comte Louis de Fleury et Lacave-Laplagne-Barris

écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir élus associés correspondants.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, membre honoraire, offre à la Société, au nom de M. Blanchet, associé correspondant national, la nouvelle édition du *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*. Il rappelle que, lui-même, il y a près de quarante ans, a publié la première édition. Pendant cet intervalle les nombreuses découvertes, les innombrables publications faites dans tous les pays ont singulièrement fait progresser la science. M. de Barthélemy est le premier à constater que son livre était arriéré et incomplet. Aussi, lorsque récemment l'éditeur, M. Roret, voulut faire une nouvelle édition, M. de Barthélemy n'hésita pas à lui désigner M. Blanchet pour accomplir cette œuvre. Celui-ci, malgré le peu de temps dont il pouvait disposer, a complètement remanié le *Manuel* primitif; au lieu d'un volume, il lui a consacré deux volumes, il a amélioré l'atlas, en un mot, il a fait un ouvrage facile à consulter, au courant de la science et qui peut être d'une grande utilité aux numismatistes.

M. le Président offre deux ouvrages de M. Bélisàire Ledain.

M. le baron de Baye, membre résidant, offre, de la part de M. le baron de Tisenhausen, les deux derniers fascicules des publications de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.

M. Pol Nicard, membre résidant, désire savoir si les archives du Musée du Louvre fournissent quelques lumières propres à établir à quelle époque ont disparu les portraits des personnes illustres de la maison d'Autriche depuis Philippe Ier, père de Charles-Quint, jusqu'à Philippe IV, roi d'Espagne, contemporain de Velasquez, le seul dont ce peintre ait fait le portrait d'après nature. Ces portraits se voyaient encore au Louvre en 1792, où ils décoraient un petit *attique du salon des bains* de l'appartement de la reine

Marie de Médicis, qu'on distinguait en neuf et en vieux. Attribués à Velasquez, ces portraits ne se trouveraient-ils pas décrits dans un inventaire manuscrit des œuvres d'art que recélait encore le Louvre, dans les premières années de la Révolution française? Ont-ils été brûlés comme des monuments féodaux avec tant d'autres? M. Nicard s'est trouvé naturellement conduit à rechercher pourquoi M. de Clarac, dans son *Histoire chronologique du Louvre*, avait signalé parmi les artistes français et étrangers employés à la décoration du Louvre, sous le règne de Louis XIV, le peintre espagnol Velasquez, né en 1599 et mort le 6 août 1660, l'année même du mariage de ce monarque. Les moindres détails de la vie de cet illustre peintre ont été racontés, presque jour par jour, par Pacheco en 1649, par Palomino en 1724 et enfin par Cean Bermudez en 1800. Les biographes de Velasquez, postérieurs à ceux que nous venons de citer, sont moins exacts, et, parmi eux, M. Charles Blanc a encouru les mêmes reproches. On peut affirmer que jamais Velasquez n'est venu en France et encore moins à Paris, car les biographes espagnols ont relaté soigneusement et in extenso les voyages qu'il avait exécutés successivement en Italie pendant les années 1629 et 1648. Et ils n'ont eu garde d'oublier que la charge d'aposentador major l'obligea à accompagner le roi Philippe IV sur les bords de la Bidassoa où il fut chargé de décorer avec magnificence le pavillon d'été de l'île des Faisans. C'est dans ce pavillon que furent célébrées les accordailles de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Le mariage eut lieu le 4 juin 1660, et Velasquez était de retour à Madrid à la fin du même mois, en même temps que Philippe IV. Mais ils n'ont pas dit que Velasquez fût venu en France.

On peut, en conséquence, affirmer que cet artiste, non seulement n'a pas pris part à la décoration du Louvre, mais que c'est à tort qu'on a pu lui attribuer les portraits placés dans les bains de la reine, dont l'existence au Louvre se trouve cependant attestée par la plupart des écrivains français, auteurs des descriptions de Paris que nous possédons, tels que Saugrain (1717), Piganiol (1765), d'Argenville,

Dulaure (1786) et enfin l'Almanach parisien de l'année 1793. C'est sans doute le souvenir de l'existence de ces portraits qui a conduit M. de Clarac à écrire les lignes dans lesquelles il a glissé le nom de Velasquez au milieu des artistes français et étrangers dont les habiles pinceaux ont contribué à la décoration du Louvre.

M. Durrieu, membre résidant, fait remarquer que les seuls inventaires conservés au Louvre ne mentionnent pas les toiles de Velasquez sur le sort desquelles M. Nicard demande des renseignements.

M. Müntz, membre résidant, signale les publications récentes de Justi et de Paul Lefort sur Velasquez.

M. Babelon, membre résidant, communique une monnaie d'argent d'Histiaea (Eubée) représentant la nymphe Histiaea, accompagnée de son nom, assise sur une proue de navire. Il fait ensuite une communication ayant pour but d'expliquer le type d'Apollon assis sur l'omphalos, type qui paraît sur les monnaies des rois de Syrie.

M. Flouest, membre résidant, fait part à la Société du résultat des fouilles nouvelles faites par la Société archéologique du Châtillonnais (Côte-d'Or) sur l'emplacement de l'ancien vicus gallo-romain de Vertilium. Il présente en même temps des dessins à l'aquarelle reproduisant, grandeur de nature, les antiquités les plus intéressantes rencontrées au cours de cette exploration.

Les substructions dont la direction a pu être reconnue étaient celles d'habitations privées. Elles confirment l'identité de physionomie générale du vicus Châtillonnais et de celui que Grignon a fait connaître au Châtelet (Haute-Marne) dans la seconde moitié du siècle dernier.

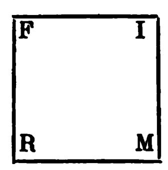
Les surveillants de la fouille ont fait, dans les décombres ramenés au jour, la récolte de monnaies, d'enduits colorés de murailles, d'instruments en fer, de débris de poteries diverses, qui est, pour ainsi dire, de règle partout où une population de quelque importance a séjourné à l'époque

romaine. On y remarque plus particulièrement les antiquités suivantes :

Un beau denier en argent de Q. Sicinius ;

Une figure du croissant lunaire, obtenue de deux vigoureuses défenses de sanglier opposées par leur base dans une douille en bronze et destinée à compléter, à titre d'amulette, l'effet décoratif d'un torques à pendeloque [1] ;

Une fiole en verre, de forme carrée, portant sous sa base, aux quatre angles, les lettres : FIRM, marque bien connue du verrier *Firmus* dont les produits paraissent avoir été fort estimés et exportés au loin [2] ;



Une estampille sur poterie rouge, dite samienne, du potier *Cantomallus* (CANTOMLLI), qui paraît nouvelle au moins pour la région ; la lettre O porte un point central [3] ;

Un culot d'amphore extrait d'un puits desséché et contenant un résidu solidifié qui a paru constitué de marc de raisin et de pulpe de pomme ;

Un simulacre en plomb d'une demi-volaille plumée et *troussée* pour la broche, se présentant par sa face antérieure. Long de 0m15, ce singulier objet a probablement servi à la confection de moules en pâte légère, pour la présentation de ces mets composés de substances diverses, hachées ensemble, qu'on appelait *tomaculum* ou *farcimen* [4].

1. Le Musée de Saint-Germain possède une pièce semblable bien conservée ; elle a été recueillie dans les fouilles de la forêt de Compiègne.

2. V. Froehner, *Nomenclature des verriers grecs et romains*. Paris, 1879, p. 35.

3. H. Schuermans (*Sigles figulins*, Bruxelles, 1867) mentionne (n° 1046) la marque CANTOM(·····)M, comme trouvée à Augst.

4. Voy. Dictionnaire de Rich et *Satyricon* de Pétrone, p. 31.

Trois autres antiques méritent une mention moins sommaire.

C'est d'abord un de ces supports en terre cuite servant à maintenir, en station verticale, le long *poculum* ou gobelet de terre, lorsqu'on n'en avait pas absorbé tout le contenu. Le type en est probablement spécial au pays lingon. Ces supports ont l'aspect d'une sorte de cube, de dix à quinze centimètres de côté, portant sur quatre petits pieds et transpercé, par le centre de sa face supérieure, d'un large vide circulaire en section de cône renversé; c'est dans ce vide qu'on introduisait la base arrondie du poculum. Les parties pleines des supports étaient décorées à l'ébauchoir, surtout aux faces latérales, de dessins géométriques assez élégants.

Une coupe en terre fine, à anses, se rapprochant du canthare par son galbe général, mais ayant une panse à carène insuffisamment profonde et une base trop haute et de profil trop sec et trop droit, pour répondre exactement aux données du type, présente une ornementation en barbotine d'une agréable originalité. Sur un fond brun jaunâtre, avec quelques glacis bronzés ou mordorés, on a appliqué des *pastilles*, des tiges et des feuillages de couleur orangée, qui s'en détachent vivement et en font une pièce très décorative.

Enfin une fibule ronde, en bronze, à décor d'émail, se distingue de ses similaires conservées dans quelques collections [1] par sa grande taille et les *jours* découpés dans sa partie centrale. Ils suppriment le caractère massif et lourd que prennent les bijoux de cette espèce aussitôt qu'ils cessent d'être de petites dimensions. L'aspect de la face externe de la fibule est devenu celui d'une rouelle élégante. Le décor d'émail y est limité au cercle périphérique et à la partie terminale des rais, à leur point de contact avec ce cercle. Quatre couleurs : le jaune, le blanc, le rouge et le bleu, ont été employées en dessin de damiers et de petits parallélogrammes interm-

1. Notamment au Musée de Namur, qui en possède peut-être la série la plus riche que l'on connaisse. Son savant conservateur, M. Alfred Biquet, croit que cette région de la Belgique était le centre principal de leur fabrication. On sait par Philostrate (*Icones*, I, 23) que « les barbares de l'Océan fixaient sur le métal incandescent des couleurs brillantes qui y devenaient dures comme de la pierre. »

diaires, se reproduisant avec symétrie dans chacun des quatre arcs définis par le croisement des deux diamètres vertical et horizontal. Des damiers blancs et bleus coïncident avec le point d'arrivée de ces deux diamètres. Ceux qui sont tirés obliquement s'arrêtent dans une petite tablette blanche timbrée d'un petit cercle bleu. Entre chacune de ces tablettes et les damiers, à égale distance desquels elles se trouvent placées, deux tablettes rouges enserrent entre elles une tablette bleue coupée en son milieu par un filet jaune. L'expansion terminale des rayons de la rouelle ressemble un peu au calice d'une fleur ; elle est partagée en trois lobes, où une sorte de losange rouge se trouve accosté de deux apparences de feuilles lancéolées de couleur bleue. La surface du bronze a été légèrement creusée en un canal unique et assez large, en ce qui concerne le cercle périphérique, et de trois petits compartiments, en ce qui concerne les rais, afin de fournir une assiette à l'émail. C'est comme un prototype du *champlevé*, dont le moyen âge a fait une si brillante application.

M. Courajod annonce que les revendications que la Société des Antiquaires de France n'a jamais cessé d'exercer au sujet des objets détournés de l'ancien Musée des monuments français et désaffectés si malheureusement après 1816 commencent à produire leur effet. La vierge en terre cuite de Germain Pilon autrefois à la Sainte-Chapelle, égarée longtemps à Saint-Cyr, vient de rentrer au Louvre, ainsi que la vierge en marbre qui décorait autrefois la chapelle du château d'Écouen et qui était déposée depuis la Restauration dans la sacristie de la paroisse Notre-Dame de Versailles. C'est le commencement de la reconstitution du Musée des monuments français.

Séance du 28 Mai.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXV, 8e livr. Turin, 1890, in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1890. Poitiers, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 1-3, janvier-mars 1890. Niort, in-8°.

— *de la Société philomatique vosgienne*, XVe année (1889-90). Saint-Dié, 1890, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XIII. Spalato, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, t. I-IX, 1868-1887. Roubaix, in-8°.

Revue africaine, XXXIIIe année, n° 195. Alger, 1889, in-8°.

— *des Pyrénées*, t. II (1890), 2e trimestre. Toulouse, 1890, in-8°.

Flouest et H. Gaidoz (Ed.). *Le dieu gaulois au maillet sur les autels à quatre faces. L'autel de Mayence. Les autels de Stuttgart*. Paris, 1890, in-8°.

Jadrintseff (N.). *Anciens caractères trouvés sur des pierres de taille et des monuments au bord du Orkhou, dans la Mongolie orientale*. Saint-Pétersbourg, 1890, in-4° oblong.

Montaiglon (Anatole de). *De quelques inscriptions en vers*. Paris, 1890, in-8°.

Rizzo (G.). *Osservazioni meteorologique fatte nell' anno* 1888 *all' osservatorio della r. università di Torino*. Turin, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. Aug. Audollent adresse par lettre ses remerciements à la Compagnie pour sa nomination au titre d'associé correspondant national.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Michelant, membre honoraire, et se fait l'interprète de la Compagnie pour exprimer les regrets de tous ses collègues. M. Michelant, dont la compétence dans les choses du moyen âge était universellement reconnue, faisait partie de la Société depuis trente-sept ans.

Le Président adresse ses félicitations à M. Engel, associé correspondant, auquel l'Académie des inscriptions vient de décerner le prix Duchalais pour le ***Répertoire des sources imprimées de la numismatique*** qu'il a publié en collaboration avec M. Serrure.

Le Président annonce la présence d'un archéologue russe, M. Nicolas Yadrintzoff, directeur de la ***Revue orientale*** d'Irkoust (Sibérie), amené à la séance par M. le baron de Baye, et lui donne la parole pour exposer les résultats de son exploration archéologique dans la Mongolie occidentale, au sud du lac Baïkal et aux sources de l'Orkhon.

Le but principal du voyage était de rechercher l'emplacement de l'ancienne capitale des Mongols. Au XIIIe siècle, à l'époque de la puissance de ce peuple, ce pays a été visité par Marco Polo et des missionnaires envoyés par Innocent IV; le moine Rubruquis, chargé d'une mission auprès du Grand Mogol par saint Louis, s'y rencontra avec l'évêque de Rouen. Ces voyageurs et d'autres qui leur ont succédé ont laissé des descriptions de Karakoroum, la capitale de l'empire mongol. Mais, depuis la disparition de cet empire, l'incertitude a régné sur l'emplacement même de la capitale, dont les savants ont voulu retrouver les restes dans cinq emplacements différents.

Dans son exploration de la vallée de l'Orkhon, M. Yadrintzöff rencontra d'abord certaines ruines déjà visitées par des voyageurs modernes. Près du lac Ougheï-Nor, sur les bords de la rivière Khola, qui réunit ce lac à l'Orkhon, on aperçoit, au loin, sur une colline les ruines d'un palais qui devait être la résidence d'été des khans. A 50 kilomètres plus au sud, sur la rive gauche de l'Orkhon et au confluent de l'Ourkontamir, l'explorateur atteignit les fameuses ruines de Khara-Balgoussan, qu'on représente, avec raison, comme celles de l'ancien Karakoroum. Cette ville avait été fondée au VIIIe siècle, par une tribu turque. Gengis-Khan y érigea, au XIIIe siècle, un camp militaire : son successeur Oghetaï y fit élever un palais magnifique et entoura la ville de murs. L'expédition put constater que l'on était sur l'emplacement d'une ville qui occupait plus de dix kilomètres autour du palais; tout

autour, on remarquait des débris de granit et des bas-reliefs, restes d'anciens obélisques, dont plusieurs portent des inscriptions. Les unes sont écrites dans un caractère qui rappelle les inscriptions runiques et ressemblent à celles qui ont été découvertes à Iénisseï; les autres sont en caractères chinois.

Toute la région environnante, visitée pour la première fois par un Européen; est couverte de débris de monuments et de pierres recouvertes d'inscriptions analogues. La trouvaille la plus intéressante a été faite à une quinzaine de kilomètres de Khara-Bolgoussoun, sur le lac Tzaïdam : c'est un cimetière renfermant des tombeaux surmontés de bustes en marbre blanc. Des obélisques contiennent, d'un côté, des inscriptions du type runique et, de l'autre, des hiéroglyphes chinois. M. Yadrintzoff en a copié une qui n'a pas moins de quarante lignes. Ces inscriptions, dont le caractère ressemble aux runes, n'ont pas encore été lues : si, comme on peut le supposer, les textes chinois qui se rencontrent sur les mêmes pierres en sont une traduction, on doit espérer arriver prochainement à leur déchiffrement.

Ces découvertes confirment l'opinion d'Abel de Rémusat relativement à l'emplacement de l'ancien Karakoroum.

M. Roger, associé correspondant, offre à la Société la photographie d'une ciste en bronze, trouvée au Chaumoy, près de Bourges : on peut la rapprocher de celle qui a été découverte près d'Orléans; mais celle de Bourges est d'une conservation supérieure. Elle a deux anses : sa hauteur est de 0^m20 et son diamètre de 0^m22. On peut également la rapprocher de celles qui appartiennent au Musée de Saint-Germain et qui proviennent de la Côte-d'Or. La découverte a été faite par hasard par des ouvriers occupés à extraire de la pierre; depuis, sur la même place, on a retrouvé des débris de poterie et des ossements non calcinés; la poterie était noire grisâtre. Le tumulus pouvait avoir 18 à 20 mètres de diamètre sur 2 à 3 mètres de hauteur. Non loin de là se trouve un autre tumulus qui n'a pas encore été exploré. La ciste appartient aujourd'hui à la Société des antiquaires de Bourges.

M. Pilloy, associé correspondant, présente un pommeau d'arme, trouvé dans les environs de Château-Thierry.

A l'aide d'une confrontation avec des œuvres certaines d'Antonio Averulino précédemment reconnues par lui et au moyen de plusieurs rapprochements avec les portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre de Rome, M. Courajod, membre résidant, démontre que le bas-relief en bronze (Suppl., n° 48) conservé dans la salle de Michel-Ange au Musée du Louvre est un ouvrage de Filarète.

Séance du 4 Juin.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXVII. Limoges, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 2e série. Roubaix, 1889, in-8°.

Bouillet (l'abbé A.). *Une église disparue*. Paris, 1890.

Delgado. *Joaquin-Filippe Néry*. Lisbonne, 1890, in-4°.

Lecoy de la Marche (A.). *L'Art d'enluminer*. Paris, 1890, in-12.

Witte (Alphonse de). *Un nouvel atelier monétaire artésien, monnaies frappées par Philippe de Saint-Pol à Ruminghen et à Élincourt*. Paris, 1890, in-8°.

Travaux.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. Babelon lit un rapport favorable sur la candidature de M. R. Vallentin au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. R. Vallentin, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Saint-Péray (Ardèche).

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, fait hommage

à la Société d'une brochure intitulée *l'Art d'enluminer*. C'est la publication, avec commentaire, d'un manuscrit dont M. Lecoy de la Marche avait déjà publié le texte seul dans les *Mémoires* de la Société.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, offre au nom de M. Delgado, de Lisbonne, un rapport sur le congrès d'archéologie préhistorique tenu à Paris en 1889.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant, fait une communication au sujet de l'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires, peine qui a pu avoir une influence sur certains types monétaires.

M. Travers, associé correspondant à Caen, à l'occasion de la communication de M. Blanchet, fait remarquer que la main se retrouve dans différents blasons, et que, dans les blasons anglais, les baronnets avaient toujours une main de gueules sur fond d'argent, ce qui ne s'indique même pas dans la description du blason.

M. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« A la vente aux enchères de la collection Eugène Piot, le 31 mai 1890, le Cabinet des médailles a fait l'acquisition, pour la somme de 10,250 francs, d'un grand plateau d'argent (*missorium*) orné d'un sujet en bas-relief (n° 527 du Catalogue de vente). Le sujet représente Hercule jeune étouffant le lion de Némée ; à droite, un arbre ; à gauche, un *scyphus* sur un cippe ; à l'exergue, les armes d'Hercule, massue noueuse, arc et carquois. La scène est bordée d'une frise de petites feuilles. Un pied annulaire, aussi en argent, sert de support à ce grand disque qui mesure 0m40 de diamètre et pèse 3,150 gr. Ce monument, que son style permet d'attribuer à la première moitié du ve siècle de notre ère, a fait partie, nous apprend le catalogue de vente, de l'ancienne collection du marquis Carlo Trivulzio, mort en 1789, à Milan. Sa petite-nièce, la princesse Belgiojoso, née Christine Trivulzio, reçut plus tard le disque d'argent en héritage, et elle le légua à sa fille, la

marquise Trotti, qui s'en dessaisit dans la suite. M. Piot l'acheta chez un marchand de Milan, le 1er mai 1886.

« L'acquisition de ce précieux *missorium* a fourni à M. Piot l'occasion d'écrire une intéressante notice sur ce genre de monuments en général (*Gazette archéologique*, 1886, p. 180 à 185), et de compléter l'étude consacrée antérieurement à cette partie de la vaisselle plate des anciens par Adrien de Longpérier dans le même recueil (*Gazette archéol.*, 1879, p. 53 à 59)[1]. Il n'y a pas lieu de reprendre une question traitée de part et d'autre avec une érudition et une compétence si universellement reconnues. Toutefois, ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'a fourni les renseignements suivants qui sont utiles à enregistrer.

« Le plateau d'argent qui vient d'entrer au Cabinet des médailles a appartenu au comte J.-B. Pighini, patricien d'Imola, avant d'entrer dans la collection du marquis Carlo Trivulzio. Il a été publié une première fois, en 1767, par le P. Oderici dans une dissertation dont voici le titre exact : Gasparis Aloysii Oderici S. J. *De argenteo Orcitirigis numo conjecturae* (in-4°, Rome, 1767). La gravure du *missorium* est accompagnée de la mention suivante : *In museo N. V. Jo. Baptistae comitis Pighinii patric. Forocorneliensis. Ex argento puro pondo librarum* 10. Le poids indiqué est à peu près le même que celui que nous constatons aujourd'hui; le dessin, fidèlement exécuté et à une assez grande échelle (0m16 de diamètre), ne permet pas d'hésiter à reconnaître dans le disque Pighini celui de la collection Piot.

« Mais nous allons proposer un autre rapprochement plus délicat et non moins intéressant. Dans l'ouvrage que Grivaud de la Vincelle a publié en 1817, sous ce titre : *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule* (in-4°, Paris, 1817), on trouve au tome II (p. 72 à 74 et pl. VIII, fig. IIII) la description et l'image d'un disque en argent pareil à celui dont il vient d'être parlé. Le dessin en est fort médiocre; néanmoins on constate aisément l'identité

1. Cf. *Œuvres de A. de Longpérier*, publiées par G. Schlumberger, t. VI, p. 255 et suiv.

du sujet, jusque dans les fleurons de la bordure. Les seules différences consistent, en premier lieu, dans la barbe légère donnée à Hercule, tandis que le dieu est imberbe sur le *missorium* du Cabinet des médailles ; en second lieu, dans un oiseau dessiné grossièrement à la place du *scyphus* posé sur un cippe, derrière Hercule. Mais ces différences paraissent devoir être attribuées à la grossièreté du dessin, avec d'autant plus de raison que l'oiseau, par exemple, est dessiné de façon à reproduire exactement le profil du *scyphus*. Aussi, n'hésiterions-nous pas à reconnaître dans le dessin publié par Grivaud de la Vincelle une nouvelle reproduction de notre *missorium*, sans la notice suivante : « La patère que nous « publions, dit Grivaud, a 6 pouces 8 lignes de diamètre ; « l'ornement à petites palmettes qui borde le disque est d'un « meilleur style que le sujet gravé dans le milieu. Une base « de 6 lignes de hauteur et de 2 pouces de diamètre servait « à poser cette patère, qui a été trouvée dans les *environs de* « *Strasbourg*. » Le dessin est en outre accompagné de la mention « 1/2 grandeur. »

« Or, aucune de ces dimensions ne concorde avec celles du *missorium* du Cabinet des médailles. 6 pouces 8 lignes font un diamètre de 0m185 ; la base est de 6 lignes ou 0m015 en hauteur, et de 2 pouces ou 0m056 en diamètre, tandis que l'original mesure pour les mêmes dimensions 0m163 et 0m034. Ainsi, pour admettre l'identité du plateau d'argent du Cabinet des médailles avec celui qu'a publié Grivaud, on est forcé de mettre au compte de ce dernier une suite d'erreurs grossières : inexactitude dans la reproduction de certains détails du sujet ; erreur dans les dimensions données pour le diamètre du disque, ainsi que pour le diamètre et pour la hauteur du pied ; erreur enfin en ce qui concerne le lieu de la trouvaille.

« Je suis tenté de croire à la réalité de toutes ces légèretés accumulées, car on constate une contradiction positive chez Grivaud : son dessin, qui est censé de la moitié de la grandeur de l'original, ayant 0m117, fournirait un disque de 0m234 : dimension qui n'est point conforme à celle que donne le texte même de l'auteur. Quand on se rappelle enfin avec quelle

absence de précision et de critique certains antiquaires du XVIII[e] siècle ou du commencement de celui-ci dissertaient des monuments, on est porté à croire que Grivaud de la Vincelle aura parlé du plateau qui était alors dans la collection Trivulzio, sans avoir jamais eu autre chose sous les yeux que le dessin médiocre qu'il a reproduit ; pour les dimensions et la provenance du monument, il aura confondu ses notes ou fait appel à des souvenirs qui l'auront induit en erreur. Cette conclusion me semble plus probable que celle qui s'autoriserait de la publication de Grivaud pour affirmer l'existence de deux plateaux d'argent identiques, sauf pour les dimensions, l'un n'étant que la réplique de l'autre, mais à une moindre échelle. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, ne doute pas que l'objet acquis à la vente Piot et celui reproduit sur la planche de l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle ne soient le même, malgré les différences signalées. Les différences qui se rencontrent dans le dessin peuvent s'expliquer si l'auteur, au lieu d'avoir le monument original sous les yeux, n'a eu à sa disposition qu'un dessin fautif : les anciens recueils sont remplis de dessins inexacts. Quant à l'indication de Strasbourg, comme lieu de découverte, on peut citer des erreurs aussi fortes provenant quelquefois de notes insuffisantes : ainsi dans le recueil de Clarac, une statue grecque archaïque, découverte à Marseille, que Clarac avait vue au Musée de Lyon et qui en est encore un des plus précieux monuments, est cependant indiquée par le savant auteur comme appartenant au Musée britannique. Par une fatalité inexplicable, cette même statue, qui est en *marbre*, a été publiée par un historien marseillais comme étant en *bronze*.

M. Babelon énumère, dans une autre communication, les monnaies grecques acquises par le Cabinet des médailles à la vente de la collection Photiadès-Pacha. Il insiste particulièrement sur un didrachme de Larissa en Thessalie, avec la tête du roi mythique Aleuas et l'inscription ΛΑΡΙΣΑΙΑ ΕΛΛΑ(δος) ; sur un didrachme archaïque d'Olympie au type de Zeus debout et avec la légende ΟΛΥΜΠΙΚΟΝ (νομισμα) : cette

rare monnaie a été frappée vers l'an 450 avant notre ère avec l'argent que les Lépréates de Triphylie payaient chaque année au sanctuaire de Zeus Olympien. M. Babelon signale encore une monnaie de Gortyne en Crète, avec l'inscription archaïque : ΓΟΡΤΥΝΟΣ ΤΟ ΠΑΙΜΑ ; un tétradrachme de Polyrhénium avec des types athéniens ; des tétradrachmes fort rares et fort intéressants par leurs types des îles de Paros et de Naxos.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente de la part de M. Lalance, membre de la Société d'Émulation de Montbéliard, une notice sur un taureau à trois cornes, en bronze, trouvé à Mandeure, au mois de juillet 1889. La notice de M. Lalance est accompagnée d'une bonne photographie qui reproduit cette curieuse figure.

« Au mois de juillet 1889, dans les ruines de Mandeure (Epomanduodurum), toujours si riches en surprises, le hasard a fait rencontrer un petit bronze d'un intérêt tout particulier ; nous disons le hasard, parce que c'est dans un champ fraîchement labouré, sur la crête d'un sillon, qu'est apparu l'objet en question.



Taureau à trois cornes découvert à Mandeure (Doubs).

« C'est une figurine d'un joli modelé, d'une belle patine lisse, uniforme, de couleur vert foncé, mesurant en hau-

teur 0m046, en longueur 0m062, et qui représente un taureau dont la tête est armée d'une *troisième corne* placée au-dessus du front entre les deux cornes naturelles. De plus, le mufle, au-dessus de la bouche, est percé et *traversé par un anneau* (sorte de torque) en fil d'argent assez fort, du diamètre de 0m027, qui vient retomber sur les genoux.

« Le style de la figurine est bon; l'allure donne l'idée d'un animal fier et vigoureux, d'un type très rapproché des nombreux taureaux antiques qui ont été conservés.

« Ce bronze a été trouvé au territoire de Mathay, sur la rive gauche du Doubs, à environ soixante mètres de la rivière, en face de l'emplacement de l'antique pont romain de Mandeure, et sur un point en prolongement d'une ligne droite qui, partant de l'axe du théâtre, viendrait au pont romain après avoir traversé les ruines des édifices importants dont les restes ont été mis au jour, ces dernières années, par les fouilles dirigées ou inspirées par MM. Clément Duvernoy et Henry L'Épée.

« Cette découverte, au moment où certains archéologues ont mis à l'étude la rencontre de figures de taureaux à trois cornes sur différents points du territoire de l'ancienne Gaule, nous paraît présenter un intérêt particulier. La vieille cité gallo-romaine de Mandeure vient apporter ce nouveau document à l'étude de la question. »

M. Héron de Villefosse, après avoir rappelé que, dans nos réunions, il a été souvent question des taureaux à trois cornes trouvés en Gaule[1], insiste sur l'excellent style du taureau de Mandeure, représenté au repos, la queue abaissée, dans une position différente de celle sous laquelle nous apparaissent les autres figures du même genre. L'anneau mobile en argent passé dans l'arrière-bouche de l'animal, à l'endroit que le mors occupe dans le harnachement des chevaux, semble avoir été destiné à suspendre ce petit bronze, soit qu'il ait servi d'ex-voto, soit qu'il ait été porté comme amulette. C'est une particularité très digne d'être notée et qui distingue ce petit bronze de ses congénères. L'anneau est

1. *Bulletin*, 1888, p. 132; 1889, p. 215-217; 1890, p. 186-190, 195-196.

formé par un fil d'argent assez épais; les extrémités du fil, plus minces que la partie centrale, sont enroulées, en forme de spirales autour de la circonférence, à droite et à gauche de la bouche de l'animal, de façon à empêcher l'anneau de tourner dans le sens du cercle, mais en laissant libre en même temps tout mouvement dans un autre sens. Les spirales ne dépassent pas sensiblement à droite et à gauche la moitié de l'anneau. Ce bronze occupe le n° 10 dans la liste de M. l'abbé Morillot dont il a été question à l'une des précédentes séances (23 avril 1890).

M. le Président, en remerciant M. Héron de Villefosse de sa communication, exprime le vœu qu'une publication accompagnée de dessins fasse prochainement connaître, dans son ensemble, une série de ces petits monuments dont l'intérêt pour notre archéologie nationale est incontestable.

M. Flouest, membre résidant, fait savoir que M. l'abbé Morillot, associé correspondant national à Beire-le-Châtel, donnera très vraisemblablement satisfaction au vœu de M. le Président, lorsqu'il publiera le travail auquel M. Héron de Villefosse vient de faire allusion. L'abbé Morillot, dont le soin a été déjà attesté par sa consciencieuse *Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens*[1], s'attache à recueillir des photographies, ou des croquis, fidèles, de tous les taureaux à trois cornes découverts jusqu'ici. Il avait pu croire, pendant un certain temps, que ces figurations d'un caractère si spécial ne se rencontraient pas au delà des limites des Séquanes et des Helvètes occidentaux; mais le taureau de Pérouville (Eure-et-Loir) et celui de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) sont venus naguère étendre considérablement l'aire et la portée archéologique de ses recherches.

Une judicieuse remarque du savant abbé conduira peut-être à l'explication de ces représentations extra-nature et de valeur manifestement religieuse. Il se propose de rappeler, à l'occasion des taureaux à trois cornes, la belle statuette de

1. Dijon, Damongeot et Cie, 1888. Voy. aussi *Bulletin historique et archéologique du diocèse de Dijon*.

bronze publiée par la *Gazette archéologique*, en 1887[1]. Sa tête supporte un casque d'où surgissent trois cornes bovines disposées comme celles des taureaux.

M. Flouest n'hésite pas à reconnaître dans cette statuette une représentation, de physionomie un peu locale peut-être, du *Jupiter Dolichenus*, Jupiter guerrier analogue au *Zeus Stratios* des Grecs d'Ionie, qui a été particulièrement honoré chez les Daces[2] et qu'on plaçait, généralement debout, sur un taureau de fière allure. Il incline à croire qu'elle est de nature à mettre sur la voie de l'interprétation à donner des singulières images que M. l'abbé Morillot a signalées à l'attention des archéologues[3].

Originaire d'Asie, le culte du Jupiter Dolichenus avait par cela même les meilleurs titres à la faveur de ce fonds de population gauloise qui n'était devenu romain qu'à la surface. On sait combien tous les cultes de haute antiquité, qui commencèrent à s'exporter d'Asie-Mineure en Europe dès l'époque de la lutte de César et de Pompée, se sont aisément et largement propagés en Gaule, après la conquête. Nos ancêtres pensaient assurément y raviver le souvenir de leurs origines et renouer la chaine de traditions obscurcies par le temps. On peut légitimement admettre qu'il s'est produit pour eux ce qui s'est passé pour les Daces, lorsque ceux-ci reconnurent comme leur le dieu de Doliche, en la protection de qui les soldats de légions cantonnées dans leur pays avaient appris à croire en Commagène. On y semble autorisé par divers monuments recueillis en France. Sans parler de la belle sculpture du Musée de Marseille que sa rencontre en pays gallo-grec peut faire juger comme s'y trouvant d'une manière plus naturelle et, à ce titre, faire classer à part[4]. On peut encore invoquer le témoignage de certaines petites

1. Voy. la planche XVII du vol. de cette année.

2. Témoin l'important recueil d'inscriptions concernant ce dieu composé par M. Seidl, conservateur du Musée de Vienne en Autriche. Voy. aussi les *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, par Ernest Desjardins.

3. Voy. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1889, p. 215 et suiv.

4. Cette sculpture a été reproduite par Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. I, p. 50, et t. II, p. 426.

statuettes de bronze de la catégorie de celles qu'on exécutait, d'une manière courante, pour les laraires privés et de prétentions modestes. Nombre de collections, publiques ou privées, les ont cataloguées jusqu'ici comme des figures du dieu Mars, ou de personnages guerriers. Le costume essentiellement militaire qui s'y fait voir (et c'est aussi celui de Jupiter Dolichenus) donne, au premier abord, quelque raison d'être à cette appréciation; mais un examen approfondi et comparatif y fait bientôt remarquer certains détails n'appartenant qu'à elles, d'où résultent un air particulier de famille et la nécessité d'un groupement spécial.

Autant qu'on en peut juger sous les morsures de l'oxydation, le casque couvrant la tête de ces petites figures parait avoir été fréquemment pourvu de cornes bovines que leur saillie nécessaire, jointe à leur fragilité, a presque toujours condamnées à se briser et à se perdre. Le casque est en outre remarquable par le développement d'une volumineuse chenille partagée en deux touffes épaisses, longitudinalement étalées de chaque côté, du frontal à la nuque. Leur expansion est d'apparence assez excessive pour qu'on puisse y supposer l'influence de quelqu'une de ces pratiques d'atelier maintenues par une tradition d'ordre iératique. La pose des bras est aussi très significative. Abaissés le long du corps, dans leur partie supérieure, ils se relèvent symétriquement, à partir du coude, jusqu'au niveau de la poitrine et portent en l'air deux mains ayant soutenu, à peu près à la même hauteur, deux attributs dont, par malheur, on n'a presque toujours qu'à constater l'arrachement. Ces attributs (on le sait par des bas-reliefs bien conservés) étaient un maillet placé dans la main gauche et une épée enfermée dans son fourreau, tenue de la main droite. La ténuité de leur métal, aggravée par l'ordinaire exiguïté des statuettes, n'a pu résister aux multiples dangers de leur long enfouissement. Mais cette pose si particulière des deux bras et les mains fermées pour les besoins de la préhension sont de sûrs témoins de leur ancienne existence.

Trois de ces petites statuettes peuvent être étudiées au Musée de Saint-Germain. L'une (n° 29268) y est qualifiée

de « Mars casqué, » et a été découverte à Grozon (Jura). Elle a conservé son épée, parce que son auteur, au lieu de la dresser *en pal*, comme on dirait en langage héraldique, l'a simplement appuyée le long du bras. La seconde (n° 819), considérée comme « un soldat armé » et malheureusement mutilée aux poignets, a été recueillie à Reims, rue des Poissonniers, et donnée au Musée par M. Duquénelle. La troisième (n° 14099) a reçu la même qualification que la précédente. Exhumée du sol de la forêt de Compiègne au cours des fouilles de M. de Roucy, elle est de celles où l'on croit reconnaître, aux côtés du casque, l'ancienne existence de cornes.

M. l'abbé Morillot étudie les précieux vestiges qui s'offrent à lui, avec soin et prudence, afin de ne fournir que des indications reposant sur des bases sérieuses. La publication de son mémoire peut s'en trouver momentanément retardée, mais ses lecteurs ne pourront qu'y gagner sous le double rapport de la précision de l'exposé et de la sûreté des informations.

M. Babelon fait remarquer que, dans l'énumération qui vient d'être faite, le sanglier à trois cornes du Cabinet des médailles n'a pas été indiqué.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau huit monuments en terre cuite en forme de petites barques et fait à ce propos la communication suivante :

Au mois de novembre 1889, je recevais de notre confrère M. Arthur Engel une lettre datée de Séville, d'où j'extrais les lignes qui suivent :

« Il y a un mois environ, un paysan d'Alcolea del Rio, « près de Séville, découvrit dans une cachette deux petits « vases, plusieurs clous de grandes dimensions et *huit objets* « *en terre cuite*, d'apparence bizarre, qu'il remit au médecin « de la localité, don Guillermo Mateo. J'ai pu, par l'entre- « mise de celui-ci, acquérir le tout pour la modique somme « de quinze francs ; cependant, avant de rien conclure, j'ai « voulu me rendre moi-même sur les lieux et faire une « enquête. Je suis revenu pleinement rassuré sur l'authen- « ticité des objets... La trouvaille a été faite au « Cerro de

« la Cava, » emplacement d'une ville romaine qui a déjà « fourni un grand nombre d'antiquités... »

Les huit monuments que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau sont ceux dont il est question dans cette lettre. Aussitôt de retour en France, M. Arthur Engel a bien voulu me les confier et m'a prié de les présenter de sa part à la Société des Antiquaires.

Ils affectent tous la forme de petites barques, plus ou moins allongées. Ces barques sont pleines et assez lourdes; à la partie supérieure une surface plane indique l'intérieur de la barque; elle est bordée par un petit bourrelet saillant qui en limite les contours; la terre cuite est épaisse et recouverte d'un vernis rougeâtre. Au centre, au-dessus et au-dessous de toutes les barques, on remarque une dépression de forme ronde ou ovale.

En voici la description :

1° Exemplaire assez massif, d'un aspect lourd; couverte rouge et brillante. La partie plane de la barque est ornée d'une inscription et d'une décoration au trait :

EX · INGENIO
(*phallus*) (*dépression*) (*phallus*)
BVBALISI (*hedera*)

Ex ingenio Bubalisi.

On trouve dans les lexiques le cognomen *Bubalus*, qui parait très proche parent de *Bubalisus*. Quant à la formule *ex ingenio*, elle se rencontre à la dernière ligne d'une célèbre inscription chrétienne de Cherchell, conservée aujourd'hui au Musée d'Alger, EX · ING · ASTERI ·[1].

Long. 0m115; larg. 0m073.

2° Exemplaire plat; couverte brillante. La partie plane porte, comme sur le premier exemplaire, une inscription tracée à la pointe :

M A N V S A V R E L I
PACATIANI FILIVS
POSSIISSOR (*dépression*) LIIOPARDORV

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9585.

DENVDATOR GIMA
NASIVS ARESCV

Le bas des deux dernières lettres a disparu avec un petit éclat de la terre cuite.

Manus, *Aureli(i) Pacatiani filius*, possessor leopardoru(m), *denudator gimanasius*, *arescu*.

Manus est sans doute pour *Mannus*. Cet individu possédait des léopards et remplissait les fonctions de *denudator* dans un gymnase. Quant au sens du mot *arescu*, j'avoue qu'il m'échappe.

L'inscription est tracée à la pointe en capitales, à l'exception de la ligne 3 qui est en cursive et qui semble avoir été ajoutée.

Long. 0m13; larg. 0m063.

3° Exemplaire à couverte rouge pâle; décoration tracée à la pointe sur la partie plane.

(*poisson*)
(*palme*) (*dépression*) (*palme*)

Long. 0m136; larg. 0m057.

4° Exemplaire semblable au précédent.
Long. 0m125; larg. 0m052.

5° Exemplaire semblable, sauf que la palme de droite est remplacée par un ensemble de traits qui affecte à peu près la figure d'un losange barré.
Long. 0m145; larg. 0m154.

6° Exemplaire semblable; les palmes sont remplacées par des traits.
Long. 0m113; larg. 0m045.

7° Exemplaire semblable sans aucune décoration.
Long. 0m125; larg. 0m040.

8° Exemplaire semblable, sans décoration, mais plus large.
Long. 0m11; larg. 0m045.

Que signifie cet ensemble de monuments? Cela est assez difficile à dire. Si ce sont des ex-voto, il est au moins singulier que les deux inscriptions ne contiennent aucune for-

mule votive et qu'on n'y reconnaisse pas le nom de la divinité à laquelle ils ont été consacrés. J'ai peine à croire que le mot *Arescu* soit un nom divin; j'aime mieux y voir un qualificatif comme *arescu(sus)* que le défaut d'espace a empêché d'écrire en entier et qui se rapporterait soit à une fonction spéciale, soit à une qualité particulière de notre *denudator*.

La forme de ces petits monuments et leur provenance font penser à une mention qui se rencontre bien rarement dans les inscriptions latines, mais qui se lit sur une pierre découverte dans une localité relativement peu éloignée d'Alcolea del Rio. Un habitant notable de Balsa (Tavira), en Lusitanie, élève un autel à la Fortune Auguste et rappelle dans la dédicace ses libéralités envers ses concitoyens[1].

EDITO · BARCARVM
CERTAMINE · ET
PVGILVM

Le *certamen barcarum* était peut-être une course de vitesse plutôt qu'un combat naval, comme la naumachie. Balsa est situé sur le bord de la mer. Alcolea del Rio, qui correspond, d'après le Corpus latin, à l'antique Arva, est placé au nord de Séville, sur les bords du fleuve Baetis, position favorable à une population de bateliers.

M. Arthur Engel m'a communiqué, en outre, les copies de sept inscriptions récemment découvertes à Alcolea del Rio, à Italica et à Osuna :

1.

Alcolea del Rio. Chez un nommé Camilo. Fragment en marbre blanc.

TVAM EQVESTREM
AVRATICIAM PONI

.....[*sta*]*tuam equestrem auraticiam poni* [*curavit*].
Auraticia est un mot nouveau.

1. *Corp. inscr. latin.*, t. II, n. 13.

2.

\PEIC
P. ❧ D

Les dimensions de ces fragments ne sont pas notées.

3.

Italicà. Fragment trouvé en 1890 ? Il est en marbre blanc et mesure 0m20 sur 0m15.

OMINI
NIANOVA
OPIIST

Ce fragment appartient certainement à une inscription impériale, dont les premières lignes contenaient les noms de Valentinien, Valens et Gratien et devaient être à peu près ainsi conçues :

*d*OMINI*s nostris fl. valenti*
NIANOVA*lenti adque gratian*
OPIIS F*el.*

4.

Italica. Fouilles de M. Arthur Engel, mars 1890.
Épitaphe carrée, de 0m18 de côté, en pierre grise.

D. M. S.
T · FLAVIVS
CALLISTVS
ANNOR
LXXHSESTTL

D(iis) m(anibus) s(acrum).
T(itus) Flavius Callistus, annor(um) LXX.
H(ic) s(itus) e(st).
S(it) t(ibi) t(erra) l(evis) !

5.

Italica. Fouilles de M. Arthur Engel, mars 1890.

Épitaphe rectangulaire, de 0m33 sur 0m21, en marbre commun.

·D·M·S·.
FRVCTVOSVS
VIX · AN · XVIII
M · X · PIVS IN SVIS
STTL·HS·T·EST·

D(iis) m(anibus) s(acrum).
Fructuosus, vix(it) an(nis) XVIII, m(ensibus) X, pius in suis.
S(it) t(ibi) t(erra) l(evis)!
H(ic) s(i)t(us) est.

6.

Italica. Fouilles de M. Arthur Engel, mars 1890.

Épitaphe carrée, de 0m22, en marbre blanc.

·D·M·S·
LVCRETIAOP
TATINA·VIX
AN · XXX · ME
SIBVS·SEX·
H·S·E·S·T·T·L

D(iis) m(anibus) s(acrum).
Lucretia Optatina, vix(it) an(nis) XXX, me(n)sibus sex, h(ic) s(ita) e(st).
S(it) t(ibi) t(erra) l(evis)!

7.

Osuna. Marbre, de 0m24 sur 0m30. Estampage vu chez M. Ariza, à Séville. L'inscription a été trouvée dans le courant de 1890?

D·M·S.
L·CALPVRNIVS
CAVLINIANVS NASC

ANIESIS · ANNORVM
XXXV · PIVS · IN ·
SVIS · HIC SITV
S · EST · S · T · T · L ·

D(iis) m(anibus) s(acrum).

L(ucius) Calpurnius Caulinianus, Nascanie(n)sis, annorum XXXV, pius in suis, hic situs est.

S(it) t(ibi) t(erra) l(evis)!

Le défunt est originaire de *Nescania*, aujourd'hui Cortijo de Escana, près de Malaga. Remarquer la formule PIVS IN SVIS ou IN SVOS, qui se rencontre dans plusieurs autres épitaphes d'Osuna (*Corp. inscr. latin.*, II, 1419-1422). Cette ville occupe l'emplacement de l'antique *Urso*.

M. Mowat, membre résidant, présente au nom de M. Paillard, à Deneuvre (Vosges), les débris d'une patère. On remarque sur le manche une série d'estampilles, toutes différentes et semées sans ordre. On doit supposer qu'un graveur de poinçons se sera servi d'un ustensile de rebut pour essayer ses différents poinçons. Ce n'est pas d'ailleurs un fait isolé.

M. le Bibliothécaire prie instamment les membres de la Société de ne pas conserver trop longtemps les volumes qu'ils empruntent à la Bibliothèque : un certain nombre de collections se trouvent en ce moment incomplètes, par suite de l'absence déjà ancienne des volumes empruntés.

Séance du 11 Juin.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Académie des sciences et belles-lettres d'Angers. Angers, 1881, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, 1890, série 3, t. VI, fasc. 7. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin critique, n° 11, 1er juin 1890, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault)*, 2e série, t. XIII, 11e livr. Béziers, 1886, in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XII de la deuxième série (1889). Poitiers, 1890, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, 4e série, t. I (1890), 3e livr. Lille, in-4°.

Smithsonian contributions of to Know Ledge, t. XXII. Washington, 1890, in-7°.

Forquet de Dorne. *Discours prononcé à la séance solennelle de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, le* 22 *novembre* 1888. Angers, 1890, in-8°.

Geymuller (le baron de). *Le passé, le présent et l'avenir de la cathédrale de Milan.* Paris, in-8°.

Legendre. *Catalogue du Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, années 1859 à 1886. Nantes, 1890, in-8°.

Marsaux (l'abbé). *Sculptures de Recloses (Seine-et-Marne)*, in-4°.

Piette (Édouard). *Analyse de la France préhistorique par M. Cartailhac.* Angers, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. Roger Vallentin écrit pour remercier la Compagnie de son admission parmi les associés correspondants.

Travaux.

M. le baron de Geymüller, associé correspondant étranger, fait hommage d'un mémoire imprimé ayant pour but d'établir que le projet couronné dans le concours international pour l'édification de la nouvelle façade de la cathédrale de Milan ne répond pas aux intentions des fondateurs du monument. Ce mémoire rectifie plusieurs erreurs ayant cours en France et en Allemagne sur la part prise par quelques architectes de ces pays à l'érection de la célèbre église. Il tend à

prouver, en outre, que la conception originaire était un compromis entre les idées milanaises et les traditions de l'architecture gothique du Nord, sans préoccupation de faire une part prépondérante au style lombard, pas plus qu'au style allemand ou français. Ce que l'on avait surtout voulu, c'était une cathédrale pouvant rivaliser avec celle de Florence; l'intention de la pourvoir de campaniles avait incontestablement été arrêtée.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique, de la part de M. Cagnat, l'estampage d'une inscription votive de Metz à *Mercurius Negotiator*. La pierre, que l'on croyait perdue, a été récemment retrouvée par M. l'abbé Paulus, à Oron, dans la maison d'un ancien curé de cette localité, et a été envoyée au Musée de Metz. Cet estampage confirme le soupçon exprimé par M. Ch. Robert[1] de la fausseté de ce texte qui ne se recommande que de l'autorité tout à fait suspecte de Boissard. Si quelques-unes des lettres imitent assez bien la forme des caractères antiques, il en est d'autres dont la forme trahit, à n'en pas douter, la main d'un faussaire. Les procédés de gravure ne sont pas non plus ceux qui étaient usités par les artistes de l'antiquité.

M. l'abbé Thédenat présente ensuite une bague antique, en or, de la collection du baron Pichon, récemment découverte en Espagne. Le chaton de cette bague est garni d'une intaille sur saphir montrant une tête laurée d'un style assez barbare. Le saphir est remarquable par sa beauté.

M. Courajod, membre résidant, établit, à l'aide de considérations appuyées sur des données positives, que l'artiste, nommé *Thomas de Somoelvico* par M. le Dr Barthélemy, de Marseille, et signalé par lui comme ayant travaillé à la décoration de la Major de concert avec Francesco Laurana, n'est autre que le célèbre *Tomaso Malvito da Como*, sculpteur reconnu de la chapelle Caraffa à Saint-Janvier de Naples.

1. *Épigraphie de la Moselle*, t. I, p. 55.

Une transcription inexacte, ou une lecture erronée, paraît avoir été le point de départ de l'indication donnée par M. le Dr Barthélemy.

M. Müntz, membre résidant, insiste sur l'intérêt de cette rectification, dont le bien fondé lui paraît incontestable.

M. Babelon, membre résidant, relève l'inexactitude de l'interprétation des monnaies d'Apamée, de Phrygie, au type de l'arche. On a vu dans ce type la fusion d'une prétendue tradition phrygienne du déluge avec celle du déluge biblique. Fondée par Antiochus Ier Soter, en l'honneur de sa mère dont il lui attribua le nom, la ville d'Apamée a eu pour première population une importante colonie juive transférée dans ses murs. Cette colonie y acquit bientôt une prépondérance qu'elle conserva toujours : c'est assurément à son respect des enseignements de la Bible que doit être rattachée la prétendue tradition phrygienne, et par conséquent la figuration de l'arche sur les monnaies d'Apamée. Le nom de Noé, qu'on y voit inscrit sur l'arche même, ne laisse subsister aucun doute : il faut renoncer à croire qu'il existait en Phrygie une tradition nationale et particulière du déluge.

M. le baron de Baye, membre résidant, présente des photographies et des dessins à l'aquarelle de fibules, de pendeloques et de bracelets en bronze, agrémentés, pour la plupart, de larges plaques d'émail rouge et bleu. Ces parures ont été découvertes à Kalouga, un peu au sud de Moscou. Il fait remarquer l'analogie de leur style décoratif avec celui de la bride de Vendel, rencontrée en Scandinavie et qu'il a signalée à la Société en 1889. Les archéologues russes hésitent à désigner avec quelque précision le groupe ethnique auquel se rattachent ces antiquités ; ils supposent, toutefois, qu'elles peuvent remonter au VIe ou au VIIe siècle de notre ère. On ne peut établir jusqu'ici aucun lien appréciable entre nos antiquités mérovingiennes ou carolingiennes et celles de Kalouga et leurs similaires, mais la préoccupation des points qui y restent obscurs commande de ne se désintéresser d'aucune recherche pouvant fournir, à un moment donné, d'utiles éclaircissements.

Séance du 18 Juin.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. Estudos de Indumentoria espanola concreta y comparada quadro historico especial detos siglos, t. XIII y XIV. Barcelone, 1890, in-8°.

Bulletin de la Diana, t. V, nos 5-6. Montbrison, 1890, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XIII. Spalato, 1890, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquarians of London, 28 november 1889-17 april 1890. London, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland, t. XXIII. Édimbourg, 1889, in-8°.

Germain (Léon). *Notice de deux tableaux à sujets historiques concernant la famille de Beauveau dans la première partie du XVIIIe siècle*. Nancy, 1890, in-8°.

Mongenot (Léon). *Jeanne d'Arc à Nancy*. Nancy, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. Victor Guérin, membre résidant, écrit pour demander à passer dans la classe des membres honoraires, en remplacement de M. Michelant, décédé. Le Président désigne MM. de Montaiglon, Alexandre Bertrand et de Barthélemy pour composer la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. le Président informe la Société qu'afin d'assurer la rentrée des livres prêtés par la bibliothèque de la Société, la commission administrative a arrêté des mesures qui

seront soumises au vote de la Compagnie dans la séance du 23 juillet.

M. le Président donne lecture d'une communication de M. de Laigue, associé correspondant national, consul général de France à Cadix, signalant diverses antiquités conservées au Musée de cette ville. Notre confrère appelle particulièrement l'attention sur deux inscriptions de l'époque romaine dont la reproduction par le *Corpus* parait n'être pas absolument exacte. Une photographie de ces inscriptions jointe à l'exposé de M. de Laigue favorisera le contrôle qui lui semble opportun.

M. Homolle, membre résidant, complète par l'exposé de données très précises et la citation d'un grand nombre de textes anciens sa communication du 8 janvier dernier sur l'emploi de la polychromie par les statuaires grecs, afin de procurer à leurs œuvres l'effet qu'ils estimaient le plus favorable.

M. Pol Nicard, membre résidant, croit que la portée et la généralité de la coutume attribuée par M. Homolle aux sculpteurs grecs peuvent soulever quelques objections. Il se réserve de les indiquer à une séance ultérieure.

M. Courajod, membre résidant, se félicite de voir établi par l'étude approfondie de M. Homolle un fait d'importance considérable dans l'appréciation des principes d'art appliqués par les plus grands artistes de l'antiquité. L'usage de la polychromie s'est continué dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance; il rappelle qu'il en a affirmé l'existence à une époque où cet usage était encore méconnu et fait part à la Société d'une adhésion explicite récemment donnée à ses affirmations par un savant étranger, qui en avait d'abord contesté la justesse.

M. René Cagnat, associé correspondant, envoie une communication de M. Leval donnant le texte de fragments d'inscriptions romaines trouvées en Thrace et d'une inscription conservée dans l'hôtel de ville de Palerme.

« A) Thrace. Panion, sur la mer de Marmara. Fragments d'inscriptions découverts en 1889 ; bons estampages.

1°	a)	b)	
	Λ ✻ Λ	VM	Haut. $0^{m}28$.
	MPIO OMIL	AVIL	Long. $0^{m}15$.
	ʻXXXV	⌐MISS	Haut. des lett. $0^{m}06$-$0^{m}05$
	DMIN	BQVI	et $0^{m}02$.
	NNCI	VCE	

	a)	b)	
2°	ANO	ERPE⁻	
	FRM	- VSIO	Lettres de $0^{m}05$-$0^{m}04$.
	CIM	RONF	

« B) Sicile. Le Rév. C.-G. Curtis a copié le texte suivant à Palerme, dans la cour du palazzo del Municipio. Au-dessus deux têtes, au-dessous deux personnages les mains jointes.

L. CÆCILIO METELLO
ROM · IN SICILIA COS
SPQR CONSIDERĀS
FIDEM ET DEVOTIO
NEM REIP · PANORM
EAM SIBI SOTIAM
STATVIT VNDE VR
BIS PRAETORIS ET A
QVILÆ DECVS CEPIT

« Elle n'est pas au *Corpus*, dit M. Leval. — Je crois bien ! »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique à la Société, de la part du P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, l'estampage d'une inscription, malheureusement mutilée, découverte récemment à Gamart, localité qui occupe l'emplacement d'un quartier de l'antique Carthage. Il pense que ce texte peut être ainsi complété :

IVLIVS · PRIS · CVS *domi*
TIANVS CORIA*rius*
PVBLICVM · H*orreum*
FECIT ET DE*dicavit*

L'inscription est gravée sur une tablette de marbre blanc, épaisse de 0m02 et haute de 0m22.

Séance du 25 Juin.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. IX, fasc. II. Paris, 1890, in-4°.

Bolletino delle opere moderne straniere acquisitate dalle biblio-theche publiche governative del regno d'Italia, t. IV, n° 5. Rome, 1890, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 12. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, mars 1890. Mulhouse, 1890, in-8°.

— *historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, année 1889, nos 1-9. Clermont-Ferrand, 1889, in-8°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, *Bibliothèque de l'Arsenal*, t. V. Paris, 1889, in-8°.

Cinquième congrès archéologique tenu à Tiflis. Appendice au premier fascicule du tome IX (en russe). Moscou, 1882, in-4°.

Journal des Savants, avril-juin 1890. Paris, in-4°.

Korrespondenzblatt des westdeutsche Zeitschrift fur Geschichte und Kunst, IXe année, n° 15. Trèves, 1890, in-8°.

Matériaux pour servir à l'histoire archéologique du Caucase. Mission archéologique du Caucase, fascicules 1 et 2, rédigés par les soins de Mme la comtesse Ouvaroff. Moscou, 1888 et 1889, in-4°.

Mémoire historique concernant les travaux de la Société archéo-

logique de Moscou pendant les vingt-cinq premières années de son existence. (En russe.) Moscou, 1890, in-4°.

Travaux du premier congrès archéologique tenu à Moscou, en 1869, *sous la direction de Mme la comtesse Ouvaroff.* Moscou, 1871, in-4°, atlas in-fol.

Troisième congrès archéologique tenu à Kieff au mois d'août 1874. (En russe.) 1878, in-4°.

DRÉUNESTI. *Publication de la Société archéologique de Moscou*, 1865-1868.

HASSELBERG (B.). *Untersuchungen über das Absorptionsspectrum des Iodgases.* Saint-Pétersbourg, 1889, in-4°.

IMCHENCTSKY. *Mémoire sur l'intégration des équations différentielles symétriques.* Saint-Pétersbourg, 1889, in-4°.

KARPINSKY (A.). *Über die Ammoneen der Artinsk-Stufe und einige mit denselben verwandte Carbonische Formen.* Saint-Pétersbourg, 1889.

MÈGE (Francisque). *Gauthier de Biauzat, député du tiers état aux états généraux de* 1789. 2e partie. Clermont-Ferrand, 1890, in-8°.

MICHON (Étienne). *Note sur des fouilles faites à Porto San Stefano.* Rome, 1889, in-8°.

OUVAROFF (le comte). *Archéologie préhistorique de la Russie. L'âge de pierre.* (En russe.) Moscou, 1881.

— *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des bords de la mer Noire.* (En russe.) Saint-Pétersbourg, 1886, 2e livraison, in-folio.

SCHMALHAUSEN (L.). *Wissenschaftliche Resultate der von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zur Erforschung des Janalandes und der Neusibirischen Inseln in den Jahren* 1885-1886 *ausgesandten Expedition.* Saint-Pétersbourg, in-4°.

TOLL (Eduard VON). *Wissenschaftliche Resultate der..... in der Jahren* 1885 *und* 1886 *ausgesandten Expedition,* t. I. Saint-Pétersbourg, 1889.

WILD (H.). *Neue Form magnetischer Variationsinstrumente.* Saint-Pétersbourg, 1889, in-4°.

Travaux.

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage, de la part de Mme la comtesse Ouvaroff, présidente du récent congrès archéologique de Moscou, d'un grand nombre de publications archéologiques magnifiquement éditées par les soins de cette éminente protectrice des études archéologiques en Russie. Plusieurs de ces ouvrages sont dus à la plume du feu comte Ouvaroff, son mari; les autres sont l'œuvre collective des associations scientifiques aux travaux desquelles elle prend une si grande part.

La Société charge M. de Baye de remercier Mme la comtesse Ouvaroff de son beau présent et décide qu'une de ses médailles en argent lui sera adressée dans un écrin comme gage de particulière considération et de gratitude.

M. Gaidoz, membre résidant, rappelant que, dans la précédente séance, M. Homolle a indiqué que les statues archaïques des dieux, chez les Grecs, étaient parfois peintes en rouge vif, demande à en expliquer le motif. A l'aide, d'abord, d'un écrit de saint Augustin, et, ensuite, au moyen de passages extraits de nombreux auteurs classiques, il établit que l'emploi de la couleur rouge correspondait à une prescription ritualiste d'assez haute portée pour qu'elle ait duré, dans certains cas, jusqu'aux derniers temps du paganisme. L'origine en remonte à la pratique des sacrifices sanglants que la plupart des anciens cultes ont comportés dans leurs phases primitives. La vie humaine y a même été souvent l'offrande estimée la plus favorable avant que le progrès des idées et des mœurs y ait fait substituer l'immolation des animaux. C'est lorsque le sentiment public a commencé à répugner à des égorgements peu dignes de la majesté des temples que les enduits au minium sont parfois intervenus pour rappeler symboliquement le sang des victimes. L'antique rituel exigeait, en effet, que le sacrificateur parût abreuver le dieu de ce sang et que, pour ce motif, il lui en couvrit abondamment la face et même le corps, comme pour l'en imprégner plus complètement. Le sang, dans les croyances primitives,

était le principe, l'essence même de la vie et de la force. Dès lors c'était accroître la puissance et l'énergie dont on disposait déjà que de prendre ou de recevoir ce qui était, dans l'être sacrifié, le principe même de sa vitalité. Les populations non civilisées qui versent encore si facilement le sang des prisonniers faits à la guerre obéissent infiniment moins à l'instinct de la cruauté qu'à des croyances de même nature.

M. Gaidoz entre à cet égard dans l'analyse de faits justificatifs dont l'importance l'engage à remettre à la séance suivante la continuation de son exposé.

M. Flouest, membre résidant, présente un moulage qu'il tient de l'obligeance de M. Héron de Villefosse et qui reproduit un bas-relief antique encastré dans la façade d'une maison de la place Lenche, à Marseille. Après avoir fait remarquer que le monument paraît se composer de deux parties au moins, originairement étrangères l'une à l'autre et arbitrairement rapprochées, M. Flouest établit, par une comparaison minutieuse avec des monuments similaires dont le caractère est universellement reconnu, que le bas-relief supérieur se rattache au culte si répandu du dieu gaulois au maillet et n'a rien à voir soit avec les influences égyptiennes soit avec la tradition de la venue de saint Lazare à Marseille, auxquelles on l'a rapporté. — Renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Millard, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Sur la route qui va de Soisy-aux-Bois à la Villeneuve-lès-Charleville, canton de Montmirail, département de la Marne, à la sortie d'un bois appartenant à Mme la marquise de la Briffe, et nommé bois de la Branle, on aperçoit à gauche, sur le bord de la route, deux bornes très élevées en grès du pays. La curiosité nous prit un jour de les approcher et, à notre grand étonnement, nous reconnûmes sur chacune d'elles, sur la face qui regarde le midi, une figure sculptée en relief et représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus.

Au-dessus de chaque figure on peut lire en caractères gothiques *le Val Dieu*.

« Le Val-Dieu est un ancien prieuré de l'ordre du Val-des-Choux, fondé vers 1215 par Blanche de Navarre. Les ruines de ce prieuré sont distantes de ces bornes d'environ trois kilomètres. Ces bornes sont plantées de chaque côté d'un chemin et limitaient assurément le domaine ou le bois du prieuré de ce côté.

« Ces curieux échantillons de bornes ont 0m75 de hauteur totale, non compris 0m45 à 0m50 de profondeur en terre. Elles ont environ 0m32 d'épaisseur et de largeur. La hauteur des figures est de 0m33 sur 0m02 de large. Les lettres ont environ 0m06 de hauteur. Ces bornes sont environ du XVIe siècle.

« Il nous a paru intéressant de relever ce détail, car cette figure est sans doute la reproduction des armes du Val-Dieu, que nous n'avions pu trouver jusqu'à présent. En tout cas, ces bornes curieuses méritaient d'être signalées. Peut-être mes savants confrères de la Société pourront-ils m'en signaler d'autres. »

M. l'abbé Muller, associé correspondant, à l'occasion de la communication précédente, signale dans les environs de Senlis des bornes portant de même des figures de saints. Quelques-unes de ces bornes sont triangulaires et présentent une figure de saint sur chaque face.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1890.

Séance du 2 Juillet.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XI. Chartres-Paris, 1889, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 2e série, t. IV. (T. XI de la collection. 1888.) Roubaix, 1889.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. VIII. Bar-le-Duc, 1890, in-8°.

Casier (Léon) et Crachay (Constant). *Coutumes du duché de Limbourg et des pays d'outre-Meuse*. Bruxelles, 1889, in-4°.

Lasteyrie (Robert de) et Lefèvre-Pontalis. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, t. II, 1re livraison. Paris, 1890, in-4°.

Molinier (Auguste). *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, bibliothèque Mazarine*. Paris, 1890, in-8°.

Tamizey de Larroque (Philippe). *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. II. Janvier 1629-décembre 1633. Paris, 1890, in-4°.

Vallette (René). *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Herminauld et de Sainte-Hermine*. Fontenay, 1890, in-8°.

Witte (Alphonse de). *La main ouverte. Marque monétaire d'une monnaie française*. Anvers, 1890, in-8°.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Victor Guérin à l'honorariat, en remplacement de M. Michelant. On procède au vote, et M. Victor Guérin, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre honoraire de la Compagnie.

La place de membre résidant laissée disponible par l'élection de M. Victor Guérin à l'honorariat est déclarée vacante.

M. Gaidoz, membre résidant, continue sa lecture sur le rite antique de peindre en rouge les statues des dieux. Poursuivant le cours de ses comparaisons ethnographiques, il montre les objets sacrés (arbres, blocs de pierre, amulettes), les portes et parois des temples et des demeures particulières, les meubles, les instruments de travail enduits du

sang de la victime; les hommes aspergés ou oints avec le même sang; ce sang répandu sur les champs qu'on vient d'ensemencer et les troupeaux atteints d'épizootie.

La pratique des expiations sanglantes dérive de la même pensée : les prêtres de Bellone et de Cybèle faisant jaillir leur propre sang sur la statue de la divinité, les flagellants de l'antiquité offraient leur sang en sacrifice. Un grand nombre d'usages conservés dans les temps modernes ne s'expliquent que comme survivance de sacrifices où le sang était versé dans un but rituel.

La couleur rouge se montre dans de nombreux exemples comme substitution et emblème du sang, lorsqu'on peint en rouge les arbres ou les pierres auxquels on fait un sacrifice, lorsqu'on offre au dieu des fleurs rouges (quand on manque de victimes), quand on peint en rouge certains objets du culte. M. Gaidoz explique par là certaines pratiques conservées dans les temps modernes, les œufs rouges de Pâques, les fils rouges auxquels dans certaines églises on attribue une valeur curative (survivance locale de pratiques antérieures au christianisme), etc. La couleur rouge doit certainement à son éclat d'avoir été employée dans beaucoup de cas sans aucune signification symbolique, mais cette règle ne peut s'étendre à tous les cas, et le rapport entre la couleur rouge et le sang est pourtant si frappant qu'on a plusieurs fois prétendu le retrouver là où il n'y a pas de rapport historique.

Pour en revenir à son point de départ, M. Gaidoz pense que l'usage de peindre en rouge les statues des dieux, usage rituel comme le montrent les textes classiques, ne peut s'expliquer par aucune considération artistique. Mais le rite s'explique par un usage antérieur, celui de barbouiller ces statues avec le sang des victimes. Si cet usage a été abandonné, cela a été par les progrès de l'art et par l'épuration du sentiment religieux. La comparaison avec les peuples non civilisés montre que les Grecs et les Romains ont dû faire du sang le même emploi rituel, car l'homme est partout le même et il a passé par les mêmes phases de développement intellectuel. La différence entre les races vient de ce qu'elles

n'ont point marché du même pas et qu'elles se présentent à nous à des phases différentes de ce développement.

M. Nicard fait observer qu'il y a eu d'autres couleurs que le rouge employées pour les statues.

M. Lecoy de la Marche cite une coutume existant à Naples au xv[e] siècle et qui consistait à barbouiller de rouge ceux qui étaient signalés à la vindicte publique.

M. Babelon dit qu'il ne connaît pas d'exemple, dans les textes parlant de sacrifices, de statues grecques barbouillées de sang.

M. Durrieu signale des miniatures du moyen âge représentant Dieu avec une couleur rouge très foncée.

MM. l'abbé Duchesne et de Geymüller présentent diverses observations.

M. Michon, associé correspondant, met sous les yeux de la Société deux objets en *bronze* récemment acquis par le Musée du Louvre :

1° Une lampe à double bec qui porte en grands caractères pointillés l'inscription : ΦΙΛΤΩC ΑΝΔΡΟΚΛΗΝΟC ΕΥΧΑΝ. Trouvé en Grèce (Doride).

2° Un petit bombylios, à goulot terminé par un large rebord plat, sur la panse sphérique duquel se déroule l'inscription circulaire suivante, gravée de droite à gauche : Χαλκοδαμανς με ανεθεκε θυοιν περικαλλες αγαλμα. La forme des lettres, notamment des sifflantes finales, des λ, des μ et des ν, assigne à l'inscription une date très ancienne. Trouvé à Sparte.

M. Michon ajoute ensuite quelques détails complémentaires aux communications précédemment faites par M. de Laigue sur les découvertes de M. Pollette à *Porto San Stefano*, et offre à la Société une *Note* sur ces fouilles, qu'il a publiée dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'École française de Rome*. Les statues mises au jour par M. Pollette sont trois statues féminines : une statue colossale de Minerve, une Cybèle assise et une statue debout, qu'un baudrier en sautoir de l'épaule droite au côté gauche peut faire regarder comme une Diane. Les deux dernières sont d'un très bon travail ; malheureusement les trois têtes manquent.



M. Guillaume, trésorier, donne lecture de son rapport annuel sur l'état financier de la Compagnie :

« Messieurs,

« Le rapport annuel de votre trésorier sur les recettes et dépenses de l'année écoulée a été retardé cette fois par une correspondance prolongée avec un certain nombre d'associés correspondants qui s'étaient mis en retard pour le paiement de leurs cotisations. Tout est réglé aujourd'hui ou à peu près. Il n'en reste que trois, dont deux sont très éloignés ou de résidence variable, ce qui explique que les réponses se font attendre.

« Comme vous le savez, la Société possède vingt-quatre obligations du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et 666 francs de rente 3°/o sur l'État, ce qui constitue un revenu approximatif de 1325 francs.

« Au 1er janvier 1889, nous avions en caisse.	7019 fr. 90
« Les recettes de l'année se sont élevées à .	7306 39
Total. . . .	14326 fr. 29
« Il faut en déduire le montant des dépenses.	7183 07
« Il restait donc en caisse au 1er janvier 1890.	7143 fr. 22

« Nos recettes ont dépassé les dépenses de 123 fr. 32, différence de l'encaisse au 1er janvier 1889 avec l'encaisse au 1er janvier 1890.

« Sur la somme de 7143 fr. 22, en caisse au 1er janvier dernier, j'ai payé les mémoires de notre imprimeur pour 1888, mémoires qui ne m'ont été présentés que le 7 mai 1890 et qui s'élèvent à 4735 fr. 20. — Ce paiement, combiné avec les autres dépenses et les recettes du 1er et du 2e trimestre de l'année 1890, me laisse au 1er juillet entre les mains 4415 fr. 13. — Il n'y a donc pas lieu de vous proposer l'achat de rentes ou de valeurs mobilières, car les mémoires de notre imprimeur, pour 1889, s'élèveront à peu près à une somme égale. Il n'y a pas lieu non plus de songer à augmenter les dépenses, ce serait imprudent.

« Il sera mieux de penser sérieusement au recrutement

progressif de nos associés correspondants, car il y a encore bien des départements où nous ne sommes pas représentés.

« Afin de terminer ce rapport sur une bonne impression, je dois faire ressortir ce fait que l'encaisse au 1er janvier 1890 est supérieur de 123 fr. 32 à celui du 1er janvier 1889; il dépasse de 1081 fr. 55 l'encaisse du 1er janvier 1888, lequel était de 6061 fr. 67.

« Il me reste, pour finir, à prier un délégué de la commission des fonds de vouloir bien, selon l'usage, vérifier avec moi les écritures et les valeurs en caisse. »

M. Mowat, membre résidant, dit qu'il a collationné avec le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, nos 1336 et 1337, les photographies des inscriptions envoyées par M. de Laigue. Il en résulte que le nom de lieu antique lu OCVRRIS par l'éditeur de ce volume du *Corpus* doit être corrigé en OCVRIS.

Séance du 9 Juillet.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordiskoldkyndighed og historie, t. V, 1re livr. Copenhague, 1890, in-8°.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et belles-lettres du département de la Loire, 2e série, t. XXXIII (1889), 3e et 4e livr. Saint-Étienne, 1890, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1890. Paris, in-8°.

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, t. XXV, 11e et 12e livr. Turin, 1889-90, in-8°.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XVII, 3e livr. Périgueux, 1890, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, avril-mai 1890. Mulhouse, 1890, in-8°.

Reale Accademia delle scienze di Torino. Osservazioni meteorogische fatte nell' anno 1889 *all' osservatorio della R. Università di Torino*. Turin, 1890, in-8°.

Revue belge de numismatique, XLe année (1890), 3e livr. Bruxelles, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. X, 4e livr. Saintes, 1890, in-8°.

Société des antiquaires de la Morinie, XXXIXe année, 154e livr., avril-juin 1890. Saint-Omer, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva, t. XII, 2e livr. Agram, 1890, in-8°.

BERNOULLI (A.). *Basler Chroniken herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel*, t. IV. Leipzig, 1890, in-8°.

Travaux.

M. de Baye, membre résidant, est désigné pour représenter la Compagnie au Congrès historique de Liège.

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Lors de mon récent passage à Mâcon, M. Lex, conservateur du Musée archéologique de cette ville, me communiqua une bague en or qui y fut trouvée, en 1853, au faubourg Saint-Antoine. Cette bague est d'un travail tout à fait simple; elle a pour chaton une pierre gravée antique (en lapis-lazuli), qui représente un personnage tenant de la main droite un casque, de la gauche une lance et un bouclier. Sur la bague, de chaque côté du chaton, mais dans un sens différent, sont gravés des mots dont deux signifient sans aucun doute : VITA DEUS. Dans l'autre, ou plutôt dans les autres, M. Lex voudrait voir le nom GODONI. Je ferai remarquer d'abord que la première lettre ressemble plus à un E qu'à un G, ensuite que le mot GODO n'a pas existé, que je sache, pendant le moyen âge. J'ai proposé à M. Lex une autre lecture, que je crois pouvoir vous soumettre avec quelque apparence de raison, c'est : VITA DEUS E ODONI, que je traduis par : VITA DEUS EPISCOPO ODONI. Si nous parcourons la liste des évêques de Mâcon, nous trouvons qu'il y en a eu un du nom d'Eudes, *Odo* en latin; il occupa le siège pontifical en 1359 jusqu'au 21 mars 1360. C'est probablement pour lui que fut gravée la

petite devise VITA DEUS E(PISCOPO) ODONI, si ce n'est pas pour lui que fut faite la bague. »

M. Ulysse Robert conserve la parole pour une seconde communication :

« En parcourant dernièrement aux Archives départementales de la Corse le fonds de l'abbaye de la Gorgone, le seul ancien de ce dépôt, j'ai recherché si les documents qui le composent ne me donneraient pas des noms nouveaux d'évêques corses. Les instruments de travail que j'avais sous la main à Ajaccio m'avaient fait croire à une découverte importante, mais de plus amples vérifications l'ont réduite à deux noms seulement, à celui d'André, évêque de Sagone, qui est, jusqu'à ce jour, le plus ancien évêque connu de ce siège, ses prédécesseurs étant désignés par Gams seulement par les initiales N. N. en 1123 et en 1179, et à celui de Landolphe, évêque de Nebbio. Celui-ci signe avec André, évêque de Sagone, une transaction passée le 27 février 1176. Il doit donc prendre place parmi les évêques de Nebbio, Guillaume, Florent, Conrad et Roland, que Gams fait siéger entre 1145 et 1209, en faisant observer que la date de l'épiscopat de Florent et de Conrad est inconnue. »

M. Saglio, membre résidant, présente à la Société un objet qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre, intéressant à la fois comme œuvre d'art et comme monument historique. C'est une épée de la forme dite « langue de bœuf » ou « cinquedea, » mais un peu plus longue que ne sont les armes de cette espèce. Les dessins et inscriptions gravés sur fond d'or qui couvrent les deux faces de la lame jusqu'au tiers à peu près de sa longueur permettent d'en attribuer avec certitude le travail à Hercule de Pesaro, l'artiste qui a signé la belle épée de César Borgia, actuellement en la possession du duc de Sermoneta, et celle du Musée d'artillerie. M. Yriarte, dans une étude publiée par la *Gazette archéologique* (1887, p. 65 et 131), a reconstitué la personnalité de cet artiste, qui était orfèvre et qui travaillait, à la fin du XVe siècle, à Rome et à Ferrare; il a reconnu son faire dans les

ornements de plus de trente épées dispersées dans les collections.

Les dessins qui décorent celle du Louvre lui donnent une importance toute particulière. Ils sont répartis en quatre divisions sur chaque face. Sur l'une on remarque d'abord un écu aux armes des Gonzague, puis, à côté, le soleil rayonnant, emblème qu'on retrouve dans les peintures des chambres du palais de Mantoue ; au-dessus, d'une part, une biche avec une banderole portant deux mots allemands, *Vider Kraft*, de l'autre une muselière et la devise *cautius* (mal orthographiée *chaucius*). Ces emblèmes aussi se trouvent parmi ceux qui sont peints au palais de Mantoue. Quatre sujets sont gravés sur l'autre face : un chevalier dont un valet boucle la ceinture, une femme debout tenant une corne d'abondance, tandis qu'une autre vanne du grain ; au-dessus, dans les deux divisions correspondantes, deux guerriers armés de massues et de boucliers. Dans la gouttière longitudinale, au milieu de la lame, on lit les inscriptions suivantes, d'un côté : OMINES (pour OMNE) SOLVM FORTI PATRIA EST ; de l'autre : ANIMUS TELO PRAESTANTIOR OMINI (pour OMNI).

Une autre inscription est ciselée en relief sur la lame de cuivre doré qui suit tout le contour de la poignée d'ivoire : NVMQUAM POTEST NON ESSE VIRTVTI LOCOS (pour LOCVS).

Les armes et les emblèmes gravés sur la lame sont, on l'a vu, ceux du marquis de Mantoue. On peut préciser davantage. Celui qui portait ce titre à l'époque où Hercule de Pesaro travaillait pour les Borgia à Rome, pour les princes des maisons d'Este et de Gonzague à Ferrare et à Mantoue est Jean-François, marquis de Mantoue de 1484 à 1519, celui-là même qui commandait à Fornoue, le 6 juillet 1495, l'armée des confédérés italiens ligués pour barrer à Charles VIII le chemin de la France, et qui s'est fait représenter par Mantegna dans le célèbre tableau qui est au Louvre agenouillé aux pieds de la madone et lui rendant grâces pour la victoire qu'il n'avait pas remportée, mais dont il put s'attribuer le gain quand les Français eurent quitté le sol de l'Italie.

L'épée acquise par le Musée était conservée dans un château de la Touraine, de temps immémorial, peut-être depuis

la fin du xve siècle. Y était-elle venue d'un des châteaux royaux, de Blois ou d'Amboise? De nouveaux renseignements pourront s'ajouter à ceux qui ont été déjà réunis. Dès à présent, on peut sans trop de témérité conjecturer que l'épée qu'on a sous les yeux est celle que portait le marquis de Mantoue à la journée de Fornoue.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente, de la part de notre confrère M. Noguier, conservateur du Musée de Béziers, un buste romain en terre cuite récemment découvert dans cette ville et portant au revers une signature de fabricant, *Alexandros*. Il pense que ce monument est de fabrication égypto-romaine.

M. Héron de Villefosse présente ensuite la copie d'une borne milliaire portant les noms des deux Tétricus, père et fils, récemment découverte sur le chemin de Bessan (ancienne voie Domitienne), près de la ville de Béziers, et relevée également par M. Noguier, au mois de juin 1890.

L'inscription est gravée sur une colonne ronde, tronquée dans le bas; ce fragment mesure en hauteur 0^m70; le diamètre est de 0^m36.

Copie de M. Noguier.

· DO · NO
· C · PIO ESVVIO · TE
· TRICO · NOBILIS
· SIMO CAES · FILIO
. IMP · C · PII · ESVVI ·
· TETRICI · P · F · IN
· VICTI AVG · P · M
· TRIB *pot* II COS

Do(mino) no(stro) G(aio) Pio Esuvio Tetrico, nobilissimo Caes(ari), filio imp(eratoris) G(aii) Pii Esuvi(i) Tetrici p(ii) f(elicis) invicti Aug(usti), p(ontificis) m(aximi) trib(unicia) [pot(estate)] II, co(n)s(uli).....

La partie qui manque devait contenir la fin du texte où on lisait probablement une indication de distance.

En 1888, M. Berthomieu, le savant conservateur du Musée de Narbonne, me signalait un milliaire de Tetricus le fils, découvert à Barbaïra (Aude)[1]. Ce document permettait d'affirmer un fait qui avait été auparavant contesté, à savoir l'occupation de la Narbonnaise, ou au moins d'une partie de cette province, par les empereurs gaulois. La découverte faite à Béziers confirme absolument ce fait important. De plus, cette nouvelle inscription nous donne à la fois les noms des deux Tétricus, père et fils. Le milliaire de Béziers porte à quatorze le nombre des monuments épigraphiques connus jusqu'ici et relatifs aux deux Tétricus.

1-2. Inscriptions de Bittern, près Southampton (Angleterre).

3. Inscription de Rouen ou de Bayeux, aujourd'hui perdue.

4. Inscription du Musée de Nantes.

5. Inscription de Saint-Gondran, près Rennes (Ille-et-Vilaine).

6 à 9. Inscriptions récemment découvertes dans les anciens murs de Rennes par M. Lucien Decombe.

10. Inscription de Rom (Deux-Sèvres), au Musée de Niort.

11. Inscription de Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne).

12. Inscription de Dijon.

13. Inscription de Barbaïra, près Carcassonne (Aude).

14. Inscription de Béziers (Hérault).

Sur ces quatorze textes, six appartiennent à la Bretagne et un à la Normandie. C'est également dans le nord-ouest de la Gaule, et en particulier dans la presqu'île armoricaine, qu'on a recueilli les plus nombreux souvenirs numismatiques des empereurs gaulois. Il suffit pour en être convaincu de se rappeler les trouvailles de monnaies faites à la Blanchardière, à Jublains, à Rennes et à Plourhan (Côtes-du-Nord).

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, signale quelques inscriptions chrétiennes découvertes à Macteur (*Mactaris*), en Tunisie; l'une d'elles mentionne un enfant enterré *ad sanctos*, c'est-à-dire au voisinage d'un sanctuaire de martyrs.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, présente

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888, p. 354-357.

quelques observations relatives à un passage du manuscrit G de Léonard de Vinci sur une note géographique intéressante pour la question de savoir si Léonard de Vinci fit un voyage en France sous Louis XII.

M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur les types des monnaies d'Antiochus IV Épiphane. Il insiste particulièrement sur le portrait divinisé d'Antiochus, sur les types du Zeus olympien et de l'Apollon du temple de Daphné.

Séance du 16 Juillet.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Archivio storico lombardo. Giornale della Società storica lombarda, serie seconda, anno XVII. Milano, 1890, in-8°.
Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, 1890, 4e série, t. VI, fasc. 8. Rome, 1890, in-4°.
Bulletin trimestriel de la Société de Borda, XVe année (1890). Dax, 1890, in-8°.
Compte-rendu sommaire du congrès archéologique de Moscou. Moscou, 1890, in-8°. (En russe.)
Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift fur Geschichte und Kunst, IXe année, n° 6. Trèves, 1890, in-8°.
Revue africaine, XXXIVe année, n° 186. Alger, 1890, in-8°.
— *savoisienne*, XXXIe année, mai-juillet. Annecy, 1890, in-8°.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IXe année, 11e livr. Trèves, 1890, in-8°.
Blanchet (J.-Adrien). *L'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires.* Paris, 1890, in-8°.
Sementowski. *Antiquités de la Russie blanche.* Saint-Pétersbourg, 1890, in-8°. (En russe.)

Travaux.

M. Durrieu, membre résidant, commence la lecture d'un travail sur l'enlumineur flamand Alexandre Bening.

M. Prost, membre résidant, est désigné pour procéder à l'examen réglementaire des comptes du trésorier de la Société.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, continue sa communication sur le voyage de Léonard de Vinci en France.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante :

« Un sujet d'étude intéressant est le vocabulaire commun aux langues germaniques et aux langues celtiques. Il est un témoignage de l'existence préhistorique d'une civilisation celto-germanique parallèle à la civilisation gréco-romaine.

« Quelques-uns de ces mots appartiennent à l'histoire des institutions, d'autres à celle de la guerre.

« En voici deux exemples de ces derniers.

« *Petru-corii*, nom d'un peuple gaulois, aujourd'hui Périgueux, veut dire les quatre troupes de guerriers. *Corii* est le nominatif pluriel d'un thème *corio*, troupe de guerriers, en vieil irlandais *cuire*, en francique mérovingien *chario;* cf. *Ragna-charius*, *Chari-bercthou*, en gothique *harjis*, en allemand moderne *here*, « armée. »

« L'allemand *beute* est la forme moderne d'un mot germanique plus ancien d'où le français *butin*. Ce mot germanique vient du thème celtique *bōdi-*, « victoire, » d'où le dérivé *bōdio*, premier élément des composés : *Bōdio-casses*, nom de peuple gaulois, aujourd'hui Bayeux ; *Teuto-bōdiaci*, autre nom de peuple gaulois ; d'où aussi le nom de femme dérivé *Boudicca*.

« Il est curieux que le français *butin* vienne d'un mot gaulois qui, après avoir disparu en France, y a été ramené, après une déformation, par la conquête franque. »

Séance du 23 Juillet.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, an. CCLXXXVII (1890), 4e série, t. VI, fasc. 2. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Beurlier, Duchesne, Lescœur, Thédenat, XIe année, n° 14. Paris, 1890, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1890, n° 1. Amiens, 1890, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XII, 2e livr. Brive, 1890, in-8°.

Mémoires et documents, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXV, table des vingt-quatre premiers volumes. Chambéry, 1890, in-8°.

Baye (baron J. de). *Note sur quelques antiquités découvertes en Suède*. Paris, 1890, in-8°.

Porée (l'abbé). *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Évreux*. Évreux, 1890, in-8°.

Travaux.

M. Gaidoz, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans le dernier quart de siècle, on a beaucoup écrit sur « la trépanation préhistorique, » et notre confrère M. le baron de Baye a résumé l'état de cette question dans un chapitre de son intéressant ouvrage l'*Archéologie préhistorique* (Paris, 1888).

« On entend sous ce nom la trépanation cranienne, c'est-à-dire l'opération qui consiste à enlever avec un trépan ou une tarière (en grec τρύπανον, en latin *terebra*) un fragment, le plus souvent circulaire, de la boite cranienne. Cette opération a pour objet ordinairement de donner issue à un épanchement, et quelquefois de relever des pièces d'os enfoncées.

« On a souvent trouvé dans des monuments, regardés comme préhistoriques, ou dans des couches de la terre supposées contenir des débris de l'âge dit préhistorique, des crânes humains qui portent la trace de trépanation et des fragments osseux (le plus souvent des rondelles) qui proviennent de crânes humains.

« On a aussitôt remarqué que des opérations analogues sont en usage, de notre temps, chez les peuples non civili-

sés, et que ceux-ci pratiquent la trépanation cranienne dans les cas d'épilepsie, de maux de tête et de maladies passant pour avoir leur siège dans le cerveau. On a aussi remarqué que les fragments craniens provenant de cette opération étaient conservés comme amulettes : cela n'est, du reste, pas surprenant, puisqu'il n'y a guère de partie du corps humain (et aussi du corps des animaux) qui n'ait été employée comme amulette.

« Comme peuples peu civilisés ou non civilisés pratiquant aujourd'hui la trépanation cranienne, M. de Baye a cité les Monténégrins et « certains insulaires de la mer du Sud ». J'ajouterai à cette courte liste les Kabyles de l'Aurès, la tribu des Lenâpés aux États-Unis et les habitants de certaines îles de la Polynésie.

« Les Kabyles de l'Aurès circonscrivent une pièce osseuse « arrondie par une série de trous faits avec une pointe métal- « lique animée d'un mouvement de rotation rapide et ils sec- « tionnent ensuite les points osseux intermédiaires avec une « petite scie à lame courte[1]. »

« Les Lenâpés sont une tribu indienne du Delaware : de tout temps ils ont pratiqué la trépanation dans les cas de violents maux de tête : leur *modus operandi* consiste à lever le cuir chevelu par une incision en croix, et à gratter l'os[2].

« Dans les îles Loyalty, qui dépendent de la Nouvelle-Calédonie, voici comment on procédait dans les cas de maux de tête : on incise et on soulève le cuir chevelu sur le sommet de la tête et l'on gratte l'os du crâne avec un coquillage finement aiguisé jusqu'à ce qu'on atteigne la dure-mère, et l'on fait sortir un peu de sang. Dans certains cas, on recouvre l'ouverture avec un mince morceau de noix de coco; dans d'autres, on se contente de ramener et ressouder le cuir chevelu. Quelques-uns meurent de l'opération. Ce mode de guérison des maux de tête est tellement usité qu'il a provoqué l'invention d'une arme de guerre spéciale, une massue à

1. Villemain, article *Trépan*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Déchambre et Lereboullet, 3e série, t. XVIII, p. 80.
2. *Journal of American Folk-lore*, t. I (1888), p. 41.

pointe, dont la pointe, s'enfonçant dans cette partie désarmée du crâne, cause aussitôt la mort[1].

« Mais une chose m'étonne, c'est que les archéologues et anthropologistes qui se sont occupés de cette question nous parlent toujours de la trépanation cranienne à l'époque qu'ils appellent préhistorique et chez les sauvages, mais jamais (ce me semble) à l'époque historique. Pourtant, la trépanation était pratiquée chez les Grecs et chez les Romains et cela avec une tarière, τρύπανον; de là le nom même de « trépanation » qui n'a rien de préhistorique. Hippocrate a décrit le procédé et posé les règles de cette opération dans son traité sur les blessures de la tête, et les autres écrivains médicaux de l'antiquité en ont parlé après Hippocrate. Les Grecs avaient même deux instruments distincts pour cette opération. L'un était analogue à la tarière des charpentiers; l'autre était le trépan à couronne inventé par Hippocrate[2].

« Un écrivain ancien nous a conservé une anecdote amusante relative à la trépanation : « Les Romains, » dit Plutarque dans sa *Vie de Caton l'Ancien*, « avaient choisi pour « aller en Bithynie trois ambassadeurs, dont l'un était gout- « teux, l'autre avait un vide dans le crâne par suite de la « trépanation[3], et le troisième passait pour fou. Caton dit en « plaisantant que les Romains envoyaient une ambassade « qui n'avait ni pieds, ni tête, ni cœur. » — Ce dernier mot s'explique par une opinion ancienne (que nos habitudes de langage ont inconsciemment conservée) qui plaçait l'âme dans le cœur.

« La trépanation paraît être sortie de l'usage médical après la chute de la culture antique. On assure que quelques empiriques ou rebouteurs l'auraient pratiquée au moyen âge. C'est vers la Renaissance qu'elle fut de nouveau essayée par les chirurgiens. Au XVIII[e] siècle, la trépanation fut très en faveur en France dans les cas de plaies à la tête, puis elle

1. G. Turner, *Samoa*. London, 1884, p. 339.

2. Pour les détails, voir A. Poulet, article *Trépan*, dans le *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, t. XXXVI (1884), p. 157.

3. Ὁ δὲ τὴν κεφαλὴν ἐξ ἀνατρήσεως καὶ περικοπῆς κοίλην εἶχεν, chap. IX de l'édition Didot.

tomba en désuétude[1]. L'étude des « localisations cérébrales » a remis la trépanation en honneur et on l'a plusieurs fois pratiquée avec succès dans des affections d'origine cérébrale, par exemple l'épilepsie; c'est-à-dire que la science a fini par justifier le diagnostic instinctif des hommes non civilisés et de nos misérables ancêtres de l'époque préhistorique.

« Si j'ai cité ces exemples des époques historiques, ce n'est pas pour contester que la trépanation ait été en usage à l'époque dite préhistorique. Je lui conteste seulement le monopole de cette opération. A entendre certains archéologues, il semblerait que, dès qu'on a trouvé dans la terre un crâne trépané, il s'agisse *ipso facto* d'un crâne préhistorique. La conclusion n'est nullement justifiée : ce crâne peut dater de l'époque romaine ou du moyen âge; et, si on veut le faire remonter plus haut, il faut prouver son ancienneté par celle des objets qui l'environnent. »

M. de Baye ajoute que l'habitude de porter des amulettes craniennes s'est continuée après l'époque préhistorique et cite quelques exemples à l'appui de son observation. M. Flouest émet l'avis que la thèse de M. Gaidoz est peut-être trop absolue. M. Nicard ajoute qu'il ne faut pas toujours ajouter une créance aveugle aux traditions populaires.

M. Ulysse Robert, membre résidant, communique, de la part de M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, deux photographies d'un registre de Givry et lit la note suivante rédigée par M. Lex :

« Les deux photographies ci-jointes reproduisent le recto des feuillets 49 et 81 d'un petit manuscrit qui vient de recevoir la cote GG. 74 des archives de Givry (Saône-et-Loire). Ce registre, de quatre-vingt-quatre feuillets de papier, mesure 0m26 de haut sur 0m11 de large; il a une reliure ancienne.

« Ouvert en 1303 par Mre Henri dou Vule, curé de Givry et Cortiambles, pour servir de censier à son église, il reçut

1. Voir l'article de Poulet, cité plus haut.

durant de longues années les mentions de diverses redevances en grains, en vin, en cire, en huile, en gelines et en argent (fol. 15-38).

« En 1336, un successeur de M[re] dou Vule, M[re] Girerd de Vésigneu, utilisa les premiers feuillets restés blancs (1-14) pour confectionner une table des cens, dîmes et coutumes et une liste des tenants feu et lieu de la paroisse qui constitue un véritable dénombrement de la population.

« Dès l'année précédente, les derniers feuillets (43-83) avaient été employés à la transcription des décès, qui ont été régulièrement notés de 1335 à 1348, c'est-à-dire pendant quatorze ans. Les mariages ont été relevés de 1336 à 1350, mais, 1345 et 1346 faisant lacune, il ne s'en trouve que treize années. On ne rencontre pas d'indication de baptême.

« Ce document paraît bien être le plus ancien aujourd'hui connu de ces livres de comptes assimilables à de vrais registres d'état civil.

« Quant aux cahiers paroissiaux proprement dits de l'église de Givry, ils commencent à 1539 et vont à peu près sans interruption jusqu'à 1793. »

M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur le type monétaire de Tarse, généralement désigné sous le nom de tombeau de Sardanapale. Il s'agit d'un dieu assyrien, probablement Sandan, représenté ailé et debout sur un quadrupède fantastique. Ce dieu, particulièrement adoré à Tarse et à Doliché en Commagène, pénétra dans le panthéon gréco-romain sous les noms de Zeus Dolichaios et de Jupiter Dolichenus. Au second siècle de notre ère, son culte se répandit, comme celui de Mithra, dans tout le monde occidental. Les monnaies de Tarse le représentent encore sous le règne de Gordien le Pieux.

M. Letaille, associé correspondant, annonce à la Société que la collection d'antiquités trouvées à Carthage, donnée par le commandant Marchand, est arrivée au Musée du Louvre et va être prochainement installée.

M. Durrieu, membre résidant, termine sa communication sur le miniaturiste flamand Alexandre Bening. Il établit, en s'appuyant sur une signature en toutes lettres, découverte par lui, et sur des indications concordantes fournies par des documents contemporains, que c'est à Alexandre Bening que sont dues les miniatures de plusieurs des plus beaux manuscrits exécutés, à la fin du xve siècle, pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et notamment celles de l'admirable *Boèce*, traduit en flamand, qui forme le n° 1 du fonds néerlandais de la Bibliothèque nationale.

L'examen critique de ses œuvres assigne à Alexandre Bening une place considérable dans l'histoire de la miniature flamande. Il faut reconnaître en lui un des fondateurs et des principaux chefs de l'école dont sont issus les peintres du fameux *Bréviaire Grimani*. M. Durrieu pense même que l'un de ces auteurs peut être un propre fils d'Alexandre Bening, nommé Paul. Ce Paul Bening serait aussi l'enlumineur qui a signé du monogramme P. B. une des images du livre d'heures de l'empereur Maximilien de la Bibliothèque impériale de Vienne (n° 1907). A ce sujet, M. Durrieu émet l'hypothèse que le nom de Memling, cité dans un passage bien connu et maintes fois discuté de l'*Anonyme de Morelli* comme ayant coopéré à l'illustration du *Bréviaire Grimani*, est peut-être tout simplement le nom de Bening ou Benning, défiguré pour avoir été mal entendu et mal répété par les intermédiaires, lorsque le célèbre manuscrit a été apporté de Flandres pour être vendu en Italie.

Séance du 30 Juillet.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII (1890), t. VI, fasc. 10. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1890, n° de juillet. Valence, in-8°.

— *de la Société dunoise. Archéologie, histoire, sciences et arts*, n° de juillet 1890. Châteaudun, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII° série, t. XI (1868). Nîmes, 1889, in-8°.

— *de l'Académie de Vaucluse*, t. IX (1890). Avignon, 1890, in-8°.

— *de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, III° série, t. XXVI (1889). Troyes, in-8°.

Proceedings of the Canadian Institute, april 1890. Toronto, in-8°.

Recueil de la Commission des monuments historiques de la Charente-Inférieure, III° série, t. III. Saintes, 1890, in-8°.

Evans (John). *On the exploration of a Barrow at Younsbury, neur Ware, Herts*. Westminster, in-4°, 1890.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Ulysse Robert lit un rapport favorable sur la candidature de M. Horace Gillet au titre d'associé correspondant national. On procède au vote et M. Gillet, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Joinville (Haute-Marne).

M. Prost, au nom de la Commission des fonds, lit un rapport approuvant la gestion du trésorier pendant l'année 1889.

Conformément aux conclusions de ce rapport, des remerciements sont votés à M. Guillaume, trésorier.

Il est donné lecture, au nom de la Commission des impressions, de l'extrait de la communication faite par M. de Laigue, associé correspondant national, dans la séance du 13 mars 1889, au sujet de deux miroirs étrusques.

L'un, de provenance incertaine, mais acquis en Toscane, offre un sujet reproduit fréquemment, avec des variantes insignifiantes[1]. Il n'y a rien à ajouter à l'excellent commentaire

1. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, t. III, pl. 267 à 287.

donné par Fr. Lenormant sur la scène dans laquelle figurent Castor, Pollux, Chaluchasu et Turan ou peut-être Axiokersa[1].



Miroir acquis en Toscane.

L'autre miroir provient des environs de Pontedera, localité peu éloignée de l'ancien *Empulum* (Empoli). Des terrasse-

1. *Dict. de Daremberg et Saglio*, v° Cabiri.



Miroir trouvé aux environs d'Empoli.

ments ont révélé sur ce point une nécropole qui a fourni des ampoules, des vases sans décor ou à ornements géométriques et à figures, des bijoux d'or, des fers de lance dont l'un mesure 52 centimètres de longueur et le miroir gravé ci-dessus.

Parmi les scènes analogues publiées jusqu'à ce jour, l'une de celles qui offrent le plus d'analogie avec le miroir de M. de Laigue se remarque sur un monument conservé au Cabinet des médailles de France, sous le nº 3800. M. de Witte y reconnaît Mercure avec Pâris, tandis que les deux femmes sont, pour lui, Junon-Thalna et Vénus-Turan. Gerhard a publié un miroir, cité par M. de Witte, qui se rapproche encore plus sensiblement de celui qui fait l'objet de cette note. Ici, les deux personnages masculins sont coiffés de la *mitra*, ce qui permet de reconnaître, outre Thalna et Turan, Attys substitué à Mercure; l'édifice indiqué au fond pourrait être le temple d'Aphrodite Migdonitis, à Cranaé, île où Pâris transporta Hélène lorsqu'il l'eut enlevée à Lacédémone.

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie la communication suivante :

« En pratiquant des fouilles sur l'emplacement du bourg de Quarteira (Algarves) on aurait, paraît-il, mis à jour les vestiges d'une cité antique.

« Si l'importance n'en est point, jusqu'ici, bien établie, cette découverte a pourtant paru devoir être signalée, puisqu'elle a fourni prétexte pour réveiller la discussion, réputée close, sur le véritable emplacement de la ville de CARTEIA.

« Située dans l'ancienne Bétique, d'après l'opinion du plus grand nombre, parfois identifiée avec Tartessos, si tant est que Tartessos fût l'appellation d'une cité plutôt que d'une région, Carteia aurait occupé la localité aujourd'hui connue sous le nom de Rocadillo, tandis que quelques-uns, très probablement à tort, la placent soit à Algésiras, soit à Gibraltar, mais en tout cas sur la partie méditerranéenne du détroit et jamais sur la côte de l'Océan, du moins ainsi que nous l'entendons aujourd'hui.

« Dans son *Histoire des Romains*[1], M. Duruy s'en tient formellement à l'identification de Carteia avec Rocadillo, indiqué comme occupant le fond de la baie de Gibraltar, à égale distance environ de cette place et de celle d'Algésiras, et où se reconnaissent encore les vestiges d'un amphithéâtre romain[2].

« Aussi bien cette identification est-elle encore matériellement justifiée par la circonstance que l'on trouve journellement des pièces de Carteia dans la zone connue actuellement sous le nom de *campo de Gibraltar*[3].

« Certains antiquaires portugais tendent à revendiquer aujourd'hui, en faveur de la Lusitanie, l'honneur d'avoir possédé Carteia, centre assez considérable, puisqu'on en connaît de nombreuses monnaies municipales et que Tite-Live nous a conservé la pétition de 4,000 soldats qui s'y étaient établis[4].

« Afin de justifier leur manière de voir, ces antiquaires allèguent, notamment, que, dans les décombres de Quarteira, on a rencontré *un denier* présentant au droit une tête virile laurée avec la légende LVCIVS MARCIVS (?) et au revers un dauphin avec trident, attributs habituels de la cité[5], le tout accompagné de la qualification de IIII VIR et des sigles DD.

« Fondée sur la simple trouvaille d'une seule monnaie, il semble que cette prétention doit être envisagée avec beaucoup de réserve. Il arrive souvent, en effet, de rencontrer des types municipaux hors du lieu immédiat d'émission. Ainsi, actuellement encore, à Néris (VICVS NERIOMAGENSIS), le sol renferme, entre autres, nombre de bronzes de la colonie de Nimes, pourtant séparée par 300 kilomètres à vol d'oiseau de cette ancienne station thermale.

« Tout au plus l'analogie de consonance entre le nom de Carteia et celui de la bourgade portugaise de Quarteira pour-

1. T. II, p. 151, carte et la note 2.

2. Voir également Delgado, *Medallas autonomas de Espana*, t. I, p. 71 et suivantes.

3. Delgado, *op. cit.*, Prolégomènes, p. LXVII.

4. Tite-Live, XLIII, 3.

5. Barthélemy, *Numismatique ancienne*, p. 74. *Catalogue grec* de Rollin et Feuardent, n[os] 23 à 33, et Delgado, *op. et loc. cit.*

rait-elle être invoquée : on ne croit pas pourtant que cette analogie ait été relevée comme argument.

« Pour ce qui est du *denier*, en admettant qu'il ait été exactement identifié, exactement décrit et exactement lu, on y relèverait un gentilice de magistrat municipal déjà connu[1], mais non jusqu'ici associé à la qualité de IIII VIR donnée à d'autres fonctionnaires tels que C. Minius[2] et M. Falcidius[3]. Il y aurait donc là un détail nouveau.

« Mais s'il était vrai qu'il s'agit d'un *denier* ou tout au moins d'une pièce d'argent de taille quelconque, le fait mériterait quelque attention, puisque les 68 types énumérés par Delgado sont tous afférents à la frappe exclusive du bronze et surtout du semis caractérisé par la lettre S, propre à cette division de l'as.

« De plus, à titre d'observation générale, on sait qu'après la prise de Numance (133 avant J.-C.), et sans parler de l'*argentum oscense*[4], le droit de frapper du numéraire d'argent fut retiré aux Espagnols[5]. Nous sommes donc, très probablement, en présence d'une erreur.

« Je vais, du reste, tenter de me mettre en mesure de recueillir à cet égard des informations précises, s'il est possible, et, le cas échéant, je communiquerai à la Compagnie les résultats de mes recherches. »

M. Müntz, membre résidant, fait une communication sur un album de dessins qu'il met sous les yeux des membres de la Société. Cet album a été donné récemment à l'École des beaux-arts par Mme Lesoufaché; il est du milieu du XVIe siècle et de l'école de Fontainebleau. M. Müntz pense que cet album peut être de plusieurs mains, mais l'ensemble dénote la main d'un artiste italien qui serait venu en France. L'antiquité

1. Delgado, *op. cit.*, p. 87, nos 24 et 25. Toutefois, lecture évidemment juste, le prénom et le nom sont ainsi présentés : L·MARCI, et non *Lucius Marcius* comme sur l'exemplaire supposé de Quarteira.

2. Delgado, *op. et loc. cit.*, n° 55.

3. *Id.*, 60, 61 et 62.

4. Babelon, *Monnaies de la république romaine*, I, 457; II, 587.

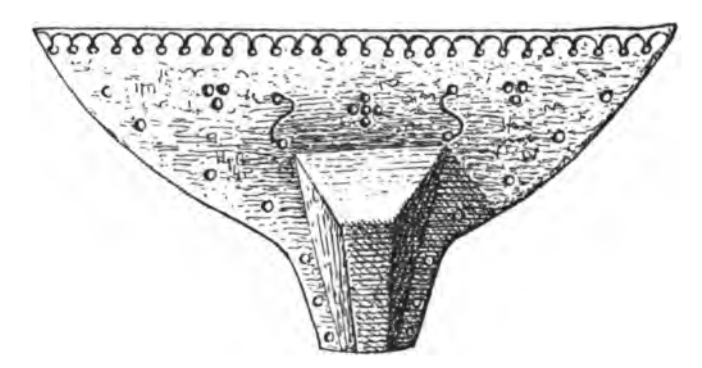
5. Delgado, *op. cit.*, p. CLXXVI des Prolégomènes. En outre, Barthélemy (*op. cit.*) mentionne expressément Carteia comme n'ayant frappé que du bronze.

tient une grande place dans ce recueil; mais on y trouve des sujets qui font penser à Michel-Ange; des chevaux, des femmes de l'école de Fontainebleau; des figures rappelant les gisants de Saint-Denis, les têtes des apôtres, etc., etc. Les inscriptions sont en français.

M. Durrieu émet l'avis que c'est un album de voyage dont l'artiste, peut-être français, aurait copié les sujets en Italie septentrionale. M. Müntz y verrait plutôt l'œuvre d'un Italien venu en France.

M. Flouest, membre résidant, présente la photographie d'une plaque en bronze rencontrée à Mont-Janvier, territoire de Somme-Py (Marne), dans une de ces fosses à débris noirâtres et charbonneux qu'on appelle *foyers* dans le pays et qui caractérisent l'ancien emplacement d'habitations gauloises de type antérieur à la conquête romaine. Elle fait partie de la collection de M. Counhaye, de Suippes, qui en a fort intelligemment provoqué l'étude.

« Cette plaque, longue de 0m195 et large de 0m125, dans son extension maximum, est sensiblement triangulaire. Elle est munie, au sommet du triangle, d'une sorte de bec en saillie de configuration trapézoïdale. En voici, du reste, un croquis fidèle :



« La forme et la décoration de cette plaque la recommandaient à l'attention, mais, comme elle ne constituait évidemment qu'une pièce détachée de l'objet dont elle avait fait

partie, on hésitait à se prononcer sur sa destination. Une illustration du *Guide au Musée de South-Kensington*, à Londres, écrit par feu J.-J. A. Worsaae pour les visiteurs curieux d'en connaître les antiquités danoises [1], a levé toute incertitude. A la page 21 de la seconde partie de ce Guide (*The Iron age*) et sous le n° 174 *a* et *b*, on rencontre un des-

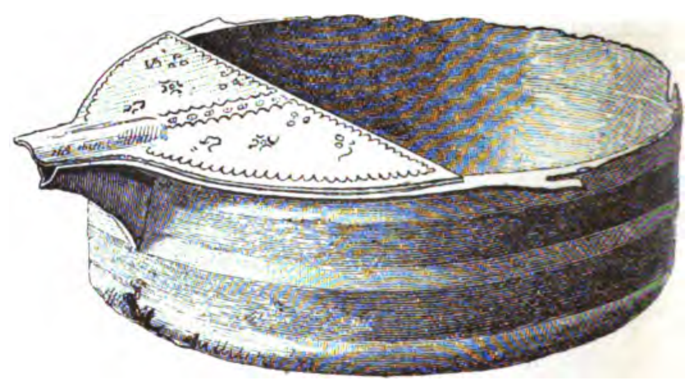


Fig. 174a. (½.)

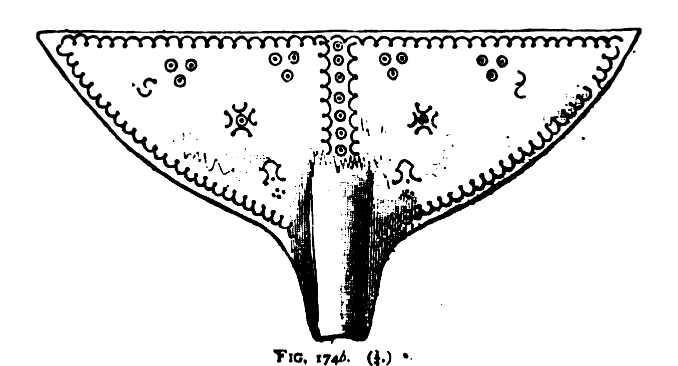


Fig. 174b. (½.)

Antique au Musée de South-Kensington, à Londres.

1. South-Kensington Museum art handbooks. — *The industrial arts of Denmark*, by J.-J. Worsaae, in two parts, published for the committee of council on education, by Chapman and Hall, 11 Henrietta Street, Covent-Garden, London.

sin dont la reproduction fournira des éclaircissements beaucoup plus précis que la description la plus ingénieuse.

« La plaque triangulaire de Somme-Py a donc été employée, à titre d'élément de protection et d'arrêt, au recouvrement partiel d'un récipient en bronze de forme ronde pourvu, en un point de son bord supérieur, d'un prolongement disposé en déversoir. Ce récipient, dont Worsaae n'indique pas l'usage et qu'il signale seulement en raison des signes symboliques qu'il estime y avoir été gravés, était manifestement destiné à contenir une substance fluide. Il importait, paraît-il, que son contenu ne pût librement s'épancher au dehors et n'eût d'autre issue que le canal procuré par le prolongement en forme de bec. On peut, dans ces conditions, donner de son emploi deux explications :

« Au livre V[e] de sa *Bibliothèque historique*, Diodore de Sicile raconte que les guerriers gaulois appartenant à la noblesse usaient du rasoir et ne portaient que des moustaches longues et pendantes leur couvrant la bouche. Aussi, ajoute-t-il, se mêlent-elles, quand ils mangent, à leurs aliments et, quand ils se désaltèrent, la boisson y passe comme à travers un filtre[1]. A l'effet du filtre devait inévitablement s'ajouter celui du siphon déversant le liquide sur le devant du corps; c'était un inconvénient où la propreté trouvait à redire. On peut donc croire, qu'afin d'y parer, certains nobles gaulois usaient, pour boire, de tasses à bec du genre de celle que fait connaître l'ouvrage de Worsaae. Le liquide pouvait ainsi arriver directement et intégralement dans la bouche au moyen du déversoir enveloppé par les lèvres, et de la sorte, la façon de faire qui semble avoir quelque peu choqué Diodore était sûrement évitée.

« Il faut, toutefois, reconnaître que les raffinements d'une certaine délicatesse s'accordent mal avec ce que l'on sait des rudes allures de nos ancêtres. On ne les voit pas bien s'astreignant à la précaution de prendre à deux mains, pour la porter en équilibre à leurs lèvres, une grande jatte métal-

1. § 28, p. 382, t. II de la collection des textes grecs concernant la Gaule, relevés par M. E. Cougny.

lique de 0m32 à 0m35 de diamètre et profonde de 0m10, comme celle du Musée de South-Kensington. La forme de semblables coupes en eût d'ailleurs rendu l'entretien difficile. Le moindre arrêt dans leur emploi y aurait développé une oxydation que le nettoyage n'aurait pu atteindre partout; or, le vert-de-gris inspire une appréhension légitime aux santés les plus robustes. On connaît, sans doute, des tasses en bronze fabriquées pour les festins gaulois; le Musée de Neufchâtel, notamment, en possède une remarquable série extraite des palafittes du beau lac qui l'avoisine; mais ces tasses sont d'un autre caractère et la conformation en est infiniment plus rationnelle, puisqu'on dirait qu'elles ont servi de prototype à celles de nos modernes dégustateurs.

« L'hypothèse qui reste à examiner paraît plus vraisemblable. Le récipient à opercule hémisphérique triangulaire a dû être une lampe. La mèche à enflammer s'en extravasait par la projection du bec, la plaque de recouvrement l'empêchait de propager l'ignition dans l'huile ou la graisse où elle alimentait sa lumière et, par son ouverture permanente, le vide semi-circulaire permettait de s'assurer à tout instant de l'état de la matière combustante, afin de satisfaire à ses besoins.

« Cette interprétation en harmonie si complète avec la conformation de l'objet se trouverait, en outre, confirmée par la signification attribuée à plusieurs des figures gravées sur la plaque d'arrêt. Elles sembleront à beaucoup n'y intervenir qu'à titre purement ornemental, et on ne peut nier qu'une préoccupation décorative ait présidé à leur répartition. Leur arrangement symétrique en fait foi de la manière la plus démonstrative; mais Worsaae pense que plusieurs de ces figures ont une valeur emblématique et le nombre est grand des archéologues étrangers qui partagent son opinion. En France, on tient en suspicion singulière, depuis une vingtaine d'années, la plupart des appréciations d'antiques où se fait jour la croyance à la portée symbolique de certains signes et figures apparaissant sur les surfaces destinées à être plus particulièrement en vue. Les numismatistes semblent être les promoteurs de ce scepticisme; il se peut que des exagéra-

tions de Lelewel, de Lambert ou de Hucher aient légitimé des réserves de leur part, mais, en réagissant à outrance, ne tombe-t-on pas dans un autre excès tout aussi funeste à la vérité et si, en réalité, les monnaies, principalement celles de l'antiquité classique, offrent moins d'idéogrammes qu'on ne l'avait d'abord pensé, est-il légitime d'étendre le discrédit favorisé par elles à toute espèce d'antiquités, notamment à celles provenant des pays barbares ? On ne peut nier que le symbolisme ait joué un rôle considérable dans les cultes primitifs, et il est, d'autre part, avéré que ces cultes et les idées et coutumes s'y rattachant sont restés bien plus fidèles aux données originaires chez les peuples barbares que chez les Grecs ou les Romains. Que le temps ait oblitéré dans les mémoires l'exacte et pure notion de certains emblèmes et que, la maladresse des ouvriers aidant, il se soit produit dans leur configuration des dégénérescences propres à faire naître l'hésitation et le doute, c'est assurément fort possible, mais il n'y a là qu'un accident insusceptible de servir à la négation du principe. Lorsqu'un tracé d'une certaine nature, net, ferme et imperturbablement conforme à une tradition persévérante, se fait remarquer sur une antique, il convient, plus souvent qu'on ne le croit, de se demander s'il ne s'y cache pas une intention mystique, avant de ne voir en lui qu'un simple motif ornemental ayant séduit la fantaisie d'un décorateur.

« Quoi qu'il en soit, Worsaae tient avec beaucoup de ses émules, Scandinaves, Anglais, Belges[1] ou Allemands, pour le symbolisme de plusieurs des figures dont il s'agit ici et il rattache notamment le cercle centré, la demi-lune ou croissant et le signe en S au culte de la lumière céleste, c'est-à-dire au culte du soleil et de la lune, qui, suivant l'heure, la répandent sur notre globe. Le feu terrestre qui échauffe et éclaire n'étant, d'après les idées antiques, qu'une émanation du feu céleste dont l'impérissable foyer se trouve dans l'astre solaire, on ne peut s'étonner de rencontrer sur une lampe

1. Les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, qui ont lu, en 1890, l'intéressante étude de M. le prof. comte Goblet d'Alviella sur la *Migration des symboles*, ne trouveront probablement pas hors de propos les considérations qui précèdent.

les emblèmes consacrés à celui-ci. La plaque de Somme-Py en est moins abondamment pourvue que celle du Musée de South-Kensington, mais le signe en S, que Worsaae appelle le *soleil-serpent* (sun-snake) et qui est considéré comme l'idéogramme spécial de la fécondité propagée par la chaleur solaire, s'y montre avec une importance évidente. On peut le dire prépondérant, au regard du reste de la décoration, et il n'en est que plus significatif.

« S'il est intéressant de savoir à quel usage servait la plaque de Somme-Py, il l'est plus encore de constater la rencontre en Champagne d'un objet semblable à celui que le Danemarck a procuré au Musée anglais. L'auteur du Guide en signale un troisième découvert dans l'Allemagne du Sud. Il est difficile de croire à une fabrication locale pour chacun d'eux; il est, au contraire, infiniment probable qu'ils sont sortis tous trois d'un même centre industriel pour parvenir au loin, en suivant des directions fort opposées. Le trafic plutôt que l'apport au pays des dépouilles conquises sur l'ennemi leur a fourni le véhicule. Il est instructif dès lors de relever la puissance d'une exportation commerciale déjà capable, il y a près de deux mille ans, de disséminer le même produit à de grandes distances. On ne peut, malheureusement, déterminer le point de départ : une seule donnée, celle de son extranéité par rapport aux contrées bénéficiaires de la civilisation de la Grèce ou de Rome, paraît certaine. Le caractère du décor buriné sur les plaques en est une preuve à peu près décisive : il est sans corrélation aucune, en effet, avec celui qu'affectionnaient les artistes de ces contrées privilégiées et, s'il est moins riche que celui de la belle et célèbre buire du tumulus gaulois de Wald-Algesheim en Birkenfeld, il est, du moins, si bien de même style qu'on incline également à en faire honneur aux habiles métallurgistes de race celtique qui hantaient les bords du Danube, vers la Hongrie actuelle, ou ceux des rivières arrosant le Norique ou la Rhétie. Ainsi s'affirme tous les jours davantage la nécessité de reconnaître une archéologie barbare digne d'attention et de lui faire une place indépendante à côté de l'archéologie classique, qui, sans le vouloir, en a si longtemps arrêté l'essor.

« Une dernière observation : Worsaae rattache la lampe qu'il fait connaître (et probablement aussi celle qu'il signale dans l'Allemagne du Sud) à son premier âge danois du fer. Commençant avec l'ère chrétienne, cet âge se continue pour lui jusqu'au milieu du ve siècle. Bien que faite dans des foyers essentiellement gaulois, la découverte de Somme-Py n'est pas de nature à faire sérieusement contester la justesse de l'appréciation du savant danois. Il est bien reconnu que la belle période d'aisance qu'affirment, pour la *civitas Remorum*, les cimetières où nous recueillons leurs offrandes funèbres est à peu près contemporaine de l'invasion de César en Gaule. Il suffit donc, pour rester dans les termes de l'approximation proposée, de considérer l'apport de ces lampes dans les contrées où on les a recueillies, comme correspondant, d'une manière plus ou moins stricte, à la période de début du cycle indiqué. »

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de vous signaler un évêque de Chalon-sur-Saône, dont le nom ne figurait jusqu'à ce jour ni dans le *Gallia christiana*, ni, parmi les ouvrages les plus récents, dans le *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie. C'est Seguin, qui doit être placé entre Guillaume de la Tour, devenu archevêque de Besançon en 1245, selon quelques auteurs, mais plus vraisemblablement en 1244, et Alexandre de Bourgogne-Montaigu, mort en 1261. Le 24 août 1244, il y eut une enquête faite en l'hôtel de Seguin, évêque de Chalon, « de « laquelle enquête il résulta que les hommes de l'évêque et « du chapitre paieroient quatre deniers dijonnois pour leurs « loges aux foires de Chalon, s'ils les construisoient à leurs « frais, et cinq sols dijonnois, si on les leur livroit toutes « faites ; que, de plus, on devoit les leur donner en des lieux « compétents, propres et honnêtes. » Ce document est signalé dans l'*Inventaire des archives de Chalon-sur-Saône*, de M. Millot, p. 4. L'évêque Seguin n'occupa sans doute que fort peu de temps le siège épiscopal de Chalon, car Alexandre est

indiqué comme évêque de cette ville dès 1245, et c'est à cela qu'il doit de n'avoir pas été connu jusqu'à ce jour.

« Un autre évêque de Chalon, Jean de Poupet, est mentionné comme ayant été élu le 19 février 1462, mais ses bulles de nomination furent données par Pie II, le 18 mai 1461; son élection ne doit pas être de beaucoup postérieure au décès de Jean X Germain, son prédécesseur, qui mourut le 2 février 1461 (*Ibid.*, Supplément à la série GG, p. 1).

M. Courajod, membre résidant, annonce que l'on vient de découvrir de nouveaux restes de l'ancienne église de Montmorency, construite par Mathieu de Montmorency, dans la période du gothique primitif (vers 1160?). M. Courajod croit qu'elle pourrait être aussi bien de Bouchard V et contemporaine de la construction de Notre-Dame de Paris.

Séance du 17 Septembre.

Présidence de M. A. de Barthélemy, ancien président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, nos 15, 16, 17 (1er, 15 août, 1er septembre 1890).

— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, t. XI, année 1889. Angoulême, 1890, in-8o.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 190, juillet 1890. Chartres, 1890, in-8o.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, IXe année, juillet-août-septembre 1890. Gap, 1890, in-8o.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, 1er juillet 1890, no 45. Langres, 1890, in-8o.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, juin-juillet 1890. Mulhouse, Paris, 1890, in-8o.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVII, 4e livraison. Périgueux, 1890, in-8o.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. VIII, 1er et 2e trimestre 1890. Tours, 1890, in-8o.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, t. III, année 1888. Senlis, 1889, in-8°.

Fédération historique et archéologique de Bruxelles, 4e session. Charleroy, 5, 6, 7 et 8 août 1888. *Compte-rendu des séances de la 1re section*. Bruxelles, 1889, in-8°.

— *historique et archéologique de Belgique*, 4e session. Charleroy, 5, 6, 7 et 8 août 1888. Proposition de modification à apporter au projet de loi sur la conservation des monuments historiques élaboré par l'Académie d'archéologie. Bruxelles, 1889, in-8°.

Journal des Savants, juillet-août 1890. Paris, 1890, in-4°.

Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. XVII. Autun, 1890, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XII. Amiens, 1890, in-4°.

— *de l'Académie de Stanislas*, 1889, CXLe année, 5e série, t. VII. Nancy, 1890, in-8°.

Revue africaine, nos 197-198.

— *de l'Art chrétien*, 4e série, 1890, t. I, 4e livraison. Lille, Paris, in-4°.

— *de Saintonge et d'Aunis*, Xe volume, 5e livraison, 1er septembre 1890. Saintes, 1890, in-8°.

Barthélemy (Anatole de). *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises.*

Baye (baron J. de). *Le Congrès historique et archéologique de Liège*, août 1890. Paris, 1890, in-8°.

Brocard (Henry). *Une visite à la ville et au Musée de Langres*. Langres, 1890, in-16.

Bulteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, n° 7, juillet 1890, t. II. Chartres, 1890, in-8°.

Cloquet (le Dr N.). *Des dolmens en Belgique et spécialement des dolmens de Weris et de Forrières*. In-8°.

Cumont. *Les pointes de flèches à tranchant transversal*, in-8°.

Guyencourt (R. de). *Us et coutumes des habitants de Meigneux*. Amiens, 1890, in-8°.

Morize. *Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay*. Tours, 1889, in-4°.

Munck (Émile de) et Loë (le baron Alfred de). *Compte-rendu*

succinct des travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, 10e session. Paris, 1889; Bruxelles, 1890, in-8°.

Munck (Émile de). *Compte-rendu de l'excursion des Sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles à Maestricht et aux environs*, les 17, 18 et 19 septembre 1887. Bruxelles, 1888, in-8°.

— *Exposé des principales découvertes faites à Obourg dans le courant des années* 1879-1886. Bruxelles, 1887, in-8°.

— *Fouilles d'un puits de l'époque néolithique pratiquées à Spiennes par M. le baron Alf. de Loé*. In-8°.

— *Note sur le mémoire de M. Jennepin, intitulé : Principales découvertes à Cousobre, à Bousignies et aux environs (Nord)*. Bruxelles, 1890, in-8°.

— *Note sur quelques antiquités belgo-romaines recueillies à Tongres, et sur l'âge des tourbières de la vallée de la Haine*. Bruxelles, 1889, in-8°.

— *Proposition à la Société d'archéologie de Bruxelles pour l'organisation d'une excursion géologico-archéologique à faire à Maestricht en septembre* 1887. Bruxelles, 1888, in-8°.

— *Quel est l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique*. Bruxelles, 1888, in-8°.

— *Rapport sur l'état des collections*, 1888, in-8°.

— *Recherches sur l'origine de deux tertres situés dans la province du Hainaut*. In-8°.

— *Vœu adopté en assemblée générale du congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Namur en* 1886, *et adressé à la Société d'anthropologie de Bruxelles afin d'être réalisé par elle*. Bruxelles, 1887, in-8°.

Niffle-Anciaux. *Les repos de Jésus et les berceaux reliquaires*. Namur, 1890, in-8°.

Pagart d'Hermansart. *Notice sur la vie et les travaux de M. L. Deschamps de Pas*. Saint-Omer, 1890, in-8°.

Puydt (de). *Deux gisements de l'âge de la pierre à Reckhein (Limbourg-Belge)*. In-8°.

Raadt (J.-Th. de) et Munck (Émile de). *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire*. Bruxelles, 1889, in-8°.

Rosapelly (de) et Cardaillac. *La cité de Bigorre.* Paris, 1890, in-8°.

Schliemann (le Dr). *Documents nouveaux sur la question troyenne.* Bruxelles, 1890, in-8°.

Vallette (René). *Une excursion archéologique au Langon (Vendée).* Vannes, 1890, in-8°.

Van der Straten-Ponthoz (comte F.). *Église de Sainte-Gertrude à Nivelles. Tombeaux des Traxegnies, droite et gauche.* Bruxelles, 1890, in-8°.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait hommage du compte-rendu du Congrès historique et archéologique de Liège, où il avait été délégué par la Société. Il fait également hommage, de la part de Mme la comtesse Ouvaroff, des deux premiers fascicules de la collection de feu son mari.

Correspondance.

Sur la proposition de M. le Président, des remerciements sont votés à M. Édouard Ouspensky, président du comité de rédaction des Mémoires du VIe congrès archéologique tenu à Odessa en 1884, qui a envoyé un exemplaire des t. I à IV desdits Mémoires.

M. le Président donne lecture d'un vœu émis par M. Pol Nicard et d'après lequel tout membre résidant nouvellement élu serait tenu, dans l'année qui suivra sa réception, de faire l'éloge du membre auquel il aurait succédé. Ce vœu sera soumis aux membres de la Société lors de la séance de rentrée.

Travaux.

M. Payard, directeur de la cristallerie de Baccarat et associé correspondant de la Société, envoie l'estampage d'une petite plaque d'argent avec inscription qu'il vient de trouver dans les fouilles qu'il poursuit à Deneuvre.

« Cette plaque est presque complète, sauf l'angle inférieur à droite; la partie détruite tout autour n'atteint pas l'inscrip-

tion ailleurs qu'à cet angle, ainsi que le prouvent les restes de brettelures, encore bien visibles sur les côtés et dans le bas à gauche[1].

« On y lit l'inscription suivante :

DEO · IN
IVICTO
GERMAN
SOL

« La dernière lettre de la 3e ligne est incertaine. C'est peut-être N; il peut y avoir doute. La dernière lettre de la 4e ligne est certainement L. C'est d'ailleurs la lettre probable indiquant le mot SOLVIT.

« Y avait-il une 5e ligne pour compléter la formule dédicatoire habituelle? Dans tous les cas, elle devait être bien courte, les brettelures qui sont à la gauche de S devant s'étendre au-dessous de la cassure.

« Cette plaque est mince et d'argent fin, sans trace d'oxydation, si ce n'est au revers, vers la partie médiane, ce qui ferait supposer qu'elle était fixée en ce point sur un objet de bronze, statuette ou autre.

« Les lettres et les brettelures ont été faites au repoussé, le peu d'épaisseur du métal permettant ce genre de travail.

« La découverte a été faite dans des décombres de maçonnerie de moellons; on a trouvé en même temps une quantité de petits bronzes du Bas-Empire, de Constantin et de ses successeurs jusqu'à Magnence. »

M. Payard en a recueilli, un à un, disséminés parmi les moellons avec des charbons, débris de poteries, etc., plus de 200 dont plusieurs sont admirablement conservés.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que l'objet découvert par M. Payard rentre dans la classe des offrandes religieuses symboliques. C'est un ex-voto en forme de *feuille*; l'inscription qu'il porte doit être lue :

Deo inivicto (pour *invicto*) *German(us)* [*votum*] *sol(vit)*.

Le *deus invictus*, mentionné sur la feuille de Deneuvre, est

1. Voir plus loin, p. 300, le dessin de cette plaque.

certainement le dieu d'origine persane, Mithras, que les Romains désignaient sous le nom de *Sol invictus*, *deus invictus*, et dont le culte et les mystères nous sont connus par de nombreux et importants monuments.

On a découvert à Vichy (Allier) une série d'ex-voto analogues à celui de Deneuvre; ils sont conservés aujourd'hui au Musée de Saint-Germain. L'une des feuilles d'argent dont se compose la découverte de Vichy porte une dédicace en l'honneur de Jupiter Sabazius. Le dieu est représenté dans un petit édicule au-dessus de l'inscription.

A Londres, au Musée britannique, on peut voir aussi des feuilles d'argent de même nature portant des inscriptions votives en l'honneur de Jupiter, de Vulcain, de Mars, etc. En 1743, on trouva à Rooky-Wood (Herfordshire), dans une excavation minière, sept feuilles en argent doré sur lesquelles, au milieu de différents ornements, on distingue des représentations de Mars et de Vulcain, accompagnées d'inscriptions votives[1]. L'une de ces feuilles est consacrée à Mars Toutates; une autre, dédiée à Mars Alator, a été récemment reproduite dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié par notre savant confrère M. Saglio[2].

Il n'est pas rare de rencontrer des feuilles analogues, en métal estampé, bronze ou argent, mais ne portant aucune inscription. On en a trouvé une à Fouchères (Meuse). Le Musée du Louvre en possède plusieurs, de diverses formes et grandeurs, qui proviennent du trésor d'argenterie découvert à Notre-Dame d'Alençon près Brissac (Maine-et-Loire). Le fait de rencontrer ces feuilles dans un trésor de temple ne laisse aucun doute sur leur destination votive.

M. Ulysse Robert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Depuis le milieu du XIIe siècle, il existe un recueil de miracles attribués à l'apôtre saint Jacques; depuis le milieu du XIIe siècle et pendant six cents ans, le pape Calixte II a

1. *Corp. inscr. latin.*, t. VII, nos 80-86.
2. Vo DONARIVM, fig. 2539; article de Homolle.

passé pour en être l'auteur. Les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France* (à la fin du t. X), ont les premiers prouvé que ce recueil est apocryphe ; après eux, M. Victor Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire* (t. XXI, p. 274), M. Gaston Paris, dans sa thèse du *Pseudo-Turpino* (p. 41), M. Léopold Delisle, dans sa *Note sur le recueil intitulé de miraculis sancti Jacobi* (p. 10), M. Dozy, dans ses *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge* (3e éd., p. 428), ont démontré qu'un faussaire, un poitevin du nom d'Aimeri Picaud, avait sinon fabriqué de toutes pièces le recueil, mais y avait au moins mis la dernière main. L'honneur de la découverte revient surtout à M. Léopold Delisle, qui est arrivé à ce résultat à la suite d'une série de ces déductions dont l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale a seul le secret.

« L'existence d'Aimeri Picaud est révélée par une prétendue bulle d'Innocent II, publiée en dernier lieu par M. Delisle, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, et dans laquelle on lit : « ... codicem... quem Pic-
« tavensis Aimericus Picaudus de Partiniaco veteri, qui etiam
« Oliverus de Ysani, villa Sancte Marie Magdalene de Virzi-
« liaco dicitur, et Giberga Flandrensis, socia ejus..., etc. »
Ainsi présenté, le texte semble indiquer qu'Aimeri Picaud et Olivier de Ysani « ne font qu'un seul et même personnage. »

« Mais nous trouvons ce même texte avec des variantes importantes dans Mariana, qui l'a publié dans ses *Tractatus septem*, ch. XII, p. 239, d'après un manuscrit de Sarragosse. En effet, on lit : « ... quem Pictavensis Aimericus Picaudus
« de Partiniaco veteri, quem etiam Oliverus de ESCANI et
« Giberga Flandrensis socià ejus... » *Quem*, dans le cas présent, se rapporte à « *codicem*, » au lieu de *qui*, lequel semblait se rapporter à « *Oliverus*; » « *dicitur* » ne se trouve pas dans le texte de Mariana, où Aimeri èt Olivier sont deux personnages distincts.

« La variante « Escani » a une importance considérable, bien que, sous cette forme, ce nom ne réponde à rien. Mais, si d'« Escani » nous faisons « Escam, » ce qui, paléographi-

quement parlant, revient presque au même, nous avons dans « Escam » un nom de lieu « Escamps, » village du département de l'Yonne, rapproché de Vézelay, qui nous donne l'explication du miracle arrivé à « Brunus » de Vézelay, miracle qui est mentionné dans la *Note sur le recueil intitulé de miraculis sancti Jacobi.*

« Olivier d'Escamps aurait-il raconté ce miracle à Aimeri Picaud? Peut-être, si ce miracle était unique, mais certains indices me donnent lieu de supposer qu'Olivier a pris une large part à la confection du recueil des miracles de saint Jacques. Tandis que nous ne trouvons qu'un récit de miracle arrivé à un poitevin, lors de la peste qui sévit à Poitiers, nous en avons plusieurs de miracles arrivés à des Lyonnais et à des Bourguignons des deux Bourgognes. En effet, les chapitres IV et V contiennent la narration de miracles de saint Jacques en faveur de trois chevaliers de Dumzey (Donzy?), en latin « Dumereo, » du diocèse de Lyon, et à un jeune homme des environs de cette dernière ville. Dans le chapitre VII, nous trouvons, outre le miracle de Vézelay mentionné plus haut, le récit d'autres miracles survenus à un personnage de Bourgogne, nommé Guibert, à un Bernard de « Majorra » (sans doute Morre), au diocèse de Besançon, et à Hardouin, habitant de cette dernière ville. Ne serait-il pas permis d'en conclure que le poitevin Aimeri Picaud a eu pour collaborateur un Bourguignon qui ne serait autre qu'Olivier d'Escamps?

« L'hymne à saint Jacques, publiée par le R. P. Fita[1], contient une strophe qui renferme ces mots :

« Herru Sanctiagu!
« Grot Sanctiagu! »

« Il est plus que probable que c'est une des contributions de l'hommage de Giberge la Flamende à saint Jacques. Mais ceci n'est que secondaire, et je reviens à Aimeri Picaud, que j'ai un peu amoindri en tant que collaborateur du recueil des miracles de saint Jacques. Seulement le poitevin reparait dans un des quatre sermons sur saint Jacques attribués à

1. *Recuerdos*, p. 45.

Calixte. A deux endroits différents du 3e sermon, il cite sur cet apôtre des vers de Fortunat qui, on le sait, fut évêque de Poitiers. Ces citations, assez longues, sont les seules qui ne soient pas de la Bible, et semblent indiquer qu'Aimeri Picaud n'est pas demeuré étranger à ces sermons. »

M. Joseph Letaille, associé correspondant, rend compte à la Société des fouilles entreprises par lui et par M. Aug. Audollent, membre de l'École française de Rome, à El Kasbat, dans le Sahara. Ils ont relevé et fouillé ensemble l'emplacement d'un poste militaire romain qui était occupé par un détachement de l'armée d'Afrique. La localité antique faisait partie des *limites* sous le nom de *limes Gemellensis.*

M. Héron de Villefosse, membre résidant, demande l'insertion d'une lettre qui lui a été communiquée par M. Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger.

Cette lettre, écrite par M. Robert, administrateur de la commune mixte d'Aumale, est datée du 13 avril 1888 ; elle est ainsi conçue :

« Je viens vous informer d'une découverte archéologique « qui va probablement vous intéresser.

« Dans une fouille effectuée à Guelt-Ez-Zerga pour la « construction d'un abreuvoir, on vient de mettre à jour une « dalle de 0m80 environ de longueur sur 0m45 de largeur, « portant cette inscription :

LIMES
PRATRI

« Cette découverte m'ayant fait songer au LIMES || MAVRI « (no 9178 du *Corpus*[1]), je me suis rendu à Guelt-Ez-Zerga « chez Mme veuve Olagnier (et non pas veuve Magnier). J'ai « revu la fameuse pierre, mais, malgré toute ma bonne « volonté, je n'ai lu que LIMES || PRATRI. Cette pierre « n'est, du reste, pas seule dans la ferme de Mme veuve Ola- « gnier. Deux autres inscriptions semblables s'y trouvent,

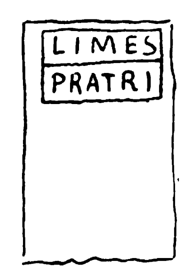
1. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII.

« l'une à gauche du portail extérieur de l'écurie, et l'autre à « droite à l'intérieur.

« Indépendamment de ces trois pierres portant LIMES || « PRATRI, j'ai constaté la présence de deux inscriptions « semblables chez M. Merl, propriétaire à Guelt-Ez-Zerga. « La première, sur le seuil de la porte d'entrée, porte aussi : « LIMES || PRATRI, et sur la deuxième, qui se trouve près « de la porte de la cour, on ne peut plus lire que PRATRI.

« Que veulent donc dire toutes ces inscriptions semblables? « Vous pouvez être certain que sur les cinq pierres de Guelt- « Ez-Zerga il y a LIMES PRATRI ; aucune ne porte MAVRI.

« Ces cinq pierres ont été travaillées par le même ouvrier, « car les caractères sont tous identiques et l'inscription est « toujours placée au haut de la pierre de cette façon :



« Veuillez agréer, etc. »

M. Héron de Villefosse pense que les cinq pierres mentionnées dans la lettre de M. Robert sont les bornes d'une propriété. Elles ont été, en effet, trouvées dans un espace relativement restreint, puisque toutes sont aujourd'hui conservées au même village. Quant à la transcription, il propose la lecture suivante : *limes prat(i)* suivi d'un ethnique ou d'un nom de corps militaire, représenté par les deux dernières lettres.

Il rappelle à cette occasion les inscriptions trouvées près

de Retortillo[1], en Espagne, au nombre de cinq également, et qui sont ainsi conçues :

TER · AVGV
ST · DIVIDIT
PRAT · LEG
IIII · ET · AGR
VM · IVLIO
BRIG

Ter(minus) August(alis) dividit prat(um) leg(ionis) IIII et agrum Juliobrig(ensem).

Ce sont ces inscriptions qui ont fourni l'explication de l'office du *pecuarius* militaire.

Il est regrettable que M. Robert n'ait pas joint à sa lettre un bon estampage qui permettrait de vérifier s'il existe des points séparatifs entre certaines lettres de la seconde ligne, ce qui donnerait une base certaine pour la transcription.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1890.

Séance du 5 Novembre.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Analecta Bollandiana, t. IX, fasc. III. Paris, 1890, in-8°.
Annales de la Société archéologique de Namur, t. XVIII, 4e livr. Namur, 1890, in-8°.
Archivio storico Lombardo, serie seconda. Milano, in-8°.
Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, 1890, série 4, t. VI, fasc. 3, 2e semestre. Rome, 1890, in-4°.

1. *Corp. inscr. latin.*, t. II, n° 2916.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, IXe année, octobre-novembre-décembre 1890, n° 4 (36). Gap, 1890, in-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata. Spalato, 1890, in-8°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, août-septembre 1890. Mulhouse, 1890, in-8°.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1890, in-8°.

Journal des Savants, septembre-octobre 1890. Paris, 1890, in-4°.

Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademiens Manadsblad. Stockholm, 1887-1889, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. XXVII, novembre 1889. In-8°.

Revue belge de numismatique, 1890, XLVIe année, 4e livr. Bruxelles, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis; Bulletin de la Société des Archives historiques, Xe volume, 6e livr., 1er novembre 1890. Saintes, 1890, in-8°.

Viestnik hrvatskoga archeologickoga Druztva, t. XII, livr. 4. Agram, 1890, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift fur Geschichte und Kunst, t. IX, livr. 111. Trier, 1890, in-8°.

Baye (le baron J. de). *La croix de Dmitri Donskoï.* In-4°.

Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 14e fasc. Paris, 1890, in-4°.

Germain (Léon). *Les anciennes cloches de Sauques (Haute-Loire) refondues en Lorraine. Étude d'épigraphie.* Nancy, 1890, in-8°.

Prou (Maurice). *Note sur le peuple gaulois des Allobroges.* In-8°.

— *Fragment d'ardoise du moyen âge.* In-8°.

Régnier (Louis). *La cathédrale de Séez.* Caen, 1890, in-8°.

Witte (Alphonse de). *Poids de marchandises des anciennes provinces de Belgique.* Bruxelles, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. Georges Perrot, membre résidant, écrit pour poser sa

candidature à la place de membre honoraire laissée vacante par la mort de M. Victor Guérin. Une commission composée de MM. de Montaiglon, Bertrand et G. Rey est nommée pour présenter à la Société un rapport sur cette candidature.

M. van der Lith, de Leyde, informe la Société qu'il lui envoie le grand ouvrage publié par le ministère des colonies de Hollande sur les *Monuments javanais de Boro-Boedoer*. Des remerciements sont votés à M. van der Lith.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Victor Guérin, récemment nommé membre honoraire, et donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée, comme Président de la Compagnie, aux funérailles de notre savant et regretté confrère, le 9 octobre dernier :

« Messieurs,

« L'homme qui va descendre dans cette tombe et auquel nous rendons les derniers devoirs, le savant consciencieux, l'infatigable et courageux explorateur, ne doit pas disparaître sans qu'une voix amie rappelle les services éminents qu'il a rendus à la science. Je viens, au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, dire l'adieu suprême à l'un de ses membres les plus justement estimés. M. Victor Guérin lui appartenait depuis dix-huit ans, et contribuait à ses travaux avec une ponctualité qui ne s'est ralentie que lorsqu'une succession de deuils de famille eut profondément altéré sa santé et couvert d'un voile de tristesse le déclin de sa vie. Notre Compagnie l'avait élevé à la présidence en 1878 ; il y a quatre mois à peine, elle lui conférait l'honorariat comme le témoignage le plus éclatant de son affectueuse estime.

« Les travaux de Victor Guérin sauveront son nom de l'oubli. Dès son début, la *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos* lui assura un rang honorable dans le monde savant et le désigna au choix du plus généreux protecteur des pionniers et des œuvres de l'érudition française, le duc de Luynes, de vénérée mémoire parmi les amis de l'anti-

quité. Son beau livre, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, scella sa réputation d'archéologue militant sur le terrain des fouilles et des ruines. Devant vous, Messieurs, qui n'êtes pas étrangers à ces études, il me sera permis de rappeler textuellement le jugement qu'en a porté l'un des hommes les plus autorisés, je veux dire l'éditeur du Corpus des inscriptions latines de l'Afrique : *Longe et aequales hos et qui antea in titulis regni Tunetani describendis elaborans omnes superavit Victor Guérin*[1]. Un pareil éloge doit être recueilli comme un véritable titre d'honneur.

« Notre regretté confrère consacra ses dernières années à l'achèvement de son grand ouvrage, *la Terre Sainte*, travail monumental dans lequel il consigna le résultat de ses pénibles mais fructueuses explorations en Orient.

« Aujourd'hui, le vaillant archéologue nous a quittés à jamais; nous, sa famille scientifique, nous nous joignons à ses proches pour mêler à leurs pleurs nos regrets profondément sympathiques ; mais que du moins sa compagne dévouée, que ses fils qui s'apprêtent à entrer dans leur carrière trouvent un adoucissement à leur affliction dans la pensée qu'il leur laisse le plus noble héritage, un exemple de vertus chrétiennes et domestiques à suivre, un nom respecté à porter.

« Adieu, Guérin, savant, bon, aimable, modeste, adieu, cher collègue; votre image et votre souvenir resteront impérissables dans la mémoire de vos anciens confrères. »

M. Nicard, membre résidant, reprend la proposition, faite en son nom, par M. de Barthélemy, le 17 septembre dernier, au sujet de l'obligation à imposer aux nouveaux membres de faire l'éloge du membre décédé qu'ils auraient remplacé. M. Bertrand, tout en adoptant cette proposition, objecte que, dans la pratique, il se présenterait à cela de sérieuses difficultés résultant de la différence d'études du membre décédé et du membre qui l'a remplacé. M. Gaidoz estime qu'il y a lieu de maintenir le *statu quo*. M. Ravaisson pense qu'il faudrait, pour remédier aux inconvénients signalés par M. Nicard,

1. Mommsen, *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. xxx, préface.

insister auprès des membres qui ont consenti à faire l'éloge des membres défunts. Après quelques observations présentées par MM. Flouest et Nicard, une commission, composée de MM. Prost, Duplessis et Guillaume, est nommée pour examiner la proposition de M. Nicard.

M. le Président met sous les yeux des membres de la Société un estampage de la petite plaque d'argent, avec ins-



cription, trouvée à Deneuvre, près Baccarat, par M. Payard, correspondant de la Société[1].

Il communique, de la part du même associé correspondant, deux photographies d'une stèle et deux bas-reliefs découverts également à Deneuvre.

1. Voir plus haut, p. 289-291, les explications qui ont été données sur ce petit monument.

M. le capitaine Espérandieu, associé correspondant national, adresse une lettre sur une urne funéraire trouvée à Vichy et conservée au Musée de Moulins. Elle porte les mots : *C. J(ulii) Cintusmi.*

L'élection d'un membre honoraire est renvoyée au premier mercredi de décembre, celle d'un membre résidant au premier mercredi de février.

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant, communique, au nom de M. le chanoine Lucot, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, les photographies de deux monuments découverts dans cette dernière ville. Ce sont :

1° Une stèle portant une inscription latine. Au-dessus on voit un bas-relief, représentant sur la face de gauche un personnage debout ; sur la face antérieure, un cavalier poursuivant avec un javelot un cerf figuré sur la face de droite. Le tout est couronné de quatre frontons, dont les intersections portaient quatre pommes de pin dont une est brisée. Une cinquième devait se trouver à la partie supérieure où l'on en remarque un vestige. La lecture de l'inscription est assez difficile.

2° Une pierre portant une inscription latine.

Ces deux monuments ont été trouvés à 3 mètres et demi environ de profondeur sur l'emplacement de l'ancien évêché, en creusant les fondations du nouveau collège Saint-Étienne. C'est au commencement du mois dernier qu'on les a exhumés.

M. Babelon, au nom de M. Prost, membre résidant, commence la lecture d'un mémoire sur le nom d'*Aquae Granni* (Aix-la-Chapelle).

Séance du 12 Novembre.

Présidence de M. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, 1890, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, 1890, 4e série, t. VI, fasc. 2, 3, 4. Rome, 1890, in-4°.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XVII, 5e livr. Périgueux, septembre-octobre 1890, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IXe année, nos 8, 9. In-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1890, 1re partie. Châlons-sur-Marne, 1890, in-8°.

Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, et précédés d'une introduction par M. Jourdain. Paris, 1884, in-8°.

Baye (baron J. de). *Cimetière de Bergères-les-Vertus (Marne)*. Arcis-sur-Aube, 1890, in-8°.

Beaune et d'Arbaumont. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1883-1885, 3 vol. in-8°.

Borsari (Ferdinando). *L'Atlandide; saggio di geografia preistorica*. Napoli, 1889, in-8°.

Cougny (Edmond). *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, texte et traduction nouvelle, publié pour la Société de l'histoire de France. In-8°.

Delaborde (François). *Rigord et Guillaume le Breton historiens de Philippe-Auguste*, publié pour la Société de l'histoire de France, t. IV. Paris, 1882-1885, in-8°.

Favre (Camille). *Jean de Bueil, le Jouvencel*, publié pour la Société de l'histoire de France, t. I et II. Paris, 1887 et 1889, 2 vol. in-8°.

Germain (Léon). *La maison de Tonnoy de l'ancienne chevalerie lorraine*, xiiie-xve siècles. Nancy, 1890, in-8°.

Grignon. *Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne*. Châlons-sur-Marne, 1889.

Luce (Siméon). *Chroniques de Froissart*, publiées pour la Société de l'histoire de France, t. VIII. Paris, 1888, in-8°.

Maulde La Clavière (René de). *Jean d'Auton. Chroniques de Louis XII*, édition publiée pour la Société de l'histoire de France, t. I. Paris, 1889, in-8°.

Ruble (le baron Alphonse de). *L'histoire universelle par*

Agrippa d'Aubigné, publié pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1886-1887, in-8°.

Tuetey (Alex.). *Journal de Nicolas de Baye, greffier au Parlement de Paris*, 1400-1417. Texte complet publié pour la Société de l'histoire de France, t. I et II. Paris, 1888, 2 vol. in-8°.

Vaesen (Joseph) et Charavay (Étienne). *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1883, in-8°.

Viollet (Paul). *Les Établissements de saint Louis*, publiés pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1881-83, 3 vol. in-8°.

Vogüé (le marquis de). *Mémoires du maréchal de Villars*, publiés pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1884-1889, 3 vol. in-8°.

Travaux.

M. Al. Bertrand, membre résidant, communique des fragments d'objets gaulois découverts dans les ruines du temple de Mercure au Puy de Dôme.

M. Molinier, membre résidant, présente à la Société une répétition possédée par le Musée du Louvre d'un tableau acquis récemment par le Musée de Munich, et que l'on a cru pouvoir attribuer à Léonard de Vinci. Le tableau du Louvre est très certainement une œuvre flamande, et rien ne prouve que le tableau de Munich soit un original italien. Tout au plus peut-on supposer que ces deux tableaux sont des copies exécutées par des Flamands d'après un original perdu.

MM. Müntz et Durrieu présentent quelques observations sur cette communication.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, rappelle qu'à la séance du 27 novembre 1889 il a communiqué à la Compagnie quatre petites statuettes en plomb, de fabrication moderne, qui appartenaient à M. Gury, de Saintes, et qui étaient sans aucun doute l'œuvre d'un faussaire. Cette communication lui a valu une lettre très intéressante d'un de nos

associés correspondants, M. Léon Dumuys, attaché à la direction du Musée historique d'Orléans, lettre qui fait connaître l'origine et l'auteur de ces statuettes, dont il existe en France beaucoup de similaires.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. Héron de Villefosse en demande l'insertion au procès-verbal. Elle est ainsi conçue :

« Orléans, le 8 novembre 1890.

« En parcourant le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (4e trim. 1889), j'ai lu à la page 269 une communication par vous faite au sujet de statuettes en plomb adressées à la Société par M. Gury, de Saintes. Je ne doute pas que ces statuettes ne soient du genre de celles que je conserve à titre de spécimens de *falsification archéologique*, et que j'ai achetées il y a environ quinze ans à Poitiers, chez un brocanteur.

« Ce n'est pas une appréciation sur ce genre de curiosités que je veux vous donner, mais bien un renseignement précis et curieux sur leur *lieu de fabrication* et aussi sur la *méthode du fabricant*.

« Les renseignements qui suivent m'ont été donnés *vers* le mois de mars 1880 par M. Ad. de Longpérier, ancien conservateur au Musée du Louvre. M. de Longpérier m'affirma que ces statuettes étaient fabriquées par un ingénieux faussaire demeurant à un étage élevé d'une maison de la rue de la Huchette, à Paris. Je crois même que c'était au n° 8 de cette rue.

« Voici comment cet homme opérait et comment il opéra devant M. de Longpérier lui-même. Le faussaire faisait une *carcasse* en fil de fer du personnage qu'il se proposait de fabriquer, puis il la plongeait dans le plomb fondu rapidement et à plusieurs reprises, « comme l'on faisait jadis pour « confectionner les chandelles à la trempée, » selon l'expression du narrateur, encore présente à mon esprit ; puis, après refroidissement, l'ouvrier burinait son personnage et déposait son œuvre dans des bassines remplies de gravier de Seine et d'eau acidulée pour les encrasser et les envelopper à l'aide d'un conglomérat analogue à celui qui encroûte les plombs

retirés de la Seine par Forgeais, et aussi ceux qui nous viennent de la Loire.

« Les statuettes restaient longtemps dans ces cuves, puis elles étaient remises à des compères qui les enfouissaient aux bons endroits, un peu partout en France, et les *trouvaient* souvent devant témoins. C'est, comme vous le voyez, le comble de l'organisation au point de vue de la supercherie et de la filouterie.

« M. de Longpérier me dit qu'il dut cette *découverte* à une expérience tentée sur lui-même par un compère qui opérait en pleine Seine, non loin de l'ancien Hôtel-Dieu, au cœur de Paris. C'était peu de temps après les belles découvertes des plombs de Forgeais précisément, et le dragueur, muni d'un crible, d'une drague à main et d'un seau, opérait en pleine rivière à peu de distance de la rive, sous l'œil des badauds qui le surveillaient du haut du quai. On le voyait tout à coup arracher sa drague, scruter d'un air anxieux ses graviers, les cribler, puis retirer une masse informe de grosseur variable qu'il agitait dans son seau. Levant la tête et voyant un bourgeois quelconque (dont il avait escompté la présence), il gravissait les escaliers ou la rampe (je ne sais) et offrait d'un air naïf audit bourgeois sa trouvaille inespérée, et dont la valeur lui était inconnue.

« Or, il advint qu'un jour le bourgeois, ignorant et naïf, se trouva remplacé par M. de Longpérier en personne. Le savant examina l'objet présenté, reconnut sa fausseté, menaça le compère du faussaire d'une dénonciation, lui fit peur en un mot et lui promit le silence, à la condition qu'il le conduirait chez son véritable fournisseur.

« C'est ainsi que le conservateur du Louvre fut mis au courant des dessous de ce petit commerce et de l'industrie qui l'alimentait. A l'heure présente, me dit mon honorable initiateur, nombre de Musées de province sont encombrés de ces statuettes, copies informes, créations grossières qui déshonorent une collection.

« Voilà, Monsieur, ce que je suis heureux de vous raconter comme positif et absolument exact, sauf peut-être pour quelques détails secondaires qui sont douteux à mes yeux. »

M. de Barthélemy, membre résidant, lit, de la part de M. le chanoine Lucot, associé correspondant national, un mémoire sur une ***Verrière de l'église Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne***. — Renvoyé à la Commission des impressions.

M. Michon, associé correspondant national, présente à la Société quelques bijoux antiques récemment acquis par le Musée du Louvre :

1° Un collier en pierres de couleur, avec fermoirs formés par deux têtes de jeunes taureaux en grenat; à la partie centrale sont suspendues trois breloques, une coquille et un petit cheval en or, et, entre les deux, un cœur en grenat serti en or. Trouvé à ***Metelin***, l'ancienne Lesbos.

2° Un collier composé d'une mince chaîne d'or supportant un grand pendant en forme de cœur décoré d'une tête de femme de face, de fort beau style, avec l'inscription ΕΦ | ΘΙ de part et d'autre; le fermoir est formé par deux têtes de jeunes taureaux en or. Trouvé à *Galaxidi*, l'ancienne Oeanthia en Locride.

3° Un bijou byzantin formé par un cylindre fermé à ses deux extrémités et muni de deux anneaux; trouvé dans le Caucase. Il porte six petites pierres enchâssées (cinq grenats et une turquoise); entre les pierres est gravée très finement, au pointillé, l'inscription :

ΑΔΡΑCΤȣ
ΚΑΙ ΒΑ
ΧΙΔΟC ΨΥ
ΧΗ

Le mot ψυχή, ***mon âme***, emprunté au vocabulaire de la galanterie, se trouve, sinon sur des bijoux, sur plusieurs pierres gravées. M. Le Blant a publié (***Rev. arch.***, 1883, t. I, p. 303) une cornaline du Musée de Ravenne sur laquelle se lit : ψυχή καλή, et signalé à cette occasion les formules analogues μνημόνευέ μου ἡ καλὴ ψυχή ou μνημόνευέ μου τῆς καλῆς ψυχῆς. Il faut ajouter aux exemples rapportés par lui une bague du Musée du Louvre (n° 540), sur le chaton de laquelle est gravée l'inscription :

ΨΥΧΗ
ΧΑΙΡΕ

Le rapprochement a été fait également par M. Le Blant avec un passage de Martial, qui met dans la bouche d'une dame romaine s'adressant à son amant les mots *κύριέ μου, μέλι μου, ψυχή μου*.

M. Courajod, membre résidant, rapproche la décoration du temple Saint-Jean à Poitiers et celles de nombreux sarcophages mérovingiens des ossuaires judéo-grecs du Musée du Louvre et de ceux qui ont été publiés par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue archéologique*.

M. l'abbé Duchesne conteste cette théorie.

Séance du 19 Novembre.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société française de numismatique, septembre-octobre 1890. Paris, in-8°.

Bolletino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche publiche governative del regno d'Italia, vol. V, n° 2, febbrajo 1890. Roma, 1890, in-8°.

Bulletin critique, n° 22, novembre 1890. In-8°.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XIII. Spalato, 1890, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série in-8°, n° 5. Toulouse, 1890, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie.* Amiens, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, V° série. Lons-le-Saulnier, 1890, in-8°.

Bonaparte (prince Roland). *Les habitants de Surinam ; notes recueillies à l'exposition coloniale d'Amsterdam*. Paris, Quantin, 1888, in-folio.

Busto (Emiliano). *La administracion publica de Méjico*. Paris, 1889, in-4°.

Corroyer (Édouard). *Études sur l'archéologie à propos du salon d'architecture de* 1890. Paris, in-8°.

Dangibeau (Ch.). *Inventaires du château de Taillebourg, Royan et de Gilles de Montgommery à Saint-Jean-d'Angély.* In-8°.
Dumuys (L.). *Découverte d'une sépulture antique au Cyran, commune de Menestreau (Loiret).* Orléans, 1890, in-8°.
Geymuller (H. de). *La Vierge à l'œillet, peinture attribuée à Léonard de Vinci.* In-8°.
Homolle (Th.). *Comptes et inventaires des temples Déliens en l'année* 279. In-8°.
— *Les travaux de l'École française d'Athènes dans l'île de Délos.* Paris, 1890, in-8°.

M. Corroyer, membre résidant, fait hommage à la Société de son livre intitulé : *Études sur l'archéologie.*

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société de l'ouvrage de M. le prince Roland Bonaparte sur les *Habitants de Surinam.*

Travaux.

M. Corroyer, membre résidant, fait une communication sur des peintures murales, de la fin du XIIIe siècle, découvertes dans la coupole de la cathédrale de Cahors.

« Les travaux de conservation entrepris depuis plusieurs années, par les soins de l'administration du ministère de la justice et des cultes, pour la consolidation des coupoles de la cathédrale, ont fait découvrir, récemment, sous plusieurs couches épaisses de badigeon, des peintures d'une grande importance décorant la coupole de l'ouest. On a trouvé également, dans la coupole est et sur ses pendentifs, des traces de peinture qui n'ont pas pu être conservées, ni même relevées, en raison de leur état de vétusté et d'effritement. Mais la décoration de la coupole de l'ouest est entière dans sa composition, et, si le temps en a éteint quelque peu la coloration, le dessin tracé en noir avec une science, une vigueur et une sûreté de main remarquables existe tout entier ou à très peu de chose près.

« La coupole ouest, de 16 mètres de diamètre, comme celle

de l'est, est divisée en huit secteurs, séparés par des bandes formées de rinceaux de fleurs ou de fruits vigoureusement dessinés. Les figures des huit prophètes formant le point capital de chaque secteur, les quatre grands prophètes et quatre des douze petits sont placées, chacune, dans un motif d'architecture, de la fin du XIIIe siècle, tracé en traits fermes sur un fond d'appareil dont les assises sont indiquées par un double trait brun sur un ton général d'ocre clair. Chaque prophète tient un phylactère, banderole ou rouleau, portant son nom, écrit en belles lettres du XIIIe siècle.

« Les bandes aboutissent à une frise entourant le sommet de la coupole formant ciel étoilé, au milieu duquel est représentée l'apothéose de saint Étienne, patron de l'église cathédrale. La frise est composée de personnages, grandeur nature, figurant en des attitudes diverses et toutes très vivement expressives, les scènes de la lapidation du saint martyr.

« D'après les renseignements recueillis dans les divers ouvrages des historiens du Quercy, les peintures de la coupole ouest auraient été faites en 1285 par les soins de l'évêque Raymond de Cornil, comte et baron de Cahors, ou en 1300 par l'évêque Raymond de Gauchelli. Il est donc permis de croire que les peintures de la coupole sont de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe. Mais, ce qui est certain, c'est que la décoration de la coupole ouest est d'un très grand caractère et qu'elle présente un exemple, unique en France croyons-nous, de l'art décoratif au plus beau temps du XIIIe siècle dont les belles traditions ont été suivies par les artistes de ce temps et surtout dans les premières années du XIVe siècle.

« Nous sommes heureux de dire que l'administration des cultes, gardienne vigilante de nos principaux monuments historiques, a pris dès à présent toutes les précautions utiles pour assurer, non pas la restauration, mais la *conservation entière et scrupuleusement intacte* de ces précieux documents archéologiques. »

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, communique la photographie d'une icone grecque relevée par lui

dans l'église de Saint-Pierre de Corigliano, et qui a appartenu autrefois à l'abbaye du Patir. Il montre que cette icone, que l'on avait crue jusqu'à ce jour du XIIe siècle, est en réalité du XVe, et qu'elle a été exécutée aux frais d'Athanase Chalkéopylos, abbé du Patir et mort évêque de Gerace en 1497.

M. de Villenoisy, attaché au Musée des Antiquités nationales, est admis à entretenir la Société de la découverte d'un trésor faite à Bougé-Chambalud, sur les limites des départements de l'Isère et de la Drôme :

« Vers la fin de 1889, un cultivateur de Bougé-Chambalud, dans l'Isère, trouvait, en plantant des vignes, à cinq kilomètres du Rhône et à quatre cents mètres du chemin de fer de Rives à Saint-Rambert-d'Albon, un petit vase de terre brune renfermant de nombreuses oboles de Marseille.

« Le vase, haut de 15 centimètres environ, était à 40 de profondeur. Il a été brisé au moment de la découverte.

« Toutes les pièces se rapportent à un même type : tête imberbe d'Apollon à gauche, et, au revers, les lettres M A dans le croisillon. La plupart étaient assez usées. Quelques-unes semblent être des imitations gauloises. Beaucoup avaient été déjà perdues ou dispersées lorsque le comte de la Sizeranne constata un poids de 1,509 grammes, ce qui représente environ 2,300 pièces. A notre passage sur les lieux, il en restait plus de 700.

« Au-dessus de ces pièces se trouvait une bague en or, de travail incontestablement gaulois, maintenant dans la collection de M. de la Sizeranne, et qui a été l'objet d'une étude de M. Flouest, publiée dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme* (90e livr., juillet 1889). Il a bien voulu nous procurer pour notre note le cliché qui a servi à l'illustration de la sienne.



« La bague a un diamètre intérieur de 0^{m}018. Elle se com-

pose d'un fil d'or d'environ 20 centimètres sur un et demi d'épaisseur. Après avoir fait deux fois le tour du doigt, les deux bouts, d'égale longueur, s'enroulent sur eux-mêmes pour former un chaton plat et spiralé d'aspect fort élégant. Les extrémités, amincies au marteau, font quelques tours de chaque côté du chaton pour arrêter définitivement le fil et assurer la solidité de l'ensemble.

« Ce système décoratif, basé sur les diverses combinaisons auxquelles se prête la spirale, est aussi caractéristique de la bijouterie gauloise que la torsion d'une barre de métal qui constitue le torquès.

« Les bijoux spiralés se retrouvent dans tous les pays occupés par les Gaulois, et on peut rapprocher de la bague de Chambalud des objets d'or ou de bronze trouvés en France dans des tumuli de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, à Langres, dans la Creuse, le Doubs et la Seine-Inférieure, et, hors de France, à Fraubrunnen en Suisse, dans les pays rhénans, en Sardaigne, dans le Bas-Danube et dans les nécropoles de Crimée. M. Flouest en a donné, du reste, une nomenclature détaillée. »

M. Bapst, membre résidant, fait une communication sur la mise en scène des mystères au moyen âge et montre le facsimilé d'une miniature du mystère de sainte Apolline, par Jean Fouquet, d'après le manuscrit appartenant à M. Funck-Brentano, de Francfort, et la photographie d'une gravure du Térence de Trechsel de 1492; il en conclut que les théâtres du moyen âge étaient quelquefois constitués comme de nos jours avec des loges à clés, et que les mises en scène étaient des plus soignées et souvent confiées aux plus grands peintres de l'époque : Poyet, Fouquet, Copin, Delf et autres.

M. Durrieu ajoute quelques observations sur les décors qui étaient plus que primitifs et fait remarquer que le sujet en était indiqué par un écriteau. M. Leblant dit que les *fornices* que l'on voit sous les galeries de la gravure du Térence de Trechsel sont des logettes où se passaient quelquefois des scènes peu décentes. M. l'abbé Batiffol présente des observations sur l'interdiction qui était faite aux femmes de

paraitre sur la scène. MM. Prost et Bapst ajoutent quelques mots sur le « paradis » au théâtre.

M. le baron de Geymüller, à propos de la communication faite à la précédente séance par M. Molinier sur une Vierge du Musée du Louvre, dit que la Vierge de Munich, dont celle du Louvre peut passer pour une copie, est certainement une œuvre italienne, et, selon toute probabilité, un original de Léonard de Vinci, mais une œuvre de sa jeunesse.

M. de Barthélemy, membre honoraire, lit, de la part de M. Nicolas Kharousine, un mémoire sur les anciennes églises russes aux toits en forme de tentes. — Renvoi à la Commission des impressions.

Séance du 26 Novembre.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, 1889, IVe vol., IIe série. Copenhague, in-8°.

Annuaires-Bulletins de la Société de l'histoire de France, années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889. Paris, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. IX, année 1890, 3e trim. Avignon, 1890, in-8°.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. XI, année 1890, 3e trim. Toulouse, in-8°.

Bapst (Germain). *Études sur l'orfèvrerie française au XVIIIe siècle*, 1887. In-8°.

Constant (Charles). *Mémoires de Nicolas Goulas*, publiés pour la Société de l'histoire de France, 1879. Vol. in-8°.

Curzon (Henri de). *La Règle du Temple*, publiée pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1886, in-8°.

Destrée (Joseph). *L'armure de parade de l'archiduc Albert.* Bruxelles, 1888, in-8°.

— *Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures*, 1887-1888. Bruxelles, 1890, in-8°.

Evans (Arthur John). *On a Late-Celtic Urn-Field at Aylesford, Kent*, etc. Westminster, 1890, in-4°.

Marsy (le comte de). *Demoustier, membre de l'Institut national, auteur des lettres à Émilie.* Compiègne, 1890, in-8°.

Rossi (J.-B. de). *La capsella d'argent africaine offerte au souverain pontife Léon XIII par S. É. le cardinal Lavigerie. Mémoire traduit de l'italien par J. de Laurière.* Caen, 1890, in-8°.

Vieira Nattvidade (M.). *O Mosteiro de Alcobaça.* Coïmbre, 1885, in-8°.

— *Roteiro archeologico dos coutos d'Alcobaça.* Alcobaça, 1890, in-8°.

M. le baron de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société de l'ouvrage de M. Arthur John Evans intitulé : *On a Late-celtic Urn-field at Aylesford*, publié à Westminster, 1890.

« M. Arthur Evans a eu l'heureuse fortune d'explorer récemment, dans le Kent, une nécropole appartenant à l'époque dite de la Tène, ou mieux gauloise. L'auteur de cette importante découverte a publié le résultat de ses recherches dans un mémoire que j'ai l'honneur de vous offrir de sa part. Permettez-moi de faire ressortir tout l'intérêt que cet ouvrage présente pour l'étude de notre archéologie gauloise.

« Les sépultures d'Aylesford datent des derniers temps de l'indépendance avant la conquête romaine. Les particularités qui les distinguent apparaissent comme un fait sans précédent en Angleterre. Il s'agit de fosses circulaires renfermant plusieurs groupes de deux ou trois urnes cinéraires. La présence d'une œnochoë et d'une sorte de patella de fabrication italo-grecque rapproche cette trouvaille de celles qui ont été signalées en France, en Belgique et sur les bords du Rhin ; rien de semblable n'avait encore été signalé dans le sol de la Grande-Bretagne. Les monnaies, toujours absentes chez nous dans les cimetières gaulois, apparaissent ici. Elles sont représentées par des imitations belges des statères d'or de Philippe de Macédoine.

« Les poteries d'Aylesford contrastent avec la grossière fabrication qui existait antérieurement en Bretagne. Elles sont élégantes de forme, faites à la roue, recouvertes d'un vernis noirâtre, élevées sur une base et ornées de cordons en relief semblables à ceux des situles en bronze. M. Evans exprime l'opinion que les céramiques d'Aylesford sont imitées de certaines situles en bronze, particulières à une province des bords de l'Adriatique, habitée par la race illyro-italique. Les nécropoles de cette vaste contrée s'espacent depuis Este et Alto-Veneto jusqu'à travers l'Istrie, la Carniole et la Carinthie. M. Evans reconnaît l'influence de cette céramique sur la série de vases à pied des cimetières gaulois du Haut-Rhin et de la Champagne.

« Les bronzes celtiques d'Aylesford se rapprochent, par leur ornementation, des bronzes de la station classique de la Tène. Ces bronzes seraient donc des importations gauloises.

« Les explorations et la belle publication de M. Evans nous font connaître une nécropole belge sur le sol britannique.

« Les rapprochements entre les situles en bronze de l'ancienne Vénétie avec celles en terre cuite d'Aylesford, et, de plus, la présence même de bronzes de fabrication italienne prouvent les relations intimes des colons gaulois des plages britanniques avec les tribus illyro-italiques. M. Evans suppose qu'une partie des anciens Vénètes de l'Adriatique se sont gallicisés. Il pense que la puissance maritime de ces Vénètes s'est étendue sur les bords de l'Atlantique. Cette opinion est basée sur les formes typiques des poteries qu'il vient de découvrir dans le Kent et sur l'influence des traditions artistiques et industrielles émanant de l'Adriatique constatée dans les produits d'un grand nombre de nécropoles gauloises. »

Travaux.

M. de Barthélemy, membre honoraire, continue la lecture d'un mémoire de M. Prost sur le nom ancien d'Aix-la-Chapelle.

M. Joseph Destrée, conservateur-adjoint du Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, fait une communica-

tion sur les marques d'atelier exécutées au xve siècle dans les ateliers de sculpture à Bruxelles, en vertu d'une ordonnance de la gilde des sculpteurs. M. Destrée restitue à l'atelier de Bruxelles un certain nombre de sculptures, comme le retable d'Ambierle, et définit les caractères de l'école brabançonne.

MM. Courajod, Durrieu et de Marsy présentent des observations sur la communication de M. Destrée.

M. Collignon, membre résidant, communique la photographie d'une tête en marbre trouvée sur l'acropole d'Athènes et étudie à ce propos l'influence de l'art péloponésien sur la première école attique.

M. Flouest, membre résidant, présente, de la part de M. Counhaye, de Suippes, le croquis d'un bijou en or récemment recueilli dans une sépulture gauloise à char de la Champagne.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente un bronze grec trouvé dans la Tarraconnaise, à Castilla la Vecchia, près de Pallencia. Ce bronze, d'un travail très fin, appartient à M. Sabino Ojero de Romarate. Il représente *Zeus Areios*. Le dieu est casqué et cuirassé ; ses jambes sont protégées par des cnémides lacées. M. Héron de Villefosse cite un certain nombre de figures analogues et rapproche ce bronze en particulier d'une statuette d'un très beau travail acquise par le Musée du Louvre à la vente de la collection des bronzes antiques de notre confrère M. J. Gréau.

Séance du 3 Décembre.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Atti della Reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, IVe série, vol. VI, fasc. 6 et 7. Roma, 1890, in-4°.

Bulletin critique, n° 28, XIe année, 1er décembre 1890. In-8°.

Bulletin de la Diana, publication trimestrielle, t. V, n° 7. Montbrison, 1890, in-8°.

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, 1886. I. *Procès-verbaux des séances*. II. *Rapports de la deuxième commission*. Le Caire, 1887, in-4°.

— *de conservation des monuments de l'art arabe*, 1889, fasc. 6. Le Caire, 1880, in-8°.

Nordiske Fortidsminder udgivne af det Kgl. nordiske oldskriftselskab, avec des résumés en français. I. Hefte.

Table générale des matières contenues dans l'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, XXX° année. Paris, 1886, in-8°.

The journal of the Proceedings of the royal Society of Antiquaries of Ireland, n° 3, vol. I, fith series, third quarter, 1890. Dublin, 1890, in-8°.

Bapst (Germain). *Études sur l'orfèvrerie française au XVIII° siècle*, 1887. In-8°.

Destrée (Joseph). *La châsse de saint Hadelin, conservée à l'église de Vise, XII° siècle*. Bruxelles, 1890, in-8°.

Lalanne (Ludovic). *Œuvres complètes de Brantôme*, publiées pour la Société de l'histoire de France, t. XI. Paris, 1882, in-8°.

Marsaux (l'abbé). *Anciens ajournements conservés dans le diocèse de Beauvais*. Beauvais, 1891, in-8°.

Molinier (Aug. et Émile). *Chronique normande du XIV° siècle*, publiée pour la Société de l'histoire de France. Paris, Renouard, 1882, in-8°.

Schefer (Charles). *Relation de la cour de France en* 1690, par Ézéchiel Spanheim, publiée pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1882.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau et des Commissions pendant l'année 1891.

Sont élus :

Président : M. Ed. Corroyer.

1er *Vice-président* : le comte R. de Lasteyrie.

2e *Vice-président* : M. l'abbé Duchesne.
Secrétaire : le vicomte J. de Rougé.
Secrétaire-adjoint : M. Flouest.
Trésorier : M. Guillaume.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pol Nicard.

M. Collignon est réélu membre de la Commission des impressions. M. Mowat, président sortant, est nommé membre de la Commission des fonds en remplacement de M. Prost.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Al. Bertrand lit un rapport favorable sur la candidature de M. G. Perrot au titre de membre honoraire. On procède au vote et M. G. Perrot, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé membre honoraire de la Société en remplacement de M. Victor Guérin, décédé.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Durrieu et Molinier lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Marcel Raymond et Boutroue. On procède au vote et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Marcel Raymond à Grenoble (Isère) et M. Boutroue à la Motte, commune de Primelles (Cher).

M. Alexandre Bertrand, membre résidant, informe la Société qu'il a l'espoir de faire entrer au Musée de Saint-Germain les deux objets en or signalés à la précédente séance par M. Flouest et recueillis dans une tombe gauloise, en Champagne. Il a pu en obtenir communication et les place sous les yeux de la Société. En les rapprochant l'un de l'autre et en étudiant surtout les caractères de la tigelle qui se projette en avant, mais en sens inverse, à la naissance de chacune des échancrures, on remarque que les deux extrémités en projection de cette tigelle présentent les caractères d'une rupture par arrachement. Si l'on met alors ces deux extrémités en contact, on constate une configuration d'en-

semble très symétrique et qui dénote, par la concordance des directions, un seul et même objet de parure, composé de deux éléments discoïdaux, reliés l'un à l'autre par des courbes imprimées, une tige d'or de peu d'épaisseur. L'hypothèse de pendants d'oreille doit donc être abandonnée pour céder la place à la probabilité d'une de ces parures à qui l'analogie de leur forme générale avec celle du pince-nez primitif à verres ronds, auquel recourait la presbytie de nos grand'-mères, a fait donner, jusqu'à nouvel ordre et faute d'une appellation plus archéologique, *l'ornement à lunette.*

M. Bertrand prie M. Flouest de reprendre sur les originaux un examen qui n'a encore porté que sur le croquis sommaire d'une seule des parties du précieux objet dont il s'agit.

M. Flouest ne fait pas difficulte de se rallier à l'interprétation de M. Bertrand; la justesse en paraît hors de doute et il y a lieu de remercier le directeur du Musée de nos antiquités nationales d'enrichir ses séries de l'acquisition qu'il leur ménage. Ce bel objet de parure est d'autant plus digne d'y trouver place qu'il constitue une variété nouvelle et très intéressante de l'ornement auquel sa configuration le fait rattacher.

L'ornement en lunette est connu depuis longtemps; il s'est rencontré assez abondamment dans la vallée moyenne du Danube et le célèbre cimetière de Hallstatt en a pourvu un grand nombre de musées. Sa fréquence relative sur les deux rives danubiennes a même fait croire qu'il en est originaire, mais il est plus probable qu'il vient d'Asie. Il a dû à la grande faveur que les populations celtiques du rameau daco-thrace lui ont témoignée la puissance d'expansion qui l'a porté jusqu'aux bords septentrionaux et occidentaux de l'océan Atlantique.

Application la plus simple et la plus directe du motif de la spirale plane qui a joué partout, dans la haute antiquité, un si grand rôle dans les premiers essais du décor, l'ornement en lunette s'est vu adapter à quelques armes et à un nombre considérable de colliers, d'armilles, de bracelets et de fibules, mais il a été aussi utilisé seul et pour lui-même. A vrai dire, il est de son essence fondamentale d'être constitué

par une simple tigelle métallique lisse, enroulée en plan sur elle-même de manière que, par le fait même de l'opération, l'évolution de cette tigelle, poursuivie sans amener aucune solution de continuité, accuse une direction inverse dans chacune des deux spirales principalement constitutives de l'ornement. C'est le cas de la grande majorité; peut-être serait-il plus juste de dire, de la totalité des ornements en lunette en bronze ou en or recueillis sur notre sol ou acquis dans la vallée du Danube. En voici deux spécimens excellents du Musée de Mayence (Lindenschmit, *Die Alterthümer*, II° vol., 11° livr., pl. I, fig. 3 et 4[1]). On voit tout de suite la différence sensible entre l'ornement en lunette usuel et typique et la variété qui vient d'en être rencontrée (pour la première fois probablement) dans la sépulture champenoise de la voie de Jean-le-Berger. Ce n'est plus l'enroulement d'un fil de métal plus ou moins délicat qui donne naissance à l'ornement; il procède du double accouplement de plaquettes d'or, rondes, pleines, travaillées au repoussé et soudées sur leur bord pour fournir les deux éléments discoïdaux que leur disposition fait assimiler aux verres de la lunette. La mince tige qui les réunit, en se contournant en pince-nez, reste dans les conditions normales, mais l'innovation s'accuse derechef et dans les proportions les plus marquées lorsque l'œil s'arrête aux échancrures dont les caractères ressortent de la figure. Présentées dans le sens vertical, elles pouvaient paraître se prêter à l'interposition du lobule de l'oreille; horizontales désormais et symétriquement opposées l'une à l'autre, elles atténuent la ressemblance avec la lunette d'autrefois et doivent avoir été ouvertes pour livrer passage à quelque chose comme deux boutons fixés au bord d'un vêtement fermé d'une manière très apparente en haut de la poitrine. La plupart des statuettes en bronze du dieu gaulois au maillet, particulièrement remarquables pour leur fidélité au costume national, attestent qu'on avait l'habitude de superposer l'un à l'autre les deux bords du vêtement (ouvert de haut en bas),

1. M. le Dr Gross en a recueilli plusieurs exemplaires dans les palafittes du lac de Neufchâtel (*les Protohelvètes*, pl. XVIII, fig. 19, et XXIII, fig. 12 et 21).

que Strabon appelle σχιστὸς[1]. On les maintenait dans cet état au moyen d'une forte agrafe placée vers la base du cou et qui était souvent un objet de prix. L'agrafe proprement dite pouvait être aisément remplacée par le montage, sur un support unique et sous-jacent à l'étoffe, de deux boutons retenant chacun un côté du *schistos*, et, en empruntant ces boutons à des substances de couleur éclatante, il était facile de les faire contribuer à un effet décoratif de réelle valeur. Qu'on se représente ces boutons apparentés, par exemple, à ces belles perles en pâte de verre qui s'importaient d'Orient et qu'on suspendait si volontiers à titre de talismans aux torques et aux fibules; qu'après les avoir fixés on fasse intervenir les disques d'or, en les disposant de façon que la face rouge ou bleu de France de chaque bouton occupe le vide central des deux échancrures, et on aura une pièce ornementale, un double cabochon, largement serti d'or, qui ne laissera pas que de faire honneur à l'écrin encore assez peu varié de la Gaule autonome.

M. Homolle, membre résidant, signale une correction à faire à un catalogue des philosophes de l'Académie publié par M. Bücheler. Il s'agit du philosophe Clitomachos; la correction de M. Homolle permet de fixer à l'année 111/110 l'archontat de Polycleitos.

M. Durrieu, membre résidant, signale l'existence, dans la collection de dessins du Musée du Louvre, d'un portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, qui doit avoir été exécuté pendant un des séjours de ce prince en Italie, en 1409 ou 1411, et dont l'authenticité est attestée par une note en langue italienne écrite en 1428. Ce dessin est à rapprocher d'une admirable aquarelle donnée, en 1886, à la Bibliothèque nationale par Mme veuve Miller[2], et d'une miniature du livre d'heures du roi René qui représente également le même personnage.

1. IV-3.
2. Voir le *Bulletin* de 1886, p. 85, communication de M. G. Duplessis.

Séance du 10 Décembre.

Présidence de M. le commandant Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, nº 142, 2ᵉ trim. de 1890. Orléans, 1890, in-8º.

Bullettino di archeologia e storia Dalmata, anno XIII. Spalato, 1891, in-8º.

De Vrige Fries, XVI-XVII. Leenwarden, 1890, in-8º.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschihte und Kunst, IXᵉ année, octobre, nº 10. In-8º.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XLV. Cambrai, 1890, in-8º.

Audollent (Aug.). *Victoire ailée du musée de Constantine.* Paris, 1890, in-8º.

Destrée (J.). *Sur un médaillon ayant renfermé, d'après la tradition, l'hostie consacrée par le pape Sixte-Quint, avec laquelle la reine Marie Stuart communia le jour de sa mort, le* 8 *février* 1587. Bruxelles, 1888, in-8º.

Destrée (Joseph). *Lustre en défenses de morse trouvé dans la Meuse, à Bouvigne.* Namur, 1889, in-8º.

Héron de Villefosse. *Le marbre de Vieux.* Caen, 1890, in-8º.

Van der Lith. *Boro-Boedoer, dans l'île de Java.* Leide, 2 vol. gr. in-fol.

M. Flouest, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. Paul du Chatellier, associé correspondant national dans le département du Finistère, une brochure signalant l'existence, dans le Musée de l'école de médecine navale à Brest, d'un crâne recueilli dans une sépulture bretonne des temps préhistoriques et soumis à une trépanation très régulière, suivie de reconstitution marginale des os atteints par elle.

Correspondance.

M. le Président annonce le décès de M. le comte de Long-

périer-Grimoard, associé correspondant national à Longpérier (Oise), et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. Georges Perrot remercie la Société de sa promotion au rang des membres honoraires.

M. Boutroue adresse ses remerciements à l'occasion de sa nomination comme associé correspondant national.

M. le vicomte J. de Rougé remercie la Société de lui avoir conféré les fonctions de secrétaire.

Travaux.

M. Jules Martha, associé correspondant national, lit une notice relative à une stèle funéraire étrusque du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Interprétant les sujets sculptés en registres sur les côtés de la stèle, il insiste sur celui où l'on voit un homme ailé, porteur de divers outils, dans l'attitude d'une fuite rapide. L'explication n'avait pu en être donnée jusqu'ici. Il y reconnaît Dédale et fait ressortir à cette occasion que les Étrusques ont emprunté à des modèles grecs, mais en leur attribuant une portée funèbre qu'elle n'avait pas dans le pays d'origine, l'idée première de la plupart des sculptures mythiques figurant sur leurs tombeaux.

Le mémoire de M. Martha est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Vauvillé, associé correspondant national dans le département de l'Aisne, commence la lecture d'un mémoire sur les fouilles qu'il a opérées, de concert avec M. le colonel de la Noë, dans des enceintes fortifiées de la vallée de la Somme, dont l'établissement est antérieur à la conquête romaine.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, rappelant une communication faite par M. l'abbé Bouillet dans la séance du 5 novembre dernier sur des inscriptions romaines découvertes à Châlons-sur-Marne, dit qu'il a reçu d'excellentes

photographies de ces textes, exécutées par M. René Lemaire, de Châlons-sur-Marne. L'examen de ces belles photographies lui a permis de rectifier certains points des lectures publiées dans les journaux locaux[1].

La première inscription est gravée sur la tombe de *Furius Antoninus* qui avait le grade de *circitor* dans un corps de cavaliers dalmates :

(*Dans une niche, homme drapé.*)	(*Dans une niche, cavalier au galop brandissant un javelot.*)	(*Dans une niche, cerf au galop.*)

D M
FVR ANTONIN
VS CIRC · N · DAL
VIXIT · N · IEXX
V · ///// CS · XVO
R · IIIMCMORIAN
C · ICOLL · GSIVS
POSSVIT$\overline{X}$ · XXX

V · MIL

D(iis) M(anibus).
Furius Antoninus circ(itor) n(umeri) Dal(matarum) vixit.....

Le *circitor* était un soldat gradé, un sous-officier chargé du service des rondes et des patrouilles.

Les lignes 4, 5 et 6 contiennent un certain nombre de difficultés de lecture que l'examen de la pierre originale permettra seul de résoudre. La ligne 7 renferme le nom de celui qui a fait élever le monument, et à la ligne 8, après le mot *possuit*, on remarque un X traversé par une barre horizontale qu'il faut transcrire par *denaria*. Les chiffres qui suivent indiquent la somme dépensée pour le monument.

1. Depuis que cette communication a été faite, un rapport de notre confrère A. Héron de Villefosse sur ces inscriptions a paru dans la *Revue de Champagne et de Brie*, novembre 1890, p. 857 et suiv. Cf. *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1890, p. 127 et suiv.

La seconde inscription n'offre pas de difficultés de lecture :

PLAIANVS EQVIS
IN VIXELATIONE
DALMATORVM · V
VIXXIT ANNOS X *l*
IMPEDIVM DE SVO
DENARIA XXXVIII
CCC

Plaianus equis in vixelatione Dalmatarum V, vixxit annos X[l].
Impedium de suo, denaria CCCXXXVIII.

Le monument se rapporte aussi à un cavalier dalmate. L'inscription, gravée sur une pierre aujourd'hui à peu près rectangulaire, est rédigée comme la précédente : nom du défunt, profession, âge, somme dépensée pour l'érection du tombeau. Tout porte à croire que ces deux épitaphes appartenaient à un cimetière militaire où les tombes étaient construites sur un modèle uniforme.

La forme des lettres, les fautes d'orthographe qui émaillent l'épitaphe de *Plaianus* permettent d'assigner le IVe siècle comme date certaine de l'inscription. Le premier texte est contemporain.

M. Mowat, membre résidant, fait remarquer qu'outre les inscriptions mentionnant des *numeri Dalmatarum*, comme les cippes à bas-reliefs découverts à Châlons-sur-Marne, il y a, dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, *Occid.*, chap. VI, deux passages intéressants[1] pour cette question. On y apprend que, sous la dénomination de *numeri*, il y avait des *vexillationes comitatenses* (à distinguer des *vexillationes palatinae*) cantonnées *intra Gallias cum viro illustri comiti et magistro equitum Galliarum*, entre autres :

Une dite *equites octavae Dalmatae*, et une dite *equites Dalmatae Passerentiaci*, avec les variantes *octavo* et *Passerentiacenses*.

1. Édit. Bockhing, p. *31 et *39.

M. Héron de Villefosse, au nom de M. Courajod, communique une lettre de M. Destrée confirmant les remarques déjà faites par MM. Courajod et Corroyer au sujet de certaines sculptures de fabrication mercantile appartenant aux ateliers d'Anvers et de Bruxelles.

Avant de clore la séance, M. le Président fait savoir que la Société aura à délibérer définitivement, à sa prochaine réunion :

1° Sur la participation des associés étrangers aux publications de la Société ;

2° Sur les mesures propres à assurer mieux la conservation de sa bibliothèque.

Une convocation sera spécialement adressée à cet effet.

Séance du 17 Décembre.

Présidence de M. Corroyer, vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXVII, 1890, IVe série, vol. VI, fasc. 8, 2e sem. Roma, 1890, in-4°.

Bollettino delle opere moderne e straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. 5, n° 3, mars 1890. In-8°.

Bulletin critique, XIe année, 1890, t. XI.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IXe année, n° 11, novembre 1890. In-8°.

Travaux de la Société archéologique de Moscou, rédigés par M. V. K. Troutovski, secrétaire de la Société, t. XIV. Moscou, 1890, in-4°.

Bouillet (l'abbé). *Le château de Beaumesnil (Eure)*. Caen, 1890, in-8°.

Caraven-Cachin (Alfred). *Les origines de Gaillac, le cimetière mérovingien du Graves*. Gaillac, 1891, in-8°.

Crèvecœur (Robert de). *Quelques mots sur l'histoire de Lésigny*. Melun, 1890, in-8°.

Guichard (l'abbé A.). ***La villa gallo-romaine de Pupillin; nouvelles fouilles***. Lons-le-Saulnier, 1890, in-8°.

Julliot (G.). ***Agendicum. Réponse à un article de la « Revue contemporaine. »*** In-8°.

Lucas (Charles). ***La conservation des monuments et des objets d'art***. Bruxelles, 1890, in-8°.

Régis de l'Estourbeillon (comte). ***Les cotisations de la noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean II après la bataille de Poitiers***. Vannes, 1890, in-8°.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la dicussion et le vote sur la participation des associés étrangers aux publications de la Société. M. Flouest rappelle sommairement ce qui avait été décidé à ce sujet, lorsque la question fut posée dans les séances des 5 mars et 7 mai derniers, et résume le rapport lu par M. l'abbé Thédenat, rapporteur de la commission nommée à cet effet. M. Prost est d'avis qu'il y a lieu d'attendre le retour d'Italie de M. l'abbé Thédenat.

Diverses observations sont faites par MM. Mowat et Héron de Villefosse. M. de Lasteyrie demande que ***Bulletin*** et ***Mémoires*** soient envoyés gratuitement aux associés correspondants étrangers, conformément aux conclusions du rapport de M. l'abbé Thédenat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle également la discussion sur les mesures propres à mieux assurer la conservation de la bibliothèque.

M. l'abbé Duchesne demande que l'application du règlement n'ait pas lieu pendant les vacances et que les sommations soient envoyées par la poste. Cette proposition est appuyée par MM. de Boislisle et Flouest. M. Mowat ajoute qu'il serait nécessaire de limiter aussi le nombre des volumes. M. Guiffrey estime que le délai d'un mois est trop court et demande qu'il soit porté à trois mois. M. Flouest et M. Mowat ajoutent quelques observations. Il est décidé, à la suite d'un vote, que l'application du règlement n'aura pas lieu pendant

les vacances et que le prêt des livres ne sera fait que pour un mois et cinq volumes à la fois. M. de Barthélemy demande que les livraisons ou ouvrages formant collection soient exclus du prêt. M. Babelon émet le vœu contraire. M. de Lasteyrie émet le même vœu. Il est décidé que les livraisons ne seront pas communiquées tant qu'elles ne seront pas constituées en volumes. M. Héron de Villefosse demande qu'il soit dressé un catalogue de la bibliothèque. La question est renvoyée à M. le Trésorier et à M. le Bibliothécaire.

M. Vauvillé continue la lecture du mémoire sur les fouilles qu'il a faites dans la vallée de la Somme.

M. Mowat, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 19 mars dernier[1], j'ai signalé, d'après une copie manuscrite de Dupuy[2], une inscription votive grecque qui existait à Agde de son temps, c'est-à-dire vers 1648, et qui a disparu depuis lors. La même inscription a été publiée en 1685 par Spon, dans ses *Miscellanea eruditae antiquitatis*, à la page 106, mais incidemment, sans aucune indication d'origine, sans même aucune trace dans la table des matières, en sorte qu'elle est dans des conditions à échapper aux recherches. Il est donc utile de la remettre en lumière, d'autant plus que cette copie diffère de celle de Dupuy et que nous n'avons plus aucun moyen de vérification. Voici ce que Spon en dit à propos d'une inscription de Lyon consacrée aux *Matris* par Sappiena Lychnis : « Eaedem « Matres in brevi inscriptione graeca designantur APHI « ΜΗΤΡΑΣΙ ΚΑΙ ΔΙΟΣΚΟΡΟΙΣ, *Marti*, *Matribus et Iovis filiis* « *Castori et Polluci*. » Et c'est tout. La note inédite de Dupuy change le mot APHI, datif du nom de divinité Αρης, en ΑΔΡΗ, nominatif d'un nom de femme; de plus, elle a conservé la disposition épigraphique des trois lignes et fait savoir que le texte était gravé sur une pierre noire découverte à Agde

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890, *supra*, p. 142.
2. Papiers de Dupuy conservés à la Bibliothèque nationale, vol. 667, fol. 124 v°.

(Hérault), l'ancienne Agatha. Le *Corpus inscriptionum graecarum* ignore la copie de Spon aussi bien que celle de Dupuy. »

M. Guillaume, membre résidant, présente à la Compagnie les photographies d'ensemble et de détail d'une mosaïque récemment découverte à Reims, près de la rue des Moissons. Il lit une lettre que lui a adressée à ce sujet M. Gosset, architecte. La mosaïque se compose d'un panneau rectangulaire central, où se trouve représenté le *Combat de deux gladiateurs* nus et casqués. Ce panneau est encadré d'entrelacs, ainsi que les motifs circulaires qui l'entourent et qui contiennent des rosaces variées. Un entrelac différent encadre l'ensemble.

A propos de cette communication, M. Héron de Villefosse annonce que le Musée du Louvre fait restaurer en ce moment la grande mosaïque byzantine découverte, par notre savant confrère M. Renan, dans une basilique dédiée à saint Christophe, à Kabr-Hiram en Phénicie. Cette mosaïque paraît avoir été faite vers l'époque constantinienne; elle a été réparée probablement sous le règne de Justin II, époque très brillante, comme on le sait, pour l'art byzantin. Elle formait le pavé de la basilique. Au cours de la restauration actuelle on a constaté la présence de cubes en verre et en terre cuite, mêlés aux cubes en marbre, pour obtenir certaines nuances que le marbre ne pouvait donner.

M. Mowat dit, à ce sujet, qu'il a vu en Angleterre des mosaïques dans lesquelles on a employé des cubes en terre.

M. Flouest rappelle que les mosaïques de la villa d'Ancy, découvertes par notre confrère M. Frédéric Moreau, renferment des cubes en terre rouge.

M. Châtel, associé correspondant national, communique une statuette de Jupiter gaulois, en bronze, découverte à Pupillin (Jura) dans les fouilles que dirige M. l'abbé Guichard, curé de cette paroisse.

M. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société un fragment de plaque de bronze trouvé par lui à

Aleria (Corse). Quelques ruines sont encore visibles sur l'emplacement de l'ancienne colonie, mais leur aspect avait paru si grossier à la plupart des voyageurs qu'ils se refusaient, à tort, à y voir des restes de constructions romaines. La plaque a été découverte un peu au sud-ouest du fort Génois, au-dessus du mur d'un édifice dont il ne reste malheureusement que les fondations construites en gros blocs de pierre de taille superposés, sans ciment ni crampons d'aucune sorte, qui remontent sans conteste à une haute antiquité.

« Le fragment mesure 20 centimètres de haut sur 13 de large et 1 millimètre seulement d'épaisseur. Il est donc certain que la plaque était appliquée sur un fond, sans doute en bois. Il a été d'ailleurs trouvé en même temps un gros clou et des débris de charbon; et sur le bronze se voient encore des traces évidentes de feu.

« Les lettres suivantes sont gravées en beaux caractères droits de la meilleure époque :

ΓOI
SIANOAV
AFRICA

D

La dimension des lettres est de 2 centimètres : un intervalle de même hauteur sépare les lignes, sauf entre la troisième, qui était la dernière, et la lettre gravée au-dessous, où il est de 4 centimètres. L'espace libre à gauche de la troisième ligne prouve que le mot *Africa* était le premier de cette ligne. Il est donc vraisemblable que quelques lettres seulement manquent au début de la seconde ligne et que rien n'y précédait les mots [*Vesp*]*asiano Aug*(*usto*). Quant à la dernière lettre, qui est sur la limite même de la cassure et qui appelle évidemment une autre lettre placée à égale distance de l'autre extrémité, il est difficile de décider si c'était un D, un P ou un R.

« Je ne sais, sauf les mots [*Vesp*]*asiano Aug*(*usto*), comment compléter l'inscription. La première pensée serait de

voir dans le nom de l'empereur à l'ablatif et le nom suivant *Africa[no?]* l'indication d'une date consulaire. Mais Vespasien, consul *suffectus* avant son élévation à l'empire en 51, n'a jamais ensuite été consul qu'avec son fils Titus et avec Nerva en 71 [1]. Titus, à qui l'inscription pourrait également convenir, ne l'a été, étant empereur, qu'une seule fois avec Domitien [2]. Il ne peut donc être question d'une date consulaire. A quel titre intervient alors le nom de l'empereur? L'inscription était-elle une plaque votive en son honneur, ainsi que pourrait le faire supposer la lettre finale, *dat*, *dedicat?* On ne saurait expliquer la place qu'occupe le nom entre les premières lettres et le mot *Africa* ou *Africano*. La provenance de l'inscription défend d'autre part, en lisant *Africa*, d'y voir un hommage rendu au prince par la province d'Afrique. Peut-on davantage, reconnaissant à l'inscription un caractère votif, supposer qu'elle soit dédiée à un autre personnage? On comprendrait mal qu'il y fût alors question de l'empereur à cette place et au datif ou à l'ablatif. L'explication du D final comme signifiant *decreto decurionum* ne donne pas davantage de solution. Admet-on même, ce qui peut être, que la dernière lettre n'est pas un D, que la haste a disparu et qu'il faut lire P ou R, *P(ecunia)* [*P(ublica)*] par exemple, il reste toujours difficile d'expliquer le rapprochement de [*Vespa*]*siano Aug(usto)* et de *Africa* ou *Africano* dans une inscription d'Aleria. Je ne crois donc pas qu'on puisse, dans l'état mutilé où elle se trouve et en l'absence d'autres fragments que j'ai cherchés en vain, reconstituer d'une manière probable la nature de l'inscription.

« Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que, sur le petit nombre d'inscriptions trouvées en Corse qui ne sont pas de simples épitaphes, la plaque d'Aleria est la seconde, avec le rescrit aux Vanacini transporté à Gênes au XVII[e] siècle et aujourd'hui perdu [3], qui fasse mention de l'empereur Vespasien. Il y a peut-être là plus qu'un simple hasard. La

1. Klein, *Fasti consulares*, ann. 51, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 79.
2. *Id.*, ann. 80.
3. *C. I. L.*, X, pars II, 8038. Le rescrit aux Vanacini est la seule autre inscription gravée sur bronze qui ait été trouvée en Corse.

Corse, en effet, avait été mêlée aux guerres civiles qui suivirent la mort de Néron. Tacite raconte le soulèvement tenté en faveur de Vitellius par le procurateur de l'île, Decimus Pacarius[1]. Le retour au calme, à coup sûr, ne fut pas en Corse l'œuvre d'un jour, et Vespasien, qui dans mainte province eut à rétablir l'ordre, dut sans doute y intervenir plus d'une fois.

« Les autres fragments d'inscriptions découverts à Aleria sont sans grande importance. Il faut noter pourtant une tuile portant la marque

[F]AV[OR] (*palme*)
CNDOMITI · S · F

qui permet de dater de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle quelques-unes des constructions ; un fragment où les mots COL · A suggèrent la lecture *Col(onia) A[leria]*, qui ne figure jusqu'à présent sur aucun monument épigraphique connu, si ce n'est sur une inscription conservée à la Bibliothèque de Bastia, où L. Renier a restitué par conjecture *Dec(uriones) et c(oloni) c(oloniae) V(eneriae) P(acensis) R(estitutae) [Aleriae]*[2], et enfin un fragment d'épitaphe d'un marin de la flotte.

« Une autre épitaphe d'un vétéran de la flotte, dont l'estampage est présenté à la Société, a été trouvée dans la région nord-ouest de l'île, dans le pays au delà des monts, que l'on a prétendu sans preuves avoir été soustrait à l'influence romaine, à Calenzana; elle est aujourd'hui conservée dans une maison de ce village :

D · M ·
C · CANINIVS · GERMANVS
VETERANVS · AVG · EXCEN · T · CL
P · R · VIXIT · AN · LXXXX · FECIT ·
C · CANINIVS · CARPVS
PATRO · B · M ·

1. Tacite, *Histoires*, II, 16.
2. *C. I. L.*, X, pars II, 8035.

ET · SIBI · LIBERTIS · LIBER
TABVSQVE · POSTERISQ ·
EQRVM ·[1] (*sic*)

D(is) M(anibus). C. Caninius Germanus veteranus Aug(usti) excent(urione) cl(assis) p(raetoriae) R(avennatis) vixit an(nis) LXXXX. Fecit C. Caninius Carpus patr(i) b(ene) m(erenti) et sibi libertis libertabusque posterisq(ue) e(o)rum.

« La lecture, si l'on ne s'arrête pas aux fautes évidentes du lapicide, n'offre qu'une seule petite difficulté. On pourrait en effet, à cause même du nombre de ces erreurs, être tenté d'interpréter CL · P · R · par *cl(assis) pr(aetoriae)*. Il est plus probable toutefois, — si l'on tient compte que le titre de *miles classis praetoriae*, sans autre désignation, n'est pris qu'une seule fois par un marin[2], tandis qu'il y a plusieurs exemples de l'abréviation P. M. pour *p(raetoria) M(isenas)*[3] et un de P. R. pour *p(raetoria) R(avennas)*[4], — qu'il faut restituer *veteranus excenturione classis praetoriae R(avennatis)*.

« Le nom de C. Caninius Germanus est donc à ajouter à la liste des marins corses dont nous avons conservé le souvenir : L. Vicerius Tarsa, de la trirème l'*Esculape*[5], T. Dinnius Celer de la *Vesta*[6], L. Cattius Viator de l'*Aquila*[7], L. Valerius, *Cainenis filius*, Tarvius, natif d'Opino[8], M. Numisius, *Saionis filius*, Nomasius des Vanacini[9], sans compter un Corse dont le nom a disparu, de l'équipage de la *Diane*[10], servaient presque certainement dans la flotte de Misène.

1. Une double rainure encadre la plaque de marbre, sur laquelle empiètent *us* à la première ligne et *l* à la seconde.
2. *C. I. L.*, X, pars I, 3649. Les autres inscriptions qu'on pourrait alléguer sont incomplètes et partant ne prouvent rien.
3. *C. I. L.*, VI, pars I, 3115; X, pars I, 3579; *Eph. epigr.*, IV, 918.
4. *C. I. L.*, XI, pars I, 103.
5. *C. I. L.*, XI, 109.
6. *C. I. L.*, X, pars I, 3572.
7. *Ibid.*, 3562.
8. *C. I. L.*, III, D · XLI.
9. *Ibid.*, XXXII.
10. *C. I. L.*, VI, pars I, 3172.

C. Caninius Germanus serait le seul avec L. Numisius Liberalis, embarqué sur la trirème *Mars*[1], qui ait appartenu à la flotte de Ravenne. »

Séance du 24 Décembre.

Présidence de M. R. Mowat, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, n° 24, XIe année, 15 décembre 1890. Paris, in-8°.

— *de la Société académique de Brest* (août 1880), 2e série, t. XV, 1889-1890. Brest, 1890, in-8°.

— *de la Société académique indo-chinoise de France*, 2e série, t. III. Paris, 1890, in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana, 1re année, 5e série, n° 1. Rome, 1890, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6e série, vol. IV, 1889. Besançon, 1890, in-8°.

— *de la Société royale des Antiquaires du Nord*, nouvelle série, 1868. Copenhague, in-8°.

Revue de l'Art chrétien, XXXIIIe année, 4e série, 1890, t. I, 6e livr. Lille-Paris, in-4°.

Bulteau. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, n° 8, novembre 1890, t. II. Chartres, 1890, in-8°.

Delamain (Philippe). *Un cimetière mérovingien à Herpes* (*Charente*). La Rochelle, 1890, in-8°.

Taillebois (Émile). *Les vestiges gallo-romains dans le département des Landes*. Caen, Delesques, 1890, in-8°.

Correspondance.

M. le Président annonce la mort de M. Rabut, associé correspondant à Chambéry, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

1. *C. I. L.*, II, 4063.

M. Jules Martha, présenté par MM. Heuzey et Perrot, écrit pour poser sa candidature à l'une des deux places de membre résidant actuellement vacantes par suite du décès de M. Pol Nicard et de la promotion de M. Georges Perrot à l'honorariat. La commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat est composée de MM. Collignon, Bertrand et Homolle.

Travaux.

M. le Président met sous les yeux des membres présents le diplôme accordé à la Société par le jury de l'Exposition universelle. Ce diplôme sera placé dans la salle des séances.

M. le Président informe ensuite la Société que, la provision des jetons de la Société étant sur le point d'être épuisée, il a fait à l'Hôtel des monnaies des démarches pour la compléter; il a été constaté que le coin est en mauvais état. M. de Lasteyrie demande que la question soit renvoyée à la commission administrative.

M. de Lasteyrie, membre résidant, fait une communication sur l'ivoire du Musée d'Amiens représentant saint Remi; il avait appartenu précédemment à M. le Dr Rigollot, qui l'avait étudié, mais mal daté. M. du Sommerard pensait qu'il était presque contemporain de Clovis; d'autres, comme M. l'abbé Corblet, l'attribuent au XIe siècle; M. Westwood le croit du Xe; à l'Exposition rétrospective, on lui a donné la date du VIIe siècle. M. de Lasteyrie en donne la description; de l'examen des chaussures et des vêtements il conclut qu'il n'est pas postérieur au Xe siècle.

M. Blanchet, associé correspondant, commence la lecture d'un mémoire sur *Les figurines gallo-romaines*.

M. le comte de Fleury, associé correspondant national, résidant en Pologne, lit un mémoire sur certains forts de terre du bassin de la Vistule, dont quelques-uns remontent à la période romaine et d'autres au Xe siècle.

Sur la demande de M. Chatel et de M. l'abbé Guichard, associés correspondants, M. Flouest, membre résidant, signale les résultats acquis à ce jour, au cours des fouilles entreprises par le second de ces collaborateurs dans des substructions de l'époque romaine existant sur le territoire de la commune de Pupillin, près Arbois (Jura).

M. l'abbé Guichard estime avoir affaire à une villa; il en a déjà déblayé quelques pièces, et il y a recueilli les monnaies, les vases divers, les petits objets de parure en bronze, les enduits colorés de murailles et les instruments usuels qu'on rencontre à peu près partout dans les ruines gallo-romaines. La fréquence relative et le caractère de certains de ces instruments le portent à croire que l'établissement dont il explore le site avait surtout un caractère agricole. Mais, s'il a eu des cultivateurs pour habitants, ceux-ci jouissaient d'une assez large aisance et rivalisaient de confort, par le mobilier ou les parures à leur usage, avec les citadins de fortune moyenne, tels que les ont déjà montrés un grand nombre de fouilles. Il y aurait lieu toutefois de se borner à une simple mention des opérations de M. l'abbé Guichard, s'il n'avait fait une remarque de quelque intérêt et découvert une précieuse statuette en bronze.

La villa de Pupillin a été plusieurs fois détruite par l'incendie; des couches superposées de cendre et de charbon, avec décombres intercalés, en sont une preuve positive; mais ses propriétaires l'ont toujours réédifiée avec le plus grand soin, et il a fallu les irréparables désastres des invasions du IVe ou du Ve siècle pour avoir raison de leur persévérance. Il semble même qu'ils en avaient entrepris une fois de plus la reconstruction au moment où elle a subi la dévastation suprême dont on n'a pu la relever. On peut l'induire de la fraîcheur relative de quelques matériaux, mais surtout de la rencontre dans une de ses pièces de quatre pots en terre plus ou moins remplis chacun d'une des quatre substances colorantes, encore en poudre, rouge, jaune, brun et vert, dont les nuances correspondent à celles du fond et des encadrements d'une pièce contiguë à celle où la rencontre s'est produite. Il semble que l'ouvrier chargé des enduits de

murailles et de leur décor venait de les y transporter pour continuer son travail, lorsque la catastrophe finale est intervenue.

La statuette, haute de 0m085, est d'une bonne conservation et d'une belle patine. Elle constitue une curieuse variante des figurations du dieu gaulois au *maillet*, dont le culte était



Statuette du dieu au maillet.

si répandu dans les laraires domestiques, et dont le pays des Séquanes a déjà livré à lui seul une douzaine d'exemplaires. L'auteur de cette statuette l'a *poussée* bien plus soi-

gneusement que ne le faisaient la plupart de ses émules. A la vérité, il a, dans son zèle, multiplié contre toute vraisemblance les plis du vêtement : son burin a tracé dans ce but, et presque à tort et à travers, des sillons longitudinaux ou obliques partout où se présentait une surface, et il a, par cette exubérance de la minutie, trahi une époque de décadence artistique ne permettant pas de faire remonter son œuvre au delà des dernières années du IIIe siècle. Néanmoins, cette abusive recherche du détail a eu son bon côté, puisqu'elle fournit aujourd'hui d'intéressantes indications sur le costume national de nos ancêtres et la façon d'en utiliser certains éléments.

Il n'y a guère de remarques à faire en ce qui concerne la face antérieure : le bliaud, ample et à manches courtes, serré à la taille et s'arrêtant au-dessus du genou, les braies collantes, les hauts brodequins à bourrelet restent dans les conditions usuelles; mais la face dorsale, si négligée — pour ne pas dire supprimée — dans la grande majorité des autres statuettes, sous prétexte qu'elle n'était pas destinée à être vue, a été traitée cette fois avec un heureux souci de l'exactitude. Nous apprenons par elle, et dans des conditions particulièrement démonstratives, que le sagum gaulois était une pièce d'étoffe pliée et croisée par derrière, en sautoir, lorsqu'on n'avait pas sujet de la développer et de s'en couvrir, absolument comme le plaid porté de nos jours par les Écossais des *High lands*. M. l'abbé Guichard, n'eût-il découvert que cette statuette dans la villa de Pupillin, aurait déjà bien mérité de notre archéologie nationale. L'intérêt s'en augmente de cette circonstance assez rare que le vase traditionnel est tenu de la main gauche, et que le maillet disparu devait, d'après l'abaissement tout à fait exceptionnel du bras droit, s'allonger dans une position transversale, obliquement à l'axe du corps, au lieu de se dresser contre la poitrine jusqu'à la hauteur de la tête, ou même de se transformer en un véritable sceptre.

M. Chatel, associé correspondant national, indique dans quelles circonstances M. l'abbé Guichard a découvert les pots de couleur qui ont servi à la peinture de la villa.

M. Maxe-Werly, associé correspondant national, fait passer sous les yeux des membres de la Société des planches représentant le résultat des fouilles faites par M. Hubert à Sarreguemines, sur l'emplacement d'un lieu appelé *Heidenhauser* (la demeure des païens).

ERRATUM.

Page 79, ligne 20, *rétablir ainsi le paragraphe :* M. Gaidoz, membre résidant, émet des doutes sur l'authenticité du graffite Cεγομαρ, à cause de l'absence de toute désinence casuelle.

P. 226, l. 23, *au lieu de :* M. Roger, *lire :* M. Royer.

P. 252, l. 21, *au lieu de :* ritualiste, *lire :* rituelle.

TABLES

DU

BULLETIN DE 1890.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

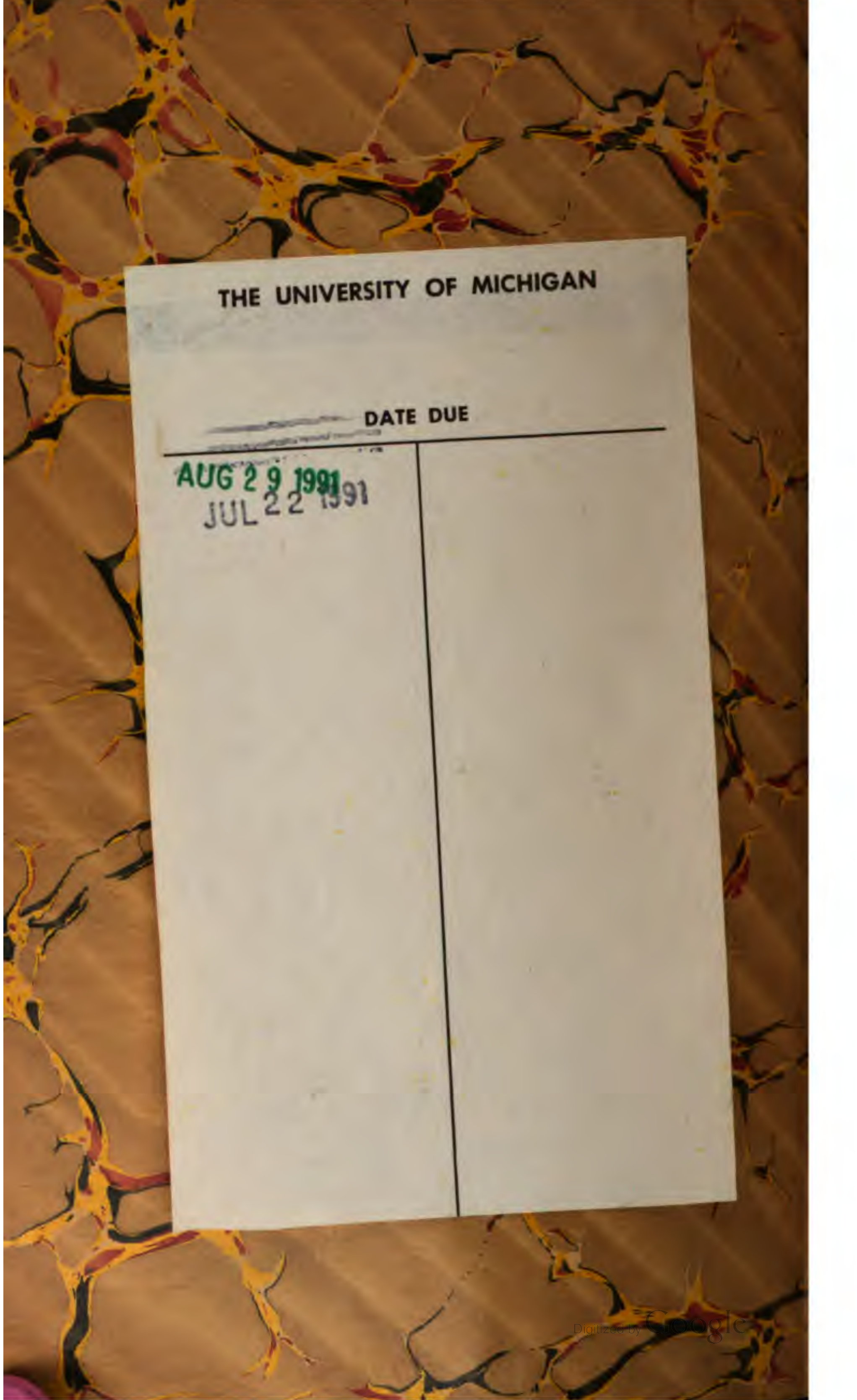
III.

Index géographique.

IV.

Index des illustrations.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
DATE DUE
AUG 29 1991
JUL 22 1991

